



Please
handle this volume
with care.

University of Connecticut
Libraries, Storrs

7

1835

BOOK 297.M367 c.1
MARTY # ETUDES SUR LISLAM EN COTE
DIVOIRE



3 9153 00081667 0

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Boston Library Consortium Member Libraries

ÉTUDES SUR L'ISLAM

EN

CÔTE D'IVOIRE



COLLECTION DE LA REVUE DU MONDE MUSULMAN

PAUL MARTY

ÉTUDES SUR L'ISLAM

EN

CÔTE D'IVOIRE

PARIS

ÉDITIONS ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE (VI^e)

1922

297
M367



21335 W. N. 5/15 5/15/51

A MONSIEUR LE GOUVERNEUR ANTONNETTI

GOUVERNEUR DE LA CÔTE D'IVOIRE

PAUL MARTY.

11 5666

ÉTUDES SUR L'ISLAM EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire se partage géographiquement en trois grandes zones :

1. *La région côtière.* — Elle est habitée dans son ensemble par des peuplades qui, suivant le système Maurice Delafosse et Gaston Joseph, se rattachent aux familles :

Kroumen.	250.000 âmes.
Koua-Koua.	106.000 âmes.

En plusieurs points, la forêt arrive à la mer avec les Agni.

Ces populations sont extrêmement divisées ethniquement et politiquement. Beaucoup d'entre ces tribus semblent venir de la forêt, voire de la Haute Côte d'Ivoire, et ont été refoulées et comme écrasées sur le littoral Atlantique. C'est ainsi qu'au cours des âges, des couches ethniques se sont superposées, mêlées, coincées les unes sur les autres, ou les unes dans les autres et qu'il sera bien difficile de démêler jamais leurs origines et leur histoire.

Ces populations sont fort intelligentes, mais paresseuses au delà de tout ce qu'on peut imaginer, dans un pays prodigieusement riche. C'est cette richesse qui explique sans doute cette anémie de l'énergie. Elles n'ont qu'un besoin : l'alcool ; elles ne travaillent que pour s'en procurer, elles vivent encore, sauf quelques groupements, presque nues, même à proximité des villages. Elles sont toutes fétichistes,

mais très nettement en marche vers le christianisme, en ses différentes formes. L'islam n'est représenté parmi elles que par quelques immigrants sénégalais, soudanais, et achantis de Gold Coast.

2. *La savane soudanaise.* — Le Nord de la Côte d'Ivoire se rattache par la géographie physique comme par la géographie humaine, et même déjà par la géographie économique, au Soudan. C'est la savane, habitée par des populations soudanaises qui, malgré leur rusticité, sont déjà évoluées, ont des chefs, des cadres sociaux, une existence presque normale, et chez lesquelles l'administration a été possible, du jour au lendemain, comme dans les autres colonies de l'Afrique Occidentale. Il faut seulement, pour leur propre évolution, comme par solidarité avec les autres régions de la colonie, les pousser à sortir quelque peu de chez elles, leur apprendre le chemin de la Côte, vaincre cette frayeur incoercible qu'elles ont gardé de la forêt, qui fut longtemps pour elles un lieu d'épouvante.

Ces populations se rattachent aux grandes familles soudanaises :

Famille mandé	290.000 âmes
Famille senoufo.	250.000 âmes
Famille voltaïque	40.000 âmes

Les Mandé sont représentés ici par deux peuples : les Malinké qui peuplent, en groupes compacts, surtout la partie occidentale de la savane; et les Mandé-dioula, qui habitent les parties centrales de la savane, dispersés en petits cantons, en villages, en quartiers de village et même en familles, au milieu des peuples senoufo et abron. L'islam de la Côte d'Ivoire, à quelques exceptions près, est concentré tout entier dans la famille mandé, chez les Malinké partiellement, chez les Dioula à peu près complètement.

Les Senoufo (ou Siénamana) sont représentés ici par plusieurs tribus que la poussière de Dioula musulmans répandus au milieu d'elles, n'a pas réussi à islamiser. Cultivateurs frustes, attachés au sol, on les comparerait facilement aux Arabo-Berbères de l'Afrique du Nord, au milieu desquels habitent ou circulent les Juifs commerçants et astucieux. Les Dioula, au sens ethnique du mot, et les dioula, colporteurs de toutes origines, mais surtout mandé, sont les Juifs de la haute Côte d'Ivoire.

La famille voltaïque, terme imprécis en attendant mieux, renferme ici, et en partie seulement, des peuplades Abron, Koulango, Birifon, et Lobi, toutes foncièrement animistes. Leur contact avec les Dioula, qui est le même que celui des Senoufo et des Dioula, n'a eu chez elles aucun effet d'islamisation.

3. *La zone sylvestre.* — Entre la région côtière et la savane soudanaise s'étend la zone sylvestre, vastes territoires où le sol et les hommes ont été étouffés, depuis l'origine de l'humanité, par ce splendide et effroyable manteau de verdure. Elle est peuplée par les familles suivantes :

Famille Agni-Achanti.	410.000 âmes
Famille Dan-gouro	200.000 âmes

auxquelles il faut joindre nombre de peuplades des familles Krou et Koua-Koua, qui débordent de la région côtière sur la forêt.

Ces peuples qui représentent plus de la moitié de la population de la Côte d'Ivoire, vivent pour la plupart dans un état d'indépendance, d'anarchie et d'individualisme qui atteint le dernier degré de la sauvagerie. Ce sont de véritables bêtes fauves, qu'il est impossible de faire vivre en villages, si petits qu'ils soient et qui se croient toujours traqués. Leur méfiance irraisonnée est incoercible. On relève chez eux, à l'état permanent, des scènes hideuses d'an-

thropophagie, des crimes rituels d'une cruauté inouïe et qui témoignent d'un manque absolu de sens moral ou familial (1). Chaque mois, on apprend avec plus ou moins de possibilité de répression — et plus souvent on n'apprend pas — des attaques de femmes et d'enfants dans les hameaux de culture, aux fins de cannibalisme. On ne compte plus les victimes, livrées par des membres de leurs familles aux sacrifices sanglants des sorciers; et les exécutions capitales qui sanctionnent ces crimes, quand l'autorité peut les atteindre, ne paraissent guère changer la face des choses. La femme est une véritable bête de somme, une simple captive, qu'on achète et qu'on vend suivant ses besoins. Pas de cadres sociaux. Pas de chefs.

Est-il besoin d'ajouter que l'islam s'est arrêté net devant cet écran de la forêt et que son influence civilisatrice, à qui il y a tant de choses à reprocher dans les sociétés mélanésiennes, mais qu'on aurait aimé voir s'exercer ici, où elle pouvait être utile, n'a pu percer ce rideau opaque, ni atteindre ces populations privées d'air et de lumière, étouffées par la forêt sous sa verdure souveraine.

Les dioula, qui se sont aventurés parmi elles, dans un but de lucre, ont généralement eu à subir des avanies de toute sorte et souvent ont péri misérablement sous leurs coups ou leurs tortures. Ce n'est que de nos jours, et par

(1) Ce sont les populations de la forêt qui, en 1910, ayant capturé un chef de train, M. Rubino, le torturèrent sur la voie. « Tu vas voir, lui déclarèrent les Abbey, les parties de ton corps que tes yeux n'ont jamais pu voir. » Ils lui détachèrent alors la peau du dos, qu'ils présentèrent à ses yeux, puis la peau des fesses, puis l'anus. Ensuite, ils lui arrachèrent un des yeux qui fut présenté à l'autre œil du malheureux. Enfin ils firent l'ablation des parties sexuelles qu'ils lui introduisirent dans la bouche. M. Rubino, respirant encore, fut alors coupé en morceaux et chaque village adhérent à la révolte reçut un de ces morceaux. Ceci s'est passé en 1910, à 60 kilomètres de Bingerville, dans une région déjà traversée par le chemin de fer.

Ce sont encore les populations de la région forestière (Soubré), qui en 1913 attaquèrent M. Huberson, paisiblement installé dans une case, après une étape fatigante, le tuèrent à coups de machete et le mangèrent ensuite.

notre paix, que les Musulmans, colporteurs ou employés, commencent à apparaître dans les principaux centres de la forêt; et si leurs efforts économiques sont comblés de succès par la richesse du pays, leur prosélytisme, modeste d'ailleurs, reste sans effet devant la xénophobie et la méfiance inimaginable des gens.

En résumé, la Côte d'Ivoire est peuplée de 1.600.000 habitants dont 100.000 environ, soit le seizième de la population totale, est musulman; le reste est animiste ou fétichiste. La proportion est du sixième pour la savane soudanaise (100.000 sur 600.000), et du tiers pour la famille mandé qui renferme tous les musulmans (100.000 sur 300.000). On ne peut vraiment pas tenir compte dans un tableau d'ensemble, aussi général que celui-ci, des quelques douzaines de Senoufo ou Koulango islamisés, lesquels tendent d'ailleurs à se dénationaliser en s'islamisant, et sont, à la deuxième génération, des Mandé complets.

LIVRE PREMIER

LA RÉGION CÔTIÈRE

CHAPITRE PREMIER

L'IMPRESSIONNABILITÉ RELIGIEUSE DES POPULATIONS MARITIMES ET LAGUNAIRES

L'étude des populations maritimes et lagunaires de la Côte d'Ivoire, dans leur stade actuel, permet d'établir, dès le premier contact, leur extrême sensibilité religieuse. Cette impressionnabilité est démontrée par trois faits : 1° Le foisonnement des sociétés secrètes rituelles ; 2° Les cas d'islamisation rapide qui se sont produits en divers points de la Côte chez des indigènes, lagunaires ou autres, au contact de marabouts, internés politiques ; 3° Le développement inopiné d'une secte protestante, dû au succès prodigieux d'un clerk noir, Harris, et le bouleversement profond que ses prédications ont amené et amènent de jour en jour dans la mentalité religieuse et sociale de ces populations.

1. *Les sociétés secrètes rituelles.* — Le golfe de Guinée est le paradis de la magie. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire maritime, et spécialement la région occidentale, les bassins de Cavally et du Sassandra, en sont le lieu d'élection, florissant entre tous. Ici, le sorcier féticheur

(Wihibi ou Ouognon, suivant les tribus) dont l'influence est considérable dans toutes les sociétés noires, s'est élevé à la hauteur d'une institution sociale. Les sorciers sont constitués en sociétés secrètes, dont, pour autant qu'on puisse en saisir le fonctionnement, les rites actuels, les sacrifices, les pratiques et les prescriptions et défenses, ont manifestement un but mystique. Mais, ici comme ailleurs en pays noir, la magie, cette perversion de la religion, cet art fallacieux de réduire à son service les forces secrètes de la nature et les influences du monde invisible, la magie, dis-je, a pris la place de la religion, lien direct et patent qui unit l'homme à Dieu. Le culte de Kou, « le diable » comme on le traduit communément, ou si l'on veut, le principe du mal, la nuit, la lune, s'est annexé au culte de Nyessea, « le Bon Dieu », le principe du bien, personnifié dans le soleil ou le jour. Il a fini même par s'y substituer. On n'a rien à craindre de Nyessea, qui est bon par principe. Tout au plus est-il convenable de lui adresser une prière matinale. C'est donc à Kou, esprit du mal, que doivent aller les sacrifices propitiatoires et les incantations.

Les sociétés de sorciers abondent : il y en a dans chaque village ou chaque groupe de villages ; il y en a même souvent plusieurs dans une même agglomération. Alors que partout ailleurs le sorcier est l'exception, ici tout le monde se rattache plus ou moins, de près ou de loin, à une famille ou à un groupe de sorciers ; la hiérarchie règne en maîtresse dans ces sociétés et chacun tient rigoureusement la place que son âge, ses fonctions ou l'avancement lui ont assignée. C'est ainsi que dans le désir d'une protection efficace contre l'au-delà néfaste, les primitifs s'agrègent à ceux qui ont la réputation d'avoir su l'asservir.

Au sorcier, qui se cache, et dont l'action est néfaste, s'oppose le contre-sorcier, ou médecin de sorcier, ou simplement médecin-féticheur comme on l'appelle quelquefois (dèye). Le rôle de celui-ci est de prévenir ou de guérir le

mal par l'utilisation des forces naturelles ou magiques, par le recours aux fétiches, personnifications de ces forces, par l'intervention des divinités et des génies bienfaisants. Si les procédés du « dèye » sont secrets, comme il convient, il opère tout de même au grand jour et ne cache ni sa personne, ni son rôle, ni ses buts. Il y'avait là un heureux contre-poids à l'influence du sorcier. La lutte ne s'est pas établie : le dèye n'a jamais cherché à s'opposer au Wahibi, et c'est celui-ci qui a toujours joué le grand premier rôle.

La plupart des rites cultuels des sociétés de sorciers nous sont et nous resteront inconnus. Le mutisme des intéressés est aussi complet qu'il convient en la matière. Cependant, et grâce surtout aux instructions judiciaires, où la bête humaine, traquée et affolée, finit par se laisser aller à certains aveux, à certaines confidences, et surtout à des explications d'où elle attend son salut, il a été possible d'esquisser quelques points importants du culte et de la morale de ces sociétés traditionnelles.

C'est le sacrifice humain, annuel ou semestriel, qui paraît être à la base de ces pratiques, et dans un double but : but de communion dans la chair, but de bénédiction sur les récoltes.

Des assemblées mensuelles réunissent le groupement de sorciers. Des scènes extraordinaires de danses, de repas, de copulations sans freins ni lois, y contreviennent à toutes les coutumes normales de ces tribus. C'est là que la victime sacrificielle est désignée. Cette désignation ne se fait pas au hasard. Chaque Wahibi, chef de groupe, doit à son tour, faire connaître le membre de sa famille qu'il a choisi. C'est un de ses très proches parents qu'il doit donner : son mari ou sa femme, son père ou sa mère, un enfant, un frère, une sœur, etc. La victime, ainsi désignée à son insu, continue à vivre jusqu'au temps marqué pour le sacrifice. Elle est alors livrée par ruse et par force à l'assemblée,

égorgée comme un mouton, sur un trou, où coule le sang, et enfin dépecée et partagée entre tous les assistants, tout au moins entre ceux qui ont déjà donné quelqu'un à la société. Le chef de famille a droit spécialement à la tête et aux parties génitales. La chair est souvent cuite et mangée sur place, au moins partiellement. Mais une portion est toujours emportée, et sert de potion, de médicament, de préservatif, d'amulette, de grigri, etc., dans les divers besoins de la vie. Le plus souvent l'exécution n'est pas aussi brutale. La victime s'éteint lentement par envoûtement ou empoisonnement, elle disparaît ainsi à l'heure choisie, sans que sa mort entraîne de doutes ou tout au moins de soupçons. Après les funérailles, et quelquefois après même l'inhumation, le cadavre est livré à l'assemblée et partagé dans les conditions précitées.

On remarquera ce choix d'un membre familial. La société est un groupe fermé, et c'est par cette communion dans la manducation de la chair d'un des leurs que le lien mystique se raffermi tous les jours. Judiciairement, les chefs jadis, et nous aujourd'hui, avons su tirer parti de cette coutume. Jadis, les soupçons se portaient vite sur deux ou trois personnes de l'entourage de la victime; elles étaient condamnées aux ordales du bois rouge; le médecin-féticheur savait faire disparaître le coupable. Aujourd'hui les mêmes soupçons permettent de diriger l'enquête avec une certaine efficacité.

Outre ce premier rôle, le sacrifice humain paraît constituer aussi un rite agraire. Les richesses agraires sont en effet la véritable fortune, le seul moyen alimentaire, dans un pays dépourvu de toute industrie et de tout cheptel. Il importe donc, semble-t-il, que les champs participent à la communion des hommes et c'est pourquoi on est appelé à faire une double constatation : 1° C'est que les sacrifices humains ont lieu, soit une fois par an, au moment des semailles, soit deux fois par an, aux moments des semailles

et de la récolte ; 2° Que le squelette de la victime propitiatoire doit être enfoui dans les champs qui sont travaillés, et que cette règle, commune à tous ceux qui ont participé au sacrifice, est absolument impérative pour le chef de famille qui a livré la victime. Il doit enfouir le crâne dans son champ. Chaque membre du groupe semble ainsi remplir à tour de rôle une fonction de sacerdoce agraire.

Il est hors de doute que les membres de ces sociétés de féticheurs savent qu'ils font mal, en livrant à la mort un des leurs : on le voit par la résistance que fait chaque chef de famille, quand il est appelé à livrer sa victime. Il lui faut, la plupart du temps, des rappels à l'ordre, des blâmes et des menaces de la part de l'assemblée. On le voit encore par le remords qui très souvent l'agite par la suite. Chaque famille, chaque village ont leurs fétiches protecteurs. Pour une raison ou pour une autre, que par exemple l'intéressé tombe malade, soit victime d'un accident, que la case du fétiche brûle, etc., le voici aussitôt appelé à faire des réflexions salutaires. Il se reproche sa cruauté, « demande pardon », veut apaiser les mânes de la victime et la justice divine. D'autres fois, ce sont des complices ou simplement des témoins qui ont « mal au cœur » de voir le chagrin et les larmes des parents de la victime, et qui ne peuvent pas supporter cette situation pénible. Divers rites interviendront, dont le plus curieux est certainement l'aveu de la faute. Cette sorte de confession à deux ou trois personnes de son entourage est absolument nécessaire pour ramener l'apaisement de l'âme, ou la santé du corps, tant pour les coupables que pour les complices ou simples spectateurs ou témoins. Malheureusement pour le coupable, ce secret partagé n'est plus un secret ; les autorités apprennent souvent la chose par la rumeur publique et l'expiation va beaucoup plus loin qu'il ne le pensait.

2. *Cas de conversions à l'islamisme.* — De par une tra-

dition administrative, qui remonte au premier jour de l'occupation, la Côte d'Ivoire est la colonie où sont envoyés les indigènes musulmans, blancs ou noirs, des régions du Nord, qui ont été l'objet d'une mesure d'internement politique. Il avait paru que ce milieu de populations primitives, pleines de défiance à leur égard, dont ils ne connaissent ni la langue ni les mœurs, et qu'au surplus ils honorent de leur mépris, seraient pour ces marabouts et guerriers, révoltés, perturbateurs, frondeurs ou hallucinés, la meilleure des géôles morales. C'est ce qui s'est produit en effet pendant plusieurs années.

Or, on constatait, ces dernières années, que la douzaine de personnages musulmans, internés à Daloa dans le Haut Cavally, et qui d'ailleurs y jouit d'une grande liberté, puisqu'il ne s'agit pas d'emprisonnement judiciaire, commençait à prendre une certaine influence sur les indigènes des alentours. Il y avait là des Maures de Kiffa, traîtres à notre occupation, ou de Oualata, insurgés Abdouké de la révolte des Mechdouf-Ahel Sidi de 1916 ; il y avait quelques marabouts noirs soudanais, prédicateurs et pêcheurs en eau trouble, mais ici en un vase qu'on croyait clos. Il l'était bien, mais c'est à l'intérieur même du vase que d'une façon inattendue le microbe islamique tendit à se développer.

On crut alors bien faire en faisant venir ces détenus politique à Bingerville, chef-lieu de la colonie ; il semblait difficile que ce milieu, surtout cosmopolite, fût accessible à des sentiments de conversion religieuse. C'est pourtant ce qui s'est produit ! On a pu constater avec étonnement, quelques mois plus tard, que certains gardes de cercle, des représentants des villages lagunaires, des boys de toute condition, commençaient à s'agenouiller derrière les marabouts, à l'heure de la prière. Bingerville tendait à devenir un centre islamique.

On pouvait remarquer en même temps le même phénomène à Dabou, où l'ex-sultan de Zinder, Mamadou Teniem,

interné depuis 1907, était des plus considérés par les Adioukrou et Ebrié fétichistes et auraient pu en amener un certain nombre au salam, s'il n'avait été retenu par la réserve que lui imposait sa situation spéciale.

Tels sont les résultats rapides qu'obtenaient les loisirs de ceux que leur entourage ou leurs gardiens considéraient comme de saints personnages. On peut croire que si les Musulmans sénégalais et soudanais qui, à la Côte, s'employaient au service de l'administration ou des maisons de commerce, s'en étaient donné la peine, au lieu de ne songer qu'à leurs intérêts matériels, il y aurait, à l'heure actuelle, un fort élément local islamisé.

La situation, signalée plus haut, ne saurait prendre d'autres proportions. La plupart des internés, y compris ceux de Dabou, ont été renvoyés dans leurs foyers soit à la suite de l'expiration de leur peine, soit par une mesure gracieuse, que permettait la fin des hostilités. Bingerville n'en compte plus. Les derniers achèvent leur peine, à Lakota, dans le Haut Lahou, à la lisière des sauvages Dida et Gouro, peu accessibles, semble-t-il, au moins pour l'instant, au bon exemple des vertus islamiques.

3. *Essor du christianisme. Le harrisme.* — Il nous faut en venir maintenant à un fait religieux, presque incroyable, qui a bouleversé toutes les idées qu'on se faisait sur les sociétés noires, si primitives, si rustiques, de la Côte, et qui sera avec notre occupation, et comme conséquence d'ailleurs de cette occupation, l'événement politique et social le plus considérable de dix siècles d'histoire, passée, présente ou future de la Côte d'Ivoire maritime. Il est à croire d'ailleurs que ce phénomène aura sa répercussion prochaine dans la zone sylvestre.

Au début de 1914, apparut successivement dans plusieurs villes de la côte un indigène libérien, nommé William Vade Harris, qui, se disant prophète, faisait détruire les

fétiches, initiait les gens à une sorte de christianisme primitif et jouissait, près des populations du bord de la mer, d'un grand renom. Harris fut signalé à Lahou, à Dabou et à Assinie et, sur la demande des habitants de Bassam, vint dans cette ville. Peu après, on le convoquait à Bingerville.

Il y fit des déclarations qu'on peut résumer ainsi : étant maître d'une école protestante de Cap-Palmas, et pourvu du titre de « Révérend », il vit en rêve l'ange Gabriel qui, au nom de Dieu, l'invita à se rendre chez les fétichistes pour y détruire les emblèmes de leur culte, les inciter à une vie plus morale par le travail, et les empêcher de se livrer à leurs penchants pour l'ivrognerie. Il interdit le vol, l'escroquerie et l'adultère, mais permet plusieurs femmes, et engage au travail pour obtenir la richesse qui assure une existence agréable. En récompense, le ciel est promis à ceux qui se conduisent selon la règle préconisée par l'ange, et le baptême les lave de leurs souillures passées.

William Vade Harris quitta alors Cap-Palmas et se rendit en Gold Coast, puis en Côte d'Ivoire, où sa religion fit un grand nombre d'adeptes ; elle est simple, il suffit de se bien conduire et quelle que soit la règle suivie, protestante ou catholique, on arrive au salut éternel.

Le prophète d'une figure expressive, ornée d'une barbe blanche, de haute stature, vêtue de blanc, le chef enturbanné d'une pagne de même couleur, porte une étole noire, à la main une haute croix, et en baudrier une calebasse contenant des graines sèches, qu'il agite pour rythmer ses cantiques ; il est suivi d'un clergyman et de trois femmes, également habillées de blanc. Il obtient parmi les indigènes un succès extraordinaire.

A sa seule parole, les Ebrié, les Attié, et les habitants du Sanwi qui comptent parmi les populations les plus arriérées et les plus ancrées dans leur fétichisme, ont détruit leurs fétiches, même les plus réputés, tel Mento, le plus puissant et le plus terrible dans la région des Lagunes, alors

que nos conseils étaient restés vains. Les jeunes gens de Jacquville qui n'osaient rentrer chez eux, car le fétiche savamment exploité par les vieillards, leur prenait leurs économies, reviennent dans leur pays. De tous côtés, les gens accourent demander au Prophète libérien de se rendre chez eux pour détruire les fétiches, d'autres se rangent à sa suite, se font baptiser, et mettent en pratique ses conseils moraux. Et pourtant ne boire que modérément, travailler six jours sur sept, ne plus se livrer à l'adultère, ce sont là des privations et une activité qu'ignorent les habitants de la côte, des lagunes et de la zone sylvestre. Si ces bonnes résolutions devaient durer, elles amèneraient une transformation totale de cette région.

Le procédé de conversion du « Prophète » est toujours le même ; il se rend dans un village, la foule se réunit autour de lui, les hommes à sa droite et les femmes à sa gauche. Il leur clame alors d'une voix tonitruante tout le mal que leur font les fétiches et ordonne aux sorciers de venir se placer devant lui. Il leur montre sa croix. Ceux-ci sont alors pris de convulsions, cherchent à fuir, mais ne le peuvent, se roulent en hurlant. Ils paraissent à ce moment en état hypnotique. Harris les calme et leur trace sur le front un signe de croix avec de l'eau, en leur faisant tenir sa croix. Les sorciers vont alors d'eux-mêmes briser leurs idoles. Le village se fait baptiser.

Le bruit se répandit peu à peu que ceux qui n'obéissaient point à ses conseils moraux en étaient aussitôt punis, non par la mort que donnaient les fétiches, mais par l'empêchement de commettre la mauvaise action qu'ils se proposaient d'accomplir. C'est ainsi qu'une femme mariée, étant aller trouver son amant, alors qu'elle venait de recevoir le baptême, ne put, malgré ses invites amoureuses, obtenir les faveurs de ce dernier, et celui-ci, lorsque la parole lui revint, ne réussit point à faire parler sa compagne. L'histoire se répandit et la croyance en la vertu de la religion

du prophète s'en accrut ; bien que ce ne fût là sans doute qu'un phénomène d'auto-suggestion.

En résumé, et après une entrevue, d'ailleurs fort cordiale qu'un missionnaire catholique eut, à la demande du gouverneur Angoulvant, avec le Prophète, on put conclure que le « harrisme » n'étant autre qu'une manifestation de l'éthiopianisme, cette dérivation, cette déformation constante du christianisme indigène, abandonné à lui-même.

Le catéchisme du Prophète se résumait en quatre articles : croyance en Dieu unique, abandon et destruction des fétiches, observation presque judaïque du repos dominical, prohibition de l'adultère (avec maintien de la polygamie). Ce credo admis, on recevait le baptême.

Les moyens utilisés par le prophète, étaient sa puissance considérable d'hypnotisme, et aussi les menaces mystiques, toujours redoutées par les primitifs : morts, maladies, transformations en animaux, etc.

Ses conclusions étaient qu'envoyé seulement pour baptiser, il n'avait ni le temps ni les moyens de donner l'instruction religieuse aux néophytes : il leur appartenait de se rendre à la mission voisine, catholique ou protestante, quelle que fût sa dénomination et d'y achever leur éducation. Lui-même, quand il fut à Bingerville, assista pieusement à la messe du dimanche.

Jusqu'ici tout allait bien et en somme, quand l'autorité se fut rendu compte que l'action moralisatrice de Harris était excellente, ses intentions pures, et sa conduite morale et son désintéressement au-dessus de tout soupçon, elle le laissa aller, malgré les inconvénients que cette perturbation sociale apportait chez les populations, à une époque (1914-1915) où l'on visait par-dessus tout à maintenir la tranquillité la plus complète.

Mais cette faveur populaire, dont jouissait le Prophète, devenue on ne sait comment le « Fils de Dieu », fit surgir une multitude d'imitateurs, une poussière de petits pro-

phètes, de Yessou (Jésus) et de fils de Dieu, qui montrèrent beaucoup moins de tact et de désintéressement que leur maître ou modèle. Une invasion de « clarks », prédicants et quêtants, petits commerçants ou traitants, en rupture de comptoir ou de chantier, s'abat sur la côte et même dans la forêt méridionale. Elle « change » la méthode du maître : on relève de tous côtés l'exagération dans la mise en scène, la comédie ridicule, des procédés d'intimidation inadmissibles, des menaces qui n'ont rien de spirituel, des procédés de chantage odieux. Le ministre indigène Wesleyen d'Aboisso se fait sacrer évêque du Sanwi et dans une grande robe, tantôt noire, tantôt blanche, parcourt et agite le pays. Le mouvement gagne. Un certain Yessou révolutionne en 1918-1919 les régions d'Abidjan et de Lahou et finit en prison. Dans les cercles du Nzi Comoé, et de l'Agnéby, pacifiés depuis quatre ans, les émissaires courent dans la forêt, disant qu'un prophète, fils de Dieu, est apparu, que son pouvoir est irrésistible, que les Blancs vont être chassés, que l'impôt est supprimé et la liberté d'antan rétablie. Des chefs « lavent » alors leur chaise en grande pompe et brûlent les fétiches. On ajoute que le « lion » du Libéria mangera tous les Européens.

Le dévergondage mystique ne tarde pas à apparaître. On signale de divers côtés l'apparition de nouveaux dieux. Au temple d'Abidjan, on va plus fort : une déesse est venue du Ciel, munie par le Bon Dieu d'un registre sur lequel elle devra inscrire les noms des vrais fidèles. Ce registre était simplement un carnet d'épicerie de la F. A. O. Elle annonçait des modifications importantes et notamment le changement de couleur des Blancs et des Noirs. Cette déesse resta d'ailleurs invisible, et quand l'autorité annonça l'intention d'enquêter sur cette affaire, les « clarks », metteurs en scène, disparurent.

Les événements d'Europe demandaient plus de tranquillité que jamais dans la colonie : il fallait entraver la nais-

sance et la circulation de ces faux bruits susceptibles d'inquiéter les esprits. Les fils de Dieu et le Prophète lui-même furent donc invités à regagner leur pays et à s'y tenir tranquilles. Quelques petites sanctions aidèrent à cette solution. Harris, toujours digne, repartit, son bâton de pèlerin à la main, vers Cape Palmas, où il se trouve toujours.

Il n'en reste pas moins que les populations maritimes et lagunaires sont désormais très nettement en marche vers les différentes confessions du christianisme : catholicisme, anglicanisme, dénominations baptiste, wesléenne, harriste pure, etc., et que, quoi qu'on ait dit, leur transformation religieuse est réelle et durable. La mission catholique signale par exemple que le nombre annuel des baptêmes est passé de 80 avant la guerre à 6 ou 700 pendant les hostilités, malgré la diminution des deux tiers du personnel ; elle assure que la conversion des catéchumènes, amenés par le harrisme, est sérieuse et résiste à toutes les difficultés et épreuves. Les églises et les temples s'élèvent comme par enchantement sur la côte, édifiés par les fidèles eux-mêmes, et de toutes parts prêtres et pasteurs sont demandés.

Cette extrême sensibilité religieuse étant à signaler, comme aussi la carence complète de l'islam dans une révolution religieuse aussi importante, et où il aurait pu trouver sa place. En tout cas, on peut affirmer hardiment que dans deux générations au plus tard, toute la Côte d'Ivoire maritime et lagunaire sera chrétienne. On n'y verra plus, comme disciples du Prophète, que les musulmans d'importation.

CHAPITRE II

TRACES D'ISLAM

1. *Cercle du Bas-Cavally.* — Le cercle du Bas-Cavally ouvre, à l'ouest, la zone maritime de la Côte d'Ivoire. Il tire son nom de la vallée inférieure du fleuve Cavally, qui constitue la frontière entre la République du Libéria et la Côte d'Ivoire. Il est peuplé par des tribus fort nombreuses, appartenant toutes au groupement Bakoué de la race Krou, qui s'échelonne sur la côte, de la Rivière Half Cape Mount dans le Libéria, jusqu'à Trépoint, à l'ouest de Lahou. Ce nom de Krou, ou encore Kroumen, ou Krouboy, comme on les appelle, leur est venu par l'intermédiaire des Portugais (Krao, Grao) de la tribu qui habite la région de Setta Krou, dans le Libéria. Les principales de ces tribus Krou du cercle sont : les Bakoué proprement dits, les Ouané, les Pié, les Abri-Neyo, les Plapo et les Têpo.

Les Krou vivent dans une parfaite anarchie politique et sociale, qui a laissé le champ libre à un foisonnement extraordinaire de sociétés secrètes, dont le sorcier féticheur est le personnage principal. La croyance primitive en un Dieu créateur (Niessona), encore que réelle, ne tient aucune place dans leur morale ou leur culte. En revanche, les pratiques les plus immondes et les plus sanglantes de la magie ont pris un développement qui fait frémir ; les crimes

rituels de tout genre, les empoisonnements, les envoûtements, les ordalies mortelles ont pris une extension qu'après un quart de siècle d'occupation nous n'avons pas encore pu arrêter. En 1919, on fusillait, à San Pedro, neuf sorciers qui s'étaient rendus coupables de crimes affreux.

Tout décès anormal, et souvent même normal, entraîne la recherche du coupable. Quatre hommes disposent, les pieds devant, le cadavre sur leur tête et à une allure vertigineuse parcourent le village jusqu'à ce que l'un des porteurs, fléchissant sur ses jambes, laisse toucher une case par l'un des pieds du cadavre. Le coupable est là, ainsi désigné par le défunt, et il faut aussitôt que l'inculpé se dégage de l'accusation par l'épreuve d'un bois ordalique, qui entraîne généralement sa mort.

Les trois espèces ligneuses, qui servent principalement dans les épreuves judiciaires, sont : le bois rouge (ir-rou), le sassawood des Anglais, dont l'écorce pilée est mêlée à unealebasse d'eau que le patient doit absorber; l'euphorbe (boto), dont le suc instillé dans l'œil amène la cécité; et le gano, dont l'écorce pilée et macérée donne un liquide qui possède les propriétés du boto.

On conçoit que dans un pareil champ, imprégné d'un fétichisme si profond, l'islam n'ait gagné aucun terrain. Au surplus, les Krou qui, dès leur enfance, s'embarquent depuis plusieurs siècles comme passeurs de barre, hommes d'équipe, matelots, chauffeurs et soutiers sur les navires européens et, en cette qualité, naviguent sur la côte jusqu'au Congo, ont pris, au contact des Européens, un amour immodéré pour le gin, le genièvre, etc., qui constitue un rempart infranchissable à l'islam.

A défaut d'islamisme local, il faut signaler une centaine d'adeptes étrangers, attirés là par la richesse commerciale du pays : traitants et employés sénégalais (Ouolof et Toucouleurs); dioula soudanais (Malinké, Dioula, Bobo); quelques Fanti de Gold Coast. Ils ne font aucun prosély-

tisme et n'ont aucune influence. Aucune mosquée, aucune école. Ils font leurs prières et célèbrent leurs fêtes, sans appareil, à l'intérieur de leurs maisons. On les trouve à Tabou, Béréby, Rock Béréby et San Pedro.

2. *Cercle du Bas-Sassandra.* — Le cercle du Bas-Sassandra, formé par la vallée inférieure du Sassandra, de son confluent avec la Lobo jusqu'à l'Océan, est habité par des peuplades se rattachant à deux origines différentes : les Bété et les Krou, mais dérivées très probablement dans le lointain des âges d'une même extraction : les Krou.

A l'intérieur, dans la forêt, domine le peuple bété qu'on retrouve d'ailleurs en amont, dans la vallée supérieure du fleuve. Ils forment ici un groupe compact de 30.000 âmes.

La zone proprement maritime est peuplée : soit de tribus bété immigrées, telles, vers l'est, les Godié et, sur le fleuve, les Kouadyo, soit de plusieurs tribus se rattachant au groupe Bakoué de la race krou, ainsi qu'il a été signalé plus haut, soit enfin d'une peuplade métisse : les Neyo (écrit quelquefois Neyaux), où l'on trouve du sang bété, du Nord et du Sud, du sang krou (diverses tribus du groupe bakoué) et des vestiges d'indigènes plus anciens, sans doute les autochtones. La fusion est complète chez ces Neyo : ce sont les coutumes et la langue krou qui dominent généralement.

Les tribus de la zone maritime comme de la zone sylvestre sont indemnes de toute race islamique. Elles sont attachées de toute leur force à leur fétichisme traditionnel, où l'on distingue une vague croyance à un Dieu supérieur et unique : Lago, ou Lago Tapé, maître du tonnerre, et surtout les multiples vérifications et affubulations des forces de la nature. Les crimes y atteignent les mêmes proportions que dans le bassin du Cavally. On y a trop insisté pour y revenir ici. Retenons que l'influence toute-puissante des sorciers, l'abus des liqueurs fortes et l'anar-

chie sociale prédominant dans ces sociétés Krou et Bété et dérivées, et sont un obstacle quasi invincible à l'islam.

Elles n'en sont pas un à l'extension du christianisme qui, depuis Harris et par sa grâce, gagne chaque jour du terrain, soit sous la forme catholique, soit sous les formes protestantes (anglicane, wesléyenne, baptiste, harriste, etc.). La christianisation prochaine de ces peuples interdit définitivement toute espérance à l'Islam.

Allah n'y est pourtant pas complètement inconnu, et l'on trouve dans les escales de Sassandra, Drewin et Victory quelques employés et boutiquiers sénégalais, quelques colporteurs dioula, quelques traitants fanti, quelques gardes soudanais qui se prosternent, le soir, sur le sable de la plage, adorant sa grandeur. Même notation à Soubre, agglomération importante à 140 kilomètres en amont de Sassandra. Aucun de ces fidèles ne méritent de mention.

3. *Cercle de Lahou.* — Le cercle de Lahou, qui doit son nom à son chef-lieu, Grand-Lahou, important centre commercial à l'embouchure du Bandama, est habité au Sud par le peuple Avikam, dit aussi Panda, et que les Agni et Apolloniens appellent Brignan; et au Nord par les Bété ou Dida.

Les Avikam, qui ne dépassent pas 6 à 7.000, ne se rattachent à aucune race connue. Ils paraissent être les débris d'un peuple ancien qui a été refoulé et comprimé sur le rivage; ils ont, de ce fait, subi l'influence ethnique de leurs voisins du Nord, les Bété, et leurs coutumes et institutions présentent avec les leurs les plus grandes affinités.

Les Bété ou Dida sont, semble-t-il, une branche de la grande famille Krou, mais il faut se hâter de dire que leurs mœurs et leur langue gardent des particularités très accusées.

Avikam et Bété sont fétichistes, et on ne trouve chez eux, comme représentants de l'islam, que les Sénégalais,

traitants et employés du Grand-Lahou, les Mandé dioula et soudanais, établis ou de passage, colporteurs comme toujours, et quelques Fanti et Apolloniens, ouvriers d'art et coupeurs de bois, au total cinq cents au maximum, partagés entre Fresco et les trois Lahou : Grand, Moyen et Petit.

En revanche, ici comme sur toute la côte, le christianisme gagne du terrain. Les « clarks » ont construit, en maints endroits, des chapelles protestantes. A Grand-Lahou même, les catholiques noirs, d'importation indigène, ont élevé, de leur propre initiative, une fort belle église et réclamé avec tant d'insistance un prêtre, que le Vicaire apostolique de la Côte d'Ivoire a fini par leur donner satisfaction.

Il ne semble pas, dans ces conditions, que l'islam réussisse à s'imposer ici un jour.

4. *Cercle des Lagunes*. — Le cercle des Lagunes, chef-lieu Abidjan, tire son nom de ce qu'il est baigné par la grande lagune Ebrié, par la lagune Potou et par leurs multiples ramifications. Il renferme Bingerville, chef-lieu actuel de la colonie. Il est peuplé par six ou sept groupements appartenant tous au groupe Kouakoua, que certains rattachent ici à la famille agni-achanti. Ce sont les Alladian, les Adioukrou, les Abidji, les Ebrié, les Attié du Sud, dit Neddé, les Mbato-Dabré.

Ces populations étaient toutes fétichistes, mais l'influence chrétienne commence à se faire vivement sentir. Il n'est pas exagéré de dire que dans une génération elles auront achevé leur évolution vers les différentes formes du christianisme et qu'il n'y aura plus de place pour l'islam.

Elles vivent, sauf les Alladian, dans un état d'anarchie complet. Pas de chef, ou des chefs sans autorité; pas de cadres sociaux. Chaque famille constitue une cellule isolée et indépendante. Notre administration s'est servie, au dé-

but, des porte-cannes, sorte d'agents politiques, qui servaient à transmettre les ordres, à fournir des renseignements, à effectuer des recherches et des enquêtes. On tend aujourd'hui à restreindre leur rôle, sinon à les supprimer et à utiliser les services des représentants de village installés au chef-lieu et qui servent d'intermédiaires entre l'autorité et les groupements. Ils sont généralement bien plus écoutés que les chefs de village.

Abidjan, tête de ligne du chemin de fer de la Côte d'Ivoire et des Hautes-Volta, est une ville dont l'importance s'accroît tous les jours. Elle sera demain, à tous les points de vue, la capitale de la colonie. Sa triple vie commerciale, industrielle et administrative a attiré de très nombreux étrangers et notamment plusieurs centaines de Musulmans qu'on peut diviser en quatre groupes :

1° Le groupe *haoussa*, originaire de la Northern Nigeria. Ce sont à peu près tous des commerçants d'affiliations diverses, uniquement absorbés par les soucis de leur négoce. Les plus notoires sont : a) Ali Haoussa, de Sokoto, né vers 1875, tidiani qui, par Assamatou ('Asmah), Haoussa de Bouaké, se rattache à l'almamy de Bassam, Al-Hadji Abdoullaye; b) Mohammadou Lamin Haoussa de Kano, né vers 1870, sans ouird; c) Mohammadou Chouar, du Bornou, né vers 1870, tidiani de l'obédience de l'almamy de Bassam; d) Aïssa Guibrilou Haoussa, de Sokoto, né vers 1880, disciple tidiani de Assamatou précité; e) Abdou Mahama Haoussa, de Kano, né vers 1885, sans ouird; f) Chérifou Mohammadou ibn Ibrahim ibn Souleyman, arabo-haoussa de Sokoto, de teinte très claire. C'est un homme intelligent, instruit et très correct qui, depuis un demi-siècle, trafique dans toutes les colonies du golfe de Guinée. Il est arrivé en Côte d'Ivoire vers 1903 et y a séjourné et commercé dans les diverses escales de la côte et de la voie ferrée. Il est à Abidjan depuis 1912. Il est tidiani

de l'obédience d'un marabout célèbre de Sokoto, Abdoul-Karimou, aujourd'hui décédé. Cet Abdoul-Karimou avait reçu l'ouïrd de Mohammed Al-Kali, cheikh de la zaouïa tidjanïa de La Mecque et disciple immédiat du fondateur de la voie. Chérifou Mohammadou a deux fils : l'un, Ibrahimia, né à Cape Coast, vers 1887, qui manque d'instruction arabe, mais parle assez bien le français et l'écrit un peu, ayant fréquenté un an les cours d'Aboisso et de Bassam. C'est un homme fort adroit et en déplacement perpétuel ; l'autre, Abou Bakri, né vers 1892 à Secondée, tient actuellement une boutique à Cape Coast (Gold Coast).

2° Le groupe *poulo* du Macina, tous qadriïa comme il convient, par la grâce des amirou foubé du Macina et du célèbre Cheikh Bekkaï, le kounti († 1865) (1). Les plus notoires sont : a) Mohammadou Diallo, de Mopti, disciple de Tierno Mamadou Haïdara, des Kounta, de Moulay Hachimi, des Kounta et du Cheikh Bekkaï ; b) Kolo Soh, du Farimaké, disciple de Tierno Mamadou Sidi, poulo ; de Sidi Mbadi et de Ba Tadi Mahmoudou, tous deux kounta, se rattachent au Cheikh Bekkaï ; c) Ousman Hamadou Diallo, du Macina, disciple du Cheikh Abdoul Hamma.

3° Le groupe *toucouteur* du Fouta et de Nioro, tous tidjanïa, comme il convient, par la grâce d'Al-Hadj Omar. Les plus notoires sont : a) Maliki Kane, Almamy d'Abidjan. Il est né vers 1875, dans le Bosséa, a fait de bonnes études à Dakar avec Al-Hadji Cheikou Kane (2), qui lui a donné l'ouïrd et est venu s'établir vers 1908, à Abidjan, où il vit du commerce ; b) Abdoullaye Mahmoudou, Foutanké du Damga, disciple tidiani d'Al-Hadj Omar Mahmoudou.

(1) Sur le Cheikh Bekkaï, le Kounti, ami de Barth et grand adversaire d'Al-Hadj Omar, cf. *Études sur l'islam et les tribus du Soudan : Les Kounta*, par PAUL MARTY, in Collection de la *Revue du Monde musulman*.

(2) Sur Al-Hadji Cheikou Kane, cf. *Études sur l'islam au Sénégal : Les personnes. Ibid.*

Ce marabout est un des produits de la propagande d'un missionnaire marocain, Chérif Salimou Al-Makki, venu de Fez il y a quelques années et qui, par Chérif Hosseïn, se rattachait à Mohammed Al-Râli, cheikh de la zaouïa tidjaniïa de La Mecque; c) Samba Diallo, de Diaba (Fouta Toro), disciple du même Chérif Salimou; d) Mamadou Ba, torodo de Nioro Sahel, né vers 1880, disciple tidiani de Tafsir Ibrahima et de Tafsir Ali, de l'école de Dinguiraye; e) Mohammadou Moussa, Marka de Dia, né vers 1980, disciple tidjani de Saïdou Ba, dioula toucouleur, qu'il a rencontré à Kassari (Bouaké). Mohammadou est le maître de l'école coranique d'Abidjan. Il a une douzaine d'élèves, tous enfants des Musulmans des groupes précités. Ces Toucouleurs sont commerçants, boutiquiers dans les maisons européennes, tailleurs, etc.

d) Le groupe *ouolof*, très épris de sa religion, mais éloigné de tout prosélytisme et même de toute manifestation exagérée. Ces Ouolof se trouvent dans le commerce et dans l'administration, aux chantiers, aux usines et dans les bureaux. Il n'y a guère à signaler que quelques individualités : a) Nfa Kaba Diakité, disciple et missionnaire qadri de Bou Kounta (Tivaouane). C'est le moqaddem des qadriïa d'Abidjan. On le retrouvera plus loin, au titre « Bassam »; b) Mamadou Sek, né à Sakal (Cayor) vers 1872. Cet individu, cultivateur à Sébikotane, où il a sa femme, ses enfants et sa mère, n'a aucune instruction. On l'a aperçu quelquefois à Abidjan, chez son neveu Ibrahima Sek, cordonnier, et il s'est signalé surtout par la vente de placards arabes et de chromos coloriés; c) Kali Ndiaye, commerçant très lancé en affaires, homme intelligent, ouvert et distingué; d) A ce groupe on peut rattacher Lamin Touré, ouolof de Dabou, commerçant et cultivateur, personnage assez intrigant.

On doit signaler, dans le même esprit, des petits groupes de Sénégalais, Soudanais et Haoussa musulmans, employés

du commerce et de l'administration, forestiers, boutiquiers, etc., tous sans importance, d'abord sur les rives de la lagune : Dabou, Sassegni, Bingerville (avec les villages de Santé et d'Agbada), puis dans les escales qui, de l'embouchure du Bendama, s'échelonnent jusqu'à Grand-Bassam : Kraffi, Adda, Jacquville, Petit-Bassam, Abreby. Un seul marabout mérite une mention : Karamoko Bamba, de la grande famille malinké des Bamba, qu'on verra plus tard. Il est originaire de Kaniméni (Mankono). Longtemps tailleur à Dimbokro, il est aujourd'hui commerçant à Dabou : c'est un homme zélé pour l'islam

On trouve deux mosquées dans le cercle des lagunes : l'une à Bingerville — débarcadère : elle est l'œuvre de deux notables ouolofs, Mamadou Samba, maître-maçon aux Travaux publics, et Saër Ndiaye, boucher ; l'autre à Abidjan-Koundi : elle est l'œuvre collective des petits commerçants toucouleurs et ouolofs qui, après entente, ont obtenu une concession au nom de l'un d'eux et y ont édifié une grande case, sans cachet, en pierres, planches et tôle ondulée. Les autres centres n'ont qu'un « maqam, simple lieu de prière, petit fer à cheval sablonneux entouré de piquets, de caisses, de cailloux, et rappelant les oratoires du même genre du Sénégal.

Comme on le voit, la basse forêt qui ici descend jusqu'à la lagune et jusqu'à la mer même, ne recèle aucune trace d'islam local. Cependant, ces fétichistes endurcis se laissaient séduire, en mai 1909, par un dioula musulman de passage, qui pensait réaliser de fructueuses affaires à la faveur du désordre. Sa propagande hostile cristallisait les sentiments de résistance des populations attié. Elles s'insurgeaient, assassinaient le commis Gourgas en tournée et assiégeaient Adzopé, son poste. Dans l'excitation générale, la xénophobie prit tous ses droits, et le dioula musulman et étranger ne tarda pas à être lui-même assassiné. L'ordre fut facilement rétabli.

5. *Grand-Bassam*. — Dans le cercle du Grand-Bassam, enchaîné dans le cercle des Lagunes, l'islam est représenté par 250 à 300 indigènes sénégalais (Ouolof, Toucouleurs, Sarakollé), tous employés du commerce et de l'Administration, et par quelque Mandé dioula, amenés ici par leur commerce. Le grande majorité de cette population urbaine, où l'on trouve des Apolloniens, des Fanti, des Agni, des Sienamana, et surtout des représentants de toutes les peuplades lacunaires de la basse côte, se partage entre un fétichisme sur son déclin, et un christianisme aux formes diverses, et tout à fait en vogue.

Les personnalités islamiques les plus notoires sont : 1° Al-Hadji Abdoullaye Dieng, toucouleur, né vers 1850 à Diaba (Diorbivol), almamy de la mosquée de Grand-Bassam. Maître autrefois d'une école florissante, Al-Hadji usé, et presque aveugle, a dû la fermer. Il donne encore de ci de là quelques leçons de grammaire et d'exégèse coranique. C'est un cheikh tidiani, sympathique, mais qui ne paye nullement de mine, et dont on est tout surpris de rencontrer les disciples, assez nombreux, dans le haut pays. Il a reçu l'ouird et les pouvoirs de consécrateur de Mohammed Al-Arabi, cheikh de la zaouïa de Fez en 1894, à son retour de La Mecque. Par lui et par son maître Al-Hadj Abd El-Ouahhâb, il se rattache, directement au fondateur de la voie ; 2° Al-Hadji Yaqouba, né vers 1880, sarakollé de Somankidi (près Kayes). Il réside au village d'Impériale (quartier de Bassam) et y fait l'école coranique à 25 élèves, fils de Sarakollé, Toucouleurs, Ouolof, Dioula. Aucun enfant du pays n'y fréquente. Il est cheikh qadri, par la grâce d'Ibrahima Ndiaye, de Sonankidi, et par lui et par Chekou Mamadou Doukouré, de même extraction, se rattache à la voie du Cheikh Sidia. Al-Hadji est un personnage sympathique et instruit et qui est destiné, à la mort d'Al-Hadji Abdoullaye, à tenir la première place dans la société islamique de Bassam. Il est l'almamy de la mosquée d'Impériale et juge

au Tribunal de subdivision ; 3° Moussa Diop, khashonké de Médine, cultivateur au village d'Impériale, assesseur au Tribunal de cercle. Il est qadri de l'obédience de Bou Kounta de Tivaouane (Sénégal) ; 4° Mbaké Ndiaye, ouolof de Koolak, commerçant et charpentier dans une maison de commerce, assesseur au Tribunal de cercle. Il est installé ici depuis 1913, et relève de l'obédience tidianïa d'Al-Hadj Malik de Tivaouane ; 5° Sori Taraoré, bambara, cultivateur, juge au Tribunal de subdivision, disciple qadri des Bou Kounta ; 6° Mamadou Beng, ouolof, employé au Wharf, juge au Tribunal de subdivision, sans affiliation ; 7° Lamin Touré, d'origine sarakollé, devenu ouolof avec le temps, commerçant, disciple tidiani d'Al-Hadj Malik.

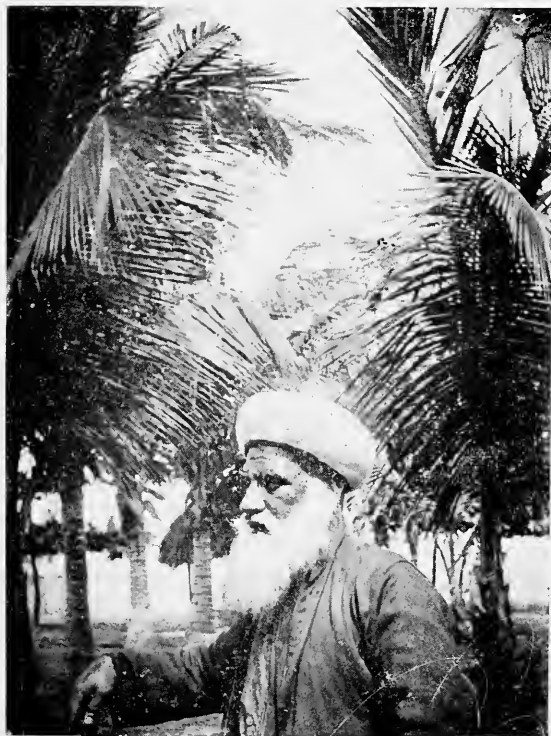
Comme on le voit, ces Sénégalais ont apporté ici leurs mœurs, leurs coutumes et leurs affiliations du pays natal. Ce sont leurs réclamations qui ont attiré l'attention du Gouvernement sur « ces îlots de civilisation plus avancée » et leur ont valu, dans la charte judiciaire indigène de 1912, des Chambres musulmanes spéciales dans les tribunaux locaux. Plusieurs d'entre eux sont devenus, avec la loi Diagne de 1917, des citoyens français, mais pas plus que leurs congénères restés au Sénégal, ils n'ont cherché à jouir du bénéfice de la loi, et continuent à relever des tribunaux indigènes. Il faut reconnaître qu'ici l'administration a tout de même fait un effort, en supprimant au moins tout citoyen français dans la composition du tribunal indigène.

Il y a fort peu de Syriens en Côte d'Ivoire. On n'en signale que deux à Bassam : l'un, Mansour, d'ailleurs catholique, ou soi-disant tel, est chef d'une grande maison de commerce ; l'autre Mohammed Bourji, est un musulman de Beyrouth, qui a eu, pendant la guerre, des démêlés avec l'autorité anglaise de Lagos, où il était établi. Il assure qu'on l'a tracassé parce qu'il se réclamait des Français, ce qui est tout à fait invraisemblable. Il est disciple qadri

d'un cheikh égyptien et parent de Chérif Ali, de Bouaké. Il essaye actuellement de se créer une situation commerciale à Bassam. Il paraît inoffensif.

Deux Orientaux, commerçants importants de Bassam, sont allés s'établir en Nigeria en 1916 : Abbas Ali Farsi, né vers 1865, et son fils Ali, né vers 1889. Ce sont de grands voyageurs. Arabes d'origine, ils ont quitté La Mecque vers 1895 et ont fait en commerçant, tels les héros de *Sin-debad* et des *Mille et une nuits* tout le tour de l'Afrique. Le 6 janvier 1912, ils devenaient par naturalisation sujets anglais des Etats de l'Union du Sud africain. A la fin de cette même année, ils débarquaient en Côte d'Ivoire, munis d'ailleurs de passeports réguliers. Ils s'installaient au village de France, chez Ma Samba Guèye. Pris au début pour de grands marabouts, ils furent consultés avec déférence par certains musulmans, mais refusèrent tout conseil et se tinrent uniquement sur le terrain commercial. Abbas, qui se dit très riche, prouva qu'il avait des dépôts d'argent en banque à La Mecque, au Caire, à Constantinople et à Cape Town. Ce sont des gens intelligents, parlant très bien l'arabe, le turc, l'hindoustani et l'anglais.

Grand Bassam compte deux mosquées : la première est dans la ville française même ; elle n'est autre qu'une maison ordinaire de briques, de planches et de tôles ; elle a été bâtie en 1918-1919 par les Sénégalais de la ville, après des conciliabules qui durèrent plusieurs années. On finit par s'entendre et elle fut édiflée avec les dons de tous sur le lot n° 113 du plan cadastral de Bassam, que son propriétaire, le notable ouolof Hassan Diop, concéda gracieusement. La seconde mosquée est au village d'Impériale ; elle a été bâtie dans les mêmes conditions, en 1913, sur la propagande de Nfa Kaba Diakité, dit Kaba, sarakollé ouolofisé, missionnaire qadri de Bou Kounta. Cet indigène zélé réussit à échauffer la bonne volonté des Sénégalais, à qui la prière individuelle devant leurs cases avait suffi jusque-là, et à



ABBAS ALI FARSI.
(Bassam.)

ramasser le capital et la main-d'œuvre qui permirent d'édifier la mosquée. C'est à Nfa qu'on doit la plupart des affiliations qadrîa, signalées plus haut. Il est aujourd'hui à Abidjan. Les autres faubourgs de Bassam, France, Petit Paris, Azuretti, quoique renfermant quelques habitants musulmans, n'ont pas de mosquée.

Le Grand cheikh sénégalais, Al-Hadj Malik, a aussi ses missionnaires, qui visitent annuellement ses adeptes tidiana et font quelques quêtes, soit pour la zaouïa de Tivaouane, soit pour la métropole de Fez. Le plus notoire d'entre eux est Seri Kane, toucouleur de Dierbivol, né vers 1877. De chez son hôte, l'almamy Al-Hadj Abdoullaye, où il établit son quartier général, il rayonne dans les groupements sénégalais de la Côte, faisant un peu de commerce à l'occasion, donnant quelques leçons coraniques, quelques consultations juridiques ou théologiques et distribuant des affiliations tidiana. Un autre, Samba Diop, ouolof, y est venu aussi, malgré l'opposition des autorités de Binger-ville et de Dakar, qui n'aiment guère voir circuler de groupe en groupe ces agents de liaison et quêteurs éhontés, auxquels on n'ose pas résister et qui sont souvent des véritables maîtres-chanteurs.

On trouve quelques ouvrages arabes à Bassam, surtout des Coran et des *Dalaïl al-Khaïrat*; ils se répandent de là chez les musulmans d'Abidjan, d'Aboisso ou de Bouaké. Ils sont importés à peu près tous soit par les Marocains Hadj Mohammed ben Djelloun et Bennouna, de Dakar, soit par le sujet anglais Hadj Ali de Lagos.

6. *Cercle d'Assinie*. — Le cercle d'Assinie, chef-lieu Aboisso, clôt la zone maritime de la Côte d'Ivoire. Une frontière artificielle de 100 kilomètres, que prolonge le cours de la basse Tanoé, le sépare de la Gold Coast. Il est constitué par les anciens Royaumes d'Assinie et du Sanwi, et peuplé surtout par des Agni (branche Afema) et aussi par

des Abouré, et des Apolloniens ou Zéma, les unes et les autres fétichistes, mais évoluant manifestement vers le christianisme.

La race agni, ici comme dans la forêt supérieure, est absolument rebelle à l'islam; il est impossible d'en discerner la moindre infiltration, malgré la présence de nombreux dioula. On perçoit même chez ces païens comme un sentiment d'hostilité à l'égard de la religion du Prophète. Le chef le plus en vue de ce groupement est Aka Bosson, chef du canton dit « de la route des Caravanes ». Aka Bosson, qui habite Ayamé, est né vers 1881. Son père, Aka Brimbi, jadis chef de canton, s'est réfugié en Gold Coast, lors des opérations du recrutement (1915). Il eut pour successeur Efouan Kan, qui ne tarda pas à démissionner, et fut remplacé (1917), sur la désignation de tous les chefs de village de la route des Caravanes, par Aka Bosson. C'est un homme intelligent qui possède une cacaoyère d'un millier de pieds. Ce canton de 2.125 Agni est traversé par le long couloir de la rivière Bia et par la grande route commerciale qui descend de Bondoukou et par Assikasso, Abengourou et Zaranou, atteint Aboisso, la lagune Aby et la rade d'Assinie. C'est le seul canton, à part les villes, qui connaisse les musulmans, sous la forme de dioulas colporteurs, et c'est aussi celui où l'on trouve, la moins déguisée, l'hostilité à l'islam.

L'influence chrétienne gagne en revanche du terrain, soit sous la forme catholique (missions florissantes d'Aboisso et d'Assinie), soit sous la forme protestante, et plus spécialement wesléyenne et harriste. En cette région frontière plus encore qu'ailleurs, catholicisme signifie influence française et protestantisme influence [anglaise. Quoi qu'il en soit, les progrès du christianisme, qui seront complets dans une génération, soustrairaient définitivement cette région à l'islam.

Ce n'est pas le lieu de s'étendre ici sur le fétichisme des

Agni et autres animistes de la région. Il revêt le double caractère de culte public avec ses arbres et ses cases-fétiches, et ses prêtres, à la fois sorciers, devins et mires, et de culte privé, ou plutôt familial, avec ses dieux lares de bois ou de terre. Il s'accompagne de rites pour les diverses circonstances de la vie, et notamment de cérémonies agraires, aux différents moments de la plantation, de l'essor de la maturité et de la récolte des produits. On frotte, par exemple, le fétiche familial avec des œufs, au moment des semailles ou des plantations; par la suite et pour assurer une belle venue des récoltes, on procède à des sacrifices de moutons et de poulets.

La religion musulmane est représentée dans cette région par des éléments immigrés, au nombre de trois : 1° L'élément *achanti* de Gold Coast, jadis assez nombreux, au moment des hauts prix de caoutchouc, et qui ne comprend plus que 5 à 600 membres, dont quelques-uns seulement sont musulmans et dont aucun ne mérite une mention spéciale; 2° L'élément mandé-dioula, venu du Nord soit français, soit anglais, par la grand'route caravanière avec les produits soudanais et sylvestres. Ces étrangers sont installés soit dans les gros villages de la route comme traitants, soit en équipes de quelques dizaines d'hommes dans des chantiers de bois. Ils coupent des billes d'acajou, au compte des Compagnies forestières, et les traînent au prochain marigot. Ils vivent fort isolés et n'entretiennent que peu de relations avec les Agni voisins. Un seul nom mérite une mention, Al-Hadji Haïdara, de lointaine origine sonraï, né à Koutiala vers 1866. C'est un modeste tailleur complètement illettré, qui n'a guère de musulman que sa dignité de chérif et qui au surplus n'en saurait donner la moindre preuve : il n'a aucune connaissance de sa généalogie. Il paraît être un fils de captif de Maure, et c'est ce qui expliquerait ses prétentions au chérifat; 3° L'élément *sénégalais*, le seul où l'on compte vraiment quelques musulmans de

marque, qui n'ont d'ailleurs rien de maraboutique. Les plus notoires de ces Sénégalais, qui sont tous ouvriers d'art, traitants, employés du commerce ou de l'Administration, sont : 1° Samba Guèye, toucouleur de Matam, né vers 1874, fils et élève de Bou Bakar Mahmoudou. Il possède deux boutiques à Aboisso et à Bondoukou. Il a créé aux environs d'Aboisso une cacaoyère assez bien aménagée. Cet ancien maître d'hôtel du gouverneur du Sénégal débarqua ici, le 15 mai 1896, dans les bagages du gouverneur Moutet. Intelligent, honnête, déférent, il a toujours fait preuve de beaucoup de loyalisme. En février 1902, il retirait de la rivière Noé un commerçant qui allait s'y noyer sans son intervention. Cette attitude courageuse lui a valu une médaille d'honneur. Il parle et écrit le français et comme tout Toucouleur relève du tidianisme omari ; 2° Demba Samba, toucouleur, né à Matam vers 1862, élève et disciple d'Abdoullaye Gueyane, cheikh tidiani. Arrivé à la Côte d'Ivoire en 1893, en qualité de mécanicien à bord de l'avis *Ardent*, Demba Samba y est resté et s'est consacré par la suite au commerce. Il a une boutique à Aboisso et une autre à Bondoukou, et va de l'une à l'autre, suivant les saisons. Il a une cacaoyère à Aboisso. C'est un homme paisible, parlant bien le français ; 3° Alioun Sow, ouolof, né à Saint-Louis 1878, fils et disciple de Amoudou Racine Sow. Il est en Côte d'Ivoire depuis 1900, et à Aboisso depuis 1902. Commerçant patenté et cultivateur de cacao, il est plus instruit en français qu'en arabe. Il jouit de l'estime générale ; 4° Al-Hadji Abdoullaye Demba, toucouleur ébyabé, né à Diabia (Diorbivol) vers 1864. Installé à Aboisso avec boutique et cacaoyère, il rayonne dans la basse Côte d'Ivoire. Il a une boutique à Grand-Bassam, une autre à Dimbokro, qui fut tenue par son frère Al-Hadji Amedin, qui y mourut vers 1912. Il fait l'école à ses propres enfants ; quelques enfants voisins, fils de ses compatriotes, se joignent quelquefois aux siens. C'est un homme simple et

cultivé, parfaitement irréprochable. Il a fait le pèlerinage par la mer avec son frère, il y a plus de 20 ans, et n'en a conservé aucun souvenir.

Quelquefois on voit passer dans ces pays de frontière des marabouts étrangers, quêteurs et prédicateurs, soit d'origine soudanaise (mandé, bobo, et même maure), soit d'origine haoussa. Ils sont à surveiller, et même à renvoyer, s'ils n'ont pas de moyens d'existence, car ils ne cherchent qu'à pêcher en eau trouble.

Aboisso est pourvue d'une petite mosquée, construite en 1912 par les quelques musulmans précités et par leurs compatriotes. C'est une grande bâtisse en pierres, de 15 mètres de longueur sur 10 m. 50 de largeur. La façade est décorée d'un minaret. C'est Ibrahima Samba qui en est l'almamy. Les fidèles qui la fréquentent le font sans ostension et passent inaperçus dans un pays aussi complètement fétichiste ou christianisé.

Assinie n'a pas de mosquée.

LIVRE II

LA ZONE SYLVESTRE

CHAPITRE PREMIER

LA PHYSIONOMIE MORALE DES TRIBUS DE LA FORÊT

1. *Croyances et rites animistes.* — Les peuplades de la forêt sont fétichistes ; leurs croyances et pratiques ne diffèrent pas sensiblement d'une tribu à l'autre.

On admet généralement l'existence d'un être suprême, « Niamia Pri », qui domine toutes les affaires humaines, mais de si loin et de si haut qu'il n'y intervient jamais, ni en bien ni en mal. Cette vague et lointaine divinité est rarement invoquée ; on se borne à lui offrir de temps en temps, et sans cause bien définie, quelques petits sacrifices peu coûteux. Le véritable maître spirituel, de l'indigène, maître craint, bien traité, bien nourri, est le fétiche.

Chaque village a son grand fétiche, le « Membo », que fait parler le féticheur, suivant les cadeaux qu'il reçoit.

Chaque famille a également le sien ; elle le tient généralement de son plus lointain ancêtre, et chaque chef de famille le transmet à son successeur, en lui divulguant les rites spéciaux sous lesquels il aime à être adoré. Toutefois ce fétiche lui-même n'est ni omnipotent, ni éternel : qu'il

n'exauce pas les vœux, qu'il ne détourne pas le malheur, il est déclassé et remplacé par un autre ; ainsi en usent ces paysans calabrais qui frappent et insultent l'effigie du saint récalcitrant.

On fait des cadeaux au fétiche, surtout des œufs, que mangent les civettes, mangoustes et serpents.

Certains fétiches, particulièrement puissants et redoutés, exigent du sang humain, et il y a peu de temps encore l'usage des sacrifices humains était courant chez les chefs importants, lors de certaines circonstances solennelles.

A l'heure actuelle encore, chaque fois qu'une tribu s'est insurgée contre notre autorité, c'est par des sacrifices humains qu'elle a donné le signal de la révolte. On peut dire pourtant que partout où notre administration peut se faire sentir, ils ont pratiquement disparu. Les sacrifices de bœufs et de chèvres sont toujours en honneur.

Le fétiche c'est n'importe quoi : une statue grossière de bois, mais le plus souvent la chose la plus inattendue : un vase, un débris de poterie ou de bois ou de fer, un canon de fusil, un ustensile quelconque, un arbre. Il n'a de valeur que celle que lui attribue celui qui l'a déclaré fétiche et pour lui seulement.

Le véritable maître de la société indigène est le sorcier-féticheur. Il n'est pas seulement l'organe par lequel parle le Membo du village, c'est aussi l'auxiliaire de la justice et le guérisseur. Par tempérament, il est observateur et astucieux. Il est toujours le mieux renseigné du village, et s'il est honnête, il fait dire la vérité au fétiche et condamner les coupables. Il prépare les fétiches ou boissons que l'on fait prendre, au tribunal de village, aux plaignants, aux témoins et aux prévenus. De l'effet produit par ces boissons, parfois vénéneuses et mortelles, on conclut à la culpabilité ou à l'innocence de l'accusé. On comprend combien dans ces cas est prépondérante l'action du féticheur.

L'expression très employée de « prendre le fétiche » si-

gnifie aussi « prêter serment », sans qu'il soit nécessaire de rien absorber. On prête alors serment sur un fétiche qui tuera le coupable parjure. Souvent même, on touche du doigt la terre, puis le bord de la langue, en disant : « Que cette terre m'empoisonne, si je mens, » et on lève la main. Il ne faut pas trop s'illusionner sur la valeur de tous ces serments.

Tel est le rôle du sorcier dans ses beaux jours ou le rôle du « bon sorcier ». Mais à côté, il y a ceux, prêtres du mal, qui sont voués à des œuvres néfastes. C'est parmi eux qu'on trouve les auteurs de crimes rituels, d'empoisonnements, d'envoûtements, d'ordalies sanglantes qui foisonnent dans la société indigène.

En 1918, dans le haut Cavally, quatre sorciers couverts de peaux de singe à long poil attaquent, au détour du sentier, un indigène inoffensif. Ils s'acharnent après lui, lui déchirent avec leurs ongles et leurs dents la figure, la poitrine, les bras, lui arrachent les oreilles, lui coupent la verge. Ils veulent « manger de la viande », et garder les débris pour leurs filtres et talismans. Ils expliqueront en justice qu'ils faisaient nuitamment tam-tam dans une de leurs cases, sans que personne pût les entendre. A quelle séance de magie noire pouvaient-ils se livrer ?

Qu'on ne croie pas d'ailleurs que ces primitifs soient inaccessibles à tout sentiment. La crainte du châtement les retient souvent. L'un d'eux, poursuivi pour meurtres, avouait de lui-même : « J'ai tué un homme, il y a quatre ans. J'en avais attaqué un autre, mais il avait un bon gri-gri. Il m'a saisi par la main et blessé gravement, et depuis « je n'ai plus fait diable », ni blessé personne. » (décembre 1917). Ainsi leur passion exacerbée est pour eux « le diable ». On ne résiste pas quand on est « possédé » par le diable et on est irresponsable. Cette conscience se manifeste même après coup et devant l'appareil judiciaire. On en voit rire aux éclats, si un témoin rapporte un fait ma-

cabre (cuisson de la victime, etc.). Ils ne paraissent pas jouir de toutes leurs facultés, ou en tout cas n'en jouissent pas comme nous. C'est ici vraiment qu'on saisit sur le vif cette mentalité spéciale des primitifs que l'école de Durkheim appelle la mentalité « prélogique ».

Si les sorciers sont féroces, féroces au point qu'on voit des mères sacrifier leurs enfants, la foule le leur rend bien à l'occasion ; quand l'un d'eux est convaincu d'un crime rituel, il n'est pas de supplice que la vindicte publique ne lui inflige.

2. *Impressionnabilité religieuse.* — L'extrême impressionnabilité religieuse, déjà signalée chez les populations de la côte, se retrouve chez les peuplades de la forêt. On a pu constater, ces dernières années, des faits religieux de nature à transformer en une génération la physionomie spirituelle de la région.

En 1918, le pays baoulé fut parcouru en tous sens par des émissaires, d'origine inconnue, propageant l'ordre divin suivant : « Tuer ou vendre tous les animaux domestiques de couleur noire ; détruire toutes les plantations d'ignames noirs (*nɛʒan* en baoulé). Ces émissaires insaisissables menaçaient de mort tous ceux qui n'obéiraient pas à la parole divine. Malgré tous les avertissements des autorités, la population obéit si bien et clandestinement que le cheptel fut, en peu de temps, réduit d'un tiers et que la dévastation des champs d'ignames noirs entraîna pour une bonne part, dans les années 1918 et 1919, assez sèches de par ailleurs, deux terribles disettes. Des troupeaux entiers de porcins, le seul bétail, ou tout au moins le principal bétail de certains cantons, disparurent. Les hommes étaient à la rigueur autorisés à manger les ignames noirs, mais à condition que ce fût dans la brousse et hors de tout regard. Cette autorisation était refusée aux femmes, et elle s'aggravait de la prescription des gombos verts et des arachides.

Les femmes étaient ointes d'une sorte de corps gras, qui devait les faire périr, si elles n'obéissaient pas aux injonctions divines. Certains hommes qui ne s'exécutèrent pas assez rapidement se virent condamnés à une amende de sept tas d'or, d'un bœuf rouge et d'un bœuf blanc.

L'autorité finit par s'émouvoir, surtout quand le bruit se répandit que les mesures nouvelles annonçaient le départ des blancs. Des recherches actives permirent la découverte et l'arrestation de certains coupables. Ils donnèrent de fort vagues justifications : les uns obéissaient à des chefs féticheurs ; les autres se croyaient inspirés de Dieu ; d'autres enfin dirent avoir agi par vengeance. Quoi qu'il en soit, on reste confondu que ces populations primitives aient sacrifié sans résistance et le plus facilement du monde les richesses vivrières et les troupeaux, auxquels elles attachent tant de prix et cela sur les simples déclarations d'inconnus, qui leur disaient que tel était l'ordre divin.

Les fétiches sur la côte, les richesses alimentaires dans la forêt, tout le patrimoine moral et matériel de ces peuples perdait toute valeur à leurs yeux, à la simple injonction d'inconnus.

Il faut constater là un état d'esprit extrêmement impressionnable et qui réserve des surprises. Les tribus de la forêt, encadrées au nord par des populations en partie islamiques, au sud par des populations en partie, et bientôt toutes chrétiennes, sont mûres pour l'une ou l'une de ces religions, et sans doute suivant les méthodes et l'activité des missionnaires et des marabouts, pour l'une et pour l'autre.

On peut encore donner comme preuve de cette sensibilité les quelques conversions à l'Islam, effectuées bien malgré eux et par le seul exemple de leurs gestes culturels, à Daloa (Haut Sassandra) par des détenus politiques musulmans ; et enfin la docilité avec laquelle certaines tribus de la frange méridionale de la forêt accourent à l'appel des clarks

harristes et, tout comme leurs voisins des lagunes et la côte détruisent leurs fétiches.

3. *Le droit coutumier et la résistance à l'Islam.* — L'Islam ne semble pas appelé à bénéficier de ces transformations religieuses éventuelles, soit parce que les quelques dioula du Nord, qui parcourent la forêt, sont beaucoup plus soucieux de leurs intérêts commerciaux et beaucoup moins empressés à la tâche apostolique que les missionnaires chrétiens, qui montent de la côte et entament déjà la forêt, soit plutôt parce que le droit coutumier et les institutions juridiques et sociales des tribus de la forêt offrent dans la plupart des cas, une telle divergence, une telle dissemblance avec les institutions islamiques qu'il est à prévoir une résistance invincible, si la religion du Prophète est prêchée quelque part. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit à l'extrême orient de la colonie, en bordure de la Gold Coast, dans l'Indénié, parcouru par les caravaniers mandé du Nord. Leurs prédications occasionnelles sont restées sans succès.

Il n'est pas inutile d'énumérer rapidement les principales de ces institutions coutumières qui sont les bastions de la résistance fétichiste à toute invasion d'une religion, qui, tel l'islamisme, se présente avec une code juridique.

a) Polygamie illimitée, qui est d'autant plus en honneur qu'elle implique considération et fortune.

b) Mariages temporaires, comportant les clauses les plus diverses. Concubinage légal non seulement avec des captives, mais même avec des femmes libres, déjà mariées ou jeunes filles ;

c) Liberté entière de la jeune fille. Cohabitation et même prostitution courantes avant le mariage ;

d) Consentement formel de la jeune fille au mariage. Nullité de toute acte où son acquiescement n'est pas donné ;

e) Lévirat d'usage courant ;

- f) Fréquence et facilité de l'adoption ;
- g) La tutelle comporte le soin de la personne du mineur, mais non celui de ses biens ;
- h) Forme familiale et collective de la prospérité foncière ;
- i) Succession d'après le droit matriarcal : frères utérins, neveux fils de sœur maternelle. Unité de l'ayant-droit à la succession. Choix de l'héritier par le conseil de famille parmi les plus intelligents et les habiles de la classe appelée à la succession, et même quelquefois sans distinction de classes ;
- j) Non limitation du droit de donation testamentaire ;
- k) Entière liberté des conventions, mais celles concernant des objets qui ne vous appartiennent pas ;
- l) Mise en gage des enfants et des serviteurs ;
- m) Coutumes pénales variées, comportant en principe l'absence d'action publique, l'exercice de la vengeance privée, l'obligation des compensations pécuniaires, l'usage courant de la rançon, l'extinction de toute action après paiement de la rançon, etc.

On voit combien toutes ces dispositions du droit coutumier diffèrent du code islamique et quelles résistances invincibles elles offrirait à l'Islam envahisseur.

4. *Coutumes politiques.* — Les tribus de la forêt n'ont jamais pu se débarrasser d'une féodalité minuscule qui a entretenu parmi elles une anarchie séculaire. Aucun empire, aucune royauté même locale n'ont surgi dans la zone sylvestre. Il est impossible même de discerner, dans la tradition, le groupement politique d'une tribu. La cellule politique, c'est à peine le village, ou, tout au plus la coalition momentanée de quelques villages.

La dévolution de ce commandement minuscule suit quelques règles, surtout à l'ouest, chez les Gouro, les Dan, les Guéré et les Bettié où les agglomérations sont un peu plus importantes :

a) Succession du commandement de frère en frère immédiatement cadet jusqu'à extinction. Retour ensuite au fils aîné du frère aîné. Élasticité de cette règle, car les incapables, les malades, les absents, etc., sont écartés. Ce principe se rapproche de la dévolution du pouvoir dans les sociétés musulmanes ;

b) Le chef en exercice désigne, conformément à cet ordre, son successeur que, de son vivant, il associe au pouvoir ;

c) Ratification de cette nomination, au jour du décès du chef, par l'assemblée des chefs de village et des notables. Il fallait que, ce jour-là, le candidat portât les plus beaux pagnes, que le festin, par lui offert, eût été trouvé parfait, etc.

Telle était la règle générale. Dans certains cantons c'était, au contraire, tel ou tel de ses trois principes qui prédominaient, les autres n'étant que des indications. Dans plusieurs régions, par exemple, c'était le troisième qui l'emportait : le chef était élu au cours du festin et n'était pas toujours celui que l'hérédité désignait ou que le chef précédent avait choisi.

La déposition du chef intervenait assez facilement, quand il avait cessé de plaire. C'est la même assemblée qui mettait fin à son pouvoir.

Les épreuves judiciaires sont comprises de telle sorte qu'elles ont amené l'extinction du droit pénal, ou peut-être empêché sa naissance. L'inculpé sort des épreuves innocent ou mort. Dans un cas comme dans l'autre la répression est inutile.

La justice suivait la coutume du nom : quiconque voulait plaider invoquait le nom du chef de son choix, et l'adversaire était tenu de comparaître devant ce chef, auquel était supposé par le plaignant une plus grande autorité ou une plus grande impartialité. La personnalité du plaideur tenait plus de place que l'objet même du litige.

Mais, malgré tout, ces coutumes sont exceptionnelles, et le caractère le plus visible de la situation sociale et politique de ces peuples, c'est leur absence de cadres, c'est l'esprit d'individualisme poussé à un point qu'on ne peut pas soupçonner. Il en va des populations de la forêt, comme des oiseaux qui ramagent sur leurs têtes : aussitôt qu'il peut voler l'oiseau s'envole; le nid a la valeur et la durée d'une saison et tous ces chanteurs et pépieurs constituent ce qu'on appelle la « République des oiseaux ».

Une République de cette nature sans maîtres et sans principes peut suffire à la gent ailée. Elle n'est pas le fait de l'homme. Et ce sont les sociétés secrètes, les sorciers et la magie qui prennent la place des cadres réguliers.

5. *État social.* — Il importe en effet de signaler ici, comme une des principales causes de l'état arriéré des peuplades sylvestres et comme un obstacle invincible à l'islamisation, la tendance innée et profonde de ces indigènes à l'émiettement, au morcellement, à l'anarchie sociale. C'est un véritable fléau que cet abandon du village ou du pseudo-village, par les indigènes, désireux, en s'installant dans des campements, de se soustraire non seulement à notre action administrative qui, à vrai dire, ne les atteint guère, mais encore à toute action de leurs autorités naturelles et humaines : chef de village, conseil de notables, père de famille, etc. Ils peuvent alors, dans ces misérables huttes, bâties de quelques larges feuilles de palmier ou d'autres arbres, s'adonner complètement à leur penchant, à l'ivrognerie et à la paresse, qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Et alors, livrés à eux-mêmes, sans défense physique ni morale, ils retombent complètement à la vie de nature, cessent toute culture, ne se nourrissent plus que de baies et de racines sauvages, rejettent le misérable cache-sexe dont ils commençaient à se vêtir, deviennent plus méfiants et plus inabordables que les fauves qui les entourent

et sombrent dans toutes les horreurs de la bête humaine primitive à l'état de barbarie : sacrifices sanglants, crimes rituels, anthropophagie, bestialité, chasse à l'homme, et surtout à la femme et à l'enfant, érigée en principe comme la chasse au gibier, etc. Quand saint Bernard conseillait la retraite et le recueillement dans les bois et disait : *Aliquid amplius invenies in sylvis quam in libris*, il ne connaissait certainement pas la forêt équatoriale.

Il importe au plus haut point, et quelles que soient les critiques idéalistes que des théoriciens pourront émettre, que nous fassions défense à nos sujets de quitter leurs villages pour vivre sous des abris perdus en forêt. C'est peut-être une atteinte à la liberté individuelle, mais on en commet bien d'autres à leur égard, ne serait-ce que le recrutement, qui est une condamnation à mort pour eux et qui n'ont pas la même cause et la même justification : leur intérêt bien compris. L'abandon des villages, cellules embryonnaires de la vie sociale, doit donc être formellement interdit. Seuls, seront tolérés les abris destinés à recevoir les cultivateurs ou les récolteurs obligés de se rendre à quelque distance pour y vaquer à des occupations honnêtes et reconnues utiles. C'est le seul moyen de les arracher à l'individualisme de la bête, et ce n'est guère.

Ces populations sont à un tel degré d'enfance que des médecins qui les ont vues de près et vécu longtemps à leur contact sont contraints de reconnaître que toutes les questions se rattachant à leur hygiène : vaccinations, maladies vénériennes, lèpre, tripanosomiase, ne viennent qu'en second plan. Les deux questions de l'eau et de l'alimentation viennent au contraire en toute première ligne. « La création du puits, l'obligation stricte et contrôlée de plantations variées, dit un médecin, constitueraient un pas considérable dans l'amélioration des conditions d'existence des Baoulé. C'est dire où en sont les choses que d'estimer primordiales des questions aussi élémentaires que celles de

l'eau potable et de la ration alimentaire dans une contrée qui passe, à juste titre, pour une des plus peuplées de la Côte d'Ivoire. » Et c'est ainsi que dans un des pays les plus favorisés par la nature, les indigènes souffrent périodiquement de famines terribles.

Contrairement à ce qui se passe chez tous les peuples noirs, les tribus de la forêt ne manifestent pas de goût pour l'instruction, et c'est peut-être ce qui les a préservés de l'islamisation. Cette attirance de la science et de l'instruction a été, en effet, partout ailleurs, une des grandes causes du succès de l'islam, religion intellectuelle et littéraire, et pourvue d'un système d'écriture.

CHAPITRE II

TRACES D'ISLAM

1. *Cercle de l'Agnéby*. — Le cercle de l'Agnéby, chef-lieu Agboville, tire son nom de la rivière Agnéby ou Agbo, qui le traverse, et va se jeter dans la lagune Ebrié, près de Dabou. Il est peuplé par trois branches de la race agniachanti, appartenant toutes trois au groupe kouakoua de cette race : les Abbey, les Attié du Nord et les Bettié, et toutes trois fétichistes et nettement rebelles à l'islam. On connaît le violent mouvement de xénophobie qui, en 1910, souleva tous les Abbey coalisés. Les musulmans, comme les chrétiens, en furent les victimes, et les dioula soudanais comme les traitants et coupeurs de bois sénégalais et apolloniens furent égorgés ou blessés, au cri de : « A mort les étrangers », au même titre que les Blancs.

L'islam n'est donc représenté dans ce cercle que par 150 à 200 dioula soudanais et une demi-douzaine de Sénégalais, établis surtout à Tiassalé. Avant la conquête de la forêt, on avait fondé quelque espoir sur les services qu'ils pouvaient rendre comme guides, agents de renseignements et de pénétration, les colporteurs musulmans dont le sort et les intérêts étaient liés aux nôtres. On leur fit beaucoup de grâces, on encouragea la construction d'une mosquée à Tiassalé, et le gouverneur Clozel contribua aux dépenses pour 250 francs (1904). Cette mosquée, grande bâtisse en briques,

couverte de tôles, fermée de persiennes, existe toujours : elle aurait coûté, au dire des fidèles, 5.000 francs. Elle est peu fréquentée et dans un état de délabrement pitoyable.

A Agboville, outre quelques commerçants sénégalais et colporteurs soudanais, on remarquait, ces dernières années, un marabout malinké de Kankan, Fodé Mamadou Kaba, interné là à la suite d'intrigues et de désordres dans son pays. Son prestige de pèlerin de La Mecque, sa grande piété, sa science incontestable, son savoir-faire lui valurent la vénération générale : il était de droit l'almamy local, et l'on commençait à remarquer, derrière lui, à la prière, quelques-uns de ces oisifs et aventuriers Agni, de toute provenance sylvestre, prétendus travailleurs, qu'on rencontre dans les gares de la voie ferrée. Pour couper court à cette ébauche d'islamisation, Fodé Kaba qui, au surplus, avait eu une attitude parfaitement correcte, a été renvoyé à Conakry.

2. *Cercle de Nzi Comoé.* — Le cercle de Nzi Comoé tire son nom des deux grands cours d'eau qui le traversent : le Comoé à l'est; le Nzi, affluent de Bandama, à l'ouest. Il est habité par cinq peuplades, dont quatre : les Agba, les Agni proprement dits, les Ouellé et les Ngan, sont des rameaux de la famille agni-achanti et dont la dernière : les Mango ou Anno, sont des métis de Ngan, de Mandé et d'Agni.

Les Agba, Agni et Ouellé sont issus, d'après leurs traditions, de mélanges d'autochtones, ou plus probablement de couches agni primitives et de migrations postérieures agni venues, soit du Baoulé (Ouellé), soit du pays achanti de Gold Coast (Agba). Les Ngan sont venus par étapes successives du Dahomey par le Togo, la Gold Coast et le Comoé (vers Bettié).

Les Anno ou Anonofoué sont venus ici et se sont constitués par des invasions successives de Ngan, de Mandé et

d'Agni-Achanti. Ces invasions furent pacifiques, les Djimini, premiers habitants, ayant peu à peu cédé la place. Elles ne se contrecarrèrent pas les unes aux autres, les derniers arrivés « faisant fétiche » avec les premiers. Le nouveau peuple eut à soutenir des luttes prolongées avec les Abron de Bondoukou et les gens de Coomassie, ce qui finit par amener son unité, sous l'autorité du chef mandé-dioula, Dyan Ouattara, lors des attaques de Fofié, roi des Abron vers 1830. Ces Mandé-Dioula, maîtres politiques du pays, sont tous de diamou Ouattara. Ils venaient, soit de Sansanné Mango (Togo), soit d'Anno (Dagomba anglais) et c'est ainsi que le pays a pris d'eux le nom de Mango ou d'Anno. Ils étaient tous fétichistes et le sont restés, l'exemple de leurs cousins Mandé du Nord ne les ayant pas convertis, sauf exception, à l'islamisme. Dans le canton de l'Ifoué, ils se sont mélangés d'Abron et de Baoulé. Le Mango est aujourd'hui réparti entre les trois cercles du Nzi-Comoé, du Baoulé et de Kong.

L'islam n'est perceptible ici que dans les trois éléments ordinaires étrangers de la forêt : les Sénégalais, boutiquiers et employés, les gens de Gold Coast (Fanti, Apolloniens, Haoussa) traitants, dioula, coupeurs de bois, acheteurs de palmistes, de caoutchouc et de kolas ; et enfin les dioula de multiples origines soudanaises : par eux tous les produits du sol coulent vers les factoreries. Ils les échangent contre des produits européens qu'ils dispersent dans la forêt. Les uns et les autres ne font pas de prosélytisme, mais l'exemple de leur piété, qu'ils exagèrent d'ailleurs, sachant l'influence des démonstrations religieuses sur le primitif, exposent aux yeux des indigènes étonnés les premières manifestations de l'islam.

Les deux principaux centres, où on les rencontre, sont Dimbokro et Toumodi.

A Dimbokro même, il n'y a que trois ou quatre noms notoires dans la colonie noire musulmane : a) Souleyman



AL-HADJI ABDOULLAYE,
Almamy de Bassam.

Bérété, malinké de Kiba, né vers 1885. Il a fermé une petite école qui ne pouvait pas le faire vivre et fait du commerce. Il est le disciple tidiani d'un métis maure du Kaarta qui, par Al-Hadji Salmoye (1), le grand Cheikh de Dienné, se rattache au fondateur de la Voie ; b) Ahmadou Daw, Bobo Dafin de bobo même. Il joint à son école de quatre élèves un petit commerce. Il était sans ouïrd jusqu'à 1917, date où le marabout Fodé Kaba, de Kankan, interné politique à Agboville, l'a affilié au qaderisme de Saad Bouh ; c) Mamadou Haïdara, haoussa de Sokoto, fils de Bakari Oussouman. Il est venu de Nigeria en 1918. C'est un tidiani qui se rattache à l'école du célèbre Othman dan Fodé et par lui à la zaouïa de Fez ; d) Al-Hadji Abdoullaye Demba, toucouleur, vu plus haut à Aboisso, et qui possède un comptoir que son frère Al-Hadji Ahmedin a dirigé jadis, et que tient aujourd'hui un boutiquier musulman ; e) Sidi Cissé, toucouleur de Niafunké, tailleur de profession, était le personnage le plus notoire de cette colonie. Instruit, orateur disert, il présidait les cérémonies cultuelles à Dimbokro. Parti vers le Soudan vers 1916, il est mort, l'année suivante, à Bobo Dioulasso.

On peut bien trouver 300 Dioula, soudanais et musulmans, à Toumodi, et peut-être 4 ou 5 boutiquiers sénégalais. Ils n'ont aucune influence locale. Pour les mêmes raisons que celles exposées plus haut pour Tiassalé, l'administration encouragea la construction d'une mosquée à Toumodi en 1904. Elle coûta 2.000 francs et le gouverneur Clozel la subventionna pour 200 francs. Elle est plus petite que celle de Tiassalé et couverte en tôles. Elle est aujourd'hui dans un fâcheux état.

Dans les populations locales, il n'y a qu'un point où l'islam fait quelques progrès : c'est le village agba d'Aoussoukro,

(1) Sur Al-Hadji Salmoye voir « Études sur l'islam au Soudan : L'islam peul » (Dienné) par Paul Marty in *Collection de la Revue du Monde Musulman*, Paris, Leroux.

appartenant à la sous-tribu des Hali-Bonafoué et sis à 30 kilomètres au nord de Dimbokro (subdivision de Bokanda). Il a été en partie islamisé par l'action directe d'un marabout sarakollé de Bakel, Fodé Gakou, qui, après une carrière aventureuse en Orient, au Congo, et dans divers points de la forêt, notamment à Toumodi, Tiassalé, Bouaké, vint se fixer à Aoussoukro. Ce Fodé Gakou, de son vrai nom, Hassen Tendigoré, se rattachait par son père, Fodé Amara Diakho, au célèbre marabout sarakollé Mamadou Lamin. Invité à rentrer dans son pays après ce pèlerinage de douze ans à La Mecque, il s'est retiré à Kounguel (Bakel). La ferveur de ses disciples agba a languï après son départ, et il n'y a plus guère à Aoussoukro, comme musulmans, qu'une dizaine de Baoulé ignorants. Ni mosquée, ni almamy, ni école coranique.

3. *Cercle de l'Indénié.* — L'Indénié comprend toute la partie de la forêt comprise entre le Moyen-Comoé et la frontière de Gold Coast ; c'est une longue bande sylvestre qui s'appuie au sud sur le cercle d'Assinie, peuplée comme elle d'Agni animistes ; et au nord sur le cercle de Bondoukou, où l'on trouve les Mandé-Dioula les premiers éléments d'islam.

L'islam n'est représenté dans l'Indénié que par les quelques dioula, qui, du nord, suivent la grand'route caravanière qui, de Bondoukou par Abengourou, descend vers Aboisso et Assinie. Il n'a aucune influence ; on peut même dire qu'il n'est pas connu. Les seules traces locales qu'on en peut citer sont les amulettes que les Agni achètent fort cher à des marabouts de passage et portent entremêlées à leurs innombrables gris-gris et talismans fétichistes. C'est ainsi que Boa Kouassi, roi de l'Indénié, apparaît, à certains jours, couronné d'un diadème de six étuis triangulaires d'or et d'argent alternés, renfermant des amulettes arabes. Il les tient par héritage de son oncle Amoakou. Il est à peine

utile de dire que sa foi égale son ignorance et qu'il n'est nullement musulman.

On s'en tiendra donc ici aux considérations suivantes : l'autorité des chefs s'est effritée dans ce pays, dont l'esprit d'indépendance qui caractérise actuellement les Agni, rend l'administration malaisée.

A part deux chefs de canton, ceux de Niably et de Zaranou dont les qualités, quoique modestes, ne sont pas niables, les bonnes intentions assurées, et qui, tout en rencontrant, surtout celui de Zaranou, des oppositions fréquentes de la part des jeunes notables, savent pourtant les combattre et imposer quelquefois leur volonté, à part ces deux chefs, aucun autre ne se fait particulièrement remarquer. Le cercle se compose d'un assemblage de villages, d'origine commune (Gold Coast), où cherchent à régner isolément les chefs de famille, convaincus que leur famille est une petite tribu dans la tribu. A quelques exceptions près, toute la région forestière est gangrenée par cette oligarchie officieuse, dont l'Indénié n'a pas seul la spécialité. Aucun des indigènes appelés régulièrement à succéder aux chefs actuels ne réunit pour le moment les conditions requises, à savoir : l'autorité émanant de sa personne même, reconnue par tous incontestablement, une nombreuse famille où figurent de non moins nombreux domestiques, et surtout la fortune suffisante pour la distribution de cadeaux les jours de fête.

« Les chefs actuels sont sans fortune et même, en ce qui concerne Boa Kouassi et Kabran Aoussi, ont des dettes criardes envers leurs notables ou leurs boys qui leur répondent couramment : « Je ne t'écouterai que lorsque tu m'auras remboursé. » Les chefs à venir ne paraissent pas mieux pourvus et leurs ressources ne dépassent pas celle du moindre boy un peu travailleur s'occupant de ses cacaoyers.

Autrefois, la fortune s'accumulait sans peine dans les « bouteilles royales » parce que le roi touchait, en plus des amendes et à la façon des seigneurs de notre moyen âge, un

tiers des produits de toute nature : or, caoutchouc, ignames, récoltés dans ou sur les terres de la tribu. Il conservait l'or, vendait le reste, vivait largement sans débours personnels et se voyait en mesure de distribuer de nombreux cadeaux à tous ceux venant implorer sa protection ou le flatter. Aujourd'hui sa part lui est souvent refusée ou déclarée mensongèrement inexistante : il ne peut employer ni l'amende ni la contrainte. La récolte annuelle se trouve pour ainsi dire réduite à néant, et la cassette ne contient que la part d'héritage laissée par le défunt prédécesseur. Le chef se voit donc réduit à se procurer, comme le commun des indigènes des revenus, en faisant travailler pour son compte les membres de sa famille et ses domestiques. Mais ceux-ci, habitués à vivre grassement sans dépenser le moindre effort, ont acquis une extraordinaire puissance d'inertie, et lorsque le souvenir de l'opulence des beaux jours les taquine trop fort et les pousse à en recouvrer une maigre parcelle par leur travail personnel, ils savent dissimuler leurs gains pour en profiter personnellement, sans céder au chef la part qui lui reviendrait à défaut du tout. Ils n'y réussissent pas chaque fois, car le chef veille, mais ils cherchent à dissimuler, et c'est dans cet état d'esprit nouveau qu'il y a lieu de consigner.

Dans chaque famille, la même attitude envers le chef se constate, et la fortune, au lieu de se concentrer entre les mains du représentant de la famille, se disperse dans chacune des malles des mères dépositaires de chaque travailleur, aspirant à conserver pour lui-même le fruit de son travail et désirant l'employer à sa fantaisie.

Au point de vue strictement moral, il n'y a en somme rien à objecter à cette tendance. Il est juste, en effet, que le gain aille à celui qui travaille. Si cet esprit d'individualisme s'accompagnait de la manifestation de sentiments de loyauté à notre égard, nous pourrions peut-être y voir une évolution satisfaisante dans le sens du progrès. Malheureu-

sement, libérés de leurs chefs, les Agni ne paraissent pas disposés à en reconnaître d'autres. Il convient à cet égard d'indiquer que les indigènes de race agni, originaires de l'Indénié même, dont l'Administration utilise les services, sont de la part de leurs frères de race l'objet d'une sorte de boycottage qui accroît, pour eux, les difficultés d'existence matérielle et paralyse les efforts tentés par eux dans les voies que nous leur traçons.

On voit en résumé que la question islamique ne se pose pas chez les populations animistes de l'Indénié.

4. *Cercle du Baoulé.* — Le cercle du Baoulé, dont le chef-lieu est Bouaké, tire son nom des Baoulé, important rameau de la race agni-achanti. Leurs nombreuses tribus : Ouarabo ou Agoua, Faafoué, Saafoué, Manafoué, Nzipouri, Atoutou, Soundo, etc., couvrent tout le nord de la forêt et débordent largement sur la savane. Les Ngan, autre rameau de la race agni-achanti, y sont également représentés.

Toutes ces peuplades sont fétichistes et ne subissent aucune emprise de l'islam, malgré le contact fréquent des dioula soudanais, pour la plupart musulmans. On trouve dans le cercle une dizaine de villages mandé-dioula, peuplement de nombreux fugitifs qui, lors de la marche de Samory vers le sud, échappèrent de la sorte à son atteinte. Quand l'almamy eut été pris, la plupart rentrèrent dans leur pays d'origine. Quelques-uns pourtant restèrent dans la région, s'y fixèrent sur les grandes voies de communication et se livrèrent au trafic. Pendant longtemps, ils furent les seuls intermédiaires entre les Baoulé et les commerçants de la Côte. Ce sont avec les Dioula de toute origine, qu'on rencontre sur les escales tant de la voie ferrée que de la route automobile, qui la prolonge, les seuls éléments musulmans qui appartiennent véritablement au Baoulé.

On distingue dans le cercle du Baoulé trois centres d'islam intéressants : Bouaké, Marabadiassa et Groumania,

tous trois d'ailleurs peuplés d'étrangers. Les deux derniers même, sis à la périphérie du cercle, relevant surtout de l'islam mandé-dioula voisin, et ne sont compris dans le cercle du Baoulé que pour des raisons administratives et économiques.

Bouaké, terminus actuel du railway de la Côte d'Ivoire, et tête de la voie automobile, qui s'enfonce dans le Soudan est devenue rapidement la plus grande ville de la colonie. On y compte environ 5.000 habitants, dont un quart est musulman. Cet élément musulman comprend quelques boutiquiers et employés sénégalais, mais surtout des dioula de toute origine soudanaise, et notamment d'origine mandé. Les personnalités notoires de Bouaké, fort nombreuses :

a) Ousmana Daramé, Bobo Dafing, né vers 1860, almamy de la mosquée. Il est venu ici vers 1900 ; cultivateur et à l'occasion maître d'école, il ne paraît pas jouir de beaucoup d'influence. Il est sans affiliation ; b) Mamadou Daw Dafing, maître d'école. Par Modi Daramé, sarakolé, installé à Tiassalé, il relève du tidianisme d'Al-Hadj Malik Malik, le grand marabout de Tivaouane ; c) Kota Allama, Dafing, né vers 1860, cultivateur et colporteur. Il relève de Karamoko Assamatou ci-après ; d) Karamoto Assamatou, né vers 1870, d'origine haoussa. Il est moqaddem des tidianîa de la région, et a reçu des pouvoirs d'Al-Hadji Abdoullaye Dieng, almamy de la mosquée de Bassam, déjà vu ; e) Lantina Daramé, Dafing, né vers 1872, chef du village de Bouaké, commerçant et cultivateur, il n'a pas reçu l'ouird ; f) Ibrahim Kaba, malinké, maître d'une école d'une dizaine d'enfants ; g) Ousman Tounkara, sarakollé de Bandiagara, venu ici pour commercer, s'y est établi comme cordonnier. C'est un tidiani qui, par Chekou Modi Diabi, se rattache à Al-Hadj Omar ; h) Moussa Sissoko, toucouleur du Boundou, cultivateur, disciple tidiani de Tierno Ali Ba, de Bakel, qui se rattachait à Mounirou, fils d'Al-Hadj Omar ; i) Ba Moussa Taraoré, bambara, né vers 1885, commerçant, sans affiliation ; j) Chékou Mamadou Sanoussi, beau vieillard aux ca-

denettes blanches, malinké d'Odienné, colporteur. Il est le disciple qadri de son père, l'almamy Diakabi d'Odienné. Il donne la chaîne mystique suivante : Almamy Diakabi, Chekou Mamadou Sanoussi ; Fa Sanaba Karamoko, malinké de Samatiguila ; Mostafa Diakabi, père du précédent ; Al-Hadji Souleïman Diakaba. Ce Souleïman est l'importateur du qaderisme et vraisemblablement un des missionnaires islamiques chez ce peuple malinké de la région de Beyla-Odienné. Il resta 25 ans à La Mecque et y reçut les pouvoirs de consécrateur du Cheikh Ibn Ishaq. Il aurait fait, à son retour, une relation de pèlerinage, qui est, dit-on, à Samatiguila, et que je n'ai pas pu retrouver. Le vieux Chékou a un disciple : Ousman Silla, malinké, né vers 1875, commerçant ; *k*) Lamin Fodiga, malinké, né vers 1870, commerçant. Par son père Amara Fadiga, par son grand-père Ali Fadiga, et par Alfa Mahmoudou Kankan, il se rattache au Cheikh Omar ; *l*) Sori Taraoré, malinké, commerçant et cultivateur né vers 1875, sans ouïrd ; *m*) Ibrahim Sidibé, poulo de la tribu 'Soh. C'est un tidiani, élève et disciple d'Al-Hadji Ahmadi Dieng, frère d'Al-Hadji Abdoullaye, almamy de Bassam. C'est un commerçant notable sans importance particulière ; *n*) Lemba Diallo d'origine toucouleure, né à Bouaké, et qui est allé faire de bonnes études à Anyam, dans le Fouta Toro. Il s'y est alors affilié au tidianisme par le Cheikh Sidi Mohammed ould Cheikh Mohammed Abd Allah, des Ida Ou Ali. C'est un homme intelligent et ouvert, et un excellent arabisant. C'est de tous les musulmans que j'ai rencontrés en Côte d'Ivoire, la personnalité la plus distinguée.

Bouaké possède, sur la grande place du quartier dioula, une mosquée spacieuse, sans cachet d'ailleurs. C'est une grande case rectangulaire de 25 mètres sur 15 mètres, avec une toiture de chaume et un petit mihrab, le tout fort mal entretenu. Elle a été édifiée avec les dons des musulmans de la ville, il y a quelques années seulement.

Marabadiassa, sis sur le Bandama blanc, à l'angle nord-ouest du cercle, est un gros village mandé qui, ethniquement et religieusement, se rattache à l'Ouorodougou voisin, et notamment à Mankono. Pour cette cause, on le verra plus loin, sous ce titre.

Groumania, à l'autre extrémité, sis près du Comoé, à l'angle nord-est du cercle; est une colonie musulmane de Kong, sis en pays mango. Le mot lui-même est agni « Ngroumanya, feuille de gombo », en souvenir du champ de gombos qui était là lors de l'installation. Les premiers Mandé de Kong qui vinrent là y furent poussés, autant pour échapper à certaines vexations dans leur pays que pour occuper cet important carrefour des routes qui, de Kong, de Babakala et de Bouaké convergent vers Bondoukou et Assikasso. La première famille qui s'installa au « champ de gombos » fut les Karamaté : ils sont restés les chefs de village; les guerres de Samory y amenèrent des fugitifs. Puis vinrent des gens de Bouna et des Haoussa. L'essor du commerce de l'or et du caoutchouc y a attiré des Agni de diverses tribus, et notamment des Baoulé, puis des Apolloniens. Groumania est essentiellement commerçant. Les trois quarts des habitants y sont dioula et perpétuellement en route, ce qui donne à la bourgade un aspect désertique. Un poste français y fut installé de 1901 à 1905, puis la position fut abandonnée comme trop excentrique pour l'administration du pays mango.

En résumé, et malgré la présence de beaucoup d'étrangers, Groumania est une ville mandé-dioula, fille de Kong, partant nettement musulmane. Une école coranique y fleurit avec une moyenne de 25 élèves. Les coutumes islamiques y sont en honneur, notamment la circoncision inconnue chez les Annofoué voisins, et c'est dans un cimetière et non dans les cases ou les champs que sont conduits les trépassés.

Quelques familles dioula de Groumania sont allées s'ins-

taller au hameau voisin de Massadougou, y apportant l'islam avec elles.

5. *Cercle des Gouro.* — Les Gouro, connus aussi sous le nom de Kouéni, n'ont pas encore pu être déterminés au point de vue ethnique. Ils s'étendent sur la rive droite du Moyen Bandama jusqu'au fleuve Sassandra. Mêlés aux Bété voisins, ils ont même donné naissance à un peuple métis : les Chien. Il est probable, suivant l'hypothèse de Delafosse, que ces tribus de la Côte d'Ivoire occidentale se rattachent à la famille mandé. On distingue pourtant dans le peuple gouro des peuples nettement agni.

Les Gouro, entièrement animistes; ne présentent aucune trace d'islam. A peine voit-on chez eux passer de temps à autre de petits groupes de dioula musulmans qui traversent en hâte le pays, à peine rassurés par notre occupation récente. Quelques-uns de ces dioula soudanais se sont fixés à Bouaflé, chef-lieu de cercle, sur le Bandama Rouge; ils y font un peu de commerce, mais nul prosélytisme.

6. *Cercle du Haut-Sassandra.* — Le cercle du Haut-Sassandra est constitué par le bassin de la vallée supérieure du Sassandra et de ses affluents : la Lobo, grossi du Goré et du Zoumou, le Dé ou le Davo ou Gabéro. Il est peuplé d'un grand nombre de tribus appartenant, en définitive, dans le Nord, à deux branches des races mandé et agni-achanti : les Gouro, les Ouobé; dans le Sud à une branche de la famille Krou : les Bété. Des alliances matrimoniales nombreuses, des fusions perpétuelles dans les territoires de transition, des exodes de cause politique ou économique ont amené la naissance de tribus métisses par l'origine, et intercalaires par la zone d'habitat. Il faut en citer : les « Chien » (ou Shien) qui, dans le Nord, sont un mélange des Ouobé de la rive droite du Sassandra et des Gouro et qui, dans le Sud, ajoutent à ces deux races du sang krou et

forment aujourd'hui un groupement bien homogène de plus de 300 villages, présentant des ressemblances avec les Neyo du bas Sassandra; les « Kouya », qui sont un mélange des Gouro et des Bété, avec prédominance des premiers; les « Yokolo », d'origine récente, et qui sont un mélange de Chien, de Bété, de Dida, de Gouro et même de familles déjà métissées. A signaler les « Niaboua », peu nombreux, qui peuplent la région comprise entre la Lobo et le Sassandra et qui ont été refoulés vers la forêt. Ils paraissent être des autochtones; en tout cas, leur installation se perd dans le passé.

Toutes ces populations sont animistes et ne présentent pour l'heure aucun symptôme de transformation religieuse. Les missionnaires du Sud, de confessions diverses, n'y ont pas encore paru. Quant aux musulmans du Nord, on les a vus et on les voit encore, en très petit nombre, mais ils ne font aucun prosélytisme et n'ont aucune influence.

Les guerres de Samory, en amenant dans ces régions de la forêt une grande quantité de fugitifs ou de captifs soudanais, partiellement musulmans, auraient pu provoquer une certaine tendance pro-islamique, d'autant plus que quelques éléments se sont mélangés aux aborigènes. Il n'en a rien été : au moment de l'occupation du pays gouro, plus de 12.000 captifs soudanais de toute une génération furent libérés et regagnèrent leur pays d'origine, sans laisser derrière eux la moindre trace religieuse. On n'en découvre pas, en tout cas, aujourd'hui.

Une statistique, aussi serrée que possible, donne les chiffres suivants : 1° dans la subdivision de Vavoua, une dizaine de boutiquiers sénégalais et une centaine de Soudanais de toute provenance; de plus, 3.000 musulmans étrangers traversent annuellement le secteur; 2° dans la subdivision de Daloa on rencontre quelques Sénégalais, boutiquiers des maisons européennes, et environ 600 Soudanais de toute provenance, dont les deux tiers parcourent

la subdivision, tandis que les autres séjournent momentanément à Daloa. De plus, 4 à 5.000 Soudanais musulmans circulent dans la région, établissant le courant d'échanges avec le Nord ; 3° dans la subdivision d'Issia, il y a deux commerçants Sénégalais et environ 450 à 500 Soudanais ; 4° dans la subdivision de Gagna, c'est-à-dire vers le sud du cercle, on ne rencontre plus qu'une centaine de musulmans soudanais.

L'intrusion des colporteurs soudanais dans ces régions est antérieure à notre occupation. Ils parcouraient le pays dans le but de faire du commerce par échange, vendant du sel, des bœufs, contre les produits du sol. Ils redoutaient les attaques des habitants, marchaient par bandes de 150 à 200, payaient tout ce qu'ils prenaient pour vivre, même l'eau. Les indigènes en firent cependant des massacres. Ils implorèrent notre appui et nous rendirent, comme guides et indicateurs, des services lors de la pénétration. A partir de ce moment, leur attitude changea vis-à-vis des indigènes qu'ils exploitent aujourd'hui par tous les moyens possibles, abusant de leur simplicité pour faire des gains exorbitants. Ils leur laissèrent croire volontiers que nous étions à leur service, et dioula comme eux ; certains autochtones ne sont pas encore détrompés.

Quant aux boutiquiers sénégalais, ils se livrent paisiblement à leur commerce.

Tous ces musulmans doivent être considérés comme de passage ; aucun n'est lié au sol par le droit de propriété.

Leur genre de vie est très simple ; ils dépensent peu pour se nourrir et se vêtir ; leurs tendances et projets se résument dans l'appât du gain ; ils importent des bœufs, des graines, du sel, et exportent les produits du pays. Ce sont les principaux clients des comptoirs européens.

L'occupation des pays avoisinants, soit maritimes, soit soudanais, en provoquant une recrudescence du mouvement commercial, eut un double résultat : les dioula se

furent de plus en plus nombreux, attirés par les richesses locales et les gens de la forêt apparurent eux-mêmes sur les marchés de Mankono, de Touba et de Séguéla. Ces contrats répétés entre fétichistes et musulmans, tant dans la forêt que dans les villes de la savane, n'ont amené pour l'heure aucune conversion.

La soumission des Gouro et des Bété et l'occupation effective du pays ont provoqué une nouvelle phase commerciale. Les marchés du Nord se ferment, et l'on voit apparaître des caravanes de Kayes, de Niéro-Sahel, de Ségou, de Sikasso, qui se rendent elles-mêmes sur les lieux de production, se dispersent en tous sens, constituent leurs approvisionnements et repartent directement vers le Nord. Il ne semble pas que cette nouvelle invasion de Mandé, de Khassonké, de Toucouleurs, de Bambara, de Bobo, tous plus ou moins islamisés, aient la moindre influence religieuse sur le pays. Ils sont d'ailleurs beaucoup plus soucieux de leur négoce que de prosélytisme.

Il n'y a à signaler, pour ce vaste cercle du Haut-Sassandra, que trois noms de marabouts : a) Amadou Bâ, dit Fila Karamorho. C'est un Toucouleur de Ségou, où il est né vers 1864 et a fait ses études auprès d'Alfa Aliou. Son père, Tierno Alassane Bâ, décédé à Ségou vers 1896, fut un chef de guerre omarien. Amadou Bâ, lui-même, prit part dans sa jeunesse aux luttes sur le Niger entre Bambara et Toucouleurs. Il est établi à Dabou, depuis notre installation dans le pays et fait le commerce des colas. Il lit assez bien le Coran, mais n'a aucune instruction arabe et ne professe pas. Il n'est pas sans influence dans son quartier; b) Lagui Diabi, malinké, né à Sambatiguila vers 1866; il y a fait ses études auprès de Mamadi Saranorho Diabi, et aussi auprès de son père, Alimou Sitafa, qui fut un marabout de renom, à la fin du dix-neuvième siècle. Il fait le commerce des bœufs et des kolas sur une petite échelle. Peu instruit, peu connu, il n'a aucune influence; c) Kara-

morho Oulé, malinké, né à Odienné vers 1850. Il y a fait ses études auprès de son père, Fodé Sankali, et d'un marabout de renom, Sidiki Koné. Son installation dans le Haut Sassandra suivit de près notre occupation. Vers 1911, on le trouve à Issia ; se sentant trop loin des siens, il est venu s'établir, en mars 1913, à Vavoua : il y a fait un peu de culture, un peu de commerce, et surtout le trafic de talismans et de prières. C'est un marabout au service des fétichistes, sans plus.

Le cercle du Haut-Cavally comprenait jadis un certain nombre de musulmans dans les deux cantons malinké du Nord : Kouroukoro et Ouadougou, composés en grande partie d'anciens captifs de Samory. Depuis que ces deux cantons ont été rattachés à Touba, il n'y a plus, en dehors des dioula, de musulmans locaux.

Il n'existe dans tout le cercle ni mosquée, ni lieu de pèlerinage, ni lieux sacrés. Le chef du village dioula, à Daloa, a demandé jadis un emplacement, afin d'y construire une case pour y dire les prières en commun, mais il n'a jamais mis son projet à exécution.

Les castes existant au Soudan, telles que les griots, les forgerons, les bourreliers, ne sont pas organisées ici.

Ils n'existent de groupement musulman qu'auprès des principaux postes. Ces groupements ont un chef de village nommé par l'autorité française. Il n'y a pas d'organisation politique, à proprement parler.

L'ingérence musulmane dans les tribus, villages et familles fétichistes a trouvé un milieu complètement réfractaire à l'apostolat, tant que la paix n'a pas été assurée, mais le prosélytisme ne manquera pas de s'infiltrer dans le nord du cercle, avec les progrès de la pacification.

Quant à l'action des dioula sur les femmes et les jeunes gens autochtones, elle tend plutôt à s'exercer par des insinuations et des embauchages, qui aboutissent à une traite déguisée, sans rapport avec les questions religieuses.

Il semblerait que les marchands musulmans devraient

être pour le cercle une source de richesse, puisqu'ils contribuent à répandre le numéraire et achètent les produits du pays. Il n'en est rien pourtant. Ils ont ruiné tout le pays gouro ; ils ont déjà commencé à en faire autant du cercle du Haut-Sassandra, et si l'on n'y mettait bon ordre, c'en serait fait bientôt des maigres ressources que la guerre civile a laissées aux habitants.

« On ne saurait trop répéter, dit une note du commandant de cercle en 1913, que les dioula exploitent par toute espèce de moyens la naïveté de nos indigènes. Tout ce qui fait la richesse du sol est enlevé à des prix dérisoires, le plus souvent pas même pour de l'argent : kolas, latex, riz, etc., tout cela disparaît, est emporté au loin ; en échange l'indigène reçoit un petit morceau de viande, quelques sombé ou une poignée de sel ; et lui, qui devrait être riche, en arrive à ne plus même pouvoir payer l'impôt !

« Ce ne sont pas les impôts de capitation, le rachat des prestations, les prix des cartes de circulation des dioula qui compenseront toutes ces déprédations ! »

En résumé, les populations animistes se désintéressent de l'islam, tout en considérant les dioula étrangers comme des gens supérieurs à eux. Les uns les regardent avec froideur ; d'autres avec une curiosité, mêlée d'intérêt, et certains, par esprit d'imitation, s'exercent en cachette à mimer les prosternations rituelles des dioula ; ils leur achètent même des versets du Coran, mais ils ne les considèrent que comme des amulettes. L'islam inconnu avant l'arrivée des dioula qui sont venus à notre suite, fera probablement des progrès, mais très lentement. Il flatte l'amour du surnaturel inné chez le noir.

Personne n'est hostile à l'islam en principe.

La plupart des boutiquiers et dioula sont vaguement musulmans, c'est-à-dire qu'ils font plus ou moins régulièrement leurs prières, mais accommodent les préceptes du Coran à leurs goûts et leurs préceptes.

Quelques-uns cependant témoignent de ferveur, et se réunissent le soir pour commenter le Coran autour de ceux qui possèdent ce texte en arabe.

Parmi les commerçants indigènes, les Sénégalais, qui sont lettrés, savent se servir du Coran pour avoir une emprise morale sur les autochtones intelligents, qui peuvent leur rendre des services.

Enfin quelques Maures commencent à venir dans le cercle avec des bœufs ; ceux-là sont des musulmans convaincus, mais ils ne font pas de prosélytisme, et vivent à l'écart, ne frayant pas avec les populations locales qu'ils semblent dédaigner.

7. *Cercle du Haut-Cavally.* — Ce cercle du Haut-Cavally est habité par des peuplades fort diverses, et semblant distinctes les unes des autres à tous les points de vue. Une observation attentive permet pourtant de les rattacher en bloc à deux origines : soudanaise ou côtière.

La migration soudanaise est représentée par deux groupements : les Toura et les Dan.

Les Toura, les moins nombreux, forment une confédération d'environ 10.000 âmes. Ce nom est le seul qui leur soit appliqué par eux-mêmes et par leurs voisins.

Les Dan s'étendent à cheval sur le Haut-Cavally et se prolongent fort avant dans le territoire libérien. On les dit « Manon » dans la haute Guinée et « Dioula » à Touba. Les chefs les plus importants de ces Dan sont Ma Hégui, né vers 1880, habitant Zéalé, chef du canton Blossi (68 villages, 14.000 âmes) et Goundo, chef du canton de Gourosé. Ce canton a beaucoup souffert des incursions des bandes de Samory : aussi nous y fut-on très reconnaissant d'avoir débarrassé le pays du terrible almamy, et en décembre 1905, lors de la pénétration, l'ex-chef, Bé, frère de Goundo, nous rendit-il de précieux services. Dévoué et intelligent, Goundo commande avec énergie un canton de 1.600 âmes, répar-

ties en 9 villages, qui n'ont conservé de leurs contacts avec les Mandingues de Samory qu'une profonde horreur de l'islam et des musulmans.

Le chef du village de Laplou porte le nom d'Iba (Ibrahim), c'est la seule infiltration d'islam, que l'on trouve dans ce canton de Houné, dont le chef Badia Glao, est le frère d'Iba. Iba est loin d'ailleurs d'être musulman : mais c'est par une coutume, chère aux Noirs, que sa famille lui a donné ce nom qui pourrait faire illusion sur sa religion.

A Danané même, on trouve bien quelques corporteurs et dioula musulmans de passage, mais pas d'établissement fixe, pas de marabout sédentaire.

Au nord de Logoualé, on rencontre souvent quelques marabouts établis sur la frontière du Haut-Cavally et de Man, et qui vont de l'une à l'autre région. Trois d'entre eux méritent une mention : a) Sagoué Sérifou, de Gouessé So, dans le canton de Gan. C'est un Malinké, né vers 1854 à Férentela, et établi depuis longtemps chez les Dan. Il est très connu d'eux et en relations intimes avec leur chef Gouessé, qui lui fait des cadeaux et l'apprécie beaucoup. Les dioula de passage n'ont en revanche qu'une médiocre estime pour Sagoué, qu'ils accusent de se laisser corrompre par le fétichisme ambiant. Il distribue à ses quatre enfants et à quelques fils de Dioula les rudiments de Coran qui lui restent encore. Il fut assesseur au Tribunal de cercle de Man quand Man en était le chef-lieu ; b) Siéko Fadika, né vers 1890, malinké de Touba, est établi à Man, chez les Dan, et erre en dioula du Haut-Cavally à Touba. Il a fait ses études auprès de son frère Karamoko Fadika, président actuel du tribunal de Touba. Siéko est un jeune homme intelligent, déjà riche et qui n'a pas encore donné sa mesure. Il fait la classe à quelques enfants de sa famille, mais n'est pas connu des Dan ; c) Doua Sérifou, malinké de Férentéla, né vers 1880, établi à Soukourala, du canton de Bofesso, auprès du chef Souaké, qui lui fait des cadeaux et professe à son égard

une grande confiance. C'est en quelque sorte le chapelain et le griot de Souaké : c'est d'ailleurs un ancien captif de Souaké, qui voilait plus ou moins jadis son islamisme, et qui ne l'affiche que depuis l'occupation française. Doua est très connu dans le secteur Dan, à cause de son action sur Souaké. Comme dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois, Doua, qui est un ignorant, passe tout de même pour un grand savant, auprès des fétichistes dan. Il fait l'école à une douzaine d'enfants de 8 à 14 ans, fils des Diomandé et Monké, parents de Souaké. Doua travaille à l'islamisation du pays : il est à surveiller.

Au sud de ces populations Dan, on trouve des individus ou des familles, habitant par petits groupes isolés, n'ayant aucune cohésion. C'est la parfaite anarchie sociale de la forêt. Ils ont divers dialectes, dont, malgré tout, la base est commune. Ils semblent bien appartenir de près ou de loin aux Bakoué ou plus généralement encore à la race Krou. Les groupements les plus importants sont : au nord-est, les Oubé ; au centre, les Niépo ; à l'ouest, vers le Cavally, les Boo et les Flépo. Ils n'ont pas chez eux de nom collectif : leurs voisins du nord, Dan et Mandingues les désignent sous le nom de Guéré. Ces peuplades sont profondément attachés à leurs croyances et coutumes animistes, et ignorent tout de l'islam.

CHAPITRE III

COMMERÇANTS ET MARABOUTS MAURES

La Côte d'Ivoire sylvestre et maritime, et même soudanaise, a vu défiler, depuis notre occupation, un certain nombre de commerçants, de marabouts ou tout simplement d'aventuriers, d'origine blanche, qu'il est bon de connaître. Les uns se sont installés à demeure dans le pays : les autres ont disparu, souvent par des circonstances indépendantes de leur volonté, mais reviendront quand l'occasion sera favorable. Les uns et les autres cherchent leurs ressources dans l'exploitation des indigènes, licite ou illicite. Tous auraient quelque tendance à profiter de la crédulité de ses âmes simples, sinon pour leur infuser l'islamisme, du moins pour tirer cyniquement parti du prestige que le merveilleux islamique et leur peau blanche leur donnent aux yeux de ces populations arriérées.

Ces marabouts et commerçants semblent avoir été connus depuis fort longtemps, à l'orée septentrionale de la grande forêt. Il est curieux de lire les instructions que la Compagnie (anglaise) d'Afrique adressait de Londres, le 31 octobre 1818 à Dupuis, qui s'en allait à Coomassie gérer ses intérêts et représenter le Gouvernement britannique auprès des chefs achanti. Elles montrent que les négociants anglais ne se faisaient pas d'illusion sur la valeur morale des Maures et sur les services qu'ils pouvaient en attendre.

« La connaissance que vous avez obtenue du caractère des Mores, pendant votre long séjour en Barbarie, rend parfaitement inutile, à votre égard, les avis qu'on pourrait donner. Cependant, il sera bon de remarquer jusqu'à quel point on pourrait avoir confiance en ceux qui résident à Coomassie, et s'il serait politique de les employer comme interprètes ou autrement, car, par religion autant que par intérêt, ils doivent être plutôt portés à nous nuire qu'à nous protéger. Il est possible cependant que vous les trouviez moins attachés à leurs principes religieux qu'au désir de s'enrichir, et que par des mesures prudentes, vous réussissiez à tourner l'influence qu'ils exercent sur le gouvernement d'Ashantee, en faveur des intérêts britanniques. »

Dans le courant de 1905, un marabout mi-blanc, mi-haoussa, originaire de Kouka (Northern Nigeria), du nom de *Mohammed Othman*, est signalé par ses prédications et perturbations sociales dans la forêt. Il arrive, vers mai, à Bondoukou, où il est possible de le surveiller de près. Là, on apprend qu'il a quitté Diafokou dans le Baghirmi, vers 1903, et qu'il s'est rendu, par ordre du Mahdi chez les populations du golfe de Guinée pour réformer les musulmans et amener les païens à la voie droite. A Bondoukou, la parole de cet envoyé du mahdi est puissante sur l'esprit des indigènes. Il fait des quêtes, ordonne la destruction des tam-tam, s'absorbe en de longues prières extatiques dans les mosquées, conseille la mort de tous les animaux de couleur noire, prescrit de ne se vêtir que d'étoffes blanches, et un beau jour, dépassant la mesure, invite tous les musulmans à faire aiguiser leurs sabres, car l'heure du Mahdi est proche et les Blancs vont être chassés. Il fut arrêté avec sa femme et ses serviteurs et envoyé à Dakar. Ses serviteurs, qui étaient d'origine dahoméenne, furent ramenés chez eux. Quant à lui et à sa femme, ils furent l'objet d'un arrêté d'expulsion, expédiés sur Lagos, et signalés à l'attention des autorités anglaises (décembre 1905). On ne les a

plus revus. On a pu constater plus haut que certaines de ces prédications, et notamment la destruction des animaux noirs, avaient été reprises à leur compte par des sorciers fétichistes de la forêt.

La propagande de Mohammed Othman avait des continuateurs ou des initiateurs. Le 8 août 1905, on arrêtait à Bouna un métis de Toucouleur et de Maure de Sokolo, Oumara Faroukou. C'était un disciple du grand marabout Karamoko Moussa, alors établi à Salaga. Le but de Karamoko était, semble-t-il, de se rendre à Tombouctou, point terminus de sa mission, tout en recrutant de nouveaux adeptes à l'islam. Oumara Faroukou déclare que ni lui ni son maître n'avaient de relations avec le marabout Mohammed Othman précédemment arrêté. Oumara Faroukou fut dirigé sur Bingerville. De renseignements obtenus il résulta que Karamoko Moussa, de Salaga se dirigea vers Oua et de là remonta vers le Nord. Son prosélytisme fut particulièrement brutal et la chicotte fut le grand argument de ses prédications. Plusieurs indigènes qui mettaient une certaine tiédeur à se convertir furent roués de coups.

Chose extraordinaire, cette étrange prédication n'émut pas outre mesure les fonctionnaires anglais, qui se bornèrent à inviter Karamoko à quitter au plus tôt Oua et la région voisine. Or il fut établi par la suite que Karamoko Moussa n'agissait point pour son propre compte, mais avait des relations suivies avec Mohammed Othman et n'était autre, lui aussi, qu'un émissaire de Si Mahdi, ou du moins se disait tel.

En 1906, un Cheikh arabe de Médine, *Siyed Mohammed*ould Chérif Soma Allah, débarque à Bassam, et après une exploration minutieuse de la lagune et de la basse forêt, arrive à Toumodi, puis déclare se fixer définitivement à Tiassalé pour y faire du commerce. Il est sans moyens d'existence. On le surveille de près, ce qui rend impossible toute prédication intéressée. Il se remet en marche et finalement disparaît sans laisser de traces.

En 1915, on arrête à Bondoukou, après une année de surveillance, un pèlerin vagabond, *Al-Hadj Abou Bakr*, qui, arrivé de la Mecque par Fort-Lamy, où on lui avait donné un laissez-passer, s'était signalé dans la Baoulé, à Bondoukou et à Bouna par des palabres douteux. Il déclare alors qu'il ne relève que du sultan de Stamboul. Remis en liberté avec invitation à chercher fortune ailleurs, il continue ses pérégrinations sur la Gold Coast. On ne l'a plus revu.

La famille des *Mourad* est plus intéressante et a fini par s'acclimater en Côte d'Ivoire. *Abdoul-Karim Mourad* ould Omar est originaire d'Arabie. Il est né à la frontière de la Syrie et du Hedjaz vers 1860.

Il arriva du Sénégal, vers 1904, venant de Médine où il aurait professé l'arabe. Il commença, à l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, par demander des aumônes aux indigènes, à titre de natif des saints Lieux venant de la Mecque. Il put ainsi se constituer rapidement un petit pécule qui lui permit de se livrer au commerce des livres saints. Pour les besoins de son commerce, il entra en relations avec Ahmadou Bamba, pontife des mourides sénégalais, et avec les principaux marabouts de la colonie. — Il est toujours resté en relation avec eux. Comme c'est un fin lettré arabe, Cheikh Thioro, ancien cadi supérieur de Louga et l'un des frères d'Ahmadou Bamba, lui confia son fils, qu'Abdoul-Karim emmena, avec lui, à la Côte d'Ivoire.

Après un premier séjour au Sénégal, Abdoul-Karim partit au Lagos, où il ouvrit une école musulmane, d'où il fut chassé.

Il revint au Sénégal, en décembre 1908, et y resta un mois, pendant lequel il alla encore rendre visite au marabout de Thiéyaine. Il s'embarqua, le 2 février 1909, pour Grand-Bassam.

Il resta à Grand-Bassam de février à octobre, à Kotonou de novembre à décembre, à Porto-Novo de décembre 1909

à avril 1910. On le trouve en perpétuelle errance à Abomey en mai, en Guinée en juin ; on perd sa trace de juillet à fin octobre. Il reparait au Sénégal le 2 novembre. Il visita Ahmadou Bamba, qui était à Diourbel cette fois, dans le courant du mois et partit sur l'*Afrique* pour Grand-Bassam, le 2 janvier 1911. Depuis cette date, il est retourné en Nigéria, mais on l'a vu à maintes reprises en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Il s'intéresse aux manuscrits arabes, recueille ceux inédits, qu'il peut trouver, pour les faire éditer au Caire ou à Beyrouth chez Moustafa Al-Habi Al-Halabi, à qui il doit d'ailleurs de l'argent.

Plusieurs ouvrages arabes, dont les manuscrits lui ont été remis par Ahmadou Bamba, ont été ainsi publiés par ses soins : on en trouvera la liste dans « L'Islam au Sénégal » (Les Mourides d'Ahmadou Bamba). Il a encore fait paraître les poésies religieuses d'Ibn Al-Mouhibb et une grammaire arabe d'Ibn Bouna, Maure de la tribu des Tadjakant, qui a fait un commentaire apprécié de l'Alfiya.

Deux autres ouvrages, également remis à Abdoul-Karim par Sérigne Bamba, seraient en cours d'édition : l'un est un commentaire du Coran, ayant pour titre « Dzahabou-l-Ibriz », de Mohammed Al-Yadali, marabout du Trarza, de la tribu des Oulad Deïman, l'autre un commentaire de Sidi Khalil « Al-Mouyassar » de Mohand Baba, également de la tribu des Oulad Deïman.

Tout compte fait, Abd El-Karim Mourad paraît être surtout un commerçant, et sa véritable voie, enfin trouvée, est le trafic des kolas, des tissus et du sel.

Il a installé son neveu Mohammed Mouradould Mohammedould Omar à Korhogo. Ce jeune homme, dont les parents sont arabes et morts au Hedjaz, a été recueilli et élevé par son oncle. Il l'a suivi dans beaucoup de ses pérégrinations et finalement, à cause de son mauvais état de santé, s'est établi à demeure à Korhogo et a ouvert une boutique.

Il a épousé une femme baoulé et en a deux enfants en bas âge. « Ma femme, raconte-t-il, se dit musulmane pour me faire plaisir, mais ce n'est pas vrai et au surplus la chose ne m'intéresse pas. Je la vois pourtant quelquefois faire sa prière. » Mohammed Mourad paraît sympathique, il n'est nullement dangereux. Il ne participe d'ailleurs à aucun des exercices religieux de la mosquée.

Le Ouorodougou a vu, ces dernières années, passer deux Arabes nord-africains qui ont disparu sans laisser de traces, après plusieurs escroqueries caractérisées. Le premier, *Chérif Salah*, est signalé vers 1912. C'est un jeune Tunisien, commerçant à Dimbokro. Il était arrivé à Mankono sous couleur de commerce. En réalité, il cherchait surtout à vendre des bagues miraculeuses, au point de vue de la procréation, et qui n'eurent pas le moindre succès. Il fut reçu assez froidement par les marabouts de Mankono, qui le logèrent dans une mauvaise case, et comme cadeau de bienvenue, lui offrirent un maigre cabri de quelques semaines. Ils consentirent toutefois à l'admettre au premier rang à la prière. Salah, écœuré de ces procédés, déclara que ces musulmans étaient de bien tristes érudits, tout à fait étrangers aux choses de Dieu ; puis ne faisant pas ses frais, il disparut.

L'autre, Ahmed ould Bekkaï, originaire de l'Oued Rhir (Constantine) venait également de la côte dans un but de commerce. Il fut immédiatement discrédité par ses demandes continuelles de vin de palme... pour faire du pain ? Il n'eut même pas un cabri. Il est vrai qu'il ne mit jamais les pieds à la mosquée.

Un personnage plus redoutable fut le nommé *Sidi Laminé Sérifou*, détenu plusieurs années pour escroquerie à Mankono. Métis de Maure et de femme noire, il mit à profit son teint clair pour se faire passer pour Arabe chez les fétichistes, il est vrai. Vivant un peu comme les santons d'Algérie, impressionnant les gens simples par son mélange

de sorcellerie et de connaissances coraniques, il escroqua ainsi un nombre considérable de bœufs et beaucoup de numéraire, fut dénoncé par les musulmans de Mankono. Lui aussi a disparu, à sa sortie de prison. On le reverra.

Chérif Ali ben Tahar, de Qmar, tribu des Oulad Abd El-Qader, de l'Oued Souf (Constantine). Né vers 1859, il quittait ses oasis du sud constantinois et errait en commerçant de Tunis à Oran. Il vint au Maroc, où on lui parla du Sénégal. Il continua ses pérégrinations sur la côte d'Afrique, en visita les différentes localités, monta par Dimbokro jusqu'au Soudan, tint boutique à Sikasso et, finalement, après maintes aventures, trop longues à rapporter, ce commerçant, type échappé des Mille et une nuits, s'est fixé à Bouaké. Il y fait le commerce de bétail, servant d'intermédiaire entre les maisons de commerce et les indigènes. Il a, jadis, à San, épousé une femme songaï, fille d'Arma, et n'en a qu'une fillette.

Son frère *Hamza*, qui l'a rejoint vers 1908, est son associé et son courtier. Il a épousé Oumati, fille de Chérif Habib, qu'on verra ci-après.

Chérif Ali est un homme usé par le climat colonial et complètement désabusé. Il n'a pas d'ouïrd, ne se mêle nullement aux musulmans locaux, ne va jamais à la mosquée et fait ses dévotions chez lui. Il reconnaît lui-même que l'Islam n'a jamais fait de progrès et est peu susceptible d'en faire chez les populations agni. Il en donne comme exemple les nombreux mariages que les Soudanais musulmans contractent avec des femmes du pays. Elles se disent musulmanes pendant la durée du mariage et pour faire plaisir à leur époux. Mais elles ne remplissent aucune obligation religieuse, et avec la rupture du mariage abandonnent jusqu'au titre de musulmane. C'est un homme intelligent et instruit, sans aucune influence locale.

Chérif Habib ould Moulay Omar ould Sidi Mohammed ould Moulay Mahdi est de la lignée des Chorfa de Néma-

Oualata. Il est né vers 1870, est venu ici vers 1900 et a ouvert diverses boutiques sur la voie ferrée : Tiéméli kro, Agboville, Dimbokro, Bouaké. A Dimbokro il fait même le boucher. Il sert, en réalité, de représentant aux nombreux Maures, marchands de bestiaux, qui descendent du Nord, facilitant l'écoulement de leur marchandise, ou en la leur achetant lui-même. Il a épousé diverses Soudanaises et en a eu des enfants. Son frère, Mohammed Salah, venu jadis avec lui, est décédé il y a quelques années. Chérif Habib a été affilié jadis au qadérisme par son oncle, Moulay Abd Allah ould Moulay Ismaïl; il paraît, d'ailleurs, beaucoup plus occupé de commerce que de religion.

Il emploie divers coureurs de brousse et agents d'affaire, dont le plus intéressant paraît être Mohammed Abd Allah ould Hanina, des Tadjakant de Tindouf, originaire de Sokolo, garçon fort intelligent et ouvert.

Mohammed Abd Allah ben Ali appartient à une tribu maure du Hodh (cercle de Goumbou-Nara, Haut-Sénégal et Niger) et y est né vers 1869. Il y a une vingtaine d'années qu'il erre dans la haute région de la Côte d'Ivoire et dans les gares ou gros centres de la zone sylvestre. Venu au début pour commercer, il s'est peu à peu habitué à vivre sur le pays, s'occupant à de petites besognes de traitant quand l'occasion s'en présentait, vivant le plus souvent aux crochets de ses coreligionnaires et même des fétichistes. Loin de nos postes, on l'a vu parader de village en village à la tête de 40 à 50 talibés, aventuriers de tout poil. C'est un individu peu intéressant et douteux au point de vue politique. Après plusieurs altercations à Dimbokro et Bingerville, il a été invité à regagner son pays d'origine.

En dehors de ces personnalités, plus ou moins notoires, il faut signaler les quelques douzaines de Maures, en général originaires du Hodh et du Sahel soudanais : Kounta, Tadjakant, Ahel Taleb Mokhtar, Chorfa, hassanes même, qui circulent le long de la voie ferrée et des grandes pistes

caravanières, amenant sans arrêt du Nord, par Bougouni et Sikasso, de petits troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres, aussitôt consommés qu'arrivés et remportant des kolas, des tissus, du thé, du sel, etc. Ils n'exercent aucune influence islamique sur les populations de la forêt et cherchent surtout à s'enrichir par le négoce. Il apparaît nettement que s'il arrive quelquefois aux dioula mandé de parler religion aux animistes, sans succès d'ailleurs, on ne saurait faire un semblable grief aux Maures et métis maures du Nord.

LIVRE III

LA SAVANE SOUDANAISE

CHAPITRE PREMIER

GROUPEMENTS ET INDIVIDUALITÉS ISLAMIQUES

1. — *Introduction historique.*

Il n'est pas possible d'entreprendre ici l'histoire de la haute Côte d'Ivoire : *Non erat hic locus*. Mais il n'est pas inutile d'en exposer les principales données historiques et ethniques : cet exposé est une introduction presque nécessaire à l'étude des principaux groupements et personnages musulmans de la savane soudanaise de cette colonie. Les traditions locales ne manquent pas ; les relations écrites des auteurs arabes y font quelques allusions. Ces divers matériaux ont été utilisés, comme aussi les travaux si pleins d'intérêt de Maurice Delafosse, de Ripert, de Chartier, de Le Campion, de Falip. Cette introduction, conçue sans vains développements, ramenée aux faits essentiels, établie en vue d'éclairer la situation islamique locale, est donc en quelque sorte une œuvre collective.

Au moment où s'ouvre l'ère historique de la haute Côte

d'Ivoire, c'est-à-dire au moyen âge, le pays est peuplé par deux peuples de familles ethniques différentes, toutes deux animistes : les Malinké à l'ouest, les Senoufo au centre et à l'est.

Les Malinké appartiennent à la grande famille mandé ou mandingue. Ils sont l'avant-garde, vers le sud-est, de ces grands peuples qui ont illustré l'empire de Mali. Ils forment un même groupe avec les Malinké voisins de Beyla, de Kankan, de Kouroussa (Guinée), et c'est arbitrairement que notre frontière administrative les sépare. Ces Malinké sont actuellement fétichistes, comme au premier jour : aussi sont-ils, suivant un usage courant au Soudan, appelés « Bambara » par les Musulmans voisins, même par leurs frères ethniques. On sait, en effet, qu'ici « Bambara » est synonyme de païen, de non-musulman, comme Soninké l'est en Gambie et en Casamance.

Le centre et l'est du pays constituent la zone d'habitat du peuple Senoufo, ou Siéné, Siénamana, comme il s'appelle lui-même. Il vit aussi à cheval sur notre frontière administrative : dix de ces tribus sont comprises au Soudan ; les autres (Pallaka, Kiembara, Kaouara, Katiali, Kadioha, Djimini, Diamala, Tagouana, ou Tagbana, etc.) sont en Côte d'Ivoire. Toutes les traditions, de Koutiala au Baoulé, les font autochtones. Ils sont animistes, comme au premier jour. Ce sont donc aussi des « Bambara » pour leurs voisins musulmans.

Il n'y a pas lieu de rapporter ici les traditions historiques du peuple Senoufo. Constatons seulement qu'elles rapportent toutes des luttes entre Korhogo, fondée par Mengué, serviteur du chef de la fraction Nafana, et Kong (ou Kpon) fondée par ce chef lui-même. Les gens de Korhogo repoussèrent les Nafana jusqu'à Bondoukou, où certains se trouvent encore, et ont gardé ce nom de Nafana. Le maître du sol à Bondoukou est un Nafana. Korhogo, restée longtemps fétichiste, alors que Kong se peuplait d'immigrants

musulmans, essaïma dans la région. Le pays a gardé le nom de la tribu : Kiembra ou Kiegbara.

On ne citera que pour mémoire les peuples Koulango, Abron, Lobi, Dagari et Birifon qui habitent la corne nord-orientale de la colonie. Leur nombre est en effet peu considérable et leur zone d'habitat s'étend surtout dans les colonies voisines : Gold Coast et Haute-Volta.

Vers la fin du seizième siècle, les traditions s'accordent à le constater, il se produit sur le territoire un phénomène d'immigration qui va amener de profondes modifications dans le pays; on voit apparaître les premiers musulmans. Ils viennent tous de la moyenne vallée du Niger, de Bamako à Tombouctou, appartiennent tous à la famille mandé et sont presque tous musulmans.

A quoi attribuer cet exode? A des causes générales sans doute et qui comptent pour beaucoup dans cette famille mandé, active, remuante et âpre au gain, à savoir : les divisions intestines, le goût des aventures, l'amour du commerce et du lucre, des remous ethniques variés, mais surtout à trois grands faits historiques et religieux qui s'échelonnent, de la fin du quinzième à la fin du seizième siècle; ils devaient provoquer des perturbations politiques et sociales, des déclassements de peuple, des migrations, à savoir : 1° la chute de l'empire mandingue de Mali et le transfert de la souveraineté à la dynastie des askia de Gao-Tombouctou; 2° la propagation de l'Islam dans la moyenne vallée du Niger par les prédications des grands apôtres du qadérisme : Al-Marili, le grand cheikh Kounta du Hodh, etc., et leurs missionnaires; 3° la conquête de Tombouctou, de Dienné, etc., par les Marocains.

Une foule d'aventuriers, de plus en plus nombreux, de plus en plus musulmans, émigrèrent vers le Sud. Ils essaïmèrent dans les régions de Kankan et de Beyla (Guinée), d'Odienné, de Touba, de Man et même de Séguéla, un peu à l'aventure et au gré des exodes, bien plutôt en quémant-

deurs qu'en conquérants. Dans les débuts, ils firent cause commune avec leurs hôtes, mais, dans la suite, ils ne tardèrent pas à jalonner de leurs groupements les centres commerciaux importants; grâce à leurs richesses acquises dans le commerce, grâce à leur intelligence, grâce à leur science et à leur religion islamique, parfois même grâce à la force, ils acquirent ainsi sur les fétichistes, agriculteurs, frustes et casaniers pour la plupart, une influence considérable qui, en certaines régions, se termina en une maîtrise absolue.

C'est ainsi qu'ils fondèrent ces États des Ouatara de Kong qui, depuis plus d'un siècle, devaient avoir une fortune si florissante; c'est ainsi encore qu'ils édifièrent à coups de perfidies, de razzias, de traite d'esclaves, de mises en captivité, le royaume des Touré d'Odienné qui dura une soixantaine d'années. Ailleurs, dans le cercle de Touba, lors surtout des invasions des despotes musulmans, ils intriguèrent et parfois même donnèrent un appui efficace aux envahisseurs. Cette politique devait avoir pour conséquence de maintenir une profonde inimitié entre les populations fétichistes et les populations des grands centres musulmans.

Cette invasion des Mandé du Nord se fait sentir dans l'Est, mais plus sporadiquement encore, car ici elle ne dérivait pas du fond même de l'agglomérat mandé de Mali, mais des nombreuses et importantes colonies du peuple dioula qu'on trouve dans le bas Soudan : chez les Mossi, les Bobo et surtout les Dafina. Elle se traduisit sur le terrain par une extrême dispersion des envahisseurs : tantôt, et le plus souvent, on ne trouve qu'une ou plusieurs familles dioula dans le village Senoufo ou Koulango. Tantôt on rencontre un village dioula, mais le canton est Senoufo. Ce n'est que rarement qu'on rencontre des groupements de 2, 3 ou 4 villages dioula et musulmans, qui nous permettent aujourd'hui la formation d'un petit canton de cette race et de cette religion : Kong-ville (Korhogo), Darhalo

(Dabakala), Boron (Séguéla); Kaoura, Morhandougou, en bordure du Soudan.

C'est donc par ces diverses migrations qui s'échelonnent du moyen âge à nos jours, plus massives vers l'ouest, plus sporadiques vers l'est, que l'islam, infiltré dans ce courant mandé, a pénétré dans la haute Côte d'Ivoire au seizième siècle. C'est par ce flux d'immigrants, venu médiatement ou immédiatement de la moyenne vallée du Niger, et surtout de ses capitales religieuses : Dienné et Tombouctou, que les peuples Malinké, Senoufo et Koulango virent apparaître l'islam en des étapes qui s'échelonnèrent du nord d'Odienné, où le pays en a gardé le nom de Nafana, jusqu'à Samatiguila, « le pays des chasseurs d'éléphants », de Bobo-Dioulasso jusqu'à Korbogo, Cong, Bouna et Bandoukou.

Des migrations mandingues postérieures dérivèrent de l'Ouest, des régions du haut Niger et du haut Milo : on y distingue pêle-mêle, d'après les traditions, des Ouassoulouké d'abord Toron (Toron du Ouassoulou), de même origine que les Bambara de Ségou et du Bélédougou, et qui peuplèrent les cantons de Toron, du Bouadougou et du Tondougou, d'Odienné, ensuite Foulanké, métis de Malinké et de Foula, et qui peuplèrent le Folo, le Fouladougou et le Fadougou ; et enfin Diomandé, qui peuplèrent les petits cantons du Bambala, du Gbanangala, et poussèrent jusque dans la région de Séguéla.

Les uns et les autres, c'est-à-dire Toronké, Foulanké et Diomandé, étaient fétichistes. L'exode sporadique continua à se faire sentir de génération en génération fétichiste, jusqu'au moment où la haute Guinée s'étant islamisée et Kankan étant devenu un centre religieux important, les premiers immigrants musulmans venus de cette région firent à leur tour leur apparition dans le pays.

Nous constatons par ce que vit et entendit René Caillié, qui séjourna cinq mois à Tiéné, près d'Odienné, en 1827,

qu'au dix-huitième et au début du dix-neuvième siècle, musulmans et fétichistes, les uns et les autres Mandé, et plus spécialement Malinké, à l'ouest, les uns Mandé-dioula et les autres Senoufo ou Koulango ou Abron à l'est, vivent dans les meilleurs termes. Les fétichistes, maîtres du pays, laissent la plus grande liberté, l'indépendance complète même, aux musulmans.

« Dans toute cette partie, dit Caillié, il y a quelques villages mandingues, tous mahométans ; ils sont indépendants des Bambaras, comme à Timé, Sambatikila, Tangrera, et d'autres villages situés plus au sud. Les Bambaras les appellent Diaulas ou Jaulas ; et quoiqu'ils pussent leur nuire, puisqu'ils sont bien plus nombreux qu'eux, ils les laissent en paix, et vont dans leurs villages leur vendre le superflu de leurs récoltes ».

Les fétichistes devaient être bientôt les victimes de cette trop grande bienveillance.

C'est vers le milieu du dix-neuvième siècle que nous voyons l'islam s'installer définitivement dans la région et procédant par la violence, ainsi qu'il opère, chaque fois qu'il en a la possibilité, bouleverser atrocement les sociétés malinké et senoufo.

On peut distinguer certains épisodes locaux : à savoir, les gouvernements musulmans des despotes Touré d'Odienné et de Marabadiassa et les tentatives des despotes de Sikasso, avant d'en arriver au grand drame final de Babemba et de Samory. C'est à Delafosse qu'il faut s'en tenir dans la relation et la critique de ces événements. Ses études sur la question sont définitives.

C'est vers 1860 qu'un descendant de la deuxième immigration, venu de Dienné, nommé *Kaba Touré*, dont le père était originaire d'un hameau voisin de Samatiguila et la mère native de la province du Nafana, conçut l'idée de fonder un empire mandingue et musulman, aux dépens des autochtones siénamana, jusque-là suzerains au moins no-



MOSQUÉE D'ODIENNÉ.

C1. Le Campion.



UNE MOSQUÉE AUX ENVIRONS D'ODIENNÉ.

Cl. 'e Campion.

minaux, et des immigrants païens. C'était la lutte des *Mori* (musulmans) contre les Bambara (païens de toutes races), qui allait désoler l'ouest du pays, comme elle a désolé tant de régions du Soudan.

Kaba Touré — qui plus tard par respect fut appelé Fa Kaba (le père Kaba), — vivait au Nafana dans la famille de sa mère. C'est là qu'il réunit une bande de guerriers, qui devait se grossir peu à peu de tout ce que le pays comptait de fainéants, plus enclins à manier l'épée, la lance ou le fusil que la houe ou le métier à tisser. Après avoir dévasté le Sienko, il établit un camp retranché qu'il peupla des captifs faits durant sa première campagne et qu'il appela Odienné (ou mieux Ouaguienné), en souvenir de Dienné, la patrie de ses ancêtres. Il ravagea ensuite le Massela, respecta Samatiguila à cause du hameau voisin, d'où son père était originaire puis, traversant le Noholo et le Nafala, descendit au sud jusqu'au Kani, dévasta le Kalaguian et fut surpris par la mort, au moment où il projetait d'étendre ses conquêtes vers l'est.

Son œuvre fut continuée par son successeur, Mango Mamadou, qui transforma le Naholo et le Fouladouguou en déserts, pilla le Zona et ne fut arrêté que vers la frontière orientale du Gbâto par l'énergie des Siénamana coalisés (vers 1874).

Mango Mamadou, à la tête d'un véritable empire, consolida la puissance des Touré en épousant Sorhonassi, première fille de Samory, lequel était seulement au début de sa carrière de conquérant, et ne commandait guère qu'à Bisandougou. On a dit que ce mariage fut une habileté diplomatique de Samory, qui voulait se concilier ainsi un rival possible, alors plus puissant que lui-même.

Les forces coalisées de Mango Mamadou et Samory, commandées par un chef militaire de grand talent, Bintou Mamadi, s'imposèrent alors à tout le pays ; ce fut l'essor de la fortune de Samory. Son allié, Mango Mamadou, dit aussi

Amadou Touré, se mit facilement à la remorque de son beau-père.

Odienné avait été définitivement occupé par nos troupes en 1898, après la prise de Sikasso. Cette occupation marque la fin de l'éphémère empire des Touré : les provinces conquises par Fakaba et son successeur reprirent leur indépendance et le Kabadougou fut réduit aux environs d'Odienné. Mais les Siénamana du Noholo avaient perdu, pour toujours, leur ancienne suzeraineté sur leurs voisins mandingues. Pour en finir avec la famille des Touré, il faut dire que Mango Mamadou pris par Lartigue, à Lola, au nord du Libéria, fut interné à Tombouctou en même temps que Fo, fils de Tiéba et divers chefs toucouleurs, de la parenté ou de la suite d'Ahmadou Chékou. Grâcié en 1905, il rentra à Odienné, et y vécut et y mourut paisiblement, à côté de son ancien général, Bintou Mamadi. Il avait été remplacé, comme chef d'Odienné et du Kabadougou, par son frère Moriba, qui, ayant cherché à renouveler par des moyens détournés les actes de tyrannie de son prédécesseur, fut exilé à Bingerville. Celui-ci fut remplacé d'abord par Lanténé-Sidiki, puis par Ibrahima, qui sont tous deux également les frères du célèbre Mango Mamadou. Nous verrons tous ces personnages sous le titre d'Odienné.

Une autre branche de la même famille, également originaire de Dienné, était allée s'établir bien plus au sud, à la limite nord-ouest du Baoulé, sur le Bandama, en un point que des Haoussa marchands avaient converti en gîte d'étape et en marché, et que l'on appela pour ce motif *Marabadiassa* (camp des Haoussa ou Maraba). Vers 1885, *Mori Touré*, alors chef de cette colonie Touré, entreprit la conquête des pays occupés par les Siénamana de la tribu *Takponin*, dits aussi Tagouana ou Tagbana, et ramassa un nombre incalculable de captifs, dont les uns furent vendus au Baoulé et les autres servirent à faire une ville du modeste camp des Haoussa. Les razzias de Mori Touré firent moins

de ravages dans la circonscription de Korhogo que dans celle de Dabakala ; cependant les cantons de Niankaramadougou et de Foundebougou, situés dans la première, ne se sont pas encore rétablis des pertes que leur a fait subir ce conquérant. Comme Mango Mamadou, Mori Touré s'attacha par la suite à la fortune de Samory et fut tué, semble-t-il, au cours de l'un des derniers combats livrés à l'almamy par nos troupes. Son successeur *Souleyman*, dit Babia, est encore chef de Maradiassa; mais son autorité ne s'étend pas en dehors de ce village, d'ailleurs déchu de son importance d'un jour.

Ces conquêtes des Touré ne furent en somme que des guerres locales : celle de Babemba et de Samory eurent une bien autre importance pour l'avenir de la haute colonie, car, outre qu'elles le bouleversèrent dans une zone bien plus étendue, elles furent l'occasion de l'établissement dans le pays d'une foule d'aventuriers étrangers qui, venus comme guerriers ou à la suite des conquérants, ont lâché ces derniers, au moment où la fortune leur est devenue contraire, et sont restés dans le cercle, augmentant, d'un lot d'ailleurs peu recommandable, les habitants de famille mandingue.

Le Kéné Dougou et Sikasso, sa capitale, sont habités surtout par des Siénamana de la tribu des Siénerhé, mais aussi par un grand nombre d'immigrants mandingues qui ont fortement répandu l'usage de leur langue dans le pays. Tiéba, avant sa lutte contre Samory, semble avoir eu des visées sur les régions qui nous occupent actuellement. En 1882, aidé de Niamana, chef de Mbégué, il détruisit Niellé; en 1885, il s'empara du Kadlé et du Niéné et fit la guerre aux Nafarha de Sinematiali; mais il était l'ami du chef de Korhogo. Son successeur Babemba aurait eu l'idée de fonder un vaste empire Siénamana, pour l'opposer à l'empire Mandingue de Samory.

C'est à la requête de *Ouahirimé*, alors chef des Folo de Niellé, mort en mars 1905, à Fourougoula (Bobo Dioulasso),

que Babemba porta la guerre dans la circonscription de Korhogo. Des exactions de Ouahirimé l'avaient fait détester de sa tribu, dont une fraction importante s'était soulevée contre lui et l'avait chassé de sa capitale. Babemba, saisissant avec joie ce prétexte, accourut à son appel et, unissant à ses bandes celles de Ouahirimé, attaqua et prit Niallé. Mais le chef de parti hostile à Ouahirimé, *Bilangolo*, actuellement chef du canton de Niellé, organisa la résistance et réussit à chasser Babemba de la région et à forcer Ouahirimé à passer de l'autre côté de la Léraba.

Babemba se rabattit sur le Niarhafolo, qu'il pilla, puis conquit et dévasta Sinématiali et Korhogo, ravagea Kiémou, et ensuite se porta vers l'ouest, mais se heurta, à Kiéré (canton de Kannorhoba), aux sofa de Samory, qui venaient d'occuper le Gbâto et qui forcèrent Babemba à rebrousser chemin. Il vint s'établir à Tiorhoniardougou, à 10 kilomètres au sud de Korhogo, et voulut essayer d'y organiser la résistance contre son adversaire. Dans ce but, il fit appel aux chefs des tribus voisines, notamment au chef de Korhogo, père du chef actuel, les convoquant à une sorte de cour plénière. Mais, à l'instigation du chef de Korhogo, qui semblait redouter la domination de Babemba plus que celle de Samory, tous les chefs refusèrent de répondre à l'appel de Babemba, qui, apprenant d'autre part qu'une colonne française se dirigeait du côté de Sikasso, retourna dans sa capitale. Il emmena avec lui un nombre incalculable de captifs, faits au cours de ses razzias, ce qui ne contribua pas peu à augmenter la ruine du pays, que ses pillages et ses dévastations avaient déjà rendu bien misérable. Il emmena aussi comme otages beaucoup de frères et fils de chefs, dont Gbon Koulibali, chef actuel de Korhogo.

Les malheureux Siénamana n'avaient échappé à un mal que pour retomber dans un autre; *Samory* allait renverser à peu près tout ce que Fa Kaba, Mango-Mamadou,

Mori Touré et Babemba avaient laissé debout, et bouleverser pour de longues années les paisibles populations de cette région, en armant les chefs indigènes les uns contre les autres, en les poussant au pillage, en semant les guerres civiles, en enlevant des milliers de gens, hommes, femmes et enfants, qui, de maître en maître, se trouvèrent bientôt dispersés aux quatre coins de l'Afrique Occidentale, si bien qu'on en a retrouvé à la Côte d'Or anglaise aussi bien qu'au Sénégal. Aidé de bandes de Mango-Mamadou, Samory — que les indigènes appellent *Siamorou* ou *Siamori*, ainsi que lui-même d'ailleurs orthographiait son nom en caractères arabes, — venant d'Odienné, qu'il avait dû quitter précipitamment, en février 1893, lors de l'arrivée de la colonne Combes, détruisa ce qui restait du Noholo, puis conquit le Gbâto, où il laissa un corps d'occupation, ainsi qu'il faisait dans tous les pays qui semblaient riches et de nature à lui fournir des vivres, des esclaves ou des guerriers. Après la bataille de Kiéré, gagnée par un de ses lieutenants sur les bandes de Babemba, il vint occuper le Kannonhoba, dont le chef, ignorant à qui il avait affaire, avait cru sage de faire débrousser les chemins et de se porter en grande pompe au-devant du conquérant : cette conduite ne le dispensa pas d'être pillé.

Ensuite, Samory alla s'installer près de Boron et y construisit un camp retranché, qu'il appela Sanankoro en souvenir de son ancienne forteresse du Ouassoulou. De là, remontant au nord, il se porta dans le Niéné, où il se heurta à l'arrière-garde de Babemba, qu'il vainquit à Kato, en un combat où il fit de nombreux prisonniers. Apprenant que les bandes de Babemba se reformaient à Kaloa (canton de Mbégué), il y accourut, détruisit ces bandes, prit et ravagea Mbégué, dont les habitants vinrent demander asile au chef de Korhogo et construisirent sur son territoire le village, aujourd'hui presque abandonné, de Mbéguébougou ou Mbégué-Soukoura. Non content de cette nouvelle victoire,

Samory poursuivit jusque dans le Kéné Dougou son rival et fut s'installer, non loin de Sikasso, à Lofiné (1893).

Persuadé bientôt que Babemba, qui avait à compter au nord avec les troupes françaises, ne tenterait plus d'équipées vers le sud, il revint sur ses pas et s'établit à Nadié-fogo ou Niellé-Sokoura, où il reprit pour lui le plan élaboré quelque temps auparavant par Babemba, faisant prier le chef de Korhogo de se rendre auprès de lui avec tous les chefs influents de la région. Les chefs se rendirent tous à l'appel de Samory ; l'objet de cette conférence était double : 1° l'organisation du pays qui constituait alors l'empire de Samory ; 2° surtout l'union pour la lutte contre Babemba, Samory n'ayant pas encore abandonné le désir de s'emparer de Sikasso. Cette réunion dut avoir lieu en 1894, peu après le passage du capitaine Marchand dans la région. Elle n'eut d'ailleurs aucun résultat. Comme elle venait de s'assembler, arriva une lettre « des Français » invitant les chefs Siénamana à retourner dans leur pays et à ne pas prêter leur aide à Samory ; les chefs assemblés montrèrent cette lettre à Samory, qui aurait dit : « Cela veut dire que les troupes françaises vont arriver du nord : il est temps pour moi d'aller occuper le pays de Kong avant qu'elles n'arrivent. » Et levant aussitôt son camp, Samory descendit à Kiémou, passa le Bandama, et s'en fut dévaster les pays Tagouana et Djimini (1894-95), d'où la colonne Monteil ne put le déloger.

Les Siénamana étaient débarrassés de Samory, mais des représentants de ce dernier, plus ou moins officiels, étaient demeurés dans le pays, et ce n'est qu'en 1898, avec la capture de Samory et notre occupation du pays, que la paix put enfin régner et que les populations dispersées purent rentrer chez elles et rebâtir leurs villages. Ce retour s'est effectué sans précipitation, puisque nombre d'ex-captifs des cercles de Kankan et de Beyla (Guinée) demandent encore à l'heure actuelle à rentrer dans leurs foyers de Touba et d'Odienné.

Outre l'approvisionnement du pays et la diminution de la population, les dernières guerres avaient eu un résultat assez sensible sur les mœurs : elles avaient contribué à étendre le domaine de la langue mandingue et de la religion musulmane, à développer l'usage des vêtements, à généraliser l'usage du fusil aux dépens de l'arc, à faire entourer les villages de fossés et de murs qui d'ailleurs ne les sauvèrent que bien rarement, enfin à faire perdre à beaucoup d'indigènes le goût de l'agriculture pour leur inculquer celui du métier des armes. Dans cette sorte d'évolution, la somme des inconvénients, dit Delafosse, l'emporte considérablement sur celle des avantages.

La question de Samory devait jusqu'en 1920 agiter les esprits et causer de l'inquiétude. De divers côtés, on intervint, entre 1914 et 1919, en faveur du fils du célèbre almamy, Saranké-Mori, déporté au Gabon depuis 1898. On exposait qu'il serait à la fois politique et généreux de permettre à ce déporté de rentrer dans son pays. Les gouverneurs généraux Ponty, Clozel, Angoulvant se montrèrent absolument opposés à cette mesure de bienveillance. Ils ne purent que s'étonner de voir Saranké-Mori, représenté comme le seul des fils de Samory qui aurait montré de la sympathie pour les Blancs, et que ce serait pour le punir de cette sympathie que son père l'aurait désigné aux autorités soudanaises comme devant partager son propre exil.

La vérité est tout autre, ainsi qu'en font foi tous les témoignages historiques.

Alors que, vers la fin de son aventureuse carrière, Samory semblait disposé à traiter avec nous, en vue de s'assurer une tranquille vieillesse, ses projets de soumission et de paix furent sans cesse et obstinément contrecarrés par l'opposition tenace de Saranké-Mori, qui, profitant de ce qu'il était placé à la tête des bandes de son père et avait acquis ainsi une influence considérable sur les sofas, aidé

aussi dans ses visées ambitieuses par sa mère Saranké, femme préférée de l'almamy, et par le griot Morifing Diang, tout à sa dévotion, fit échouer toutes les tentatives de conciliation, menaçant de reprendre pour son compte les hostilités contre nos troupes, au cas où son père y aurait renoncé.

Il n'est pas permis d'ignorer que c'est Saranké-Mori qui, au moment où une mission dirigée par l'administrateur Nebout se préparait à entrer en pourparlers avec Samory à Dabakala, empêcha qu'aucune suite pût être donnée à ces pourparlers en massacrant dans un guet-apens le capitaine Braulot, le lieutenant Bunas et le sergent Myskiewicz, à quelques kilomètres de Bouna, alors qu'il avait reçu de son père l'ordre formel de remettre la ville et la province de Bouna entre les mains de cet officier et de ses compagnons. Ce crime, qui fut toujours désavoué par Samory, a été l'œuvre personnelle et voulue de Saranké-Mori, et son accomplissement motiva l'envoi de la colonne qui se termina à Guélérou par la capture de Samory et de ses fils.

Il a été également prouvé que Saranké-Mori, par haine des sentiments francophiles manifestés par son frère Karamoko, qui avait voyagé en France, fit emmurer vivant ce dernier aux environs de Kani, sur la route de Séguéla à Sikasso.

Ce sont ces raisons qui déterminèrent le général de Trentinian à prononcer la déportation de Saranké-Mori, ainsi que de sa mère et de son fidèle Morifing-Diang. Si la mort n'était venue peu après frapper Samory, il est possible qu'une mesure de clémence eût été prise à l'égard du vieil almamy, qui s'était toujours conduit vis-à-vis de nous en ennemi loyal ; mais, à aucun moment, une semblable mesure ne paraissait pouvoir être envisagée en ce qui concerne Saranké-Mori.

En dehors des raisons de justice qui s'opposent à l'octroi d'une grâce absolument imméritée, il est des considérations d'ordre politique qu'on ne peut négliger.

En 1916, le bruit avait couru dans la région de Kankan que Saranké-Mori allait revenir au Soudan, et cette nouvelle se propagea dans les cercles de la Guinée et de la Côte d'Ivoire qui, autrefois, faisaient partie du Ouassoulou et où Samory recrutait ses bandes. Immédiatement plus de 300 bœufs furent réquisitionnés par les chefs des districts d'Odienné et de Touba et dirigés sur Kankan pour être offerts à Saranké-Mori comme hommage et dons de joyeuse arrivée. En même temps, une sourde effervescence commença à se manifester parmi les anciens chefs de sofas de la contrée, qui voyaient dans le retour des Saranké-Mori le signal d'un retour à leurs anciennes habitudes de pillage et d'indépendance. Ce mouvement fut arrêté promptement et n'eut pas de suite, les bruits répandus s'étant démontrés controuvés.

Par contre, la consternation troublait tous les cœurs dans la région de Kong.

On ne peut donc que regretter qu'en 1920 des interventions plus puissantes aient contraint le Gouvernement général à céder sur cette question, et à autoriser le retour de Saranké-Mori à Conakry, ce qui constitue la première étape sur la route du Ouassoulou. C'est la négation de notre œuvre politique passée et présente. C'est un défi à la justice.

Une émotion considérable s'est manifestée dans les régions de Korhogo, de Kong, de Dabakala, de Bondoukou, qui avaient tant souffert de déprédations, exécutions et crimes du célèbre pillard. Nous y avons entendu d'amers regrets de cette politique de la France et de fâcheuses prédictions; et des chefs notables et marabouts ont rejeté nettement sur nous les suites et responsabilités de cette mesure maladroite.

..

Et maintenant, si l'on voulait établir le bilan actuel de l'islam dans la haute Côte d'Ivoire, il faudrait distinguer

les régions de l'Ouest où les Musulmans appartiennent à la même race et parlent la même langue que leurs hôtes, les uns et les autres malinké, des régions du Centre et de l'Est où les Musulmans se différencient par la race (Mandé-Dioula), les coutumes, les mœurs et la langue de leurs hôtes Senoufo ou Koulango. Ces distinctions entre cousins mandé ne sont pas essentielles d'ailleurs.

Dans le peuple malinké (Odienné, Boundiali-Tombougou partiellement) il faut distinguer dans la communauté musulmane deux couches bien distinctes : les musulmans de castes et de traditions, et les néo-islamisés.

Puissants, catéchisés héréditairement, possédant de nombreux captifs, ces musulmans, adeptes convaincus de l'islam, ont pu consacrer de nombreux loisirs aux études scholastiques. C'est dans leurs centres que l'on trouve les grandes mosquées et la plupart des écoles. Ce sont parmi ces vieux indigènes, actuellement seigneurs déchus, et parmi leurs descendants, en un mot parmi ceux dont les aspirations, les désirs, les regrets, sont en quelque sorte condensés, synthétisés en la mentalité des maîtres d'écoles, marabouts et namoutigui, qu'il faut chercher quelques lueurs, tant soit peu précises, concernant le vrai dogme, le vrai culte et la véritable tradition de l'islam.

Autour de ces musulmans, en quelque sorte de vieille souche, sont les masses plus nébuleuses des néo-convertis, des musulmans de fraîche date.

Cette islamisation dans le cercle se fit rarement par prosélytisme brutal, elle ne se fit pas non plus, à l'exception de quelques cas, par l'appoint de nouveaux disciples ralliés à la vraie voie par des motifs purement religieux. Elle se fit presque exclusivement sous la poussée de mobiles d'ordre très profane.

En maints endroits, les razzias accomplies, les jeunes parmi les vaincus, les fils des vaincus, longtemps élevés en captivité au contact de leurs vainqueurs, oublièrent bien

souvent, même ignorèrent les défaites et affronts jadis subis. Par contre, ils furent frappés par la puissance de leurs maîtres, séduits par leur relative prospérité et dans le fait de faire salam virent, sinon l'une des causes déterminantes, du moins un accompagnement presque nécessaire de cette opulence et de cette supériorité. Tout naturellement ils imitèrent ce que, plusieurs fois par jour, ils voyaient faire autour d'eux, et dans l'accomplissement solennel de la prière, ils trouvèrent un ample aliment à leur orgueil et à leur vanité.

La plupart des villages fétichistes comptent de la sorte un ou deux indigènes revenus de captivité et faisant salam. Ces musulmans certes ne sont ni très fervents ni très convaincus, mais néanmoins, sciemment ou inconsciemment, ils préparent à l'islam un terrain de moins en moins défavorable.

Un exemple particulièrement typique de ce genre d'islamisation, dû à des facteurs politiques, nous est fourni par les cantons du Barala et du Guanangala. A quelques villages près, ces deux cantons, avant le passage de Samory étaient fétichistes. Samory vint, il prit les hommes adultes et les jeunes gens. Certains furent vendus comme captifs, d'autres furent enrôlés comme sofas à la suite des hordes du conquérant

Samory vaincu, l'esclavage supprimé, sofas et captifs retournèrent dans leur pays et sur les ruines accumulées construisirent de nouveaux villages. Mais partis fétichistes, beaucoup parmi les indigènes du Barala et du Guanangala revinrent musulmans; ils avaient appris à faire salam, soit à la guerre, soit en captivité. A l'heure actuelle, plus de 40 p. 100 de la population du Barala et du Guanangala est islamisé.

D'autres fois, l'islamisation est due à des causes économiques.

Notre tutelle sur des pays de l'A. O. F. créa une ère de tranquillité inconnue jusqu'alors : les cloisons, à peu près étanches, qui jalousement confinaient chaque peuplade dans un secteur déterminé, éclatèrent; le commerce, de local qu'il était, se fit à longues randonnées; les dioulas se répandirent dans les moindres villages et partout proclamèrent en leur salam le nom d'Allah. Ce culte simple, grandiose, commun à presque tous les noirs provenant du nord, outre ses qualités intrinsèques de séduction, s'imposa comme une véritable nécessité, comme un obligatoire laissez-passer aux indigènes fétichistes, désireux à leur tour de commercer avec les cités du Soudan, dont on leur parlait en termes merveilleux. Ces fétichistes, partant vers le nord, firent donc salam, mais sans grande conviction, poussés par des raisons à quelques nuances près analogues à celles qui, de nos jours, comme dit Le Campion, incitent un voyageur à se faire inscrire au nombre des membres d'un touring-club.

De retour en leur village, et nullement mécontents de par ailleurs de reprendre leurs daba et leurs occupations agricoles, ces dioulas accidentels, frais émoulus, ne manqueront pas, de temps en temps tout au moins, de faire salam. Ils approcheront avec confiance les colporteurs de passage, leur faciliteront leur tâche, parleront avec eux des pays soudanais, des commerces lucratifs. Au village, ils raconteront à leurs concitoyens leurs voyages, leurs pérégrinations, leurs bonnes fortunes, en les magnifiant toutefois. Si, dès lors, les vieux, plus tenaces aux antiques traditions, plus enracinés au terroir, voient ces péréroeurs avec défiance, près des jeunes ils trouvent bon accueil, oreille attentive. Certains désirent les imiter. Désormais, à leur insu, ils sont devenus des agents très actifs d'islamisation.

A côté de ces islamisés par mobiles, soit politiques, soit économiques, il est d'autres indigènes qui font salam simplement par contagion, parce que le voisin fait ainsi; d'autres

qui font salam pensant que cette pratique est une merveilleuse panacée devant produire un résultat à brève échéance et que l'on abandonne toutefois si le résultat désiré tarde trop.

A vrai dire, ces islamisés de fraîche date sont musulmans, simplement en ce sens qu'ils ne sont pas hostiles, qu'ils sont même acquis à la pénétration islamique; mais ils n'ont pour la plupart renoncé à aucune de leurs coutumes, à aucune de leurs croyances; ils font salam par intermittence souvent, pratiquent peu ou point le jeûne, donnent sans hésiter leurs filles en mariage à des fétichistes, mangent sans vergogne la chair des animaux impurs, enfin ne se font point faute de boire du vin de palme, du dolo, et de toutes ces infractions leur conscience, coraniquement parlant, n'éprouve aucun remords.

A côté de ces musulmans de vieille souche et parmi ces islamisés de fraîche date, et les surpassant de beaucoup en nombre, sont les fétichistes. Les uns ne nourrissent pas d'hostilité très marquée contre l'islam; d'autres, au contraire, les vieux pour la plupart, ayant gardé un cuisant souvenir soit de leurs défaites, soit même de leur captivité, ou bien dans des victoires ou des résistances heureuses ayant acquis une notion plus nette de leur commune individualité, éprouvent une haineuse répulsion pour la religion soit de leurs anciens vainqueurs, soit de leurs anciens agresseurs durement repoussés (Kaoua, Massala, Nafana).

« Quand nous ferons salam, une peau de chien nous servira de tapis de prière », déclarent certains chefsmalinké. D'autres enfin, isolés en des régions montagneuses ou difficiles, se trouvent, plus encore par la nature du pays que par la persistance de leur sentiment d'antipathie islamique, protégés pour longtemps de l'influence musulmane (Fouladougou, Touradougou.)

Chez les peuples Senoufo-Koulango et Abren (Korhogo, Kong, Dabakala, Bondoukou, Bouna), la situation est quelque peu différente.

Ici comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, les fétichistes ont le plus grand respect pour les marabouts. Leur talent de mise en scène et leur pompe théâtrale n'y sont pas étrangers ; mais la vraie cause de cette déférence est la foi profonde des musulmans ; l'assurance de leurs manières et de leur ton, qui en découle et qui en impose à tous ; la supériorité incontestable de leur dogme sur le fouillis informe de croyances animistes ; la supériorité, très relative d'ailleurs, de leur morale sur la morale des animistes ; la beauté et la gravité de leurs cérémonies cultuelles et de leurs fêtes religieuses ; la solidarité qu'ils manifestent dans leurs relations journalières, et surtout et plus que tout le reste le prestige de la science, de l'instruction, de l'école, du livre, de l'écriture. On ne saura jamais combien le prestige scientifique a servi de fourrier à l'islam dans la pénétration du monde fétichiste soudanais, combien le mystère de l'écriture ravit le simple et lui fait prendre souvent pour une vérité sacrée toute parole du marabout, qui sait mettre la pensée sur un papier ou sur une planche, ou la déchiffrer dans un livre.

Caillié le remarquait, avec sa clairvoyance accoutumée, il y a déjà un siècle (1827). Les Malinké fétichistes, ou les Bambara, comme il dit d'après l'usage local musulman, « ont beaucoup de respect pour les sectateurs de Mahomet et pour l'écriture, qu'ils regardent comme une sorte de magie ».

Aussi, si l'islamisation, à la façon de Samory, « crois ou meurs », a fait son temps et qu'on ne compte plus de conversions d'adultes, l'islamisation prend une autre voie, et plus sûre celle-là : la voie de l'école et la conquête des enfants. Les parents fétichistes, trop âgés pour se mettre à l'étude, veulent au moins que leurs enfants soient pourvus d'instruction et, dans ce but, les envoient à l'école coranique. Ils n'y acquièrent guère d'instruction, mais ils se font conquérir par l'islam.

Cette déférence des fétichistes n'est pas seulement théocratique. Elle se manifeste par de nombreux cadeaux of-

ferts aux musulmans à l'occasion des multiples fêtes religieuses, sociales ou familiales. C'est ainsi, par exemple, qu'à Bondoukou, à Bouna, les chefs Abron et Koulango; à Dabakala, les chefs Senoufo, comme d'ailleurs dans l'Ouorodougou : à Séguéla, à Mankono et dans la région de Touba, etc., les Diomandé fétichistes offrent les uns et les autres un bœuf à l'almamy du village, lors de la clôture du jeûne du Ramadan.

De même encore, en plusieurs endroits, les fétichistes se mêlent aux musulmans à la prière du soir. Cette prière du maghreb (crépuscule) a fait beaucoup pour l'attirance à l'islam : l'heure est propice ; la tombée du jour, l'approche de la nuit incitent à la méditation, au recueillement, à la prière. J'ai pu constater cette coutume du mélange des fétichistes à la prière musulmane du crépuscule, et à cette seule prière, en divers points du Sénégal, de la Guinée, du Soudan. Ce besoin de prière, à cette heure de recueillement de la nature, paraît si inné chez le Noir, que les missionnaires catholiques ont fini, en beaucoup d'endroits, par instaurer aussi une prière crépusculaire en adoptant aux circonstances la prière canonique, c'est-à-dire en avançant cette prière du soir, en l'annonçant par les cloches et en la rendant publique. Et du coup le succès est venu : tel qui manque la messe du dimanche ne manque pas la prière du crépuscule, et là aussi on voit les païens mêlés aux chrétiens. En Côte d'Ivoire, en beaucoup d'endroits, à Touba, à Mankono, à Korhogo, à Bondoukou, une certaine partie de la population fétichiste, masculine et même féminine, assiste régulièrement, les soirs de Ramadan, à la prière du crépuscule. Il est vrai qu'elle ne pousse pas le zèle jusqu'à faire jeûne avec les fils du Prophète.

Les fétichistes prennent également part, avec le plus vif empressement et par amour du bruit, du tam-tam et de la fête, à toutes les réjouissances qui accompagnent les fêtes religieuses. A les voir danser et festoyer, le soir de la rup-

ture du jeûne, on croirait que ce sont de saints musulmans, qui prennent une revanche méritée des privations d'un mois. Il n'en est rien.

Certaines coutumes musulmanes influent sur les coutumes fétichistes semblables, ou tendent à se substituer à elles. C'est ainsi que plusieurs des gestes rituels de la circoncision chez les fétichistes sont empruntés à leurs congénères islamiques ; c'est ainsi encore que l'âge de la circoncision, qui tend à se rapprocher de la naissance chez les musulmans, subit la même attirance, par imitation, chez les fétichistes.

Beaucoup de vocables musulmans pénètrent dans la langue et l'onomastique humaine chez les animistes : les formules de salutation, santé, etc. ; notamment les noms du calendrier de l'islam deviennent de plus en plus courants dans le monde fétichiste : il ne faut pas se laisser prendre à cette source d'erreurs comme on l'a fait, en Europe, pendant la guerre. De même, les locutions, exclamations, serments islamiques se trouvent souvent dans la bouche des fétichistes.

Mais quels que soient ces phénomènes sociaux, dus à une vie en commun remontant à plusieurs siècles, et à une pénétration réciproque, l'islam ne semble pas avoir gagné du terrain depuis plusieurs générations dans la société animiste de l'est. Les musulmans restent tels de père en fils, mais on ne distingue pas de conversions chez les fétichistes. On peut expliquer cette stagnation par deux causes :

1° Noyés dans une population animiste, ayant perdu tout contact avec les foyers de piété, de foi et de science, les musulmans de la haute Côte d'Ivoire orientale sont souvent soit découragés, soit étiolés. Ils perdent leur ardeur religieuse ; ils ne sont agités d'aucun esprit de prosélytisme ; bien mieux, ils n'ont pas su toujours tenir leur dogme, leur morale et leur culte à l'abri des influences fétichistes, et les infiltrations de la coutume et de la tradition met-

tent plus d'une fois en péril leur orthodoxie islamique.

2° Au cours des guerres et des invasions, principalement lors des abominations du temps de Samory, la conduite des musulmans, surtout ceux des grands centres, fut extrêmement louche. A maintes reprises, ils trahirent sans vergogne les fétichistes, et se rangeant sous le drapeau d'islam plus ou moins sincère, plus ou moins orthodoxe, déployé par Samory, ils firent leur paix particulière aux dépens de leurs malheureux hôtes et amis. Beaucoup d'entre eux profitaient de la situation pour pêcher en eau trouble. Ces procédés déloyaux indisposèrent au plus haut degré les fétichistes tant ceux de l'Ouest : Malinké comme nous l'avons vu, que ceux du Centre : Senoufo, que ceux de l'Est : Koulango, Abron, Mandé restés fétichistes, etc., tant ceux du Nord que les Agni de la bordure sylvestre. Depuis ce temps, les musulmans sont tenus, en beaucoup d'endroits, en légitime suspicion, et l'islam subit de ce fait une période de stagnation, voire de recul.

Par contre-preuve, cette stagnation et même cette régression de l'islam peuvent s'expliquer par ce que les quatre facteurs, plus ou moins actifs, plus ou moins opérants, de sa propagation en Afrique, n'ont pas joué ou ont mal joué : le conquérant, le marabout, le maître d'école, le dioula.

1° L'influence du conquérant paraît avoir été nulle. Le seul conquérant qui aurait pu agir dans ce sens est, en effet, Samory, mais soit qu'il eût étouffé le zèle religieux, qui l'animait au début de ses conquêtes, et l'incitait, disait-il, à les entreprendre, soit que pourchassé par nos troupes et astreint à de perpétuels déplacements, il n'eut pas le temps nécessaire pour s'occuper de conversions, Samory fit peu pour l'islam dans les milieux fétichistes, Senoufo, Abron ou Koulango, et il lui fit même beaucoup de mal par ses exactions et ses cruautés, tant chez les premiers que chez les Malinké et les Mandé dioulas.

2° Les marabouts, comme nous l'avons vu, ont pénétré

dans la haute Côte d'Ivoire sporadiquement et se sont établis par petits paquets, un peu partout, absorbant quelquefois ouvertement, le plus souvent subrepticement, l'autorité politique locale, mais ne constituant jamais l'élément nombreux et vital du pays.

Cette dispersion de l'élément musulman et le petit nombre d'individus, qui le compose, peuvent déjà expliquer le manque d'emprise de l'islam sur les populations fétichistes de ces régions, mais il s'expliquera également par le manque de valeur et de prestige personnel des marabouts, qui, ailleurs, ont forcé l'admiration, amené des imitations et par suite des conversions.

3° Cette dernière raison paraît surtout convenir pour expliquer le peu de résultats obtenu par les maîtres d'écoles sur l'élément fétichiste.

De l'enquête sur les écoles coraniques du pays il résulte, en effet, que si la généralité des marabouts de cette région sont en même temps maîtres d'écoles, ils sont tous étrangers au pays, tandis que leurs élèves sont uniquement leurs propres enfants ou les enfants de gens appartenant à la même race qu'eux.

Telles elles sont aujourd'hui, telles ces écoles devaient être dans le passé, puisqu'on ne trouve aucun maître appartenant à la race aborigène, sauf peut-être une demi-douzaine à Dabakala, et, à ce point de vue encore, on peut conclure que l'action de propagande par l'école n'a et n'a eu aucun effet sur l'élément fétichiste.

4° Que dire du quatrième facteur de propagande, celui du dioula ou colporteur indigène, qui, sans oublier ses intérêts matériels, apparaît parfois comme une sorte de commis-voyageur en religion, et conquiert le ciel, en gagnant largement son existence.

Au Soudan, il est un fait presque établi que là où l'islam progresse, il le doit aux dioulas. Cette constatation est-elle générale et peut-elle s'appliquer également ici?

L'examen attentif de ce mode de propagande démontrerait au contraire que son action n'a pas été plus active sur les populations fétichistes de l'Est que les autres.

Que sont, en effet, les marabouts et les maîtres d'écoles sinon, à l'origine, des dioulas ou colporteurs eux-mêmes.

Les uns et les autres ont été reçus par les fétichistes parce qu'ils ne constituaient pas pour eux un danger social ; ils sont venus, en effet, isolément, rendant service à la communauté fétichiste en lui vendant du sel ou d'autres marchandises. Mais tout semble faire admettre que lorsque des dioulas, en passant, parlaient de leur Dieu aux fétichistes, ceux-ci devaient invariablement leur répondre par le même argument : « Pourquoi ferions-nous salam, nos pères ne l'ayant jamais fait ? »

C'est encore actuellement l'argument qui est servi aux dioulas convertisseurs, qui viennent peut-être plus nombreux que par le passé et s'y fixent temporairement pour leurs affaires, ou définitivement, quand ils sont fatigués ou trop vieux pour continuer leurs pérégrinations, parce que nous avons garanti à tous et partout la sécurité des personnes et la libre circulation.

En se fixant dans ce pays, les dioulas colporteurs augmentent par eux-mêmes le nombre des musulmans ; l'islamisme, dans cette région, compte quelques mosquées de plus, voire de nouvelles écoles, mais le bloc fétichiste n'est pas entamé ni corrodé par leur influence.

Il ressort donc que ni les marabouts, ni les maîtres d'école, ni les dioulas n'ont pu faire progresser l'islam dans cette région par des conversions, pas plus que l'islamisation par la force n'y aurait laissé de traces durables et que le fétichiste de cette région, comme celui des cercles voisins du bas Soudan : Sikasso, Bougouni, Koutiala, Bobo-Dioulasso et Lobi, est rebelle à la religion du Prophète.

L'imprécision doctrinale et culturelle des musulmans de

la Côte d'Ivoire s'accroît et devient une ignorance presque absolue dans le domaine plus étroit des ordres religieux. La grande masse des fidèles serait bien embarrassée de donner l'explication de termes, tels que « qadri » ou « tidiani », que tout le monde connaît pourtant. Et néanmoins, malgré cette ignorance, l'affiliation à une confrérie est chose générale, et ceux mêmes qui déclarent n'en pas sentir le besoin, finissent tôt ou tard par aller demander l'ouïrd à un marabout de renom.

« Pour entrer au Paradis il est aussi nécessaire d'être affilié à un ordre que de s'aider d'un bâton pour accomplir une longue route »; disait un musulman éclairé d'Odienné. Ce sont là certainement paroles pieuses et sages, mais il n'est pas à croire qu'en général ce soient là les véritables motifs qui déterminent les musulmans à se faire affilier à une voie religieuse. Beaucoup, sans examen préalable, sont indifféremment qadriïa ou tidianiïa, parce que leur maître d'école est soit qadri, soit tidiani, dans beaucoup de cas, l'affiliation à un ordre semble être quelque peu un complément, une annexe de l'instruction donnée par le maître. D'autres, sciemment ou inconsciemment, sont victimes d'un particularisme très étroit, d'une sorte de fétichisme égoïste, extrêmement conforme aux idées, aux préjugés ataviques des noirs, fétichisme qui érige dans la doctrine simple, universelle de l'islam, de petites chapelles qui demeurent étroitement, presque hostilement, closes aux musulmans non initiés.

Et enfin, et surtout, il y a le particularisme des races, des groupements et des familles qui joue ici, comme partout ailleurs en pays noir. Sans être aussi formaliste, aussi exclusif que certains, les Toucouleurs par exemple, qui ne sauraient être autre chose que tidianiïa, les grandes familles malinké et dioula se rattachent par tradition, par prosélytisme ou par tout autre motif à l'une ou à l'autre des deux chapelles qadriïa ou tidianiïa, et aucun de leurs membres ne saurait en sortir.

Le passage d'une voie à l'autre serait considéré certainement comme une sorte d'apostasie.

Entre les adeptes d'une confrérie, l'autorité du maître d'école mise à part, il n'existe point de hiérarchie nettement définie ; ils vivent à peu près isolés, ne connaissant en règle générale que le maître d'école, le marabout, le disciple qui les a initiés, mais ne peuvent remonter la plupart du temps au deuxième ou troisième échelon au-dessus de leur initiateur. Il a donc été très difficile de déterminer l'origine de l'affiliation religieuse de ces peuples mandé. Quelques-uns, en petit nombre, ont des notions légèrement moins imprécises ; mais ce qu'il faut par-dessus tout retenir, c'est que Qadrïa et Tidianïa ne se considèrent pas comme liés vis-à-vis des cheikhs et moqaddems, et ils seraient bien surpris si on leur dévoilait que pour remplir le programme et satisfaire à l'ambition de certains ordres, il est nécessaire qu'ils soient entre les mains des cheikhs « comme un cadavre entre les mains du laveur des morts ».

Ces voies classiques qadrïa et tidianïa, auxquelles se rattachent les musulmans de la haute Côte d'Ivoire, ne nourrissent l'une contre l'autre aucune animosité ; quelques tidianïa se bornent à dire que si Al-Hadj Omar a lancé cette voie ici, c'est qu'il a trouvé qu'elle était meilleure et plus rapide vers le ciel ; par contre les qadrïa laissent parfois entendre, que cette voie nouvelle n'est pas plus rapide que l'ancienne, tout au contraire, mais qu'elle est moins fatigante.

Dans leur rituel, les qadrïa pratiquent séparément les prières prescrites. Les tidianïa, au contraire, tout au moins avant notre arrivée dans le pays, se réunissaient, suivant la coutume et le rite, dans une case et à pleine voix, à l'unisson, récitaient indéfiniment la même invocation, invocation accompagnée d'un balancement continu du corps. Cette récitation, cette gymnastique conduit souvent au délire

extatique. « Celui qui fait tidiani trop jeune meurt fou », disent les noirs.

La voie qadrïa l'emporte nettement sur sa rivale dans les régions de Boundiali, Odienné, Touba, Séguélé et Mankono, c'est-à-dire dans tout l'Ouest. Les Malinké sont manifestement qadrïa dans leur ensemble, de par une tradition vieille de plusieurs siècles, et qui remonte vraisemblablement à leur islamisation. Ils ont reçu à la fois l'islam et le qaderisme des mains des missionnaires des grands cheikh kounta : Cheikh Omar Cheikh et Cheikh Bekkaï. Partis musulmans et qadrïa de la vallée du Niger, ils sont arrivés tels ici et le sont restés d'un bloc et sans fissure.

En outre, les zaouïas de la ville voisine et congénère du Kankan, assez florissantes aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, ont sans doute beaucoup contribué à maintenir ou à développer cette voie dans la région.

Enfin, certains missionnaires blancs, maures ou marocains, apparaissent parfois dans le pays et distribuent ou renouvellent des affiliations : c'est ainsi, par exemple que tout un groupe de Médina (Touba) relève par un chef, Fodé Sako, d'un marabout marocain, Sidi Mohammed le Fassi, qui passa dans la région au temps du despote Ahmadou Touré, fils de Fa Kaba.

Le tidianisme n'y a qu'un nombre restreint d'adeptes.

En prenant comme champ d'expérience le milieu des marabouts de marque et notoires, on a :

Région d'Odienné	35	qadrïa	23	tidianïa	qqes	indép.
Région de Boundiali	8	—	9	—	—	—
Région de Touba	93	—	8	—	—	—
Région de Séguéla	8	—	4	—	—	—
Région de Mankono.	18	—	2	—	—	—

soit au total : 162 marabouts qadrïa et 46 tidianïa.

En effet, la vague omarienne, déferlant sur le haut Niger entre 1850 et 1870, s'est brisée avant de toucher Odienné, et si le nom du grand conquérant toucouleur est bien

arrivé jusqu'aux Malinké de l'Ouest-Côte d'Ivoire, c'est plutôt comme celui d'un personnage éclatant, héros de légende et d'épopée. La tradition relate pourtant que quelques marabouts tidiani de l'Ouorodogou, ayant appris dans le troisième quart du dix-neuvième siècle la présence de missionnaires omariens à Kankan, envoyèrent à leur rencontre des messagers. Mais il advint d'eux ce qu'il était advenu, à plusieurs reprises, pour les messagers envoyés par les Qadrïa, au cours des siècles, aux grandes zaouïa-mères de Dienné et de Tombouctou. Ils furent pris sur la route dans des guerres intestines, dans des rivalités de chefs et de villages, furent tués ou faits captifs, bref disparurent sans laisser de traces. C'est un fait classique dans les annales religieuses du pays; toute tentative de jonction avec les zaouïa-mères ont à peu près échoué, et cette anarchie ambiante, cette absence de communication n'ont pas peu contribué à l'autonomie des chapelles locales, à leur évolution dans leur propre plan et suivant leur propre mentalité, et finalement, comme il en serait de rameaux, à peine reliés au tronc, ont abouti à leur dessèchement spirituel et à la pauvreté de leur science et de leur ferveur islamique.

Il faut donc noter, comme source du tidianisme local, des marabouts maures du Sahel-Hodh soudanais, de passage ici, et quelques missionnaires toucouleurs ou sarakollé (marka) du Fouta Toro, du Guidimaka, ou de Ségou. A remarquer dans le même sens que le séjour d'Al-Hadj Omar à Dinguiraye attira à sa voie tidianiä un certain nombre de Malinké de la haute Guinée (Kankan, Kouroussa Siguiri) et que l'un d'entre eux, Alfa Mamadou Kankan, a fait école dans cette ville. Il est très connu dans certains milieux de Touba et d'Odienné, et l'on va quérir son ouïrd à Kankan.

Dans le centre de l'Est de la colonie, c'est-à-dire chez les Mandé-dioula, les voies qadrïa et tidianiä semblent

se balancer, avec peut-être une légère prédominance en faveur de qaderisme. Les causes qui ont joué pour l'une et l'autre de ces voies sont les mêmes ici qu'à l'ouest, mais le tidianisme a été favorisé par la propagande de plusieurs pèlerins dioula, revenus de La Mecque. Il est à remarquer, en effet, que cette race voyageuse fournit beaucoup de pèlerins, et que ceux-ci rapportent généralement de l'Orient l'ouird tidiani. A leur retour, et sans d'ailleurs avoir reçu aucun pouvoir à cet effet, ils s'empressent pour un bon prix de le distribuer, au même titre que l'eau intarrissable de Zemzem et les cheveux innombrables du Prophète. C'est surtout à Bondoukou que cette cause a joué et a permis de rétablir jusque l'équilibre en faveur du tidianisme.

On constate par exemple les proportions suivantes : il s'agit des personnages de marque, marabouts almamys, lettrés, notables, maîtres d'école :

Région de Korhogo	16 qadrīa	13 tidianīa	qqes indép.
Région de Kong	25 —	6 —	—
Région de Dabakala	10 —	10 —	—
Région de Daoulé	4 —	5 —	—
Région de Bondoukou	4 —	17 —	—
Région de Bouna	8 —	4 —	—

Soit pour le Centre et l'Est du haut pays 67 qadrīa et 55 tidianīa.

Le rituel de l'ouird qadri comme celui de l'ouird tidianine ne diffèrent nullement de ceux universellement employés en A. O. F. Le chiffre de litanies indiqué est d'ailleurs un maximum : ce n'est qu'avec l'âge, la piété et le progrès dans la hiérarchie mystique qu'on arrive à réciter toutes ces invocations. Et encore les marabouts les plus pieux ne les récitent-ils que deux fois par jour, après la prière du matin et après celle de la mi-soirée.

2. — *Odienné.*

a) *Senoufo.* — Les Senoufo (Siénémana), peu nombreux dans la région d'Odienné, sont tous inclus dans le canton du Naoulou. De mémoire locale, les différents sous-cantons, Sewala, Zonohola, Guendéla, Bona, jouissaient, de leur autonomie. Le bouleversement islamique de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle amena leur union sous l'autorité de Daba, chef du sous-canton Bona. Tous les Senoufo d'Odienné formèrent ainsi une seule unité politique : le Naoulou. Avec le temps Daba, devenu aveugle, puis impotent, perdit à peu près toute autorité. Ses successeurs étaient trop jeunes pour le remplacer. Au surplus, les conditions n'étaient plus les mêmes. Bref, on dut, en août 1916, scinder le Naoulou et rétablir les anciennes divisions.

Le personnage le plus important est Noumoukié Koné, qui commande le sous-canton de Sewala (villages de Ngoloblasso, Boroumasso, Dzéguétiéla et Karasso). Il est peu riche, mais vit dans l'aisance, grâce au travail de ses nombreuses femmes et enfants. On trouve à peine quelques dioulas musulmans dans ces 1.500 Senoufo animistes. On n'en trouve pas plus dans les autres cantons.

Mandé fétichiste. — C'est ici le principal centre des provinces mandé restées fétichistes, entre les deux pôles musulmans des Málinké de Kankan et de Beyla, et des Mandé-dioula de Korhogo-Kong. Mais leur islamisation par leurs frères de races, de langue et de mœurs n'est sans doute qu'une question de temps.

Ces provinces sont : le *Folo*, dont le chef Kassoum Dié-messi, né vers 1870, habitant Maninian, a été sofa de Samory et a fait colonne en cette qualité dans le pays de Korhogo. Les 2.500 Mandé de ce canton sont fétichistes.

On ne trouve quelques musulmans qu'à Maninian, Madina et Sokoro. Les Foulanké, qui habitent ce canton, sont métissés de sang peul; le *Gouanangala*, dont le chef Tiékessé Koné, né vers 1890, habitant Sogorodougou, a fait, en qualité de sofa d'Ahmadou Touré, des expéditions dans le Naoulou senoufo. Les 2.000 habitants (23 villages) sont fétichistes, sauf quelques musulmans à Mohi Mossadougou, Férémandougou, Tendirima Sokoro; le *Toron*, dont le chef Kélesséri Diarassouba, né vers 1860, habitant Kaniasso, descend de Massa Sokala Fani, fondateur de la province. Dans les luttes du Kabadougou, il prêta aide à Ahmadou Touré, le suivit en qualité de sofa dans le Ouorodougou, les pays de Touba, Man et Bougouni. Il était avec Samory, au moment de la prise de ce dernier. Rentré à Kaniasso, il fut presque aussitôt chef (1896). Ses 1.500 administrés, comme lui, sont rebelles à l'islam; le *Bodougou*, dont le chef Massa Doumbia, né vers 1865, habitant Tienko, prit la fuite avec la plupart de ses 2.500 administrés vers la Sibiriba (Bougouni), au temps des dévastations de Vakaba Touré, despote d'Odienné. Peu de musulmans. Revenus chez eux par la grâce des Français, les gens de Bodougou sont restés en relations avec leurs alliés de Bougouni; le *Bambala* dont le chef, Fabéré Bamba, habitant Bougoussou, a été captif à Bafoulabé, libéré en 1896, et nommé chef de canton en 1898, à la mort de son frère. Le millier de Mandé de ce canton est fétichiste, sans trace d'islam; le *Massala*, dont le chef Bambatié Kourouma, né vers 1880, habitant Kimbérila, a succédé en 1890 à son père Mori Kourouma, sur l'élection des villages. Ce canton a beaucoup souffert des déprédations musulmanes. Mori combattit les Touré d'Odienné et de Samatiguila (destruction de N'Dola) et fut vaincu. Son canton fut placé sous la domination des Touré. Cette domination cessa lors de notre venue et le Massala recouvre son autonomie; Bambatié, trop jeune alors, ne prit pas part



LA PRIÈRE A OLIENNÉ.

à ces événements. C'est un chef de grande envergure, intelligent et obéi, prestigieux et admiré; son influence dépasse son canton. Il a un penchant fâcheux pour le dolo. Il a voué aux musulmans du pays, particulièrement à ceux d'Odienné et de Samatiguila, qui ont tourmenté son enfance, une antipathie non déguisée. Ses administrés, au nombre de 2.400, sont tous fétichistes.

Mandé musulmans. — Avec les trois cantons mandé musulmans d'Odienné, nous touchons au cœur même de l'islam historique et religieux de la région; ce sont le Samatiguila, le Sienkono, le Tiéné et le Kabadougou. Le *Samatiguila* (ou Sambatiguila), sis sur la grand'route d'Odienné à Bougouni, a joué un rôle fort important dans les luttes pour la prépondérance engagées par l'islam contre les animistes de la région d'Odienné. Toutes les traditions en rappellent le souvenir. Le premier marabout, établi en cette région, fut Hadji Diaya Téguééré. Il résida dans la région avec l'autorisation de Siraza Diarassouba, chef de tout le pays.

Vers 1820, Vakaba Touré, de Samatiguila, chef de guerre musulman au compte des Diarassouba, fit une expédition heureuse contre le Toron, puis des razzias fructueuses dans les pays du Bambala, du Seydougou, de Koulikoro, de Guéléba. Sur ces entrefaites, les Diarassouba de Vakaba entrèrent en désaccord, puis en lutte, et « le valet chassa le maître », comme dit Le Campion.

Les Diarassouba vaincus durent se réfugier dans le canton ingrat du Nafana. Samatiguila est demeurée la ville la plus musulmane de la région, « la ville Sainte » en quelque sorte, celle en tout cas où l'esprit musulman de vieille date s'est conservé le plus complet. Elle se devait de donner un appui complet à tous les conquérants noirs : Ahmadou Touré, Samore, etc... Elle s'enrichit considérablement dans ces guerres de razzias. L'instauration de la paix française

et la libération des captifs devaient forcément nous l'aliéner. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'aujourd'hui, sous les apparences correctes, cette population nous témoigne la plus grande réserve, et souvent une hostilité sournoise.

Le chef du canton est Bakari Dialo, dit Sidiki, né vers 1880, qui tient depuis 1915 la place de son père, Vanzoumana, vieux, fatigué, fini. Intelligent, réfléchi, actif, il a eu du mérite à commander fort convenablement ce canton, composé des villages de Samatiguila et de Tliessriba (1.000 habitants), où l'on trouve une profusion de marabouts orgueilleux, pédants, sûrs de l'amitié divine. Bakari Dialo possède une petite instruction arabe acquise auprès de son frère Almamy Diabi. Il est en relations correctes, mais plutôt froides, avec ses voisins, les chefs fétichistes du Toron et du Massala.

Les personnalités notoires de ce monde maraboutique du Samatiguila sont :

Vadiguiba Diabi, né vers 1885, fils et successeur de Vadiguiba Diabi, almamy du village et marabout bien connu, qui a laissé de nombreux talibés dans la région. Il relevait du qaderisme de l'école malinké de Kankan.

Son père, Karassou Mamadou, né vers 1825, s'est éteint au début du siècle. Il jouissait d'une grande considération. Avec ses dix femmes et ses nombreux enfants et petits-enfants, il représentait fort bien le patriarche biblique. On le considérait comme le chef des marabouts de la région : il disait aux officiers, du début de l'occupation, que son père Anzoumana Diabi avait dans sa jeunesse reçu une affiliation d'une zaouïa de Tombouctou. Par la suite, il y envoya des courriers, mais aucun d'eux ne revint jamais. C'est cet Anzoumana Diabi qui dominait religieusement dans la région, lors du passage de René Caillié (1^{er} août 1827), et cette influence fut fort utile au voyageur. Celui-ci note, en effet, quelques semaines plus tard, à Tiéné, où l'immobilisaient la maladie et d'horribles souffrances : « J'étais étran-

ger, mais sous la protection de l'almamy de Sambatiguila, ce qui, je crois, leur inspirait une sorte de crainte. »

Son fils Karassou n'hérita pas tout de suite de cette succession spirituelle : elle passa à Silama Tiéba, de Soukouralla, et ce n'est qu'à la mort de ce dernier que Karassou fut considéré comme chef religieux du pays. Entre autres disciples, Karassou laissa un marabout de choix : Laféré Lamina, né vers 1825, et qui vient de mourir à un âge avancé.

Le représentant actuel de la famille Vadiguiba fait l'école à cinq ou six enfants : c'est un arabisant de médiocre valeur et sa réputation n'est pas encore assise. Il paraît bien en main et rallié à notre cause. C'est en tout cas un des rares marabouts locaux à vivre en bons termes avec le chef de village. Il a été l'almamy de la grande mosquée de Sambatiguila jusqu'à 1919, date où il a été remplacé par son frère Mo Youssoufou Diabi.

Vakoussa Diabi, de la même famille et de la même voie, né vers 1870, est un petit maître d'école. C'est un homme intelligent et dévoué.

On peut dire la même chose de Issiaka Diabi, né vers 1878, petit maître d'école ouvert et sympathique.

On citera pour mémoire les autres marabouts de Sambatiguila qui dispensent à 3, 4, ou 5 élèves la maigre science coranique qu'ils possèdent et dont l'esprit d'opposition est caractérisé.

Mori Birama Diabi, né vers 1865, qui fut jadis expulsé du cercle de Bougouni pour avoir construit une mosquée dans le village de Maféléla, entièrement fétichiste; Mama Sanissi Diabi, né vers 1860, qui paraît le plus intelligent, le plus instruit et aussi le plus dangereux. C'est en quelque sorte le chef de l'opposition; Nabé Saranorho Diabi, né vers 1854, dont l'école est la plus florissante (12 à 15 élèves); Ibrahima Saranorho, maître d'une école d'une dizaine d'élèves; Bénia Diabi, né vers 1850, Ahmadou

Kandé, né vers 1860 ; Samouka Samakassi, né vers 1852, Morifou Silla, né vers 1880, tous petits maîtres d'école.

En résumé, Samatiguila avec une dizaine d'écoles, une clientèle scolaire de 70 à 80 enfants, une mosquée diouma très fréquentée, est un des principaux centres islamiques du pays malinké. Sa force de rayonnement sur les pays fétichistes qui l'encerclent est à surveiller. Il n'est pas jusqu'aux querelles cléricales qui n'achèvent de lui donner l'aspect d'une petite métropole religieuse. En 1898, à la suite de discussions byzantines et de rixes, chacun voulant être le grand chef religieux, un certain nombre de marabouts fut envoyé à Nioro pour un séjour obligatoire d'un an. En 1902, et pour le même motif, deux d'entre eux furent appelés à Dabakala auprès du commandant de région et jurèrent sur le Coran de rester tranquilles et de s'abstenir de toute polémique. Cette agglomération a été visitée par René Caillié en 1827, et à cette date il avait déjà remarqué un caractère très islamisé.

Le *Folo*, ou pays de Maninian, ne renferme que deux villages, où l'on puisse trouver un marabout méritant une mention : Madina, où Mori Sarandé, né vers 1880, fils et élève de Sokadan Sarandé, est almamy et maître d'école (15 à 20 à élèves) ; Sokoro, village islamisé de quelque importance, où l'on compte cinq marabouts maîtres d'école, dont surtout Bakari Cissé, et une cinquantaine d'élèves.

Un seul village, Mahandiana, est à noter dans le canton de Vadougou. Il se signale par ses trois marabouts : Lamin Saranorho, né vers 1890 ; Mani Sako, né vers 1850 ; Anzoumana Fafana, né vers 1890, tous qadrïa, et dont l'école renferme chacune une douzaine d'élèves.

Le *Sienkono* comprend 2.000 Mandé et 16 villages, dont deux seulement, Bako, le chef-lieu, et Kambosso, sont exclusivement musulmans, les autres sont surtout fétichistes et font volontiers quelque opposition au chef Vakaba Koné, parce qu'il est musulman. Vakaba, né vers 1882,

est de la famille héréditaire des chefs. Il a succédé en juillet 1897 à son cousin Dioulatié Koné.

Le *Kabadougou*, ou pays du marabout Kaba, est le pays d'Odienné même. Il comprend 7.500 habitants, dont 5.000 environ sont musulmans, et 41 villages. Les premiers musulmans qui s'établirent dans le pays furent appelés par Sirassa Diarassouba qui résidait à Déou, dans les collines, aux environs d'Odienné. Sirassa Diarassouba était le chef des Diarassouba et le maître d'une grande partie de l'actuel Kabadougou. Ces musulmans vinrent de Kankan en dernier lieu, sous la conduite de Fongoué Kamara et Féréba Lissé, pour aider Sirassa dans ses guerres contre le Ouassoulou. Ces faits ne doivent pas remonter au delà de 150 ans, s'étant produits à l'époque de la venue de Moussa Barhayorho, Issifou Kamaraté Hadji Diaya. Vers 1825, les Diarassouba furent chassés du pays par Bakaba et durant se réfugier dans le canton actuel du Nafana. Le village d'Odienné fut construit; il devint la capitale du royaume des Touré, communément appelé Vakabadougou.

Les Diarassouba vaincus et chassés, Va Kaba razzia le Bodougou, le Niémédougou de Bougouni, etc.

Ibrahima, son fils, qui lui succéda, ravagea le Todougou et une partie du Fouladougou.

Mokhtar, successeur de Ibrahima, fit la guerre dans les cantons de Bougouni, puis dans l'actuel Ouorodougou, dans le Massala, etc.

Ammadou, successeur de Mokhtar, dévasta le Ouassoulou, le Bambala, parties du Naoulou, du Fouladougou, les pays du Naoulou, du Fouladougou, les pays de Guiborosso et de Morondo; finalement, il se joignit aux hordes de Samory. Ayant épousé une des filles de cet almamy, il devint un des chefs de guerre et participa à la plupart des expéditions dans la haute Côte d'Ivoire. Déporté à Tombouctou en 1898, avec un certain nombre de ses compagnons, il y

vécut en paix, ne manifestant son caractère emporté que dans des disputes avec ses camarades d'infortune. Libéré en 1905, il est revenu mourir à Odienné.

C'est à peu près à cette date que les nombreux captifs des Touré furent remis en liberté par nos soins et retournèrent en foule dans leur pays d'origine.

A Ahmadou Touré succédèrent ses trois frères, qui déchus du pouvoir, sont toujours en vie et vivent en seigneurs retraités. D'abord Moriba Touré, né vers 1845. Il était chef d'Odienné au moment de l'arrivée des blancs et avait plusieurs fois gouverné le pays pendant l'absence d'Ahmadou Touré qui était en colonne. Il commit un grand nombre d'exactions et fit mettre à mort beaucoup de captifs. Pour ces raisons, il fut interné à Bafoulabé. De retour à Odienné, il se livra à la vente des captifs et fut interné à nouveau à Bingerville (1915-1912). A cette date, il est revenu à Odienné. C'est un homme très intelligent et extrêmement énergique ; il fait la plus vive opposition au chef actuel d'Odienné. Il est en tout cas trop astucieux pour sortir des limites de la correction. Son prestige paraît bien éteint, et il n'a conservé quelques relations qu'avec les gens de Soukouralla, dont sa mère, Madio Koné, était originaire.

Ensuite Mori Soukari, né vers 1848. Il prit part dans sa jeunesse aux colonnes de Mokhtar Touré et de Samory. Nommé chef d'Odienné par nos soins, il commit de telles exactions qu'on dut l'interner à Séguéla. Il en est revenu en 1905, vieux, ruiné, fini. Mori n'est plus capable de jouer un rôle, il est d'ailleurs médiocrement intelligent.

Le dernier des fils de Va Kaba Touré, Lanténé Seriki, n'a fait aussi que passer sur la chaise du commandement d'Odienné. On se lassa vite des errements familiaux qui continuaient avec lui : exactions, sévices, opposition à notre autorité. Il fut destitué et envoyé en internement au Bandama. Il en est revenu en 1903 et après avoir vécu

une dizaine d'années à Soukouralla, d'où sa mère Lanténé Koné était originaire et où il avait conservé des relations, il s'est fixé à Odienné. C'est un caractère faible et sournois, qui fait une sourde opposition à son neveu, le chef actuel. Il n'a d'ailleurs qu'une influence minime, et restreinte au seul clan des vieux Touré.

Ibrahima Touré, né vers 1865, fils de Mokhtar et petit-fils de Va Kaba, chef actuel d'Odienné et du Vagadougou, a remplacé son oncle Lanténé en 1902. Faible et apathique, Ibrahima est comme l'enfer, « pavé de bonnes intentions », mais il lui manque l'énergie pour les réaliser. Il est assez bien obéi à Odienné, encore qu'il y rencontre une opposition sérieuse. Mais les gros villages de Guéléba, Kéré, Féréfégoula, Seidougou, lui échappent complètement. Son instruction arabe est fort médiocre. Il préside avec assez de dignité le Tribunal de subdivision. Ibrahima a un passé guerrier de quelque valeur. Il a fait colonne dans le Bombala, le Ouattaradougou, le Nafana et à la suite de Samory dans le Badougou et vers Bobo Dioulasso. Il en a conservé une certaine allure. Il est d'ailleurs fort orgueilleux et aime le faste et la mise en scène, comme les anciens représentants de cette petite cour royale d'Odienné. En dehors de ces anciens chefs, un seul notable Touré mérite une mention : c'est Mouroulaye Touré, né vers 1850, disciple qadri de Karamoko Toukara de Ségou. Il est en relations suivies avec Soukaralla, d'où sa mère Borondré Koné est originaire. Intelligent et rusé, mais apathique, il vise à entretenir de bonnes relations avec tout le monde, mais il est évident que ses sympathies personnelles vont à Moriba Touré, son ancien « patron ». Il peut être utilisé comme élément de concorde.

Le clan rival des Touré est celui des Silla, dont le chef est Godigui Silla vers 1810. Sa mère, Mama Diarassouba était une païenne du Nafana. Il a pris part aux colonnes d'Ahmadou et de Samory et a conservé une certaine acti-

tivité qu'il dépense dans le commerce. Il va en caravane jusqu'à Daloué et Bamako. Intelligent, énergique, très écouté dans les clans des Silla, Godigui a fait alliance avec les Touré dissidents pour tenir tête au chef de village, Ibrahim. Ces rivalités locales n'ont d'ailleurs aucune répercussion dans le domaine politique.

Tous ces chefs et notables Touré et Silla sont musulmans à la façon des grands chefs noirs. Ce n'est pas par une piété exemplaire qu'ils se distinguent : quant à leur harem, qui contient toujours de 10 à 50 femmes, il ne se différencie en rien de ceux des chefs fétichistes.

Odienné s'honore de plusieurs marabouts de renom ; le plus connu est Ismaïla Sarandé, né à Samatiguila vers 1850, almamy de la ville d'Odienné depuis 1911, où il a succédé à son frère Saranké Boa. Il a une vingtaine d'élèves coraniques et donne un rudiment d'enseignement supérieur à 2 ou 3 d'entre eux. Sans être de première force, il tranche pourtant sur ses collègues par sa connaissance de la littérature sacrée ; il n'a d'ailleurs aucune bibliothèque. Intelligent, respectueux, Ismaïla est le type du vieux marabout pondéré et conservateur, qu'il faut traiter avec égards et grande douceur, et savoir utiliser comme facteur de conciliation et d'apaisement dans la politique locale. Ismaïla a tenu, en 1916, à signer en notre faveur, une déclaration de loyalisme : il est certainement le personnage religieux le plus réputé de la région. Il n'a aucune fortune, et ses fils travaillent aux lougans pour le faire vivre. Il a reçu l'oued qadri de son frère Saranké Boa, qui le tenait de Bakari Silla, marabout centenaire, qui a un pied coupé et habite à Karakoro, près de Siguiiri.

Les autres marabouts d'Odienné : Moriféré Sarandé, né vers 1877, Ibrahim Sarandé, né vers 1885, Kassémi Cissé, né vers 1880 ; Va Kaba Diabi, né vers 1865 ; Kouroudi Diakaté, né vers 1878 ; Ba Moussa Sarandé, né vers 1883 ;

Mori Sirima Cissé, né vers 1887; Mori Karaba Touré, né vers 1888, tous malinké, sont des notables de la ville, dont l'influence ne dépasse pas leur quartier. Ils dirigent tous, soit en permanence, soit par intermittence, de petites écoles coraniques dont la clientèle scolaire varie entre 5 ou 6 élèves. Le plus connu paraît être Va Kaba Sarandé, fils du Sarandé Boa précité. Il a reçu l'ouïrd tidiani à Daloa (Haut-Sassandra) au cours d'un voyage de commerce, d'un pèlerin de passage, Al-Hadji Ismaïla. Celui-ci avait été initié à la voie, à la zaouïa même de La Mecque, par Mohammed ibn Tahir.

La vieille mosquée d'Odienné a été détruite lors de l'occupation de la ville par le colonel Combes en 1898. Les habitants n'osèrent pas en reconstruire aussitôt une autre; ils se contentèrent pour leurs prières d'une grande case carrée. C'est d'ailleurs ainsi qu'il en était dans tous les villages de la région où les mosquées avaient été détruites par Samory. Par la suite et avec l'apaisement, une jolie mosquée dans le style soudanais a été édifiée en 1913 par les jeunes gens de la ville, après une collecte qui servit à payer les matériaux. C'est un carré de 15 mètres de côté environ, percé d'une porte vers l'ouest, de deux au nord et de deux au sud. Le muezzin se juche, pour l'appel à la prière, sur l'une des poutrelles qui hérissent le minaret.

Plusieurs villages du Kabadougou sont partiellement musulmans; ce sont : Sananféré Dougou, Gueléba, Foulla et Féréfougoula.

A Sananféré Dougou, le chef de village et almamy est Sananféré Touré, fils et successeur de Samori Touré, mort en 1910. Sa mère, Soba Kamangué, était une fétichiste de Djirila (Dodougou). Toute cette famille a pris part aux razzias des Kaba et de Samory, s'y est enrichie, puis a été ruinée par la libération des captifs. Elle ne saurait

donc avoir pour nous de grandes sympathies. Sananféré n'est que médiocrement intelligent et instruit. Il sait pourtant se faire obéir. Il a fait, à différentes reprises, l'école aux enfants du village, mais a cessé depuis cinq ans. Ce village, englobé dans une région entièrement fétichiste, peut constituer un centre de rayonnement islamique.

Ouéléba, sur la frontière même de la Guinée, a été créée par des musulmans du pays de Sankaran. Cette création, ainsi que celle du village voisin de Seydougou, ne remonte pas au delà des guerres de Va Kaba. Des trois marabouts : Ibrahima Cissé, né vers 1870, Saramori Cissé, né vers 1878, Mori Dienné, né vers 1879, que compte Guéléba, le premier, almamy local, est de beaucoup réputé. Sa famille est originaire du Bakongo (Kankan) et venait dans le lointain des âges de Galé-Fouta. Il a pris part dans sa jeunesse aux guerres de Samory, en qualité de sofa. Son école compte une quinzaine d'enfants, dont plusieurs viennent de l'extérieur, et notamment de Soukourella. Intelligent, énergique, hostile à notre domination, il est à surveiller.

Foulla renferme plusieurs marabouts dont un seul mérite une mention : Dioussoufou Saranorho, né vers 1870. Son école renferme une quinzaine d'élèves.

Béréfégoula fut fondée par Féré Mori Konaté, un des douze compagnons de Moussa Barhayorho, dans son voyage à La Mecque. La sépulture de ce saint homme se trouve à proximité du village sous un kolatier et est l'objet de pèlerinages. Le marabout et almamy actuel est Ahmadou Kandé, né vers 1872, dont l'école compte une dizaine d'élèves.

Tiémé semble être le centre musulman le plus ancien de la région. Le premier disciple du Prophète qui arrive dans la région vers le milieu du dix-huitième siècle venait de Ségou et portait le nom de Fara Kaba Silla. Ses descendants peuplent le village.

Tiémé a l'honneur d'avoir hospitalisé pendant cinq mois (août 1827-janvier 1828), l'intrépide René Caillié, le premier et peut-être le plus grand de nos pionniers africains. Il y parvenait, débouchant de Samabatiguila le 3 août 1827. « Nous arrivons, dit-il, vers 1 heure et demie de l'après-midi, au joli petit village de Tiémé, habité par des Mandingues mahométans; il est ombragé par une quantité d'énormes bombax et par quelques baobabs »; il rendit aussitôt visite au chef du village, « vieillard vénérable de la secte des Bambaras, mais soumis à la loi de Mahomet »; il y a là une confusion dans l'esprit de Caillié. Bambara signifie ici fétichiste. Le chef du Tiémé ne pouvait donc pas être à la fois bambara et musulman. En réalité, c'était bien un Bambara, c'est-à-dire un Malinké, fétichiste, mais il affectait comme beaucoup d'autres une certaine coqueterie à l'égard de l'islam. Caillié reçut de lui avec le meilleur accueil un beau morceau de viande crue, qu'il reconnut le soir au repas pour être du sanglier, « je fis d'abord quelques difficultés », dit-il, mais comme tout le monde en mangeait sans scrupule, il ne se gêna plus et fit comme les autres.

« Il peut contenir cinq à six cents habitants, partie Mandingues et partie Bambaras. Les deux nations sont séparées par un mur; elles vivent cependant en bonne intelligence, malgré la différence de religion. Ces Mandingues sont musulmans et les Bambaras sont païens; toutefois, ceux qui descendent d'une mère mandingue se croient supérieurs aux Bambaras francs, mais n'en restent pas moins idolâtres. »

Cette description est toujours exacte, sauf que Tiémé a grandi depuis René Caillié et dépasse aujourd'hui le millier d'habitants.

Mamari Silla a été dans la génération qui disparaît un personnage notoire. Il fut l'élève du grand marabout Makoné Mamadou; son arrière-grand-père était le chef des

marabouts de la région. C'est lui qui construisit la mosquée-case de banco et de chaume dans le style soudanais, où Caillié fit ses dévotions.

Mouroulaye Silla, chef du canton et du village de Tiémé, est né vers 1877. Il a succédé à son frère Tiéba Silla. Leur père Soisséma descend en droite ligne de Fara Kaba. Mouroulaye paraît sournois, mais il a assez d'énergie pour diriger un village musulman, fort difficile à manier, et assez de docilité et de bonnes intentions pour s'acquitter convenablement de sa tâche.

Kamohi Silla, almamy de la ville, est né vers 1850. Sa famille se rattache dans le lointain aux Silla de Nicro. Il a fait lui-même, dans sa jeunesse, partie des colonnes d'Ahmadou et de Samory. C'est aujourd'hui un bon vieux très considéré, mais de peu d'influence, qui fait l'école coranique à une quinzaine d'enfants. Il a quelques connaissances d'arabe, mais il s'en sert surtout pour écrire le malinké en caractères arabes.

Karamoko Daw, né vers 1860 à Tossima (Dienné, Soudan) ancien guerrier d'Ahmadou Kaba, fait l'école à une douzaine d'enfants. Il est plus versé dans les différents dialectes mandé qu'en arabe. Il s'ingénie à les transcrire tous en caractères arabes.

Les autres marabouts de Tiémé : Siriki Silla, né vers 1872, Mamadou Kandé, né vers 1875, Mori Silla, né vers 1868, Youssoufou Silla, né vers 1862, sont autant commerçants et cultivateurs que maîtres d'école. Ils n'ont pas de personnalité bien accusée, ils relèvent tous, comme l'ensemble des gens de Tiémé, soit de Mamari Silla ancien almamy du village, soit de Kounioumani Dialo, de Sama-tiguila, tous deux moqaddem qadrîa de la région.

Entre 1900 et 1912, est venu à Tiémé un marabout maure originaire du Sahel soudanais, Amourlaye Haidara. Il venait de Sikasso qu'il dut évacuer en 1898, lors de la prise de cette ville. Il se joignit à Foô, frère de Badembâ,

et ils allèrent rejoindre Samory à Boubana. Il suivit l'almamy jusqu'à sa capture. Il se réfugia alors à Samatiguila, puis à Odienné, et se fixa finalement à Tiémé. Il faisait l'école à quelques enfants, mais ne jouissait pas d'un grand prestige religieux. Pour que sa ferveur parût relâchée aux Malinké, il fallait qu'elle ne fût pas bien vivace; on raconte, par exemple, qu'il ne jeûnait que trois jours pendant le Ramadan. En résumé, il vendait des gris-gris et faisait quelques petites cultures. Il disparut en 1912.

3. — *Région de Boundiali-Tombougou.*

Entre la région d'Odienné et celle de Korhogo s'étend un pays intermédiaire qui sert de marché aux deux grandes branches de la race mandé : en Odienné, c'est l'élément malinké, en majorité fétichiste, qui fleurit; en Korhogo, c'est l'élément mandé-dioula, à peu près entièrement musulman, qui vit et prospère au milieu des Senoufo. Cette zone intermédiaire à qui on a donné le nom de son chef-lieu administratif, jadis Tombougou, aujourd'hui Boundiala, est donc peuplée de Malinké, soit musulmans, soit plutôt fétichistes, de Mandé dioula surtout musulmans et déjà de Senoufo, tous animistes. C'est si bien un « marché » que notre administration n'a jamais pu déterminer si c'était à Odienné ou à Korhogo qu'elle devait être rattachée, et qu'elle a été ainsi ballottée de l'un à l'autre cercle. Aujourd'hui elle ressortit à Odienné.

On peut dire que tout l'islam de la région de Boundiali s'est concentré sur la grand'route, qui, du Soudan, descend au pays des kolas, ou pour parler plus clairement, de Sikasso à Touba, Soguéla, et Mankono. A droite et à gauche de cette artère, on trouvera bien quelques groupements de cultivateurs mandé, affiliés à l'islam, mais c'est sur cette route qu'ils sont ramassés. Chaque gîte d'étape,

chaque caravansérail, chaque marché a son noyau d'islam, quelquefois modeste ; une famille, un hameau, un quartier de village ; quelquefois plus important, le village tout entier, un bourg, par exemple Tengréla. Une tradition très nette attribue l'introduction de l'islam dans la région à un grand marabout, Famara (le père Omar) Fofana, venu de Dienné, au début du dix-huitième siècle, ou à peu près, et ancêtre du clan maraboutique local des Fofana. Il s'était fixé à Bong, à 25 kilomètres au nord-est de Tombouctou, il fit l'école, répandit le qadérisme et depuis cette époque, tous les qadrîa de la région relèvent de lui.

L'énumération des centres musulmans ne sera donc autre que celle des gîtes d'étape de la grand'route de Sikasso, pays des kolas.

Tengréla est un village mixte. René Caillié le notait à son passage en janvier 1828 : « Il est habité par des Bambaras et des Mandingues qui y vivent en très bonne intelligence. » C'est toujours exact. Caillié note encore que c'est un centre de commerce important, grâce à la fréquentation des dioulas musulmans. « Tous les jours un grand concours de monde afflue au marché, et il s'y rend de nombreuses caravanes du Sud, et de Ségou, Yamina et Kayaye... Tangrera est une espèce d'entrepôt. » Il logea chez un sarakollé, qu'il croyait être musulman. « Il l'avait été autrefois, mais depuis qu'il était de retour de ses voyages, il s'était habitué à boire de la bière. » Caillié fit à Tengréla la connaissance « de quelques Mandingues musulmans, rassemblés dans de grandes maisons en terre, qui servent en même temps de point de réunion et d'école pour les enfants musulmans ». « Il y en avait plusieurs dans le village quand j'y arrivai, dit-il, les uns étant occupés à coudre des pagnes ; les autres à lire le Coran ; ils quittèrent aussitôt leurs occupations. » Il y rencontra aussi un Maure de Oualeth (Ouallata), qui lui fit subir un interrogatoire très serré sur ses

origines, le but de son voyage, etc... Caillié s'en tira à son honneur, non sans inquiétude, et le Maure remis en confiance, lui fit cadeau « d'un gros morceau de sel » et de cauris.

En fin 1887, au cours de sa magnifique exploration, Binger essaye en vain à plusieurs reprises d'entrer à Tengréla. Les habitants fort jaloux de leur indépendance, et refusant tout contact avec les Blancs, se dérobent à ses invites, et de Tiong, il doit continuer sur Kong, sans avoir pu visiter Tengréla.

La ville s'orne aujourd'hui d'une belle mosquée, de construction et de goût soudanais. La date de son édification remonte à plusieurs siècles. René Caillié la voyait déjà, il y a un siècle, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui. Elle a été, bien entendu, réfectionnée plusieurs fois depuis cette date.

Trois petits marabouts méritent de retenir l'attention : Karamoko Konaté, né vers 1872, qui a fait ses études à Kayes chez Lancina Koné; Anzoumana Kouma, né vers 1880, élève de Mori Touré de San; et enfin Souleimané Daramé, le plus réputé des trois, né vers 1863. Ils dirigent des petites écoles, qui comptent de 8 à 12 élèves, et sont tous qadriâ.

Les étapes suivantes, Bolondio et Boundiou présentent, à notre point de vue, moins d'intérêt. Mais Kouto, dans le canton de Niéné-Nord, est un centre très important, où vivent une dizaine de personnalités islamiques notoires. A citer : Malé Baro, né vers 1863, le seul qui soit allé faire ses études au dehors, à Ségou, d'où il a rapporté l'ouïrd qadri. Les autres : Benoro Konaté, né vers 1885, Mori Kounadi Touré, né vers 1870, Sori Birama Fofana, né vers 1863, Bénoro, né vers 1874, sont de petits maîtres d'école locaux, qui sans affiliation, et sans instruction, dispensent un peu de science coranique à une demi-douzaine

d'enfants. L'almamy du village est Hamadou Konaté, né vers 1862, mandé dioula comme eux, et un peu plus instruit. A ses douze élèves coraniques, il joint un ou deux jeunes gens à qui il enseigne les rudiments de la grammaire et de la théologie. Les Konaté sont la plus ancienne famille religieuse du pays et à ce titre c'est toujours parmi eux, depuis Sini Mori Konaté, qui, fuyant les guerres civiles du pays mandé, vint le premier ici, qu'ont été recrutés les chefs des marabouts locaux (dix-septième et dix-huitième siècles environ). Déguéba Konaté, père de la génération actuelle, fut un saint homme qui, à sa mort, vers 1890, a laissé une certaine réputation. Son fils aîné, Koromani, lui succéda à cette date et fit le meilleur accueil aux blancs et se plaça sous la protection des lieutenants Buc et Woelffel. Il mourut en juillet 1911 et fut remplacé par son frère Ahmadou. Celui-ci est un désabusé; il a vu passer les bandes de Bademba et de Bilali, et a été dépouillé par les uns et par les autres, contraint de fuir il fut pris à Blessigué, condamné à mort et ne sauva sa vie que sous la promesse de rentrer à Kouto, et d'y prêcher l'apaisement; il s'efforce d'entretenir avec les Français des relations, qui sont bonnes, mais froides et compassées; il est très connu dans les centres religieux de Kouto, Kolia, Bong, Tombougou, Marhanama, Tinasso, ainsi que dans le Gbato et le Kadli. Dans ces deux cantons toutefois, il a trouvé de l'hostilité. Il a une bonne instruction arabe, mais utilise surtout le dioula sous le vêtement des caractères arabes. Son école comprend 15 à 20 élèves surtout coraniques. Il les fait travailler à ses lougans et peut ainsi les entretenir et vivre lui-même dans l'aisance. Son frère et successeur éventuel, Ahmadou, né vers 1865, paraît avoir un meilleur esprit que lui. Toute cette famille est tidianïa par le père, Déguiba Konaté, qui se rattache à l'école d'Al-Hadj Omar.

Bong et *Kolia* dans le canton de Niéné-Sud ont moins d'importance. Bong s'honore des cinq écoles de Balé Diané, né vers 1865, Bafétigué Touré, né vers 1856, Séko Diané, né vers 1875, Famourou Moratigui, né vers 1870, et Mahamadi Kamaraté, né vers 1880, qui au total ne dépassent pas 30 à 35 élèves. La plus importante est celle de Mahamadi, fils de Matari. Sa famille avait quitté Bong lors des incursions de Samory et s'était réfugiée à Bamako, où le jeune homme fit ses études. Elle est revenue vers 1908. Mahamadi a assez en main l'usage des caractères arabes pour écrire le dioula au courant de la plume. A signaler qu'il a deux ou trois enfants de Senoufo dans sa clientèle scolaire. Il fait du zèle administratif en envoyant de temps en temps au poste la liste de ses élèves et le choix des versets coraniques qu'ils étudient. Mahamadi est le cousin germain de l'interprète Basmori Kané et du marabout Sicé Kamaraté, de Tombougou. Il est le conseiller et le chapelain du chef de Niéné-Sud. Sans fortune, il vit du travail de ses lougans et d'un peu de commerce. Tous ces marabouts de Bong sont tidianïa.

Kolia n'a que deux noms dignes de mention : Ibrahima Tofana, dit Sori Birama, mandé dioula, né vers 1870, fils et successeur spirituel de Mori Lamine Fofana, qui fut, de son vivant, le chef des marabouts locaux. Ibrahima est intelligent, dévoué et sympathique. A son école de 10 élèves, on apprend le Coran, mais aussi l'usage des caractères arabes pour la transcription du dioula, ce qui est une innovation heureuse. Il a été jadis mêlé aux troubles de Samory. Fait prisonnier par Bilali, à Blessigné, il fut mis en résidence obligatoire auprès de l'almamy de Kouto. C'est l'arrivée des Français qui lui rendit la liberté. Banzoumana Diarassouba, né vers 1890 est le deuxième maître d'école de Kolia : il a aussi une dizaine d'élèves. Tous deux sont tidianïa de l'obéissance de Mori Lamin Fofana.

Tombougou, ancien chef-lieu de la région, renferme deux marabouts notoires : Vanmara Fofana, né vers 1870, dioula, élève de l'école de Bong. Son père Karamoko Fofana était fort connu et présida la prière locale. L'établissement de la famille dans le pays remonte à plusieurs siècles. Dévoué, plutôt timide, Vanmara a une petite instruction arabe qu'il dispense à sa douzaine d'élèves. Il vit de ses cultures, du lait de ses chèvres, et d'un peu de commerce. La deuxième personnalité de Tombougou est Siné Kamaraté, né vers 1872, dioula, qui, à peu près sans instruction, enseigne tout de même quelques versets du Coran à une demi-douzaine d'enfants de Tombougou et de Fahandougou. C'est un excellent homme qui termine dans le commerce une succession de générations qui se consacrèrent surtout, dit-on, à l'étude et à la prière. C'est, en tout cas et malgré son ignorance, un excellent homme. Tous deux sont tidianïa, de l'affiliation de Sori Birama Touré, marabout notable de Bong, aujourd'hui décédé.

La vieille mosquée de Tombougou fut détruite par Samory, en 1895. Au moment de notre occupation ils en élevèrent une autre, mais peu satisfaits de son emplacement, car elle se trouvait dans la concession d'une maison de commerce, ils s'entendirent avec les fétichistes pour édifier en dehors de la ville, dans le quartier nouveau, le grand temple qu'on y voit maintenant.

Boundiali, poste actuel de la région, est une agglomération senoufo comprenant un quartier mandé dioula. On y trouve en dehors des dioulas plus commerçants qu'hommes d'église, un maraboutaillon qui fait l'école à 4 ou 5 enfants : Moriba Doumbouya, né vers 1878.

Donnons, pour terminer, les noms des villages senoufo où l'on trouve un quartier mandé-dioula et une école coranique : *Tinasso*, avec Ba Morifing Sonaré, né vers 1872, élève et disciple tidiani de Samatiguila, 10 élèves ;

Kasséré avec Séko Damoro, né vers 1870, élève et disciple tidiani de Kouto ; *Tiasso* avec Daramani Touré, né vers 1895, tidiani, 6 élèves ; *Mbia*, avec Mori Cissé, né vers 1875 élève et disciple qadri des Diabi de Samatiguila, 15 à 20 élèves ; il a quelque renommée.

4. — *Touba* (1).

Le cercle de Touba s'étend sur la bordure orientale de la frontière guinéenne. C'est une « marche », territoire de transition entre deux zones géographiques ; la savane au nord, la forêt au sud ; et entre deux races et deux religions : le peuple mandé mi-musulman, mi-fétichiste, au nord ; les peuples sylvestres, fétichistes et hier encore anthropophages, au sud. Il participe donc des deux races, des deux civilisations et des deux milieux géographiques. Si la région du Nord est, dans son ensemble, plus spécifiquement mandé, soit animiste, soit musulmane, et si les régions du Sud sont plus spécifiquement mahou, yafouba, dioula et toura, fétichistes endurcis, il est nombre de villages où la différenciation devient tout à fait malaisée, soit que les unes et les autres vivent côte à côte en des villages ou même en des quartiers entremêlés, soit même qu'il y ait fusion et métissage.

Il n'est donc pas étonnant qu'ici encore l'administration ait tâtonné à la recherche d'une solution qui, si bonne soit-elle, ne saurait atteindre la perfection. En effet, le cercle de Touba actuel comprend deux subdivisions : Touba au nord, Man au sud. C'est d'ailleurs à Man qu'est le chef-lieu, malgré le nom du cercle. Or jadis les subdivisions étaient séparées et Touba faisait cercle avec la

(1) Le Touba de la Côte d'Ivoire n'est pas le Touba Diakanké du Fouta Diallon de Guinée. Sur celui-ci, cf. *Études sur l'Islam en Guinée : Fouta Diallon*, par PAUL MARTY. Paris, Leroux.

région d'Odienné, l'unité administrative portait le nom de Touba-Odienné ou simplement de Touba. Man constituait un autre cercle. On va ainsi de l'une à l'autre organisation en quête d'une solution rendue impossible par la confusion de tous les éléments géographiques, physiques et humains.

Voici dans l'ensemble, et par provinces, la répartition des musulmans dans le cercle. Dans les provinces du Nord, l'élément musulman est évidemment nombreux par suite du peuplement d'origine mandé et de branche malinké :

Barala et Boroton, 30 p. 100; Koro, 60 p. 100; les musulmans résidant à peu près tous au chef-lieu de canton, Koro-ville; Téné, 40 p. 100; musulmans résidant surtout dans les trois villages de Guentéguéla, Bongasso, Guana, qui comprennent les deux tiers de la population totale de la province; Mahou, 30 p. 100, les musulmans résidant dans les trois groupes : a) Férentéla; b) Ngaoué, Touba, Sokourala, Madina; c) Kamacila, Ngaoué, Dioman Fouissa, Kiento, Gouékan, où ils constituent la moitié de la population des villages. On n'en compte presque pas dans le reste du canton; les trois provinces de Santa, Kaoua et Touradoufou ne renferment que 2 à 5 p. 100 de musulmans complètement perdus dans la masse fétichiste. Ainsi composé, le cercle de Touba demeure dans sa majeure partie un cercle à populations fétichistes; cependant, au point de vue de l'évolution de l'Islam; il présente un intérêt réel, car il comprend à la fois des régions à islamisation totale, c'est-à-dire où l'élément musulman dépasse 90 p. 100; d'autres à islamisation partielle comptant de 10 à 90 p. 100 de musulmans; d'autres, enfin, où se fait sentir l'influence de la forêt, à non-islamisation, c'est-à-dire comprenant moins de 10 p. 100 de musulmans.

Les endroits où l'élément musulman dépasse 90 p. 100 sont constitués par de gros centres plutôt que par des régions.

On a essayé de grouper en cantons les unes et les autres, en tenant compte dans la mesure du possible des affinités de races et de traditions.

Tiaoué semble être le centre musulman le plus ancien de la circonscription de Touba.

Des Koné musulmans, venus du Sankaran (région de Kankan), sous la conduite de Moriba Koné, avec l'aide des Diomandé, Mandé fétichistes, et de leur chef Kogué Kan, chassèrent du pays de Tiaoué, les Yafouba et les refoulèrent vers le fleuve Bafing. Ces faits semblent remonter au début du dix-huitième siècle. Après la victoire des Koné, arriva Yssifou Bamba, compagnon de Moussa Barhayorho. Yssifou construisit avec le secours de Ibrahima Barhayorho, disciple de Moussa Barhayorho, une mosquée (diamio) qui fut détruite dans la suite au cours des guerres locales et remplacée par une petite mosquée (missiri-mouso). A quelques pas de cette mosquée se trouve le tombeau d'Yssifou Bamba.

Dans les rares occasions où ils s'approchent de ce tombeau, les musulmans du village ne manquent pas de retirer leurs sandales ; par contre, ils laissent à leur aise les troupeaux de bœufs piétiner et couvrir de leurs déjections la sépulture d'Yssifou.

Les deux tiers de la population du village font salam, mais ce sont des musulmans d'une grande tiédeur. Ce manque de zèle est si considérable qu'il y a deux ans, de pieux marabouts déclarèrent au gens de Tiaoué qu'il était préférable qu'ils ne fissent plus salam ; on voulait les rejeter complètement du giron des orthodoxes et des fervents. Dans la même réprobation d'ailleurs on englobait les villages de Sérifina et Mandougou et dans le cercle du Ouorodougou, les villages de Gouaran et de Diorolé. On ne trouve à Tiaoué aucune personnalité digne de mention.

Koro, chef-lieu du canton du même nom, fut fondé vers le milieu du dix-huitième siècle par Moussa Barhayorho. Toute la population est musulmane. Le village ne possède qu'une missiri-mouso, dans laquelle pourtant on vient faire de tous côtés la grande prière du vendredi. Les familles notoires du village sont les Barhayorho et les Mérité, encore qu'à l'heure actuelle elles n'aient aucun représentant digne de mention.

Voici d'après Le Campion, l'histoire et la légende de Moussa Barhayorho, le fondateur de *Koro*.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, douze marabouts partirent ensemble de la boucle du Niger et se rendirent à La Mecque. Leur pèlerinage terminé, ces pieux personnages se fixèrent en des régions différentes. Hadji Salimou Souaré et Mohammadou Barhayorho demeurèrent à Tombouctou; Hadji Mohammadou Fofana et Maliki Somono demeurèrent à Kankan; Hadji Bamba Fadiga demeura à Dienné; Hadji Bakari Taraoré demeura à Ségou; Hadji Mohammadou Dialé à Vamala; Hadji Yssifou Kamaraté à Bouandougou (cercle de Ouorodougou); Hadji Morifing Bamba, à Toulé (cercle du Ouorodougou); Hadji Diaya à Samatiguila, près d'Odienné; Hadji Férémourou Kanaté à Féréfégoula, près d'Odienné; enfin Hadji Moussa Barhayorho, des douze compagnons, le plus saint, le plus illustre, vint dans la région de Touba et fonda *Koro*.

A vrai dire, l'histoire rapporte seulement qu'un chef fétichiste nommé Gonsalia Diomandé, habitant le pays de Beyla, tant pour obtenir victoire dans les luttes de clans, voire de famille, que pour repousser vers les forêts les Yafouba, populations autochtones, fit appel à la protection des prières de Moussa Barhayorho et surtout à l'appui de ses hommes venus en exode, soit volontaire, soit forcé, des régions la boucle du Niger. Moussa prêta son concours, les Yafouba furent raziés et la victoire acquise aux Diomandé. Moussa, pour sa part de butin, eut beaucoup

de captifs et l'existence florissante de Koro fut dès lors pour longtemps assurée.

La légende est venue broder sur cette trame réelle ses fantaisies merveilleuses.

A La Mecque, Barhayorho aurait reçu mission, paraît-il, de marcher vers l'ouest et de ne s'arrêter que lorsque son bâton de voyage, tenu horizontalement sur ses épaules, serait arrêté par deux arbres de même espèce. Moussa se mit en route. Arrivé au fleuve Férédegouba, lui et ses compagnons demandèrent aux piroguiers de leur faire traverser l'eau. Ces derniers refusèrent. Moussa alors prit son bâton et le déposa sur les eaux ; elles se séparèrent immédiatement, livrant chemin. Cependant, derrière le passage de Moussa les eaux se maintenaient séparées. Les piroguiers qu'émandèrent le pardon de Moussa et lui firent don d'une captive. Moussa pardonna ; les eaux se rejoignirent et reprirent leur cours.

A une journée de marche de la rivière, le bâton de Moussa se trouva immobilisé par deux arbres, tous deux nommés Korokoro. En cet endroit, Moussa créa un village qu'il nomma Koro.

Dans les alentours du village, il n'y avait pas d'eau, Moussa implora la clémence d'Allah et immédiatement un ruisseau se mit à couler ; on le nomma « so gui ma » (accorde-moi de l'eau). L'eau d'ailleurs disparut inopinément. La consternation fut grande, on crut qu'Allah avait maudit le nouveau village et que les génies malfaisants s'en étaient emparés ; on parlait de décamper séance tenante, quand le chef ordonna d'attendre au lendemain. Dès que le jour parut, l'eau coula en abondance. On construisit alors une mosquée à côté de la source. Le voyage de Moussa vers les régions de Beyla fut encore signalé par maints prodiges ; près de Gahoué, un rocher sur lequel Moussa avait fait sa prière conserve profondément gravé les traces des pieds du saint personnage et, tout à côté, un

arbre, sur lequel, à l'étape, Moussa avait déposé la selle de son cheval, garde les empreintes de cette dernière, en caractères inaltérables. Moussa Barhayorho mourut à Koro ; son tombeau est un lieu de pèlerinage, fréquenté à la fois par les musulmans et par les fétichistes.

Le chef de la famille des Barhayorho, Vamoya Parhayorho, est en quelque sorte le grand prêtre de ce tombeau-sanctuaire. Les crédules solliciteurs viennent lui soumettre leurs espoirs, leurs craintes, leurs désirs et, contre offre d'un poulet, voire d'un mouton, quémandent la protection de Moussa Barhayorho. Vamoya délègue alors près du tombeau de l'ancêtre un membre de sa famille, qui expose l'objet de la visite et de la requête, et sollicite sa puissante et rapide intervention.

L'ancêtre des Mérité Yabia, Mérité, était un des suivants ou des compagnons de Moussa Barhayorho et était originaire comme lui de Tombouctou. Les deux familles se sont alliées dès la première heure par des mariages.

Toute cette gloire islamique est bien déchuë. Nfa Foumba, chef de la génération précédente, né à Koro vers 1860, Mérité par son père, Barhayorho par sa mère, a laissé une mémoire très vénérée. C'était un homme intelligent et ouvert qui accueillit avec sympathie les Français, facilita leur installation et conseilla adroitement le chef de canton à qui d'ailleurs il était allié. Il est mort vers 1910, laissant deux fils : Nfa Moriba et Nfa Likou, tout à fait insignifiants.

Les trois marabouts locaux sont aujourd'hui : Nomori Barhayorho, Bakari Kaloro et Moussa Soumaorho, dont les connaissances sont nulles et la clientèle scolaire de 2 à 4 élèves.

Mandougou a été islamisé par Diaramissa Bamba. Il venait de Koro et arriva du temps de Gouaksué, fondateur du village, fils de Wassa Fanamba et petit-fils de Kogué.

Ces faits ne doivent guère remonter au delà de la fin du dix-huitième siècle. Avec l'aide de Sakiiba Saranorho, venu de Kong, Diaramissa construisit une grande mosquée (Diamiou). Elle est actuellement en ruines et sur les décombres, on éleva une modeste missiri-mouso. Diaramissa Bamba alla mourir à Férentéla et fut enterré en ce village à côté de son parent Bambadyan Bamba. Tous les habitants de ce village font salam, sauf une trentaine de Diomandé, mais il n'y a aucune personnalité digne de mention.

Guentéguela a été en grande partie islamisé par des musulmans de Do. Leur chef, Fémomia Bamba, venait de Férentéla (fin du dix-huitième siècle environ). A Fémomia succéda Bahoué Bamba qui abandonna complètement Do, créa Guentéguela et construisit la mosquée diamiou. Cette mosquée subit les dévastations de la colonne de Mokhtar Touré, le despote d'Odienné. Avant qu'on ait eu le temps de la réparer, les pluies d'hivernage arrivèrent et la jetèrent complètement à terre. On la reconstruisit dans son état actuel quelques années plus tard. C'est une grande et spacieuse mosquée-cathédrale de style soudanais.

Trois marabouts, maîtres de petites écoles de 5 à 8 élèves, sont à citer : Karafounga Bamba, le plus réputé ; Kato-goma Bamba ; Fa Sotigui. On verra les origines de cette famille Bamba à Férentéla.

Un de ses membres, dont on voit le tombeau sur place, a laissé le souvenir d'un saint homme : Moussa Bamba, né vers 1830, mort vers 1910. Il était le frère de Kamori Bamba, le célèbre marabout de Férentéla, et avait étudié à Mankono avec Anzoumama Karamoko.

Sokouralla est de fondation récente. C'est Ibrahima Touré, venu du Sankaran de Kankan (Guinée), qui la fonda vers 1840.

Les Touré sont originaires de Dienné. Le premier immigrant serait Fountéra Touré, qui s'établit à Kimiéko, où étaient déjà les Bamba musulmans. Ils se succédèrent de père en fils, Nfa Sirifo Touré, Birama Touré, Anzoumana Touré, Karamoko Sirifa.

Celui-ci, dit Kalimou Touré, né vers 1886 à Mondougou, et mort vers 1902, fut, comme son frère Anzoumana, un marabout de renom. Il a laissé plusieurs fils, dont les plus connus, cultivateurs et maîtres d'écoles, sont Mamadou Birama et Mamoné. Les autres maraboutaillons sont : Kaba Touré, Séké Kalorho, Sitifa Bamba, Moussa Bamba, Karamoko Douso, Ahmadou Kamaro, tous personnages sans importance.

L'almamy de la mosquée est Birama Touré précité, né vers 1865, sans instruction ni influence politique.

La mosquée locale est assez spacieuse et de style soudanais. Le village, malgré sa dizaine d'écoles, n'a guère plus de 40 à 45 écoliers.

Madina a été ainsi nommée en l'honneur de la sainte Médine d'Arabie par Moussa Touré et Moussa Sarayorho, ses fondateurs, originaires tous deux de Toa près de Bienko. Elle s'honore de trois marabouts, maîtres d'école, dont la clientèle ne dépasse pas au total 20 élèves. Ce sont Fodé Sako, le plus réputé, Birama Sérifou et Sanio Sarayorho.

Fodé Sako (de Sayoro) est né à Mousso-madougou (Karagoua), où son arrière-grand-père, Mamakou Sako, a été enterré. Salifou Séko, son grand-père, quitta Dienné pour commercer et s'établir dans la région ; il mourut au cours d'un voyage à Sierra Leone. Son père, Mamadou Sako, fut aussi un commerçant et un marabout. Son tombeau est à Sanankoroné. Toute cette famille a laissé une certaine réputation islamique et il est certain que ce sont ces dioula, actifs, intelligents et doués d'un certain esprit d'apostolat qui sont les missionnaires de l'islam et lui valent ses suc-

cès. Fodé Sako a fait des études assez sérieuses à Kankan d'abord, puis dans le Labé (Fouta Djallon); il a une bonne instruction arabe et fait la classe à une vingtaine d'enfants. Il se relie par ses aïeux au qadérisme de Dienné; moqaddem de la voie, il distribue lui-même cet ouïrd dans la région. C'est au demeurant un homme effacé, discret, et qui vit du travail agricole en commun avec ses enfants, ses neveux et ses élèves.

Férentéla est probablement par le nombre de ses adeptes et par les traditions, sinon par la ferveur ambiante, le centre d'islam le plus important de la région. L'occupation première du pays est attribuée à Diali Moussa, marka, originaire de Dienné. Il arriva peu après les Diomandé, et les aida à repousser les Diola et Nété qui occupaient la région.

Son fils Bamba lui succéda. Après s'être rendu à Gahoué, en passant par Koro, il songea à s'établir dans le pays. Il fixa son choix sur un emplacement pittoresque, sis à quelques kilomètres à l'ouest de Gahoué, et y construisit un village, avec une mosquée diamiou. Ces faits ne doivent pas remonter au delà du milieu du dix-huitième siècle. Bam-badyan Bamba eut pour successeurs Vabirima Bamba, puis de père en fils, Va Senessé Bamba, Yssifou Bamba Mandibou, Bamba, enfin Gamori Bamba, chef actuel. Ce dernier donna un appui efficace à Samory et, de concert avec ce despote, ravagea une grande partie des pays fétichistes des alentours, le Kaoua particulièrement. Cette politique eut pour résultat de créer une haine profonde et irréductible entre musulmans de Férentéla et principalement leur chef, d'une part, et, d'autre part, leurs anciennes victimes animistes des contrées voisines. En dépit de quelques apparences contraires, les musulmans de Férentéla ne sont pas très fervents. C'est ainsi que le vendredi, il n'y a pas de grande prière à la mosquée-diamiou, et par suite pas de khotba. Pour excuser cette abstention, les habitants de

Férentéla déclarent que le fondateur Bambadyan Bamba a ordonné qu'il en soit ainsi. Il n'y a pas de muezzin attiré; il appartient à chacun, si bon lui semble, de lancer l'idzân. En revanche, la ville s'honore d'une vingtaine d'écoles coraniques, dont le total d'élèves va à peine de 60 à 80. Mais ici il est de bon ton de tenir une école, n'y eût-il qu'un ou deux enfants. Cette profession confère un brevet de haute science. Inutile de dire que tous ces marabouts sont de la plus parfaite ignorance.

Gamori (ou Kamori) Bamba est né, vers 1850, à Férentéla. Tout jeune, il alla à Beyla et y fit de bonnes études auprès du grand marabout Va Moussa Doukouré. Revenu à Touba, il accompagna Douga Diomandé, chef de Gouékan, dans toutes ces campagnes contre les Yafoumba du Baling et contre le Touradougou. Il se rendit avec Do à Bankoura, auprès de Samory, qui le prit en qualité de chef de ses sofas et l'utilisa, comme il a été dit, dans toutes ses colonnes et jusqu'au Djmini, à Kong et à Boudouko; l'almamy nomma, vers ce temps-là, Gamori chef du Mahou.

Dès lors, le pays fut partagé en deux camps: les partisans des Diomandé d'un côté; ceux de Gamori de l'autre. Avec l'appui de l'almamy, Gamori se maintient au pouvoir; il fut le seul chef du Mahou qui ne désespéra pas de la situation de Samory; il engageait vivement celui-ci à marcher sur Touba, alors faiblement défendu.

Après la capture de l'almamy, Gamori vient se fixer à Férentéla, et les rivalités de commandement devinrent tout à fait aiguës.

Une reconnaissance, commandée par un sergent indigène, et partie de Beyla, étant arrivée dans le Mahou en 1896, les deux compétiteurs portèrent leur différend devant le commandant de cercle de Beyla, qui reconnut comme chef du Mahou, le chef légitime Douga Diomandé; Gamori ayant fait de la résistance fut envoyé en prison à Bissandougou; on le dirigea sur Kankan, puis il fut ramené à

Beyla, où on lui conféra le commandement des villages de Férentéla et d'Ouaninou, apanage des Bamba dans le Mahou. On le jugeait alors très durement. Une note de 1900 relate : Allure autoritaire, intelligent, figure énergique, osseuse, regard froid, il donne l'impression d'un insoumis, on le sent non vaincu. Correct en apparence, il vient au poste quand on le fait appeler, paye l'impôt régulièrement pour ses deux villages, Férentéla et Ouaninou ; mais il entretient des intelligences avec des chefs insoumis de Bafingko et lors de notre occupation de ce pays, à Nouantoïlou, le lieutenant Cenac acquit la certitude que Gamori faisait passer des armes et de la poudre à nos ennemis. C'est un mécontent à surveiller de près, que nous tiendrons facilement grâce à Douga Diomandé, son ennemi, chef du Mahou. »

Les gens du Mahou n'ont certainement pas oublié qu'il fut autrefois leur chef, du moins de nom, et cet ambitieux serait fort à craindre pour eux, si notre présence n'était là pour maintenir au pouvoir les Diomandé, qui sont d'ailleurs les chefs légitimes.

Ses relations avec le poste sont correctes, mais il ne peut oublier que ce sont les Français qui l'ont déchu de son autorité et réduit au rang de chef de village.

« Toutefois, disait-on en 1900, si l'on supposait qu'un soulèvement du Mahou Diomandé pût se produire, ce qui est fort improbable, avec quelques promesses nous aurions là un allié sérieux pour réprimer ce soulèvement. Kamori Bamba entretient des relations avec l'arrière-Bafing et particulièrement le pays de Guonné. »

Depuis ce temps, la situation s'est considérablement améliorée, malgré deux petits incidents où il fut puni disciplinairement pour avoir été trouvé en possession de poudre de traite et pour attitude inconvenante avec l'autorité ; il a d'ailleurs versé dans la cléricature. En fin 1911, il s'est fait recevoir marabout avec un cérémonial inusité, qui attira à Férentéla les marabouts de toute la région, et depuis,

il se consacre en grande partie à l'étude et à la prière.

Kamori possède aussi une très grande influence, mi politique, mi-religieuse, dans toute la région et jusqu'à Beyla. Lorsque son père, chef de Moribadougou, fut assassiné à Guéasso au moment de la révolte manou-libérienne, il conserva beaucoup de sang-froid, et ne modifia pas sa conduite. Cette hauteur d'âme lui a valu une grande réputation.

Kamori est un homme intelligent, ouvert, qui, malgré tout, peut encore rendre des services et qu'à ce titre et par respect pour son passé, on doit traiter avec autant de déférence et de courtoisie que de fermeté. Il se dit qadri de l'obéissance des zaouïa de Beyla (Guinée) et à l'occasion fait l'école coranique à une demi-douzaine d'enfants de sa famille.

Après Kamori, deux autres Bamba sont à signaler : Moriba Bamba fils de Souleïman, almamy et chef religieux de Férentéla, né vers 1850 ; il est aujourd'hui à peu près impotent et aveugle, c'est un vieux brave homme, qui a enseigné le Coran et distribué l'ouïrd qadri à tous les marabouts de Férentéla et qui a cessé son enseignement lors de la libération des captifs. Il n'y voit plus assez pour lire et écrire, mais préside aux funérailles de tous les marabouts du pays. C'est l'homme le plus vénéré du village, le saint local. Il se rattache, comme tous les marabouts du cru, à Moussa Doukouré, chef de la zaouïa qadrïa de Doukouralla (Guinée). Samouka Bamba, fils de Mamadou, né vers 1850, est le chef de Férentéla. Il prit part dans sa jeunesse aux colonnes des Sakouraka contre les Yafouba du sud du Bafing et à la plupart des colonnes de Samory, notamment à celles contre Séguéla. Il fut condamné à huit jours de prison par le commandant de la première colonne française, venue à Touba, pour petits incidents locaux. Il vécut ignoré à Férentéla jusqu'à la mort de son oncle Gamoé, chef du village, survenue le 31 mars. Le

mois suivant, il lui succédait. Samouka n'a ni instruction arabe, ni influence religieuse, mais chef d'un gros village musulman de 1.600 habitants, il est très lié avec ses coreligionnaires de Moribadougou (Guinée).

Les autres Bamba, Moami, Moussa, Sidiki, Yssifou, Yatigui, Mamadou, Ahmadou, Kanga ne sont que des maraboutaillons, maîtres d'école de 2 à 4 élèves.

Les *Sérifou* sont représentés par des personnages de même envergure : Moriba, Matoma, Goamé ; les *Torhoma*, par Méba Toehoma ; les *Touré*, par Moriba et Bakari. Moriba, almamy et chef en second des marabouts de Férentéla, est un homme peu instruit et peu intelligent. Il est né vers 1865 et se rattache par ses ancêtres Sidiki Touré, Salifou Touré et Souleïman Touré à Abdoullaye Touré, marka du Niger, venu ici au dix-huitième siècle. C'est le patriarche des Touré de la région, et à ce titre il donne les rudiments du Coran aux enfants de la famille.

Touba, chef-lieu de la subdivision de Touba, a été fondée vers 1875 par Youssoufou Fadiga, marabout de Férentéla. Ces Fadiga sont arrivés dans le pays au dix-huitième siècle ; le chef de l'exode fut Bakari Fadiga, qui venait de Diaka sur le Niger. Il s'installa à Ngaoué près de Touba, et y reçut le meilleur accueil des Saramorho, qui l'y avaient précédé. On lui donna une femme ; on facilita l'installation de ses captifs. Il fut ainsi le fondateur de la famille actuelle. Les générations se succédèrent de père en fils. Bakari, Souleïman Aliou, Aliou, dit Lakika, à cause de sa remarquable stature, né à Ngaoué, s'installa à Férentéla et y mourut vers 1870. C'est lui l'aïeul des Fadiga actuels, il laissa deux fils : Sidiki et Yssifou ou Youssoufou. Les deux frères vinrent, quelques années plus tard, faire quelques lougans sur l'emplacement actuel de Touba. Un hameau de culture y naquit ; il crût ; ce fut Touba.

Sidiki Fadiga, né vers 1830, est mort vers 1905. Ce fut un marabout d'une notoriété considérable. Son grand âge, sa science, sa réputation de vertu et de sagesse, son titre de moqaddem tidiani lui valurent une considération qui n'est pas près de s'éteindre. Il a élevé coraniquelement et donné l'ouird tidiani à tous les marabouts du village. Il sut vivre en bons termes avec les premiers occupants français du pays, et entretint par la suite avec eux d'excellentes relations.

Parmi ses innombrables petits-fils ou petits-neveux, il faut citer :

a) Bintou Karamoko Fadiga, né en 1860, fils d'Amara et de Bintou Bamba. Son père Amara enseigna le Coran pendant 36 ans à Kankan d'abord, à Conakry ensuite. Il en partit vers 1889, pour se rendre à Bissandougou (Guinée), où il comptait voir Samory. Ce dernier se trouvait alors à Sikasso. Bintou lui fut envoyé pour lui porter les salutations d'Amara. A son retour, la famille revint à Touba et s'y installa. Bintou fut l'homme de Samory ; il fit partie de son Conseil et rendit la justice en son nom ; il était chargé de la lecture du Coran et de la recherche des plus beaux manuscrits arabes. Il prit part au siège de Sikasso, revint à Bissandougou, puis partit à Conakry. Il devait revoir Samory à Doué, quelque temps avant sa chute. Bintou était à Touba, quand survint l'occupation française. Il servit de guide au commandant d'une de nos colonnes qui passa le Bafing à la poursuite de Samory. Rentré chez lui, il fit désigner un membre de sa famille, pauvre et sans influence, pour exercer le commandement à sa place. Il se tint à l'écart pendant plusieurs années et la libération des captifs accentua encore cette réserve. Il a fini par se rallier à nous, a repris sa place naturelle de chef du village et du groupe de Touba (7.000 habitants), en 1911, non sans quelque défiance au début, puis s'est vu conférer

les fonctions de Président du Tribunal de subdivision.

Aujourd'hui, Bintou doit être considéré comme un de nos meilleurs agents. Actif, zélé, intelligent, il remplit à la satisfaction générale sa double charge de chef politique et de magistrat. Peut-être pourrait-on lui reprocher de la partialité à l'égard des musulmans. Sa réputation est considérable; tout le canton de Mahou sait que c'est à l'amitié que Samory avait pour lui qu'il ne subit pas les dévastations accoutumées des sofas, et on lui en a gardé une grande reconnaissance.

Bintou Karamoko est relativement instruit en arabe, plus instruit même que les marabouts de carrière; très ouvert, il s'intéresse à tout ce qui touche notre civilisation. C'est en somme un personnage remarquable qu'il faut traiter avec beaucoup de ménagement, beaucoup de doigté, dont il faut respecter l'orgueil, et qui ne mérite d'être très surveillé que dans ses relations trop brutales avec ses administrés, diomandé animistes. Il est en excellents termes avec tous les chefs de canton de la région et leur sert un peu de modèle.

En 1915, il adressait les vers arabes suivants à son chef de poste :

« Nous demandons à Allah de faire triompher le Gouvernement français.

« Nos cœurs souhaitent ardemment la victoire des Français

« Sur les Allemands. Qu'Allah nous fasse rester à l'ombre du drapeau français! »

b) Lamine Fadiga, son cousin, est né à Fèrentéla vers 1850. C'est l'almamy et le cheikh des marabouts de Touba. Il a fait quelques études à Kankan, mais les a achevées à Touba même, et n'en est plus sorti. Il enseigne le Coran à une demi-douzaine d'enfants. Il n'a pas de fortune et vit du produit des cultures familiales auxquelles sont employés

ses élèves. Il est peu instruit et manie plus facilement les caractères arabes en langage malinké que la langue arabe elle-même.

c) Katoma Fadiga, frère du précédent, est né vers 1885, à Sokouralla. C'est un marabout de peu d'envergure, qui vit tranquille, partagé entre ses cultures et son enseignement. Il fut assesseur du tribunal de cercle, jusqu'au jour où le chef-lieu du cercle fut transporté à Man.

Les autres Fadiga ne sont que des maraboutaillons, plus occupés de leurs cultures ou de commerce que d'études et de prières. Ce sont tout de même des notables de la ville. Falikou Fadiga, Mamadou Fadiga, Kamali Béné Fadiga, Comoé Fadiga, Lahana Fadiga, Moussa Fadiga, Fatoumata Fadiga.

La famille qui vient immédiatement après les Fadiga est celle des *Bamba*, dont l'ancêtre, Vémo Bamba, suivant de Youssoufou Fadiga, participa avec son maître à la fondation de Touba. Son chef est Mamadou Sourakéest Bamba, né vers 1850. C'est un homme moyennement instruit, mais affligé d'une cécité presque complète.

Touba est pourvue d'une mosquée spacieuse, dans le style soudanais. C'est une grande case carrée sans aucune ornementation. Elle a été construite vers 1892 par les fidèles locaux et continue à être entretenue par eux. Elle est ordinairement pleine, et, par conséquent, les jours de grande fête, où l'on peut compter 600 fidèles à la prière solennelle, elle ne répond pas aux besoins de la ville. A l'intérieur, un compartiment spécial est réservé aux femmes. Tous les marabouts de Touba se rattachent au tidianisme du grand Sidiki précité.

Ce nom arabe de Touba paraît avoir été donné par piété à la ville. Les Touba abondent en effet en pays islamique. Mais à l'origine, le premier Touba fut-il appelé



MOSQUÉE DE GAHOÛÉ.
La prière du vendredi.



MOSQUÉE DE GAHOÛÉ.
La prière du vendredi.



MOSQUÉE DE GAHOÛÉ.
La prière du vendredi.



MOSQUÉE DE GAHOÛÉ.
La prière du vendredi.

ainsi par réminiscence du ciel de Mahomet, dont un des cercles porte ce nom-là, ou bien simplement parce que Touba veut dire en malinké « grande forêt » (tou... forêt, Ba... grand)? Cette explication ne conviendrait pas ici, car Touba est sise en pleine savane, mais elle peut se justifier par la surprise que les gens du Diakapelé ont pu avoir à la vue de cette brousse assez dense? *Grammatici certant.*

Sanankoroni s'honore de deux marabouts de peu d'envergure: Souaïla Saranorho, né vers 1850, et Mamadou Sérifou, tous deux élèves des maîtres de Sokouralla.

On trouve de même, à Gouékan, un Karamoko Sérifou, et à Membala, Mamadi Kamara et Birama Douso, petits maîtres d'école, dont la clientèle religieuse oscille entre 2 et 6 ou 7 élèves, suivant la saison et les cultures.

Il ne reste plus à citer dans cette région de Touba, centre important, que *Gahoué*.

Le premier musulman qui s'établit en cette région de Gahoué fut Mahammadou Saranorho; il venait de Kong. C'était vers 1750 environ. A cette époque, Wassa Fanamba Diomandé, fils de Kogué Kan, était chef de Gahoué. A Mohammadou Saranorho, premier chef de la petite colonie musulmane, succédèrent Mamadou Saranorho, qui construisit la mosquée (diamiou), puis Bakari Fadiga, venu de Kankan et enfin Kanali Fadiga, lequel quitta Gahoué pour se fixer à Férentéla. Samouka Fadiga prit à Gahoué la place de Kanvali Fadiga; Samouka eut pour successeurs Amara Fadiga, puis Samouka Fadiga, chef actuel de la colonie musulmane. Les Saranorho et les Fadiga ont toujours conservé les meilleurs rapports et sont unis par de multiples liens matrimoniaux.

Le chef du village, Douba Diomandé, et les familles des Diamandé, soit le 1/4 du village, sont fétichistes; tout le reste de la population du village fait salam.

A Gahoué, il existe une hostilité sourde, mais vivace, entre les familles des Diomandé, fétichistes, conquérante du pays, d'une part, et, d'autre part, les musulmans venus, mais qui grâce à leur astuce, à leur intelligence plus vive, puis à leur nombre, ont pris une importance de plus en plus grande. Par suite de cette rivalité il est difficile, sinon impossible, à Douba Diomandé de remplir efficacement ses fonctions de chef de village.

Gahoué compte une douzaine de marabouts, petits maîtres d'école, dont la clientèle varie entre 3 et 6 élèves. La plupart d'entre eux sont des Saranorho, qui est la famille dominante du village : Lansiné Lamin, Amara, Birahima. Les autres sont des Sérifou Yangona, Sidiki, Salah, Karimou ; ou des Fadiga : Kanvali, Moami, Samouka. Le plus important d'entre eux est Méma Samouka, né vers 1845, Mandé dioula, qui par ses ancêtres, Mamadou Sidiki et Fomba, se rattache à Abdoullaye Saranorho. C'est une famille de marabouts cultivateurs qui a toujours fourni les almamys à la mosquée de Gahoué. C'est le cas pour Méma, qui ne jouit d'ailleurs d'aucune influence spéciale. Dans sa jeunesse, il a fait des voyages de commerce vers Odienné, Kankan, Moussadougou, Maninian, Séguéla. Puis il a ouvert une école coranique et fait des lougans, et il s'y consacre depuis 40 ans ; C'est un qadri de l'école de Fadiga de Touba. Il a toujours entretenu les meilleures relations avec les Blancs, disant, dès le premier jour, « que le chef du pays représentait tout le monde et qu'à ce titre il faisait les affaires de tous ».

Gahoué a une mosquée ordinaire en banco, dans le style soudanais. Elle peut contenir 500 fidèles aux jours de fêtes solennelles.

Avec la deuxième subdivision du cercle de Touba, la subdivision de *Man*, on se rapproche encore de la zone sylvestre et même on y pénètre partiellement. Il ne faut donc

pas s'étonner de voir l'islam diminuer progressivement avec l'élément malinké, pour s'arrêter complètement à la lisière de la forêt. Il n'y a que deux villages où l'on puisse trouver une petite communauté islamique digne de mention : Man et Guéfenso. A Man, le village des autochtones est fétichiste, mais le village des étrangers, où se trouve le poste et le marché, est musulman. Il n'y a aucune vieille famille à Man. Le village n'est composé que d'étrangers, se livrant au commerce, et la population est essentiellement flottante. A signaler trois marabouts notoires : Sého Fadiga, le plus important de tous, né vers 1882, almamy sans mosquée, et maître d'école d'une douzaine d'élèves. Il a fait ses études à Touba et se rattache par l'ouïrd à Bintou Karamoko Fadiga. Moussa Douklé, né vers 1881, élève et disciple tidiani des marabouts de Kankan ; Kanvali Salifou, né vers 1870, élève et disciple tidiani de Saranorho d'Odienné.

Guéfenso, qui a pris le nom de son fondateur, Guéfé, est un village mixte, où l'élément animiste prédomine considérablement. Il n'y a pas de mosquée ; un marabout, Mamadou Salifou, né vers 1872, venu de Gahoué, fait l'école aux 4 ou 5 enfants musulmans du village.

En dehors de Man et de Guéfenso, on citera les villages de Kouroukoro, Kamalo, Namalagondo et Dotou comme renfermant quelques familles musulmanes, mêlées à la masse fétichiste. Ces centres sont dépourvus de mosquée. La troisième subdivision de Man, celle de Kouibly, est entièrement fétichiste et sylvestre.

5. — *Ouorodougou* (1).

a) *Généralités.* — Dans l'Ouorodougou, comme dans la région de Touba et d'Odienné, subsistent des traditions

(1) Nous avons utilisé en plusieurs endroits la monographie islamique du cercle de l'Ouorodougou, par l'administrateur RIBERT.

orales, et mêmes écrites, qui donnent des renseignements précieux, non sur les origines de l'islamisation des familles musulmanes (elles étaient, lors de la grande migration Mandingue, qui peupla le Ouorodougou et les cercles voisins, déjà musulmanes), mais sur les origines et les causes de cette migration, tout en négligeant de parler des Mandé fétichistes, qui, certainement, accompagnèrent, peut-être même, en ce qui concerne les Diomandé, précédèrent les familles musulmanes. Ce Tarikh que Ripert a eu le bonheur de pouvoir se faire communiquer et dont il a donné un résumé que nous utilisons, a un avantage précieux : c'est qu'il situe dans le temps, l'époque de ces migrations, avec toutefois une erreur de vingt ans sur l'hégire, puisqu'il date notre occupation de Mankono de l'année musulmane 1330, au lieu de 1310.

A la source de toutes les légendes qui courent dans le pays et dont un extrait a été donné plus haut pour Koro, il y a certainement un fonds de vérité historique, et l'on peut retenir le principe de la colonisation musulmane de ces hautes régions de la Côte d'Ivoire par des pèlerins Mandé de diverses branches, qui se seraient connus dans un voyage à La Mecque, et se seraient documentés les uns les autres.

Il advint donc que les nommés Al-Hadji Salimou Souaré, Moraba Kamara, Iba Karimou Cissé, Yaya Dandigui (Yarhabi), Salimou Morifing Bamba (ce dernier s'étant quelque temps fixé à Sialenda, près du village Gouro actuel de Gaouléka où se trouve sa tombe), son frère aîné Aliou Morifing Bamba, Mahama Séiorho, Yssoufou Kamaraté, Oumara Fofana, Oussoumana Sanorho, Mohamadou Barhayorho (Tombouctou), Mahamadou Sarhonorho de Dienné, allant à La Mecque, se rencontrèrent dans le Diaka ou le Diara, c'est-à-dire dans le pays de Dia, et firent route ensemble vers les Lieux saints. A leur retour, ils furent charmés par les propos de Salimou Morifing Bamba,

qui leur vanta les avantages du pays mystérieux des Kolas. Le royaume Mandé était alors dévasté par la guerre, et l'insécurité la plus profonde y régnait. Les Bamba, ancêtres des Sia actuels, avaient eux-mêmes déjà dû quitter le pays. Ils décidèrent les autres à les imiter. Sans doute, les musulmans ne partirent pas seuls. Il est probable que déjà ils vivaient, comme à présent, sous la souveraineté temporelle de familles fétichistes, qu'ils entraînaient avec eux. Sans doute, également, des familles animistes, comme les Diomandé, avaient dû également s'expatrier comme les Sia pour venir s'installer dans le futur Ouorodougou. Les pèlerins et leurs familles, suivant un grand fleuve (probablement le Bandama) arrivèrent en pays Baoulé (probablement les Goli). La discorde se mit parmi eux : ceux de Tombouctou et de Dienné rentrèrent chez eux ; les autres s'égaillèrent dans toutes les directions : les Kamaraté, dans le Dierré actuel, les Bamba à Siélonga, une partie dissidente des Barhayorho à Koro, les Dandigué à Sambatiguila. Les Karamorho à Faranisso, entre Siana et Marala. Les Gouaré à Diarha (Yorouiflé) ; les Kamara à Faraba ; les Fofana, un peu partout, mais principalement, avec une portion des Karamorho, entre Mandonno et le Sarhala actuel, en un point que l'on montre encore, et que l'on nomme « Béadiéni » (Tout est loin). Quelques années s'écoulèrent, mais une guerre entre les marabouts de Boron, et ceux de Béadiéni, auxquels s'étaient joints leurs fétichistes respectifs, amena la destruction de Béadiéni et la dispersion de ses habitants. Il s'écoula, d'après le Tarikh précité, une période de 300 ans entre la destruction de Béadiéni et la construction du Mankono actuel, et il s'écoula une période de 120 ans entre la fondation de Mankono et notre installation. Ce qui mettrait l'invasion Mandé et, par suite, l'arrivée des musulmans dans le Ouorodougou, à environ 450 ans, c'est-à-dire qu'elle semble avoir eu vraisemblablement lieu vers le milieu du quinzième

siècle. C'est assez vraisemblable, si l'on s'en rapporte au « Tarikh es-Soudan ».

Ce qui est certain, c'est que, quelles que soient les sources où l'on se documente, aussi bien dans les Tarikh musulmans que par les légendes des fétichistes, l'islamisation de certaines familles était un fait accompli lors de leur migration dans ce pays. Comment furent-elles islamisées dans leur pays d'origine, aucun document, aucune légende ne l'a conservé ; mais la chose pourrait peut-être être éclaircie par des recherches en pays mandé, dont la plupart des familles musulmanes et fétichistes proviennent. Il est probable, sinon certain, que l'exode de nos dioula est dû à des causes politiques et non à l'une de ces vagues d'expansion religieuse, comme en connurent toutes les sociétés musulmanes. C'est probablement la guerre, et les misères qu'elle entraîne, peut-être la surpopulation, peut-être la perspective d'un mieux-être dans cet Eldorado soudanais que fut le Ouorodougou, peut-être tout cela ensemble, qui furent cause de cet exode.

Unies à leur venue ici, les familles musulmanes et fétichistes le restèrent par la suite. Ce n'est pas que des guerres intestines nombreuses n'aient point dévasté ce pays ; mais elles ne furent jamais entre musulmans et animistes ; des groupements mixtes s'opposèrent à des groupements mixtes ; souvent des groupements musulmans combattirent avec l'aide des fétichistes, des groupements musulmans également aidés par des « Kafir », mais jamais, semble-t-il, il n'y eut de guerre religieuse, de propagande armée des sectateurs du Prophète contre les incroyants, jamais même, semble-t-il, il n'y eut, jusqu'aux Touré et à Samory, d'antagonisme entre eux.

*
* *

Les populations musulmanes n'occupent pas dans le Ouorodougou un territoire bien déterminé. A part de rares

exceptions, comme les villages de Madji, Gomanasso, Djidiguibala, il n'existe pas à proprement parler de villages entièrement islamisés. Le plus souvent les familles musulmanes n'occupent que certains quartiers de gros villages les familles, que l'on trouve dans les villages moyens et petits, n'étant le plus souvent, que des rameaux détachés des familles installées dans les grosses agglomérations.

Il convient d'ajouter que les musulmans appartiennent tous à un petit nombre de familles de « diamou » (nom patronymique) bien déterminé, en d'autres termes, qu'on ne trouve jamais, ou presque jamais, de musulmans dans les familles généralisées de diamou fétichiste (dit « Tontigui »). C'est ainsi que les diamou musulmans sont, par ordre d'importance ;

Les *Fofana*, à Mankono, Tonhoulé, Oussoukra, Aouétogo, Kani, Ména, Djiguibala Gomanasso, Kato, etc...

Les *Karamorho* (branche dérivée des Fofana), à Mankono, Tonhoulé, Oussoukra, Gouaran-massala, Gouétogo, etc...).

Les *Cissé*, à Mankono, Tonhoulé, Oussoukra, Gomanasso, Boron, Sarhala, Madji, Djiguibala, Bohouo, Babien, Gouétogo, Guiborosso, Madina, etc...

Les *Barhayorho*, à Séguéla, Gouaran, Ména, Bârhayorho, Toté, etc...

Les *Mété*, à Kani, Samoghoso, Sifié, Tégouéla, ces derniers étant en partie devenus fétichistes.

Les *Kamarhaté*, à Tiénigbé, Bouandougou et Samaghoso, etc...

Les *Touré*, à Kani, Kato, Kangaran, Madji, Lesouenso, Boron, etc...

Les *Sérifou*, à Kato, Kangaran, Kani, Guémanso, Mankono Boron, etc...

Les *Seyorho* (diamou équivalent à celui de Barhayorho), à Toumono, Babadougou, etc...

Les *Sogholocho* (équivalent à Cissé), à Morondo.

Les *Binanté*, à Séguéla, et dans le canton du Gouaran.

Les *Timité*, à Séguéla, Marhandala et Sarhala.

Les *Souaré*, à Guémanso, Boron, Kani et Sarhala.

Les *Sarhandorho*, à Bohouo et Madji.

Les *Silla*, à Siana.

Les *Samarhasi* (équivalent à Souaré), à Guémansso et Kani.

Les *Dramé* à Kognimarhan.

Les *Bamba* chez les Sia, à Toula et Kouroukourounga, à Kani et Sarhala (une partie des Bamba de Kani et de Sarhala est devenue fétichiste).

Les *Karaboué* à Tonhoulé, Dantougou, Kouroukourounga; la plus grosse partie de cette famille est devenue fétichiste;

Les *Kanaté* à Bouandougou, Djoalla, Sarhala (une grosse partie de cette famille est devenue fétichiste).

On remarquera que parmi ces familles, de diamou musulman, 5 parmi les plus importantes, les *Mété*, les *Bamba*, les *Karaboué*, les *Silla* et les *Kanaté* ont, en partie, abandonné l'islam. Il convient d'ajouter à ces familles, la famille des *Taraoré*, autrefois entièrement musulmane, qui *tout entière* a abandonné la foi coranique (mis à part les *Taraoré* de Boron, d'ailleurs d'origine non dioula, qui, seuls de cette famille, ont conservé leurs croyances islamiques).

Bien plus, des familles peul d'origine musulmane et de diamou « *Dialo* » et « *Sidibé* » sont devenues dans le Ouorodougou, entièrement fétichistes, et ont « enterré le Coran », suivant l'expression dioula.

L'on voit donc, à ce seul examen des familles dioula, installées dans ce pays, que l'islam loin d'avoir fait des adeptes parmi les familles fétichistes, en a plutôt perdu à leur contact. En revanche, on cite comme une anomalie parmi les familles de diamou fétichiste, un petit groupe de

la famille fétichiste Soumahoro, installée en Gouaran, et celui des Doho, musulmans du Madji. Les conversions à l'islam sont extrêmement rares.

En résumé, il n'y a plus, sauf 8 villages, que nous verrons plus loin, de régions d'islamisation totale dans le Ouorodougou. Il n'y a point de cantons, même de villages, sauf les exceptions précitées, qui soient entièrement musulmans; ces derniers, vivant toujours à l'écart des fétichistes qu'ils méprisent généralement, représentent toujours et partout une faible minorité, et l'on peut dire qu'ici la non-islamisation est la règle.

Il a été dit plus haut que quelques familles (Karaboué, Bamba, Mété, Silla, et Kamaté partiellement; Taraoré totalement), arrivées dans le pays sous l'égide du Coran, avaient, soit en totalité, soit en partie, abandonné leur foi. Il s'agit de bien s'entendre à ce sujet; si une branche de ces familles a conservé la foi islamique, l'autre ne l'a point mitigée, comme on pourrait le croire, de superstitions animistes. Sous l'influence du climat sans doute et de l'exemple donné par les animistes, elle a purement et simplement « enterré le Coran », telle est l'expression significative dioula, c'est-à-dire qu'elle s'est affranchie de toutes les obligations de la loi du « Livre » et qu'elle est devenue résolument et sans esprit de retour fétichiste. C'est le cas, à Séguéla, des gens de diamou Cissé; les exemples ne manquent pas en d'autres villages. Et chose curieuse, qui montre bien ce caractère tolérant de la race, et l'absence de fanatisme de l'islam d'ici, les branches d'une même famille, de foi différente, cohabitent souvent dans le même village, tout en vivant toujours en bonne intelligence (Sifé, Siana, Sarhala, Kam); la prépondérance politique appartenant toujours, dans ces villages, comme partout ailleurs, à l'élément animiste.

L'islam s'est donc montré ici singulièrement exempt de l'esprit de prosélytisme qu'il ne manifeste d'ailleurs que

faiblement en pays noir. Il s'est même, la chose est rare et mérite d'être signalée, amolli et laissé entamer. De prosélytisme aucun ; bien pis, une propagande en sens inverse s'exerce à l'égard des animistes qui, ne se contentant pas de faire quelques vagues « Salam », veulent pousser plus loin la connaissance de Dieu et se font remarquer par la rigidité des principes nouvellement acquis.

C'est ainsi, raconte Ripert, et le cas est typique, qu'un chef de village Diomandé, de famille par conséquent fétichiste et intelligent, a été vu rechercher la société des musulmans, ce qui est rare, et se faire initier à la prière et même aux rudiments de lecture du Coran. Sa foi de néophyte, la rigidité de sa vie, la ponctualité de ses actes religieux excitèrent bientôt l'attention, d'abord, l'inquiétude ensuite, des musulmans de race. « Ce nouveau converti allait-il par sa conduite édifiante devenir dangereux pour eux, en les menaçant d'une concurrence spirituelle, doublée naturellement d'une concurrence matérielle ? » Bien vite, on avisa aux moyens à prendre pour l'en empêcher. Une épizootie de péripneumonie ayant éclaté sur le cheptel et de nombreux cas de dysenterie ayant fait plusieurs décès dans la population du village, les marabouts firent venir notre homme : « Ne t'étonne donc pas, lui dirent-ils, de voir le village soumis à la colère d'Allah. Il a bien fait les choses et les a mises chacune à leur vraie place. Tu as transgressé ses ordres, et tu as abandonné la foi de tes pères à qui manifestement Dieu avait ordonné de boire du vin de palme, de manger des viandes non sacrifiées en son saint nom, de vivre dans une douce béatitude en n'adorant que des cailloux, des montagnes et des arbres. Ne t'étonne pas que tes aïeux, et Dieu lui-même, se vengent sur ton village. Voilà ce que Dieu nous a révélé. »

Le soir même, à l'heure de la prière du Maghreb, le pauvre chef était ivre-mort dans une rue du village.

Il convient d'ajouter que les individus, appartenant à

des familles non musulmanes, sont extrêmement rares, qui font « salam ». On n'en peut guère citer que deux ou trois dans le cercle, et encore leur foi n'est-elle pas bien profonde.

Un dernier fait démontrera la tolérance exceptionnelle de l'islam ; les captifs de race animiste n'étaient jamais astreints chez les musulmans à embrasser la foi du Prophète. Bien plus, les patrons toléraient difficilement les conversions, craignant d'avoir les coudées moins franches à l'égard d'un captif passé à leur foi, qu'à l'égard d'un captif Bambara. Ici donc l'intérêt primait la religion. C'est souvent le cas chez les musulmans noirs..., et chez les autres.

La population musulmane est beaucoup plus dense au Sud qu'au Nord, dans la région de Séguéla. A part les centres importants de Kani et de Madji, les plus grosses agglomérations musulmanes sont au sud de la route (Massala Niéna) ou sur cette route (Siéna, Séguéla, Sifié, Mankono, Bonondougou, Marabadiassa). Il semble que les marabouts venant du Nord aient été surtout attirés par l'appât des kolas (Ouoro) et se soient pressés dans la région du Ouorodougou proprement dit. C'est ce qui expliquerait que l'on trouve des représentants des familles musulmanes chez les Lo (Ténéfero, Bogologofi, Mangourougou, Danaèye, Samba, etc.).

b) *Séguéla*. — On ne trouve que fort peu de musulmans dans les trois cantons de Karaniandougou (sauf Madji), de Ngalakadougou et de Kélérola.

Madji est entièrement musulman et peuplé des familles Cissé, Touré, Fofana, Sarhandogo et Dosso. Elles sont toutes sur le même pied social, sauf peut-être celle des Touré, qui bénéficie d'une considération un peu supérieure par suite du souvenir de Samory.

L'almamy est Fasri Cissé, né vers 1860, Mandé-Dioula. Sa famille est originaire de Samatiguila. Son père, Vas-

sanda Cissé, vint le premier ici, s'y acquit une grande renommée de piété et fut élu almamy du village. Il mourut vers 1890, laissant sa succession spirituelle à son fils. Les invasions de Samory contraignirent la plupart des gens à se réfugier à Samatiguila, et Fasri avec eux. A leur retour, en 1898, le marabout et le chef de village, Mori Cissé, furent les principaux artisans de la reconstitution du centre. Fasri a une bonne instruction arabe ; il fait l'école coranique à une dizaine d'enfants. Son influence est limitée au seul village, car les environs sont fétichistes. Il a été affilié au tidianisme par son maître Wassara Diabi, de Samatiguila. C'est un homme intelligent et timide, qui jouit d'un grand renom d'honnêteté. Il est tout à fait sympathique.

A signaler encore, à Madji, un marabout étranger : Saranorho de Faraninka (Korhogo), qui a reçu le turban à Kong et profite de cette auréole pour se faire donner des cadeaux par les fidèles locaux.

Le canton de Nafana ne contient pas de musulmans, sauf à Dyoalla, qui est en voie de réformation. La famille dominante y est les Konaté, surtout fétichistes, mais dont quelques-uns sont musulmans.

Dans le Sud, les cantons de Béréni, Tiéma et Kangui ne renferment pas de musulmans.

En revanche, le canton fétichiste de Faniénigli contient deux centres musulmans importants : Kani et Katogba.

Kani est un nœud de routes important au croisement des voies commerciales, qui de Sikasso par Tombougou et de Bougouni par Odienné descendent vers le sud, et de Séguéla et de Mankono remontent vers le nord. Il n'est donc pas étonnant d'y trouver des Dioula musulmans de toute origine mandé. Kani est peuplé des familles musulmanes Mété, Touré, Sérifou, Souaré, Samarkassi et Fofana. On y trouve une branche des Mété devenue animiste. L'almamy et maître d'école est Baba Sérifou, né vers 1870. Ces Séri-

fou de l'Ouorodougou jouissent d'une certaine considération. Cette famille prétend descendre de Choga de Tombouctou, ce qui lui assure l'auréole sainte que, dans les pays d'islam noir surtout, on accorde aux descendants du Prophète. Baba a fait de bonnes études à Mankono, chez Saidi Karamorho, qui l'a affilié au qadérisme, et à Boron. Il accueillit très bien Samory et fut un des agents les plus actifs de sa venue dans le Ouorodougou. Il était fort intime avec Saranké Mory qu'il accompagnait partout. Vers la fin de l'aventure, il passa à notre service et devint un de nos bons agents. Jadis riche et influent, il jouissait d'une très grande considération. La libération des captifs l'a ruiné et il ne s'est jamais relevé. Il s'est endetté à partir de cette date et de ce jour harcelé et mortifié par ses créanciers, a perdu toute vénération et presque tous ses élèves. Il en a une dizaine, qui viennent de Kani, de Fortotou et de Soba. Il a conservé d'excellentes relations avec les marabouts de Boron, chez qui il a vécu deux ans.

Trois autres petites écoles coraniques fleurissent à Kani ; celle de Falikou Koné, Morhadiembo Méité, et Gouanmourou Méité, tous trois qadrïa, et dont la clientèle scolaire varie entre 6 et 12 élèves.

Le village de Katogba, dans le même canton, n'a qu'une famille musulmane : les Karaboué.

Le canton du Ouattaradougou est en grande majorité fétichiste ; on n'y trouve que deux villages islamisés, et en partie seulement : Kato et Kangaran.

Kato est un village important de la route d'Odienné à Séguéla. Il est peuplé de familles musulmanes, de diamou Touré, Sirifou, Karaboué et Fofana et d'un important élément fétichiste, les Dosso. Trois maraboutaillons, dont les écoles comprennent de 5 à 8 élèves, méritent une mention ; deux portent le nom de Ladjî Fofana, et l'autre celui de Morho Vanli Salifou, tous trois élèves des cheikhs de Mankono.

Kangaran est peuplé de musulmans Touré, Sérifou et Karaboué et d'animistes Ouattara (Dosso). Un petit marabout, Va Ladj Salifou, qadri de la zaouïa de Mankono, y fait l'école coranique à 3 ou 4 enfants.

Dans le canton de Bébala, c'est à la capitale, Séguéla, que sont concentrés les musulmans, où ils sont à égalité avec les fétichistes. Les familles musulmanes sont les Barhayorho, les Binanté et les Timité. Les fétichistes sont les Diomandé et les Soumahoro. La personnalité la plus remarquable de Séguéla est Vanzoumana Barhayorho, Mandé-Dioula, né vers 1870. Son père Ahmadou était assez connu dans toute la Côte d'Ivoire soudanaise. Il est décédé en 1900 et c'est Vanzoumana qui lui a succédé comme patriarche des Barhayorho. Il fut dans sa jeunesse un partisan de Samory, bien qu'habitant Koumana, dont les habitants chassèrent l'almamy. Au retour de ce dernier de Boribana, il se déclara contre lui et fit bon accueil à nos détachements. Il nous rendit quelques services, notamment dans le pays Lo, où il jouissait d'une certaine influence et la mit tout entière à notre disposition. La libération des captifs, la terrible épizootie bovine de 1911 ont porté un coup sensible à sa fortune. Vanzoumana eut une excellente réputation dans tous le Bebala, où il est très connu, et même dans les environs immédiats de ce canton. C'est un homme honnête et sérieux, d'un tempérament très réservé, peu bavard et qui s'est toujours tenu à l'écart tant des Européens que de sa famille. Il paraît verser dans le maraboutisme ; son école coranique augmente annuellement et atteint maintenant de chiffre de 21 élèves. Il achète des livres, en recopie et se perfectionne en arabe, où il est d'ailleurs assez érudit. Il a été affilié au tidianisme par Khalilou Sorhologo, cheikh de Kong. Depuis 1914, il est juge au tribunal de subdivision, mais les fonctions politiques ou judiciaires ne le tentent pas, dit-il, et il envie celles

d'almamy. Il a une fort jolie bibliothèque d'une centaine d'ouvrages se rapportant tous à la science sacrée.

L'almamy de Séguéla est Baba Sarhoyorho, né vers 1865, et occupant cette place depuis la mort de son frère Oussoumana. Au temps de Samory, il s'enfuit à Koumana, où il avait des captifs et ne revint à Séguéla qu'après notre occupation. On voulait à cette date l'utiliser dans le Koumana, où il n'était pas sans influence; ce fut en vain. Baba, malgré son âge et son titre, n'est pas sérieux; il ne jouit d'aucune considération; sa réputation est même fortement entachée depuis qu'on l'a surpris en flagrant délit d'adultère avec la femme de son fils. Il fait l'école coranique à ses fils et neveux; il n'a d'ailleurs qu'une instruction arabe des plus sommaires. Il se rattache au tidianisme de feu Séko Karamoko, de Mankono.

Un dernier Sarhoyorho mérite une mention: Vassiafa, fils de Vassatié et cousin de Vassia Soumana précité, sur les traces de qui il marche d'ailleurs. Il est né à Séguéla, vers 1865, et n'en n'est sorti qu'en 1892-94, alors que Saranké-Mori, fils de Samory, régnait à Séguéla. Il se réfugia chez les Lo et y a conservé après son retour d'excellentes relations, car c'est en partie à ses bons offices qu'on doit la soumission du chef du Koumana. Vassiafa paraît honnête, un peu distant. Il a perdu à peu près toute sa fortune avec la libération des captifs et l'épizootie bovine de 1911. Vassiafa n'a qu'une petite instruction arabe; jadis il la distribuait dans une école coranique d'une dizaine d'élèves: il l'a fermée depuis plusieurs années; il se rattache au tidianisme par son père Amadou Barhoyorho, et par feu Diamiatigué Taraoré, de Mankono.

Les Binanté de Séguéla sont représentés par un marabout notoire, Ladjji, qui malgré son nom n'a pas fait le pèlerinage. Son père Amadou Binanté était un cheikh très connu du Bébala, plus notoire d'ailleurs comme chef de guerre que comme marabout. C'est lui qui provoqua la

venue de Samory dans le Séguéla ; il fut ainsi la cause indirecte de tous les malheurs de ce canton, de notre occupation réparatrice et de la mort du capitaine Ménard. Il mourut vers 1894. Son fils Ladji était né vers 1875 ; il semble avoir bataillé sous les ordres de son père, lors des guerres de Séguéla contre les gens de Massala et de Mankono. Notre arrivée dans le pays ne lui permit pas de jouer le rôle important auquel il était destiné. Très orgueilleux, il resta longtemps à l'écart du poste, sans avoir toutefois de difficultés avec l'Administration ; il fait aujourd'hui l'école à temps perdu à la demi-douzaine d'enfants de sa famille. La libération des captifs et l'épizootie bovine de 1911 l'ont quasi ruiné, mais il trouve des ressources suffisantes dans le commerce local autour de Séguéla. Ladji est un homme très intelligent, très instruit, de relations agréables, mais il est extrêmement orgueilleux, ce qui lui a valu des inimitiés un peu partout, il a conservé quelques relations dans le Tiéma. Il a été affilié au qadérisme par Youssoufou Karamorho de Massala.

Le canton fétichiste du Assoulou ne renferme qu'un village, Siana, où l'on trouve des musulmans, en quantité inférieure, d'ailleurs, aux fétichistes. Ce sont des Silla, dont une branche s'est séparée de l'islam. Le marabout en vue est Vazoumana Silla, qui fait l'école à 7 ou 8 élèves. Il est tidiani de la zaouïa de Mankono.

Le canton du Béma est partagé entre musulmans et fétichistes (famille Mété), en proportions à peu près équivalentes. Le chef-lieu, Sifé, ne renferme aucune personnalité notoire.

Le Kounounigbi n'a qu'un village musulman, Kohiman, mais là, les fils du Prophète forment la majorité. Le marabout du village est Amadou Daramé, petit maître d'une école de 10 élèves.

Le Diokala est également fétichiste, mais au village de Massala, musulmans (Karamorho) et animistes (Taraoré)

se font tête. Le marabout notoire est Vakoulayé Karamorho, dont l'école ne dépasse guère une demi-douzaine d'enfants et dont l'influence est circonscrite aux limites du village.

Le Gouaran n'est pas très islamisé en soi ; mais il renferme une grande quantité de dioula de passage, partant beaucoup de musulmans d'occasion. A Gouaran, Massala les musulmans sont les Karamorho et les Karaboué. Les animistes sont les Koné ; à Souétogo, les musulmans sont les Karamorho, les Fofana et les Bamba ; les animistes, les Dosso et les Koné.

c) Avec le Koyaradougou nous sortons de la subdivision de Séguéla pour entrer dans celle de *Mankono*. Ce canton est fétichiste, sauf les deux centres très importants d'islam de Mankonono et de Tonhoulé.

Mankono comprend une majorité de musulmans où dominant les Cissé, les Bamba et les Sérifou, mais surtout les Barhayorho et les Fofana. Les Fofana sont la famille la plus nombreuse et la plus turbulente du Ouorodougou qui a été islamisé par les Barhayorho, il y a un siècle ; ils se sont détachés avec le temps de cette obéissance et notamment de leur maître Yousoufou Barhayorho, de Séguéla, qui les a dirigés spirituellement au cours du dix-neuvième siècle.

L'almamy de Mankono est Gbouaké ou Bokéri Fofana, Mandé-Dioula, né vers 1856. Son père Ahmadou Fofana, ancien almamy, a laissé une renommée considérable dans toute la région. Il avait remplacé Ahmadou Karamorho dans cette charge d'almamy de Mankono et avec lui s'est établie la tradition qu'elle ne devait pas sortir de la famille Fofana. Ahmadou mourut vers 1873, un de ses frères ou cousins, Mfalli Tiérékoni, né vers 1825, lui succéda et se fit aussi une grande réputation de sagesse et de science. Ahmadou laissait deux fils : Vakouali et Bokéri. Vakouali

joua un rôle avec Samory què, comme tous les musulmans, il accueillit avec joie. Il mourut en 1898, laissant la place d'almany à son frère, Bokéri qui, à cette même date, devenait aveugle. Bokéri, alors très influent, nous aida beaucoup à ramener le calme dans la région. Aujourd'hui sa cécité l'a rejeté complètement à l'écart ; il se confine dans sa charge d'almany et dans son enseignement coranique (15 à 20 élèves), et, si l'on a toujours pour lui une grande vénération, on ne l'écoute plus guère. Son nom est connu dans toute la Haute Côte d'Ivoire. C'est au demeurant un vieillard très sympathique et intelligent, qui se replie peu à peu sur lui-même et se fait suppléer par son fils Vanzoumana. Il est le disciple qadri de son père et l'élève coranique de Lassana Karamorho d'Oussoukra. Il a une jolie bibliothèque de 120 à 130 ouvrages arabes.

Un autre Fofana, également fort intelligent, instruit et estimé, est Vanli Oulé Fofana, né vers 1860, à Mankono, et élève de Saïdi Karamorho. Son père Moussa Fofana, très connu dans la région de Kong, mourut vers 1870. Son frère aîné, Béma Oulé, représentant la famille, Vanli n'avait aucun rôle à jouer ; il se livra donc au commerce, restant souvent et longtemps absent de Mankono, visitant tous les marchés du Sud, trafiquant avec une habileté qui lui a acquis une grosse fortune. Il lui arriva en 1901, une histoire désagréable. Il fut nettement accusé d'avoir entretenu des relations hostiles à notre cause avec les populations rebelles de Diorolé, de Dantougou et du Koumana, du sud de Séguéla-Mankono, et d'avoir averti les habitants de ces villages de nos projets à leur égard et des mouvements offensifs dirigés contre eux. Il fut alors envoyé en résidence obligatoire à Dabakala. Deux ans plus tard, sur la sollicitation de ses coreligionnaires, on lui fit grâce sous le prétexte assez amusant qu'il n'avait pas agi par hostilité personnelle à notre égard, mais pour sauvegarder les intérêts de son commerce. Le chef du Koyaradougou

consulté avait simplement répondu : « L'homme n'a pas deux têtes ; il n'en n'a qu'une et tient à la conserver. Falli a juré sur le Coran de servir la France, de m'obéir, et d'appuyer mon autorité ; il n'a pas dû faire cela à la légère. »

Revenu à Mankono, Vanli a repris avec ardeur ses opérations commerciales. Aujourd'hui encore il emploie ses huit femmes au trafic des kolas.

En 1912, son frère Béma fut dépossédé de ses fonctions de chef de famille par suite de ses exactions, et fut remplacé par Vanli. C'est donc lui qui dirige aujourd'hui les destinées de la famille. Il a une très bonne instruction arabe, ne pratique pas l'enseignement, est assesseur au tribunal de subdivision de Mankono. Son habileté ne va pas sans quelques intrigues. En 1914-1915, il se mit à la tête d'une cabale de musulmans de Mankono pour renverser le chef du Koyaradougou et mettre un des leurs à sa place. Cette campagne qui n'aboutit pas causa quelque perturbation dans le canton.

La famille Mandé-Dioula des Karamorho de Mankono, bien que ne fournissant pas les almamy du village, a toujours compté parmi les plus religieuses du pays mandé. Elle est représentée par deux personnages de valeur : Saidi et Kansana. Saidi, dit Mamadi Karamorho, du nom de sa mère Mama, est né vers 1868. Il est le fils d'un très grand marabout local, Falikou, dit Ahmadou, mort à Kani vers 1878. On venait de tous les points de la région, et jusque de Kankan, pour suivre ses leçons. Saidi, élevé dans ce milieu, a hérité partiellement de cette influence et l'a développée par ses propres moyens. Il a fait de très bonnes études, tant auprès des marabouts locaux, que du célèbre Kafoumba Kong, marabout de Beyla, venu à Mankono. Il fit un excellent accueil à Samory, à son premiers passage, et lui plut beaucoup ; Samory voulut faire de lui son conseiller et l'emmena à Kong, mais Saidi refusa, et se confina

volontairement dans une attitude effacée. Il reçut les Français avec sympathie et contribua puissamment à ramener le calme dans la région, en faisant rentrer la famille Karamorho qui s'était enfuie du village. Il a continué par la suite ces excellentes relations avec les Européens. On l'a souvent vu au poste, aidant par sa grande influence à la solution des difficultés locales, ou nous assistant dans la pénétration de la forêt. En 1915, il nous adressait la salutation suivante en arabe : « Oui, je salue votre drapeau, O Français !... Oui, votre drapeau est notre drapeau. Nous ne cessons pas de vivre à l'ombre de votre drapeau. Nous vous aimons, O Gouvernement français. Nous sommes sous votre domination et n'en sortirons jamais. »

C'est aujourd'hui un personnage riche, considéré, le marabout le plus connu et probablement le plus influent du Ouorodougou ; on le représente comme le futur almamy. Intelligent, très ouvert, curieux de toutes choses, extrêmement sympathique, c'est vraiment un esprit remarquablement doué. Ses qualités se développent aussi bien dans le domaine moral, car chefs et administrés, musulmans et fétichistes, ont recours souvent à lui, à ses conseils, à sa bourse, que dans le domaine matériel : on le voit en effet dans les champs, dirigeant lui-même les travaux de ses lougans et surveillant tout de près. Ses connaissances d'arabe dépassent la moyenne ; il a été affilié au qadérisme par son oncle Soumaila Karamorho, disciple du père de Saidi. Il en a aussi reçu le turban. Il est lui-même moqaddem qadri et a distribué l'ouird, à la date de 1917, à 23 talibés, dont 12 de Mankono, 3 de Séguéla, 4 de Kanjaran et du Ouattaradougou, 3 de Kamiéné, 1 de Marhandela.

Son école comprend de 25 à 60 élèves, qui viennent de tous les points de la subdivision, mais surtout de Mankono. Il est généralement assisté de 2 ou 3 moniteurs. Lui-même

fait parfois un petit cours de grammaire ou de théologie aux plus âgés. Sa bibliothèque est certainement la plus belle de la Côte d'Ivoire. Elle dépasse 200 volumes. Aux beaux jours de l'islam, Saïdi Karamorho fût certainement devenu un grand homme soudanais.

Le second Karamorho notoire de Mankono, Kansana, est beaucoup plus effacé. Il est considéré comme un excellent maître local et donne l'enseignement coranique à une vingtaine d'enfants. Il a aussi une jolie bibliothèque : 50 volumes environ. Comme son cousin Saïdi, il relève du qadérisme d'Ahmadou Karamorho.

En somme, Mankono semble actuellement par le nombre et la valeur de ses personnages, tenir le rôle de métropole d'islam de la haute Côte d'Ivoire : on ne voit guère que Bondoukou qui puisse lui tenir tête. Ce sont ses marabouts qui donnent le ton ; c'est à leurs lumières qu'on a recours dans les discussions théologiques, cultuelles ou rituelles ; ils indiquent le début et la fin du jeûne, le processus des fêtes, le choix des lectures, les sujets de prône ; c'est à eux qu'on s'adresse pour élucider un hadith obscur. Mankono possède une élégante mosquée-cathédrale (Diamiou) dans le style soudanais. En voici les origines d'après Ripert. Lorsque le village de Mankono fut construit, le nommé Ladri Kassama, venu du Fouta Djallon, et qui avait déjà désigné l'emplacement où devait être bâti le village, demanda à des gens de Mankono, qui étaient allés le consulter à Koro : « Les cases du village ont-elles atteint la crête du plateau ? — Pas encore, répondirent les fidèles. — Construisez une mosquée, répliqua Ladri Kassama, et votre village deviendra prospère et s'accroîtra. » Il désigna un certain Kanraséko Karamorho pour être le premier almamy du village. La mosquée fut construite par ledit Kanraséko et par Yamissa Fofana sur le modèle de la mosquée de Dienné indiqué par Ladri Kassama. Tous les marabouts du pays y travaillèrent, aidés même par les fêti-

chistes. Cette mosquée compte aujourd'hui un siècle.

L'autre mosquée de Mankono, celle du quartier de Morio (Diamiou Karamorho), fut édiflée en janvier 1911 par les seuls gens du quartier de Morio. Elle donna lieu à une curieuse discussion dogmatique entre musulmans, sous le prétexte, exact d'ailleurs, qu'il est de tradition consacrée par les jugements de nombreux jurisconsultes musulmans qu'il ne doit y avoir qu'une seule mosquée-cathédrale dans une communauté musulmane. De plus, les Fofana, gardiens de la grande mosquée, pensaient que les gens de Morio abandonneraient la mosquée cathédrale le jour où ils posséderaient une mosquée aussi considérable. Les choses menaçaient de mal tourner : des disputes incessantes éclatèrent entre les deux quartiers. Après maints palabres, l'autorité française réussit à les mettre d'accord ; tous se mirent alors avec fureur à la construction de cette mosquée, qui fut terminée en un mois ; les fétichistes s'abstinrent.

A *Tonhoulé*, on retrouve les familles musulmanes Mandé-Dioula : Fofana, Karamorho et Cissé, ainsi que les fétichistes Dosso et Karabuoé.

Trois marabouts sont à signaler, qui réunissent une population scolaire d'une soixantaine d'enfants.

Le plus connu est Lancina Cissé, né vers 1865, fils de Morombo. Ce dernier, mort vers 1870, était l'almamy local ; il laissa sa charge à son fils aîné Bekono, qui, à sa mort vers 1890, la laissa à son tour à son frère Lancina. Ces Cissé de Tonhoulé proviennent des Cissé de Djigui-bala (Séguéla), et par delà, suivant la légende, du Ouassoulou. Lancina, qui était allé faire ses études à Kong, en revint avant l'arrivée de Samory. Il ne fut pas inquiété par l'almamy, lors de son passage ; il s'enfuit au Soudan par la suite, ne revint au pays que lorsque la chute de l'almamy fut imminente, et comme tous les Dioula de Ouorodougou, il se montra très réservé pendant sa re-

traite. Depuis 1898, il s'est consacré à l'enseignement et y a réussi. Il a une vingtaine d'élèves et une quinzaine de talibés. Lui-même a reçu l'affiliation qadrîa de Saidi Karamorho de Mankono; mais c'est de Kong qu'il a rapporté son turban. Ce fut Karambo Saranorho qui le lui conféra. Lancina est riche de femmes, d'enfants, de bœufs et de lougans. Il jouit d'une excellente renommée dans la région de Mankono; c'est un excellent homme et qui semble dévoué.

Lancina Karamorho est le chef de cette famille à Tonhoulé et l'almany alterné du village avec Lancina Cissé. Il est né vers 1862; son frère, Bélékoro Oulé, est mort vers 1890. Cette famille est une branche cadette des Karamorho de Mankono; elle serait, d'après la tradition, originaire de Tombouctou. A l'arrivée de Samory, Lancina se réfugia chez les fétichistes Mona de la forêt, et n'en revint qu'après l'occupation française. Il s'est toujours montré réservé à notre égard, mais a toutefois rendu des services, lors de notre pénétration chez les Sia et les Mona, en 1902. C'est un homme intelligent, ouvert, fort instruit en arabe littéraire. Nommé juge au tribunal de cercle, il y rend de réels services et s'acquitte de sa tâche avec un tact et une équité tout à fait louables. Il a reçu le turban et l'affiliation qadrîa du marabout Bakari Soghologho de Kong. Il fait l'école à une vingtaine d'enfants du pays. Sa bibliothèque comprend une cinquantaine de volumes.

A signaler encore à Tonhoulé un marabout de moindre envergure, Va Souleymana Karamorho, maître d'une école d'une quinzaine d'enfants. C'est un qadri de l'école locale.

Oussoukoula (ou Oussouhoura) renferme des musulmans Cissé, Karamorho et Fofana; des fétichistes Dosso, et des branches des Karamorho et Fofana revenues à l'animisme. L'enseignement est entre les mains de trois membres de la

famille Karamorho ; Titi, le plus notoire, avec une trentaine d'élèves ; Mamadou avec une vingtaine, Oussoumana avec une dizaine d'élèves. Ils sont tous trois qadrîa et relèvent de Lancina Karamorho.

Le canton *Dierré*, en majorité fétichiste, renferme deux centres d'islam ; Bouandougou et Marabadiassa.

Bouandougou, étape importante sur la route de Mankono à Marabadiassa, est peuplé de Kamarhaté et de quelques Seiorho et Karamorho, tous musulmans Mandé Dioula. On n'y trouve pour ainsi dire pas de fétichistes.

Cette famille des Kamarhaté, comme celle des Barhayorho, est originaire de Tombouctou. Les deux familles y entretenaient, disent-elles, des relations suivies, qui ont cessé, lorsqu'elles sont venues dans la région. On cite un Kamarhaté, mort et enterré à Tombouctou, qui aurait fait le pèlerinage de la Mecque.

Les Kamarhaté fondèrent le village de Sendou, à proximité de Bouandougou, et en furent chassés par les fétichistes. Ils vinrent alors demander asile aux Kandé, ancêtres du chef de canton actuel, et s'installèrent à Bouandougou. Cet établissement remonterait à treize générations, soit au seizième siècle.

Bouandougou a une jolie mosquée, de style soudanais, de 13 mètres de long sur 8 de large. Il existe aussi, en dehors du village, un tombeau, entouré d'un mur en terre bien entretenu. C'est celui d'un Kamarhaté, resté célèbre par sa douceur et sa science. On y va en pèlerinage, mais la tradition ne relate rien de miraculeux à son sujet.

Le plus connu des marabouts actuels est Bakandian (ou Vakandiaye) Kamarhaté, dont l'école comprend en permanence de 30 à 50 élèves. Né vers 1860, il est le fils d'un marabout connu de la région, Daoudou, mort vers 1860. Il laissa deux fils : Ahmadou, mort vers 1890, et Bakandian. Celui-ci a été l'élève et le disciple qadri de son

frère et lui a succédé à sa mort, vers 1890. Il possède une belle bibliothèque de 50 volumes. Son instruction est fort étendue, et il passe pour le marabout le plus instruit du canton et des cantons voisins. Il s'occupe beaucoup d'élevage et de plantations, et possède des richesses considérables.

L'almamy du village, depuis plus d'un quart de siècle, est Bamaoulé Kamarhaté (dit Bamouroullaye), né vers 1850. Son père Vassiafa jouissait d'une certaine réputation et fut jusqu'à sa mort, vers 1870, almamy de Bouandougou. Cette charge est d'ailleurs héréditaire dans la famille, depuis trois ou quatre siècles que les Kamarhaté sont venus du pays mandé s'installer ici. Lors des guerres de Samory, ni Bamouroullaye ni les siens ne furent inquiétés; ce furent les fétichistes qui firent les frais des razzias. Lorsque Samory se fut installé à Boribana, les gens de Bouandougou et leur almamy fréquentaient le nouveau centre et l'approvisionnaient d'armes de traite et de poudre, achetées à Bondougou et à Krinjabo. Lors de l'arrivée de nos troupes, ils s'enfuirent tous et ne revinrent qu'après avoir été remis en confiance. Le rôle de médiateur échut d'ailleurs à Bakandian, beaucoup plus qu'à Bamouroullaye, qui, d'intelligence médiocre, semble se désintéresser des affaires de la communauté musulmane. Il a à son école une vingtaine d'élèves coraniques.

A signaler un dernier Karamorho, maître d'école de moindre envergure, Va Fémourou, qui n'a qu'une dizaine d'élèves. Il est aussi qadri et se rattache à l'école de Kong.

Marabadiassa est un centre important d'islam, sis sur le Bandama Blanc, à la limite exacte des cercles de l'Ouorodougou, des Tagouana et de Bouaké. Aussi a-t-il relevé tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces cercles. Bien qu'aujourd'hui il relève de Bouaké, c'est dans le cercle de l'Ouorodougou qu'il sera étudié, car c'est de l'islam général Mandé-Dioula qu'il relève. C'est le dernier coin islamique dans la masse des Senoufo et Tagouana.

Sept ou huit marabouts mandé-dioula se partagent une clientèle scolaire de 60 à 80 enfants. Ce sont : Abdoullaye Haidara, Mori Touré, Saguidi Kamarhaté, le plus réputé de tous ; Ahiba Kamara, tous qadriā ; Baba Cissé, Adama Barhayórho, Bamako Touré, Youssoufou Touré, tous tidia-ñā. Le village possède une mosquée de banco au toit de chaume dont la construction est assez ancienne.

Toumono est un petit village, peuplé mi-partie de fétichistes, mi-partie de Seyorho, musulmans. Un seul marabout mérite une mention : Va Féma Seyorho, qui dirige une école coranique d'une dizaine d'enfants. C'est un qadri, élève et disciple d'un marabout local, Youssoufou Seyorho. Ce village s'est fait remarquer, lors de la réfection de sa mosquée, par une querelle religieuse analogue à celle de Mankono. Ce même différend, relate Ripert, fut rendu plus curieux encore par l'attitude de la population fétichiste, qui épousa, sous couleur de dogme, la querelle du descendant du fondateur de la première mosquée, actuellement en ruines. Elle prétendait imposer à la communauté l'obligation de reconstruire la mosquée sur les ruines de l'ancienne, en se basant exactement, d'ailleurs, sur des décisions de jurisconsultes célèbres. Après de multiples querelles, qui déchirèrent le village, l'autorité française offrit ses bons offices. Elle réunit à son tour des « fetoua » de jurisconsultes aussi célèbres, et contredisant les premiers. Bref, l'accord se fit, et la mosquée fut bâtie sur un nouvel emplacement, sur le modèle de celle de Mankono, avec l'aide de tous les musulmans locaux. Les fétichistes s'abstinrent encore de tout travail. Cette mosquée fut terminée en fin de 1910.

Dans le canton de *Yoronighi*, on trouve au milieu d'une population fétichiste deux centres musulmans, Gouame-nasso et Tiéningoué.

Le premier, dit aussi Gbamanasso, est peuplé de Cissé,

de Touré, de Fofana et de Daw musulmans. Il y a fort peu de fétichistes, deux noms méritent une mention : Séko Touré et Séko Cissé.

Séko Touré, chef du village Mandé-Dioula, est né vers 1870. Il est le fils de Vasoumana Touré, chef et almamy de Gbamanasso, qui est mort vers 1892, laissant une certaine réputation. Son fils, dont la grand'mère était Senoufo, lui a succédé, au moment du passage de Samory.

Il vit son village rasé, fut pris et envoyé comme captif à Kankan, où il perfectionna ses études. De retour dans le pays, il prit nettement parti pour notre cause et partit lui-même à Mankono à la rencontre des premiers tirailleurs qui occupèrent le village. Depuis ce temps, il a montré le plus grand loyalisme. C'est un homme fort intelligent, qui vit retiré dans son village et l'administre d'une façon parfaite. Séko s'est enrichi dans les cultures et l'élevage des bovins. Il n'a qu'une instruction médiocre, encore que les marabouts de Kong, et notamment Karamoko Ahmadou Salifou, lui aient solennellement conféré le turban et l'aient affilié au tidianisme. Il fait l'école coranique à une douzaine d'enfants, soit du village, soit de Sarhala. Il est en réalité plus commerçant que marabout. Il jouit d'une excellente réputation et entretient de bonnes relations avec les chefs voisins, surtout ceux du nord de l'Ouoro-dougou.

Séko Cissé, Mandé-Dioula, son collègue, a beaucoup moins d'influence. C'est un petit maître d'école, qui fait la classe à une dizaine d'enfants ; il est qadri par son père Alioun Cissé. Il est almamy du village.

Tiéningoué (ou Tienigbé) est peuplé à peu près uniquement de Kamarhaté musulmans. Leur chef et almamy est Ba Kongoué Kamarhaté, qui fait l'école à une vingtaine d'enfants. Il a reçu le turban et a été affilié au qadérisme sur place par Mandjiana Kamarhaté. Il n'est pas sans une petite instruction et possède une caisse de 20 ou 25 livres.

Le canton de *Sarhala*, à peu près fétichiste, ne renferme qu'un centre musulman, Sarhala même ; et encore les animistes (familles Kanaté, qui est une branche infidèle à l'islam, Bamba et Kamarholo) prédominent-ils. Les musulmans appartiennent aux famille Kanaté, Touré, Timité, Bamba, et Cissé. Un seul nom émerge, Laminé Barhayorho, qui a fait ses études chez Va Sindou Timité, à Séguéla, et en a reçu le turban. Il a une dizaine d'élèves environ.

Le canton de *Sia*, fétichiste dans son ensemble, renferme un centre, Toulé, peuplé de Bamba tous musulmans.

Le *Kaniénié*, fétichiste aussi, ne renferme que quelques musulmans de famille Kamarhaté, à Kaniénié même. Aucune personnalité ne mérite de mention.

Le canton de *Boron* est, chef et administrés, à peu près entièrement musulman (familles Touré, Sérifou, Cissé, Souaré, Taraoré, Sarhandorho, Bamiba, Karissi, Daw). A peine trouve-t-on quelques fétichistes vers le nord, vers Kadioka, mais l'on est déjà sur le territoire de Korhogo (famille Ouattara et Koné).

Boron, le chef-lieu, centre important de la route de Mankono à Korhogo et au Soudan, est une métropole d'islam, où depuis plusieurs générations, on vient achever et perfectionner ses études. La mosquée de Boron passe pour la plus ancienne du pays. C'est la « Diouma » du canton. Elle mesure 12 mètres sur 6, et 4 de hauteur. Le cloisonnement classique la partage en nef. Elle est blanchie à la chaux intérieurement et extérieurement. Elle est entourée d'une enceinte de 2 m. 50 de hauteur. Sa construction remonte certainement à plusieurs siècles. Elle a toujours été maintenue en excellent état, et on la réfectionne dès la fin des pluies. On voit à côté de cet édifice le tombeau d'un saint homme, Al-Hadji Saranorho, né vers 1855, mort à la fin du siècle, en son vivant almamy de Boron et grand chasseur de captifs.

Deux personnages méritent une mention à l'heure actuelle : Ba Fétigué Touré, maître de l'école la plus florissante (15 élèves), et Ba Fétigué Taraolé, l'almamy, plus connu. Celui-ci, mandé-dioula, né vers 1858 à Boron, est d'une famille de marabouts. Son père Konalé et son grand-père ont laissé une certaine réputation. Son frère, Alfa Taraoré, fut almamy avant lui et était très connu dans toute la région. Ba Fétigué est intelligent, mais peu instruit ; il lit péniblement l'arabe et fait la classe pour rire à deux enfants !... Il est surtout commerçant et gagne largement sa vie dans le trafic des kolas. Il a reçu l'ouird de Vamourou Touré, marabout de Boron, mort vers 1905.

Citons enfin pour terminer les villages, peuplés de musulmans et de fétichistes, mêlés, et où l'islam subit de singulières déformations : *Guémanso*, familles musulmanes Souaré et Serifou ; animistes Dosso et Koné ; *Toté*, musulmans, Barhayorho ; animistes, Koné et Diomandé ; *Dioalla*, musulmans, Kanaté (rares) ; animistes Kanaté. Les Kanaté, jadis musulmans, aujourd'hui fétichistes, semblent revenir depuis notre occupation à la religion du Prophète ; *Lesounso*, musulmans, Cissé et Touré ; animistes, Bamba ; *Guiborosso*, musulmans, Cissé et Dosso (famille détachées de celle de Madji) ; animistes, Diomandé, Koné et Dosso ; *Kongoasso*, quelques musulmans Bamba et Karaboué ; animistes Baghaté et Bamba ; *Marhandala*, musulmans, Timité ; animistes, Tioulé. Ce centre, jadis très fréquenté, tend à disparaître depuis le passage des bandes de Samory. Plus de mosquée. Une petite école seule subsiste encore ; *Morondo*, Musulmans, Saghologho ; animistes Koné. Aucun nom dans toutes ces familles n'est digne de mention, sauf peut-être celui de Ahmadou Soghologho, de Kong par la naissance et le turban, mais fixé à demeure à Morondo.

6. — *Korhogo*.

La subdivision de Korhogo, incluse actuellement dans le cercle de Kong, le chef-lieu du cercle étant d'ailleurs à Korhogo, comprend 110.000 imposés, soit 160.000 habitants environ. Les trois quarts sont Senoufo et animistes. Un quart, soit 40.000 âmes, est musulman et Mandé-Dioula.

Korhogo comprend deux agglomérations : Korhogo-ville et Koko. Celle-ci, dont le sens est : « derrière le marigot », est le véritable centre islamique avec d'ailleurs des quartiers sénoufo. Korhogo-ville, dont le sens est : « l'endroit déboisé », est le village Senoufo et animiste, le siège de Gbon Koulibaly, chef de canton qui, lui, se dit musulman. Les deux agglomérations ont leur mosquée : Koko, la mosquée des Mandé-Dioula qui est en même temps la mosquée-cathédrale (Diouma) ; Korhogo-ville, la chapelle de Gbon.

La chapelle de Gbon n'a qu'une minime importance ; mais la mosquée de Koko est une grande bâtisse de 20 mètres de côté, dans le modèle des mosquées soudanaises, avec contreforts de pisé. Elle est beaucoup trop grande pour le nombre et le zèle de ses habitants, et on ne se sent plus le courage de relever tout un côté qui tombe en ruines. On va donc la réduire à des proportions plus modestes. On rappelle avec satisfaction dans le pays que c'est à Maurice Delafosse, dont le souvenir est resté très vivant dans toute la région, qu'est due l'initiative de cette construction.

Korhogo, fondé comme poste administratif en février-mars 1903, devint le chef-lieu de la circonscription de Bandana le 1^{er} mai suivant et le chef-lieu du cercle de Kong, ce qu'il est toujours, le 1^{er} juin 1905.

L'agglomération, qui comprenait 2.000 habitants, en comprend aujourd'hui 3.000 environ.

La subdivision de Korhogo compte un certain nombre de personnages notoires :

A tout seigneur tout honneur : la personnalité en vedette est Gbon Koulibaly, chef du canton de Korhogo, dit Kiembara. Il est né vers 1868 et a succédé vers 1892 dans son commandement à son père, Soubakano, décédé. Il dut presque aussitôt prendre la fuite devant les bandes de Samory, se réfugia à Sikasso, auprès de Babemba, et revint chez lui, en 1895, lors de l'arrivée des Français. Il fut aussitôt confirmé dans son commandement et rendit de précieux services pour la reconstitution du pays. Gbon possède en effet une très grande autorité dans son canton de 112 villages et de 19.300 imposés dont 17.600 Senoufo animistes et 1.700 Mandé Dioula musulmans. Quant à ses voisins, s'il n'exerce sur eux aucun droit de suzeraineté effectif, il est tout de même leur guide ; il donne le ton et sert d'exemple. Il a eu maintes fois l'occasion de nous rendre des services auprès de tel ou tel chef Senoufo et ne demande qu'à mettre son influence à notre disposition. Gbon a montré, dès le début de la guerre, qu'il s'agisse de fournitures de graines ou de coton, ou de recrutement de tirailleurs, la meilleure volonté ; aussi a-t-il reçu successivement le Mérite agricole et la Légion d'honneur.

C'est avec une grande surprise qu'on a appris, il y a quelques années, que ce chef Senoufo tendait vers l'islam. Aujourd'hui il se dit, non sans quelque hésitation, musulman. Il est de fait qu'avec son ignorance complète des choses de l'islam, y compris la prière élémentaire, qu'il ne fait que rarement et mal, avec son inobservance du jeûne, avec ses vingt-cinq femmes il n'a rien d'un musulman, même médiocre. Il préside au surplus le tribunal de subdivision animiste et juge au point de vue de la coutume. Cette situation a attiré bien à tort des observations d'un inspecteur des Colonies. La religion de Gbon, si on peut appeler religion ses velléités islamiques, importe peu ; c'est

l'application de la coutume senoufo qui doit tout primer et il faut simplement veiller à ce que les marabouts, ses conseillers et chapelains, n'appliquent pas sous son couvert, aux Senoufo animistes le droit coutumier islamisé des mandé-dioula.

L'exemple de Gbon est troublant; il a pu séduire quelques-uns de ses administrés et les amener avec lui au « salam ». Qu'advient-il ? l'islam gagnera-t-il le peuple senoufo par ses chefs ?

C'est dans la famille des Soumaré qu'on trouve les marabouts les plus distingués et les plus instruits de Korhogo et même de la région. L'ancêtre, Ibrahima, Sarakollé de Bakel, né vers 1836, vint ici en 1860 pour y commercer ; après diverses pérégrinations, il finit par s'installer à Nambigné et y ouvrit une école coranique. Il y est mort en 1918. Dequies plusieurs années, il était suppléé par son fils Mamadou. Mamadou Soumaré, né vers 1882, s'est installé à Korhogo et y commença. C'est un arabisant des plus distingués, le seul à vrai dire de toute la haute Côte d'Ivoire qui puisse soutenir facilement une conversation en arabe littéraire, et qui possède une culture islamique très générale. C'est, de plus, un homme intelligent et dévoué. Il se rattache au tidianisme omari par son père, son oncle Fodé Ladji Daramé de Bakel, Cheikh Ibrahima Diallo de Kaédi, et Fodé Mamadou Ane de Bakel, disciple du grand Torodo. Souleyman Soumaré, cousin de Mamadou, est interprète au bureau du cercle. C'est aussi un bon arabisant et un serviteur dévoué.

Anzoumana Souaré, Dioula, né vers 1830, mort le 26 mars 1913, était une des vieilles et plus sympathiques figures de Korhogo, dont il était l'almamy depuis un quart de siècle. Son grand-père, Ladji Souaré, était originaire du Kiaka (Macina). A son retour du pèlerinage, à la fin du dix-huitième siècle, il s'installa à Kong, s'y maria y fit souche. Son fils aîné, Karamoko Abou, fut un personnage connu de Kong. Anzoumana, fils de Karamoko, fit ses

études à Kong, voyagea beaucoup, et finalement s'installa vers 1870 à Korhogo. Son enseignement coranique, très renommé chez les Dioula du cercle, sa petite bibliothèque, sa connaissance relative de l'arabe lui avaient valu une réputation de savant dans toute la région. Il n'était plus appelé que « Ségué », le cheikh. C'est par lui, semble-t-il, que Gbon a été attiré à l'islam. Anzoumana a laissé deux fils : Fadibi, né vers 1870, et Mori Ba, né vers 1872. Grands dioula tous les deux, ils sont le plus souvent, surtout le second, sur les routes du Soudan ou de la Côte d'Ivoire. Fadibi dirige depuis 20 ans l'école coranique, que son père âgé, quasi aveugle, lui avait abandonné. C'est lui qui, après son père, remplit les fonctions de chapelain de Gbon. Cette famille relève du qadérisme de l'école de Kadicha.

Karamoko Ali Fofana, Dioula, né vers 1869, était un marabout considéré de Koko, originaire de Farananga, sans grande instruction ; il dirigeait une école d'une demi-douzaine d'élèves, insuffisante d'ailleurs à le faire vivre, car c'était son frère, tisserand, qui pourvoyait à ses besoins.

En 1913, à la mort de Ségué Soumaré, il fut élu par ses coreligionnaires almamy de la diouma locale. Malade, quasi aveugle, il dut se retirer en 1916 et ne tarda pas à mourir. Il n'avait pas d'affiliation.

Anzoumana Diani, vers 1872, à Bobo Dioulasso, est d'une famille Dioula, originaire de Kong. Son père Oumarou Diani était un marabout de renom. Dans le lointain, Mohamdi Diani, père de Ibrahima, père d'Anzoumana, père d'Oumarou était un marka de Dia, venu s'établir à Kong au dix-huitième siècle. Anzoumana a beaucoup voyagé dans sa jeunesse ; c'est ainsi qu'au cours d'un de ces voyages, il reçut à Dienné l'affiliation qadrîa d'un marabout marka du cru, Cheikh Omar. Celui-ci, par Almamy Hamadou de Ségou, Almamy Qassim de Ségou, et Cheikh Abdoul-Qadir se rattachait au Cheikh Bekkaï des Kounta († 1865), dont le souvenir est encore si vivace dans la

moyenne vallée du Niger. Anzoumana s'est tassé sur ses vieux jours. Il cultive ses lougans, ou emploie ses serviteurs à faire du colportage; il dirige à temps perdu une petite école coranique; sa science arabe, médiocre d'ailleurs, lui a valu d'être longtemps le coadjuteur des deux derniers almamys de Korhogo, que leur âge et leur état de santé tenaient écartés des cérémonies. Il a fini par les remplacer en 1916. Il jouit de l'estime générale. C'est un homme sympathique. Son fils Ba Sirima, né vers 1870, est venu avec son père à Korhogo en 1884. Il fait le cultivateur et le commerçant. Il n'a pas d'affiliation et déclare n'en avoir pas besoin pour l'instant. Il est assesseur au tribunal de subdivision. Amara Diani, cousin de Ba Sirima, né vers 1875, fils d'Ibrahima, est cultivateur et commerçant; il s'affiliera bientôt au qadérisme de son oncle.

Al-Hadji Konaté, Dioula de Koko, né vers 1860, est tour à tour commerçant, cultivateur et maître d'école. C'est un personnage secondaire de la suite spirituelle d'Anzoumané.

Mostafa Cissé, Dioula, né vers 1870, à Koko, est l'almamy des jours de fêtes de la diouma depuis 1917. Il se dit fils de Mori, fils de Mostafa, fils de Ba Karamoko, fils de Cissé Koro, qui fut le premier qui vint du Ouagadou soudanais, au milieu du dix-huitième siècle. Mostafa a reçu l'ouird qadri d'un certain Al-Hadji, Haoussa de passage ici, et qui paraît un missionnaire de l'école Poullo de Sokoto.

Ba Fatigui Koulibali, Dioula, maître d'école de Koko (7 élèves), est aussi un émigré de Kong. Il fait encore de temps en temps un voyage commercial. Il se rattache à la vieille école qadriä de Kong par son père Mostafa, par Oumara, par Ibrahima, par Almamy, par Anzoumana, par Oumara et par Ba Mori, tous Koulibali et Mandé-Dioula de Kong.

Balé Koulibali, Dioula, maître d'école de Koko (6 élèves), né vers 1855, se rattache aussi au qadérisme des gens de Kong. Il a reçu l'ouird de son père Sélima, disciple d'An-

zoumana Kamaraté, de Bouandougou. Celui-ci était disciple de Karamoko Sidiki Saranorho de Kong. Il est assesseur au tribunal de cercle.

A citer enfin, pour être complet avec la gent maraboutique de Korhogo-Koko : Souleyman Koulibali et Ousman Ouattara, tous deux maîtres d'école, dioula, morts en 1911 et 1918, et qui ont laissé quelque renom, et Abdoullaye Tamba Bakari, Toucouleur, missionnaire tidiani de Ségou, qui à la suite de démêlés avec les habitants a dû partir vers Sikasso.

Sur le même pied que Korhogo-Koko, il faut au point de vue islamique mettre le centre de *Kadioha* qui s'enorgueillit de ses quatre mosquées, dont une diouma, de ses douze écoles coraniques et de ses notables musulmans. Les mosquées, toutes de banco avec contreforts et piliers, sont bien entretenues.

L'école de Kadioha a été mise en honneur par la haute valeur et la sainteté du grand Ba Karamoko Keita, dit Almamy Saranorho, pôle islamique de la région pendant plus d'un demi-siècle.

Ba Karamoko était né à Kadioha vers 1835. Il était de famille maraboutique fort ancienne et son père était déjà chef des marabouts locaux. Fort intelligent, d'une moralité irréprochable et en bons termes avec les Français, ce petit vieillard à l'œil vif fut toute sa longue vie le véritable maître de Kadioha, dont les chefs successifs s'inspirèrent toujours de ses conseils.

Pendant l'occupation du Sano par les bandes de Samory, il vécut en bons termes avec les représentants du despote, auxquels il procura des vivres, mais il se défendit toujours par la suite d'avoir été dévoué à Samory, alléguant n'avoir agi ainsi que par contrainte.

L'influence morale de Ba Karamoko ne s'étendit guère au delà du Sano, du Boron et du Diédougou, où, en rap-

ports constants avec les chefs, il exerça sur eux une action sensible. Il étendait particulièrement cette sorte de domination sur Cissé Saouaté, chef de Kadioha. Il fut le chef reconnu des marabouts de la région et l'almamy en titre pendant plus d'un demi-siècle de la grande mosquée de Kadioha. Cette mosquée fut d'ailleurs l'œuvre de son père et fut édifiée, puis maintes fois restaurée depuis avec le concours et les aumônes des musulmans et même des fétichistes de Kadioha.

A Ba Karamoko, mort vers 1908, succéda son frère Bansoumana Keita ; né vers 1840, Bansoumana, dit aussi Karamoko Ba, n'avait pas l'envergure de son frère aîné. Il se contenta de diriger modestement les talibés de la région, mais en vertu de la force acquise la zaouïa continua à progresser et a fait sous sa direction des adeptes dans le Kiembara et le Kanogoba.

Bansoumana a disparu vers 1915. Ce sont ses deux neveux qui président maintenant aux destinées de la zaouïa qadriïa de Kadioha, Babou Keita et Batiguibou Keita.

Babou (ou Babourou) Keita, d'origine dioula, est né vers 1867 et prétend se rattacher dans le lointain à une famille de Ségou. Il a été mêlé, malgré lui, aux événements qui ont précédé notre arrivée. Il suivit le chef du Sono et Tiémorho Bilali dans la colonne dirigée par les sofas de Samory contre les habitants du Kanogoba. Depuis cette date, il est revenu à la vie plus digne d'homme d'étude et de prières. Intelligent, pieux, instruit, très digne dans ses attitudes, Babou proteste de son amitié à la cause française et rien ne permet d'en douter. Il entretient des relations avec toutes les personnalités de la région et même du bas Soudan. Il jouit d'une très grande considération et exerce les fonctions d'almamy à la grande mosquée de Kadioha. C'est un personnage intéressant et à ménager.

Batiguibou Keita, né vers 1865, petit maître d'école, est beaucoup moins notoire.

Il suffit, semble-t-il, de donner les noms des personnages notoires, tous dioula, et la plupart maîtres d'école professionnels ou occasionnels de Kadioha. Ce sont des personnages de second plan : Sidi Saranorho, né vers 1870, Alfa Moussa Cissé, né vers 1865 ; Bakassoum Keita, né vers 1865 ; Farikou Saranorho, né vers 1863 ; Badji Haidara, né vers 1870 ; Bemba Dembélé ; né vers 1871 ; Seidou Cissé, né vers 1869 ; Saïdou Touré, né vers 1860 ; Seidou Taraoré, né vers 1868 ; Karamoko Fofana, né vers 1868 ; Karamoko Fofana, né vers 1855 ; Tahadi Cissé, né vers 1858. Ils sont tous les élèves coraniques et les disciples qadrîa de l'Almamy Sarahorho.

Voici cette chaîne qadrîa de la zaouïa de Kadioha : Almamy Saranorho ; Labassou Saranorho, de Kadioha ; Ba Samba Saranorho, de Kadioha ; Fa Sidiki Saranorho de Kong ; Fa Al-Hadji-Saranorho de Kong ; Qassouma Saranorho de Kong. A ce nom la chaîne se lie à celle des Saranorho de Kong, et se rattache aux Kounta du seizième siècle, comme on le verra sous le titre de Kong.

Le canton de Kadioha se partage entre Mandé Dioula musulmans (1.400 imposés) et Sénoufo animistes (1.100). Le chef du canton est Ba Karamoko Ouattara, qui ne jouit pas d'une grande influence personnelle, mais qui bénéficie de l'application que mettent et mettront toujours les Ouattara et les Keita à conserver leur candidat au pouvoir.

Kapélé est un centre islamique de quelque importance. On y trouve plusieurs écoles fort renommées dans la région. Les personnages notoires sont :

Labassou Saranorho, d'origine Dioula de Kong, né à Samatiguila au cours d'un voyage de son père vers 1878. Son père s'étant finalement retiré à Kapélé, Labassou y est resté. Il a une petite instruction arabe et, vu sa bibliothèque de huit volumes, passe pour le marabout le plus lettré du canton. Son école est fréquentée par une demi-

douzaine d'enfants. Labassou est qadri, de l'obéissance de Lansana Saranorho, dit Karamoko Bissi, de Kong, qu'on verra plus loin. Labassou a deux frères, Ba Saouté, qui le seconde et le remplace à l'école, et Sabama Saranorho, beaucoup plus occupé du commerce des kolas et des bestiaux que de maraboutisme. Tous trois sont intelligents et ouverts et paraissent dévoués.

Baba Touré, Dioula de Kong, né vers 1860, est établi à Kapélé depuis 1890 ; il y fait du commerce, et à l'occasion donne l'enseignement coranique à trois enfants de sa famille. Il n'a pas d'ouïrd. Les Touré sont originaires du pays mandé. C'est Ibrahim Touré, père de Sidî Karamoko, père de Maandiou, père de Gaoussou, père d'Amara, père de Baba qui vint le premier chercher fortune dans la région de Kong.

Ba Sanassi Saranorho, né vers 1850, appartient à une vieille famille maraboutique de Kong. Son père, Alfa Souleimana, y a laissé un nom ; son grand-père Al-Hadji Saranorho fit le pèlerinage des Lieux Saints vers 1840, et revenu à Kong, y a acquis le prestige d'un saint. Ba Sanassi s'est installé à Kapélé au cours d'un voyage commercial. Il a renoncé avec l'âge au négoce et vit du produit de ses dougans, qu'il fait travailler par ses enfants et serviteurs. C'est un homme simple, de peu de valeur intellectuelle, pacifique. Son école compte 4 à 5 élèves.

Les Dembélé ont donné deux noms à la gent maraboutique de Kapélé : Ba Boukari, né vers 1850, mort vers 1914, qui n'a laissé qu'un souvenir effacé ; Bakari, né vers 1870, qui exerce le double métier de tisserand et de maître d'école. Il est certainement meilleur tisserand que lettré arabe. Avec ses yeux clignotants et malades, il n'a pas une mine sympathique. Bakari n'a pas encore d'ouïrd, mais se fera affilier au tidianisme « quand il aura le temps ». Il ira dans ce but à Bamako et à Ségou, où il a des parents qui y commercent et qui le guideront dans cette voie.

Les Dembélé ne sont établis à Kapélé que depuis la destruction de Kong. Leur père, Sori, fils de Bakari, fils de Pondo, fils de Youssoufou, fils d'Ibrahima, fils de N'Falli (Al-Fadhil), fils de Mori Kounadi, y a vécu et y est mort. C'est ce Mori qui le premier vint du pays Mandé, vers la fin du dix-septième siècle, et s'installa dans la région de Kong. Pour en finir avec Kapélé, citons les noms de quelques maraboutaillons, plus avisés commerçants que lettrés arabes, et qui de temps à autre apprennent à deux ou trois enfants de leur famille les rudiments du Coran : Ali Mori Saranorho, né vers 1895 ; Bambi Touré, né vers 1865 ; Gaoussou Sogodogo, né vers 1872 ; Baba Taraoré, né vers 1875 ; ils relèvent tous des marabouts précités, soit comme élèves, soit comme adeptes.

Le canton de *Sinématiali*, riche et peuplé avec ses 200 villages, ne renferme pas plus de 500 Mandé-Dioula musulmans, sur plus de 15.000 habitants. Le fond de la population est Sénoufo et fétichiste, comme son chef Tiéguélé Koulibali, qui avec ses 40 femmes et ses beuveries, n'est nullement prêt à passer à l'islam. Tiéguélé avait été choisi comme chef avant l'arrivée des Français par son oncle, le lépreux Kolonioungo ; il a été maintenu en fonctions. Très influent dans son canton, très considéré au dehors, Tiéguélé s'est complètement rallié à nous. Il est riche et emploie son activité dans le commerce, dans l'élevage des troupeaux et dans de vastes plantations. Sinématiali, première et importante étape de la grande route soudanaise, Korohogo Bobo-Dioulasso, renferme naturellement quelques marabouts et dioula Mandé. Ils y ont construit collectivement une des plus belles et des plus gracieuses mosquées. Les deux plus remarquables sont : Caouchou Saranorho (Qaoussou) et Bobo Saranorho, tous deux Dioula, nés à Kong vers 1864, et qui en partirent sans esprit de retour lors de l'invasion de Samory. En relations

avec ses congénères de Korhogo et de Kapélé, Caouchou a rompu tous rapports avec Kong. Il vit en excellents termes avec Tiéguélé, dont il se dit le marabout, et qui à ce titre et pour la rémunération des prières dites pour lui, lui fait, au moment de la récolte, des cadeaux de mil et de maïs. Caouchou a une petite école de 5 à 6 élèves, fils de dioula. Elle occupe ses loisirs, pendant que ses femmes fabriquent ou vendent des galettes de mil sur le marché, et que ses serviteurs parcourent le pays avec la pacotille ordinaire des dioulas.

Il est qadri, de l'obédience de Ba Amara Saranorho de Kong. Quant à Baba Saranorho, né à Farananga, il habite le village de Ouolo, où il vit en excellents termes avec le chef sénoufo fétichiste, Karayé, dont il se dit le marabout. Baba fut jadis une grande figure commerciale. Avec ses cinquante serviteurs, il entretenait de perpétuelles caravanes entre la basse Côte et le Soudan. La libération des captifs a porté un coup sensible à sa fortune ; quelques-uns seulement sont restés auprès de lui et lui continuent leurs services. Il s'est rabattu sur les cultures et y emploie femmes, enfants, neveux, boys. C'est un homme intelligent et ouvert, mais arabisant plus que médiocre. Depuis quelques années, il se déplace moins et ses derniers voyages à Sikasso ou à Banaké remontent à plusieurs années. Au point de vue religieux, il dépend de Caouchou sus-nommé.

Falkessédougou (ou Ferkassédougou) est la deuxième et importante étape de la route Korhogo-Bobo. On y trouve, depuis la disparition du vieux marabout Dioula, Karamoko Torona Souaré, deux personnages intéressants ; Séko (ou Chékou) Taraoré et son frère Adama, d'origine diennéenne. Séko, chef de la famille, est né vers 1860. Il était installé chez les Dafing, quand l'invasion de Samory le contraignit à prendre la fuite. Il est installé depuis 25 ans à Ferkessédougou et y a très bien réussi comme cultivateur.

Il montre avec orgueil de grosses mains calleuses. Il fait l'école coranique à une demi-douzaine d'élèves, dont ses enfants et neveux, et les enfants de Karamoko Souaré. C'est un vieux brave homme, qui ne fait aucun prosélytisme et à qui les bonnes relations avec le chef de canton valent, au moment de la récolte, des cadeaux de maïs, de riz et d'ignames. Ferkessédougou était jadis le point de réunion et de départ des pèlerins de La Mecque. On estimait ce groupement, à la fin du siècle précédent, à 150 pèlerins dont 10 pour le village même. Ces chiffres sont très exagérés.

A Sirhasso, deux noms méritent une mention : Ouamissio Kondé, né vers 1865, chef de canton depuis 1913. C'est un homme intelligent, dévoué, qui traite avec égards les 250 Mandé musulmans de son canton. Il est d'ailleurs fétichiste endurci ; Babafi Cissé, né vers 1865, maître de la petite école locale, almamy de la prière et chapelain officiel d'Ouamessio.

Kaouara, sur la route directe Korhogo-Léraba-Bobo, est un petit centre où les dioula soudanais sont venus s'installer en grand nombre, ce qui donne à cette agglomération sénoufo et animiste un cachet islamique. Ces musulmans, surtout commerçants et maîtres d'école familiaux, sont : Boumana Tounkara, né vers 1850 ; Babou Silla, né vers 1855 ; Souleyman Diawara, né vers 1875 ; Fa Figuiri, né vers 1874 ; Babou Cissé, né vers 1855 ; Babou Taraoré, né vers 1870. Aucun d'eux n'a d'instruction, d'affiliation, ni de bibliothèque.

Le petit canton de *Katiali* se partage à parts égales entre Sénoufo animistes (500 imposés) et Dioula islamisés (450 imposés). Le chef de canton, Kapéna Kowdé, né vers 1865, traite fort impartialement, quoique fétichiste, les uns et les autres. Le marabout le plus important est Ba Fatigui

Taraoré, Dioula, né vers 1850; son cousin Lazarani Taraoré dirige une petite école de 3 à 5 élèves. C'est leur troisième ancêtre, Karamoko Mo Siré, père de Bou Fitigui, père de Souleïman, père de Ba Fatigui, qui de la vallée du Niger est venu le premier ici, à la fin du dix-huitième siècle, et y apporté l'ouïrd qadri, qui de père en fils s'est maintenu dans la famille. A citer encore la famille Silla dont le chef Lanciné, né vers 1860, est mort en 1919 et a été remplacé comme almamy et maître d'école par son frère Ba Bokari. Ces Silla sont originaires de Kémemba (Sikasso); c'est le grand-père des deux marabouts précités; Bagbéma, père de Ismaila Silla, qui vint le premier ici au début du dix-neuvième siècle. Ces marabouts de Katiali sont très ignorants des choses d'islam; ce sont surtout des commerçants. Leur mosquée est une grande construction de banco, dans le goût soudanais et semblable à celle de Korhogo.

Le canton de *Mbengué* renferme 600 imposés senoufo animistes et 1.300 Dioula musulmans, dont aucun nom ne mérite une mention; ils relèvent des marabouts voisins de Katiali et de Korhogo. Le chef de canton, Zié Koulibali, est un excellent Senoufo, dont l'animisme représenté par ses dix femmes est à l'abri de toute atteinte islamique.

Le petit canton de *Ngandana*, quoique composé de 900 Senoufo animistes et de 250 Mandé-Dioula musulmans, est commandé par un Dioula Alanéfa Konaté, dit Béma, né vers 1865. C'est un excellent chef, qui vise à garder la neutralité qui convient.

Karafigui s'honore de la présence de Bassiré Saranorho, Dioula, né vers 1860; il y dirige la petite école locale, qui compte de 5 à 10 élèves, et y préside à la prière. Il est l'élève de son père Anzoumana, fils de Sirimana, fils de

Sitafa. C'est ce Sitafa, d'origine mandé, qui vint le premier dans le Boron vers la fin du dix-huitième siècle.

A *Karakoro*, le personnage islamique, almamy et maître d'école (10 élèves) est Sori Tounkara, né vers 1870. Il est l'élève et le disciple tidiani de son père Mori Ba. Il n'y a d'ailleurs pas de musulmans dans ce canton de 4.000 contribuables sénoufo, animistes, dont le chef est Naouélé Ouattara.

A *Niangbarasso*, Morifiri Koulibali, Dioula, né vers 1862, dirige une petite école de 5 élèves. Il passe pour nourrir des sentiments hostiles à l'égard des chrétiens.

Niellé est un bourg important, mi-Sénoufo mi-Dioula, sur la route de Korhogo à Sikasso. On y rencontre un certain nombre de dioula musulmans, plus occupés de leur commerce que d'étude ou de piété. Le seul Mori Siré Koulibali mérite une mention. C'est un élève et un disciple de l'école de Karamoko Amadou Saranorho de Kong. Il enseigne les rudiments du Coran à une demi-douzaine d'enfants. Le chef de canton Bilangolo Ouattara est fétichiste; on le constate au premier coup d'œil, quand on voit son harem de 44 femmes, ce qui au surplus fait honneur à ses 67 ans. Bilangolo était avant notre arrivée le chef guerrier de Pigué, son prédécesseur. Au moment de l'invasion de Samory, Bilangolo fit alliance avec l'almamy contre les gens de Sikasso, qui par la suite, sous la conduite de leur chef Babemba, vinrent détruire Niellé en représailles. Les habitants se réfugièrent dans le Niarhafolo. Pigué mourut pendant l'exil et fut remplacé par Bilangolo. Celui-ci a commandé avec une grande brutalité son canton et c'est bien à regret qu'assagi par les temps nouveaux il est devenu pacifique. Il dirige assez bien un canton de 37 villages, dont beaucoup tendent à s'émanciper. Sur les

10.800 imposés que compte le canton, 4.000 sont Mandé-Dioula islamisés ou se disant tels, les autres sont des Senoufo animistes.

Il faut donner en terminant le nom de quelques chefs sénoufo dont l'un est musulman, les autres fétichistes, et qui commandent tous à des cantons mixtes, entretiennent les meilleures relations avec les Dioula musulmans. Ils acceptent en général que l'un d'eux soit leur chapelain officiel, en quelque sorte leur représentant officiel auprès d'Allah, et à ce titre lui font des cadeaux de mil, de maïs et d'ignames au moment des récoltes. La dévolution du pouvoir se fait chez ces chefs d'après les règles classiques des peuplades soudanaises. L'ordre de succession est le suivant : 1° les frères consanguins ou utérins ; 2° le fils aîné du frère aîné ; 3° le parent le plus proche. Dans cet ordre, le chef en exercice choisit son successeur que souvent il associe au pouvoir de son vivant. Jadis les notables ratifiaient ce choix à sa mort. Aujourd'hui ils présentent simplement le nom de l'élu à l'autorité française, c'est elle qui prononce la nomination définitive du chef, mais il est évident qu'elle ne fait à peu près toujours que confirmer l'élection populaire.

Sanoussi Ouattara, chef de la fraction des Pallaka, Senoufo, est musulman ou se dit tel. Il est né vers 1872, exerça jadis les fonctions de représentant des Pallaka à Korhogo et a succédé, le 11 juin 1919, comme chef à son père Séminian Yéô, destitué à la suite d'une condamnation pour escroquerie et abus de pouvoir. Séminian avait été choisi par les Pallaka comme chef en remplacement de son oncle Kobi avant l'arrivée de Français dans la région. Son mauvais esprit et ses exactions furent une des causes de l'hostilité que de tout temps l'autorité française rencontra chez les Pallaka, tribu très arriérée, si arriérée que les autres Senoufo, qui ne sont pourtant pas des gens bien avancés, en ont honte en quelque sorte et disent quelque-

fois qu'ils ne sont pas Senoufo. Ancien élève de l'école de Korhogo, Sanoussi parle et écrit un peu le français. C'est un homme intelligent, très écouté, et qui fera un bon chef. Il tendrait volontiers vers l'islam, ce qui peut être gros de conséquences pour les 3.000 Pallaka animistes, ses administrés.

Le canton de *Niofouin* renferme, à côté de 1.500 Senoufo fétichistes, 238 Dioula islamisés (contribuables). Il a pour chef depuis 1915, Mandé Bongo-Sorho, né vers 1867, cultivateur et commerçant.

Le canton de *Niarhafolo* ne renferme aucun musulman au milieu de ses 8.372 contribuables Senoufo. Son chef, Oualo Koumé Koné, né vers 1867, possède un harem de 26 femmes, qui garantit sa résistance à toute entreprise islamique.

Le canton de *Napiéolé Dougou* ne renferme que 200 Dioula musulmans contre 9.600 Senoufo fétichistes. Le chef, Omar Diarassouba, fétichiste malgré son nom, flirte avec les marabouts. C'est un homme intelligent et plein d'activité.

7. — *Kong*.

Kong, l'antique métropole islamique du bas pays soudanais, Kong qu'ont célébré tous les docteurs noirs pendant plusieurs siècles, et où des milliers d'enfants et de jeunes gens sont venus sucer la science coranique et la haute instruction arabe, Kong n'est plus ! Elle ne s'est jamais relevée des ruines de Samory. Pourquoi le terrible almamy qui bâtissait son empire sur la race mandé et sur l'élément islamique détruisit-il cette vieille cité qui devait être le plus beau fleuron de ses territoires ? Il est difficile de le savoir :

sans doute céda-t-il à un de ces accès de fureur, qui agitaient de temps en temps ce grand primitif, et qui provoquaient l'humeur frondeuse et railleuse de gens de Kong.

Les gens racontent aujourd'hui qu'il voulut faire arrêter le grand marabout, dont la puissance lui portait ombrage. Celui-ci, qui s'attendait à cette mesure, prit la fuite et ne put être retrouvé, ce qui mit les citadins de Kong en joie et provoqua des épigrammes. Doublement furieux, Samory envahit la ville, la rasa, ne laissant pas pierre sur pierre, fit passer au fil de l'épée tous les lettrés, qui n'avaient pas eu le temps de prendre la fuite, et ruina le pays. Du jour au lendemain, Kong et ses habitants avaient disparu (1897). On conserve encore et l'on montre les ruines de la mosquée, où quarante des lettrés les plus notoires du pays furent massacrés. Binger, Monnier, qui l'ont vue avant sa destruction, en ont fait une description enthousiaste. « La ville, dit Monnier, surtout vue du nord-ouest, dorée par le soleil couchant, avec les minarets pyramidaux de ses cinq mosquées, les palmiers détachant leur fine silhouette sur le ciel, les terrasses superposées où des groupes de fidèles apparaissent à l'heure de la prière, est une vision inoubliable. » *Quantum mutatus!*...

Aux troupes françaises échut l'honneur de venger la vieille cité. L'occupation définitive est de janvier 1898; elle fut brusquée, ce qui permit de faire main basse sur les traînards de l'almamy. Samory fuyait alors sur Dabakala, et lassé de cette course, s'installait sur le Bandama. Son campement en prenait le nom de « Bori bana » : « c'est fini de fuir ». Ce n'était pas fini, car, traqué, il commençait peu après ses courses effrénées de Gold Coast au Liberia et ne devait être pris que le 29 septembre 1918, à Guélimou.

L'autorité française a fait au début tout ce qu'elle a pu pour reconstituer Kong. Tous les fuyards ont été ramenés, encouragés, aidés de toutes manières. Avant la fin du siècle, elle s'était reconstituée avec 2.000 habitants, alors

qu'on n'en avait trouvé que 300 le jour de l'occupation, mais cette revivification n'était qu'artificielle. La déchéance n'a pas tardé à reprendre, inéluctable. C'est aujourd'hui un pauvre village d'un millier d'habitants, coupé de grands espaces vagues et nus, et dont l'abandon n'a fait qu'accroître la détresse. Il n'y a un peu de vie qu'au marché le matin, par l'affluence des dioula de passage.

La population de la subdivision tout entière ne dépasse pas 10.000 habitants, dont une bonne partie est en perpétuelle errance commerciale. Tous sont Mandé-Dioula et musulmans, sauf deux cantons, Nafana et Sikola, qui sont peuplés de 2.000 Senoufo animistes, soit au total 8.000 musulmans environ. Il est vrai que, par une tradition assez ancienne, les deux chefs de canton sont musulmans, mais ils le sont si peu qu'on se demande ce qui les distingue, à ce point de vue, de leurs administrés. Les Mandé ont essayé d'amener à eux ces villages sénoufo, isolés numériquement dans leur pays; leurs prédications comme leurs menaces de châtements divins sont restés sans effet sur ces frustes paysans. Ils paraissent y avoir renoncé.

On trouve 7 mosquées dans la subdivision de Kong; deux à Kong même, dont l'une est la mosquée diouma de la région; une dans chacun des cinq centres les plus peuplés du pays : Tindalla, Nassian, Bilémono, Kongolo et Nafana. Ce sont toutes de petites constructions en banco avec des angles de soutènement et une sorte de couronnement, qui simule le minaret. La mosquée-cathédrale de Kong, édifiée ces dernières années, est plus respectable. C'est un grand bâtiment carré de 20 mètres de côté environ, étayée par de nombreux contreforts de terre battue. On ne trouve pas de maçons dans le pays pour construire des édifices de cette envergure : mosquée, maisons de chef; il faut y employer des maçons de Dienné qu'on se passe de village en village. Aux quatre coins de la mosquée on aperçoit des lampes-tempêtes, soudées dans le banco, et

qu'il est naturellement impossible d'allumer. C'est un simple ornement qui remplace les œufs d'autruche du Soudan ou les vases de nuit droits ou renversés d'autres pays Dioula.

La déchéance intellectuelle de Kong va de pair avec sa décadence économique. Il est difficile d'imaginer à quel point le niveau spirituel est bas. J'ai vu tout ce que la ville compte de plus lettré et de plus pieux ; impossible de trouver un seul marabout avec qui on puisse, au moyen de cette misérable langue littéraire usitée chez les noirs, entretenir une petite conversation courante. J'ai pu me passer d'interprète à Bouaké, à Dabakala, à Korhogo, à Odienné, villes sans réputation islamique : je ne l'ai pas pu à Kong, l'universitaire.

C'est dire qu'il n'y a aucun établissement d'enseignement supérieur : pas un de ses cheikhs n'est capable de donner une petite leçon de catéchisme de persévérance ou de commentaire des saints livres ou de grammaire. Les écoles coraniques sont au nombre de six ou huit au plus, dont plusieurs sont fermées par suite des voyages commerciaux du maître. La plus importante a 25 élèves, et le total de la population scolaire de la ville ne dépasse pas 100 enfants. Encore faut-il compter dans ce nombre plusieurs enfants des villages voisins, notamment de Nafana, qui vivent à Kong chez des correspondants. C'est en effet une coutume fort en honneur chez les noirs, et notamment chez les Mandé-Dioula, que de se prêter ses enfants de famille à famille, et même de village à village. C'est une marque de déférence ou d'affection au chef de famille. Les villages voisins de Kong n'y manquent pas, et cette coutume leur sert en outre à faire donner un peu d'instruction à leurs enfants, beaucoup de villages étant en effet dépourvus de maîtres d'école.

Malgré tout, il est facile de constater à Kong une grande indifférence intellectuelle ; les enfants ne vont pas tous à

l'école coranique ; ceux qui y vont n'y apprennent pas grand'chose ; et c'est sans doute cette inappétence, ce manque de goût qui plus que toute autre cause, a amené la déchéance islamique de Kong. Monnier signalait déjà en 1892, aux derniers jours de la splendeur de Kong, cette indifférence spirituelle. « Ici pas plus qu'à Bondoukou, le sentiment religieux n'est exalté. C'est un islamisme à fleur de peau, pour la convenance, par ce que le fait d'être musulman constitue une supériorité. Cela ne va pas plus loin. On fait salam, mais on boit du dolo. Toute cette race Dioula, âpre et travailleuse, dont les caravanes arpentent la route du Niger, a l'esprit trop absorbé par son négoce pour s'attarder dans l'idéal. »

En revanche, comme Bondoukou sa sœur de race, de mœurs et de langue, elle est toujours une ville de commerce et de réjouissances, les tamtams y résonnent à peu près tous les soirs et les Dioula de passage savent par expérience qu'on y gagne de l'argent le jour et qu'on le perd avec entrain la nuit.

Kong porte localement le nom de Kpon et s'écrit dans l'arabe du cru غو^و soit Gho, Rho.

Ali Mori Sogodogo, Mandé Dioula, est la personnalité la plus importante de Kong. Ce petit vieillard timide se révèle plein d'esprit et de souvenirs, quand sa défiance est dissipée. Sa famille est originaire de Boron. Ce fut son cinquième ancêtre, Abdoullaye Sogodogo, qui arriva au début du dix-huitième siècle du village de Kong. Ils s'y succédèrent de père en fils, commerçants, marabouts réputés ; Anzoumana Souleyman, Mostafa, Abdoullaye. Celui-ci père d'Ali Mori, habita quelque temps la région de Séguéla comme dioula. C'est là, à Kani, que naquit Ali Mori, vers 1855. Revenu à Kong, il y fit ses études et commerça jusqu'au moment où les massacres de Samory le contrai-

gnirent avec beaucoup d'autres à prendre la fuite. Il revint chez lui, au lendemain de la débâcle du grand conquérant (1897), et comme il comptait déjà parmi les notables, il fut élu almamy de la grande mosquée par ses compatriotes. Il exerce ses fonctions depuis cette date à la satisfaction générale. Il est incontestable qu'Ali Mori est la figure la plus vénérée de la région, encore que son instruction arabe soit des plus médiocres et qu'il soit incapable de converser dans le petit arabe littéraire qu'on peut généralement employer avec les marabouts noirs de quelque valeur. Ali Mori est tidiani. Il a reçu l'ouird d'un poulo de Dienné, Anzoumana Cissé, qu'il a rencontré à Niellé, où tous deux étaient en tournée. Ali Mori dirigeait jusqu'à ces temps derniers une école coranique d'une quinzaine d'enfants; sa vue faiblissant de jour en jour, il a dû laisser la place à ses frères Ismaïla et Abdoullaye. L'école est tombée aujourd'hui à une dizaine d'enfants.

Ya Mori Ouattara, Dioula, né vers 1850, fils de Bakari Songoutigui, fils de Samafi, fils de Sékou, fils de Tiéba, fils de Marha, est le chef du canton de Kong. C'est ce Marha qui émigra le premier du pays mandé des bords du Niger, alla résider quelque temps à Dé (Bandiagara), puis vint ici. Ya Mori s'enfuit à Bobo Dioulasso, lors de l'invasion de Samory. Il revint au pays en fin 1895, lors de notre apparition dans la région, et remplaça dans le commandement du canton, son oncle Ba Kombi, mis à mort par les sofas. Ya Mori, vieux, usé, très considéré, n'a aucune influence. Il est complètement illettré et au surplus avec ses six femmes ne fait pas figure de musulman bien fervent. Il se déclare disciple tidiani de Mandiou Touré, Bobo Dafing qui de passage ici y habita plusieurs années. Il se rattachait par son maître Siriki, Dafing, à l'école nigérienne d'Al-Hadj Omar. Reparti au Soudan en 1918, ce Mandiou est tombé malade en route à Pallaka et y est resté.

Dien Mori Ouattara, Dioula, né vers 1880, fils de Bafa-

tigui, est le chef du village de Kong. Il n'a pas d'ouïrd, est complètement illettré, et ne mérite une mention que par les fonctions qu'il exerce.

Balé Ouattara, né vers 1877 à Kong, est un des notables de la ville. C'est un musulman ignorant, besogneux, et dont les six femmes fétichistes démontrent que sa piété est minime.

Anzoumana Touré, Dioula, né vers 1867. Sa famille habite Kong depuis une dizaine de générations et a perdu le souvenir de l'ancêtre, le premier immigrant. Ils ont été marabouts et colporteurs, comme la tradition l'exige. En ce qui concerne Anzoumana en particulier, on le voit par les grands chemins de Bamako à Bobo et à la Côte. Pendant de temps, son école de 3 à 4 élèves reste fermée. Il sait tout au plus quelques versets du Coran, et n'a aucune instruction, mais c'est un homme intelligent et ouvert. Il se réclame de l'ouïrd qadri, qui lui fut donné par son père, feu Sabati Saranorho.

Baba Koulibali, Dioula, est né vers 1878. Il appartient à une famille de marabouts-colporteurs. Baba a une petite instruction arabe, dont il tire parti en enseignant le Coran à l'une des écoles les plus achalandées de Kong; 22 élèves. Il lui est impossible d'ailleurs de converser en arabe littéraire courant. Il a reçu l'ouïrd qadri d'un marabout dioula de Kong, Karamoko Bissiri. Ce Karamoko, de son vrai nom Al-Hassen Al-Bisri ibn Al-Hadj, est en perpétuelle errance du Soudan à la Côte d'Ivoire. Il paraît être le moqaddem actuel des qadrîa de Kong et se rattache au grand Sidi-l-Mokhtar des Kounta († 1811) par Mahmoudou Abdour-Rahman, Sidi-Al-Hadji Ishaqa, Salihou, Moussa Ibrahima et Souleyman Tafsirou.

Sorika Konaté, Dioula, né vers 1858, fils de Soualifou, fils d'Abou Bakar Sidiki, fils de Lanzana Konaté, fils d'Al-Hadji Ba, fils de Dakrou, fils de Dakrou, fils de Fétigué Mori, était le troisième maître d'école de Kong avec

ses 12 élèves. Il en a aujourd'hui deux. C'est ce Fétigué le musulman, qui vint le premier du pays Mandé vers la fin du dix-septième siècle, et depuis on a de père en fils toujours été marabout et colporteur dans la famille. Sorika est un homme intelligent et déférent qui a petite instruction arabe. Connu et apprécié dans son village, où son zèle peut rendre quelques services, il n'a aucune influence au dehors. Il dit avoir reçu l'ouird qadri, il y a une trentaine d'années d'un marabout de Dia, Moriarha Diané, qu'il rencontra à Bobo. Il n'en sait pas plus sur ses origines mystiques.

Sanoussi Saranorho, né vers 1878, Dioula, jadis à Tiéméné, aujourd'hui à Kong, où il fait le colporteur et entre temps le maître d'école. Sanoussi se dit qadri et présente une chaîne mystique qui, sans sortir de la famille Saranorho, aboutit au grand cheikh Omar le Kounti (seizième siècle). C'est la première fois qu'on trouve ce cas d'islami-sation dans la société mandé de la haute Côte d'Ivoire et il n'est pas commun. L'apostolat islamique et qadri des grands cheikhs Kounta du seizième siècle avait bien laissé des traces en effet dans la vallée du Niger et dans le Sahel soudanais, mais paraissait s'être effacé plus au sud. Il est curieux d'en retrouver des vestiges à Kong. Voici donc la chaîne des auteurs mystiques de Sanoussi : Son père Makama Saranorho, Ousma Fa, Fa Karamoko Saïdou, Lebbassou, Mostafa, Man Daouda, Anzoumana, Moktatou, Souleimana, Al-Hadji, Mahmoudou, Ahmadou, Ibrahima Al-Bissiri, Ali Abdour-Rahman, tous Saranorho. Abdour Rahman est le disciple d'Oumarou Kentissi, disciple lui-même d'Ahmadou Al-Feirmi. On n'a pas de peine à reconnaître les grands noms Kounta d'Omar et d'Ahmed Al-Feirem. D'ailleurs, au delà, la chaîne de Sanoussi n'est autre, avec les déformations de noms qui conviennent, que la chaîne qadrïa-bekkïaa des Kounta.

Sitafa Saranorho, né vers 1884, est un métis de Mandé

et de femme Sénoufo. Colporteur de métier, comme ses congénères de Kong, il s'est transformé en professionnel de la quête islamique et a eu de ce fait diverses aventures qui paraissent closes pour l'instant. Il quittait Kong, vers 1910, pour aller rendre visite en Sierra Leone à un de ses frères qui y résidait. En 1912, il arrivait dans le cercle de Faranah (Guinée) et y fit connaissance, à la suite de circonstances bizarres, d'une femme dans laquelle il prétendit reconnaître sa sœur. Cette femme, du nom de Bintou Saranorho, était l'épouse d'un dioula de Faranah, qui quitta sa maison pour vaquer à son commerce. Bintou le suivit jusqu'à Mamou, mais soit qu'elle eût trouvé la route trop longue, soit pour tout autre motif, elle l'abandonna et s'enfuit au Sierra Leone avec un ami. C'est à son retour de Sierra Leone que se produisit, au village de Dentibia, la rencontre au cours de laquelle Sitafa et Bintou, frère et sœur, tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Sitafa était dans une situation irrégulière. Invité à regagner son pays, il était allé se réfugier dans l'entourage de Famoro Samoura, chef de la province de Soliman, et y vivait en qualité de marabout et de parasite du chef. Quand Famoro fut incarcéré, l'enquête fit découvrir Sitafa, qui, vivant avec sa sœur, venait de la marier à un garde-cercle de la brigade de Faranah. Invité une seconde fois à retourner à Kong et à n'en revenir qu'avec des papiers réguliers auprès du chef de village de Biri (province du Sankaran). Arrêté alors et expulsé du cercle de Faranah, il fut conduit *manu militari* à Kong (fin 1912). C'est un individu sournois, dont l'instruction arabe est limitée, mais qui est suffisamment retors pour exploiter tout le monde, partout où il passe. Il est absent de Kong la plupart du temps. Sitafa se dit disciple qadri de Sidiki Saranorho son père.

Ladji Koulibali, Dioula, né vers 1855, est mort en 1917. Il fit pendant toute sa jeunesse le colporteur, et on le vit de Dienné à la Côte. Depuis quelques années, fatigué du

négoce, il tournait au marabout quêteur et au charlatan d'islam. Comme il était bien connu à Kong, c'est dans les parages qu'il opérait et notamment dans la région de Korhogo, où existent de nombreux Koulibali Senoufo. Ladji ne manquait pas de mettre à profit cette parenté, prétendue ou réelle. C'est ainsi qu'on le vit opérer à plusieurs reprises à Felkessédougou, et à Korhogo même. Dans cette dernière ville, il fut surpris, en 1912, dans l'entourage de Gbon Koulibali, chef de canton, vivant d'expédients plus que douteux. Invité à justifier sa présence, il explique qu'une de ses filles captive à Bendéguéla (Touba) lui avait fait dire de l'envoyer chercher et de la racheter. Il lui avait alors dépêché un boy avec une somme de 200 francs. Mais ce serviteur de confiance s'en fut trouver à Dakala un ami de son maître, lui emprunta encore 200 francs en son nom et se transforma en dioula. Ladji explique que ce boy était fort adroit et qu'il ne doutait pas qu'au bout de 2 ou 3 ans il n'eût fait fortune et racheté la fille, non oubliée certes. C'est pourquoi lui, Ladji, n'avait pas porté plainte contre lui, mais s'était contenté de se mettre à sa recherche pour reprendre l'argent et ravoïr ainsi sa fille. Tout ceci en somme était bien ; mais on apprit pendant l'enquête que Ladji colportait des bruits insidieux, tels par exemple que les Blancs ayant assez gagné d'argent, se préparaient à rentrer en France et que c'étaient les marabouts qui devaient prendre le commandement du pays. Quoique les Senoufo fétichistes ne crussent pas à ces déclarations, ils ne laissèrent pas d'en être troublés. Aussi Ladji fut-il condamné disciplinairement à 15 jours de prison et renvoyé à Kong. Il ne fit plus parler de lui, se montra au contraire fort empressé à visiter le poste, et mourut en 1915. Il avait été affilié au tidianisme par un marabout de Kong, Birahima Taraoré.

Seidou Saranorho, né vers 1865, maître de l'école la plus achalandée de Kong (26 élèves) est qadri, de l'obédience de Karamoko Bissiri précitée.

Al-Kali Saranorho, né vers 1875, maître d'une école de 10 élèves, disciple tidiani de Karamoko Sidiki Saranorho, de Diénaba (Dabakala).

Karamoko Konaté, né vers 1860, maître d'une école de 5 élèves. Il a reçu l'ouïrd tidiani du cheikh Abd Er-Rahman Diakité, de Dienné, qu'il vit à son passage dans cette ville. Ce cheikh se rattache par Youssoufou Cissé et Ibrahima Fofana à Mohammed Al-Rali, cheikh de la zaouïa tidjanïa de La Mecque et disciple direct du fondateur de la Voie. Ces trois maîtres d'écoles sont tous cultivateurs, et même commerçants à l'occasion. Ils sont de race mandé-dioula.

Depuis la mort de Ladji Koulibali, il n'y a plus que deux pèlerins à Kong : *Al-Hadji Diabaraté*, et *Al-Hadji Mandiou*, tous deux dioula. Le premier, né vers 1860, d'une famille originaire de Bégho, près Bondougou, a fait le pèlerinage en 1917-1918 avec une caravane de Haoussa de Kano, qu'il rejoignit à Coomassie. Ils s'embarquèrent à Accra, et transbordèrent à Las Palmas, à Tanger, et à Alexandrie. Un vapeur local les conduisit à Djeddah. Après un séjour de deux mois à La Mecque, ils s'en furent à Médine, et revinrent par la voie ferrée s'embarquer à Beyrouth pour Alexandrie. Le chemin du retour fut le même qu'à l'aller. Son frère Ba Siriki, aujourd'hui décédé, avait déjà fait le pèlerinage. *Al-Hadji Diabaraté* est disciple tidiani de Karamoko Bissiri précité. Le second pèlerin, *Al-Hadji Mandiou*, dioula aussi, est né vers 1875. Il a suivi le même chemin que *Djabaraté* vers 1906. Ces deux Mandé-Dioula sont à la fois commerçants et cultivateurs.

En dehors du village de Kong, il y a quelques agglomérations mandé-dioula, dont la population musulmane suit les directives d'un marabout notoire de plus ou moins de valeur, de plus ou moins d'influence.

A *Tindalla*, dans le canton de Kobakoko, le marabout en vedette est Baro Saranorho, dit *Bamassa Saranorho*,

né vers 1870, dioula, almamy et maître d'école du village. Il a une quinzaine d'enfants, à qui il apprend ce qu'il sait, un peu de Coran. Intelligent, ouvert, dévoué, Ba Massa nous a rendu, dès les premiers jours de l'occupation (1900), les plus distingués services, tant à Léraba qu'à Kong. Il a toujours servi d'intermédiaire entre les gens de son village et les autorités. Il est très écouté dans la région, moins comme marabout que comme conseiller : les chefs de Tindalla et de Diambala notamment ne font rien sans le consulter. Nous trouvons avec Ba Moussa une chaîne mystique qadrîa qui se perd dans la nuit des temps, se rattachant sans doute comme celle de Sanoussi Saranorho aux premiers Kounta du seizième siècle. Voici cette chaîne : Ba Sanassi son père, Ba Amara son père ; Ba Anzoumana son père ; Béma-l-Kali ; Ibrahima ; Abdour-Rahman ; Féré Mori Fi ; Sendou ; Saranorho Al-Hadji Ba ; Bakari ; Al-Mostafa ; Ban-sékédou ; Al-Hadji Anzoumana ; Wali Ba Anzoumana ; Ba Amara, tous Saranorho. Tindalla (ou Tintalla) renferme une petite mosquée en banco du modèle classique soudanais.

A *Nafana*, la famille des Saranorho fournit, de père en fils, le marabout et l'almamy. L'almamy actuel est Bamori Ba Saranorho, né vers 1870, maître d'une petite école de 3 ou 4 enfants. Mais parti en 1905 à Bondokou pour commercer, il n'est pas encore revenu. Son frère Mahmoudou le remplace. Ni l'un ni l'autre ont d'affiliation, et leur science islamique est plus que modeste.

A *Yondolo*, du canton de Tabouroukoko-sud, le maître d'école (7 élèves) et almamy était Sidi Fofana, né vers 1865, intelligent et ouvert, mais peu lettré. Il est mort en 1914, et a été remplacé par son fils Sinali, né vers 1890, personnage insignifiant. Le chef de canton Badiori *Ouat-tara*, dit Bouna, né vers 1860, a une personnalité bien

plus accentuée, malgré qu'il ne soit qu'un musulman à la manière mandé-dioula avec ses sept femmes, mi-fétichistes mi-musulmanes. Il a succédé, en 1910, à son oncle Badioula à la tête du canton. C'est un beau parleur, obséquieux et malgré tout intéressant, cultivateur de profession plus que dioula.

A *Bilémono*, du canton de Faraninka, deux noms méritent une mention : Anzoumana Kamaraté, né vers 1862, maître d'une école de 6 élèves, qadri ; et Ali Kandé, né vers 1876, intelligent et quelque peu instruit. Il dirigeait une école d'une douzaine d'enfants, il l'a fermée en 1917, pour aller commercer dans la région de Bondougou. Il est qadri.

A *Nasian*, l'almamy et maître d'école est Karamoko Ouattara, né vers 1882, qadri. Il dirige sans grande compétence une école de 10 enfants. Nasian est un très vieux village, qui a eu à souffrir des incursions des rois Abron. Bowdich la mentionne sous le nom de Nasia. Binger la visitait le 27 décembre 1888.

A *Koniéné*, le marabout en vue était Abou Daw, né vers 1872, qadri. Il est mort en 1917 et n'a pas été remplacé. Le pèlerin de La Mecque, originaire de Dienné, et qui installé à Koniéné, y fit à Binger le 3 janvier 1889 un si cordial accueil, a disparu du village. L'islam n'est ici que faiblement représenté.

8. — *Dabakala*.

Dabakala est le chef-lieu du cercle actuel des Tagouana, qui comprend deux subdivisions : Dabakala proprement dite et les Tagouana.

La première subdivision, étudiée sous ce titre, est formée par les deux provinces fétichistes senoufo du Djimini et du Diamala et par le canton musulman mandé-dioula de Darhala. On y trouve aussi quelques Ngan, dont les origines sont mal déterminées. Chartier en fait des Agni. Delafosse avance qu'ils sont un peuple métis, issu des autochtones de la lisière de la forêt dense et des migrations Diallonké (Mandé du Sud). Ils sont fétichistes comme les tribus de la forêt.

Chez les Senoufo Diamala, l'islam commence à pénétrer sous l'influence de la propagande ou simplement de l'exemple mandé-dioula. Deux personnalités de cette race sont à citer, encore que fort peu ferventes : Karamorho Ali Ouattara et Kongodé Ouattara.

Le premier, Karamorho Ali, est né vers 1860. Il est le chef du canton de Diamala-Ouest et réside en cette qualité à Satama-Sokoro. Réfugié à Kodiokofi, à la suite de l'invasion de Samory, il devint le chef des fugitifs. Les Diamala de la région occidentale le choisirent comme chef en 1900, au retour des émigrés. L'autorité française le reconnut d'autant plus facilement qu'il lui avait rendu de réels services en 1895, en ravitaillant la colonne Monteil et l'avant-garde Marchand. Il y a gagné une médaille d'honneur. Ce chef, intelligent et dévoué, sait fort bien se faire obéir, malgré son grand âge. Il a un canton assez difficile, où s'entremêlent Dioula musulmans et Diamala et Bambara fétichistes, et même deux petits villages Baoulé, au total 3.400 âmes. Riche pasteur, grand cultivateur, Karamorho Ouattara avec ses neuf femmes aux cultes variés et les 334 personnes de sa case fait plutôt figure de patriarche fétichiste que de marabout islamique.

Le second, Kongodé Ouattara, né vers 1870, est le chef du canton du Diamala-Est. Il a succédé en 1906 à son frère Kourou Mory, qui était fétichiste. Cette famille a toujours commandé le pays. Kongodé l'ancien était un puissant

chef dont l'autorité s'étendait, avant Samory, sur tout le Diamala. Il ne voulut pas se plier aux ordres du conquérant et fut supplanté dans son commandement par l'almamy Saranorho Fofana, qui sut se rallier à Samory. Sur ces entrefaites, Kongodé mourut et les Diamala prirent la fuite. A leur retour en fin 1899, Kourou Mory fut élu chef par les gens de l'Est. Jusqu'à lui les chefs Diamala sont fétichistes. C'est avec Kongodé le jeune que l'islam a pénétré dans la famille princière. C'est un chef mou, peu intelligent, craintif, qui commande difficilement à 2.500 personnes où aux Dioula et métis de Dioula s'entremêlent des Diamala, des Bambara, et des éléments Baoulé. La mort de Logocina, son adversaire religieux, lui a rendu quelque autorité sur les Dioula de Fatama Sokoura, qui jusque-là lui avaient échappé.

La province Djimini est restée jusqu'à présent intacte. On y rencontre bien des petits groupements Dioula musulmans, mais la masse Sénoufo prédominante et les éléments Bambara et Baoulé qui s'y entremêlent sont complètement rebelles à l'islam.

Les quatre cantons senoufo sont :

a) Djimini-Ouest, le plus important avec ses 11.500 habitants; le chef est Kitara Sara Ouattara, de la famille princière du pays. L'ordre de succession est traditionnellement le suivant : c'est le chef en titre qui désigne son successeur dans la famille princière; cette nomination doit être approuvée par l'assemblée des chefs de village et les notables, et aujourd'hui ratifiée par l'autorité française.

b) Djimini-Est a 8.200 personnes. Sinassigué Ouattara, chef depuis 1899, a ramené en place les Djimini qui, battus, par Samory, avaient été contraints de se réfugier près des postes français du Baoulé : Kodiokofi et Toumodi. A signaler quelques petits groupements Dioula.

c) Djimini-Nord, 900 personnes, dont une centaine de Dioula. Le chef, Dendiougou Ouattara, fait captif par les

sofas de Samory, fut vendu à Mankono, ce qui n'est pas fait pour lui inspirer de la sympathie pour les musulmans. Il est assesseur animiste au tribunal de subdivision de Dabakala.

d) Dabakala, 760 personnes, toutes Senoufo animistes. Ce canton est de création récente et comprend le village même et les hameaux de culture voisine; il a été détaché du Djimini-Nord. Le chef, non Ouattara, né vers 1860, est intelligent et ouvert. Il est aussi assesseur non musulman au tribunal.

Ces cantons Djimini sont fort étendus; ils comprennent chacun plusieurs groupes, ayant des chefs à leur tête; les chefs de cantons commandent eux-mêmes le groupe où ils résident. Cette organisation est antérieure à notre installation dans le pays.

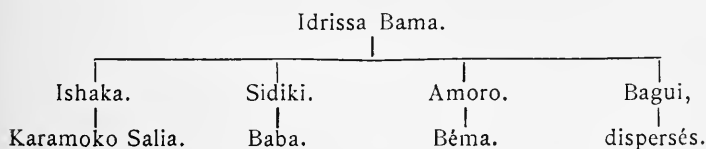
Les principales agglomérations musulmanes de ces cantons senoufo sont les deux Dabakala, les deux Satama, Nborla-Dioulasso, Ouandarama et Tintinkan-Dioulasso.

Dabakala-Dioulasso et Dababala-Koro, dont la réunion forme le centre de Dabakala, renferme une population mandé musulmane de près de 400 âmes, 4 marabouts maîtres d'école, et 2 mosquées, dont l'une est diouma.

La personnalité en vedette est Sanoussi Diabi, dont la famille est Marka, originaire de Kiba, dans le Banamba (Bamako); son père Al-Hadji Mokhtar était né à Sanankourou. Il partit en pèlerinage à La Mecque vers 1865, en revint vers 1870 et à son passage à Bondoukou, sollicité par le roi du pays Ardjouma de rester près de lui, acquiesça à ses propositions et le fixa à Bondoukou. Il racontait par la suite qu'il avait été le marabout et l'instituteur de Samory, ce qui est bien possible, car Samory était de Sanankourou. Il mourut à Bondoukou. Il y commit des exactions sans nombre, quand Samory eut été vaincu, ses bandes se dispersèrent, et Sanoussi vint se réfugier à Dabakala. Il se signala au début par quelque opposition à notre pouvoir,

puis finit par se rallier franchement. Il a donc été nommé en 1912 chef des Dioulá Dabakala et peu après assesseur musulman au tribunal de cercle. Il a marié en 1914 une de ses filles à l'interprète Souleyman Soumaré. C'est un homme actif, intelligent, qui aime à causer du passé où il a joué un rôle ; il est relativement lettré et fait, depuis le début de notre occupation, l'école à une vingtaine d'enfants, tous de sa famille. La chute de Samory et, plus tard, la libération des captifs l'ont ruiné ; il vit aujourd'hui de ses cultures et de ses troupeaux. Il est tidiani par un disciple de son père Karamoko Mama, de Korhogo. Quant à Hadji Mokhtar, il avait été affilié à cette voie, à la zaouïa de La Mecque, lors de son pèlerinage. Il a plusieurs frères qui sont plus commerçants que marabouts.

Karamoko Salia, Baba Béma et Béma Bama, tous trois cousins, nés tous trois vers 1880, sont des personnalités mandé dioula de quelque envergure. La famille est originaire de Foulboula dans la Gold Coast. L'ancêtre Idrassa fut arrêté à Bondoukou par les besoins de son commerce et s'y installa. Il eut quatre fils, qui se sont dispersés entre Bondoukou, Dabakala et Kong, et dont la nombreuse progéniture est perpétuellement sur les grands chemins en quête de gains commerciaux.



La famille Bama est à Dabakala depuis 1898 avec l'autorisation de Samory. Les trois cousins sont surtout commerçants, quelque peu cultivateurs et, à temps perdu, maîtres d'école. La clientèle scolaire de chacun d'eux ne dépasse guère la demi-douzaine d'élèves. Ils n'ont qu'une

très minime instruction arabe, même Karamoko Salia qui paraît le plus lettré, et dont on a fait un juge au tribunal de subdivision. Leur instruction s'est faite à Bondoukou, auprès de Karamoko Lassana. Ils ont reçu l'ouird qadri d'un missionnaire de Bou Koupta de Tivaouane, Ahmadou Kounta, aujourd'hui disparu du pays. Ce sont des jeunes gens tranquilles et corrects.

Nous trouvons ici le premier représentant de l'islam chez les Senoufo : Bamori Koulibali. Il est vrai que ce n'est pas lui qui s'est converti à l'islam, mais son arrière-grand-père Amoro, qui paraît bien avoir été un captif. C'est son patron, on dit aujourd'hui son maître spirituel, Amoro Diabaraté, qui l'aurait amené à l'islam et l'aurait marié à une jeune Mandé. Son fils Karamoko Mori, élevé par une mère Dioula au milieu de Dioula, se dioulisa complètement, si j'ose dire. Ses descendants, Karamoko Sékou et Bamori Koulibali, font aujourd'hui partie intégrante du peuple dioula et ne veulent plus rien avoir de commun avec les Senoufo animistes. C'est même avec peine qu'ils avouent leur ascendance senoufo, parce que sans doute elle évoque le souvenir de la servitude ancestrale. Bamorin chef du village de Babakala-Koro, est né vers 1855, au hameau voisin de Bokala; il a fait des études médiocres, dont il ne lui est resté absolument rien. Il a eu la prétention d'instruire ses fils; il y a renoncé. Il n'est sorti de Dabakala que pour se réfugier à Bondoukou, lors du passage de Samory. Il y revint au départ de l'almamy. C'est un excellent homme, mais mou, apathique, et qui n'est pas capable de diriger son village. Il a reçu l'ouird qadri d'un Bobo Dafing, Hadji Adama, venu de Conakry, missionnaire d'islam et commerçant ambulancier, mort en 1915 dans le Baoulé. Cet Adama disait avoir été affilié à la voie qadri, à la zaouïa même de La Mecque par un Hadji Mōri(?).

La mosquée de Dabakala, sise au centre de la place, est un joli bâtiment de banco bien entretenu, dans le goût des

mosquées soudanaises. Elle a pour almamy Soumaïla Touré, né vers 1860 à Dienné. Il vint à Boudoukou vers 1895 dans un but de commerce, et s'installa finalement à Dabakala, auprès de Karamoko Salia. Il avait femme et enfants à Dienné; il les a abandonnés et ne les a jamais revus. Il s'est remarié ici. Il raconte que ses ancêtres étaient originaires de Tombouctou, mais qu'à la suite de disputes avec les Meïga, ils durent s'expatrier et vinrent alors à Dienné. Il a reçu l'ouïrd qadri de son père Abdour-Rahman, qui l'avait reçu du cheikh Sidi-l-Bekkaï lui-même († 1865), lors de ses guerres contre les Omariens tidianistes. Il se rattache directement à la voie des Kounta. Sans instruction, sans école, sans livres, Soumaïla est un almamy de fortune. Il ne fait aucun prône le vendredi.

Mamadou Sékélé Diabi est d'origine Diakanké de Touba (Guinée). Son père Al-Hadji Issahaka y était né. Étant allé à La Mecque, il s'arrêta à son retour à Bondoukou, vers 1890, et s'y fixa. Son fils est venu s'installer à Dabakala après la mort de son père. Il dirige sans grande science une petite école de 5 enfants. Il a reçu l'ouïrd tidiani de son père, qui le reçut lui-même à La Mecque, de Tahar Mouteili. Par Mohammed Amor-l-Ain, et Al-Hadj Ali on arrive au cheikh Tidjani, fondateur de la Voie. La plupart des affiliations tidjanïa de Tombouctou dérivent de cet Hadji Issahaka.

A signaler enfin à Dabakala-Koro un autre descendant du Senoufo Karamoko Youssoufou, dont le sixième ancêtre a été converti à l'islam par son maître spirituel, ou plus vraisemblablement par son patron, Ahmadou Diabaraté. Il est aujourd'hui, et depuis plusieurs générations, nationalisé Mandé-Dioula. Il est qadri de l'obédience de Karamoko Féré Mori, qu'on verra ci après.

Satama-Sokoura est un gros bourg dont la population est fort mêlée. « Les types de races les plus diverses, dit .

Monnier en 1892, Dioula, Agni, Apolloniens, Gannes, y vivent dans une harmonie parfaite. Un certain nombre de musulmans, à qui l'on doit l'introduction de quelques industries, l'usage du vêtement, le métier à tisser. A cela près, un islamisme des plus accommodants qui s'est superposé aux pratiques anciennes du fétichisme sans entrer en lutte avec elles. On y compte 700 Mandé-Dioula musulmans, 3 écoles et 1 jolie mosquée de style soudanais, plus spacieuse même que celle de Dabakala. Elle est « Diouma » pour la région et a été construite par Logocina Fofana qui dirige les destinées religieuses du centre. »

Le chef de la génération précédente, Ba Saranorho Fofana, était déjà un marabout de renom, fervent adepte de qadérisme. Originaire du village voisin de Satama Sokoro, il vint s'installer à Satama Sokoura, lors de sa fondation. A sa mort vers 1889, il laissa trois fils, imbus de sa piété et de son affiliation : Logocina, Ali et Koutoukou. Logocina, né vers 1850 et qui est mort en 1913, était un homme extrêmement intelligent et adroit, qu'on a soupçonné, à tort, semble-t-il, à cause de son passé et de son esprit d'intrigue, d'un machiavélisme dangereux. Dès le début de la carrière de Samory, il était allé le saluer, et devenu son ami, fut nommé conseiller de l'almamy et chef de village de Satama Sokoura. Il lui fournit de la poudre et des armes en échange de nombreux captifs. Grâce à ces relations amicales, il put éviter la destruction du village qui resta intact au milieu de la ruine générale. Son prestige date de ce jour. D'ailleurs il adorait en même temps le soleil levant et accompagnait avec son frère Ali le capitaine Binger à Bassam. Son influence était très grande, non seulement au village même, mais dans le Mango et le Baoulé, où il faisait le dioula et achetait des captifs. Cette sorte de commerce lui valut à plusieurs reprises des amendes. L'occupation française remit chacun à la place : Logocina dans son rôle de marabout et le chef héréditaire du Diamala

dans son commandement. Logocina garda la richesse : champs, commerce, cheptel, serviteurs, et l'influence morale, même parmi les animistes. Ses cases comprenaient un quartier important de la ville. Il mourut en 1913, laissant son école de 12 élèves, sa charge d'almamy et son autorité spirituelle à son dernier frère Koutoukou; Ali, le cadet étant mort antérieurement.

Koutoukou, né vers 1860, avait toujours vécu quelque peu à l'écart, encore qu'élève et disciple de son frère Logocina. Sa personnalité, complètement effacée derrière celle de son frère, a pris un peu de vigueur à sa mort. Il exerce avec assez de prestige la fonction d'almamy et dirige l'école fraternelle qui avec lui a perdu la moitié de ses élèves. C'est un brave homme, sans grande instruction, et à qui il ne faut pas reprocher d'être le frère de Logocina.

Bamori Ba, né vers 1865, représente le tidianisme en face des Fofana, adeptes du qadérisme. Il est l'élève et le disciple de son père, Ladji Touré qui était originaire de Kong, mais vint s'établir vers 1860 à Satama Sokoura, et n'en est plus sorti. Bamori n'a pris aucune part aux aventures de Samory. Il alla se réfugier à Kodiokofi auprès de nos troupes, lors de la dernière invasion de l'almamy. C'est un marabout de petite influence, pauvre, bien disposé, et qui fait l'école à une dizaine d'enfants.

Satama Sokoro, mère de Satama Sokoura, est un village important à la bifurcation de la route, qui de Bouaké, monte vers Dabakala ou vers Groumania et Bondoukou. Il compte un millier d'habitants, tous ou à peu près mandé-dioula et musulmans. Une jolie mosquée, diouma pour la région, deux écoles et plusieurs personnalités de marque ont l'honneur du village. Ce sont les Touré qui sont les plus considérés.

Fa Moriba Touré, mort le 27 septembre 1915, était né vers 1865 au village même, d'un père Karamoko Fana qui

avait abandonné sa ville natale de Kong pour venir s'installer à Satama Sokoro. Fa Moriba suivit l'exode de beaucoup de ses compatriotes à Kodiokifi, revint chez lui avec nos troupes, et fut à ce moment-là choisi comme almamy. Il exerça ses fonctions jusqu'à sa mort, intelligent, fidèle, dévoué, il nous rendit des services. Il avait été affilié au tidianisme par son père Karamoko, et faisait l'école à une dizaine d'enfants.

Ladji Touré, né vers 1865, lui succéda comme almamy, il dirige une école de 10 à 15 enfants. En 1917, la faveur de ses concitoyens s'est reportée sur Siriki Touré, qui a été élu almamy et qui fait aussi le petit maître d'école ; ils n'ont, l'un et l'autre, qu'une faible valeur intellectuelle et aucune instruction.

Ouandarama, village de 300 habitants, dont la majorité est islamisée, compte une mosquée, simple case ronde sans prétention, et une école. L'almamy et maître d'école (5 élèves) est Ba Boroma Tendossoma, né vers 1875, d'une famille originaire de Kong et installée depuis plusieurs générations ici. Ba Boroma se réfugia avec les siens à Kong, lors de l'invasion de Samory ; il ne joua aucun rôle dans l'aventure, et, à son retour chez lui, en 1898, son père étant mort, il fut élu, malgré son jeune âge, almamy de Ouandarama. D'une instruction fort limitée, il s'occupe beaucoup plus de commerce que de prosélytisme ; il a été affilié au tidianisme par son père. Monnier qui passant à Ouandarama, en 1892, disait de la fraction dioula : « C'est elle qui occupe la situation prépondérante. Le chef lui-même, Péminian, vieux brave homme assez insignifiant, subit cette influence qu'exerce sur lui notre hôte Karamoko Sirifi, un musulman. C'est un commencement de prise de possession. A la mort de ce chef actuel, ce Karamoko aura quelque chance de prendre sa place, auquel cas les Dioula de Kong compteront en fait une colonie de plus. » C'était très justement vu. Toutefois, par la destruction de l'autorité

politique de Kong, en 1895-1896, la prédiction ne s'est pas réalisée.

Mborla-Dioulasso est, après Satama-Sokoro, le village musulman le plus important du cercle ; il a 800 âmes, deux écoles et une mosquée-diouma, rebâtie en 1919. On trouve ici quelques descendants de Senoufo, convertis à l'islam dans les conditions précédemment exposées. Les destinées religieuses du village sont depuis deux siècles entre les mains des Grambouté, famille d'origine senoufo, dont l'ancêtre, Karamoko Mamadou, se convertit à l'islam au dix-septième siècle par la grâce d'un marabout mandé-dioula de la famille des Kamaraté, qui vint de Kong et s'installa chez eux. Ses descendants Karamoko Ali, Féré Mori Grambouté, Karamoko Yahia, Féré Mori (Mamadi), Yahia, Féré Mori, Yahia, ont été de père en fils les dirigeants de la communauté islamique locale, minime au début et qui a grandi avec les générations. Féré Mori Grambouté, qui est mort en janvier 1920, était né vers 1850. Il était déjà almamy et maître d'école lors de l'invasion de Samory, et dut s'enfuir à Kong avec ses gens. Il revint à Mborla avec nos troupes et reprit ses fonctions ; il faisait l'école à une dizaine d'enfants et vécut dans les mêmes termes avec le chef de canton fétichiste, qui lui faisait des cadeaux. C'était un excellent homme, dont le fils Yahia Grambouté a pris la succession. Il est né vers 1880. C'est un homme intelligent, ouvert, instruit, sympathique. Il possède une bibliothèque d'une douzaine de livres, où l'on trouve avec 2 ou 3 Corans, les auteurs juridiques musulmans (Khalil, Rissala, Tohfat), les *Dalaïl al-Khairat* et le *Diwan* des poètes arabes. Il se rattache par son père au qadérisme du marabout missionnaire Lansana Boussiri, vu à Kong.

Yahia Grambouté a un cousin et homonyme, plus connu sous le nom de Yahia Ba Moro. Il fait l'école à 5 élèves ; comme il part souvent en voyage commercial, il les passe

à son cousin. Il est qadri de l'obédience de Féré Mori Grambouté, son oncle.

Les Diabaraté sont d'une famille dioula, qui se dit originaire du pays mandé, et dont l'ancêtre serait venu ici, il y a 23 générations, soit approximativement 7 siècles. La chose est difficile à croire.

C'est Amoro Diabaraté qui serait venu le premier ici, ses descendants ont été de père en fils : Fadifoni, Yssoufou, Ba Kiémorho, Amoro, Ibrahima, Ba Kiamorho, Yssifou, Fassina, Barama, Ba Dioulo, Amoro Ba, Fadibbi, Fassina, Yahia, Ba Kiémorho, Bamara, Yssifou, Fassina, Yssifou, Souleyman, Allé, Ba Kiémorho. Ba Kiémorho, chef actuel de la famille, est un commerçant et un notable. Il se rattache au qadérisme de Féré Mori Grambouté par Baïmana de Bouandougou (Séguéla).

Son cousin, Bamara ou Amara Diabaraté, est né vers 1878. Il a 7 élèves, à qui il distribue un peu de Coran et prétend enseigner les Dalaïl et un peu de Coran ; il est en réalité à peu près illettré. Il se rattache au qadérisme du cheikh Sidi-l-Bekkaï par la chaîne suivante : Karamoko Sidiki, marabout de Bouna, de passage ici, et qui est allé s'installer à Marabadiassa ; Amoro, père du précédent ; Anzoumana Touré, marabout venu du Niger et installé à Bouna, où il est ; Omar Cissé de Dienné, disciple de Sidi-l-Bekkaï.

Souleyman Baïkoro, né vers 1870, autre représentant de Senoufo converti. Il dit que c'est son sixième ancêtre qui vint à l'islam par la prédication d'Ishaga, mandé-dioula de Kadiaoulé, dont la descendance a aujourd'hui disparu. Il est qadri par Féré Mori Grambouté. Il donne les rudiments du Coran à une demi-douzaine d'élèves et les passe ensuite à Yahia Grambouté.

Tintinkan Dioulasso possède pour ses 105 musulmans 2 petites écoles de 3 à 5 élèves ; celle de Karamoko

Touré et celle de Farikou Kouibali, tous deux mandé-dioula aujourd'hui, mais de lointaine origine senoufo. Le premier, né vers 1865, est qadri par l'affiliation de Karamoko Béma de Darhala qu'on verra à sa place. Farikou, né vers 1888, est l'almamy du village; il relève de la même affiliation.

Le chef du village, Siaka Koulibali, est assesseur au tribunal de cercle de Dabakala.

Quelques autres villages de ces provinces senoufo du Djimini et du Diamala renferment encore des colonies mandé-dioula et musulmanes, mais elles ne possèdent ni école, ni personnages notoires. A citer parmi ces colonies musulmanes : Natoplé, avec 239 âmes; Dangbouasso, avec 196 âmes; Kafardougou, avec 81 âmes; Takana-Dioulaso, avec 172 âmes; Broubou avec 85 âmes; Kaolo Dioulaso, avec 97 âmes; Natéré Dioulaso, avec 128 âmes; Kpana Oulasso, avec 122 âmes; Babadougou, avec 62 âmes; Yaoussedgou Dioulaso, avec 41 âmes; Kankirasso, avec 60 âmes.

Au total on compte, y compris Darhala, que nous allons voir, 20 villages musulmans ou partiellement islamisés et 4.800 musulmans dans la subdivision de Dabakala.

En dehors des deux provinces senoufo animistes, parsemées de taches d'islam mandé-dioula, deux villages de cette dernière origine ont été groupés en un canton et peuvent ainsi conserver leur personnalité islamique: c'est le canton de Darhala, dont Bassori Ouattara est le chef. Sa famille commande traditionnellement le village de Darhala. En 1889, c'est Domba Ouattara, qui était chef et signa le traité de Protectorat avec Binger. Il laissa deux fils: Bamori, l'aîné, qui le remplaça et se réfugia à Kong avec tous les siens lors de l'invasion de Samory; Bassori, né vers 1870, a succédé en 1915 à Bamori, vieilli et inapte au com-

mandement. Bassori fait preuve de bonne volonté vis-à-vis de nous comme à l'égard de l'islam ; assez actif et dévoué, il essaye de nous donner satisfaction sans toutefois y réussir, car les gens de Darhala, se déplaçant constamment, échappent à l'autorité. Comme musulman il était canoniquement en règle avec ses trois femmes, mais ses frères décédés lui en ont laissé trois autres que par la coutume il a été obligé de prendre. Le voilà donc avec six femmes légitimes, ce qui n'est plus canonique, mais ce qui ne l'émeut pas. Son carré comprend 300 personnes, mais les familles sont indépendantes. Il a une fortune moyenne ; des petites plantations, un commerce sans prétentions, du bétail. Il est secondé par son cousin Bakari Ba, qui comme lui a quelques rudiments d'arabe ; Bassori exerce les fonctions d'assesseur suppléant au tribunal de cercle.

Le marabout en vedette de Darhala est Bamori Koulibali. Il est né vers 1840, d'une famille mandé, venue du moyen Niger, il y a fort longtemps. Son père Bagui Koulibali a fait son éducation. Ni l'un ni l'autre n'avaient d'affiliation ; Bamori n'est sorti de son village que pour se réfugier à Kong lors des invasions de Samory. C'est un bon vieillard, aussi simple que les 4 ou 5 enfants, auxquels il apprend les rudiments du Coran. Les autres marabout-taillons ont encore moins d'importance que Bamori.

Darhala avec ses 550 musulmans, ses 4 écoles, sa jolie mosquée soudanaise, son prestige de chef-lieu de canton indépendant, a un certain prestige d'islam dans la région. Un marabout, qui vient de mourir ses dernières années, Kařamoko, dit Koro Béma, a laissé un certain renom de sainteté. Il était le chef d'une zaouïa qadrïa, qui par Al-Hadji Mama et Al-Hadji Issiaka se rattachait aux chefs même de cette voie à La Mecque. Elle a essaimé dans la région et notamment à Darhala, à Telinkan, et à Mborla. Un autre, Dougoutigui Bagui, fut longtemps le conseiller de Mamourou, ex-chef du Djimini.

C'est à juste titre que dans cette subdivision de Dabakala, en très grande majorité animiste et senoufo, on a laissé la présidence du tribunal à un chef de cette race et de cette croyance : Penyara Ouattara, né vers 1862, chef du village des représentants à Dabakala ; il s'en tire d'ailleurs à merveille. Il suffit qu'il y ait des assesseurs mandé-dioula et musulmans pour les justiciables de cette catégorie. Ce sont ; Karamoko Salia, titulaire ; Mamourou Ouattara, Bamba Bamba et Sibiri Ouattara, suppléants. Le tribunal du cercle renferme aussi un assesseur titulaire et trois suppléants musulmans mandé-dioula, vus antérieurement.

9. — *Les Tagouana.*

La subdivision des Tagouana (dans le cercle du même nom) a pour chef-lieu Darakolondougou. Elle est peuplée entièrement par la branche Senoufo qui lui a donné son nom.

On ne trouve parmi eux aucun élément musulman fixe, mais en revanche une quantité invraisemblable de dioula de passage. La grande route du Soudan, celle qui de Bouaké, terminus de la voie ferrée, monte vers Korhogo et Sikasso, vers Bobo, vers le Mossi, traverse de long en large cette province des Tagouana ; elle est suivie par de véritables grappes humaines, qui surtout Mandé-Dioula, mais aussi Bobo et Soninké, sont à peu près toutes musulmanes. Il est vrai qu'ils n'ont pas le temps de faire du prosélytisme, et que le souci du négoce prime toute autre considération.

On ne rencontre dans toute la subdivision aucune école coranique, aucune mosquée, aucun village, ou même quartier de village musulman.

Les 10 cantons tagouana sont commandés par dix chefs fétichistes, qui sont complètement rebelles à l'islam dioula.

Un seul mérite une citation particulière, c'est Nandiaplé Kamara, né vers 1852, chef du canton de Katiola, qui comprend 2 villages et 3.660 âmes. Nandiaplé n'est ni riche ni influent, et il a bien de la peine à se faire obéir de ses chefs de ville. Il a besoin d'être constamment soutenu. Ces deux chefs vivent en fort bons termes avec la station des Missions africaines de Lyon, installée à Katiola. Il est à prévoir que cette mission, qui débute à peine, et qui compte déjà quelques succès, sera une pierre d'achoppement pour l'islamisation des Tagouana.

Les tribus Tagouana, comme les tribus voisines Djimini et Diamala, sont toutes d'origine senoufo, mais ici, en bordure des tribus Baoulé (d'origine agni), elles ont subi de nombreux métissages. Dans le sud du cercle et notamment au nord de Bouaké, le fond de la population est bien Tagouana (ou tagbana comme on dit aussi), mais l'influence baoulé (agni) est visible dans la constitution physique des habitants comme dans leur langue, leurs mœurs et leurs coutumes juridiques.

Au-dessous de ces peuples senoufo et des infiltrations mandé-dioula, qui s'y sont glissées, il y aurait une couche humaine bien antérieure, les autochtones sans doute, les *Diéli*. C'est aux missionnaires de Katiola que revient l'honneur d'avoir découvert ce peuple primitif, qui aurait des ressemblances physiques techniques et dialectales avec certaines fractions de la Côte, et sans doute aussi de la forêt; ils auraient ajouté, s'ils avaient mieux connu les gens de la zone sylvestre, les femmes s'adonnent toutes à la poterie. Les hommes sont cultivateurs, mais ne plantent que du maïs et des ignames pour éviter à leurs femmes l'interminable pilage, qui accompagne toute cuisine à base de graines, et leur permettre ainsi de travailler sans arrêt à leur poterie. Les *Diéli*, souvent mélangés de Senoufo, sont encore plus attachés qu'eux si possible à leurs croyances et coutumes animistes, les uns et

les autres sont pour les Mandé-Dioula des « Bambara ».

On ne peut enregistrer que fort peu de sympathie entre les Mandé musulmans et les Senoufo : Tagouana, Djimini, Diamala fétichistes. Le souvenir de Samory musulman et de ses monstrueuses cruautés est encore trop vivant et plane toujours dans l'air, encore que la main du terrible almamy s'abattit aussi souvent et avec autant de dureté sur les Mandé-Dioula que sur les Senoufo. Mais il est certain que le principe de son empire était musulman et en outre que les Mandé furent toujours de cœur avec lui, priant pour lui, s'enrôlant dans ses sofas, lui facilitant ses conquêtes par des renseignements, des subsides, des approvisionnements et des volontaires, rêvant par lui d'une domination despotiquement musulmane sur ces « Bambara » païens qui les environnaient. Aussi firent-ils très généralement preuve de défection, de trahison et d'infamie envers les malheureux Senoufo. Si Samory ne fut pas un chef selon leur cœur, ce n'est pas la faute des Mandé-Dioula. On conviendra que les Senoufo, qui ont vécu ces dures heures, aient quelque raison de se tenir sur la réserve.

Tout cette région de Dabakala et des pays en bordure, tant du Baoulé que de Bondoukou, est parcourue par les marabouts, les charlatans et les faméliques de Kong. Ce ne sont pas les musulmans notoires de cette ville qui se rendent dans les cercles voisins pour abuser de la crédulité des indigènes ; ils trouvent dans Kong même assez d'adeptes et de talibés qui de bon gré subviennent à leurs besoins. Ce sont les marabouts, qui n'ayant aucun prestige à Kong et ne pouvant par suite s'y enrichir aux dépens d'autrui, profitent du renom de sainteté qui auréole encore cette cité pour aller visiter les cercles voisins et s'y faire donner des cadeaux, Moins instruits et habitués à moins de considération, ils n'ont aucun scrupule, et la répression à leur égard doit être impitoyable.

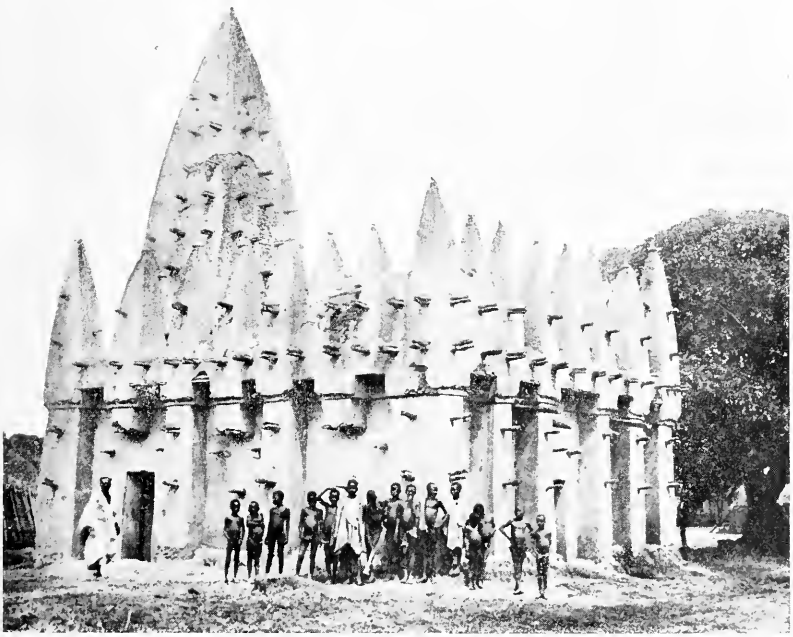
10. — *Bondoukou.*

Le cercle de Bondoukou comprenait jusqu'à ces temps derniers l'angle nord-est de la colonie. La Volta les séparait de la Gold Coast anglaise. En 1919, on a détaché provisoirement la subdivision de Bouna.

L'actuel pays de Bondoukou est formé de l'ancien Royaume indigène des Abron. Ceux-ci, d'origines achanti, paraissent être arrivés dans la région vers le quinzième siècle ; leur suprématie s'y est maintenue jusqu'à nos jours. Le roi actuel, Tan Daté, né vers 1855, fils d'Apaho Sakamé, est le chef héréditaire et traditionnel. Il est le successeur de 16 rois, qui « se sont assis sur la chaise ». A ce titre, il jouit d'un réel prestige ; ses qualités personnelles, à part son loyalisme, ne peuvent guère entrer en ligne de compte. Il a 26 femmes et 9 enfants, dont l'un est instituteur à Korhogo.

Après les Abron, maîtres politiques, et même avant eux, il faut parler des Kparhalla ou Koulango, qui sont, sinon les autochtones, au moins les plus anciens habitants du pays et à ce titre « les maîtres de la terre » dans le Nord. On les trouve dans tout le cercle, quoique en fort petit nombre dans le Bondoukou actuel, mais partout, sauf dans le Nasian, leurs villages sont mélangés à ceux des autres races. Ils paraissent être de lointaine origine Mandé.

En contact avec les Abron et Koulango fétichistes, vivent les Mandé-Dioula musulmans. Ils sont originaires de Bégho ou Berho, jadis très grande cité, située au nord-est de Bondoukou, non loin du coude de la Volta noire, en Gold Coast. Ces Dioula ne vivent pas dispersés par petits villages et même pas par quartiers de villages comme dans la région voisine de Korhogo, de Kong, de Séguéla, etc... Ils sont à peu près tous groupés dans deux cantons qui ont leur autonomie : canton de l'almamy, canton de Barako.



LA MOSQUÉE DE YOROBADI.
(Bondoukou.)



En résumé, les musulmans ne forment dans le cercle de Bondoukou qu'une petite minorité: 7.000 environ sur sur 40.000 âmes; ils sont réunis, comme il a été dit, dans 20 villages autour de Bondoukou (canton de l'almamy) et dans le Barabo. On en trouve à peine quelques-uns dans plusieurs villages plus éloignés: on les verra ci-après. Il est à noter que le Barabo est traversé par la route Bondoukou à Dabakala. De même, les villages musulmans du Nassian sont sur la route de Kong à Bondoukou. Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, et comme Binger l'avait déjà fait remarquer, c'est toujours sur les grandes routes commerciales qu'on trouve les villages musulmans et dioula.

C'est assez imprudemment que Binger attribue à Bondoukou ou Bitougou (بُتُّغُ, Boutougho, غَطُّغُ, Ghotogho) une origine plus ancienne que celle de Dienné, et assure que sa fondation est antérieure à 1043. On n'en sait rien en réalité. Les traditions les plus authentiques, celles des musulmans, énoncent seulement que la plupart des habitants sont originaires de Bégbo (Gold Coast) et que cette ville ayant été abandonnée à la suite de querelles de femmes qui divisèrent les gens, l'émigration se produisit vers le petit village de Bondoukou, qui devint du coup une grande ville. Conquise par les Abron fétichistes, elle vécut dans une demi-indépendance, grâce aux excellentes relations que ses marabouts surent entretenir avec les rois Abron; ils ne purent pas toutefois arriver à les convertir. La conquête de Samory clôt le passé. Un an après, les Anglais (1896-1897), puis les Français s'installèrent à Bondoukou, que Binger avait d'ailleurs visitée en 1888 et 1892.

La géographie urbaine de Bondoukou a été faite de main de maître par Gaston Joseph dans le *Bulletin de l'Afrique française* (d'octobre-décembre 1915). On en retiendra que

la population fixe de Bondoukou, évaluée à 2.800 habitants (statistique 1920), comprend des éléments des races les plus diverses, où dominent nettement les Mandé-Dioula, au nombre de 1.600 environ.

Les *Gbein* forment un groupement de 80 individus et paraissent être les vrais autochtones. On en trouve aussi quelques-uns dans le Barabo.

— Les *Gan* ou *Wandara*, dont le nombre ne dépasse pas 150, occupent de petits campements de culture, aux environs de la ville. Ils ont un dialecte propre et leur chef, *Bandara Massa*, ou *Sié Coffri*, est le maître de la terre. Il veille à ce qu'elle ne soit pas souillée.

Chaque souillure (adultère, vol, etc...) donne lieu à un sacrifice au fétiche de la terre. La population, même musulmane, est soumise envers lui à certaines obligations coutumières. C'est ainsi que les bouchers dioula ne peuvent tuer un bœuf ou tout autre animal domestique (mouton, cabri), sans remettre au boy, envoyé par *Sié Coffri*, une pièce de viande, que celui-ci distribue aux gens de sa cour.

A ce propos, il convient de constater que l'almany, mais à titre de chef religieux des musulmans, a lui aussi une part obligatoire de tout animal tué, de préférence un morceau de cou et de foie.

Les *Gorombo*, avec leur chef *Kri Coffri*, disparaissent peu à peu et ne sont plus qu'une trentaine. Ils parlent gan et sont apparentés aux *Wandara*.

Vient ensuite l'élément musulman qui est le plus important (2.100 âmes), appartient en grande partie au groupe Mandé (1.600 âmes), et comprend les tribus suivantes :

Les *Noumourou* ou forgerons, les *Ligbi* partis presque tous à *Dabakala* avec leur chef *Sanoussi*, après la conquête de *Samory*, et surtout les *Dioula* proprement dits (*Kari Dioula* et *Wattara*); enfin les *Marala* ou *Haoussa* (338 âmes) et les *Huéla* (134 âmes).

Les musulmans sont répartis en neuf quartiers : Timité, Donzo, Koumala, Malara, Kari Dioula, Koumraya, Koko, Nénéya, et Huéla.

Au nord de la ville, non loin du plateau de Farako, se trouve une agglomération de paillottes, qu'habitent, au nombre de 300 environ, des gens de tous les cours du Soudan méridional et de la haute Côte d'Ivoire, Djimini et Diamala de la région de Dabakala, butin des bandes de Samory, vendus en Gold Coast et venus par la suite à Bondoukou trouver la liberté, Pallaka, Tagba et Senoufo, de la région de Korogho. Isolés, minables, craintifs, agriculteurs laborieux, fétichistes en majorité, ils sont méprisés des Dioula et vivent sous notre protection, ainsi que dans un village de liberté.

« Les Dioula de Bondoukou, dit Joseph, montrent assez peu de disposition pour le travail. A toute heure du jour, on les trouve nombreux accroupis le long des murs en contemplation du néant ou occupés béatement à égrener leur chapelet. »

Les professions les plus recherchées sont, sans conteste, celles du pédagogue près des écoles coraniques et de marchand ou colporteur. Du karamoko et du commerçant quel doit être le plus considéré ? C'est là l'objet de discussions fréquentes. Le premier prétend qu'Allah lui saura gré d'avoir passé son existence à prier et à enseigner la prière, le second déclare que les bénéfices qu'il réalise lui permettront d'avoir des funérailles convenables, qui lui assureront un Au-delà merveilleux.

On peut évaluer à près de 200, le nombre des bambins, fillettes, mais garçons surtout, qui fréquentent les huit écoles coraniques élémentaires de la cité.

Une école coranique d'enseignement supérieur se trouve dans chacun des quartiers de Donzo, Koumbala et Timité, ce dernier étant la pépinière des marabouts de renom, celui où sont choisis les « Almamy ». Les études y sont

poussées assez à fond par des karamoko, qui ont été compléter leur instruction arabe en Gold Coast, à Douia.

Bondoukou compte en plus de sa mosquée-cathédrale 2 mosquées de quartier.

Pour Marcel Monnier (1897) Bondoukou rappelle Biskra : « Le vieux Biskra moins les dattiers, mais un vieux Biskra croulant, vermoulu, fétide, émergeant à peine de la couche d'immondices accumulée par les siècles. La perfection dans le délabrement, tout ce que l'Islam si riche en guenilles, en vermine éparsée dans la poussière dorée, nous fait entrevoir ailleurs, semble atteindre ici son apothéose. L'incurie poussée à ce point touche au sublime. L'ordure ainsi mise en valeur tiënt du génie.

« Au demeurant, tous, du petit au grand, importuns, loquaces et sans gêne à l'égal de leurs congénères des pays voisins, avec un air de supériorité prétentieuse, un parler onctueux, des gestes bénisseurs dont on se lasse vite. »

« Attirer l'étranger, dit encore Joseph, l'amener à stationner le plus longtemps possible chez lui, paraît être le plus grand souci du Dioula de Bondoukou. C'est ce qui explique, en dehors de l'influence de la nature et du milieu son goût tout particulier pour les réjouissances à tout propos, en dehors même des beaux clairs de lune et des fêtes annuelles des Pintades, de l'Eau, du Ramadan, des Jeunes Filles, des Mariages, du Mouton, etc... Cette misère dorée saisit toutes les occasions pour s'endimancher, s'affubler de boubous sensationnels, esbrouffer sa clientèle de passage... »

Bondoukou était un gîte d'étapes important pour le caravanier du Soudan, soit que celui-ci se rendît dans l'Achanti anglaise pour vendre du bétail ou des pagnes, soit qu'il en revînt avec des kolas, de la poudre, du sel ou d'autres pro-

duits d'importation européenne. Dans cette ville de plaisir, où les fêtes coutumières se succèdent et où naturellement les occasions de dépenses sont nombreuses les Noirs étrangers aimaient à stationner, après avoir traversé des villages habités par des indigènes de races différentes et parlant d'autres dialectes. Les caravaniers arrivaient à Bondoukou et descendaient dans l'un des quartiers comme dans un hôtel. Amenaient-ils un troupeau, ils payaient à leur hôte 1 fr. 25 par tête de bœuf et 0 fr. 60 par tête de mouton. Ils payaient leur nourriture et celle de leurs bergers ou de leurs porteurs. L'hôte dioula se chargeait souvent lui-même de la vente du bétail à Wanchi, à Sikassiko, ou à Coomassie. Et, pendant ce temps le marchand demeurait à Bondoukou, où avant son départ on s'entendait à lui faire dépenser, par les femmes et par le jeu, le plus clair de ses bénéfices. Cet état de choses subsiste toujours.

De nombreuses personnalités sont à signaler : la plus importante paraît être *Koumandi Timité*, almamy de la grande mosquée, chef du canton urbain dioula, dit « de l'almamy », auteur au nom de ses coreligionnaires, en 1915, d'une adresse de loyalisme, donnée en annexe, et auteur de ce compliment versifié au drapeau français :

« Salut au drapeau qui fait triompher les armées. Puis-
sent tes troupes ne pas cesser de vaincre les nations.

« Nous nous réjouissons de ta victoire sur tes ennemis.
Nous sommes joyeux de la victoire de nos troupes magna-
nimes... »

Koumandi, de race mandé-dioula, est né vers 1858. Il appartient à la famille des Timité, depuis longtemps islamisée, et dans laquelle sont pris; depuis plusieurs générations, les almamys de Bondoukou. Cette famille est originaire de Bégho (Gold Coast).

Son père, l'almamy Malik, marabout influent de la région, mourut le laissant en bas âge. Il fut élevé par ses trois oncles, Almamy Séidoré, Almamy Brahima, Almamy

Ismâïla, qui furent tout trois successivement chefs de la mosquée de Bondoukou. Il acheva ses études avec Karamoko Mama, qui lui conféra l'ouerd qadri.

Kounandi Timité est très attaché à la France. Il l'a montré au début de l'occupation lors des troubles des Abron, il nous l'a maintes fois manifesté depuis ce jour, et pourtant ceci ne l'a pas empêché, au début de 1914, d'aller faire une fugue de deux mois au poste de Sunyani (Gold Coast). Sous le prétexte d'acheter des kolas, il allait se rendre compte de la valeur des propositions du *district commissioner* de l'Ouest Achanti, qui depuis longtemps essayait de l'attirer dans le Begho pour lui faire reconstituer le village. C'est de là, en effet, que sont originaires quelques groupements dioula de Bondoukou et des environs. Les sollicitations de ses parents et amis le rappelèrent à Bondoukou.

Kounandi est un marabout intelligent et lettré, qui lit et écrit assez correctement l'arabe littéraire, et n'est pas sans connaissances théologiques sur sa religion. Il a tenté d'apprendre le français, mais après 8 ou 9 séances au cours du soir, a dû y renoncer. Il préside régulièrement la prière solennelle du vendredi à la grande mosquée de Bondoukou, et aussitôt après, vient faire visite au commandant de cercle.

Il fait le commerce de kolas et de bœufs. Il jouit d'une grande influence, non seulement dans la communauté musulmane Mandé-Dioula de Bondoukou et de la région, tant française qu'anglaise, mais même parmi les populations fétichistes de la région, Abron et Koulango, chefs et sujets, qui viennent lui demander des consultations. Cette influence est due en grande partie à notre présence, encore que notre aide ait été purement négative, mais on constate une fois de plus qu'après une période de stagnation, l'islam retire toujours de notre occupation les bénéfices les plus grands dans le monde fétichiste. Pour Koumandi Timité,

le roi des Abron lui disait « en 1898 » : « Si les Français n'étaient pas là, tu n'aurais déjà plus ta tête sur tes épaules. » Les temps sont bien changés.

On tient si fort à l'heure actuelle, au moins dans la communauté musulmane, à Kounandi, qu'ayant appris qu'il projetait d'abandonner Bondoukou pour aller s'établir en Gold Coast, les notables de la communauté musulmane lui mirent le marché en main : ou résilier immédiatement ses fonctions d'almamy ou s'engager sur le Coran à rester dans la ville. Kounandi dut céder à cette sorte de chantage et fit la promesse demandée. On raconte aussi que les notables des quartiers dioula, beaucoup plus routiniers que lui, lui avaient interdit, il y a quelques années, de fréquenter l'école française et de porter des sandales, brodées d'or, sous prétexte que la coutume ne le prévoyait pas. Il est le seul marabout de la Côte d'Ivoire à posséder un harem fermé, ou du moins tenu demi-fermé, inaccessible au public et gardé par un vieux captif, qui remplit sans sévérité les fonctions d'eunuque du sérail.

Koumandi a une belle bibliothèque de 60 à 80 volumes, très mêlés, mais ayant trait à peu près tous à l'islam.

Il dirige une école coranique d'une vingtaine d'élèves, surtout originaires de Bondoukou (quelques-uns viennent de Sorhobango) ; et fait de temps en temps un petit cours d'enseignement supérieur.

Il a pour gendre son cousin, Salia Ba Timité. Kounandi a été affilié au qadérisme par son oncle Karamoko Ibrahim. Il est aujourd'hui, en vertu des mêmes pouvoirs, le moqaddem de cette voie dans la région. La chaîne mystique de Karamoko Ibrahim s'établit ainsi : Almamy Seidou, Almamy Qadiri, Mamadou Konaté, Dioula de Kong, Aliou, Mamadou Konaté, et enfin Mohammadi, missionnaire blanc du Nord, indéterminé, sans doute un Kounti. Karamoko Salia, cousin et gendre de Kounandi, est aussi une des gloires de la région après Kounandi. Il est né vers 1854, et

a suivi le processus d'études et d'affiliation de son cousin ; il le remplace d'ailleurs à la mosquée quand celui-ci est malade ou absent. C'est un bon lettré, mais qui a rompu avec l'enseignement. Il a été riche jadis ; il possédait des captifs, faisait le commerce de la poudre et des kolas, etc... Aujourd'hui ses ressources sont tout à fait réduites et il vit du produit de ses plantations. Il est en relations avec tous les chefs de la subdivision, musulmans ou fétichistes, qui viennent le consulter,

Karamoko Timité, né vers 1882, est le dernier marabout de la famille qui mérite une mention. C'est un maître d'école renommé, qui a, en permanence au moins, une vingtaine d'élèves. Il est qadri de l'obédience précitée.

Toutes les autres personnalités de marque de Bondoukou sont tidiana, mais d'obédiences diverses. La plus notoire est Alagui Sakalio, dont la famille originaire de Bobo Dioulasso, est Dafing. Son père s'était établi à Diennéné (Gold Coast). C'est là qu'Alagui est né. Petit-fils d'Ansoumana Soualio, qui s'était fait à Safani, dans le Dafing, une grande réputation maraboutique, fils de Karamoko Mama, qui a passé jusqu'au début du siècle pour le plus grand marabout de la région et est mort à Bouna en odeur de sainteté, Alagui a renforcé ce pieux héritage par la dignité de sa vie, la pureté de ses mœurs, la charge de moqaddem, le prestige de son instruction arabe, qui est réelle, et enfin la vertu du pèlerinage à La Mecque, effectué vers 1910. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait acquis une très grosse influence, non seulement chez les musulmans de Bondoukou, mais encore parmi les populations fétichistes du cercle, qui le préfèrent à leurs chefs, ivrognes, querelleurs et brutaux. Il a notamment gagné la confiance de Tan Daté, roi des Abron fétichistes, dont il est le fournisseur officiel de gris-gris, et qui lui fait des cadeaux considérables. Les relations d'Alagui débordent la cité : il voit beaucoup de Haoussa,

les tribus de Salaga, les villages de Gold Coast. C'est un homme intelligent, ouvert, éveillé, qu'on a eu le tort de persécuter gratuitement, sous prétexte qu'il n'avait pas de ressources avouées, et qu'il recevait des cadeaux. Qui n'en reçoit pas en Afrique? On voulut même l'expulser de Bondoukou, mais le roi des Abron et les chefs de quartier, c'est-à-dire fétichistes et musulmans, demandèrent avec tant d'insistance sa grâce qu'il fallut bien la lui accorder. C'est ainsi qu'on manque trop souvent d'esprit de suite; persécutant les uns comme Alagui et élevant sur un pavois, au moins inutile, les autres, tel Kounandi, qui en profite pour tenter la conversion des fétichistes. Alagui fait l'école à une vingtaine d'enfants, originaires soit de la ville soit du Diennéné et de Fougoula (Gold Coast). Il continue la voie tidiana de ses ancêtres précitées. Aux dernières nouvelles, Alagui Soualio, craignant des tracasseries, s'est retiré à Diennéné.

Un autre disciple de Karamoko Mama, c'est Yahia Kamarhaté. Sa famille est originaire de Bégho (Gold Coast) et n'est pas de lignée maraboutique. Le père de Yahia, Moro Kamarhaté, vivait de son commerce et de plantations. C'est Yahia qui, à la suite d'excellentes études auprès de Karamoko Ali Barré, grand marabout local, s'est mué en homme de Dieu. Il a peu de relations, peu d'influence, et ne voit guère que le chef de canton, Yao Krah. C'est un homme intelligent et instruit, qui distribue les rudiments du Coran à 12 ou 15 enfants.

Une seconde obédience tidiana est celle des Ouattara. Kounandi Ouattara fut un grand marabout local, qui mourut vers 1860, laissant sa succession à son fils Karamorho Ibrahima. Celui-ci a continué le bon exemple paternel et l'a transmis avec sa Voie, à son fils Karamorho Lagazané. Né vers 1860, Lagazané (Hassan) est un marabout très écouté à Bondoukou et qui entretient les meilleures relations avec les chefs fétichistes, tels Tan Daté, roi des Abron,

et le chef du Nasian. Il n'a que peu de fortune et vit surtout du produit de ses plantations. Intelligent et lettré, il a une des écoles les plus florissantes de Bondoukou : une trentaine d'élèves en moyenne.

Le tidianisme Omari est représenté par Alagui Abou Bakari, qui a reçu l'ouird de cette voie à Ségou, où il est né en 1874. Sa famille est d'ailleurs originaire de Ségou, où son père Kalilou et son grand-père Abou Bakari étaient, assure-t-il, des marabouts connus. Il a fait le pèlerinage à La Mecque vers 1909-1910, ce qui n'a pas peu contribué à exalter son esprit, déjà quelque peu déséquilibré; il vit complètement seul et n'a pas de femme. Ce sont ses voisins de case qui lui portent à manger. Il ne sort de chez lui que pour aller à la prière solennelle du vendredi, ou de temps en temps pour se jeter à la tête des passants et les exhorter à la piété. Il reçoit quelques visites de ses collègues. C'est un homme certainement douteux. Il ne semble pas avoir des talibés et en tout cas ne fait pas l'école.

Une autre branche tidiania est celle des Bané, introduite dans le pays il y a un demi-siècle par Aboudou Bané, grand marabout de Bondoukou, mais qui était originaire de Bégho. Son fils Ali Bané recueillit sa succession spirituelle et la passa à son tour à son fils aîné, Mamadou Bané. Depuis la mort de ce dernier, c'est le cadet Biaboudou, né vers 1860, qui dirige le groupement. C'est un excellent homme, très apprécié par les indigènes, qui lui demandent des gris-gris et qui envoient en foule les enfants à son école coranique (45 à 50) et par l'Administration même, malgré qu'elle l'ait puni disciplinairement, vers 1908, pour avoir contrevenu aux règlements sanitaires. Sa moralité n'est pas toutefois à l'abri de tout soupçon. On l'accuse d'une légèreté de mœurs, qui fait tort à sa dignité maraboutique. Il aurait eu entre autres des relations avec une femme de l'almamy, qui le chassa de sa case et se brouilla avec lui, et plus tard avec une femme de son frère. Peu fortuné, il

vit d'aumônes et du produit de ses plantations, Biaboudou est le moqaddem tidiani de la région par Karamoko Mama, son frère; Ali Bané, leur frère; Aboudou, le grand-père; et Alagui Siaka, toucouleur, qui avait reçu les pouvoirs à La Mecque de Tahir, chef de la Zauouïa tidjanïa.

Il n'est pas jusqu'au tidianisme d'Al-Hadj Malik, le célèbre marabout sénégalais de Tivaouane, qui ne soit représenté ici : Alagui Bakari Sidiki, né vers 1868 à Kong et disciple de son frère aîné Alagui Ali, jadis à Bondoukou, aujourd'hui à Kong. Il a fait le pèlerinage vers 1890 et a séjourné trois ans à La Mecque. Il était le disciple de leur père commun, Alagui Fofana, qui avait reçu l'ouïrd à son retour de La Mecque, en passant au Sénégal. C'est, comme on le voit, une famille de pèlerins. Atagui a fait son pèlerinage en 1906. C'est un homme sérieux, qui fait très peu d'enseignement, mais surtout du commerce. Il voyage souvent dans la direction de Kong. A Bondoukou, il jouit d'une excellente réputation et ne s'est signalé que par quelques difficultés avec l'almamy en 1913. Il voulait prendre une femme, dont le mari était parti en voyage de négoce. L'almamy le lui défendit. Ils se sont réconciliés par la suite.

Les autres villages musulmans du « canton de l'Almamy » sont :

Banakani; on y voit une mosquée, et trois écoles dirigées par des marabouts de peu d'importance : Anzoumana Dengo, Dioulasso Baba, et Ali Kali, né vers 1872, le plus connu (12 élèves).

Bondo-Dioula (526 âmes); une mosquée et trois écoles. Le marabout en vedette est Mamadou Domba, né vers 1850; il enseigne le Coran à une quinzaine d'enfants. Il y a, à côté de Bondo-Dioula, un Bondo-Koulango, qui ne contient que des Koulango fétichistes.

Sorhobango, gros village de 1.132 âmes (445 musulmans, 687 fétichistes), où l'on voit une mosquée de deux écoles,

mais dont la plupart des enfants viennent faire leurs études à Bondoukou voisine. Le personnage en vedette est Karanoghoma Ouattara, dit Almamy Mama, né vers 1855, d'une famille originaire de Bégho (Gold Coast); mais qui est fixée depuis longtemps dans le pays et qui a toujours fourni les almamys au village. Almamy Mama fait l'école à une dizaine d'enfants, il est très vénéré à Sorhobango, mais ne paraît pas jouir d'une bien grande influence. C'est, en effet à Bondoukou que les musulmans viennent faire régler leurs différends. Il a été affilié au tidianisme par son père Souleiman Ouattara. A signaler encore, à Sorhobango, le Karamoko Dabila, petit maître d'école.

Sorhobango veut dire, en koulango, village (bango) musulman (Sorho ou plutôt Sorhobo). Il est peuplé par les Huéla ou Vuéla, tribu mandé, qui se différencie sensiblement de leurs cousins dioula. On les trouve aussi à Sorghobo, à Ndamisso, et plus partiellement à Bondoukou et à Assafoumo. Ils sont en partie musulmans et en partie païens. « Les musulmans, dit Delafosse, portent le boubou, ont des cases à terrasse, et outre leur dialecte, parlent tous le dioula. Les Huéla païens s'habillent de pagnes, ont des cases à toiture de paille, comme leurs voisins Koulango ou Nafana, et parlent presque tous, outre leur dialecte, le Koulango dans l'Ouest ou le Nafana à l'Est. On prétend que l'islamisme avait été introduit à Bégho, patrie des Huéla, vers le onzième siècle, par un des leurs, qui avait fait le pèlerinage de La Mecque. Les Huéla musulmans sont beaucoup plus fervents que les Dioula, bien que l'islamisme soit bien moins répandu chez eux que chez ces derniers. » Delafosse, qui visitait le village huéla de Guénééné (février 1903), dit, il est vrai, en pays anglais, dit : « C'est la plus pieuse des communautés musulmanes que j'aie vues jusqu'ici en pays nègre; la prière publique s'y fait sans interruption de l'aurore à la nuit, devant une petite mosquée rectangulaire, couverte d'un toit conique en paille. »

Dara-Fakaye (83 âmes), peuplé de Huéla musulmans, sorte de hameau de culture du quartier Huéla de Bondoukou.

Pougoubé, 189 habitants, tous Mandé-Dioula musulmans; 1 école coranique. Une personnalité bien effacée d'ailleurs : Alama Kamarhaté, né vers 1880, tidiani.

Syé-Koyo, 78 habitants, tous Mandé-Dioula musulmans; 1 école coranique.

Le canton du *Barabo* est beaucoup moins riche en personnages notoires que celui de Bondoukou. Le chef du canton est Lamin Ouattara, né vers 1870, qui a succédé en 1916 à son père Abou Ba. Il disposa d'une autorité essentiellement temporelle et rend hommage au roi des Abron. Ce canton contient 29 villages, tous dioula et musulmans, mais à cause de la proximité des Koulango tout le monde y parle leur langue. Les villages notoires par leurs écoles et leur mosquée sont : Bandakiani, Sandiewi, Talakini et Kouroumambila.

Bandakiami-Sokoura (706 âmes) renferme le marabout le plus influent de tout le Barabo; Alagui Ali, né vers 1875. Il est de caste maraboutique, et son père Souleyman Kararhaté et son grand-père, Abou Bakari, ont laissé un certain renom. Il a fait ses études auprès de son père et en a reçu l'ouird tidiani. Il a accompli le pèlerinage à La Mecque en 1907-1908. C'est un homme d'une réelle valeur intellectuelle et morale. Il entretient les meilleures relations avec Tan Daté, roi des Abron, et avec les principaux chefs fétichistes. Il a une quinzaine d'élèves, fils des cultivateurs des environs.

L'autre maître d'école est Karamoko Ali Kali Saranorho, né vers 1868, issu des Saranorho, famille célèbre de Kong. Son père Sidiki et son grand-père Béma Sindou y ont laissé un nom estimé. Ali Kali a conservé des relations avec les gens de Kong et même avec ceux de Bobo Dioulasso, d'où

sa famille est venue, vers le dixième siècle. Plusieurs de ses élèves sont des enfants, mis ici en pension par leurs parents, suivant la coutume mandé-dioula. L'influence d'Ali Kali dans le village et aux environs est réelle, mais elle tient peut-être plus à sa réputation et à ses pratiques de sorcier qu'à sa science et à ses vertus islamiques. Il est connu de tout le canton, où il se déplace fréquemment; il fait du commerce soit personnellement, soit par ses serviteurs. Ses relations avec l'Administration sont correctes; elles n'ont subi qu'un accroc, le jour où l'on s'aperçut qu'il dissimulait les imposables de sa case.

A côté de Bandakani-Sokoura, Bandakani-Tamoura renferme 177 Dioula musulmans; le personnage notable y est Mohammadou Taraoré, Marka, né à Koo, dans le cercle de San, vers 1880, qadri, élève d'un bambara converti de Ségou. Il était à Bouna en voyage de commerce avec ses captifs en 1897, quand il fut pris dans le remous des luttes de Samory; ses captifs lui furent enlevés; lui-même, emmené par Samory, put s'échapper pendant la fuite de l'almamy et revint à Bouna, où il a toujours vécu depuis ce temps en cultivateur paisible. Il a de petites connaissances arabes.

A Sandiéwi, deux marabouts méritent de retenir l'attention : Amadou Ouattara et Massa Aboudou. Amadou Ouattara, fils et petit-fils de marabouts, originaires de Bobo Dioulasso, est né à Sandiéwi en 1882. Son père Alagui Ouattara avait fait le pèlerinage et a laissé un nom à Bobo; il a affilié son fils au tidianisme. Amadou est très connu dans toute la région et jouit d'une grande considération, il reçoit de nombreuses visites de Bobo et de Bouna et son influence contre-balance celle d'Alagui Ali. Peu fortuné, il vit du produit de ses plantations. Son école comprend une dizaine d'élèves. Il est intelligent et ouvert; c'est de plus un lettré distingué. Massa Aboudou, l'autre marabout du Sandiéwi, n'a aucune envergure; il est né vers 1870, se

dit tidiani et fait l'école à une demi-douzaine d'enfants. Sandiéwi est peuplé de 504 Dioula musulmans ; il renferme une mosquée ; c'est de plus la résidence du chef de canton, qui est un Dioula. Il y a lieu de signaler un léger mouvement d'islamisation dans le Barabo qui est, à l'heure actuelle, à peu près partagé par moitiés entre musulmans et fétichistes. Avant notre occupation, les Abron, maîtres du pays, interdisaient les conversions. Aussi, et par esprit de réaction sans doute, dès que cette interdiction fut levée, c'est-à-dire avec notre occupation, un certain nombre de Koulango se rangèrent-ils sous la bannière de l'islam. Ce mouvement s'est considérablement ralenti.

On signalera donc parmi les autres villages musulmans de Barabo :

Anoualiokoro, 250 Dioula, tous musulmans ; 1 école coranique, 1 mosquée ;

Bangbo, 81 Koulango, tous islamisés, pas de mosquée ; un simple touron (maqam) ;

Déléwaré, 75 Koulango, dont 20 islamisés, 1 touron ;

Tëbagoro, 48 Dioula, tous musulmans ; ils font salam à l'ombre d'un arbre ;

Kamélé, 264 Koulango, dont les trois cinquièmes sont islamisés ; 1 touron ;

Kiéti, 61 Koulango, dont 40 sont islamisés ; 1 touron ;

Kimassi, 68 Koulango, dont 20 islamisés. 1 touron.

Kohotadougou, 230 Dioula, tous musulmans ; 2 écoles coraniques, 1 mosquée en construction, 1 touron.

Kondourou-Bango, 140 Koulango, dont 30 islamisés ; 1 touron ;

Kouadiodimabango, 169 Koulango, dont 20 islamisés ;

Kouadio Koto, 130 Koulango, dont 80 islamisés ; 1 touron ;

Kouékrou-Koukourou, 36 Koulango, dont 10 islamisés ;

Kouassikrou, 213 Koulango, dont 40 islamisés ; 1 touron ;

Logotan (ou Loratan), 93 Koulango, dont 30 islamisés ; 1 touron ;

Mandamou, 118 Koulango, dont 15 islamisés ; 1 touron ;
 Namassi, 298 Koulango, dont 20 islamisés ; 1 touron ;
 Pala, 185 musulmans, dont 10 islamisés ; 1 touron ;
 Lalo, 126 musulmans, dont 16 islamisés ; 1 touron ;
 Sandigué, 43 Koulango dont 10 islamisés ;
 Séguéti, 50 Koulango, dont 14 islamisés ;

Les deux Téléhini : Sokoura 164 âmes, et Tomoura 209, sont Dioula et musulmans ; ils renferment chacun une école coranique et 1 mosquée. Le plus connu de ses deux personnages est Karamoko Taroua, né vers 1870, tidiani.

Yorobadi est aussi un village musulman dioula de 350 âmes. Il renferme 1 belle mosquée et 1 école coranique.

Si l'on veut être complet il conviendra de citer en dehors des deux cantons de l'almamy et du Barabo :

Dans le canton de Ayen Effyé :

a) Tabagne, où sur 406 âmes, Abron fétichistes, on trouve 15 Dioula musulmans venus de Bouna ;

b) Tamoroné, où sur les 114 Nafana fétichistes, on trouve 20 Dioula musulmans.

Dans le canton de Bini :

a) Dekokrou ; 44 âmes, 10 Dioula musulmans de Kong,

b) Kanakourou-Bouranso, où à côté des 53 Agni fétichistes, on trouve 40 Dioula musulmans ;

c) Takikrou-Bouranso, 43 âmes, où à côté de 33 Agni fétichistes, on trouve 10 Dioula de Kong.

Dans le canton de Foumassa :

Sogui, où à côté de 53 Koulango fétichistes, on trouve 20 Dioula musulmans.

Dans le canton de Bouna-Abradé, N'dakrou, dont les 66 âmes se partagent par moitiés entre Agni fétichistes du Bouna et Dioula musulmans de Korodougou.

Dans le canton de Nasian :

a) Douroubila, 36 Dioula Ouattara musulmans ; 1 touron ;

b) Kâpin, où à côté de 105 Koulango fétichistes, on trouve



NDARI OUATTARA,
roi de Bouna (Bouna Mansa).

73 musulmans, dont 58 Dioula et 15 Huéla; 1 touron;

c) Paradhi, gros village de 375 Koulango, où l'on compte une vingtaine de Noumou islamisés;

d) Sidiki Bango, 90 âmes partagées entre Dioula musulmans et Koulango fétichistes;

e) Laminassé, 72 âmes de même répartition;

f) Zamou, 126 âmes de même répartition.

Dans le canton de Pénango:

Sissié, 157 âmes, se décomposant en $\frac{3}{5}$ Nafana, $\frac{1}{5}$ Abron, tous fétichistes, et $\frac{1}{5}$ Dioula musulmans; 1 touron.

Dans le canton de Syendi Anpounou, 80 âmes, se partageant en Koulango fétichistes et Huéla musulmans, venus de Bondoukou.

Au total, l'actuel cercle de Bondoukou comprend 7.000 musulmans et, à leurs côtés, vivent dans les mêmes villages 4.100 animistes. On y trouve 27 écoles coraniques et 12 mosquées.

11. — *Bouna.*

Le cercle de Bouna, connu jadis sous le nom d'États de Bouna, est resté attaché jusqu'en 1919 au cercle de Bondoukou. Il a repris à cette date, et sans doute provisoirement, à cause d'opérations de police, nécessaires chez les Lobi, son indépendance administrative. Il est peuplé d'indigènes de race Koulango ou Kparhala, essentiellement fétichistes, dont le chef, ou Bouna Mansa, commande territorialement tout le pays.

Il ne peut disposer à son gré de la propriété du sol, mais, d'après une tradition remontant au premier Mansa de Bouna, il possède le droit de prélever une dîme sur les produits de la chasse et sur l'or recueillis dans ses États. Ce sont les chefs de canton et de villages qui donnent les concessions rurales.

Les musulmans y ont accès, comme les autres, mais les terrains ne peuvent pas devenir leur propriété personnelle.

Le pays Koulango est parsemé, comme tout le Nord de la Côte d'Ivoire, de groupements, soit villages, soit quartiers de villages, Mandé-Dioula et musulmans. Au nord du cercle, en bordure du Soudan et del a Gold Coast, on trouve des peuplades fétichistes, Birifon, Lobi, Dagaré, qui intéressent surtout les colonies voisines. L'autorité du Bouna Mansa sur ces derniers est nulle.

La légende ou l'histoire attribue au Dagomba Bounkani le peuplement du pays. Il était originaire de Sansanné Mango (Togo) et émigra de son pays, vers le début du dix-septième siècle. Après un premier établissement à Lankara, à 4 kilomètres nord-est de Bouna, il s'installa à Bouna même, et y créa la ville actuelle. D'autres Dagomba le rejoignirent, puis des Mandé-Dioula musulmans. Les premiers, restant fétichistes et sans apport de sang étranger, puisque les Dioula refusaient de leur donner leurs filles en mariage, sont devenus le peuple Kparhala, c'est-à-dire, à les en croire, « ceux qui ne font pas salam ». Il est bien vrai qu'ils sont rebelles à l'islam. Moins farouches, les Kparhala ont donné leurs filles aux Dioula et les enfants métis, fondus dans le peuple mandé, ont été acquis à l'islam.

Le pays de Bouna a vécu relativement tranquille jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Ses principaux ennemis étaient les Dioula musulmans et les Abron fétichistes de Bondoukou, souvent coalisés entre eux, et qui vinrent plusieurs fois jusqu'à la capitale.

A l'apparition de Samory et après la destruction de Dabakala, Bouna comprit que les hostilités s'imposaient. Le chef Diébangou envoya son marabout Salia Cissé, à Mango, pour acheter de la poudre, mais les Dioula de Kong écrivirent à la fois à Bondoukou et à Bouna pour leur faire connaître la puissance de Samory et l'inutilité de la résis-

tance (fin 1895). On trouvera en annexe le texte de cette lettre dont ci-dessous la traduction :

« Invocation du nom de Dieu. Cette lettre est portée par un envoyé de Dieu et écrite sous la dictée de Dieu.

« Nous, hommes de Kong, nous envoyons cette lettre à notre famille qui est à Bouna. Moi, Bakari ould Ouattaïra, fils de Lokonso Barou, roi des Dioula de Kong, j'ai écrit cette lettre, sous la dictée de Dieu, pour l'envoyer aux hommes de Bouna. J'envoie mon salut au roi de Bouna, et fais des vœux pour que Dieu le sauve et tous les habitants de Bouna, ainsi que ses fils. Samory vient de faire la guerre dans le Djimini et m'a fait dire qu'il ne veut pas faire la guerre aux hommes de Kong et à leur famille, qui sont à Bouna, et qui sont des camarades. Les hommes de Kong font cette lettre et l'envoient à Bouna. Samory dit qu'il faut lui obéir. »

Diébangou et les gens de Bouna acquiescèrent à ces judicieux conseils.

A Bondoukou, au contraire, les rois Ardjoumani et Papi se préparèrent à la résistance. Le premier se porta au devant de l'almamy qu'il rencontra près de Comoé, entre Barobo et Koulousan. Les Dioula furent battus ; Samory les poursuivit jusqu'à Bini où il leur infligea une seconde défaite ; il fut encore victorieux devant Bondoukou.

Il s'installa dans cette ville et échangea avec Diébangou de nombreux cadeaux et témoignages d'amitié. Les habitants de Bondoukou n'osaient quitter la brousse, où ils s'étaient cachés ; Samory leur promit de ne pas détruire leur ville, s'ils lui remettaient « mille pépites d'or grosses comme le poing », dit Saléa Cissé, messenger de Diébangou auprès de l'almamy. Quand ce marabout rentra à Bouna, il était accompagné par deux envoyés de Samory, qui réclamèrent à Diébangou les captifs de Tiéba. Le roi refusa.

Il devait finir par céder, et même par perdre son royaume et la vie, sous les coups répétés de Saranké Mori, fils de Samory.

« Centre des incursions de Samory, au temps de sa splendeur, dit le capitaine Chaudron, Bouna s'acquit, dès le début de notre occupation, une triste célébrité, car c'est aux portes mêmes de la ville que le capitaine Braulot et ses compagnons d'armes furent massacrés par Saranké Mori, fils de Samory. Cet acte de trahison eut lieu, le 20 août 1897, et tous les Français qui passent dans cette localité se font un devoir d'aller faire à Kiriba, au monument élevé en commémoration de ces braves, un pieux pèlerinage. »

La ville, que les Dioula écrivent ^{وُنْ} وُنْ, et prononcent Gbouna, est très grande, elle l'était bien plus encore jadis, avant sa destruction par Saranké Mori ; les anciens disent qu'elle possédait 10.000 habitants, ce qui, pour une ville noire, est considérable. Aujourd'hui, les ruines sont nombreuses, les mosquées sont en partie abattues ; les deux fléaux dévastateurs, l'incendie et l'esclavage, sont passés par là et les habitants n'ont pas encore eu le courage de faire disparaître toutes les traces de leurs désastres. La ville compte à l'heure actuelle 2.000 habitants, dont les deux tiers sont Dioula et un tiers est Koulango.

C'est encore un marché important, il s'y fait un grand mouvement d'échanges avec la Gold Coast, qui est proche, et qui à cet endroit est séparée de notre possession par le cours supérieur de la Volta noire. Toutefois, beaucoup de caravanes délaissent Bouna pour emprunter la voie de Kong-Dabakala.

Les quartiers dioula sont : Sissera, Ouattara-Soura, Touréra, Kambara Soura. Nibi-Soura Bamba, Soukoulia-

soura, Taraoréra, Granbouté-Soura, Kouroubari-Soura, Kalédioura-Soura, soit 10 sur 14 que comprend la ville ; les quatre quartiers fétichistes Kparhala sont ; Gago-logho, Kouna-logho, Piawari-logho, Bankouani Mbesse.

Les maisons sont basses et plates, elles sont construites en une sorte de pisé qui s'effrite fréquemment à la saison des pluies et des tornades ; seule, la grande mosquée domine l'ensemble de ses deux minarets massifs, dont la blancheur contraste singulièrement avec le gris uniforme qui l'environne. Les mosquées sont les seuls bâtiments blanchis. Le badigeon est fait avec une mixture de cendre et de terre spéciale calcinée, commune dans le pays, délayées dans l'eau. Tout autour des murs des quartiers se trouvent des cases en paille, basses et coniques, si communes en Afrique.

Le centre de Bouna est occupé par la case du roi, le marché et la grande mosquée (Missira Ba). En certains endroits se remarquent des places abritées par des arbres assez élevés, des écoles de talibés et des puits. Il existe en outre 5 petites mosquées, ou bourou, espacées à peu près régulièrement au milieu des maisons, et auprès desquelles les Noirs se réunissent pour palabrer. Elles sont de reconstruction récente.

« Bouna, dit encore Chaudron en 1903, obéit à un roi, Bouna Mansa, de race Kparhala, composant en majeure partie la population de la ville et ses environs immédiats. » Ce n'est plus exact aujourd'hui. Ce sont les musulmans qui forment le principal élément de la population de Bouna.

« Ces indigènes se reconnaissent à première vue les uns des autres par la diversité des tatouages de la face.

« Le roi est un autocrate paresseux et ivrogne, menteur comme les noirs, quand son intérêt est en jeu ; il est toutefois sympathique aux Français et il se soumet assez volontiers à nos ordres.

« La ville en ruines qu'il habite et gouverne présente, comme toutes les villes noires, un certain nombre de groupements ou quartiers, renfermant les membres d'une même famille, les captifs, obéissant tous au même chef.

« Tous ces quartiers sont enclos de murs, pour en défendre l'entrée aux fauves la nuit et jadis aux voleurs d'enfants, spécialité où les dioula étaient passés maîtres. Il en résulte que dans cette ville, bâtie irrégulièrement, dont les maisons renferment une cour intérieure souvent assez vaste, où l'on rencontre des arbres fruitiers, ainsi que des dattiers, des figes, des baobabs, des fromagers et des finsans, les rues sont étroites et tortueuses.

« Le roi, Bouna Mansa, bien que commandant à tous ces quartiers et à leurs chefs respectifs, et quoique jeune encore, puisqu'il n'a que 40 ans environ, se livre tellement à la boisson qu'il ne peut nous être d'aucun secours ; bien plus il nous faut surveiller les exactions auxquelles il peut se livrer, quand il est ivre.

« Dans ces moments-là, et c'est à peu près l'état normal du roitelet noir, non seulement il peut lui prendre fantaisie de faire exécuter à propos de rien ses serviteurs, mais encore il menace de terribles vengeance les gens des villages voisins, s'il croit avoir à se plaindre d'eux. »

N'dari Ouattara est mort en 1916. La coutume dynastique, qui répartissait successivement le commandement entre les trois familles Piawari, Kounga et Gago, a été abolie à sa mort. Il était Gago. Ce devait être un Piawari qui devait le remplacer. Les grands électeurs ont fait porter leur choix tout simplement sur Koffi Ouattara, son frère, par conséquent de la même famille Gago. Koffi, né vers 1889, ne manque pas de prestige, au moins au point de vue héréditaire, mais mou et apathique, il ne rend que peu de services. Il a 5 femmes et 2 enfants. Il est

foncièrement fétichiste et bien qu'entretenant d'excellentes relations avec les marabouts, il ne paraît pas susceptible de céder à leur prosélytisme. On l'accuse de faire secrètement, à l'occasion, le trafic des captifs. Il n'est pas le seul d'ailleurs.

La grande mosquée de Bouna existait depuis fort longtemps. Détruite par Saranké Mori en 1897, elle a été construite, en 1901, sous la direction de l'almamy Saléa Cissé, par les musulmans de Bouna, aidés par quelques Koulango. Elle est entretenue et réparée annuellement par eux sur les ordres de l'almamy. Ses dimensions sont les suivantes : largeur 10 mètres ; longueur 25 mètres ; hauteur 6 mètres. L'intérieur est divisé par des cloisons formant compartiments. Au fond d'un de ces compartiments se trouve l'escabeau du muezzin. A droite de la porte d'entrée, un escalier donne accès sur la terrasse. Les pièces sont complètement nues, sans aucun ornement ; le sol est sablonneux.

Saléa Cissé, qui est mort en novembre 1918, était le personnage le plus important du cercle de Bouna. Il appartenait à une famille établie depuis plusieurs générations à Bouna (deux siècles environ), et qui a toujours fourni les almamys à la communauté musulmane et des conseillers aux chefs fétichistes Koulango de Bouna. Saléa était né vers 1870 ; il n'avait qu'une instruction moyenne et son école de 5 à 6 élèves n'était guère brillante, mais c'était un homme droit, ouvert, et qui jouissait d'une grande autorité à la cour du chef Koulango, Koffi Ouattara, et jadis à celle de son père Ndari. Chaudron le jugeait en 1903 « actif, intelligent, ouvert et qui fait très peu de prosélytisme » ; il n'en fit pas plus par la suite. Il n'avait aucune fortune et vivait du produit de ses plantations. Il eut en 1911 des velléités de partir à La Mecque ; il en demanda et en obtint l'autorisation ; malheureusement il ne put jamais arriver à réunir les fonds nécessaires. Sa réputation ne

dépassait pas les limites du cercle. C'est sous sa présidence et par son zèle que depuis 20 ans la mosquée, dont la construction remonte au delà d'un siècle, a été réfectionnée, chaque fois que les intempéries des saisons le réclamaient; Saléa Cissé avait reçu l'ouïrd tidiani de son père Diarra Ouaré; celui-ci le tenait de Karamoko Saliho; par son maître Sano Moïn, venu de Dienné, la chaîne se rattache aux zaouïa de cette ville et à celle de Tombouctou.

L'almamy actuel de Bouna, Moro Moussa Cissé, est né à Kong vers 1865; c'est le propre frère de Saléa. Il ne s'occupe que de ses fonctions religieuses et ne jouit en dehors de la ville d'aucune influence. Son attitude est correcte et témoigne de beaucoup de bonne volonté à notre égard. Il n'a que peu de ressources; son casuel est maigre. Il vit surtout du revenu de ses travaux agricoles. Son école coranique ne comprend pas plus d'une demi-douzaine d'enfants, et sa science est juste suffisante pour leur apprendre les rudiments du Coran. Il est tidiani de l'obédience de son frère.

Le tidianisme est encore représenté par un marabout de quelque importance: Karamoko Diarra, né vers 1850, disciple d'un marabout toutcouleur, nommé Bakari, venu du Fouta Toro et évidemment Omarien. Les Diarra se disent originaires de La Mecque (?), et établis à Bouna depuis trois siècles. Ils sont, de père en fils, marabouts et cultivateurs. Karamoko est un vieillard dont les facultés déclinent et qui perd le peu de science et d'influence qu'il avait.

Pour la première fois en Côte d'Ivoire, on rencontre sur son chemin des marabouts d'obédience chadelia. Ils se rattachent à la zaouïa de cette Voie de Bobo Dioulasso, par l'intermédiaire d'un de ses missionnaires, Alagui Adama. Les représentants les plus qualifiés de cet ordre à Bouna sont :

a) Katourouma Ouattara, né vers 1865, de race Bégho-Dioula. Son grand-père Abdoullaye vint de Bégho (Gold Coast) comme colporteur au début du dix-neuvième siècle, et s'établit à Bouna ; Katourouma n'a aucune valeur intellectuelle : il sait manier les caractères arabes pour écrire le *dioula*, mais ne connaît pas l'arabe lui-même. Il fait l'école à 5 enfants, mais s'occupe beaucoup plus de son commerce et se rend souvent pour les besoins de son négoce à Bolé (Gold Coast) et à Bobo Dioulasso.

b) Abdoullaye Diabakaté, né vers 1870, descendant d'un colporteur originaire de Bégho et installé depuis le début du dixième siècle à Bouna. C'est un commerçant pour qui les affaires de ce bas monde priment toute préoccupation religieuse ; il lit et écrit aussi le mandé-dioula en caractères arabes, mais ne connaît pas l'arabe ; c'est un homme ouvert et sympathique.

Les autres marabouts de Bouna sont des personnalités sans grande importance : Amadou Bamba, né vers 1858 ; Malou Kaouté, né vers 1870 ; Mama Ouattaré, né vers 1880 ; Kasourouma Ouattara, né vers 1862 ; Gaoussou Karissia, né vers 1882, tout qadrîa. Ces maraboutaillons ne sont jamais sortis de Bouna ; ils ont reçu sur place leur instruction élémentaire et leur affiliation ; ils s'honorent d'être en possession de 4 à 5 ouvrages : Coran, Rissala, Dalail al-Khairat ; leur école comprend 3 à 5 enfants à la morte-saison, 8 à 9 quand les champs sont au repos.

En dehors de la cité de Bouna, peu de centres méritent une mention. D'abord Yérégo, qui comprend une vingtaine de musulmans et où Ibrahima Taraoré, d'affiliation qadrîa, préside à la prière du village et fait l'école à 5 ou 6 enfants. Ensuite Kinta, étape de la route de Bouna à Bondoukou, non loin de la rive droite de la Volta ; Bakari Bamba, né vers 1868, fait l'école aux 2 ou 3 enfants des 25 Mandé-Dioula du village ; Kalamou a 30 musulmans et pas d'école ; Vafali 40 musulmans et pas d'école ; Dansa une

dizaine de musulmans à peine. Enfin, à l'autre extrémité du cercle, en arrière du Koulansogho, des monts Lobi, du Mombaye, on trouve dans le Nzan les villages à colonies Mandé-Dioula Tighéta, Loveta et Sapouta ; Tighéta et Loveta sont de modestes hameaux de 20 à 25 cases, rondes ou carrés, et recouvertes de paille, où les musulmans ne comptent pas.

Sapouta, sur la grand'route de Bouna à Bobo-Dioulasso, comprend un petit centre de commerce mandé-dioula. Il a pour almamy et marabout maître d'école (3 à 8 élèves), Mama Kaouté, né vers 1867, d'affiliation qadria et qui a fait ses études à Bouna. Il a peu d'envergure.

En résumé, il n'y a, dans toute l'étendue du territoire de Bouna, aucun village entièrement musulman.

Éloignés des centres importants de la région, ces indigènes sont en même temps forgerons, tisserands, agriculteurs.

Leur religion est un mélange de fétichisme et de coutumes musulmanes : ils boivent notamment du dolo.

CHAPITRE II

MOSQUÉES, SANCTUAIRES ET LIEUX DE PRIÈRE

1. — *Les Édifices.*

La haute Côte d'Ivoire est parsemée de nombreuses mosquées, d'importance et de dimension différentes. On peut en évaluer le nombre à 300 environ.

Il y en a une cinquantaine dans la subdivision d'Odienné, autant pour Touba, autant pour l'Ouorodougou, une vingtaine dans la subdivision de Boundiali, 60 au moins dans le cercle de Kong, une vingtaine dans le Dabakala musulman, 40 dans le Bondoukou. 30 dans les États de Bouna.

Le nombre des « diamiou », ou mosquées-cathédrales, affectées à la prière solennelle du vendredi, est du huitième environ pour un canton, soit une quarantaine.

Les célèbres sont celles d'Odienné, de Samatiguila et de Tiéné, en Odienné ; celles de Touba, de Koro, de Sokourala, de Férentéla, en Touba ; celles de Mankono, de Bouandougou, de Boron et de Gomanako, en Ouorodougou ; de Korhogo-Koko, Sinamatiali, Kadioha, Katiali, en Korhogo ; celles des Dabakala, Darhala, M'borla Dioulasso, Sokoura et Sokoro, aux Tagouana ; celles de Bondoukou et Yorobadi, en Bondoukou ; celles de Bouna, dans le cercle du même nom.

Elles ne diffèrent guère entre elles que par leur étendue et par le nombre de leurs minarets.

On peut partager les mosquées en trois sortes d'édifices : Les grandes mosquées-diamiou, construites entièrement en terre avec minaret, dans un style imité, toutes proportions gardées, de la grande mosquée du Soudan ; les mosquées ordinaires, dites Miséjidi, et plus vulgairement miséri ou missiri. Enfin, les lieux de conversations pieuses, de lectures de textes, de méditations, de prières de la journée... et de sieste ; les séritongo (litt. hangars à prières).

« Les mosquées-diamiou, dit Ripert, sont construites en pisé : elles constituent des parallélépipèdes de maçonnerie grossière à base carrée, généralement de 15 à 25 mètres de côté ; les murs, hauts de 6 à 8 mètres, au sommet crénelé, dentelé ou pointé, à la mode nègre, sont soutenus par de lourds contreforts en pisé, atteignant le sommet du mur et reliés entre eux par des morceaux de bois horizontaux, qui servent en même temps d'échafaudages permanents, d'échelles et de barres de consolidation.

La toiture est constituée par une très épaisse, mais très lourde argamasse, soigneusement battue, à deux pans principaux, divisés eux-mêmes en un certain nombre de pans secondaires, dont les intersections inférieures aboutissent chacune à une gouttière ou gargouille, en poterie grossière ou en bois, perçant le mur et servant à l'écoulement des eaux pluviales.

L'argamasse est supportée par quatre rangées de piliers à base rectangulaire, disposés perpendiculairement à la qibla, divisant par suite l'édifice en cinq compartiments. Le sommet des piliers soutient les poutres sur lesquelles viennent s'appuyer les lattes épaisses d'un bois spécial (somo), léger et imputrescible. Ces lattes sont très régulièrement disposées en arête de poisson et l'effet produit est assez agréable à l'œil.



LA MOSQUÉE DE GUENTÉGUELA.

Cl. Le Campion.





LA MOSQUÉE DE SAMATIGUILA.

C1. Le Campion.



Les minarets sont généralement au nombre de deux ou de trois, dont un au-dessus du mihrab et les deux autres le flanquant au nord et à l'est. Lorsqu'il n'existe qu'un seul minaret, celui-ci surmonte le mihrab et indique par suite la direction de la qibla. Les minarets sont rarement de forme carrée, mais plutôt d'une forme pyramidale, trapue et massive.

Le minaret, placé au sud-est du minaret central, est évidé afin de permettre au Mouadjinou (muezzin) l'accès de la terrasse au moyen d'une grossière échelle. Cet escalier ne donne accès qu'à la terrasse, d'où le Mouadjinou lance l'appel à la prière. En effet, les minarets se terminent en ogive : ils sont hérissés de poutrelles et de rondins de bois dur, disposés régulièrement, servant d'escaliers et d'échafaudages permanents. Les minarets sont surmontés toujours d'un œuf d'autruche, mais pour éviter le ruissellement intensif au sommet des eaux pluviales, cet œuf d'autruche est prosaïquement précédé ou surmonté d'une cuvette, servant de capuchon à l'ogive du minaret ou même plus simplement encore de vases de nuit. On retrouve le même ornement décoratif au sommet des coins de la mosquée. Une enceinte en pisé cerne l'édifice, ménageant ainsi une sorte de cour circulaire.

Les mosquées sont grossièrement enduites à l'intérieur de bouse de vache. A l'extérieur, un revêtement plus épais de bouse de vache, mélangée d'argile grasse, suffit le plus souvent à éviter les érosions pluviales. Aucun ornement ne vient récréer l'œil dans ces salles obscures que la dimension des piliers rend exigües et mal commodes. Point d'ex-voto, point d'inscriptions, point de tableaux. Trois portes percent les murs qui ne contiennent pas le mihrab. Elles sont plus ou moins mal fermées au moyen de simples clayonnages en bambou. « Il convient pourtant, rapporte Ripert, de citer l'ornementation assez originale des portes des mosquées du Dierré dans l'Ouorodougou (Bouan-

dougou, Tiénigbé et Ouédala), constituées par des cloisons de fromager bien dressées ; ces portes sont couvertes de dessins géométriques assez réguliers et d'une conception originale assez agréable. Elles présentent même des traces d'ornementation picturale à demi effacées par les pluies.

Le mihrab est constitué par une petite niche percée dans le mur situé vers la qibla au-dessous du minaret central. Il contient une « fitina », lampe grossière indigène, simple coupe en fer, portée par une tige acérée permettant de la fixer dans le mur. Du beurre de karité y est brûlé au moyen d'une mèche en coton tressé. Par mesure d'économie et parce que l'entretien en serait pénible, car il exigerait auprès de la lampe la présence continuelle d'un veilleur, la lampe n'est allumée qu'au moment des prières du crépuscule et de la nuit et éteinte aussitôt. La chose est du reste peu importante ici. En effet, les prières surrogatoires sont rarement faites à la mosquée, mais le plus souvent dans les cases. Et si, par hasard, un musulman zélé se hasarde la nuit à la mosquée, l'exiguïté de celle-ci, le parallélisme des grandes faces des piliers par rapport au mur du mihrab lui font suffisamment connaître la qibla sans aucune chance d'erreur.

Le mur contenant le mihrab est légèrement convexe, de manière que la travée précédant immédiatement le mihrab soit de forme trapézoïdale. C'est au sommet de la convexité que se trouve le minaret central.

Face au mihrab se trouve une plate-forme en terre battue, où se tient l'imam pour la prière et le prône : cette plate-forme constitue le minbar ou chaire ; il est naturellement recouvert d'une natte. Dans les grandes prières du Ramadan, cette natte est remplacée par une « kassa » ou couverture du Macina. Derrière le minbar et dans la même travée, à droite et à gauche de celui-ci, se trouvent également des nattes : c'est là que se placent, immédiatement

derrière l'imam, les chefs de familles musulmanes, eux-mêmes almanams dans leurs propres quartiers (al-Kali) et les musulmans notables de passage, que l'on veut honorer.

Dans les trois travées suivantes, garnies de nattes, placées perpendiculairement à la qibla, à droite et à gauche de l'allée centrale, se trouvent également des nattes réservées aux hommes. La cinquième et dernière travée, la plus éloignée du mihrab, est réservée aux femmes ayant passé l'âge où leur présence pourrait distraire les regards ou les pensées et troubler la prière.

A noter que si la plupart des mosquées ont deux ou trois minarets, toujours de section horizontale-circulaire et verticale-ogivale, certaines mosquées, comme celles du Dierré (Bouandougou, Tiénigbé, Ouédala) et même Marabadissa, qui dépend techniquement, spirituellement et politiquement, sinon administrativement, de l'Ouorodougou, n'ont qu'un seul minaret au-dessus du mihrab, à base carrée et à section ogivale, suivant un plan vertical. Leur construction diffère également en ce que, au lieu d'être construites en pisé ordinaire, elles sont entièrement édifiées en briques cylindriques du pays.

La mosquée n'est jamais précédée d'une midha, ou édicule à ablutions. Chacun fait ses ablutions chez soi, car rien n'est disposé dans ce but aux environs immédiats des mosquées. A proximité des grandes mosquées, on trouve souvent une case ronde réservée aux vieilles femmes, faisant salam ; cette case est désignée sous le nom de « mouso-missiri ». Les centres musulmans ne possédant pas de grandes mosquées possèdent généralement des « missiri-mouso ». Ces modestes édifices ont, non un toit plat en terre battue comme les grandes mosquées, mais une couverture en chaume ; ils ne diffèrent des autres cases indigènes que par leur grandeur et leur forme, généralement carrée.

Les mosquées ordinaires de quartier ou de village (misiri) sont de simples cases circulaires, un peu mieux construites que les cases d'habitation ordinaires, plus vastes aussi et plus élevées. Comme les cases ordinaires, elles sont couvertes d'un toit conique en paille. Les murs sont le plus souvent percés d'ouvertures prismatiques à section triangulaire, afin de rendre l'édifice plus clair et plus aéré. Dans la direction de la qibla, une petite niche est pratiquée dans le mur. On y pose la fitina ou lampe à karité pour les prières du soir. Plusieurs rangées de nattes sont disposées sur le sol, perpendiculairement à la direction de la qibla. L'alimamou de la mosquée de quartier, appelé ici al-kali, se place en face de la niche qui, à elle seule, constitue le mihrab, sur une natte, placée à même le sol.

L'officiant, s'il veut parler aux fidèles, se tient simplement sur sa natte. A signaler que les toitures des cases servant de mosquées sont souvent fort bien ornées de dessins géométriques tressés au moyen de jeunes feuilles de raphia.

Les oratoires, dits Rbatou en arabe du pays, de l'arabe « Ribat », suppléent aux mosquées, là où elles manquent. On y fait la prière aux heures chaudes et les jours de pluie : celle du matin et celle du soir se font, en effet, généralement dehors. On y lit des livres religieux, on y cause, on y mange et surtout on y dort beaucoup. Ce sont de simples hangars à toit circulaire conique, vastes, fort bien aménagés et décorés (ribatou des Fofana à Mankono, des Timité à Bondoukou), mais sans le moindre caractère sacré. Les poules et les chiens y vont et viennent. Souvent même un griot y coud ses peaux, pourtant impures ; on y fait la prière au milieu des raclures de peaux, de débris de nourriture, des déchets d'ignames et des cosses d'arachides. Le soir venu, une lampe en fer est simplement placée dans la direction de la qibla, si l'on fait la prière à l'intérieur. Chacun y apporte sa natte ou sa peau de mouton. Ce n'est

jamais le ribatou, au sens propre du mot, l'oratoire, le lieu d'oraison et de méditation pieuses, le lieu du silence. On nomme ces édicules aussi Madjilissou (cénacle), et plus vulgairement Séri-tongo (hangars à prière).

2. — *Le personnel religieux.*

Dans une agglomération musulmane, on compte généralement autant de mosquées que de familles maraboutiques ou de quartiers islamiques. Chacune de ces mosquées est régie par un alimamou ou almamy (imam). Cependant, une mosquée est toujours réservée à la prière du vendredi, faite en commun par toute la population musulmane.

Cette mosquée-cathédrale est régie par un imam pris, conformément à la coutume, toujours dans la même famille; au début de l'installation des musulmans dans le pays, les fonctions étaient électives, et les Alimamou, choisis par l'ensemble de la population musulmane parmi les plus dignes... ou les plus intrigants de chaque famille. L'élection est maintenant localisée dans la famille ayant fourni depuis plusieurs générations les alimamou du village, quelle que soit l'opinion que les autres musulmans en puissent avoir. Les principales sont :

Famille Fofana, quartier Mamina à Mankono; famille Barayorho à Séguéla; famille Cissé à Oussoukra; famille Cissé à Bouna; famille Timité à Bondoukou, etc... Dans la famille généralisée l'alimamou n'est d'ailleurs pas forcément choisi dans la même cellule familiale, mais pris parmi les musulmans les plus en vue de la famille généralisée. Il y a cependant des exceptions. Il arrive qu'un marabout de passage, admiré par sa science ou sa piété, est prié de s'installer définitivement au village, ou bien est conduit à cette solution par ses affaires. Si une vacance se produit il est porté à l'imamat de l'assentiment général. C'est le cas

de Soumaila Touré, de Dabakala et de plusieurs autres.

Les fonctions d'alimamou sont gratuites en principe. Cependant, il est admis qu'il reçoit des cadeaux divers de la part des fidèles et en surplus, il se sert sans aucune gêne dans les dons faits à la communauté musulmane.

Le suppléant de l'alimamou est appelé « naibou », en arabe local, et « seri korotala » en langue du pays. Il est toujours pris dans la famille généralisée ; c'est le naibou qui, en cas d'indisposition ou d'empêchement de l'alimamou régulier, fait les prières et tient la Khotbatou du vendredi.

Les autres jours de la semaine, les imams de chaque quartier font, dans leurs mosquées particulières, ou à la diamou, les prières et quelquefois le prône. Ils sont dénommés « al-kali ». Ils n'officient jamais le vendredi à la mosquée-diamou.

Chaque mosquée possède un et souvent deux et trois muezzin et quelquefois comme à Odienné, six muezzins (Mouadjinou), en arabe local, « seri kirila » ou « ouranikila » en langue du pays, désignés par les membres de la famille. Cependant, les muezzins de la diamou sont choisis par toute la communauté, généralement hors de la famille de l'imam. Ce sont eux qui appellent à la prière du vendredi et qui, à chaque prière de la journée, donnent aux autres muezzins de quartiers ou familiaux le signal de l'Adhan. Dans les petites mosquées, le muezzin est un des disciples préféré de l'almamy, souvent un ancien captif de case, attaché à son maître, et qui est resté volontairement avec lui lors de la libération des esclaves.

Comme on le voit, on peut dire qu'il n'y a point ici de clergé officiel. Tous les turbannés sont appelés Karamorho. Lorsqu'ils font leurs études, les plus grands sont appelés Talibou (talibé) ; lorsqu'ils sont jeunes et étudient encore les rudiments, ils sont appelés Garibou ou plus vulgairement Karamorho Den (petits karamorho). Mais toujours,

sauf de très rares exceptions, les fonctions religieuses sont exercées simultanément avec les fonctions d'enseignement.

N'importe quel musulman, *même non turbanné*, peut ouvrir une école. Elle sera plus ou moins fréquentée, suivant sa plus ou moins grande réputation de science.

Les élèves sont, la plupart du temps, fournis par leurs familles, qui font des cadeaux à ce karamorho qui leur sert en même temps de magister et de nourricier. Mais il arrive quelquefois que des enfants, séduits par l'autorité d'un marabout, quittent leur famille et le suivent d'eux-mêmes. Dans ce cas, il est de règle que le marabout considère l'enfant comme envoyé par Dieu, et refuse tout don de sa famille. Quelquefois des enfants fétichistes sont donnés comme élèves à des marabouts influents par des familles animistes, soucieuses de procurer à leur fils des avantages matériels sérieux. Le cas est extrêmement rare aujourd'hui. Il l'était moins au temps des grandes guerres, où un turban dans une famille était souvent une sauvegarde. Le fait s'est encore produit, en 1912, à Mankono, où un jeune homme fétichiste, de diamou Kouroubali, a été turbanné par le principal marabout du village.

Il n'y a pas de mufti proprement dit, mais nombre de personnages des écoles, jadis ou actuellement célèbres, d'Odienné, du Touba, de Mankono, de Kong, de Bondoukou, sont consultés de fort loin sur des points litigieux de dogme, de doctrine et de pratique religieuses. Ils passent pour les gardiens de l'orthodoxie musulmane, malgré les nombreuses entorses qu'ils lui donnent. Ces docteurs ne sont autres d'ailleurs que les almamys ou maîtres d'école qui « disent le droit », sans cesser d'exercer chez eux leurs fonctions sacerdotales et pédagogiques habituelles.

L'almamy est presque toujours l'assesseur du tribunal de cercle ou le juge du tribunal de subdivision des juridictions indigènes. C'est évidemment cette habile souplesse de

notre Administration qui a assuré à ces tribunaux un succès aussi complet.

3. — *Le service culturel.*

Les mosquées demeurent ouvertes tout le jour, toujours prêtes à recueillir les prières des fidèles, mais elles ne sont guère fréquentées qu'à la prière du crépuscule, les jours ordinaires, et le vendredi, à la grande prière du midi. Aux prières du Ramadan, en revanche, et pour les grandes fêtes religieuses, elles sont littéralement pleines,

Caillié avait déjà remarqué, il y a un siècle, cette indifférence religieuse, quand la piété n'est pas fouettée par quelque circonstance exceptionnelle.

« J'allai avec mon hôte visiter la mosquée (de Tengrella). Elle est faite en terre, et dominée par plusieurs petites tours massives. C'est un édifice informe et construit sans goût ; l'intérieur en est sale, et il y fait une chaleur étouffante. Les musulmans, encore plus paresseux que zélés pour leur religion, n'ont pas pris la peine de débayer les terres, qui sont tombées pendant la construction, il est vrai qu'ils n'y vont pas souvent, car ils font leurs prières chez eux. »

En ces jours de fête, sur l'appel plus vibrant du muezzin, les hommes, après avoir procédé en leurs demeures aux ablutions prescrites, certains tenant à la main le chapelet, la lance ou le long bâton, le chef ceint de plusieurs étages de turbans, le corps enveloppé de manteau en forme de chape se rendent à la mosquée, à pas dignes et lents. Généralement les vieux, les marabouts turbannés, entrent dans le saint lieu. Les autres demeurent dehors sur la place de la mosquée, la peau de mouton, tapis de prière, étendue à leurs pieds.

L'imam fait son prône très régulièrement. Cette allocu-

tion est prononcée en arabe littéraire, quand l'officiant a une connaissance suffisante de cette langue ; sinon elle consiste en une simple lecture morale, tirée des Dalail, de la Risala, du Fotiba, etc. La traduction de ce prône (Khotbatou), ou plutôt la paraphrase en langue du pays, malinké ou mandé-dioula, suit immédiatement, à l'usage des fidèles. C'est généralement phrase par phrase que se fait cette traduction. Quelquefois c'est à la fin de l'allocution arabe qu'elle est donnée. L'objet de la « Khotbatou » consiste généralement dans le développement d'un point du dogme, dans des explications de théologie courante, dans des exhortations morales, etc... C'est en somme à peu près le sermon du curé de campagne, sans grande unité, ni suite, ni prétention littéraire. Voici par exemple un de ces prênes :

« Vous avez le devoir de faire le bien. Ainsi vous serez peut-être sauvés. Mohammed a dit : « Que Dieu me protège au Paradis ! Laissez le monde. Ceux qui sont passés avant vous ont trop cherché leur intérêt sur terre. Ils l'ont regretté une fois morts. Vous qui êtes en vie actuellement, si vous recherchez trop votre intérêt ici-bas, le monde vous quittera, comme il a quitté ceux qui sont venus avant vous.

« A cause de cela, cherchez votre intérêt dans les cinq choses permises, avant les cinq choses défendues. Quand on est jeune, il faut se débrouiller avant d'être vieux ; quand on se porte bien, on envisage l'avenir ; on se prépare pour la maladie avant d'être à nouveau bien portant ; quand on est heureux on se prépare pour l'avenir avant d'être malheureux. Tant que l'on vit, il faut faire ce que Dieu dit, il faut le faire avant sa mort, car après, tout est fini. Que Dieu me pardonne et vous pardonne pour le mal que nous avons fait ; que Dieu nous empêche d'être malheureux avant la mort, que Dieu vous protège, lorsque vous protégez la religion des musulmans. Amin. »

Ce mot de Amin, comme les phrases essentielles de la prière, est répété dans la salle par un moniteur appelé Moudirissou (Mouderres) et désigné à l'avance par l'imam.

Dans quelques mosquées, on récite l'invocation en faveur du Sultan : « Que Dieu protège le Sultan de tout mal ! » Quel est ce sultan ? Il n'est pas plus spécifié dans le texte que dans l'esprit des gens. Au fond je ne serai pas éloigné de croire que les indigènes pensent simplement à l'autorité de fait et à leur situation présente et qu'ils prient Dieu de protéger de tout mal le maître de l'heure, ce qui est une autre façon de les protéger eux-mêmes. Et le maître de l'heure, comme pour les catholiques qui chantent le *Domine salvam fac republicam*, c'est celui-là même qui tient en main la « chose publique », indépendamment de toute conception ou politique ou constitutionnelle. A Bondoukou et ailleurs, on récite une prière en faveur du chérif de La Mecque, le jour de la fête pascale.

La prière rituelle n'offre rien de spécial, si ce n'est qu'elle est faite en un arabe pitoyable, et qu'elle est incomprise de ceux qui la récitent. Allah doit être certainement plus miséricordieux encore que ne le disent les Arabes pour accueillir avec mansuétude des prières aussi peu canoniques par le fond et par la forme.

Les femmes assistent à la prière au dernier rang des fidèles, dans une travée qui leur est réservée, mais elles ne peuvent, suivant les prescriptions rituelles, entrer à la mosquée que « lorsqu'elles ne sont plus femmes », c'est-à-dire lorsqu'elles ont cessé de ressentir les troubles menstruels. Avant cet âge, aucune femme n'est admise dans les mosquées, même entre les prières. Elles sont, en effet, considérées comme en état constant d'impureté, pouvant souiller la mosquée. La femme musulmane, ici comme ailleurs, ne fait point ses prières aux époques de ses

menstrues; elle est, en effet, considérée alors comme en un état d'impureté, impossible à effacer par les ablutions.

Les femmes d'âge suffisant ne sont admises aux prières rituelles des mosquées que nu-pieds, la tête, les épaules et le buste couverts d'un épais pagne blanc.

Dans plusieurs régions, les femmes ne sont même jamais admises à la mosquée; on leur construit à proximité du temple une case où elles, les vieilles bien entendu, peuvent entendre la voix de l'imam et se joindre aux prières des fidèles. Dans le cas où cette case fait défaut, on les autorise alors à se prosterner pendant le salam à l'huis de la mosquée, dans la cour circulaire.

Les enfants sont admis aux mosquées à partir de 15 ans, étant considérés avant cet âge comme généralement malpropres, incapables de concevoir et d'obtenir la pureté, et surtout, en raison de leur caractère turbulent et espiègle, comme pouvant troubler la solennité des offices, et induire en erreur les fidèles.

Quant aux femmes, il est facile de concevoir la vraie, la seule raison de leur non-admission, avant leur âge critique, dans les mosquées; c'est d'ailleurs la raison rituelle: leur présence serait évidemment, la question de leur impureté congénitale mise à part, une source de distractions de la part des fidèles, de pensées où Dieu aurait la moindre part, et par suite, d'erreurs dans l'exécution des rites.

Les offices se développent fort simplement, suivant une tendance évidente à suivre exactement le rituel régulier. Les mosquées obscures, toutes en piliers, et par ailleurs fort exigües, ne se prêtent pas aux pompes modernes des mosquées d'Orient. Une simplicité patriarcale y règne, certainement voisine des rites voulus par le Prophète. Aucun lustre, aucun bois précieux, pas de dentelles de stuc, pas de mihrab en bois découpé ni ajouré; pas de chaire finement

travaillée, point de soieries, ni de tapis précieux ; pas de murs ni de colonnes en marbre, point de verrières éclatantes de lumière. Des murs de terre, sans ornements d'aucune sorte, sans soieries ou étendards rutilants, mais simplement passés à la bouse de vache qui donne au local un aspect encore plus sombre, une simple marche comme chaire, une simple niche dans le mur comme mihrab, avec dans l'intérieur une humbe lampe en fer au karité, comme celles dont on se sert journallement partout, et aux pieds de simples nattes (*missiri dibi*), comme celles sur lesquelles on dort et dont beaucoup ont déjà servi de linceul à des musulmans. L'imam lui-même ne se distingue de la foule des fidèles que par un grossier burnous, en drap rouge ou vert, bordé d'un liséré jaune, acheté dans les boutiques, et aussi généralement par un turban à plusieurs tours.

Émanant d'une foi qui, pour être superficielle et ignorante, ne saurait, comme on le fait souvent, être mise en doute, la simplicité de ces prières est réellement très belle. Rien n'est d'ailleurs plus impressionnant et d'une aussi réelle beauté que les offices de nuit du Ramadan, en plein air, à la clarté de la lune, en raison de la simplicité du rite, de la gravité de cet acte de foi et de la beauté des attitudes, exempts de toute pose.

4. — *L'organisation matérielle.*

Les mosquées sont construites par la main-d'œuvre gratuite et par les fonds recueillis dans la communauté musulmane. Elles sont confiées par la suite aux soins et à la garde soit de l'almamy, soit d'un chef de case, choisi parmi les notables.

Les mosquées n'ont aucune ressource. Sur invitation de l'almamy les travaux d'entretien et de réparations

incombent aux fidèles, mais à considérer l'état de vétusté et de délabrement de certaines mosquées, il faut avouer qu'ils s'acquittent bien médiocrement de ce pieux devoir ; beaucoup sont mal entretenues, d'autres demeurent inachevées, quelques-unes sont tombées ou tombent en ruines.

Prompt à s'enthousiasmer, le Noir, en quelques semaines, au prix d'un labeur énorme, est capable de faire jaillir du sol une mosquée et ses clochetons, mais son ardeur, parce que trop violente, est de courte durée. Que l'enthousiasme du premier instant vienne à faiblir, les travaux se ralentissent ; c'est le déclin ; la fortune de l'édifice est désormais bien compromise.

Les biens habous n'existant pas dans ce pays, où la terre est sans valeur comme les immeubles, les mosquées, qui sont par ailleurs des constructions rudimentaires, à peu près sans mobilier, n'ont donc pas de ressources régulières et n'en ont au surplus pas besoin.

Les nattes servant pour la prière appartiennent cependant à la mosquée. Elles sont fournies par des donateurs bénévoles. Sont aussi données aux mosquées toutes les nattes ayant servi de linceul à des musulmans, nattes que l'on remplace, au moment de l'ensevelissement par une natte usagée, la natte primitive étant laissée à la mosquée.

Le karité pour la lampe du mihrab est également fourni par des gens de bonne volonté, qui alimentent la lampe au fur et à mesure des besoins.

Le balayage, le nettoyage et le crépissage à la bouse de vache des murs des mosquées, sont faits par six vieilles femmes, choisies dans une famille différente de celle de l'alimamou.

Les imams des mosquées diamou, comme les imams secondaires, n'ont aucune rétribution régulière. Chacun leur donne ce qu'il peut, mais toujours fort peu. Pendant le Ramadan on leur fait des cadeaux après les prières.

Quelquefois il leur est remis du bétail même par des fétichistes (Diomandé fétichiste à l'imam Barhayorho de Séguéla; chef malinké à l'imam d'Odienné, à celui de Touba, etc...; chefs Tagouana, Djimini, Diamala, aux imams de Dabakala, Darhala, Satama Mborla; chefs Abrou à l'imam de Yorobadi et à l'imam de Bondoukou; chef Koulango à l'imam de Bouna, etc...). Ce bétail n'est pas considéré comme haboussé. Il devient l'entière propriété de l'imam, qui en dispose à sa guise.

On conçoit que les revenus des personnages religieux soient en général fort restreints. Les plus importants leur viennent des fêtes du Ramadan, qu'ils vont diriger dans des cantons voisins. Ils en retirent surtout des denrées vivrières, des soumb (monnaie locale), rarement de l'argent et du bétail. On conçoit également que ces revenus varient en fonction du marabout, de son caractère, de sa réputation, et aussi de son sens commercial. Certains, insinuants, flatteurs et adroits, tout en étant remplis d'orgueil, excellent à se faire donner par une flatteuse persuasion des quantités de cadeaux, là où un autre marabout tout aussi renommé, mais maladroit ou trop franc, n'aura rien recueilli. Le muezzin n'a pas plus de ressources régulières que l'almamy. Les fidèles généreux lui font des cadeaux de mil, d'ignames, de manioc, de riz, etc..., aux jours de fête.

A signaler que les marabouts étrangers sont en général assez mal accueillis dans les milieux musulmans locaux.

5. — Sanctuaires et lieux de pèlerinages.

Ici comme dans les autres pays noirs, on n'a pas une dévotion particulière pour les pieux ancêtres disparus. Le contraste est frappant avec les pays maures et sahariens, où cette dévotion est poussée à un point qui frise l'anthro-

polâtrie. Ici, pas ou peu de canonisation par la voie populaire, pas de souvenir et de culte au delà d'une génération, pas ou peu de visites et de pèlerinages, pas ou peu de reliques. Ce n'est pas pour les Noirs qu'un grand saint africain disait, il y a dix-sept siècles : *Africa sanctorum corporibus plena est...* « L'Afrique est pleine de reliques. »

On n'a donc à relever que quelques sépultures de saints personnages :

Koro, dans le cercle de Touba, offre à la vénération des fidèles le tombeau de Moussa Barhayorho. Des musulmans et parfois des fétichistes, naïfs solliciteurs, se rendent en ces lieux sanctifiés par de saintes dépouilles.

A Odienné, le tombeau de Va Kaba Touré se trouve au milieu d'une avenue de la ville et n'est marqué que par une grosse pierre. Les Touré se déchaussent en passant devant cet endroit ; c'est la seule marque de respect qu'ils lui donnent. Un chef de poste d'Odienné avait proposé le transfert de ces restes en dehors de la ville, en offrant sa collaboration pour l'édification d'un tombeau ; les gens d'Odienné refusèrent à l'unanimité.

Dans l'Ouorodougou, le seul qui subsiste encore, vénéré en temps de Ramadan seulement, se trouve à Bouandougou. Toutes les prières du temps de jeûne sont faites en ce sanctuaire, dont l'emplacement est voisin de la tombe de Youssoufou Kamarhaté, et l'on vient y prier de plusieurs kilomètres à la ronde.

Les Sidia et les Bamba de la même région vont visiter le tombeau de leur ancêtre, Salimou Morifong Bamba, à Sialenga, près de Gaouléka (cercle des Gouro). Ce pèlerinage est effectué à des dates très différentes et sans aucune régularité. Les gens de diamou Bamba (dont les Sia musulmans et fétichistes) s'y rendent à jour fixé, en grande affluence. Mais ce n'est pas à proprement parler une fête religieuse, car elle ne donne pas lieu à des cérémonies

rituelles, ni à des prières spéciales ; on fait sur le tombeau des sacrifices d'animaux, on mange beaucoup, les fétichistes boivent encore plus ; des tam-tams enragés durent plusieurs jours. Mais Dieu et la mémoire du Saint, qui introduisit en somme l'Islam dans le pays, n'y ont aucune part.

A noter que les enfants et hommes réputés bâtards se voient impitoyablement refuser la participation au pèlerinage.

Ces pratiques de pèlerinage sont d'ailleurs désavouées par la plupart des musulmans, ou tout au moins ne sont pas en honneur chez eux. La plupart réprouvent cette vénération post-mortelle. Le plus souvent, les tombes sont respectées, sans qu'on voie en elle une source de biens surnaturels. Quelquefois mais rarement, les tombes vénérées sont débroussaillées et nettoyées.

A Bouna, on trouve cinq tombeaux où, à certaines époques, les musulmans de la localité vont faire des prières. Ils renferment : 1° Kamara, marabout dont la famille venait, dit-on, de La Mecque, mort vers 1895 ; 2° Sandakora, né à Bouna, devenu marabout influent dans toute la région, mort vers 1890 ; 3° Karfa, né vers 1880 ; 4° Karamoko Baba né à Bouna, mort vers 1880 ; 5° Karamoko Gassouma, né à Bouna, mort vers 1888.

On trouve de-ci de-là quelques rochers, quelques arbres, quelques marigots, auxquels est attaché par de pieuses légendes le souvenir de marabouts éminents par leur sainteté, leurs vertus ou leur science.

Enfin, en périodes graves ou critiques : longues sécheresses, trop fortes pluies, mortalité anormale, épidémie, etc., on fait dans les mosquées des grands centres des prières surrogatoires. On implore la pitié et la clémence d'Allah ; de leur côté, les enfants des écoles se répandent dans les ruelles du village, demandant miséricorde à la Divinité, et frappant en cadence avec des baguettes leurs planchettes à sourates.

Le cimetière est commun à toute l'agglomération musulmane ; il est toujours situé à l'est ou au sud du village ; c'est un vaste emplacement non limité par clôture ; il n'est pas un lieu de vénération ou de pèlerinage local, il n'est même pas l'objet d'un entretien particulier, car l'herbe et les broussailles y croissent librement.

Une fois par an, le 1^{er} vendredi du mois d'Aradiaba (Rejeb), jour de la fête des morts pour les musulmans, ils nettoient le cimetière et allument pour la nuit des lampions au beurre de karité sur les plus importants des tombeaux. Ce jour-là, ils font la prière publique le matin, et passent le reste de la journée en bonnes œuvres.

CHAPITRE III

L'ENSEIGNEMENT ISLAMIQUE (1)

1. — *Les écoles.*

L'enseignement islamique comprend en quelque sorte deux séries d'écoles : les unes, primaires, où l'enfant est dégrossi, apprend les rudiments de la langue, de l'écriture, et du catéchisme musulman.

La plupart des fidèles l'ont fréquentée, et, à moins de se vouer toute leur vie au Coran, en restent là.

Les autres, supérieures, que l'enfant fréquente à sa sortie de l'école primaire, dans le but bien déterminé de devenir un lettré (karamorho) un turbanné (namoutigui). Souvent quand les maîtres en ont le pouvoir et la science, ces deux écoles sont réunies en une seule. Mais, les plus nombreuses sont évidemment les écoles inférieures, que l'on trouve dans tous les villages possédant une famille musulmane, et dont le maître est souvent le *pater familias* du groupe.

Le turban, qui correspond ici à l'Idjaza arabe, est le couronnement de l'enseignement reçu par les talibés. Il se confère de deux façons différentes :

La façon normale, où le talibé ne se voit proclamé

(1) Plusieurs notes de ce chapitre ont été extraites des monographies islamiques de RIPERT (*Ouorodougou*) et de LE CAMPION (*Touba Odienné*).

dignus intrare qu'après le cycle complet de ses études; c'est le cas général.

D'une façon exceptionnelle, le turban peut être conféré à l'élève dès qu'il a connaissance du Coran, sans avoir passé par le cycle complet des études; cette faveur, ou bien se paie très cher par les familles intéressées, au marabout professeur, ou bien est réservée aux fils de ces mêmes marabouts, lorsque ceux-ci sont âgés et craignent de ne pouvoir mener leur enfant jusqu'au bout de ses études, jusqu'à la cérémonie du Turban. Il convient de dire que c'est là la grande exception.

La remise du turban donne lieu à des fêtes et à des cadeaux, faits par l'intéressé au marabout qui l'intronisa. Le nouvel investi prononce des sortes de vœux; il promet d'être adepte fidèle du Coran et renonce à prendre part aux danses, aux manifestations bruyantes.

En réalité parmi ces vœux, les plus faciles seuls semblent être bien observés.

Dans les réjouissances publiques, les namoutigui font cortège à part. Revêtus de grands manteaux d'apparat en forme de chapes, la tête ornée de plusieurs étages de turbans, le chapelet à la main, ils récitent, le visage demeurant impassible, des sortes de psaumes scandés par le son triste et grave du « tabéli ». Ces cortèges, à la fois mornes et solennels, contrastent étrangement avec les bonds désordonnés, les éclats de rires, les cris et clameurs d'allégresse des musulmans non investis et des populations fétichistes.

Les namoutigui, parce qu'incarnant l'état d'esprit des musulmans de vieille race, constituent le rempart le plus solide contre la pénétration de nos idées et de notre influence.

A s'en tenir au sens des mots, on appelle « karamoko » ou « Karamorho », un homme, « karaden » un enfant,

connaissant la lecture. En réalité, il est fait bien souvent un emploi abusif de ces deux appellations, principalement la première, qui est devenue en quelque sorte un terme de politesse.

L'enseignement ne se donne à peu près jamais dans les mosquées diamiou, uniquement réservées au culte. Par contre, les mosquées de quartier, les ribat, souvent aussi les cases elles-mêmes du marabout, sont presque toujours utilisées dans ce but. Enfin dans les centres maraboutiques, lorsque la fréquentation scolaire est importante, les Karamorho font édifier une ou plusieurs cases spéciales, l'École, du type indigène ordinaire, mais la leçon ne s'y donne guère que lorsqu'il pleut ; c'est généralement en plein air que les enfants annoncent en chœur sur leurs planchettes.

Le matériel scolaire est des plus simples : l'écorce d'un arbuste, réduite en cendres, produit, après préparation convenable, de l'encre à profusion ; un roseau taillé sert à la fois de plume et de porte-plume ; le papier, dans les débuts tout au moins, est remplacé par une planchette soigneusement polie, sur laquelle on inscrira les sourates du Coran. Au sein de la classe, nulle discipline, nulle organisation ; les élèves les moins ignares demeurent en contact avec les élèves débutants ; il en résulte que les progrès sont d'une lenteur décourageante.

2. — *L'enseignement.*

L'enseignement inférieur comprend d'abord :

1^o Étude des caractères arabes, lecture et écriture, récitation de la Sourate de la Fatiha.

2^o Étude de la prière, tant dans ses prostrations et genuflexions (rekaa) que dans son texte, que dans ses conditions de validité (ablutions rituelles, lieu de la prière, nature de la natte, etc...).



NAMOÛTOUGUI SE RENDANT A LA MOSQUÉE.



NAMOÛTOUGUI SORTANT DE LA MOSQUÉE.



3° Lorsque l'enfant sait épeler, on lui fait d'abord lire les sourates les plus connues et les plus indispensables du Coran, puis le Coran tout entier, dont il apprend certains chapitres par cœur.

A ces débuts, il faut ajouter comme enseignement intermédiaire entre le cours primaire et le cours supérieur quelques leçons de grammaire (Adjarroumiya), et de catéchisme de persévérance (Borhan, les trois livres de Sanoussi).

Les enfants quittent alors l'école et rentrent dans leurs familles ; ils sont dits talibou saghirou. (Karamorho den) ou par abréviation : karaden. Les autres, qui se destinent à la vie universitaire et religieuse, continuent à fréquenter l'école où ils se trouvent, si le maître est capable de leur distribuer l'enseignement supérieur ; sinon, ils vont chercher une autre école.

Ils reprennent et complètent les livres précités et y ajoutent la Rissala, la Tohfa, les Maqamat, Molhat al-Irab, quelquefois Khalil, mais cet enseignement est donné sans ordre, sans programme et sans discipline. Rares sont d'ailleurs les musulmans qui peuvent dispenser l'enseignement contenu dans ces derniers livres. La plupart des maîtres d'école ne sont pas turbannés, et s'en sont tenus aux seuls livres, cités précédemment, et ce sont les seuls qu'ils enseignent, plutôt mal que bien.

Il n'y a guère plus de 3 ou 4 écoles supérieures de quelque valeur par cercle, et en général dans les chefs-lieux, qui sont les agglomérations les plus importantes.

En résumé, l'enseignement supérieur extrêmement faible, et j'avance sans crainte de me tromper qu'il n'y a pas un seul namoutigui qui soit capable de comprendre d'un bout à l'autre, les ouvrages classiques du droit, de la théologie ou de l'exégèse coraniques.

3. — *La langue arabe.*

La langue arabe est considérée, et enseignée ici, comme une langue morte, à l'égal du latin dans le catholicisme. La langue fait du reste l'objet de nombreuses études, et, si la majorité des musulmans du pays n'arrivent guère qu'à la connaissance de ses rudiments, sans syntaxe et sans étude des racines, quelques-uns au contraire parviennent à une connaissance réellement remarquable de cette langue, qu'ils ont apprise par des moyens d'un empirisme extraordinaire. On peut en citer quelques-uns qui sont vraiment remarquables à cet égard. Mamadou Soumaré, de Korhogo; Kounandi Timité de Bondougou; Saléa Cissé de Bouna; Mamadi Karamorho de Mankono, et Lanzana Cissé de Tonhoulé; ces marabouts sont arrivés à une connaissance très réelle de la langue, de sa syntaxe, de son esprit, allant même jusqu'à une explication rationnelle des textes, une recherche remarquable des racines et une véritable exégèse. Ils en arrivent à parler très correctement cette langue, mais en lui faisant subir dans la prononciation une monstrueuse déformation. On remarquera que les finales sont toujours suivies dans la prononciation, de voyelles ou de diphtongues: *a*, *i*, *ou*; que le *kh* guttural est prononcé comme le *k*, que la lettre *q* est prononcée le plus souvent *g*; que le *ou* à l'intérieur d'un mot est souvent prononcé comme *u*, et même comme *i*; que le *gh* est prononcé comme *g* dur; que l'indigène du pays ne tient pas compte du ouesla, et ne peut admettre dans sa prononciation deux lettres dures ou sifflantes à la suite, malgré qu'elles soient surmontées du ouesla, et qu'il les sépare toujours par une voyelle (ex. Mesjid se prononce Masiguidi; saghir se prononce, saguiri; kabir se prononce kabirou, Bismillah, Bissimillahi). Les gens se rendent d'ailleurs bien compte

de la défectuosité de leur prononciation et ils n'emploient jamais l'arabe comme instrument de conversation.

Il n'en est pas de même de l'arabe écrit, qui est entré depuis longtemps dans la pratique courante. C'est ainsi que beaucoup de marabouts tiennent dans leur famille une sorte d'état civil et sont très exactement renseignés sur leur âge et celui de leurs enfants ; qu'ils enregistrent le montant des dots qu'ils versent pour eux-mêmes ou pour leurs fils.

Ceux qui s'adonnent au commerce tiennent ainsi des rudiments de comptabilité. Il n'est pas rare, dit Chaudron, de voir certains d'entre eux porteurs de planchettes en bois, sur lesquelles ils marquent très exactement leurs itinéraires, leurs profits ou pertes, leur crédit et leur débit, les points où ils ont commercé, séjourné, et les prêts consentis ou non ; des renseignements sur les pays traversés, des noms de localités, de chefs indigènes, etc..., enfin d'autres informations, dont eux seuls ont le secret, et qui expliquent si bien leur force morale dans le pays. La langue employée est généralement l'arabe, quelquefois le mandé. Les caractères employés sont toujours les caractères arabes. L'emploi de l'arabe écrit est donc constant dans la vie courante ; les marabouts s'écrivent souvent entre eux et excellent même à présenter dans des palabres, lorsqu'ils savent que l'Européen connaît la langue, des mémoires écrits dans un arabe plus ou moins correct, suivant la science de celui qui établit le document. En général, la plupart des musulmans, sinon tous, savent écrire l'arabe. Je ne veux point dire qu'ils connaissent la langue ; ils en connaissent quelques mots et lorsqu'ils sont embarrassés se servent de termes dioula, notés en caractères arabes, qu'ils font suivre de la mention « dans notre langue ». Ces mentions sont en général nombreuses, et c'est ainsi qu'on reçoit des lettres et rapports dans une langue extraordinaire, mais cependant compréhensible avec la double connaissance de l'arabe et du dialecte dioula. L'utilisation

des caractères arabes pour la correspondance dioula et malinké tend d'ailleurs à se généraliser. Dans ces nombreuses lettres qu'échangent marabouts ou commerçants, il n'y a d'arabe que les formules de politesse, initiales et finales et les caractères. La langue elle-même est dioula.

4. — *Les élèves.*

Les élèves (karandé) se recrutent généralement :

1° Parmi les proches parents du marabout enseignant (fils, frères et neveux) ; c'est là la grande majorité. A remarquer que cette catégorie d'élèves reçoit son enseignement gratis (environ 6/10).

2° Parmi les membres de la famille généralisés à laquelle appartient le Karamorho (2/10), habitant le village du marabout enseignant. Cette catégorie bénéficie encore de nombreux avantages et paie à peine l'enseignement reçu ;

3° Parmi les familles musulmanes du pays (de 1/10 à 2/10) payant intégralement l'enseignement donné à leurs enfants ;

4° Enfin, exceptionnellement, pour les marabouts connus pour leur science, leur piété et leurs soins donnés aux élèves, parmi les musulmans étrangers et très rarement, parmi les familles fétichistes, désireuses de posséder parmi elles un karamorho, qui « rachète leur fétichisme ». Evidemment, ce sont là les gens qui paient le plus cher l'enseignement distribué, et à qui le marabout, malin, fait attendre le plus longtemps le turban désiré.

On voit donc que, sur la totalité des élèves des écoles coraniques, un cinquième, à peine, et cela pour les marabouts influents, dédommage largement le karamorho. Les autres maîtres ne reçoivent généralement que les vivres et vêtements indispensables aux jeunes talibés.

Les élèves fréquentent l'école généralement à partir de l'âge de huit ans. Théoriquement l'école coranique a lieu tous les jours, sauf le mercredi soir, le jeudi et le vendredi matin ; il y a une classe, le matin, de 6 heures à 7 heures, et une classe, le soir, de 5 heures à 6 heures.

La gamme des punitions n'est pas très variée ; tout d'abord à l'enfant réfractaire pour inintelligence ou par paresse on fait boire « l'eau de la planchette », c'est-à-dire l'eau qui a servi à laver la planchette sur laquelle la leçon a été préalablement écrite. C'est une façon comme une autre d'absorber sa leçon. Si ce moyen est insuffisant on corrige l'enfant à coups de baguettes sur les fesses, le boubou préalablement relevé ; les gifles non plus ne sont pas ménagées. Finalement, si rien n'y fait, on renvoie l'enfant dans sa famille. Quand il se révèle au contraire travailleur et intelligent, le karamorho le signale à sa famille et on le pousse vers une instruction plus développée.

Au sortir de l'école, l'ambition du taleb est bien souvent de devenir maître d'école à son tour. En conséquence, il se mettra à la recherche d'un centre, où il puisse grouper autour de lui quelques élèves ; quelquefois aussi, il sera invité par des musulmans de fraîche date, ex-captifs pour la plupart, à résider dans leur village pour remplir les fonctions de maître d'école et aussi d'almamy. Entre temps, il confectionnera des gris-gris, vendra des talismans infailibles pour réussir dans le commerce, pour avoir beaucoup d'enfants, etc. Si dès lors ce n'est pas la fortune assurée, c'est au moins la quasi-certitude de pouvoir demeurer à l'abri du besoin et des travaux matériels.

5. — *Rétribution scolaire.*

En principe, le marabout enseignant ne reçoit aucun

salaires pour son enseignement. Il ne reçoit que des cadeaux, mais ces cadeaux ont pris une régularité et une fixité telles qu'on peut aisément les considérer comme la rémunération obligatoire des bons offices du karamorho.

La famille qui a décidé de confier son enfant à un marabout s'abouche avec ce dernier, au moyen d'intermédiaires connus, porteurs naturellement de cadeaux, le plus souvent en vivres ou en bétail (moutons et riz), rarement en argent ; souvent, on offre un boubou de prix.

Le marabout accepte l'enfant, et, lorsque ce dernier lui est amené, la famille offre encore un cadeau au maître, souvent alors en argent : les sommes varient aujourd'hui entre 20 et 150 francs ; autrefois les prix étaient beaucoup moins élevés. A la fin du dix-neuvième siècle, à Kadioha on donnait 2 fr. 50 à l'entrée et 25 à 50 francs à la sortie ; à Kapélé, 2 fr. 50 d'entrée, aussi en cauris, plus une poignée de kolas ; une barre de sel à la sortie ; à Boron, 100 kolas et 50.000 cauris à l'entrée, 72.000 cauris à la sortie.

A partir de ce moment, l'enfant est sous la sauvegarde et la responsabilité du karamorho, qui lui doit aide, protection et entretien, les vivres étant cependant fournis en nature par les parents, s'ils se trouvent dans un village voisin ; en argent, s'ils sont éloignés. Le plus souvent, les vivres ou l'argent sont donnés au marabout, au moment des fêtes du Ramadan et des autres fêtes annuelles. Inutile de dire que le marabout y trouve grandement son compte, d'autant plus que pendant l'interclasse, les enfants sont le plus souvent employés aux champs ou aux métiers de tissage du marabout. Ce dernier ne manque jamais de faire connaître aux familles, à grand renfort de salutations de vœux et de louanges, les progrès de leur nourrisson. A chaque sourate nouvelle, à chaque livre qu'il aborde, un envoyé est adressé aux familles. Evidemment cette sollicitude n'est pas désintéressée ; l'envoyé ne revient jamais les

mains vides ; pagnes, boubous, vivres, poulets et moutons pleuvent sur ce messager de Dieu, qui parle si bien de l'enfant prodige.

C'est là le plus clair des revenus de marabouts enseignants, et ils le sont tous plus ou moins.

Le vendredi soir, surtout, et aussi, souvent, le lundi soir, les talibés vont quémander dans leur village, en chantant le Coran, ils obtiennent ainsi quelques cauris (5, 10, 20) qu'ils conservent pour s'acheter des galettes de mil ou de maïs (ngomi). En beaucoup d'endroits on porte une partie de ces cauris au karamorho.

Enfin, le jour du turbannement arrivé, les cadeaux sont encore plus considérables ; lorsque les familles fétichistes ont un enfant qui participe à la cérémonie, elles font généralement bien les choses : le plus souvent une vache, un boubou, une somme d'argent rondelette récompensent le marabout de ses efforts, sans compter les dons préparatoires qu'on a dispensés pour l'amener à hâter le grand jour.

Avant notre venue, du temps de la captivité, il était de coutume que l'élève, lorsqu'il pouvait lire et écrire, fit don d'un esclave à son maître. A l'heure actuelle, on a remplacé le captif par un bœuf.

Une fois libéré de son maître, l'élève ne l'oublie jamais ; aux fêtes religieuses, c'est un échange de cadeaux entre lui et celui « qui lui a donné le tuban », où évidemment ce qu'il donne est bien supérieur à ce qu'il reçoit. Il y a là un échange de bons procédés et d'une bonne cordialité. On voit rarement de discussion et de mésentente entre maîtres et familles de talibés. Il règne là un régime patriarcal et un fort bon esprit.

Des quêtes déguisées sont souvent opérées par les marabouts à cours d'argent, surtout au moment des grandes fêtes, où les marabouts influents vont « prêcher » dans les cantons mal pourvus de karamorho. Les demandes d'ar-

gent sont soigneusement enveloppées de douces paroles dans les prênes du vendredi. Elles sont toujours entendues.

Une autre ressource consiste dans la copie d'ouvrages. Elle est faite soit par les maîtres eux-mêmes, soit par leurs élèves les plus dégrossis. Ils leur donnent les livres de leur enseignement ou de leur bibliothèque, ne leur fournissant que le papier et l'encre.

Ces manuscrits sont ensuite vendus, au profit du maître, à d'autres marabouts : un Coran, convenablement écrit en deux encres différentes, avec enluminures courantes, se vend généralement entre 50 et 200 francs, suivant la valeur du travail, la renommée du marabout, et le soin apporté à la reliure.

Enfin souvent aussi, le vulgaire, quelquefois de simples fétichistes, s'adressent aux marabouts soit pour la confection de lettres à des étrangers, soit pour celle d'amulettes ; on en connaît de différents modèles, que l'on vend à des prix plus ou moins élevés, suivant la valeur du copiste et le soin qu'il a apporté à la confection du document, et à son habileté à tromper le client.

6. — *Valeur pédagogique et intellectuelle de l'enseignement.*

Quelque rudimentaire que soit l'enseignement distribué par les marabouts, quelque absurdes qu'en soient souvent les méthodes, basées surtout sur la mémoire et la récitation littérale des textes, il n'en demeure pas moins vrai qu'il constitue une ébauche de culture du cerveau, une obligation pour l'esprit indigène de se dépouiller de sa torpeur et de sa paresse congénitales, une tentative de travail intellectuel, un rudiment de connaissances générales qui sortent un peu le noir de son milieu, et lui apprennent à

entrevoir et à concevoir une mentalité différente de la leur; de la nôtre également, il est vrai, puisque arabe, mais certainement supérieure à l'ambiance où ils végètent; enfin à leur inculquer par le désir du paradis, par la peur de l'enfer ou par la crainte de Dieu, des éléments d'une morale primitive, mais saine et réaliste. C'est devenu un lieu commun d'affirmer que l'Islam constitue un progrès certain dans la mentalité primitive des noirs. Ce n'est pas douteux. Certains de ces noirs sont déjà réellement évolués, dans un sens différent du nôtre, c'est entendu, mais d'une façon indiscutable. Leur esprit est plus délié, plus curieux, plus assoupli, plus apte à la réflexion et au travail intellectuel, plus hautain aussi et plus orgueilleux. Il est regrettable que ce progrès s'arrête là, conduisant ainsi à une impasse, où en conclusion il aurait mieux valu que les animistes ne s'engagent pas.

Au point de vue religieux, ces marabouts sont relativement orthodoxes suivant le rite malékite, et lorsque, par habitude ou par tradition ancestrales, ils s'en écartent, ils le savent fort bien, beaucoup le déplorent.

Pour nous enfin, ce que nous devons retenir et par dessus tout, c'est que l'élève a généralement pour son maître un profond respect, une touchante affection; toute sa vie, il garde souvenance de celui qui lui enseigne la prière, la lecture, l'écriture, qui parfois lui octroya le « namou » ou l'affilia à une secte. A ce directeur spirituel, à ce chef intellectuel, l'élève devenu adulte, homme mûr, sera souvent capable d'obéir avec aveuglement. Si chez les musulmans de vieille date, nous trouvons parfois plus que chez les fétichistes une hiérarchie mieux sauvegardée, une cohésion plus grande, plus de tendances au calme et même à la réflexion, mais aussi plus de duplicité et d'hypocrisie, il ne faut pas se le dissimuler, c'est en majeure partie à la présence et à l'influence des maîtres d'écoles musulmans que nous le devons, et c'est pourquoi sans attenter le moins du

monde à la liberté des écoles coraniques, en pays islamisé s'entend, car des villages fétichistes elles doivent être rigoureusement exclues, on exercera à l'égard de ces établissements scolaires et religieux, la plus active et la plus attentive surveillance.

Il y a à ce progrès incontestable un très fâcheux pendant. Le noir islamisé se cristallise dans sa doctrine et dans sa religion et ne paraît plus pouvoir dépasser un certain niveau intellectuel. On peut faire la différence entre l'intellectuel islamisé et l'intellectuel directement francisé, et voir de quel côté penche la balance. En deuxième lieu et surtout il n'est pas prouvé du tout que l'islamisation engendre un progrès moral chez le noir. L'indigène ne cueille souvent dans l'enseignement islamique que des rites et des gestes, et en revanche, se jugeant dégagé en quelque sorte des préceptes et des châtements moraux et à l'abri, derrière son paratonnerre cultuel, se permet nombre de transgressions relevant de la morale purement naturelle, que le simple fidèle sans instruction et sans intellect et plus près de son animisme traditionnel, n'oserait se permettre.

La suppression de l'esclavage, la libération des captifs a porté un coup douloureux aux écoles coraniques, car les biens ne demeurant plus aux mains seules de quelques favorisés, aristocrates musulmans pour la plupart, la loi du travail s'est imposée pour tous, les longs loisirs ne sont plus permis, et le commerce et le colportage ont monopolisé de plus en plus les jeunes activités, au grand détriment des études islamiques.

7. — *Bibliothèques indigènes.*

Tout marabout possède une bibliothèque; le plus souvent cette bibliothèque consiste en 3 ou 4 volumes imprimés et surtout en ouvrages manuscrits : le Coran, les

Dalail al-Khairat, etc. Mais un certain nombre de marabouts possèdent de véritables bibliothèques au sens même où nous l'entendons ; 50, 100, 200 volumes imprimés ou manuscrits, ce qui constitue un véritable tour de force et témoigne d'un singulier amour des livres.

Ces bibliothèques sont à peu près semblables, et ne diffèrent que par quelques rares ouvrages. Comme toujours, elles sont conservées dans des caisses : huit malles, dix malles, douze malles, de taille, de confection et de couleurs variées. Elles sont fort bien soignées et certains ouvrages sont d'une écriture vraiment remarquable. La langue en est assez pure et les altérations ou erreurs de copistes relativement rares. On trouvera en annexe les catalogues de plusieurs de ces bibliothèques (Odienné, Timé, Sambatiguila, Touba, Férentela, Mankono, etc.). Dans cette nomenclature on a respecté les titres arabes, tels que les présentent les copistes de ces ouvrages.

Ces manuscrits sont composés de feuilles volantes, en papier fort, vendu par les maisons de commerce, dit « papier marabout ». Ils sont écrits en gros caractères, le plus souvent en deux encres ; les caractères en encre noire, les points diacritiques, en encre rouge ; souvent les trois points séparant les phrases sont indiqués en jaune. A la mode arabe, on trouve des enluminures assez ingénieuses aux fins de chapitre, avec une inscription toujours tirées du Coran.

Les commentaires, placés dans les marges, expliquent, commentent ou complètent le texte. Certains de ces commentaires sont en quelque sorte classiques et portent un nom d'auteur. D'autres sont l'œuvre des marabouts locaux.

Enfin, les feuillets réunis les uns auprès des autres sont placés dans un étui en cuir, souvent assez recherché comme travail. Certains de ces manuscrits ont été payés jusqu'à 500 francs par leurs propriétaires.

Il n'existe que fort peu de livres en caractères imprimés.

Les maisons de commerce ont bien tenté de vendre à des prix très élevés : 15 à 30 frs, d'affreuses éditions du Coran imprimés en Orient (le Caire, Beyrouth), suivant la notation orientale. Leurs yeux étant habitués à de gros caractères, et à une notation diacritique différente, les marabouts ont de la peine à comprendre ces textes et le commerce des Corans a à peu près échoué. Du reste, même écrits en caractères et suivant la notation régulière, les textes imprimés sont lus difficilement en raison de la finesse des caractères. On peut s'en rendre compte soi-même en prêtant un volume à un marabout. Il ne peut lire qu'avec de grandes difficultés, hésite et finalement, surmonte son nez d'une énorme paire de lunettes.

Le nombre et la richesse des bibliothèques étaient jadis bien supérieurs à leur état actuel. Les luttes de la fin du siècle dernier ont provoqué d'innombrables incendies de villages, où ont péri beaucoup de bibliothèques. Ce fut d'abord et surtout Samory. Il est responsable de l'incendie des bibliothèques de la plupart des villes du Kong et de la cité elle-même. Ce fut ensuite le colonel Combes, qui, au dire des indigènes, faisait sur la place publique un magnifique autodafé des papiers arabes qu'il trouvait. Disons, pour son excuse, que Samory, se posant en conquérant musulman, ses ennemis se croyaient le droit de détruire ses munitions spirituelles comme les autres. Disons encore que les coloniaux ont toujours eu une sorte de phobie de l'islam, et que tout papier arabe leur paraît une machine de guerre effroyablement dangereuse.

Il n'existe point de journaux arabes dans les bibliothèques, de même qu'il n'en circule point. Il est réellement étonnant de voir à quel point les musulmans même instruits, même approchant des gens revenant du Maroc ou d'Orient, comme les anciens tirailleurs, vivent actuellement dans l'ignorance du monde extérieur, de la crise que subit l'islam, et des aspirations panislamiques.

C'est encore l'Administration qui, par ses diffusions de journaux, d'illustrés et de tracts, a le plus contribué, ces dernières années, à tenir les musulmans du pays au courant des grands événements qui déchiraient le monde.

CHAPITRE IV

DOCTRINE, OBLIGATIONS LÉGALES ET PRATIQUES CULTUELLES (1)

1. — *La doctrine.*

L'élite intellectuelle et sacrée du monde musulmanmalinké et mandé-dioula possède certainement quelques connaissances des assises essentielles de l'islam. Cette élite exceptée, la masse des adeptes, pour la plupart de souche autochtone et d'islamisation récente, réduisent la religion soit à quelques formules servant à tout propos, en tout temps et en tout lieu, soit à quelques gestes rituels.

Ces adeptes, tard venus dans le giron de l'islam, proclament bien qu'Allah est Dieu, le Seul, l'Unique, mais intimement ils n'en semblent pas très convaincus : qu'il s'agisse d'un fait important à élucider, d'une décision grave à prendre, c'est la divinité d'à côté que l'on ira consulter, et, pour conclure, ils immoleront, tout comme les fétichistes, leurs frères, sur le tronc du vieil arbre, le traditionnel poulet blanc, ils rougiront ensuite de son sang les pierres sacrées. Allah, certes inspirera pleine et entière confiance !

Voici la première leçon de théologie dans une classe de jeunes talibés débutants, à qui le karamorho inculque les principes de l'existence, de la grandeur et de l'unité de

(1) Plusieurs notes de ce chapitre ont été empruntées aux monographies islamiques de RIPERT (*Ouorodougou*) et LE CAMPION (*Touba Odienné*).

Dieu. La méthode employée, toute de récitation verbale, d'ailleurs sans l'ombre de la moindre réflexion de part et d'autre, est la même que celle employée par les tolba du Nord africain.

Dans la langue du pays, le mandé-dioula, le dialogue suivant s'engage entre le maître et ses élèves :

D. — Qu'est-ce qui est inaccessible ?

R. — C'est Dieu et le Prophète.

D. — Qu'est-ce que Dieu ?

R. — Dieu est Nafcia, Salbia, Maani. Maanaouïa.

D. — Nafcia, qu'est-ce ?

R. — Al-Oujoud : Dieu est.

D. — Et Salbia ?

R. — Cinq sont les attributs Salbia.

D. — Maani ?

R. — Sept.

D. — Maanaouïa ?

R. — Sept également.

D. — Qu'est l'attribut Nafcia ?

R. — Dieu existe, Dieu est (Yahveh).

D. — Quels sont les attributs Salbia ?

R. — Dieu est éternel.

Dieu est immortel.

Dieu est incomparable.

Dieu est immuable.

Dieu est unique.

D. — Quels sont les attributs Maani ?

R. — Dieu est tout-puissant.

Dieu propose et dispose.

Dieu est omniscient.

Dieu est la Vie.

Dieu entend tout.

Dieu voit tout.

Dieu anime tout.

D. — Quels sont les attributs Maanouïa ?

Dieu est le plus fort.

Dieu peut tout.

Dieu sait tout.

Dieu dispose de la vie.

Dieu voit tout.

Dieu connaît.

Dieu parle de tout.

Ce sont là les vingt attributs de la Divinité. Telle est la conception de la puissance de Dieu que se font les marabouts du pays. Elle est orthodoxe, si l'on veut, puisque basée sur les traités théologiques de l'islam, mais purement livresque, sans explications, et fondée sur la récitation des attributs, et non sur la connaissance intime et l'effort intellectuel.

Sur l'Unité de Dieu, à relater cette jolie explication d'un karamoko de Mankono, rapportée par Ripert : « Le karamoko dit à deux de ses élèves : « Prenez tous deux cette « même aiguille, et travaillez à la fois à coudre deux bandes « de tissus différentes. — C'est impossible, répondirent les enfants. Alors par une série de raisonnements très peu clairs, mais où lui-même semble fort convaincu, le marabout démontre aux élèves que si Dieu était deux, il n'aurait pas pu faire un seul monde. Si l'infidèle ne perçoit pas bien le raisonnement, le maître et ses élèves, sans doute éclairés par la foi, ont l'air de fort bien comprendre. »

Le Prophète. — Comme Allah, Mahomet a une longue série d'attributs. Sommaire est d'ailleurs la connaissance du Prophète, inculquée aux élèves ; Dieu a fait Mohammed, qui est le meilleur des hommes. Il est né à La Mecque et il en sortit pour aller à Médine, où est sa tombe. Ce qu'il dit est la vérité. Il est sûr de ce qu'est Dieu, car il est le Prophète de Dieu, qui traduit exactement ce que Dieu

lui a dit ; et c'est à cela que se borne généralement, malgré les livres de louanges ou les relations des hauts faits de Mohammed, la connaissance exacte de celui-ci.

Il est vrai que si l'on voulait s'étendre sur les miracles qu'on lui attribue, et qui augmentent tous les jours, on n'en finirait plus.

Croyances eschatologiques.

Les élèves doivent apprendre par cœur :

Tout le monde mourra.

(La mort est vraie.)

La tombe est vraie.

Le paradis est vrai.

L'enfer est vrai.

Et l'âme des musulmans va au paradis.

Et l'âme des païens à l'enfer.

Et le paradis est au ciel.

Et l'on ne sait pas où est l'enfer.

C'est de là qu'on part pour matérialiser aux enfants l'Autre-dans les écoles musulmanes. Cette méthode d'enseignement est la seule qui synthétise l'opinion et les croyances profondes des musulmans.

Moukirou et Nakirou arrivent, tous deux à la fois, à la tombe récente du mort, et demandent à celui-ci : « Qui est ton maître ? Quel est ton Livre ? qui est ton prophète ? quel est ton père ? Quelle est ta religion ? » Si le mort est musulman, il répond : « Allah est mon maître, le Coran est mon Livre, Mohammed est mon prophète, mon père est Abraham, et j'ai la religion de Mohammed. » Satisfaits de cette réponse, ils s'en retournent, après avoir frayé à l'âme son chemin pour gagner le ciel sous l'aile de l'ange Andjaraïlou (Azrael).

Si la réponse est mauvaise, Mounkir et Nakir battent l'homme avec des bâtons de fer, le font tomber jusqu'à ce qu'il crie et que ses os soient tous brisés. Le mort s'excuse de son ignorance, mais les anges répondent : « Puisque tu as été aveugle durant ta vie et que tu n'as rien voulu apprendre, tu demeureras éternellement ignorant. Vois l'enfer. C'est là que tu iras après le jugement. »

Les âmes des justes sont amenées par Andjarailou (Azrael) à Dieu et à ses serviteurs, les anges. Une fois l'âme du musulman enlevée du corps par Azrael, elle est placée dans des pagnes blancs, exhalant des odeurs délicieuses. C'est ainsi qu'elle est amenée à Dieu dans le paradis (Djannati-Djanna) où elle est heureuse et attend dans la félicité le jour du Jugement dernier. Dans le paradis, jamais de nuit, jamais de soleil, jamais de chaleur ni de froid, jamais de faim, jamais de sommeil. Tout ce que l'homme peut désirer en fait de plaisir et de volupté, il l'y trouve. « C'est là, ajoute le karamoko aux enfants, la marque la plus sûre de l'excellence du paradis. Une fois au paradis, on ne sort plus, on n'en a d'ailleurs jamais envie. Les plus belles femmes, les plus beaux arbres, des fleuves de lait et de miel y sont à la disposition des bienheureux. Les meilleures viandes s'y trouvent. » On voit combien le Coran se matérialise encore plus ici.

Le paradis est divisé en deux parties : l'une, le Djannatou al-Aliïa, où l'on voit Dieu tout le temps, ce qui est la récompense et le bonheur suprême. Elle est réservée aux grands croyants et aux martyrs; l'autre, le Djannatou al-Maoua, ou jardin de refuge, où se trouvent les âmes ordinaires des musulmans, mais qui dans leur félicité ne voient Dieu que rarement et sont privés du bonheur suprême d'être rassasiés de sa vue.

L'enfer. — L'enfer, c'est la nuit éternelle : les Kafir (païens) y sont placés, couchés sur le ventre, et sont tou-

jours brûlés par le feu. Ils ont soif, mais n'ont point d'eau ; bien plus ils croient entendre la pluie, et ouvrent la bouche pour recueillir de l'eau ; il n'y tombe que du fer brûlant. Ils ont toujours faim, à tel point qu'ils dévorent leur propre chair.

L'aumône qu'ils devaient donner à Dieu durant leur vie et qu'ils ont refusée prend là la forme d'un serpent qui les dévore. Les scorpions les piquent, les oiseaux de nuit les mordent. Alors ils regrettent le chemin de la foi. Quand ils sont rongés par le remords, Satan (Sitana, Cheitan) vient. On lui fait une grande montagne de feu, qui lui sert de chaire pour sa prédication. Monté au sommet, au milieu des flammes, Satan parle : « Il les remercie de l'avoir écouté et d'avoir refusé d'entendre la voix de Dieu. » « Mais, ajoute-t-il, je vous ai appelé pour rien. Regrettez vos fautes, car je ne puis rien pour vous. Ne me reprochez rien, car je ne suis rien, et Dieu est tout. Vous avez eu tort de suivre le chemin du mal, et de délaisser la voie de Dieu. » Tout le monde pleure, et cela dure ainsi jusqu'au Jugement dernier.

Si des musulmans ont fauté, ils sont également mis en enfer, mais au bout d'un certain temps, Mohammed a pitié d'eux, parce qu'ils ont appris sa parole, et intercède auprès de Dieu, qui les admet dans le paradis.

A la fin du monde, tous les hommes se lèveront et se réuniront à l'emplacement appelé « Kima » (Qïama). Dieu interroge tous les hommes, musulmans, païens sur ce qu'ils ont fait. A l'issue du jugement, tout le monde reçoit son papier avec la sentence et l'énumération des fautes ou des vertus. Dieu tend le papier aux musulmans avec la main droite — la main noble — aux Kafir, avec la main gauche — la main souillée.

Les musulmans voient inscrites leurs bonnes actions sur ce papier. Ils retournent vers leur famille et montrent la sentence de Dieu ; on se réjouit, on l'acclame et il va se

placer à la droite de Dieu. Les Kañir voient leur papier tout noir. Leur main gauche est enfoncée dans leur poitrine jusqu'à ce qu'elle y pénètre et en ressorte par le dos. Leur cou est cassé, tordu, au point que leur tête regarde en arrière. Ils voient leur papier noir des péchés qu'ils ont commis. Alors ils perdent la notion de tout et pleurent. On les hue, leurs parents pleurent de honte et ils vont se placer à la gauche de Dieu.

Mahdi. — La croyance au Mahdi est fort vague et se confond le plus souvent avec celle du Jugement dernier. Voici ce qui est expliqué à ce sujet aux jeunes gens dans les écoles coraniques :

On discute pour savoir si le Mahdi est la même personne que Aïssa (Jésus), ou bien s'il est différent de lui, et s'il doit seulement apparaître en même temps que Jésus. Il est probable que cette dernière opinion est la bonne et que le Mahdi et Jésus-Christ apparaîtront tous deux à la fois. Aïssa placera le Mahdi comme almamy des Croyants. Cette période durera seulement sept ans ; pendant ce temps, le monde ne connaîtra que le Bien, et le Mal sera inconnu et cessera de régner.

Après cette période, un animal formidable, un Dragon, nommé Niorhouna (l'Antéchrist) viendra de l'Ouest. Alors les religions seront confondues et il n'y aura plus d'islam. Dieu ignorera tout ce que les hommes font. Puis Niorhouna viendra regarder les hommes dans les yeux. Alors que les musulmans s'ignoreront eux-mêmes, il les reconnaîtra. De même, il reconnaîtra les fétichistes. Lorsque ce choix sera terminé, Dieu fera périr tout le monde, puis ranimera tous les morts de la tombe et les réunira, et ce sera le jour du Jugement dernier.

On voit combien est vague la croyance au Mahdi et quelle confusion de noms, de lieux, de temps, se produit dans ces esprits peu éclairés.

Il en est de même de l'imamat des sultans du Maroc et de Constantinople. Le premier est absolument ignoré. Des légendes courent sur le second, puérides au plus haut point : l'idée la plus nette qu'on s'en fait est que le chef de Stamboul a des palais en or et qu'il porte des habits de La Mecque.

2. — Obligations légales.

La prière. — Les cinq prières rituelles régulières sont en usage parmi les musulmans de la Haute-Côte d'Ivoire. Elles sont appelées ici :

Salatou Soubouhou, dite vulgairement Faidera : à l'aube.

Salatou Douhourou, dite Serifana, vers 2 heures du soir.

Salatou el-Anziri, dite Lanzra, faite à 4 ou 5 heures.

Salatou el-Maghribi, dite Fatirti, à la tombée de la nuit.

Salatou el-Anzai, dite aussi Sarhafa, faite vers 10 heures du soir et généralement peu fréquentée. Souvent cette prière est faite immédiatement après celle du crépuscule.

Les dettes de prières (Séridioulou en mandé-dioula) sont toujours « payées » le soir, alors qu'on a tout le temps de les faire et elles comprennent, suivant la règle, le même rituel que les prières omises.

Quelques musulmans bien intentionnés croient devoir remplacer, le soir même du jour où elles ont été omises, ces prières absentes par des « Nanfila » ou prières surrogatoires, et doubler le lendemain les prières omises la veille.

Les cinq prières obligatoires de la journée ont été, disent les musulmans du pays, instituées par Djibraïl qui alla trouver Mohammed, lui enseigna ces prières, et les lui fit répéter chacune devant lui dans tous leurs détails. Mais contrairement aux légendes issues de la Sonna, les cinq

grands prophètes Adam, Abraham, Jonas, Jésus et Moïse ne sont pas considérés ici comme les inspirateurs de ces prières.

Les prières surérogatoires (Nawafil), appelées ici Nanfila, sont toujours à deux Raka. Elles sont faites surtout :

a) Le matin entre le réveil du fidèle et l'heure de la prière de l'aurore. Il est de tradition constante de faire précéder cette prière d'une nanfila. Cette habitude est tellement placée dans les mœurs que la plupart des musulmans, peu instruits des choses religieuses, soutiennent que la prière de l'aurore se fait toujours à quatre Raka.

b) Le soir, entre le repos du soir et celle de l'Acha. Ces nanfila sont faits par piété, souvent comme conséquence de la réalisation d'un vœu, d'une heureuse fin de maladie, de la mise au monde d'un enfant mâle, de l'heureuse terminaison d'un voyage.

La prière indigène semble être l'exécution d'une besogne machinale, assez pénible pour soi-même, mais susceptible de contenter la Divinité, et toute la concentration de l'esprit n'est tendue que vers un seul but très matériel : ne rien omettre des détails canoniques et suivre exactement le rituel. C'est bien le rite machinal, avec récitation verbale obligée. La récitation mentale, en effet, n'est point autorisée et réprouvée comme entachée d'hérésie. En aucune façon, la prière ne semble ici être l'entretien intime, familier et sans limites avec Dieu.

L'aumône légale (Zakât) est, en principe, admise et doit être prélevée, avec un certain tempérament, mais en réalité elle est pratiquée sans aucune régularité. Elle est d'un dixième, en ce qui concerne les céréales (Oussourou) ; pour le bétail elle varie, les textes calculant la zakât en chameaux, animaux que les gens de la savane soudanaise n'ont jamais vu. Il est généralement admis qu'une chèvre ou un mouton est prélevé annuellement par troupeau de

50 chèvres ou moutons ; qu'un veau mâle est prélevé par troupeau de trente bovins. Enfin, pour les sombé, monnaie du pays, un paquet sur soixante est prélevé comme achour.

Le minimum imposable est, pour l'argent, la valeur de 20 boucles d'oreilles en or, soit 1.000 francs, l'achour, pour ce chiffre, étant de 25 francs.

Pour les bœufs, le minimum est de 30 bœufs ; un veau représente la zakât de ce minimum imposable.

Pour les ovins et caprins, le minimum est un troupeau de 40 têtes de ce bétail, quels que soient les composants de ce troupeau, chèvre seule, mouton seul, ou ces deux espèces d'animaux réunis : une chèvre représente la zakât de ce chiffre.

Pour les céréales, en ce qui concerne le maïs et le mil, on compte simplement, dans les lougans, les files de pieds. Une file sur dix représente l'achour, sans minimum. Pour le riz également, aucun minimum n'est déterminé. A la récolte, une botte sur dix, ou bien un panier sur dix est mis de côté et représente l'achour.

Pour l'igname, il n'est pas, en principe prélevé d'achour ; cependant, dans les familles pieuses, une partie du lougan est consacrée à Dieu et les tubercules qu'on y récolte sont réservés pour la charité.

Il est très rare au surplus qu'un musulman soit dans le cas de payer la zakât. Les troupeaux de trente têtes de bœufs, de quarante têtes d'ovins ou caprins sont extrêmement rares, et l'on ne cite guère que le cas d'un marabout de Kadioha, qui ait été, il y a fort longtemps, dans l'obligation, toute morale d'ailleurs, de payer la zakât sur son troupeau de bœufs.

Les marabouts et les musulmans du pays savent fort bien que la zakât et l'achour devraient être remises à l'autorité religieuse, et contrôlées par elle. Mais on se méfie de son honnêteté, et chacun dispose des quantités prélevées sur

ses récoltes, à sa guise, pour faire des charités soit à des pauvres, soit à des personnages religieux, soit aux orphelins, soit à ceux qui n'ont pas pu faire de plantations. Il y a peut-être là une ébauche intéressante de nos futures sociétés de prévoyance et d'aide agricole. Inutile de dire qu'aucune comptabilité n'est dressée, aucun contrôle exercé, et qu'aucune obligation matérielle n'étant imposée au fidèle, les pauvres sont le plus souvent oubliés. Le fidèle dispose de ses zakât et achour à sa guise et à la satisfaction de ses intérêts.

L'aumône, chez tous, se fait avec une extrême parcimonie; elle est d'ailleurs rarement spontanée, quoique toujours volontaire.

A signaler, chez les musulmans de vieille date, l'existence d'une coutume, à vrai dire fort peu répandue. Certains, parmi ces musulmans, non tant pour accomplir un acte pieux que pour se ménager des alliances, des amitiés utiles, donnent leurs filles en mariages à des marabouts influents, des almamys vertueux, sans qu'aucune dot ne soit versée ni stipulée. C'est ce qu'on appelle « donner sa fille en charité ». Cette coutume, on le sait, est proscrite par le Droit musulman.

Le jeûne. — La lune du mois du Ramadan, vue en un point quelconque, indique le commencement du jeûne en principe. Cependant, quand le Ramadan tombe en saison des pluies, où le ciel est toujours chargé de nuages, le jeûne est ouvert par une déclaration de l'almamy principal du pays. Il commence le lendemain et se poursuit pendant trente jours consécutifs. Il se termine par la même déclaration, sauf conflit entre les marabouts et divergences d'application, ce qui arrive assez souvent.

Lorsqu'un jour est inobservé par cas de force majeure, il est remplacé par un jour à la suite du mois du Ramadan. L'inobservation volontaire du jeûne est astreinte à une

expiation théorique de soixante jours. Cette expiation (Soundioulou) était autrefois rachetée par la mise en liberté d'une captive ou la distribution aux pauvres d'un certain nombre de paniers de céréales. En réalité, on n'a pas une idée très nette de ces rachats, et l'on n'en tient guère compte dans la pratique.

Les cas de rupture de jeûne sont :

Le fait de manger et de boire durant la journée ;

Le fait de porter à la bouche une guésé (bâtonnet pour les dents) ;

Le fait de mâcher un kola, même sans avaler la pulpe ;

Le fait de cohabiter avec une femme durant le jour ;

Le fait pour une femme d'avoir ses menstrues.

Le jeûne n'est en rien une abstinence de nourriture : si l'on ne mange pas le jour, on se rattrape la nuit ; on fait entre les prières du crépuscule et l'aurore de véritables orgies culinaires et l'on dort le jour.

Le jeûne, dans ces conditions, n'est pas pénible. Dans la plupart des villages musulmans, la prière de la nuit pendant le Ramadan est faite en commun, généralement sur une place, au marché, ou dans un endroit découvert, voisin de la mosquée. Ces prières assez impressionnantes, et d'une véritable grandeur, sont appelées « Sari nihatou ».

Pèlerinage. — Contrairement à la Sonna, le pèlerinage n'est pas considéré comme une des obligations de la religion musulmane. C'est un grand luxe, une façon comme une autre d'acquérir un grand renom de sainteté avec les profits qui entourent toujours les saints personnages dans tous les pays, mais, on n'a jamais cru ici, et l'on ne croit pas encore, être un mauvais musulman à considérer le pèlerinage comme un hors-d'œuvre, très coûteux, fort pénible, et à lui préférer sa tranquillité.

Le pèlerin partait seul jadis avec tous ses captifs de traite. Il les monnayait en chemin, et, après un voyage à la mode noire, marqué de longs repos, qui durait au moins dix ans, revenait au pays, sans un seul captif. Il est vrai que les dons qu'il recevait alors le dédommageaient amplement de ses peines.

Les gens ne sont plus assez riches maintenant pour pouvoir espérer faire ce pèlerinage qui, encore une fois, comme la Guerre sainte, n'est pas considéré comme obligatoire. Autrefois les guerres, si elles ruinaient la grande majorité du pays, enrichissaient, de captifs au moins, les gens qui savaient profiter de l'état de guerre et ménager tous les partis. C'était le cas de quelques musulmans, grands fournisseurs d'armes et de poudre, gros marchands de captifs aussi. Ces gens-là pouvaient évidemment se payer ce luxe, d'autant plus facilement que le voyage était surtout payé des ventes successives de captifs.

L'itinéraire suivi était celui-ci : réunion locale à Odienné ou à Touba, ou à Bolon, ou à Kong ;

Réunion générale, soit simultanée, soit successive, à Bondoukou, De là on traversait la Haute Gold Coast, et le pays Haoussa. On contournait le Tchad par le sud ; et par l'Ouadaï, le Kordofan et Khartoum, on arrivait à la mer Rouge.

Aujourd'hui, c'est toujours à Bondoukou que se fait le départ, mais comme on n'utilise plus la voie de terre, on se rend à Coomassie, point terminus du chemin de fer et à Secondee, où l'on s'embarque sur un vapeur anglais pour les Canaries. Là, transbordement, soit sur Marseille, soit sur Tanger, où l'on se mêle à la foule des pèlerins de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique occidentale.

Quelques pèlerins, surtout dans l'Ouest de la Colonie, trouvent plus simple, rompant avec l'antique passage par Bondoukou, de prendre le train à Bouaké et le bateau pour Marseille à Bassam.

Tous les pèlerins du Bas-Soudan et même plusieurs du moyen Niger, de Ségou à Tombouctou, empruntent l'une ou l'autre de ces deux voies : il ne faut pas oublier en effet que leurs affaires (bœufs, kolas etc...) leur ont appris depuis longtemps le chemin de la Côte d'Or et de la Côte d'Ivoire.

Tous ces pèlerins ne semblent plus jouir d'une extrême et particulière considération. C'est sans doute que les fidèles noirs ne se rendent pas compte de l'énorme somme de souffrances et de fatigues qu'entraîne le pèlerinage pour un des leurs et du grand mérite qu'il y a à l'accomplir. Et puis le pèlerin revient chez lui après 2, 5 ou 10 ans d'absence : il reprend ses occupations et rentre dans la vie commune et l'on ne s'apercevrait pas, si désormais son nom n'était précédé de Lagui, Ladji, Al-Hadji, qu'il a parcouru l'Orient. Qu'a-t-il vu? qu'a-t-il retenu? Vraiment, pour les Noirs, le pèlerinage aux Lieux saints de l'Islam est d'une utilité tout à fait contestable. Relatons toutefois qu'en dehors d'un certain prestige moral, tout platonique, le pèlerin tire quelques bénéfices plus positifs de la vente, désormais licite pour lui et sans frein, des menus objets de piété de La Mecque : eau de Zemzem, poils du Prophète, gravier du sanctuaire, pierres ou étoffes qui ont touché la Kaaba, etc...

Il n'y a actuellement dans toute la région Occidentale (Odienné, Touba, Ouorodougou) aucun musulman vivant qui ait effectué le pèlerinage à La Mecque, aucun même qui, étant parti dans ce but, soit encore attendu des siens. Le dernier musulman qui soit allé à La Mecque est mort depuis 15 ans. Du reste les marabouts d'un certain âge ne se rappellent avoir vu que trois Hadj.

Le nommé Al-Hadji Ahmadou Bambo de Congoasso, parti vers 1855 à La Mecque, n'en revint qu'en 1870, et mourut, il y a 15 ans, à Congoasso :

Le nommé Al-Hadji Karamorho Karaboué, parti vers

1840 et revenu en 1850 mourut en 1885 à Dantougou, son village natal.

Enfin, le nommé Al-Hadji Moussa Karamorho, de Tonhoulé, parti vers 1860, ne revint que 16 ans après dans son village, et mourut l'année suivante en 1877.

Aucun de ces Hadj n'a laissé de relation écrite de son voyage, et personne aujourd'hui ne se rappelle les impressions éprouvées et racontées par eux.

Quelques faits puérils sont seulement restés dans les mémoires. On se souvient encore que lorsque ces saints hommes se lavaient le corps, on se disputait l'eau qu'ils laissaient tomber à terre, afin de pouvoir faire des ablutions dans une eau bénite par le contact de leur corps.

On se rappelle aussi que Al-Hadji Ahmadou Bambo reçut, le jour même de son retour de La Mecque, quatre jeunes filles comme épouses, et que cette avalanche conjugale dura plusieurs mois.

Cet arrêt total dans les pèlerinages de La Mecque doit être attribué sans doute au fait que la Haute-Côte d'Ivoire fut soumise entre 1860 et 1898, à une très longue série de guerres (Vakaba Touré, Mori Ouli Cissé de Kankan, Vakourou Bamba, Samory) qui appauvrit considérablement le pays, et bien que les musulmans se fussent mis, en général, à l'abri des attaques, ils n'en demeurèrent pas moins atteints par cet appauvrissement collectif et par l'arrêt complet de la vie économique du pays. L'insécurité intense qui régnait partout empêchait les moindres voyages : chacun restait chez soi pour éviter d'être pillé ou tué en chemin.

Il y a d'autres empêchements : l'opposition de la famille par exemple. René Caillié signalait déjà le fait il y a un siècle.

« Je donne, dit-il, pour exemple Arafan-Abdallahi, mandingue de Kankan, homme d'à peu près 40 à 45 ans, qui

se privait du plaisir et même du devoir religieux de faire un pèlerinage à La Mecque pour ne pas déplaire à son vieux père, dont il ne pouvait obtenir le consentement. »

La Guerre sainte. — Le mélange si profond des populations musulmanes et animistes dans l'Ouest de la Haute-Côte d'Ivoire, leur unité racinale et leur interparenté ont rendu les premières tolérantes à l'égard des infidèles et ont fait passer cette tolérance dans les mœurs. Nous verrons plus loin que les prescriptions du Coran et de la Sonna relatives aux mariages, étaient ici perdues de vue, qu'en particulier non seulement les unions légitimes des femmes fétichistes avec des sectateurs de l'Écriture étaient et sont permises, mais que cette autorisation légale avait été étendue aux mariages des fétichistes avec les femmes musulmanes.

Les deux fractions de la population appartiennent toutes deux au groupe malinké. Plus à l'est, Malinké et Mandé-Dioula sont encore des branches cousines de la famille Mandé. Toutes sont intimement mêlées par des liens de consanguinité. Pourraient-elles se combattre au sujet d'une prescription coranique que beaucoup ignoraient ? Évidemment non, et l'on allait plus loin, puisque l'on tolérait la plupart du temps que les femmes animistes, même légitimes, conservassent leur foi, et l'on donnait des filles musulmanes à des animistes. Les deux populations, issues d'un même tronc indiscutablement, ont trop réagi l'une sur l'autre, se sont trop intimement mêlées pour que la conception même du Djihad fût possible chez les musulmans.

Nous avons vu, au contraire, que les marabouts ne faisaient rien pour l'extension de l'islam chez les fétichistes, redoutaient de voir la foi nouvelle s'implanter chez des néophytes parfois gênants, et déconseillaient souvent les

conversions. Pourquoi auraient-ils donc couru ces risques d'une guerre, pour un but qu'ils ne désiraient pas, bien au contraire?

Il convient pourtant de signaler que quelques guerres de conquérants du Nord, Va Kaba Touré d'Odienné, Mori Oulé Cissé de Kankan, en particulier, ont été déguisées en Djihad contre les infidèles. En réalité, ces conquérants n'ont songé qu'au brigandage, à la rapine et l'acquisition fructueuse d'esclaves fétichistes, de race senoufo, et n'ont pas hésité, lorsqu'ils se sont trouvés en présence de musulmans, décidés à défendre leur « Banmana », à les confondre avec ces Banmana, à massacrer les marabouts et à détruire leurs villages et leurs mosquées. La ville sainte et lettrée de Kong en sait quelque chose. Le Djihad n'avait rien à faire à cela, puisque les captifs acquis servaient aux conquérants, soit comme objet d'échange, soit comme travailleurs, soit, pour les femmes, comme concubines sans qu'il soit jamais venu à l'idée de ces prétendus défenseurs de la foi coranique de la leur imposer. Cet apostolat n'a jamais, du reste, trompé personne.

Il est même intéressant pour conclure de narrer l'épisode suivant, rapporté par Ripert, et qui établit combien souvent les musulmans locaux étaient de cœur beaucoup plus avec leurs cousins et voisins fétichistes qu'avec les bandes, prétendues apostoliques, qui venaient exercer leurs méfaits dans le pays.

Il s'agit de la conduite du village Gomanasso, envers les fétichistes et envers Saranké, fils de Samory, en 1892.

Se dirigeant vers Kong, Saranké Mori avait été fort bien reçu par le village musulman de Gomanasso (Ouorodougou) et avait du reste comblé les gens de ce village de cadeaux. Sa horde (Kéré) s'était installée aux environs du village, où elle demeura près d'un mois, sans que le moindre incident eût troublé ces relations entre le village et le fils de l'almamy.

Poursuivant sa route, l'armée de Saranké Mori eut à traverser des villages fétichistes, dépendant de Gomanasso. Malgré son amitié envers ce bourg, ces villages furent pillés, brûlés, les habitants tués ou réduits en captivité. Le chef du village, Aliou Cissé, voulut quitter Gomanasso pour ne pas rester dans un pays où tout l'accablait de honte et dont les survivants l'accusaient de félonie. Il en fut empêché par les musulmans du village qui lui dirent : « Aliou, Saranké Mori a trahi notre amitié en massacrant nos Banmana, qui avaient foi en nous. Nous ne pourrions survivre à cet affront, et nous obligerons Saranké Mori à nous tuer, toi en tête, pour le laver. » Aliou resta donc. Quelques années après, au lendemain de la prise de Sikasso, Saranké Mori revint à Gomanasso, les mains pleines de présents. Il trouve le tata fermé. Il fit appeler Aliou, qui sort du village avec toute la communauté musulmane, et paraît ainsi, sans une parole devant le fils de l'almamy. Celui-ci s'étonne, salue Aliou qui ne répond pas. Saranké Mori s'irrite, il menace. Alors Aliou se répand en injures envers la félonie de Saranké Mori, l'accuse de l'avoir épargné, pour mieux le déshonorer, lui crie que seul son sang et celui de son village rachètera le sang des Banmana versé. Aliou fut exécuté immédiatement avec la majorité du village. Seul son fils Siko, actuel chef de Gomanasso, au moment où il allait être exécuté, fut sauvé par des gens d'Odienné, dont il avait épousé une femme.

C'est là sans doute un exemple de véritable grandeur morale. Il établit, pour autant qu'il est complètement véridique, que la « guerre sainte » n'est comprise dans les obligations morales des musulmans de la Haute-Côte d'Ivoire.

Il s'agit bien entendu de la guerre sainte, telle que la comprennent les Noirs, c'est-à-dire la lutte contre les païens fétichistes qui les entourent, non pas dans un but de prosélytisme, mais comme le moyen de s'approprier, sans l'ombre d'un prétexte, les richesses des infidèles et leurs

personnes mêmes. Il n'a jamais été question de faire la guerre sainte aux Blancs. C'est la xénophobie, ou l'esprit de résistance à nos conquêtes qui ont pu seuls provoquer des hostilités à notre égard.

3. — *Les fêtes religieuses.*

Les principales fêtes rituelles sont exactement célébrées ici aux époques consacrées. Ce sont de grandes orgies païennes entrecoupées de prières rituelles, faites dans les mosquées de quartier, sauf la prière du Dohor faite à la Diamiou. La population animiste participe à ces fêtes, puisqu'en somme, le nom de Dieu n'est là qu'un prétexte pour bien manger et s'amuser, et que c'est l'idéal de tous les Noirs sans exception. Les musulmans ont d'ailleurs adopté un certain nombre de fêtes fétichistes, dont nous citerons les principales, mais sans que ces fêtes soient l'objet d'une vénération particulière. L'influence européenne a pénétré dans ces fêtes sous la forme des parfums. On arrose d'eau de Cologne et autres vinaigres de toilette le sol et les nattes de prière. On s'inonde, vêtement, poils et chair, des parfums les plus divers, depuis ceux chers au Chevalier d'Orsay jusqu'aux affreux mélanges chimiques, revenus d'Allemagne.

Voici les fêtes musulmanes tout au long du calendrier dioula :

1^{er} mois : *Dioumandé*. On célèbre la fête du Yaouma Auzoura, « le dixième jour » en arabe local, c'est-à-dire l'Achoura classique, dixième jour du mois islamique de Moharrem. On la dit encore en dioula « san iéléma séri », fête du nouvel an, et en malinké « Dioméné ». La plupart, des marabouts qui se respectent font jeûne ce jour-là, mais la grande majorité des fidèles se contente d'assister à la prière publique et de faire ripaille.

Cette fête est pour les Mandé un anniversaire de la fin du déluge où l'arche de Noé s'arrêta enfin sur la terre ferme. Elle rappelle aussi la scène d'Abraham et de Nemrod. Abraham avait fait des reproches à Nemrod sur sa conduite. Celui-ci fit allumer un immense bûcher. On mit Abraham dans une immense fronde, grande comme un hamac, et on le jeta tournoyant comme une balle dans le bûcher. Il en sortit indemne après un temps fort long. En commémoration de ces événements miraculeux, on appelle cette fête « la fête de l'eau et du bois ». On la célébrait jadis en se poursuivant avec des torches enflammées. Cet usage est à peu près tombé en désuétude, encore qu'à Bondoukou, les enfants fassent une procession avec des torches enflammées. L'usage s'est mieux conservé qui consiste pour les jeunes filles à aller la nuit en chantant, soit chercher de l'eau au marigot, soit couper du bois dans la brousse et à en offrir aux vieillards.

2^o mois : *Domba-Makono*. — C'est-à-dire le mois avant Domba.

3^o mois : *Domba*. — Fête de la naissance du Prophète (Mouloudou Endou, Domba séri, Dombā Karan). — C'est le Mouloud classique, 12^o jour de Rebi I. Ce jour est férié : on se promène en habits choisis. On nettoie les armes, les fusils, les sabres, les boubous de guerre et leurs gris-gris ; on les étale au soleil ; on va saluer ses parents en grand équipage guerrier, on commémore ainsi la tentative d'assassinat, projetée par les chefs de La Mecque sur Mahomet, au moment de sa naissance, et sur la résistance à main armée, que firent les parents de sa mère aux attaques ennemies.

Le vingt-septième jour de Domba, on célèbre la première fête des mariages. Celle-ci est plus ou moins connue. Jadis, à Bondoukou, on la célébrait avec éclat. Puis, on crut s'apercevoir que des décès se produisaient nombreux dans les mariages effectués à cette date, et elle tend à tomber en

désuétude. On reporte toute sa ferveur sur celle de Mingaré.

4^e mois : *Domba-Kouroukono*. — C'est-à-dire (le mois) qui suit Domba.

5^e mois : *Domba-Kouroukono Filana*. — C'est-à-dire le deuxième mois après Domba.

6^e mois : *Kamidoumou-Makono*. — C'est-à-dire le mois avant Kamidoumou.

7^e mois : *Kamidoumou* (Fête des Pintades). — Le 27 de ce mois. Le Radiaba en arabe local (Reḍeb), l'islam célèbre dans la nuit (leilat al-miradj) l'ascension du Prophète. Cette fête est marquée ici par une hécatombe générale de pintades (Kami). C'est pourquoi les Mandé l'appellent-ils Kamidou séri (fête du sacrifice des pintades ; mot à mot « du manger des pintades »).

Voici les origines de cette fête, telle qu'on me les a décrites à Dabakala :

Mahomet étant parti avec tous ses partisans pour faire la guerre à Hamidaki, marcha une demi-journée sans trouver d'eau ; fatigués et n'en pouvant plus, ils allèrent s'asseoir au pied d'un arbre. Tout à coup une pintade ayant les ailes mouillées vint se poser sur l'arbre, sous lequel était assis le Prophète et ses guerriers. Elle fit, en se secouant, tomber quelques gouttes d'eau sur la tête de Mahomet. Aussitôt elle fut interrogée par celui-ci : « Pintade, dis-moi, où tu as trouvé de l'eau. — Je ne sais pas, répondit la pintade. » Puis elle s'envola.

Quelques minutes après, le sanglier passa ; Mahomet l'appela et l'interrogea en ces termes : « Sanglier, toi qui as tout le corps couvert de boue fraîche, peux-tu me dire l'endroit où je pourrais trouver de l'eau fraîche pour mes gens et pour moi, car depuis ce matin nous n'avons pas pu étancher notre soif. » Le sanglier lui répondit : « Pourquoi n'as-tu pas demandé à la pintade qui m'a devancé ici ? — Elle a refusé de me renseigner, » répondit Mahomet.

« Viens, lui dit alors le sanglier, avec tout ton monde, que je te conduise à l'étang qui est tout proche d'ici. » Arrivé à l'endroit, il n'y avait dans l'étang qu'une flaque d'eau dans la boue. Mahomet posa alors sa main droite sur cette flaque qui se transforma aussitôt en eau abondante, il en but ainsi que tous ses guerriers, puis il se retira sa main et l'eau abondante redevint une flaque boueuse comme auparavant.

Avant de quitter l'étang, Mahomet dit à ses gens : « A partir d'aujourd'hui, 7^e année de mon hégire, je vous défends formellement de jamais manger du sanglier à cause du service qu'il m'a rendu. Quant à la pintade, tous les ans, à cette date, tout musulman marié ou adulte, pouvant avoir une pintade, devra la tuer sans pitié, à cause de son inconduite. Quiconque observera cette règle aura ma clémence par les taches noires de la plume de la pintade ; et les taches blanches lui permettront d'espérer le bonheur de la vie future. »

Enfin dans le Nord, plus spécialement Odienné, Korhogo, et quelques villages du nord de l'Ouordougou, à Sarhala et à Gomanasso, une sixième fête est célébrée annuellement, c'est celle dite l'Ouadjouma ba (le grand vendredi) : le premier vendredi du mois de Radiaba. Elle est marquée par de grandes ablutions au marigot, avant les offices religieux, auxquels on assiste avec ses plus beaux pagnes.

8^e mois : *Arguinaguié*, la fête de l'eau (guié) du Paradis (arguina, ardjina, al-Djanna). — Elle a lieu le 14^e jour de ce mois. Ce jour-là, jeunes gens et jeunes filles, parés d'habits de fête, vont au marigot en battant des mains en mesure et en chantant : « C'est aujourd'hui le jour de l'eau du Paradis ; il faut que nous en buvions. » On remplit les calebasses et revenu à la maison, on offre de l'eau aux parents, aux vieilles femmes, etc... Le soir, sur la place, grand tam-tam, où les mêmes chants et des chants similaires reviennent.

9^e mois ; *Soungari*, où on célèbre Endou Soukari (aid as-

saghir), fête de la rupture du jeûne du Ramadan. A l'issue du mois de Soungari, au premier jour du mois de Soualou (choual, en dioula ; elle est dite encore « Sim Kalon séri » (fête du mois du jeûne) ou « Ninn Kari Toulou » (fête du mois du boire). L'apparition du croissant est saluée par les coups de feu des veilleurs qui, dès la mi-soirée, sont installés l'arme au poing et le regard vers l'est. Après un copieux festin, dans les villes les jeunes gens et les jeunes filles s'organisent par quartier en tam-tams et bandes joyeuses et vont se faire visite s'offrant réciproquement toute la nuit des aubades dansantes. Les gens crient : « Nous allons désormais bien boire et bien manger, et si quelqu'un veut nous en empêcher, il sera battu. »

La fête est marquée, le lendemain, par des salves de coups de fusil, par des offices en commun aux mosquées, par un grande prière publique, à midi, avec retour chez soi par un autre chemin et enfin par une bombance sans frein, où l'on se rattrape du jeûne, pourtant fort doux, du Ramadan. On fait en même temps des distributions de grain (mil, riz, maïs), suivant les localités, aux membres de sa famille et aux pauvres. Les plus généreux y ajoutent des ignames, du manioc.

Les fêtes se continuent pendant sept jours : bains, toilette, beaux atours, tam-tams, pas de ballets, danses costumées et masquées.

Cette fête est très populaire dans toute la Haute-Côte d'Ivoire. On appréciera donc à sa juste valeur cette information du Rapport politique du 4^e trimestre 1914 : « Pour témoigner leur loyalisme et montrer leur attachement à la France, les groupements musulmans importants ont délégué, dans les cercles du Nord, leurs principaux personnages religieux près des Administrateurs à qui ils ont offert de ne pas célébrer les fêtes de la rupture du jeûne. Ce sacrifice a été jugé superflu, et le Ramadan s'est terminé comme de coutume. »

Trois jours avant la fin du Ramadan, c'est-à-dire, le 27 du Soungari, on célèbre la fête des jeunes filles dans la « nuit du destin ». Elle est dite en dioula « Kouroui » *id est* « on ne dort pas ».

Les jeunes gens se procurent un franc ou un shilling, 20 kolas, un pagne ou un mouchoir de tête, et offrent ces cadeaux à leurs fiancées ou amies. Celles-ci, réunies en groupe sur leurs lits (*tara*), babillent et s'éventent avec des queues d'éléphants, empruntées aux chefs. Les jeunes gens vont de l'une à l'autre, offrant des kolas et plaisantant.

10^e mois : *Mingari*. — C'est-à-dire « le mois de la boisson », parce qu'on boit et qu'on mange sans restriction. C'est en effet le mois qui suit le jeûne du Ramadan.

Le 27^e jour de *Mingari* on célèbre la fête des mariages. Celle-ci est très suivie et a fini par supplanter la première. Cette date du 27 n'est pas absolue, car on choisit toujours un mercredi à Bondoukou (sauf dans le quartier de Koumala, où l'on choisit un jeudi) ces jours étant fastes et tout à fait propres pour « attacher les mariages ». Cette fête dure toute la semaine. Le fiancé ou simplement le prétendant se procure 25 francs et les fait parvenir par son père à sa future belle-mère ; ils serviront aux frais du festin. Le jour de la fête même est le jour du versement de la dot. Cette dot consiste en petites sommes, argent, numéraire ou cauries, destinés au beau-père et à la belle-mère, enfin en kolas, etc. Le tout est exposé devant la case du prétendant, où chacun peut venir le voir. A la tombée de la nuit, on porte en pompe la dot à la case de la jeune fille ; c'est généralement la sœur du fiancé qui a l'honneur de ce transport. L'alma-my prévenu arrive. Il lit les formules arabes qui conviennent, pendant que ses suivants, fidèles à la coutume, tirent 12 kolas de chaque corbeille de mariage, les enveloppent dans des feuilles, ficellent le paquet avec des fils de coton et replacent chaque paquet dans sa corbeille. Désormais les mariages sont « attachés ».

Après une nouvelle prière de l'almamy et la proclamation des mérites des jeunes gens par un griot, chacun se retire chez soi, emportant sa corbeille.

Le lendemain, grande réunion des fiancés chez la « grand'mère » du quartier, qui représente les femmes au sein des diverses familles. Les sœurs des jeunes gens bombardent les fiancées de boules de savon, en leur recommandant de bien se laver.

La fête continue, sans qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans des détails qui au surplus seront mieux à leur place au titre du mariage même.

11^e mois; *Dongui-Makono*. — C'est-à-dire le mois avant Dongui.

12^e mois; *Dongui*. — Mois de la grande fête (Landi, Landou Kabirou) de la fête du sacrifice (Lohéa séri), de la fête du mouton. Chaque musulman ou, pour les moins fortunés, chaque groupe de musulmans, sacrifie un mouton ou une chèvre, quelquefois même un bœuf. Cette fête a lieu régulièrement le dixième jour du mois, dit, ici, Saha-rrou el-Hidjatou ou Dioulou Hadjati (Dzoul-Hijja) en dioula. Cette fête est appelée vulgairement Dongui Séri. C'est la plus grande fête musulmane et fétichiste de l'année.

C'est à l'imam que revient le droit de procéder à l'égorge-ment rituel (kana tégué) de la bête sacrificielle. Les fidèles ne peuvent le faire, pour leur bête, qu'après lui et lorsqu'ils sont rentrés chez eux.

A partir du premier jour de la lune nouvelle et pendant les neufs jours qui précèdent la fête, on ne peut ni se raser la tête, ni se couper les ongles, conformément à la coutume arabe; mais contrairement à cette coutume, on peut le faire dès le dixième jour après la prière.

Le mouton égorgé, on lui coupe l'oreille droite, on la partage en petits morceaux, et on la distribue à ses parents. Le mouton lui-même n'est mangé que le soir, et réparti en communion à toute la famille; la poitrine est

pour le Satigui (chef de la famille totale); le gigot pour le loutigui (chef de « lou » ou groupe de ménages), l'épaule pour le frère, etc. Une partie est donnée aux pauvres; une autre, aux marabouts. Les os sont enterrés avec soin dans la cour. Il est absolument défendu d'en vendre la moindre parcelle.

En dehors de ces fêtes islamiques ou islamisées, la coutume en prévoit d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. Citons toutefois la fête de la saison des pluies, à la première grande pluie. Cette fête est généralement assez délaissée, les gens ayant hâte de se rendre à leurs cultures. Les prières sont dites, comme à l'ordinaire, sans disposition spéciale.

Lorsque les pluies sont tardives, les marabouts font en commun des nawafil pour demander à Dieu de l'eau. A remarquer que les nawafil, à l'exécution desquelles sont intéressés les fétichistes, ne sont jamais payées par eux. Ces cérémonies consistent en simples prières en commun, d'après les rites ordinaires; mais ils ne sont marqués ni par des chants, ni par des processions, ni par le sacrifice rituel d'un mouton.

Fêtes françaises. — Les marabouts assistent généralement, à titre privé, à nos fêtes (14 juillet, 1^{er} janvier, etc.) qui ne sont marquées par aucune cérémonie islamique.

En dehors des centres européens, elles passent d'ailleurs inaperçues, tant parmi les musulmans que parmi les fétichistes.

4. — *La circoncision et l'excision.*

La circoncision se pratique indifféremment sept jours après la naissance, ou bien lorsque l'enfant a atteint l'âge de sept ans, ou alors entre quinze et vingt ans. Chaque

région a ses coutumes. Mais c'est surtout à l'âge de sept jours qu'est pratiquée l'opération, lors de la collation du nom. Elle est faite soit par des gens de la famille experts, soit par des gens en quelque sorte professionnels, de la caste des forgerons musulmans ou fétichistes, peu importe. C'est dire que l'opération n'a en rien ici un caractère religieux. Elle passe d'ailleurs inaperçue et aucune fête n'est célébrée. Les jeunes garçons de tout le village, musulmans ou fétichistes mêlés, y prennent part. L'opération est faite assez proprement avec une sorte de rasoir spécial. Les parties à vif sont enduites de karité. Les bains et pansements sont renouvelés pendant trois semaines, jusqu'à complète guérison. Le jeune circoncis porte un vêtement spécial : c'est un boubou cousu sur les côtés et qui est de couleur noire à Odienné. La circoncision est indispensable pour pouvoir assister à la prière publique à la mosquée. Les gens ajoutent que sans elle un jeune homme ne pourrait épouser une jeune fille musulmane.

Les filles ne sont jamais excisées à leur naissance, mais seulement lorsqu'elles sont pubères et même mariées. Cependant dans quelques familles, l'opération est effectuée lorsque l'enfant a l'âge de dix ans, et à Odienné on trouve des familles qui pratiquent l'excision dès la naissance de la fillette. L'opération est faite par des matrones spéciales, à des périodes déterminées, par groupes de jeunes filles, où musulmanes et fétichistes sont mélangées. La patiente est tenue à un calme complet; elle ne doit ni crier, ni pleurer. Bien plus, dès l'opération, les jeunes excisées (kendé den) doivent faire un tam-tam et ne pas laisser paraître leur souffrance.

Enfermées pendant plusieurs jours chez la matrone, elles sortent dans la soirée, parées de tous les atours maternels et munies d'un long et mince bambou.

Elles sont fêtées dans tout le village; on tue des bœufs en leur honneur, elles recueillent beaucoup de sombé au

moyen desquels elles achètent de la viande, et pendant quelques jours ce ne sont que pantagruéliques festins.

Un certain nombre de familles dioula musulmanes de l'Ouest, ne pratiquent pas l'excision, considérant cette habitude comme entachée de fétichisme et contraire au Coran. Ce sont les Barhayorho, les Kamarhaté, les Binanté, les Mélé, les Timité, et les Seiorho.

Les Barhayorho donnent pour motif que jadis la première fille excisée est morte des suites de l'opération. D'autres au contraire appuient l'excision sur de prétendus textes juridico-religieux.

Dans plusieurs groupements dioula de l'Est, notamment à Bondoukou même, on n'excise pas non plus les filles. L'opérateur leur rase simplement la tête, le septième jour. Cette pratique est au contraire observée chez les Huéla musulmans voisins, comme chez leurs congénères fétichistes. Les morceaux de chair excisée et le sang qui en a coulé sont enfouis dans un endroit secret, que seule connaît la matrone intéressée. Les jeunes filles excisées doivent vivre dans la solitude jusqu'à leur retraite. Les indiscrets qui cherchent à les approcher sont frappés et mis à l'amende.

Il est assez curieux de constater que chez plusieurs peuples fétichistes, qui ne pratiquent ni la circoncision ni l'excision, par exemple les Koulango, certains groupements, tels les Koulango du Nasian, qui ont chez eux des Huéla musulmans et fétichistes, tendent à leur emprunter la pratique de l'excision, et nullement celle de la circoncision. Quant aux quelques Koulango islamisés, ils suivent, bien entendu, la coutume de leurs maîtres dioula.

René Caillié a fait avec sa netteté de vue ordinaire, gâtée malheureusement par un style décousu, la description de ces rites traditionnels dans la région d'Odienné; vieille d'un siècle, cette description est toujours exacte :

« Les garçons mandingues sont circoncis à l'âge de quinze à vingt ans; les filles subissent l'excision, quand elles sont nubiles; souvent on la retarde jusqu'au moment où elles sont promises en mariage; j'ai même vu une femme mariée, ayant déjà eu un enfant, qui s'était soumise à cette opération, toujours faite par des femmes; on la pratique sur plusieurs à la fois. Dès ce moment elles deviennent pour quelque temps incapables de travailler; elles sont soignées par leur mère, qui lave la plaie plusieurs fois par jour, avec un caustique indigène, dont elles connaissent l'usage; les femmes du voisinage vont chercher l'eau et le bois, dont elles ont besoin.

« Le jour de la circoncision est un jour de réjouissance. Dès le lendemain et les jours suivants, les filles circoncises vont accompagnées d'une vieille femme, se promener dans le village, s'arrêtant à chaque porte, et demandant assistance; c'est la vieille qui porte la parole; les jeunes ne sortent jamais sans être armées d'un roseau qu'elles tiennent de la main gauche; elles portent aussi, dans cette occasion, un grand bonnet d'homme sur la tête, dont la pointe est soutenue par un morceau de bois flexible, mis en dedans pour le faire tenir debout; avec ces coiffures, ces filles paraissent grandes comme des géants. J'en ai vu qui, à la place d'un roseau, tenaient une flèche en fer, symbole de la circoncision.

« Les gens à qui on a demandé l'hospitalité pour les nouvelles circoncises s'empressent de faire, chacun à son tour, un grand dîner ou souper, dans lequel on met du sel, et qu'on leur envoie; tous les amis et voisins suivent (si cela leur plaît) cet exemple; mais ceux qui sont fiancés ne peuvent s'en dispenser, et ils envoient des dîners jusqu'à l'entier rétablissement des malades, ce qui dure communément environ six semaines. Leurs pères (car elles ne logent jamais dans la même case) leur envoient aussi des provisions plus considérables qu'à l'ordinaire; ces grands plats

de riz ou de tau sont distribués par les mères aux voisins et aux parents, et, dans ces occasions, je n'étais jamais oublié : la bonne négresse, ma gouvernante, me donnait toujours ma part. »

CHAPITRE V

INFLUENCE DE L'ISLAM DANS LE DOMAINE JURIDIQUE (1)

Il n'est pas possible de faire ici un exposé complet des coutumes juridiques des sociétés musulmanes Malinké et Mandé Dioula, qui vivent dans la Haute-Côte d'Ivoire. Au surplus, ce n'en est point le lieu. On visera surtout dans les pages suivantes à prendre successivement chacune des grandes institutions, civiles, pénales et de procédure, de ces peuples ; à signaler les empreintes qu'elles ont subies du fait des institutions similaires des Malinké fétichistes dans l'Ouest, des Senoufo, Koulango et Abron animistes, dans le Centre et dans l'Est ; à marquer enfin les emprunts réciproques que les deux coutumes se sont faits.

La communauté musulmane de la Haute-Côte d'Ivoire, filiale de l'apostolat soudanais et par lui des prosélytismes saharien et nord-africain se rattache naturellement et d'une façon complète au rite malékite. Les autres rites orthodoxes ou hétérodoxes de l'islam ne sont même pas soupçonnés.

Il est incontestable que, lors de leur arrivée dans le pays, les musulmans de vieille date suivaient dans l'organisation de la famille, dans les coutumes de la propriété, des testaments, dans les institutions pénales quelques-unes des prescriptions du Code coranique, mais noyés dans une

(1) Ce chapitre s'inspire en maints endroits des notes de l'administrateur RIPERT.

masse fétichiste, pouvant difficilement, par suite des fusions, des alliances, des mariages, conserver l'originalité de leurs institutions, ils adoptèrent la plupart des coutumes locales régissant leurs hôtes fétichistes, ou parfois même durent se plier à ces coutumes. Il convient en outre de ne jamais oublier que les musulmans furent à peu près partout et à peu près toujours, ici, soumis à une autorité territoriale fétichiste et qu'ils durent toujours avoir recours à elle, de gré ou de force, pour le règlement de ces affaires. C'est donc la coutume fétichiste qui fut toujours appliquée à tous, coutume sur laquelle réagit inévitablement, en beaucoup de points, la loi musulmane. Le Droit musulman n'est donc guère appliqué ici qu'en principe, et ce que nous aurons à signaler ne sera guère que l'exposé de ses infiltrations dans la coutume animiste.

1. — *Institutions civiles.*

La famille. — La famille est essentiellement patriarcale, les liens de parenté s'établissant par la tige paternelle, l'alliance ne créant jamais un lien de droit, ni des droits successoraux. Le chef de la famille est le père, ou à la mort de celui-ci, le frère aîné, si celui-ci est âgé; l'oncle paternel, dans le cas contraire. Nous verrons les conséquences de ces faits dans les successions. Les femmes ne sont jamais chefs de famille, de même que les captifs, puisque les unes comme les autres suivent l'héritage et y sont compris.

Le mariage. — La polygamie est la règle générale. Les musulmans appliquent dans sa généralité la règle coranique : quatre femmes légitimes et un nombre de concubines, limité seulement par la fortune de l'époux.

Les femmes légitimes (Horo-Mouso, en dioula) sont

prises parmi toutes les femmes du pays *sans distinction de religion*, sauf parmi les femmes de caste inférieure (Noumou, griottes, ou captives de case ou de traite).

Les concubines sont prises également parmi les femmes, sans distinction de statut, même parmi les femmes de condition libre. Un homme de condition supérieure ne peut épouser une femme de caste inférieure, dite de Si-Diougou (mauvais Diamou) telles les griottes, les noumou, les Finé, les Karangué, les Gaoulé, etc...

Une femme fétichiste, épousée comme femme légitime est astreinte *moralement* à embrasser l'islam. On emploie pour cela le moyen suivant : le mari refuse les aliments qui lui sont préparés par cette femme ; deux cas se présentent alors : ou bien la femme lui demande pardon, et si elle tient à son mari, se convertit, ou bien elle persiste dans son attitude, le mari dans la sienne, jusqu'à ce que ce dernier se lasse, et, pour ne pas perdre sa dot, finit par laisser à la femme sa liberté ; ce cas est très fréquent, et en réalité la ténacité de l'homme s'émousse fort rapidement. On ne peut citer aucun exemple de répudiation pour fait de non-conversion à l'islam, et pratiquement, la liberté des femmes demeure complète. C'est là un des principaux facteurs de cette tolérance déjà signalée.

Les mariages doivent se faire en principe d'après la loi musulmane, pour les mariages mixtes. En réalité, on suit presque toujours la coutume animiste.

Les conditions de validité du mariage sont :

1° Le consentement du père de la femme. En réalité, celui d'un frère cadet ou d'un oncle de celui-ci suffit. Si la femme a déjà été mère, si elle est veuve ou divorcée, son consentement est requis ;

2° Le paiement d'une dot (en dioula, Fourou fen, les choses du mariage), payée par les parents de l'époux à ceux de l'épouse. On a vu plus haut que cette condition de la dot, indispensable en Droit musulman, subit quelques

atteintes ici, et du fait même des marabouts. C'est ce qu'on appelle « les mariages de charité » où un père de famille donne par piété sans dot, sa fille à un saint personnage ;

3° Le témoignage de deux hommes de bon renom. Ce sont en réalité les gens qui vont porter aux parents de l'épouse le montant de la dot (Fourou Tchilan = envoyés du mariage).

Remarquons donc que chez les fétichistes comme chez les musulmans, le mariage est un véritable achat : don de la personne féminine contre versement d'une dot.

Seul, le consentement du père ou de son ayant droit est nécessaire ; la mère est à peine consultée, la fille jamais. Cette dernière d'ailleurs est habituellement promise en mariage, dès l'enfance ; il arrive même parfois qu'un chef de famille hypothèque en quelque sorte l'avenir, comme dit Le Campion, et promette à un postulant la première fille qu'Allah lui enverra. Cependant, dans l'offre de quelques kolas que fait le postulant à la jeune fille qu'il désire, — offre qui théoriquement peut être rejetée, — on peut voir un échange de promesses et par suite trouver la trace d'une coutume qui, à une époque donnée, exigeait probablement l'acceptation préalable de la femme, mais peu à peu cette institution est devenue un simple simulacre ; en fait, la femme ne peut refuser d'accepter les kolas et par là même d'épouser l'homme que son père lui a choisi.

Dans l'attribution de la dot, on constate une profonde dégradation ; au début, il semble bien que la dot était propriété exclusive de la femme ; quelques rares musulmans, d'ailleurs, actuellement encore, laissent la dot à la disposition des femmes, certains autres en font deux parts : l'une demeure propriété de la femme ; l'autre part est donnée à l'un des frères de la femme, afin que ce dernier à son tour puisse se marier en versant une dot, mais chez la plupart des musulmans, tout comme chez les fétichistes, la dot est versée au père, qui en fait l'emploi qui lui plaît.

Les empêchements au mariage sont, *en principe* ;

1° La trop grande parenté. Le mariage entre cousins-germains est autorisé; il constitue même le cas le plus fréquent, avec les mariages d'oncle à nièce et de neveu à tante ;

2° La grossesse, bien que cette règle soit souvent inobservée ;

3° Une malformation congénitale ou accidentelle des parties sexuelles rendant le coït impossible.

La différence de religion, de même que la stérilité de la femme ou du mari, ne constituent pas un empêchement valable au mariage.

Chaque femme cohabite durant trois jours et trois nuits consécutifs avec son mari; après quoi, vient le tour d'une nouvelle femme, dans un ordre bien établi. Il n'est dérogé à cette règle que lorsqu'une femme vient d'avoir ses menstrues, après avoir vu passer son tour. Le mari demande alors aux autres femmes l'autorisation de laisser la femme en question partager sa couche. Cette autorisation peut être refusée, et le mari hésite toujours à passer outre, craignant le boycottage des autres femmes à son égard, et la jalousie vis-à-vis de l'épouse, à laquelle il a donné une marque de faveur si évidente.

Lorsqu'une femme vient d'être épousée, elle a le droit de partager sept nuits consécutives la couche de son époux, si elle est vierge. Dans le cas contraire, elle n'a droit qu'à trois nuits comme les autres femmes, ayant seulement le tour de priorité. C'est la règle islamique; cependant, dans certains villages, à Gomanasso, par exemple, il n'est fait aucune différence entre vierges et non vierges, probablement par la raison évidente que bien peu de jeunes filles arrivent vierges au mariage, et par suite, qu'il n'y a aucun motif avouable de les avantager au détriment de femmes ayant déjà été mariées. Toutes ont droit à la cohabitation pendant sept jours avec le mari.

Répudiation et divorce. — L'individu qui épouse une jeune fille n'use jamais de son droit de répudiation, s'il ne la trouve pas en état de virginité.

Le motif en est, qu'en cas de répudiation, le mari n'a pas le droit de réclamer le dot versée et qu'il préfère garder sa femme avec tache, ce à quoi, somme toute, il n'attache qu'une importance secondaire, que de perdre son argent.

Cependant, autrefois, la femme était battue jusqu'à ce qu'elle indiquât le nom de son séducteur. A Mankono, celui-ci était battu à son tour et chassé du village, où il revenait bientôt, après avoir demandé et obtenu son pardon. Dans d'autres villages le mari avait droit à une réparation pécuniaire.

Le divorce (Talako) était extrêmement rare du fait de la volonté du mari; au contraire, le cas est très fréquent du fait de la femme. La cause en est que les dots sont fort élevées, les fortunes rares, et qu'en cas de répudiation, le mari n'a aucun recours sur la dot versée. Au contraire, la femme, en brisant les liens qui l'attachent à son mari, peut toujours faire rembourser sa dot par son amant, devenant son mari.

En principe, la femme peut être répudiée, même sans motif valable.

La femme ne peut guère d'elle-même répudier son mari, ce qui est conforme au Droit musulman. Elle n'a que le droit de demander le divorce à l'autorité légale, autrefois au roi du pays (massa ou farhama), aujourd'hui à nos postes administratifs. Elle ne s'en prive guère, et pratiquement, la plupart du temps c'est par la femme qu'est rompue l'union conjugale.

La femme est considérée comme ayant un plein droit au divorce, sous réserve que celui-ci soit prononcé par l'autorité territoriale — remarquons-le, toujours fétichiste et jamais musulmane — dans les cas suivants :

1° Preuve de l'incapacité du mari au coït, attestée en

particulier par la non-défloration de la femme. Ce cas est extrêmement rare;

2° Contenance volontaire du mari pendant quatre mois consécutifs. A chacune de ses périodes menstruelles, la femme doit demander pardon à son mari. Si le mari refuse de reprendre ses relations et déclare la répudier, l'almamy a le droit de rendre à la femme sa liberté. Le cas est rare, sauf dans certaines localités, par exemple à Bouandougou;

3° Accusation d'adultère et désaveu de paternité par le mari. Le serment, dans ce cas, est imposé aux deux parties. Si la femme jure qu'elle est innocente, et prouve par deux témoins mâles et honorables, ou par quatre femmes dignes de foi, qu'elle n'a point failli, — la preuve de la fausseté de l'accusation du mari est considérée comme faite. Celui-ci est alors attaché et battu. La famille supplie l'épouse outragée de lui pardonner. Si elle refuse trois fois, l'almamy la délie de ses liens et lui confie son enfant, même s'il est prouvé que l'époux divorcé en est bien le père.

Lorsqu'un homme a demandé une femme en mariage, qu'il a obtenu le consentement de la femme, si elle est émancipée, ou celui du père, si elle est mineure, et enfin qu'il a versé la dot, il n'a droit qu'à la moitié de celle-ci s'il revient sur sa décision et répudie sa fiancée, même si le mariage n'a pas été consommé.

La répudiation par consentement mutuel est tolérée, mais il est défendu à l'un des époux d'accepter de l'autre aucune compensation.

Les contestations de faible gravité étaient réglées autrefois par l'alimamou, mais l'une des parties avait toujours le droit d'en appeler devant le chef territorial.

Retraite légale. — Sur ce point, l'influence du droit musulman est à peu près complète. Le délai de viduité est pour les femmes légitimes de 4 mois et 10 jours; pour

les concubines et les non-libres de 2 mois et 5 jours.

Le délai de divorce, est de trois Kourou (périodes menstruelles). A chaque menstrue, la femme, qui est d'ailleurs surveillée par de vieilles femmes, demande pardon au mari qui peut la reprendre, jusques et y compris la troisième époque menstruelle. Après refus du pardon au troisième trouble menstruel, la répudiation devient définitive.

Si la femme, pendant trois mois, ne voit pas ses règles, trois nouveaux mois sont encore ajoutés à cette première retraite légale puis une nouvelle période de trois mois. A chaque période trimestrielle, la femme implore le pardon du mari, qui peut la reprendre jusqu'à l'accouchement. Après celui-ci, le divorce devient irrévocable et l'enfant revient au père.

A noter, conformément au droit musulman, qu'après la triple répudiation, ou après l'accouchement, le mari n'a plus le droit de reprendre sa femme. Il ne le peut qu'après un mariage réel de celle-ci avec un tiers, suivi de répudiation, divorce ou veuvage.

Pendant la retraite légale, la femme doit demeurer dans la case où le mari l'a placée, sous la surveillance de vieilles femmes ; le mari pourvoit à sa nourriture, à moins que ce soit la femme qui réclame le divorce, auquel cas elle est libre de ses actes, et le mari n'est astreint ni à sa nourriture, ni à son logement, ni à son entretien.

Aucun délai n'est imposé aux femmes réputées adultères.

Il existe quelques cas où des femmes ont imposé et obtenu — bon gré mal gré — la monogamie à leur mari. Mais c'est là une grande exception, qu'on ne trouve guère que dans quelques lieux, par exemple à Séguéla, chez les Barhayorho.

Nous avons vu qu'un homme libre musulman n'a pas le droit de prendre une femme Noumou ou griotte de diamou, dit Sidiougou, Finé, Doumbia, Diéri, Karangué,

Gaoula, etc..., même si celle-ci est musulmane. Exceptionnellement, à Mankono, des femmes Noumou, même non musulmanes, peuvent épouser des marabouts. A vrai dire, aucune interdiction n'impose à ceux-ci le devoir de ne point épouser des griottes. C'est simplement la peur de voir celle-ci mal accueillie par les autres femmes et lui-même de voir son intérieur transformé en enfer. Aucune femme, en effet, de condition libre ou non, mais de diamou en quelque sorte aristocratique, ne pourra jamais admettre pour elle la cohabitation avec une griotte, et pour son mari des relations sexuelles avec celles-ci.

Monogamie. — La monogamie est la règle chez les pauvres, qui ne sont pas assez riches, non pour entretenir deux femmes, car les femmes par leur travail et les enfants qu'elles donnent constituent en elles-mêmes une richesse, mais pour payer deux dots. Celles-ci sont en effet relativement élevées et varient entre 250 et 5.000 francs, ou tout au moins consistent en bétail, captifs (autrefois), pagnes, kolas, et sombé, représentant ces valeurs. Les dots dépassant mille francs sont fréquentes ; celles inférieures à 250 francs sont rares, à moins de tares particulières du côté de la femme. On conçoit, dans ces conditions, que le mari supporte de sa femme beaucoup plus que ce que celle-ci ne supporte de lui, tous les noirs du pays sont en effet sous la dépendance réelle, sinon apparente, de leurs femmes, et beaucoup sont de véritables martyrs, et ensuite que la monogamie soit relativement fréquente. Aussi les femmes légitimes sont-elles gardées jusqu'à leur plus extrême vieillesse, sans être répudiées. On ne cite qu'un cas (rapporté par Ripert, celui de Saïdi Karamorho à Mankono) de répudiation pour cause de vieillesse, sur le seul désir du mari de remplacer une femme légitime, par trop usagée, par une jeune femme pouvant lui donner des enfants.

Filiation. — Le mari a toujours le droit de garder les enfants, même s'il sait pertinemment que l'enfant est né de relations adultères. S'il répudie la femme pour adultère, et s'il ne peut prouver l'illégitimité de l'enfant, celui-ci revient à sa mère; mais s'il ne répudie pas sa femme, l'enfant est réputé comme son fils. L'adage *Is pater quem justæ nuptiæ demonstrant* est appliqué ici intégralement.

D'autre part, l'enfant illégitime, né des relations d'une femme, libre de tous liens matériels, avec son amant, revient à la mère, sans que le père putatif puisse élever légalement la moindre prétention à son égard.

L'adoption d'orphelins est fréquente, beaucoup plus fréquente et beaucoup plus facile que dans le droit musulman. Dans ce cas l'optif est à la disposition du père adoptif, mais il ne peut, en aucun cas, prétendre à un héritage, même s'il reste seul; l'héritage dans ce cas revient aux collatéraux.

L'adoption n'entraîne matériellement aucun devoir ni aucun droit de l'optif vis-à-vis de l'adoptif ou réciproquement. En somme l'optif est considéré comme un membre éloigné de la famille, recueilli par pure charité, mais ne prenant jamais au sein de la famille une place au milieu des enfants.

Puberté. Majorité. — L'âge de la puberté se reconnaît pour l'homme :

- 1° Aux changements de la voix.
- 2° Aux pollutions nocturnes.
- 3° A l'apparition des pilosités sur le corps.

Le père, lorsqu'il s'aperçoit que son enfant change de caractère, et que sa voix devient plus grave, lui fait revêtir un bila (pagne intime), de couleur noire et le fait coucher sur une peau de mouton très blanche. Au bout de quelques nuits, le père examine le bila; s'il le trouve souillé,

la peau de mouton est examinée attentivement. Si des poils s'y trouvent, c'est que l'enfant a déjà vu apparaître sur son corps la pilosité annonciatrice de l'âge adulte. Il est donc pubère et en âge de prendre femme.

L'âge de la puberté se reconnaît chez la femme à l'apparition du flux menstruel ; elle est surveillée par des vieilles femmes qui discrètement examinent son bila.

On remarque l'extrême pudeur de ces examens intimes, qui étonnent chez des gens qu'on pourrait croire, au premier abord, brutaux et tentés de recourir immédiatement à la preuve certaine et immédiate, tirée de l'examen physiologique. C'est, qu'en effet, est considéré comme sacrilège, à part le cas de force majeure, en particulier pour les témoins de l'adultère, le coup d'œil indiscret sur les parties sexuelles d'autrui. Cette pudibonderie est fort réelle et vraiment invétérée chez les noirs musulmans du pays, et surtout à l'égard des enfants.

Pour les garçons, l'âge du mariage suit immédiatement l'âge de la puberté, si les parents sont en état de verser une dot. Pour les filles, l'époque de la puberté est suivie, à plus ou moins grande distance, par l'excision, à la suite de laquelle suivant le plus ou moins bon vouloir des parents, elle est donnée au mari qui lui est réservé. Il lui est laissé entre temps la plus grande liberté dont elle use généralement sans mesure.

Tutelle. — Lorsque le père meurt, ses biens reviennent, d'après la coutume musulmane de ces pays, à son fils aîné. Si celui-ci n'est pas en âge d'entrer en jouissance de l'héritage, ou plutôt s'il n'est pas de force à le défendre contre la rapacité de ses oncles paternels, ceux-ci s'en emparent et l'héritier est considéré comme placé en tutelle chez celui qui le recueille à l'égal de ses fils.

Le mineur émancipé a le droit de réclamer l'héritage paternel, et il ne s'en prive point. C'est là une source très

abondante de querelles familiales portées aux tribunaux indigènes. Mais, le plus souvent, le tuteur a peine à rendre intact l'héritage dont il a pris la garde; presque toujours celui-ci est impitoyablement dévoré. Le tuteur se dérobe et invoque presque toujours le paiement de dots au bénéfice du pupille ou le remboursement de dettes contractées par le frère décédé. Le mineur émancipé pouvait, s'il était puissant et bien appuyé, se faire rendre justice par l'autorité territoriale régnante, mais le plus souvent ses plaintes étaient laissées sans suite, s'il était pauvre et faible. Les sociétés malinké et mandé-dioula, musulmane comme animiste, étaient trop profondément anarchiques pour que ne se manifestât pas chez elles cet indice de toutes les sociétés de ce genre; la loi sans fixité, toujours au service du plus fort et du riche, et essentiellement variable, suivant les individualités, auxquelles elle était appliquée. Presque toujours, d'ailleurs, le mineur spolié protestait platoniquement et attendait avec patience le moment où la mort de l'oncle indélicat lui permettrait d'user à son tour d'autorité et même de violence vis-à-vis de ses cousins, et le mettrait à même de rentrer en possession de ses biens paternels, quitte lui-même à prélever sur l'héritage de ses cousins, la part la plus grosse possible, et de spolié, devenir à son tour spoliateur.

Propriété. — La terre appartient en principe à l'autorité territoriale régnant sur la région. C'est-à-dire dans la pratique, en pays malinké, aux chefs de canton (Massa ou Farhama) toujours non musulmans. En pays Senoufo, Koulango ou Abron, le sol appartient au fondateur de la ville. Senoufo, Koulango ou Abron, et jamais aux immigrants mandé-dioula. C'est l'autochtone qui est le « maître de la terre », soit par droit d'occupation, soit par cession, issue dans le lointain des âges du droit de conquête. Mais c'est là seulement le principe et il n'est appliqué intégralement qu'aux

seules terres mortes. Autour des villages, les terrains de culture sont dévolus à chacune des familles, habitant le village, qui en sont les propriétaires indivises. La continuité des cultures suburbaines a développé considérablement dans beaucoup de familles, et même chez des individus, le sentiment de la propriété privée, et elles ne sont pas loin de considérer leur droit comme une sorte de *dominium*, analogue à notre propriété privée. C'est là un sentiment nouveau dont il faut tenir compte, le cas échéant.

A l'intérieur de chaque secteur familial, chacun fait son champ où il lui plaît, sans qu'aucune autorité familiale vienne fixer à chacun le terrain qu'il doit cultiver. Les terres sont malheureusement toujours suffisamment vastes et la population trop clairsemée pour que jamais ne surgisse la moindre contestation au sujet du choix des terrains de culture. Les terrains cultivés sont considérés comme la propriété provisoire de celui qui les met en valeur, mais son droit de propriété tombe du jour où il a abandonné son terrain pour établir ailleurs ses cultures. Aussitôt envahi par la brousse, le terrain précédemment occupé peut l'être à nouveau par un nouvel individu de la même famille, sans que le précédent possesseur puisse élever la moindre prétention à son sujet, hormis sur les arbres qu'il a pu planter : bananiers, palmiers, etc., qui demeurent sa propriété personnelle, sans possibilité d'indivision.

Les membres d'une famille étrangère ne peuvent, en principe s'installer sur le terrain d'une autre famille que d'une façon temporaire et avec l'autorisation expresse du chef de famille.

Les forêts sont propriété indivise de la famille, si elles sont situées dans le secteur dévolu aux cultures de la famille, sauf les palmiers, qui sont considérés comme propriété d'une individualité bien déterminée et transmissibles par héritage. Il en est de même des kolatiers. Cependant

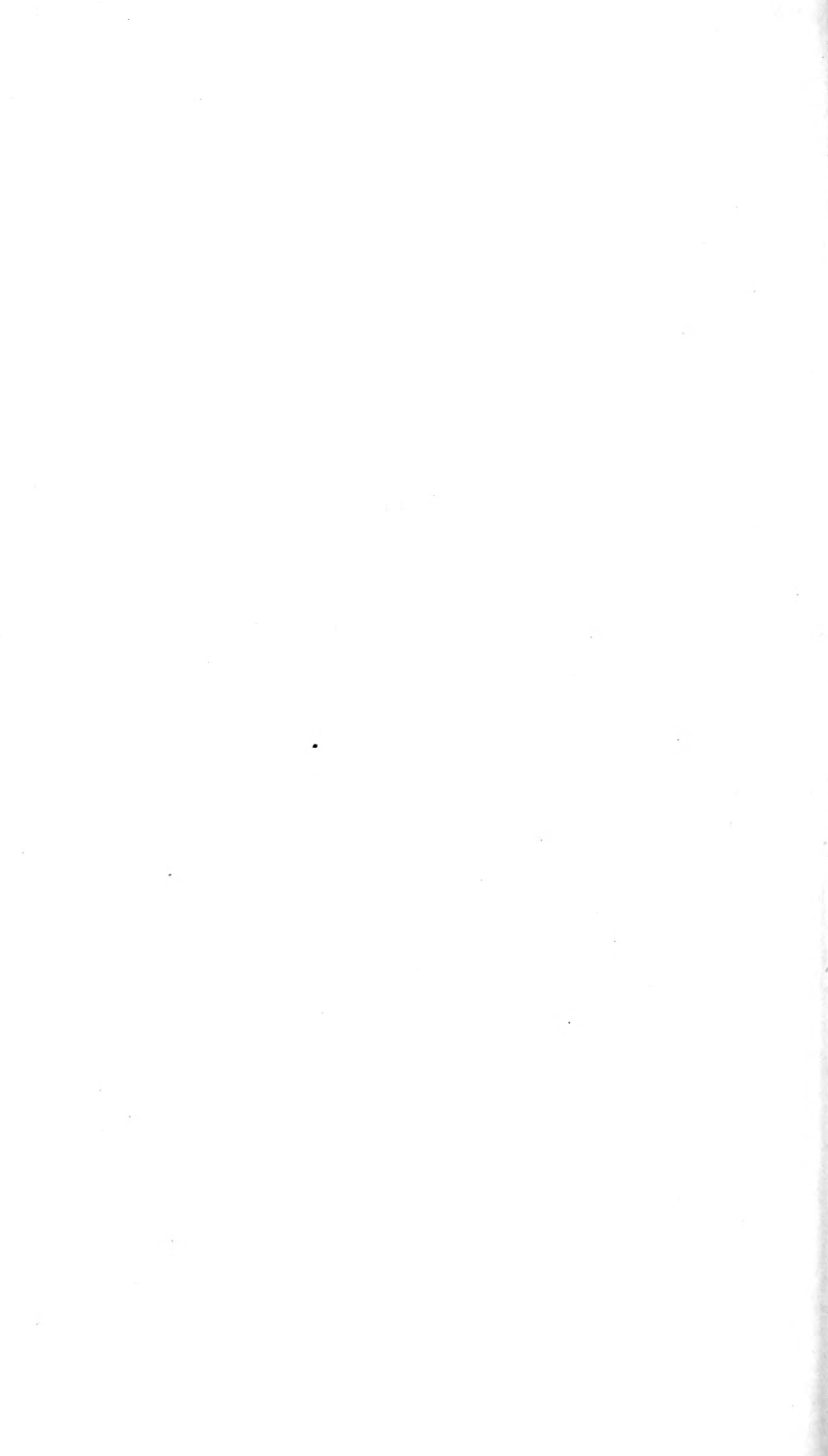


LES NAMOUTOUGUI DE FÉRENTÉLA.

C1. Le Campion.



A CÔTÉ DE GAHOÛÉ.
L'arbre de Moussa Barhayorho.



le cours des marigots, et les forêts qui les bordent, même situés sur les terrains dévolus à une famille, sont *resnullius* et exploitables par n'importe quel individu, pourvu qu'il appartienne au village. Seuls les palmiers restent la propriété individuelle d'un membre de la famille, propriétaire des terrains de culture que traversent les marigots auprès desquels ils sont placés.

Il est remarquable que les arbres à huile et à graisse (témankobi et karité dans le nord) appartiennent à tout le monde, et que chacun est libre de faire la récolte des fruits de ces arbres, même situés dans les terrains cultureux d'une famille autre que la sienne.

Les cases appartiennent à celui qui les a construites, même s'il a été aidé, ce qui est toujours le cas, par toute sa famille.

Dans l'intérieur des villages, un terrain est dévolu traditionnellement à chaque famille. Sur ce terrain, chacun choisit l'emplacement de ses cases. L'occupation équivaut alors à la propriété et nul ne peut prétendre à la propriété du terrain, si celui-ci est bâti, sauf si le réclamant a protesté, avant la construction de ces cases, ou s'il était absent, lorsqu'elles furent édifiées. Ces terrains, extrêmement morcelés, mais malgré tout sans valeur, puisque les villages ont toujours un champ d'extension illimité, ne peuvent être cédés; ils peuvent être donnés gracieusement à un autre membre de la même famille, ou exceptionnellement, mais sans avoir besoin de l'autorisation du chef de famille, à un membre d'une famille étrangère, mais jamais en principe, à un fétichiste, et réciproquement.

Les mosquées de quartier sont propriété indivise de la famille qui les a élevées, même la mosquée-cathédrale qui appartient à la famille fournissant héréditairement l'almamy, bien que toute la communauté musulmane, et souvent aussi fétichiste, y ait travaillé.

Les puits sont la propriété de celui qui les a creusés à

condition qu'il les ait creusés sur son propre terrain urbain. Il ne peut en interdire l'accès à un membre de sa famille, malgré son titre de propriété indiscuté, si le puits est creusé sur le terrain collectif de la famille; de même, il ne peut défendre l'usufruit de son puits à aucun membre de la communauté urbaine, si le puits est creusé sur une terre du souverain.

Les arbres fruitiers, palmiers, dattiers, manguiers, etc..., plantés dans les villages, appartiennent à celui dont la case se trouve en face de l'arbre planté.

En principe, nous l'avons vu, la terre est la propriété du souverain (Massa ou Farhama) régnant sur le pays. Les limites de chaque canton, même dans ses parties les plus éloignées et les plus désertes, sont fort bien déterminées par des accidents géographiques naturels.

Dans la pratique, la famille du souverain territorial ne se différencie en rien des autres familles. Elle a, comme les autres, autour du village, un secteur bien déterminé de terres de cultures, et s'y trouvant très suffisamment au large, le Massa ne songe guère à empiéter sur les secteurs voisins.

En réalité, étaient seulement considérées comme terres du souverain les terres situées hors des limites des terrains de culture des villages; chacun avait pourtant le droit de parcourir sur ces terrains et possédait le droit d'y chasser, même sans autorisation, même s'il appartenait à un canton différent, à condition qu'une épaule de tout quadrupède abattu, et, pour l'éléphant, une des défenses, au choix du Massa, soient offertes à ce dernier. Chacun avait également le droit de cueillette des graines grasses (taman et kobi) sauf des amandes de palme qui étaient la propriété de gens bien déterminés.

En principe, le droit de pêche sur les rivières traversant ou bordant les terrains de villages ou de canton appartient à la communauté tout entière, sans distinction de famille;

mais dans la réalité, comme aucune surveillance n'était exercée, parce qu'impossible, n'importe qui, appartenant ou non à la communauté, pouvait impunément exercer ce droit.

La propriété transmissible par héritage ne peut rester dans l'indivision, la coutume locale ne prévoyant l'héritage qu'au profit d'un seul frère, ou fils aîné, suivant le statut du défunt, à l'exclusion de tous les autres collatéraux. Cependant la propriété acquise peut fort bien rester indivise; un troupeau, un champ peut normalement appartenir indivis à plusieurs, mais, un seul animal, âne, cheval, bœuf ou mouton, ne peut l'être, sauf s'il a été acheté dans le but bien déterminé d'être revendu avec bénéfice, s'il s'agit d'un cheval ou d'un âne, d'être abattu, s'il s'agit d'un animal de boucherie; chacun est payé alors sur le produit de la vente, le partage étant fait proportionnellement aux parts apportées par chacun.

Cependant, il arrive souvent qu'une vache soit achetée avec des kolas appartenant à divers individus. Ne pouvant rester indivise, puisqu'elle est destinée à la reproduction et non à la boucherie, l'un des acheteurs doit restituer aux autres leur part avancée. En cas de différend, l'animal est vendu à un tiers, étranger à l'affaire, aucun des co-acheteurs n'ayant normalement droit de préemption.

Enfin il arrive souvent qu'un terrain soit cultivé simultanément, d'un commun accord, par deux ou plusieurs individus; s'il s'agit de céréales, la récolte est partagée entre les co-propriétaires du lougan, proportionnellement au nombre d'individus que chacun y a employés, chacun retirant d'abord la quantité de grain qu'il a apportée comme semence; les gerbes de riz sont alors entassées en autant de tas qu'il y eut de travailleurs, employés au champ, et chaque chef de famille réunit ensemble, pour en former des meules, les tas afférents à chacun des parents qui ont

travaillé pour lui. S'il s'agit d'ignames, chacun prélève d'abord, dans une ou plusieurs files de monticules, les semences apportées au champ commun, puis les files de buttes supportant les plans d'ignames sont successivement attribuées à chacun des travailleurs ayant participé au travail jusqu'à ce que la limite du champ soit atteinte. Chaque chef de famille compte alors le nombre de rangées de buttes appartenant aux membres de sa famille et le lougan se trouve ainsi partagé proportionnellement au travail fourni par chacun des co-partageants.

La question d'usufruits de la propriété foncière et immobilière ne se pose point, la terre n'ayant pas de valeur intrinsèque et n'en acquérant, chaque année, que par le travail déployé à la surface.

Pour la propriété mobilière, en ce qui concerne le bétail, le tuteur — c'est le cas le plus fréquent — a l'usufruit du troupeau, c'est-à-dire la jouissance du laitage, et la possession des jeunes animaux, nés au cours de la tutelle. Mais ce n'est là qu'un principe. En réalité, nous l'avons vu plus haut, l'orphelin en tutelle ne revoit jamais les biens paternels.

A droit encore à l'usufruit, mais seulement en ce qui concerne le laitage, celui à qui est confié le troupeau d'un individu parti en voyage, ou malade; les veaux restent la propriété du possesseur du troupeau. L'usufruitier n'est pas responsable des accidents survenus sans sa faute. En cas d'accident grave, l'animal est abattu et débité devant témoins. Le produit de la vente revient intégralement au propriétaire. L'usufruitier est responsable des dégâts commis par les bœufs dont il a l'usufruit, et paie en principe les dommages et intérêts pour les dégâts commis. Souvent aussi il offre le bœuf ayant causé le différend, et l'individu au préjudice duquel les dégâts ont été commis doit accepter, même s'il y perd par suite de l'importance des dégâts. Cependant si l'usufruitier arrive à prouver par deux témoins

qu'il soigne et surveille le bétail à lui confié, et qu'en particulier il le rentre chaque soir et le recherche, s'il ne le découvre pas à la tombée de la nuit près du village, il est de règle admise que l'usufruitier soit déchargé de sa responsabilité qui incombe alors au nu-propiétaire.

Il est de règle générale de donner à l'usufruitier le premier veau, issu d'une vache, née de celle à lui confiée. Si la vache confiée n'a que des taureaux, sa troisième portée appartient à l'usufruitier.

En ce qui concerne les volailles — c'est là le cas le plus fréquent, et c'est une source intarrissable de petites disputes — celui à qui la basse-cour est confiée, prend, pour chaque poule, un poussin à la première couvée, deux à la seconde, un à la troisième et ainsi de suite.

Aux moutons et aux chèvres est appliquée la règle indiquée pour les bovidés.

Les servitudes n'existent en aucune façon. En principe chacun passe où il veut, même au milieu des lougans. Réciproquement chacun avait le droit de faire son champ où bon lui plaisait, même au milieu du chemin. Les cultivateurs ne se gênaient point pour barrer les sentiers, à condition de prendre la précaution d'augmenter l'obstacle avec une haie d'épines, sinon tout le monde prenait le droit de traverser les cultures. C'est ce qui explique la sinuosité extrême des sentiers dans les terrains de cultures. Le droit de pâturage est absolu; les bœufs vont où ils veulent, sans la moindre surveillance, même dans les lougans. Le propriétaire est d'ailleurs responsable des dégâts commis. En plusieurs points pourtant, à Mankono par exemple, il n'était pas d'usage d'accorder des réparations pécuniaires; aussi les propriétaires de cultures ne se privaient point après quelques avertissements au propriétaire du bœuf, de trancher d'un coup de sabre le tendon de la cuisse de l'animal, et le propriétaire, à son tour, ne pouvait pré-

tendre à une réparation quelconque pour la perte éprouvée.

Privilèges. — Les dettes sont en nombre incalculable, et bien peu à moins d'y être forcés se soucient de les payer. Les recours sont d'ailleurs difficiles, la fortune étant rare, et surtout essentiellement mobile. Aussi, avant notre arrivée, régnait la coutume de saisir soi-même d'autorité les biens du débiteur, si on arrivait à les connaître. C'est de là, du reste, ainsi que des affaires de femmes, que résultait principalement l'extraordinaire anarchie que nous trouvâmes ici. Car envers le débiteur insolvable, on ne se contentait pas du recours contre sa fortune; elle était le plus souvent introuvable; si les bœufs, les pagnes, les sombé, étaient soigneusement cachés, il ne pouvait en être de même des membres de la famille du débiteur. Aussi ses captifs, ses filles, ses fils étaient-ils souvent arrêtés et vendus pour solder la créance. Souvent même, si les membres directs de la famille se cachaient, on arrêtait un membre éloigné, voire un habitant du même village que le débiteur. Les parents directs de l'individu faisaient pression sur le débiteur et le forçaient à payer. S'il refusait ou s'il ne le pouvait pas, les membres de la famille de l'individu arrêté prenaient à leur compte la créance et la soldaient. Le plus souvent, la petite tragédie se renouvelait entre le débiteur récalcitrant et ses nouveaux créanciers; la famille du débiteur prenait d'ailleurs souvent en désespoir de cause la décision de le vendre comme captif.

On voit que c'était là un régime d'arbitraire et de violence, sans aucun droit de préemption, et sans privilège autre que celui du plus fort.

En principe, quiconque n'appartient pas à la communauté ne peut s'installer sur les terres d'autrui, même *res nullius*, sans l'autorisation de l'autorité territoriale. Une fois accordée, cette autorisation ne peut d'ailleurs être reti-

rée. La jouissance devenait définitive, équivalant à la possession. Puis, par des accords successifs, les limites des terres étaient déterminées; une communauté nouvelle autonome existait.

Le cas s'est souvent produit, surtout à Kong, à Bondoukou, à Séguéla, pour les captifs de case, au moment où les non-libres furent libérés en masses. Ne pouvant s'éloigner des lieux où ils étaient nés, les captifs de case demandèrent ainsi aux familles, qui les avaient possédés, de rester sur les emplacements où ils avaient toujours vécu. Après maintes difficultés et après recours, suivant la coutume, à l'autorité territoriale, en l'espèce le poste administratif, les captifs furent autorisés à jouir en toute propriété des terrains de culture que leur village de cultures avait traditionnellement occupés.

Peuvent cultiver de plein droit, dans les terres indivises d'une famille :

1° Les parents consanguins ou seulement par alliance d'un membre quelconque de la famille;

2° L'étranger, hôte d'un membre de la famille, avec l'autorisation de son hôte seulement;

3° Un membre de la famille généralisée, c'est-à-dire de même diamou, même indésirable, et déjà chassé de son village, à condition qu'il n'ait pas été renié publiquement par les siens comme membre de la famille généralisée, privé de son diamou par la formule traditionnelle : « Tu n'es plus un Bamba » par exemple.

Vente. Donation. — Le terrain n'ayant pas de valeur, même dans les agglomérations urbaines indigènes, n'est jamais vendu. Il peut être donné sous réserve du chef de famille. Les palmiers à huile et les kolatiers peuvent être cédés ou donnés par leur propriétaire, sans que celui-ci soit tenu d'en demander l'autorisation au chef de famille.

Bail. Nantissement. — Le bail au comptant n'est pas connu. Le nantissement (Rahnou-Rahn) est par contre d'un usage courant et s'étendait à toutes les formes de la propriété mobilière, même aux individus.

Comme garantie d'une somme prêtée, on mettait en garantie non seulement les bœufs, les pagnes, les bracelets d'argent et les anneaux d'or, même les livres des membres de la famille restreinte, mais encore les captifs et même les individus de condition libre.

Le contrat, verbal toujours, était le plus souvent le suivant : la garantie est accordée pour un délai déterminé, à la suite duquel le créancier a droit, en principe, après trois sommations infructueuses, faites devant témoins, de mettre à son tour l'objet, l'animal ou l'individu gagés en garantie chez un tiers; sauf décision de l'autorité territoriale, il n'avait pas le droit de procéder à une vente définitive des gages; si le produit obtenu dans la nouvelle mise garantie, ou, le cas échéant, dans la vente, était supérieur au montant de la créance, le surplus n'était versé au débiteur, mais en cas de moins valeur, le débet était à la charge du débiteur, contrairement aux règles ordinaires du « Rahn », établies par les juristes musulmans.

L'objet gagé est toujours remis au créancier qui considère, en l'absence de preuve, ou de stipulation contraire formulée devant témoins, que la dette est égale à la valeur du gage.

Le gagiste a l'usufruit du travail des captifs ou des personnes mises en garanties, sauf travail excessif ou accidents, hors le cas de force majeure, entraînant la dépréciation ou la réduction de la capacité de production, ou la mort, auquel cas la créance est ou bien considérée comme éteinte ou bien subit des réductions après discussion. Si la valeur de l'individu est prouvée supérieure à la créance, le surplus en est remboursé par l'usufruitier au nu-propriétaire.

En ce qui concerne les femmes libres mises en garantie, le gagiste n'a que le droit d'usufruit de leur travail.

Pour les non-libres mises en garantie, le gagiste n'a le droit, ni de les forcer à la prostitution ni les contraindre au concubinage légal. En réalité, si le gagiste est une femme, la première règle n'est jamais remplie, et le premier soin de celle-ci est de se faire la proxénète de la nouvelle venue; si le gagiste est un homme, il ne se gêne guère pour user et abuser du gage.

Mais en aucun cas, les enfants nés au cours d'une mise en garantie ne sont la propriété du créancier. Les libres sont considérés comme les fils du mari légal de la femme gagée, les captifs comme ceux du patron de la femme gagée. Enfin des réductions sont imposées souvent en cas de grossesse malheureuse ou maladies contractées par les femmes forcées à la cohabitation avec les hommes, durant leur mise en garantie.

Successions. — Le droit musulman n'est jamais suivi en matière de succession.

Voici du reste comment se passaient les choses à la mort d'un individu. Dès sa mort, le frère aîné du défunt prélevait un bœuf sur l'héritage, le tuait et le partageait avec les fils du défunt; il prélevait également 200 paquets de sombé et les répartissait également entre les fils du mort. Ceux-ci, à leur tour, distribuaient dans le village et la viande et les sombé. C'est là ce qu'on appelle honorer le mort, et une partie de la viande et des sombé servaient à gaver littéralement les amis du défunt, présents aux funérailles. Ces points sont communs aux musulmans et aux fétichistes.

Après la cérémonie des funérailles, le fils aîné du défunt prend, s'il est en âge, possession des biens paternels. S'il est trop jeune pour se préserver de la rapacité des oncles, ce sont ceux-ci qui deviennent les maîtres de l'héritage,

quitte à en rendre compte plus tard à l'aîné de leurs neveux, qui en général feront comme eux à l'égard des fils de leur soi-disant tuteur.

Les femmes n'ont droit à aucune part des biens; de même les captifs, puisque les unes comme les autres font partie intégrante de l'héritage. Cependant, si les captifs reviennent en principe au fils aîné du défunt, les femmes sont normalement dévolues après avoir purgé la retraite légale, aux frères du défunt. En cas de refus de l'une des femmes de cohabiter avec l'un des frères du mari décédé, celui-ci lui fait épouser un tiers et encaisse la dot convenue. C'est là une véritable vente déguisée sous le nom de mariage.

Les filles des femmes, ainsi passées aux oncles, sont placées sous la tutelle légale de ceux-ci, qui les font marier à leur guise, et reçoivent de leur gendre la dot convenue. Les fils travaillent dans ses lougans, mais reçoivent de leur oncle une épouse à l'âge de la puberté.

Il n'y a dans tout cela qu'un simple déplacement de la coutume fétichiste; l'héritier normal unique, qui, dans cette coutume, est le frère aîné du mort devient, chez les musulmans le fils aîné, s'il est en âge. Il convient d'ajouter que l'héritage suit la coutume fétichiste intégralement en ce qui concerne les femmes du défunt; les fils ne pouvant naturellement pas hériter de leurs mères, ou cohabiter avec l'une des autres femmes de leur père, ce sont les frères du défunt qui en héritent, exactement comme chez les fétichistes.

Dans la pratique, ces règles sont tempérées par la coutume suivante; le fils aîné, seul héritier du père, à l'exclusion de tous les frères et des frères et des femmes du défunt, doit normalement à sa mort, laisser ses biens à ses fils à l'exclusion de ses propres frères et oncles. En réalité, si le fils, héritier normal du défunt, n'est pas de force à résister, il est placé en tutelle chez l'aîné de ses oncles, qui recueille tout l'héritage.

On voit que, là encore, l'arbitraire et le droit du plus fort sont la règle.

Si le défunt ne laisse ni frères, ni fils, l'héritage revient au parent le plus rapproché.

Les femmes, étant elles-mêmes comprises comme valeur transmissibles, ne sont jamais susceptibles d'hériter de leur mari. Si celui-ci est étranger au pays, l'héritage n'est pas dévoré immédiatement par l'hôte, chez lequel le défunt avait séjourné au moment de sa mort. Si l'héritage est réclamé par les ayants-droit, les droits de ceux-ci étant affirmés par des témoins dignes de foi, l'héritage est remis à ceux-ci et la femme, même si elle est originaire du pays où est mort son mari, doit suivre l'héritage et passe au frère aîné de son époux défunt, ainsi que ses enfants. Si l'héritage n'est pas réclamé, l'hôte garde purement et simplement les biens de l'étranger, mais la femme est libérée de tout lien à son égard. Si elle a un enfant, l'hôte le prend en tutelle, et lui rembourse en principe (mais cela n'a jamais lieu) les biens paternels, lors de son émancipation.

En réalité, la femme d'un étranger enlève toujours le ou les enfants qu'elle a eus de lui, et lorsqu'elle voit son époux gravement malade, met en sûreté la plupart des biens qu'il possède et une fois en possession de ceux-ci, elle devient, son époux mort, l'unique héritière de fait, et la tutrice de son enfant.

Avant l'enterrement même, les créanciers sont mandés auprès du corps du défunt. L'héritier de droit ou de fait demande à haute voix aux créanciers de faire connaître leurs créances. On procède alors à l'examen de celles-ci, et à leur vérification par déclarations de témoins. Il arrive souvent que des créanciers, amis du mort, renoncent à la créance; dans le cas contraire, ils sont régulièrement payés après l'enterrement. De toute façon, le fils aîné, héritier normal, devient l'héritier des créances et des dettes paternelles,

même s'il est placé en tutelle et si son oncle seul est l'héritier de fait.

Testaments. — Le testament écrit n'existe pas. Lorsqu'un homme est malade, il appelle ses fils, et leur nomme ses créanciers et ses débiteurs. De son vivant encore, il peut faire don à l'un de ses fils ou à l'une de ses femmes, d'une part de sa fortune, mais il est admis que la valeur n'en doit pas dépasser cinquante francs. S'il passe outre à cette règle, l'héritier normal — ou de fait — attend la mort du donateur et retire des mains de celui ou de celle qui a été l'objet de la donation les sommes ou valeurs excédant les cinquante francs réguliers. De même, le moribond ne peut avouer une fausse créance dans le but d'avantager après sa mort l'une de ses femmes ou l'un de ses enfants ou bien un parent ou même un étranger, ses déclarations étant faites sous bénéfice d'inventaire, à titre de simple indication, mais ne constituant pas une preuve ; les créanciers après la mort du débiteur doivent en effet apporter la preuve par témoins et par serment, de la validité et de la réalité de leur créance.

Ripert rapporte le cas d'un marabout de Mankono qui, près de sa mort, fit appeler son fils aîné et lui recommanda de partager ses biens à sa mort entre ses fils et ses femmes par parties égales. Ce n'était pas, on le voit, le partage légal institué par les juristes musulmans, beaucoup trop compliqué pour être jamais d'une application courante ici, mais c'était là une tentative pour s'en rapprocher, tentative d'autant plus intéressante que ses prescriptions furent loyalement et intégralement suivies.

Il y aurait là, semble-t-il, une base intéressante de réforme de la société noire, en ce qui concerne l'héritage, et un acheminement vers un mieux-être et vers plus de régularité et de justice. Il est vraiment révoltant que nous fermions chaque jour les yeux pour nous conformer à une

coutume à peine fixée et en tout cas barbare, sur les dénis de justice, les vols, les abus de confiance, et le cynisme qui entourent toutes les dévolutions d'héritages. Comme avant notre conquête, le droit du plus fort est le droit, et les plus faibles sont dépouillés impitoyablement. Nous pourrions sans peine, au moins chez les musulmans, apporter dans les successions plus de régularité, plus de justice, et aussi plus de moralité, en obligeant les indigènes à abandonner leurs pratiques anciennes, et à établir une règle uniforme de succession, conformément à l'exemple cité plus haut; ce serait là une œuvre intéressante et de la plus haute justice.

En ce qui concerne les contrats, disons simplement qu'un large crédit était en honneur chez les musulmans, ce qui est naturel dans une société aux tendances commerciales si développées. Conformément au droit écrit, mais aussi à la coutume, l'exclusion de tout intérêt était formelle. Il est vrai que les cadeaux, obligatoires en quelque sorte, remplacent avantageusement le prêt.

2. — *Institutions pénales.*

Principe. — Au point de vue pénal, la justice n'est basée que sur l'idée de compensation; l'idée de défense sociale, de talion et de vengeance n'entrant jamais en ligne de compte. Toute la sommaire organisation judiciaire locale découle de ce principe.

Est considérée comme fautive, tout acte entraînant un dommage physique, matériel ou moral pour celui qui en est la victime. Il suit de là que toute infraction à l'égard des individus est considérée sous l'angle spécial de l'intérêt individuel, sans qu'intervienne une seule fois l'idée d'intérêt social. Par suite, toute infraction, civile ou pénale, n'est envisagée que sous l'angle civil du dommage causé à l'in-

dividu et par voie de conséquence, ne donne pas droit à une sanction pénale, mais seulement à des dommages-intérêts.

L'action sociale était en quelque sorte, fixée par le Farhama, qui, en sus de la réparation du dommage causé, allouait à la victime une indemnité, sur laquelle il prélevait une large part.

En principe, l'auteur de l'infraction est responsable de ses actes. Cependant, en cas de fuite ou d'insolvabilité, la famille substitue sa responsabilité collective à celle individuelle de l'auteur de l'infraction. Et, comme nous l'avons vu plus haut (dettes, saisies), il arrivait souvent que la communauté de la famille généralisée, ou même du village du délinquant, soit rendue collectivement responsable de l'un de ses membres; c'était là une affaire où la puissance de la famille lésée avait la plus grande part. Les peines étaient infligées par l'autorité territoriale, en principe absolue.

Infractions. — Toute infraction relève, en principe, du pouvoir territorial. Par suite, les infractions de caractère sacrilège, telles que le blasphème, l'action de souiller les livres saints, la sorcellerie, les discours contraires au Coran, à la Sonna et aux hadith, l'ivresse et la rupture volontaire et sans compensation consécutive du jeûne du ramadan, soumises à l'autorité du Farhama fétichiste, doivent demeurer impunies; par suite de cette impunité, leur gravité, si considérable aux yeux des musulmans intègres, s'est émoussée, et ces infractions ne sont citées que pour mémoire : elles ne comptent pas.

Le meurtre, la rébellion étaient soumis à la sentence du Farhama, et punis de fortes amendes et dommages-intérêts. L'adultère et la fornication étaient punis en principe, mais ces infractions étaient réellement trop fréquentes pour que la théorie pût être confirmée par les faits. Une douce

indulgence, presque une complicité, régnait partout, surtout à l'égard des femmes mariées. En ce qui concerne la fornication, si les relations sexuelles de la jeune fille avec son amant avaient lieu avant le mariage de celle-ci, son époux pouvait simplement battre le séducteur et le faire chasser du village, jusqu'à ce qu'il eût obtenu son pardon.

Le brigandage était considéré comme très grave. Il régnait cependant partout. La seule sanction était la mort par suite de légitime défense des individus, victimes d'une tentative de brigandage ; les brigands capturés étaient en effet décapités sur place, lorsqu'il y avait possibilité matérielle de leur résister et de les repousser.

L'homicide par imprudence n'était pas puni. Il faisait simplement l'objet d'une transaction entre le meurtrier involontaire, et la famille de la victime. Le Farhama n'y intervenait que rarement. Le plus souvent la transaction variait entre un et trois bœufs.

Les coups et blessures se réglaient également le plus souvent à l'amiable. Lorsque l'affaire était portée devant le Farhama, celui-ci condamnait celui ou ceux qui étaient reconnus coupables à 5 paquets de sombé, celui ou ceux qui avaient raison à 2 paquets de sombé d'amende, s'ils avaient répondu aux coups ; dans le cas contraire, l'agresseur payait 5 paquets de sombé. Ces amendes étaient versées au Farhama. Si l'agresseur avait fait usage d'un sabre ou d'un couteau, l'amende était portée à un bœuf, et le blessé recevait une indemnité. Si l'affaire s'était passée dans la famille, on faisait tout pour ne pas l'ébruiter et on la réglait à l'amiable, afin d'éviter le versement au Farhama des amendes.

Le vol était puni du remboursement à la partie volée du montant de la valeur dérobée, augmenté d'une indemnité égale à deux fois le montant de la valeur dérobée ; par exemple, le vol d'un bœuf était puni du remboursement

de trois bœufs. Un de ces bœufs revenait au Farhama pour prix de sa justice. Dans ce cas encore, la famille du voleur mettait tout en œuvre pour régler à l'amiable la question du remboursement et celle des compensations.

L'infraction n'est jamais atteinte par la prescription, puisque en cas de fuite du délinquant, sa famille implore le pardon de la famille lésée, et en son absence, traite des compensations et des remboursements à effectuer. Une fois ces conventions exécutées, le délinquant pouvait tranquillement rentrer chez lui. L'action pénale et l'action civile étaient éteintes, et il n'était plus responsable que vis-à-vis de ses parents ou de son chef de famille.

En cas de vols répétés ou d'infraction fréquentes, commises par le même individu, chacune donnait lieu à des compensations, la famille était tenue pécuniairement responsable de ces fautes, jusqu'au jour où, fatigué, le père ou, à son défaut, le chef de famille déclarait réparer une dernière fois. Le délinquant récidiviste était alors chassé et l'on avertissait tout le monde qu'il n'avait plus le « diamou » de la famille, qu'on ne répondait plus de ses actes, et que celui qui l'accueillerait en prendrait la responsabilité. Le plus souvent la famille lasse de payer, le vendait comme captif. Ces deux manières de procéder mettaient fin à la responsabilité familiale.

La famille était tenue de réparer une seule fois ; en cas de récidive, elle livrait purement et simplement à la famille de la victime le meurtrier qui était mis à mort. Ainsi donc, le père avait toujours le pouvoir de faire mettre son fils à mort ; on voit que le seul cas où la peine capitale était prononcée était toujours soumis à l'approbation même à la volonté du père du criminel, ou à celle de son chef de famille.

Les peines afférentes au meurtre étaient : trois bœufs ou un captif, représentant le prix du sang ; et douze bœufs représentant les dommages-intérêts. Tout était versé à la

famille de la victime, qui devait donner au Farhama une partie des dommages-intérêts, suivant les exigences de celui-ci. S'il pouvait payer lui-même, l'affaire était fini; sinon la famille payait et le meurtrier devenait responsable vis-à-vis d'elle. La mort n'était infligée que sur la volonté même du père du meurtrier, qui livrait son enfant à la famille de la victime — nous avons vu dans quelles circonstances — et dans le cas de flagrant délit.

Dans le cas de meurtres entre deux familles ennemies, la famille de la victime tentait par tous les moyens de se saisir du meurtrier et le mettait purement et simplement à mort.

Vol. — Les voleurs n'avaient jamais la main coupée. Ils étaient roués de coups, s'ils étaient pris en flagrant délit.

Adultère. — L'amant était fouetté de verges et chassé du village. Il faisait implorer le pardon du mari trompé et, l'ayant obtenu, rentrait dans le village. Encore cette procédure n'était-elle applicable qu'aux seuls séducteurs de jeunes filles avant leur mariage.

Récidive. — La récidive était punie de verges pour les délits de peu d'importance, tels que injures publiques envers le Farhama, le père, ou le chef de famille.

3. — *Procédure.*

La procédure était rudimentaire. Ou bien l'infraction était commise dans sa propre famille par le délinquant; le chef de famille arrangeait à l'amiable, entre parties le différend, s'il était de faible gravité. En cas de meurtre, même à l'intérieur de la famille, le Farhama ou Massa se

saisissait d'office de l'affaire, afin qu'elle ne fût pas arrangée à l'amiable par le chef de famille.

En cas de délit, commis par un individu sur un membre d'une communauté autre que la sienne, le chef de famille, accompagné du père du délinquant, s'abouchait avec le chef de la famille lésée et tentait de régler l'affaire à l'amiable. En cas de mésentente, l'affaire était portée au Farhama.

En cas de meurtre, si le meurtrier et sa victime appartenaient à des familles différentes, la procédure était la même, mais l'entente était généralement impossible.

Le Farhama se faisait alors « tirer l'oreille » pour se saisir de l'affaire, les pots-de-vins à lui versés grossissant chaque jour. Il se décidait enfin à ouvrir l'enquête et à régler l'affaire.

La procédure était simple ; elle était faite par le Farhama avec plus ou moins d'impartialité : cela dépendait, en effet, de la quantité d'épices, reçues de part et d'autre. Il était aidé surtout par les investigations de la famille de la victime. Lorsque l'affaire est en état, elle vient au Tribunal, composé en l'espèce du seul Farhama qui juge en dernier ressort et sans appel possible, et qui exécute en même temps la sentence prononcée. Le Farhama a donc en mains non seulement l'autorité territoriale et administrative, mais encore l'autorité juridique et le pouvoir d'exécution. Cette autorité d'exécution est d'ailleurs déléguée le plus souvent au chef de famille du meurtrier du délinquant, puisqu'il est responsable pécuniairement.

On voit que cette autorité absolue du Farhama soumet d'une façon intégrale tous ses sujets, sans distinction de religion à sa loi ; il juge suivant sa coutume, et daigne parfois s'éclairer des lumières des notables, et rarement de l'almamy. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la coutume indigène fétichiste ait été adoptée partout, et qu'elle se soit introduite même dans la vie privée des musulmans.

Le Farhama juge en principe seul, d'une façon souveraine. Il ne fait que rarement appel à l'arbitrage. Cependant pour les contestations de différends entre familles musulmanes, il faisait quelquefois appel à l'arbitrage, sous réserve de son approbation, de l'almamy du village et des chefs des collectivités intéressées.

La preuve. — La preuve était considérée comme acquise en cas d'aveu de l'inculpé même s'il était réputé ne pas jouir de la plénitude de ses facultés mentales. En cas de dénégation, la preuve était obtenue par témoignage.

Le témoignage de deux femmes pouvait seulement remplacer le témoignage d'un homme; celui d'un captif de confiance valait celui d'un homme libre. Le témoignage d'un témoin sans moralité n'était pas valable. Lorsque les témoins étaient connus comme honnêtes et incapables de mentir, leur témoignage suffisait, et n'était même pas fait sous serment; si leur moralité était inconnue, on faisait appel à des témoins de moralité connaissant intimement le témoin cité et connus eux-mêmes pour leur parfaite bonne foi.

Les témoins de moralité inconnue ou douteuse étaient toujours astreints au serment.

Le témoignage d'un fétichiste était valable à l'égard de celui d'un musulman, s'il était connu comme de parfaite moralité; s'il était inconnu, il était soumis à la déposition de témoins de moralité; s'il était suspect, sa déposition n'était pas valable.

Cette manière de procéder, cette valeur des témoignages est en contradiction absolue avec les textes juridiques musulmans, mais elle découle logiquement de la sujétion politique des musulmans à l'autorité territoriale fétichiste.

Le témoignage d'un griot, d'un forgeron ou du membre d'une famille de mauvais diamou (Sidiougou) était admis à l'égal de celui d'un musulman de caste supérieure, s'il

était lui-même musulman ; ou d'un fétichiste de bonnes mœurs, s'il était de moralité certaine. Il était soumis au témoignage de deux témoins de moralité, s'il était inconnu. Enfin son témoignage n'était pas admis, si sa moralité était douteuse. C'est là le principe ; mais en réalité les griots, habiles à parler, mais aussi les plus menteurs et les plus amoraux des noirs, étaient toujours très écoutés ; les orateurs avaient toujours le plus grand succès.

Le témoignage de mineurs, musulmans ou fétichistes, était toujours admis, même contre une personne majeure ou musulmane, à condition qu'il fût prouvé ou de toute évidence que ce témoignage n'avait pas été dicté par un homme d'âge.

Un seul témoin n'apporte jamais la preuve. La règle *testis unus, testis nullus* est appliquée intégralement dans tous les cas.

Pour toutes affaires, le témoignage de deux témoins honorables, par suite celui de quatre femmes, connues pour leur moralité, suffit, sauf pour les affaires d'adultère, où sont requis obligatoirement, pour que la preuve soit faite, les témoignages de quatre témoins honorables, ayant constaté, dans tous ses détails, l'acte de copulation.

La présomption est réputée comme preuve, si l'accusation émane de la victime elle-même, si celle-ci est considérée comme de toute moralité, même si elle est fétichiste et si elle accuse un musulman.

Elle est considérée comme indice grave de culpabilité si la victime est inconnue ou bien si elle est connue comme sans moralité.

Le témoignage d'un seul témoin mâle ou de deux femmes connues pour leur moralité est considéré comme simple présomption. Celui d'une seule femme, comme sans valeur.

Le double témoignage de deux étrangers, absolument inconnus, même fait sous serment, est considéré comme

non valable, puisque nul ne peut répondre de leur moralité.

Pour les fétichistes, le serment requis, qui donnait à leur témoignage une valeur juridique égale à celui des musulmans était à la disposition du Farhama. Il consistait en pratiques fétichistes diverses : manger un kola, manger une pincée de terre, boire une calebasse, en répétant : « Que je meure, si je ne dis pas la vérité. »

Pratiques fétichistes. — En cas de grave présomption, non étayée par des témoignages certains, l'accusé est soumis au serment. S'il jure, il est laissé en liberté. S'il refuse de jurer, la présomption devient une preuve. S'il était fétichiste, un serment spécial était également exigé ; un fusil posé à terre sur lequel saute l'accusé. Ce serment avait la même valeur que celui d'un musulman jurant sur le Coran.

En principe, mais seulement en principe, la preuve n'était pas recherchée par des châtiments corporels, infligés à l'accusé ou aux témoins présumés. L'aveu, arraché ainsi à l'accusé, n'avait pas en tout cas la même valeur juridique que celui fait en toute liberté, à moins qu'il ne fût vérifié par les faits. En réalité, le Farhama se privait point d'infliger la question au moyen de pratiques barbares ; coups de fouet, privation de nourriture, liens, etc. Ces pratiques n'étaient pas, à vrai dire, d'un usage courant ; elles ne s'appliquaient surtout qu'à des cas particuliers, accusation par rumeur publique, présomptions si graves qu'elles équivalaient à la certitude. Les musulmans les admettaient fort bien. Jamais, du reste, il ne leur était imposé de pratiques fétichistes ayant un caractère religieux ; ils juraient à leur manière, et le Farhama, de son côté, ne pouvait songer à imposer à un musulman une formule de serment qui, ne répondant en rien à la foi de celui-ci, lui permettrait de faire un faux serment sans obérer sa con-

science. C'est ce que malheureusement notre administration n'a pas compris.

Gratuité de la justice. — La justice rendue par le Farhama était loin d'être gratuite, Elle coûtait au contraire fort cher. Avant l'affaire, il était de règle pour mettre en route la justice — en l'espèce le Farhama — de lui fournir de nombreuses épices. Si l'affaire était douteuse, les deux parties rivalisaient de zèle pour s'attirer les bonnes grâces du Farhama. On conçoit que dans les affaires où la culpabilité de l'une des parties était évidente, la victime, réclamant justice, était celle qui se croyait surtout tenue de s'attirer la faveur du justicier, sachant fort bien qu'il en serait tenu compte dans la sentence, et que l'indemnité qu'elle recevrait serait proportionnelle à sa propre générosité. Du reste, le Farhama ne songeait guère à voiler sa pensée; il faisait d'abord son prix.

Dans ces conditions, la justice était souvent au plus offrant et dans les cas graves où la culpabilité était évidente, la famille du coupable se préoccupait de combler le Farhama de cadeaux, certaine que l'indemnité à verser à la famille de la victime serait réduite d'autant. Cependant, les Farhamas avaient souvent intérêt à régler les affaires à la satisfaction de la famille de la victime, puisqu'ils prélevaient sur les indemnités, attribuées à celle-ci, ce qu'ils jugeaient bon. Dans beaucoup de cas d'ailleurs, les honoraires du juge étaient fixés à l'avance. En cas de vol d'un bœuf par exemple, le produit du vol était remboursé, avec indemnité pour la famille de deux bœufs. Le Farhama en prélevait un, sans préjudice naturellement des épices. C'était là le tarif général; le montant du vol remboursé, l'indemnité égale au double produit du vol, était partagée par parties égales entre le Farhama et la victime du vol. Épices mises à part, les honoraires du juge étaient, en cas de vol, égaux au montant du vol.

CHAPITRE VI

INFLUENCE DE L'ISLAM DANS LE DOMAINE SOCIAL (1)

En adoptant le dogme coranique, les peuples musulmans de la haute Côte d'Ivoire, Malinké et Mandé-Dioula, ne pouvaient pas ne pas s'imprégner des canons sociaux que le Livre révélé renferme. Mais ici, plus encore que dans le domaine proprement religieux ou dans le champ des institutions juridiques, une résistance tenace et passive s'est produite ; la coutume s'est opposée de toutes les forces d'un peuple, et notamment de toute la résistance féminine que le dogme ou le droit touchent moins, à l'ingérence de l'islam dans les diverses manifestations familiale et sociale. Cette résistance a été renforcée encore par la dispersion des musulmans au milieu des populations animistes, Malinké à l'ouest, Senoufo au centre, Abron et Koulango à l'est.

L'islam subit au contact de ces diverses coutumes une sorte de dégradation perpétuelle. Il n'est pas sans intérêt de suivre ces tentatives de pénétration pacifique dans la coutume, car, il faut le souligner, les institutions sociales des peuples Mandé de la savane, ne sont pas le statut musulman, corrompu par la coutume, mais la coutume ancestrale elle-même, imprégnée de-ci de-là d'infiltrations musulmanes.

(1) Renseignements dus, en mains endroits, à l'administrateur RIBERT.

1. — *Conception et naissance.*

On a vu quelle liberté est laissée à la jeune fille avant son mariage, quelles excitations déguisées elle subit vers la prostitution, et cela de la part même des siens. On a vu encore que la femme adultère et son complice n'étaient en somme passibles d'aucune pénalité grave. Il résulte de cet ensemble de circonstances que le lien rattachant la femme à son mari est fort mince, et l'on peut dire que l'adultère est de règle, pour la femme, comme pour le mari d'ailleurs ; par suite, une grande partie des indigènes est certainement de conception illégitime. Le mari du reste connaît les débordements de sa femme, comme celle-ci connaît les siens. Il ne se fâche que si son infortune, supportée gaîment d'ailleurs, devient par trop scandaleuse.

La grossesse illégitime, si elle ne le satisfait pas trop moralement, comble par ailleurs un des désirs les plus chers à tous les noirs : avoir une nombreuse famille, et ici surtout, beaucoup de filles. S'il ne proteste pas — et il s'en garde bien — l'enfant issu des relations de sa femme et de ses amants, est incontestablement sien, puisque, époux légitime de la femme, il endosse la paternité de ces enfants. Et quelquefois même, s'il est lui-même dans l'impossibilité physique d'être réellement père, il accueillera avec plaisir une grossesse dans laquelle il n'est pour rien, mais qui lui rapportera les mêmes avantages qu'une paternité réelle. Beaucoup même, dans cet état d'esprit, poussent l'immoralité jusqu'à l'abjection, se faisant, pour se créer, coûte que coûte, une famille, qu'ils ne peuvent eux-mêmes former, les véritables entremetteurs de leurs épouses.

Signalons en passant que dans les gros villages musulmans, qui sont d'ailleurs renommés pour leur immoralité, Kong, Bondoukou, Mankono, Kani, etc., la grossesse est une gêne pour les femmes, habituées à la plus grande

liberté d'allures. Aussi, les cas d'avortement volontaire sont fort nombreux, au grand désespoir des maris qui cependant n'osent rien dire.

Au cours de la grossesse, la femme continue à vaquer à ses occupations et surtout à fréquenter les marchés qui sont ici de véritables lupanars. Elle ne cesse ses occupations ordinaires que le plus tard possible.

La mère est délivrée par des matrones de la famille ; aucun homme, même le mari, n'assiste à l'accouchement. Les accidents sont peu fréquents, moins rares cependant, semble-t-il, dans les milieux musulmans que dans les milieux animistes.

Dès sa naissance, l'enfant est lavé à l'eau chaude par les matrones. L'ombilic, soigneusement noué, est enduit de karité ; de l'antimoine est souvent passé sur les paupières de l'enfant. Un fil blanc lui est noué autour de la taille. L'enfant est alors placé près de la mère et le mari est autorisé à pénétrer dans la case. On vient congratuler la mère, on félicite le mari, et tout se termine par une bombance, comme seuls en savent faire les noirs, et par une distribution de sombé aux assistants. Dans la plupart des villages musulmans, l'enfant reçoit son nom, dès sa naissance, soit de son père, si c'est un fils, soit de sa mère, si c'est une fille. L'almamy est souvent consulté à ce sujet, au cours de la visite de courtoisie qu'il vient faire au père. Chez les fétichistes au contraire, on attend souvent plus d'un an avant de donner un nom à l'enfant.

La mère reste étendue sur une natte pendant un jour ou deux, rarement plus, à moins que les couches aient été difficiles ; elle reprend aussitôt ses occupations. Sauf de rares exceptions, remarquées et connues, la femme ne reprend ses relations sexuelles avec son mari — ou avec son amant — que lorsque l'enfant marche, c'est-à-dire dix-huit mois après sa naissance. Beaucoup croient même nécessaire de prolonger cette abstinence jusqu'au sevrage du bébé, c'est-

à-dire vers trois ans. Cette règle est quasi générale, car l'on prétend que le coït prématuré empoisonne le lait de la mère et fait périr l'enfant. Les plaintes des maris à ce sujet sont assez fréquentes, accusant l'inconduite de la mère, lorsque l'enfant meurt. En général, la conduite de la mère pendant l'allaitement est irréprochable.

L'allaitement dure au moins jusqu'à l'âge de trois ans, souvent jusqu'à 4 ans. Malgré tous leurs défauts et leur immoralité foncière, les femmes d'ici, surtout les femmes musulmanes, sont de bonnes mères.

En cas d'absence de lait, la mère confie son enfant à une femme, en général de sa famille, qui lui donne le sein. Cet allaitement est payé cinq francs par mois. Le lait ne confère au nourrisson aucun lien de parenté avec sa nourrice, mais constitue cependant un empêchement à son mariage avec ses sœurs de lait.

La femme a la haute main sur tous ses enfants au cours de l'allaitement. Après cette période, elle n'a la garde que de ses filles, le père prenant les garçons. Le père a, par la suite, assez peu de relations avec ses filles qui prennent naturellement l'empreinte de leur mère. Adultées, choyées, fêtées, les petites filles musulmanes sont de terribles enfants gâtées, volontaires, capricieuses, violentes même envers leur mère, qui rit de leurs caprices ou de leurs colères; elle passe sur ces écarts de caractère comme elle tolérera ou encouragera même leurs écarts de conduite. Ce sont de déplorables éducatrices que la plupart des femmes noires.

2. — *Éducation.*

L'éducation est absolument maternelle pour tous les enfants jusqu'à six ans. A partir de cet âge, les enfants mâles sont placés sous la garde du père, les filles restant jusqu'à leur mariage sous celle de la mère. Garçons et filles sans

exception vont ensemble à l'école coranique élémentaire, les filles pour apprendre sommairement la prière, et quelques rudiments de textes religieux, de rites, et de caractères arabes, les garçons afin de connaître les rites religieux des diverses prières, et apprendre par cœur les sourates et prières indispensables. Les filles et les garçons restent ainsi ensemble à l'école pendant deux ou trois ans. A ce moment, les filles sont considérées comme suffisamment savantes et vont aider leur mère dans tous ses travaux ; la plupart des garçons sont placés chez un marabout plus savant, qui continue leur éducation religieuse.

Beaucoup de pères tiennent à donner eux-mêmes à leurs enfants les éléments de leur éducation religieuse, jusqu'au moment où les filles sont rendues à leurs occupations ménagères (9 ou 10 ans), et où les garçons doivent être placés chez un marabout plus savant que leur père.

En dehors des heures d'école, les enfants sont employés par leurs parents, ou par le maître d'école, aux cultures, et les filles aident leur mère dans ses travaux, et plus particulièrement, vont chercher du bois, de l'eau et des ignames ou du riz aux lougans.

On a indiqué par quels subterfuges les parents arrivaient à déceler la puberté chez leurs enfants. C'est l'âge où ceux-ci sont laissés en pleine liberté, et leurs débordements sexuels n'inquiètent point les parents, qui semblent au contraire les considérer d'un œil bienveillant. On verra plus loin dans quel but.

3. — *Mariage.*

Les garçons sont, en principe, mariés, dès l'âge où ils présentent des marques indiscutables de pollutions nocturnes. En réalité, c'est là un luxe réservé aux gens fortunés, car ne peuvent seuls faire marier leurs fils à cet âge

que les parents qui sont en état de payer une dot. Cependant, chez les marabouts, les garçons sont généralement mariés jeunes, l'esprit familial étant beaucoup plus développé que chez les fétichistes et le père mettant rarement tout en œuvre pour réserver sa fortune à l'acquisition, à son seul profit, de nouvelles femmes. Le cas est fréquent chez les fétichistes.

Chez les musulmans, il est assez d'usage de promettre, dès leur naissance, les enfants l'un à l'autre. La dot est alors payée par la famille du futur époux, dès le moment où cette convention tacite est faite. Cette pratique donne généralement de bons résultats; les enfants étant habitués dès l'enfance à ce projet, arrivent à avoir l'un pour l'autre une véritable affection. Au surplus, cette pratique met, de bonne heure, la jeune fille sous la garde jalouse de son futur époux, qui la préserve de beaucoup de déchéances, et enfin permet aux familles de constituer dans un long intervalle la dot, de manière que les jeunes gens puissent entrer en ménage, dès l'excision de la jeune fille.

René Caillié a très bien saisi la question de la dot : « La dot, dit-il, varie beaucoup; si la fille est de bonne famille, qu'elle soit jolie, et qu'on lui reconnaisse de bonnes qualités, les parents exigent trois ou quatre esclaves, ou la valeur en marchandises; ces malheureux sont toujours la propriété de la mère. Si la fille est d'un rang peu distingué, ou d'une figure désagréable, on ne donne que deux esclaves. Je n'a pas vu d'exemple dans tout ce pays d'une fille célibataire; elles se marient toutes, belles ou laides. Ce sont autant de servantes que les hommes s'attachent, et dont ils ne craignent pas la désertion. Le prétendu est obligé de livrer la dot avant de posséder la fille, à laquelle il fait encore quelques petits cadeaux; de plus, il lui envoie tous les jours des grandes calebases pleines de riz. Deux mois avant le mariage, la future est toujours en fête, et sa mère invite les voisins à venir y prendre part. Ces usages varient

un peu dans chaque contrée : à Cambaya, par exemple, si le prétendu donne trois esclaves, il y en a deux pour sa belle-mère, et le troisième suit la nouvelle épouse chez son mari. A Timé et à Sambatikila, les parents reçoivent tout : quand le jeune homme a rempli les formalités et fait toutes les libéralités exigées, si la fiancée ou même ses parents se refusent à terminer le mariage, ils sont obligés de lui rembourser toutes les dépenses qu'il a faites ; si, au contraire, les plaintes viennent de la part de l'homme, soit par jalousie ou tout autre motif, il perd tout ce qu'il a donné ; et quand il s'élève une discussion entre le prétendu et la famille de sa future, si les arrangements viennent à se rompre, la femme est tenue de rendre tout ce que ses parents ont reçu. Ces conditions sévères font que, parmi un peuple intéressé et même avide, les premiers arrangements se rompent très rarement : les femmes en sont souvent les victimes ; car les hommes, les regardant comme leur étant très inférieures, sont toujours maîtres absolus dans leurs ménages. »

La jeune fille est généralement donnée à son mari dès son excision. Cependant les parents sont complices pour retarder le plus possible le moment où il leur faudra se séparer de leur fille.

Les mères, d'abord, moitié par amour maternel, moitié pour se conserver dans leurs travaux journaliers une aide matérielle précieuse, cachent le plus possible à leurs maris que la jeune fille a vu apparaître ses troubles menstruels. Lorsque ce fait est avéré, on retarde le plus possible le moment de l'excision, et après celle-ci, on invoque mille motifs pour conserver le plus tard possible la jeune fille au domicile paternel. Le temps n'est d'ailleurs pas perdu pour la jeune fille, au grand profit de la mère. Avant sa puberté, la jeune fille est constamment entourée d'un ou plusieurs Kambélé (jeunes gens), qui lui font sans cesse des cadeaux,

dont profite la mère; cadeaux sans grande valeur, il est vrai, mais sans cesse renouvelés : morceaux de viande, cuvettes de riz, sombé, mouchoirs de tête, pagnes, quel quefois pièces de cinq francs, ou écheveaux de fil dérobés à la mère du jeune homme. A tous ces cadeaux, la jeune fille, très avertie pourtant, répond seulement par des amabilités, des minauderies, des frôlements, mais les relations ne vont pas plus loin.

Elle change d'allures à sa puberté. Poussée à la débauche souvent par les excitations, ou tout au moins le silence complice de la mère, et l'indifférence du père, elle choisit parmi les soupirants, un ou plusieurs amants, et les cadeaux continuent au grand profit de la mère. Le père met, de son côté, à profit le laps de temps plus ou moins long dans lequel tous se complaisent, sauf le futur époux, entre la puberté et le mariage de la jeune fille, pour tirer de la famille de son futur gendre la plus grosse dot possible qu'il dévore incontinent.

L'immoralité de ces pratiques est vraiment révoltante. A part de rares et très honorables exceptions, que l'on peut d'ailleurs citer, tant le fait est peu fréquent, ces pratiques, où la cupidité et le cynisme des parents rivalisent avec la débauche presque animale des jeunes filles, sont malheureusement la règle, aussi bien chez les musulmans que chez les fétichistes. Nous sommes loin ici de l'éducation relativement chaste, et toute dirigée en vue du mariage, recommandée et pratiquée en pays vraiment musulman. On conçoit fort bien que cette immortalité acquise par la jeune fille, reparaisse après le mariage, et que, la licence des jeunes filles rejaillissant sur les jeunes gens, et les encourageant à la débauche, le libertinage soit, en somme, la règle dans la plupart des ménages.

La cérémonie du mariage est purement civile, et d'une simplicité extrême. Elle n'est marquée, en définitive, que par un seul fait : la remise, par le père, de la jeune fille à

son futur époux, et par l'accession de celle-ci au domicile conjugal.

L'époux fait généralement distribuer, le jour du mariage, dans tout le village, une ou plusieurs calebasses de sombé. On abat des cabris et des moutons, rarement des bœufs. Le soir, les jeunes filles, amies de la nouvelle épousée, font un petit tam-tam dans la cour du mari. Et c'est tout : la fête n'a été en somme marquée que par les ripailles, comme toute fête en pays noir. Tous les frais, toutes les générosités sont supportés par l'époux ou sa famille. En général même, la jeune fille est donnée à son mari avec un simple pagne usagé ; l'époux doit fournir également le trousseau. Cependant la mère doit fournir à sa fille, au moyen de son travail personnel (confection de fil de coton, fabrication d'indigo, commerce de kolas et de sel) ou de son inconduite, les boucles d'oreille en or et les bracelets d'argent. Elle est bien souvent aidée par la jeune fille elle-même, qui consacre une partie des cadeaux faits par ses amants, à l'achat de bijoux.

4. — *Décès. Ensevelissement.*

On a vu les précautions que prend le moribond vis-à-vis de ses biens, lorsqu'il se sent en danger de mort. Le plus souvent, dans l'énonciation de ses dernières volontés, il désigne les amis personnels qui lui sont chers et qu'il désire avoir près de lui à sa mort pour le lavage de son corps.

Après le décès, le corps est sorti de la case, placé dans la courette qui sert de cabinet de toilette, il est lavé par les amis désignés par le mort, suivant le rituel ordinaire prescrit par les livres musulmans. Cette cérémonie est appelée ici, vulgairement, Su Kolan (lavage du mort) et en arabe du pays Kassoulou. Le corps est, immédiatement après,

revêtu de ses vêtements, et cousu dans une natte neuve. Il est ensuite placé sur un brancard sommaire en bambous, qui est sorti de la case et placé dans la cour, la tête du mort étant dans la direction de la qibla.

Entre temps, le crieur a annoncé dans le village le décès. L'alimamou du village vient alors se placer derrière le corps et les fidèles, amis du défunt, derrière lui, tous dans la direction de la qibla. On dit alors la prière spéciale, la Salatou el Djanaïatou, à quatre rakaa, commençant chacune par le Takibarou (Takbir : Allah Akbar), dits dans la position debout.

Contrairement aux prescriptions arabes, le corps est le plus souvent enseveli sans linceul, ni blanc, ni de couleur, la natte remplissant ce rôle. Néanmoins, si le musulman est fortuné, il est placé dans un ou plusieurs linceuls et cousu dans plusieurs nattes, dont l'une, celle de l'extérieur, sera enlevée au moment de l'ensevelissement et portée à la mosquée où elle servira de natte de prière. La prière finie, le corps est placé sur les épaules des fils et parents du défunt et emporté jusqu'à la tombe. Il n'y avait point de cimetière entretenu et régulier jusque vers 1908 : les Musulmans suivaient la coutume animiste et enterraient les cadavres dans les villages, auprès de la case où avait vécu le défunt durant sa vie. Depuis cette date, les musulmans comme tous les habitants des villages ont abandonné cette pratique et enterrent les corps dans la brousse. Ils ont même tendance à grouper les tombes en cimetière, sans que les emplacements réservés à ces tombes et les tombes elles-mêmes aient jamais un caractère sacré.

Les tombes sont toujours orientées dans la direction de la qibla. Une pierre plate est placée dans la tombe, devant servir d'oreiller au défunt sur sa dernière couche.

Entre le domicile du défunt et sa tombe, les assistants présents au convoi marmottent sans cesse à mi-voix le « Tahlil » sans rien ajouter. Lorsque le corps est descendu

dans la tombe, les assistants prononcent à mi-voix : « Bissimillahi ! Allahou Koubarou ».

Lorsque la tombe est fermée, chacun ayant jeté une poignée de terre, on se place derrière la tombe et chacun énonce ses « dou'a » (vœux) en faveur du défunt.

Enfin, pendant que l'on dépose les bras du brancard qui, suivant la coutume, restent dans la tombe, on formule de nouveaux souhaits.

L'alimamou ne suit pas généralement le corps jusqu'à la tombe et se retire dès que la prière des morts est dite.

Les femmes ne suivent que les enterrements des femmes, sauf les matrones d'âge canonique, qui sont admises aux enterrements de leurs parents et qui s'y comportent comme pleureuses. Les hommes suivent rarement les enterrements des femmes, même de parenté très proche.

5. — *L'islam et la coutume.*

L'influence de l'islam dans la vie de l'individu est en somme relativement faible. Ce qui donne au musulman du Nord africain son caractère particulier, c'est l'unité de sa vie, tout entière soumise à la loi religieuse. Il n'a qu'une seule loi, qu'un seul code, le Coran, et tous les livres musulmans, réglant sa vie sociale, individuelle, familiale, économique et religieuse, en découlent. L'unité de sa doctrine, religieuse et sociale, est complète. Ici, au contraire, il y a dualité absolue, entre la vie religieuse, qui vise à être orthodoxe, et la vie sociale. La première est régie par le livre, avec une ponctualité et un formalisme incroyables. Au contraire, la seconde est régie par les coutumes animistes, souvent en contradiction absolue avec les lois tirées des livres musulmans. Par la fréquence des mariages mixtes, les coutumes fétichistes, en somme faciles et commodes, se sont installées au foyer même, ont façonné les

enfants ; le Farhama fétichiste a imposé sa loi aux adultes. On s'est habitué à penser en fétichiste, ne réservant sa rigueur que pour les seules pratiques cultuelles. En fait, il n'y a que des différences insignifiantes entre les sectateurs du prophète et les animistes ; tous pensent exactement de même, tous vivent et agissent de la même manière.

Peut-être l'Islam imprime-t-il sur ses fidèles une discipline mentale, une morale et un esprit de famille plus accentués. Éloignés des débordements avilissants des fétichistes, de certains au moins, comme la boisson, les musulmans conservent en général, malgré tout, une certaine tenue morale, surtout dans la vie privée ; les enfants témoignent à leurs parents un respect et un attachement inconnus chez les fétichistes ; les liens familiaux sont plus étroits et empreints d'une discipline qui n'existe pas chez les animistes. Avec cela, dans leurs affaires, ils manifestent un esprit plus actif, une intelligence plus profonde, un sens pratique plus développé, tout en montrant le plus souvent une incroyable absence de préjugés, un cynisme et une amoralité inouïs. Il en est de même dans leur vie sentimentale.

Il faut dire qu'à côté de ceux-là, certains musulmans constituent au contraire de fort belles figures. L'Islam a donné à tous un orgueil sans bornes et un sentiment réel de la supériorité des musulmans sur les fétichistes. Il y en a beaucoup qui ont une véritable tenue morale, un caractère très droit, et une intelligence ouverte. Ceux-là sont entourés d'un profond respect, et ils constituent un frein puissant pour tous ceux qui les écoutent. Ils sont malheureusement trop peu nombreux.

En somme, la grande majorité des musulmans a facilement mis d'accord la morale fétichiste, à laquelle ils étaient fatalement astreints ici, et si conforme, elle-même, à la mentalité noire, et la morale musulmane, si encline à l'indulgence pour toutes les faiblesses humaines.

Le père est en principe détenteur de tous les biens de la famille, et les fils, en principe toujours, travaillent pour lui. Cela est souvent vrai, et c'est réellement remarquable lorsque l'on considère à côté, l'anarchie complète des familles animistes. En retour, le père doit protection à ses enfants, et doit les pourvoir d'épouses. Il n'y manque que rarement et consacre une bonne partie de sa fortune au paiement des dots de ses enfants. Il justifie ainsi la confiance que ses fils lui témoignent. Au contraire, lorsque les enfants voient leur père ne songer qu'à lui et dépenser sa fortune uniquement au paiement de dot pour ses épouses personnelles qui, on le sait, ne peuvent être dévolues à ses enfants, mais seulement à ses frères, ses fils ne songent alors qu'à travailler pour eux-mêmes, afin d'acquérir par leur travail les épouses que leur père leur refuse.

Ce cas, si fréquent chez les fétichistes, se rencontre rarement chez les musulmans, où l'esprit paternel et la soumission filiale sont relativement accentués.

Du chef de famille, en principe, l'autorité est absolue, mais combien ce principe est tempéré par les contingences et les exigences de la vie journalière.

Envers ses fils, il est bien le chef, le patriarche et le prêtre, l'analogue, en moins noble, du *pater familias* antique. Nous verrons plus loin quelle est sa situation vis-à-vis de ses femmes et de ses concubines.

Pour les captifs, le chef de famille avait tout pouvoir, même celui de tuer, envers les captifs de traite. Il pouvait en particulier les vendre à sa guise. Il n'en était pas de même des captifs de case, qui formaient une sorte de clientèle, parfois puissante, de la famille; le chef avait des devoirs et obligations bien déterminés à l'égard de ces captifs et il ne pouvait en particulier les vendre à sa guise. A leur égard, il était souvent dans la même position qu'à l'égard de ses fils: responsable de leurs actes, de leurs dettes, de leurs délits et de leurs crimes, devant toujours

dédommager les parties lésées, sans que les captifs de case n'aient, à son propre égard, d'autre devoir que de lui fournir seulement trois matinées de travail par semaine.

En principe, la femme n'a le droit de rien posséder : tout appartient à son mari. Elle doit cependant normalement donner à ses filles les bijoux indispensables à toute femme du pays : anneaux d'or, bracelets d'argent, garniture de tête, dits libé, en argent, colliers et ceintures de perles. Mais le mari, en cas de besoin, est toujours en droit de la dépouiller du fruit de son travail. En réalité, il s'en garde bien. Malgré tout, la situation de la femme musulmane est loin d'être aussi bonne ici que par exemple chez les animistes de la forêt.

L'instruction des femmes est quelquefois assez poussée, quoique toujours moins que celle des hommes, certaines femmes obtiennent le turban, mais c'est là moins la récompense de leur science que de leur piété et de leur âge. Quelques femmes arrivent pourtant à une certaine notoriété. C'est ainsi qu'une femme de Mankono, Maféréma Karamorho, aujourd'hui décédée, avait fait, durant toute sa vie, les mêmes études que les hommes, et avait reçu le même turban que les marabouts. Aussi possédait-elle, sur le retour, une école très fréquentée, même par des talibés adultes. Il en fut de même de sa sœur, Ma Kounhoulé Karamorho.

Il faut remarquer que le turban — consistant la plupart du temps en une simple bande blanche, nouée autour de la tête, sans fez, n'est attribué aux femmes qu'à l'âge, où leur état physiologique leur permet de se passer de relations sexuelles, et d'être, ainsi que les hommes, en état virtuel de pureté latente, pour pouvoir, après ablution, faire les prières rituelles de chaque jour. Nous avons vu, en effet que le flux menstruel met les femmes en un état d'impureté que ne peuvent effacer les ablutions faites avant la

prière, et par suite, rend cette prière non valable et même sacrilège.

Il n'y a actuellement, dans la Haute-Côte d'Ivoire, que 4 ou 5 femmes adonnées à l'enseignement : la plus réputée est Mata Karamorho (Fatimata) qui aide toujours, et supplée parfois son mari Ma Salanka Karamorho. Elle s'occupe principalement de l'éducation des filles (Ouurodougou).

6. — *Le ménage musulman.*

La polygamie est générale chez les musulmans. La plupart cependant n'atteint pas le nombre de femmes légitimes, tolérées par le prophète, la moyenne des femmes étant de trois. Dans les ménages plus nombreux, aucune distinction n'est faite entre les femmes légitimes et les concubines, sauf peut-être que celles-ci, étant plus jeunes, sont généralement plus choyées. La première femme a en principe la haute main sur la tenue du ménage — et elle est généralement la femme de confiance de l'époux, qui n'a pas de secrets pour elle et qu'elle renseigne journallement sur les écarts de conduite des autres femmes, ses compagnes. A vrai dire, nous verrons plus loin que le concubinage légal n'a en rien diminué ici la fréquence de l'adultère bilatéral.

Avec ses servantes (captives), le chef de famille prend toutes les libertés, jusqu'au jour où l'une d'elles devient enceinte. Ne pouvant alors avoir un enfant captif, il est obligé d'admettre la femme non libre parmi ses concubines. Nous verrons plus loin quelle est généralement sa conduite, et celle des autres femmes vis-à-vis de la nouvelle venue. Lorsque les relations du maître vis-à-vis de sa captive étaient suivies de grossesse, ou si elle avait su prendre un certain empire sur lui, elle était admise au rang des

concubines, ou encore il la faisait épouser par un de ses captifs de case, qui s'en montrait très honoré.

Les femmes préparent, chacune à leur tour, les repas de leur mari ; chacune ne préparant qu'un seul repas de la journée. Les vivres bruts leur sont donnés par le mari, chacune à leur tour et directement. La plus vieille des femmes a seulement un droit de contrôle sur l'emploi des denrées alimentaires. Le fait, pour le mari, de ne pas fournir les vivres nécessaires à la femme, dont c'est le tour de préparer le repas, constitue pour la femme, objet de ce traitement, une injure grave. Il en est de même, quand il lui refuse, lorsque c'est son tour de cuisine, le repas qu'elle a préparé.

Par contre, il arrive souvent qu'une femme nouvelle soit mal accueillie et qu'au moindre signe de faveur spécial, difficile à refuser à la nouvelle épouse, une véritable levée de boucliers se produise parmi les autres épouses, se jugeant délaissées. Elles s'entendent alors pour boycotter le couple, et refusent énergiquement, d'un commun accord, de préparer la cuisine et de se livrer aux travaux ménagers.

La chose arrive souvent actuellement pour les femmes d'origine captive, qui sont toujours, et pour des raisons spéciales, particulièrement choyées de leurs maris : celui-ci craint en effet que sa femme, anciennement captive, ne se souvienne un jour de sa qualité native, et ne le quitte, en en faisant état auprès de l'administration. Aussi met-il en jeu tous les moyens et toutes les séductions pour lui enlever même la pensée de fuite ; mais c'est alors chez les autres femmes la grève des repas, celle des soins domestiques, le sabotage, et même la grève très spéciale « à la Lysistrata ».

La vie conjugale est ainsi souvent un enfer. Les femmes, en dehors de leur inconduite, se jalourent féroce-ment entre elles, non seulement à cause de leur époux, mais encore à cause de leurs amants. Les cancans, les médi-

sances abondent; un espionnage, constant et d'une surveillance atroce, des faits et gestes même les plus intimes du mari, des jalousies mesquines, des haines venimeuses, des disputes continuelles, empoisonnent sans cesse la vie du malheureux polygame. Quelques coups de trique ne suffisent pas à rétablir l'ordre, et enveniment encore les relations. La somme de haine régnant à l'intérieur des ménages, quelquefois en apparence unis et disciplinés, est vraiment inouïe. N'était l'orgueil incroyable du noir, qu'il place dans le nombre de femmes et d'enfants, comme l'indice de sa richesse et de sa position sociale, il n'est pas douteux que les neuf dixièmes des maris souhaiteraient ardemment d'être débarrassés de leurs harpies, et que la monogamie leur paraît un paradis à côté de leur enfer.

René Caillié a décrit avec une grande exactitude la condition de la femme. « Les disputes, dit-il, sont très fréquentes, car les femmes de ce pays sont d'un caractère difficile, et les maris très exigeants. Ces malheureuses peuvent être assimilées aux esclaves par les travaux pénibles auxquels on les oblige : elles vont chercher l'eau et le bois à des distances très éloignées; leurs maris les envoient faire les semences, arracher les mauvaises herbes, ou faire la récolte. Lorsqu'elles suivent les caravanes, ce sont elles qui portent les fardeaux sur leur tête, et les maris suivent gravement à cheval. Ils les grondent sévèrement pour la moindre faute qu'elles commettent; alors elles crient, tempêtent et courent dans le village, en se plaignant à haute voix de leur injustice; ils n'y font pas beaucoup d'attention, car ils ne croient jamais avoir tort; et la dispute se termine par des coups de fouet, donnés à la femme, qui pleure et crie, jusqu'à ce que les anciennes du village arrivent à son secours et rétablissent la paix dans le ménage. J'ai remarqué qu'après avoir été frappées, elles devenaient très souples : elles ne sont pas vindicatives; il est vrai

qu'elles n'y gagneraient rien ; le troisième ou le quatrième jour, elles sont aussi gaies qu'à l'ordinaire. Elles n'oseraient lever la main sur leur mari pour se défendre ; elles ne se permettent jamais la moindre plaisanterie avec lui. »

Les femmes prennent amplement leur revanche dans la vie familiale. Les hommes y sont vraiment sous leur domination, y vivent sous leur férule, et ne plastronnent que loin de leurs regards et de leurs propos moqueurs. Elles se révèlent souvent dans l'intimité de véritables harpies. Elles ne sont que bonnes mères, et encore abusent-elles souvent de l'autorité qu'elles exercent sur leurs enfants, en particulier sur leurs filles, pour leur faire épouser la haine qu'elles ont contre leur père. Celui-ci n'a alors d'autre ressource que de désertir son foyer et d'aller « Baro Ké » (bavarder) chez les voisins. De là, la fréquence des relations entre indigènes dans le village même, ou de village à village. Les femmes ne se privent guère non plus de recevoir ou de visiter qui leur plaît, se souciant fort peu des ordres et des conseils que leur dispense leur seigneur et maître au sujet de leurs relations.

René Caillié qui a vu (1827-1828) de plus près que quiconque les femmes Malinké, dit : « Sous le rapport des souffrances physiques, les femmes sont très courageuses : elles se livrent aux travaux les plus pénibles pendant le temps et jusqu'au dernier moment de leur grossesse ; elles accouchent sans se plaindre ; on croirait qu'elles n'éprouvent aucune douleur, et le lendemain, elles reprennent leurs occupations.

« Les mères ont une tendresse et des soins extrêmes pour leurs enfants ; elles les confient rarement à des étrangères ; elles les nourrissent toujours elles-mêmes et les portent partout sur leur dos, attachés à leur pagne, comme chez tous les nègres. »

Le harem fermé, et jalousement gardé, n'existe pas. Le lou (ensemble des cases de la famille) conjugal est au con-

traire largement ouvert. Y entre qui veut. Les cases sont irrégulièrement disposées autour d'une cour, et chaque femme a généralement la sienne, où elle habite avec tous ses enfants, sauf les fils devenus pubères, qui ont alors leur case. Les époux méfiants préfèrent mettre deux ou trois femmes dans chaque case, en général les jeunes avec une matrone, afin d'empêcher ce, qu'en définitive, ils ne peuvent jamais éviter. Bien peu de femmes, du reste, se laissent imposer cette condition; car elles demandent, et obtiennent toujours finalement, une case unique.

L'adultère est facile, on dirait même inévitable, dans la situation des noirs de ce pays.

Chaque femme en effet connaît exactement, longtemps à l'avance, les jours où elle doit cohabiter avec son mari, d'autant plus que celui-ci ne peut déroger au tour habituel, qu'avec l'autorisation de toutes les femmes. Nulle alerte, nulle surprise n'est donc possible et l'adultère est inévitable, logique même.

Les gynécées abondamment peuplées, sont fréquentées surtout chez les fétichistes, mais ne manquent pas chez les musulmans. A Bondoukou par exemple, l'almamy Kou-nandi *Tamité* a 7 ou 8 femmes; à Dabakala, on retrouve la même proportion.

A Mankono, les trois musulmans dont le gynécée est le plus peuplé sont l'almamy Gbouakéri Fofana, son neveu Vanli Fofana, et le chef de famille des Karamorho, Saïdi Karamorho. Ils ont chacun dix femmes. Le nommé Séko Cissé, à Gomanaro, almamy et chef du village, en a 23; mais en général, dans les villages musulmans, la moyenne des femmes composant les ménages est de trois. Chaque femme de ces ménages moyens reste donc sur neuf jours, 6 jours inoccupée, et ne cohabite pas durant ce temps avec son mari.

Elle le met largement à profit. L'adultère est d'ailleurs

général, également chez les hommes mariés; mais l'adultère des hommes n'est possible que durant la journée, tandis que celui des femmes est généralement nocturne. En effet, le mari est dans l'obligation légale de cohabiter avec chacune de ses femmes pendant trois nuits, et cela sans solution de continuité. Il ne peut négliger simultanément toutes ses épouses, ou bien laisser celle, dont c'est le tour, seule la nuit, sous peine de se voir boycotté par toutes ses femmes sans exception, coalisées contre lui, ou bien insulté et même souvent battu par l'épouse délaissée. Au contraire, la femme jouit, pendant la plupart de ses nuits, de la plus extrême liberté, hors le temps légalement consacré au mari. Il suit de là que les femmes adultères le sont surtout avec des célibataires et des jeunes gens, les hommes mariés étant forcés de demeurer chez eux la nuit.

En réalité, la grande majorité des femmes du pays, musulmanes comme fétichistes, s'adonnent à la prostitution, surtout, comme c'est le cas, dans les centres musulmans, pour les femmes qui font du commerce et fréquentent les marchés. Elles y vont avec leur seule beauté, et leurs plus beaux pagnes et bijoux, et en reviennent avec des charges de kolas, qui n'ont coûté que des traits à l'honneur du mari. Celui-ci d'ailleurs en profite et préfère ne point demander de comptes à sa femme. A l'est, Bondoukou et Bouna; au centre Kong; dans l'Odienné, Odienné, Samatiguila, etc.; dans l'Ouoroudougou et la forêt limitrophe, Diorholé, Touna, Toubalo, Soukouroughan, Léapla, pour les kolas, Niakabi, Boron, Loinguédougou et Yritchélé, pour les denrées vivrières, passent pour de véritables lupanars.

Signalons que de nombreuses femmes, dans les gros centres musulmans comme fétichistes, refusent obstinément de se marier, préférant se consacrer, leur vie durant, à la prostitution. Ces femmes deviennent de plus en plus nombreuses dans les centres européens, surtout Bouaké,

Dimbokro et Abidjan. La prostituée, rentrant dans son village, riche de bijoux, d'argent et de pagnes, est toujours honorée.

Beaucoup de femmes considèrent donc la grossesse et la maternité comme des charges pénibles, les empêchant de vivre leur vie de liberté et de débauche. Aussi les cas d'avortement sont-ils fréquents, et cette fréquence est vraiment inquiétante. Elle est très mal vue des indigènes; mais, malheureusement sous la terreur constante de leurs femmes, ils n'osent rien dire, et les pratiques demeurent malheureusement toujours impunies.

7. — *L'enfant.*

L'enfant est toujours bien traité dans les familles musulmanes: c'est là, il est vrai, un trait commun à la race noire, mais ce fait semble plus accentué ici, chez les musulmans que chez les fétichistes. Il est quelquefois réellement touchant de surprendre le regard ravi et attendri que jette un grave marabout sur son enfant, les soins dont il l'enveloppe, les jeux qu'il lui prodigue; tout son être, toutes ses attitudes attestent alors le vif amour du père à l'égard de ses enfants, surtout mâles. Il en est de même des mères à l'égard de leurs filles.

Aussi ces enfants sont-ils terriblement gâtés et, à moins d'être d'une nature exceptionnellement bonne, deviennent-ils rapidement insupportables, volontaires, coléreux et d'une suffisance sans bornes. Il faut les voir, aux jours de grandes fêtes musulmanes, parés, les fillettes de tous les bijoux de la mère, empêtrées de pagnes trop lourds et trop grands, les fils, grotesquement affublés de boubous trop larges et trop riches, les yeux passés à l'antimoine, respirant tous un naïf orgueil et une fatuité ridicule. Les jours de la semaine cependant, leur tenue est moins brillante.

Jusqu'à l'âge de cinq ou six ans, garçons et fillettes sont nus comme des vers. A cet âge, ils revêtent un pagne intime (bila) qui leur cache à peu près les parties sexuelles. Vers la puberté, les enfants revêtent le koursi (pantalon bouffant) et le déréké (boubou), les filles, le pagne noir autour de la ceinture, ou au-dessus des seins. Ils sont alors désignés, les premiers sous le nom Kambélé, les seconds sous celui de « jeunes filles » (Soungouri, littéralement Soun-Kourou « à seins naissants »).

Malgré toutes leurs tares morales, les familles musulmanes sont généralement aussi prolifiques que les familles fétichistes, sauf peut-être, dans les centres commerciaux. Les musulmanes sont alors moins sédentaires que les fétichistes, partant plus libertines. Les femmes sont généralement assez fécondes. Le fils unique d'une même mère est rare. Nombreuses sont les mères de quatre enfants adultes vivants.

En général, il faut compter que la moitié des enfants meurent, soit au cours de la grossesse et de l'accouchement (relativement nombreux) soit en bas âge, soit vers la puberté. On peut compter que pour les décès d'enfants :

1° La moitié des grossesses est marquée par un avortement — volontaire ou non — ou par des couches malheureuses.

2° Les trois quarts de la moitié restante des décès est due aux maladies de l'enfance, en particulier aux infections intestinales ou pulmonaires, ou aux ophtalmies purulentes aiguës.

3° Le dernier quart est dû à des accidents ou maladies survenues entre la période de l'allaitement et celle de la puberté.

Il n'est pas exagéré de dire que le nombre des grossesses, suivies de décès, immédiat ou dans la période comprise entre les couches et la puberté de l'enfant, est égal à celui des grossesses heureuses, suivies d'évolution normale de

l'enfant vers la puberté et l'âge mûr. La plupart des femmes, à leur période critique, ont été au moins huit fois mères; quelques-unes l'ont été jusqu'à 15 fois. Le nombre moyen des enfants vivants, par mère, est de quatre, mais les mères de sept enfants vivants ne sont pas rares, moins cependant chez les musulmans que chez les fétichistes. Cette proportion des grossesses chez les femmes peut paraître faible, si l'on tient compte de leur genre de vie. Il ne faut pas oublier cependant que chaque naissance est suivie d'une période de trois ou quatre ans de continence complète pour la mère, et que, par suite, les naissances ne peuvent guère s'espacer, à moins de décès du nourrisson, au cours des couches ou de l'allaitement, que tous les quatre ou cinq ans.

En principe, la naissance d'un fils est considérée comme un bonheur par la famille, parce que normalement celle-ci compte en puissance une unité de plus : elle s'agrandit donc. On fait souvent, pendant la grossesse des femmes, des vœux pour la naissance de garçons. Les prières surrogatoires sont fréquentes dans ce but, auxquelles le père associe toute sa famille. Souvent même, autrefois, celui-ci faisait le vœu d'affranchir une captive ou de distribuer aux pauvres ou aux musulmans influents soixante mesures de riz ou leur équivalent en sombé, si ses vœux pour la naissance d'un fils étaient exaucés.

Ce sentiment est certainement sincère chez la majorité des musulmans, les pères témoignant toujours un amour extraordinaire envers leur fils et dédaignant les filles.

Cependant, si la naissance d'une fille est accueillie avec moins d'emphatiques transports, elle provoque une joie très réelle. Elle est, il est vrai, destinée à quitter la famille, et par suite à amoindrir sa puissance, mais aussi elle l'enrichit par les sommes versées par des étrangers pour le paiement de sa dot, laquelle est d'ailleurs le plus souvent reversée immédiatement à une autre famille comme dot

de mariage. Indirectement donc la place que laisse la jeune fille est comblée immédiatement par l'arrivée d'une nouvelle épouse, venue d'une famille étrangère, et son mariage seul en fournit le plus souvent la possibilité.

Certaines familles pourtant, les Karamorho par exemple, marient généralement leurs jeunes filles avec des jeunes gens, membres également de la famille, et par suite sans dot, ou bien, par suite d'anciennes conventions, avec les jeunes gens d'une famille musulmane voisine à qui, dès leur naissance, les enfants étaient mutuellement promis. Cette pratique est fort usitée entre les musulmans, et ne donne jamais lieu au paiement de dots, mais à la constitution de petits douaires en faveur de la nouvelle épouse. Il convient de remarquer que ces familles n'y perdent généralement rien au point de vue matériel, et y gagnent surtout au point de vue moral, puisqu'à chaque jeune fille, donnée par une famille à la famille voisine, correspond le mariage à un membre de la première d'une jeune fille offerte par la seconde famille, sans aucun des marchandages auxquels donnent lieu les mariages conclus dans les conditions habituelles.

8. — *Les vieillards.*

La vieillesse, pour les hommes du commun, pourvus d'enfants, est normale. Leur vie s'écoule à l'abri du besoin et au milieu d'un respect suffisant des enfants à leur égard. Elle est lamentable pour ces mêmes gens, si la vieillesse les trouve sans enfants. Abandonné à ses seules femmes, le vieillard généralement délaissé des plus jeunes à qui il ne peut fournir de confort suffisant et auxquelles, par la force des choses, incombent tous les travaux domestiques. Elles désertent le plus souvent le domicile conjugal, laissant le vieil époux se morfondre avec ses plus vieilles



VIEILLARD MALINKÉ MUSULMAN.

femmes, incapables maintenant de travailler. Le ménage est alors nourri chichement par les autres membres de la famille, mais la mort de l'homme et de ses femmes vieilles est intimement souhaitée.

Les marabouts vénérés ont, au contraire, une vieillesse heureuse, respectée, même opulente. Environnés du respect de leurs fils et des musulmans du pays, ils vivent largement. On en cite qui, jusqu'à un âge avancé, ont continué à recevoir d'admirateurs ou de dévots zélés, de toutes jeunes filles comme épouses. Les fils, en général, goûtent assez mal ces marques de respect, qu'ils jugent d'un goût douteux.

Les vieilles femmes sont presque toujours fort malheureuses : délaissées par leurs filles qu'elles ont pourtant tendrement chéries, mais bien mal élevées. Sauf si ces dernières sont encore hors d'âge de se marier, elles vivent solitaires, se nourrissant surtout de charité, et si elles ont des filles encore jeunes, elles les poussent à la débauche pour prendre la part du gain réalisé. Leur fin passe presque inaperçue, soit de leur mari, soit de leurs enfants. Quelques fils, pourtant, entourent leur mère, une fois vieille, de soins assez tendres : le fait est assez fréquent chez les musulmans ; ce fut le cas de la vieille femme qui donna des soins maternels, pendant plusieurs mois, à René Caillié, à Tiémé. Mais le fait est à peu près sans exemple chez les fétichistes. Il constitue un indice d'une mentalité plus élevée chez les premiers.

Les vieilles femmes turbannées sont, par contre, fort respectées ; elles sont entourées de la vénération unanime de leurs enfants, garçons ou filles, et de toute la communauté musulmane. Elles ont d'ailleurs une vie fort digne.

9. — *Classes sociales.*

L'Islam n'a eu aucune action sur les classes sociales de la société noire de la Haute-Côte d'Ivoire. Au contraire, il a subi, en ce qui concerne les mœurs de la société musulmane, de nombreuses altérations, du fait de la prépondérance politique constante des Farhama animistes et des coutumes fétichistes, qu'ils ont imposées à tous. La chose peut paraître paradoxale pour qui a vu ailleurs la rigidité de principes de la société musulmane et la cristallisation que lui ont imposée les livres sacrés et les commentaires des juristes et savants musulmans. La société islamique n'a pas eu ici cette solide armature pour la soutenir et, faute d'avoir le pouvoir temporel, elle a été amenée à épouser les mœurs et les coutumes fétichistes, souvent en contradiction avec sa foi.

Par ailleurs, une égalité complète règne entre les familles musulmanes et fétichistes, la famille du Farhama elle-même étant considérée au même titre que les autres familles du pays. Pourtant certaines familles, les Sérifou, mis à part, étaient un peu plus considérées que les autres, soit du fait de la piété de leurs membres (les Karamorho de Mankono par exemple), soit du renom acquis par un des leurs à la guerre ou dans des circonstances mémorables (les Touré, par exemple, à cause de Samory).

L'Islam s'est implanté dans beaucoup de familles d'artisans, fétichistes à l'origine. C'est ainsi qu'un grand nombre de griots et forgerons font profession, avec leur famille, d'être sectateurs de Mohammed. Mais s'ils ont évolué au point de vue religieux, leur conversion n'a en rien influé sur leurs mœurs spéciales, sur leurs habitudes domestiques et professionnelles, en un mot, sur leur vie sociale. Il ne pouvait en être autrement, puisque les musulmans avaient eux-mêmes dû s'adapter au milieu social fétichiste.

Les gens de diamou *Sérifou* (de l'arabe *Chérif*) se considéraient comme les descendants du Prophète Mohammed ; ils ne fournissent d'ailleurs la plupart du temps aucune chaîne les rattachant au Prophète. Ils constituent en tout cas, une sorte d'aristocratie religieuse et, sous certains aspects, une caste sociale assez influente.

A défaut de généalogie prouvant son identité et sa race, le *Sérifou* se prétend, comme le veut la tradition, insensible à la douleur physique et plus particulièrement à la brûlure : c'est à l'épreuve du feu qu'ils se font donc reconnaître. A la description qu'on en fait, on peut présumer qu'il entre une bonne partie de charlatanisme dans cette épreuve.

Les *Sérifou* jouissent de nombreux avantages matériels : lorsque, dans les villages musulmans, on se partageait les aumônes, la part des *Sérifou* était toujours la plus considérable et ils avaient le droit de choisir les premiers. Leur témoignage était considéré comme plus probant que celui d'un autre musulman, même aux yeux des *farhama* fétichistes. Ceux-ci les traitaient d'ailleurs mieux que les autres musulmans, et avaient pour eux plus de considération et plus d'égards. Un *Sérifou* ne pouvait, en principe, être détenu en captivité par un musulman ; mais il y avait loin de la théorie à la pratique et l'on tournait le principe, en niant au captif sa qualité de *Sérifou* et en le soumettant à l'épreuve du feu, faite sans bienveillance, où naturellement l'autre, privé de ses moyens de charlatanisme et étroitement surveillé, succombait toujours. Il était alors traité d'imposteur et jusqu'à preuve du contraire conservé en captivité.

Dans la vie courante, les *Sérifou* étaient traités généralement comme les autres habitants du village. Ils n'étaient pas chargés de fonctions spéciales et, en particulier, n'étaient et ne sont encore que rarement chargés des fonctions d'imam, sauf dans les villages où la communauté musulmane n'est constituée que par les seuls *Sérifou*.

Les Ouléma. — On peut citer, comme remplissant à certains égards ce rôle, mais simplement par le respect dont ils sont entourés et avec lequel sont écoutés leurs décisions et avis, la plupart des grands personnages religieux, énumérés plus haut. Leur avis est requis sur les points litigieux du rite et leurs décisions font autorité pour la déclaration de l'ouverture du Ramadan ou pour sa clôture. Mais ce sont là de simples directeurs de conscience, sans fonctions officielles, entourés seulement de considération. Et, s'ils jouent un rôle analogue à celui des Ouléma, ils n'en ont pas le titre, donnent des avis, mais ne rendent pas de « Fetoua » (consultations juridiques et religieuses) qui aient force de loi, comme en rendent les Ouléma dans les autres pays d'islam.

10. — *Esclavage.*

Plus que les fétichistes, les Musulmans étaient de gros propriétaires de captifs. Nos mesures à l'égard des non-libres les ont en général ruinés et, en tout cas, ont bien amoindri leur situation matérielle et, par suite, leur prestige moral.

On peut dire que le but de tout musulman, une fois marié, était de se procurer le plus grand nombre possible de captifs. Il mettait tout en œuvre pour cela, et aucune considération de religion, de parenté même quelquefois, ne l'arrêtait dans son commerce de captifs. Aussi les musulmans comme les fétichistes étaient-ils accueillis comme captifs par les musulmans, et aucune différence de traitement ne les distinguait chez leur patron. Bien plus, le maître interdisait à ces captifs musulmans d'interrompre leur travail pour l'accomplissement des prières journalières rituelles, qui n'étaient faites qu'à la fin de la journée, une fois la tâche achevée.

Les musulmans montraient par ailleurs la plus grande

dureté vis-à-vis de leurs captifs, et ces derniers se trouvaient beaucoup plus heureux chez les fétichistes que chez les islamisés. Le captif, surtout le captif de case, n'était en somme guère malheureux chez les fétichistes, et il faisait partie intégrante de la famille et jouissait même souvent d'une grosse influence. Chez le musulman, même à l'égard des captifs musulmans, une dureté plus prononcée, une hauteur blessante et une observation plus stricte et plus impitoyable du statut des captifs régnait, même à l'égard des anciens serviteurs de la famille et des captifs de case.

Par contre, l'affranchissement des captifs à la suite de vœux ou par suite de circonstances importantes était assez fréquent chez les musulmans, alors qu'il était très rare chez les animistes.

L'affranchissement était le plus souvent effectué après l'exaucement d'un vœu formulé par le croyant ; généralement, la naissance d'un enfant mâle, la guérison d'une maladie ou l'heureuse issue d'un voyage. L'affranchissement par expiation à la suite de la non-observation volontaire du jeûne du Ramadan était encore assez fréquent. Mais tandis que, dans le premier cas, l'affranchi était un captif, musulman, autant que possible, attaché par de vieux liens à la famille du maître, dans le second cas, c'était toujours une jeune fille nubile qui bénéficiait de la mesure libératrice.

Le plus souvent, les captifs n'étaient aucunement tenus d'embrasser la foi du Prophète ; au contraire, ils en étaient toujours dissuadés par la douceur, car, malgré tout, la communauté de foi faisait disparaître une cloison séparant le captif de son maître.

En effet, en 1907, au moment de l'exode des captifs, tous les fétichistes, et la plupart des musulmans de condition servile, ont quitté leur patron, et les captifs de case se sont d'eux-mêmes affranchis, tout en restant dans le pays où ils étaient nés. Il n'est resté chez les maîtres que

les jeunes gens auxquels les patrons s'étaient intéressés, et qui avaient suivi avec leurs fils les écoles coraniques. On peut dire que ces captifs sont attachés à leur maître, comme à un père spirituel, et qu'ils trouvent plaisir et intérêt à rester spontanément sous sa tutelle, d'ailleurs devenue fort douce. Ils sont en effet choyés à l'extrême, plus souvent que les fils eux-mêmes. Ce sont les seuls serfs qui consentent à travailler encore pour leur ancien maître, mais le lien qui les unit est purement moral.

Beaucoup de ces gens sont maintenant turbannés et considérés comme des libres. Ils épousent couramment les filles de leurs patrons. L'un d'eux, à Séguéla, le nommé Moussa Barhayoro, a même acquis une certaine notoriété religieuse.

En somme, on peut considérer comme affranchis les captifs restant encore, de leur plein gré, chez les anciens maîtres, et leur situation est loin d'être malheureuse : elle est même souvent supérieure à celle de la majorité des noirs du pays.

11. — *Castes.*

Les castes libres sont toutes égales, et les familles musulmanes sont considérées, dans la vie ordinaire, comme les familles fétichistes. Les professions religieuses et éducatives n'étant, en somme, considérées que par la valeur ou la considération de celui qui s'y adonnait, n'étaient en définitive entourées d'aucun respect spécial. D'ailleurs, nul n'est adonné seulement à une profession libre ; le pédagogue, par exemple, va à ses cultures en dehors de ses heures de classe, ou bien s'adonne à son commerce.

Les castes d'artisans, griots ou noumou, sont partout assez peu considérées et en certains endroits considérées comme d'extraction inférieure. Les mariages entre familles de diamou élevé et celles d'artisans étaient interdits. Ce-

pendant de nombreuses familles, appartenant à ces castes, étaient souvent converties à l'islam, mais les barrières subsistaient.

Remarquons que les griots sont généralement les hommes de confiance des musulmans, dont ils sont les conseillers écoutés et aimés : ils exploitent en effet leur immense orgueil en les flattant sans limites. Certains de ces griots sont responsables de la ruine des familles, autrefois riches et prospères, et qu'ils ont abandonnées sans vergogne le jour où leur chef s'est trouvé complètement ruiné.

Aucun empêchement légal n'empêche les libres d'épouser des griottes ou d'en faire leurs concubines, mais la chose ne se fait pas. C'est, chose curieuse, par suite d'une entente tacite entre toutes les femmes libres qui ont établi, de temps immémorial, de faire la grève spéciale, à la Lysistrata, envers tout homme libre soupçonné d'avoir eu des relations sexuelles avec une griotte, que cette règle a été établie. Aussi tout homme libre, dans son village, évite-t-il avec soin les griottes afin de ne point donner prise à une accusation, dont il est toujours difficile de se laver et qui le mettrait dans l'impossibilité absolue de trouver à l'avenir une femme libre voulant de lui.

12. — *Autorité.*

L'autorité politique, exercée par le Massa ou Farhama, ici généralement fétichiste, est en principe absolue. Elle l'est réellement, si le Massa ou Farhama est puissant, et le seul régime est, dans ce cas, celui de son bon plaisir ; mais l'anarchie règne en maîtresse et chacun se croit et est libre de toute autorité, si le Massa est faible ou menacé par de puissants ennemis, extérieurs ou intérieurs. Dans ce cas, le Farhama était obligé de passer momentanément son au-

torité au Kérémassa (chef de guerre). En somme, l'autorité politique est essentiellement variable et évolue depuis la forme patriarcale, si le Massa est bienveillant, mais fort, à la tyrannie la plus dure, s'il est cruelet despotique et s'il a les moyens de satisfaire à son despotisme, en passant par l'anarchie absolue, si l'autorité du farhama est débile.

Le royaume est héréditaire dans la famille fétichiste, qui en a la garde, et transmissible par héritage, suivant la coutume animiste de l'héritage, à l'aîné des frères du roi défunt et, en cas d'extinction des frères, au fils aîné du défunt. A défaut de frères et de fils, le commandement est acquis au fils aîné du défunt, c'est-à-dire, à l'aîné des neveux du défunt. Les musulmans n'avaient aucune autorité spéciale dans ces royaumes fétichistes. Cependant, dans beaucoup d'endroits, les musulmans, plus intelligents, plus hardis, et peut-être aussi, en raison de leur foi, plus respectés, fournissaient généralement les Kérémassa (chefs de guerre), ayant sous leurs ordres les guerriers du royaume, de tout statut, qui les reconnaissaient pour leurs chefs. Il suit de là que les musulmans possédaient souvent entre leurs mains, avec l'autorité des Kérémassa et la majorité de la population, la possibilité de s'emparer du pouvoir politique : on n'en cite guère comme exemple que les États musulmans de Kong. Mais il est exact de dire que les musulmans ont toujours préféré, avant notre occupation comme actuellement, leur effacement politique plein de charmes, de profits et d'irresponsabilité, aux tracasseries du pouvoir. Du reste, la situation du Kérémassa était, en elle-même, pleine de profits, puisqu'il disposait de tout le butin recueilli à la guerre et ne donnait que ce qui lui plaisait au farhama, auquel souvent il parlait en maître.

Le farhama rend en principe une justice souveraine, lève des amendes, ordonne la guerre, a le droit de mort, d'où son nom. Mais c'est là le principe : il peut tout, s'il est fort, et ne peut rien, s'il est faible.

Si le farhama est héréditaire, le Kérémassa est, au contraire, choisi par les jeunes gens. En principe, tout jeune homme influent, beau parleur intelligent, peut aspirer à ce titre. Il se fait des partisans, les groupe, les aguerrit, et lorsqu'il se sent assez fort, pour un motif quelconque, se met en campagne, sans même demander l'avis du Massa. Si la guerre est heureuse et le butin abondant au début, les recrues, avides de pillage, affluent : si au contraire les premières escarmouches sont malheureuses, l'infortuné Kérémassa, abandonné de ses troupes, rentre au village, en butte à la colère du farhama, devenu soudainement plus hardi. Le malheureux chef de guerre, non content de sa déchéance, se voyait souvent obligé de payer aux familles intéressées le prix du sang pour les jeunes gens qu'on l'accusait maintenant d'avoir fait tuer.

A côté de ces chefs fétichistes, il y avait quelques villages — on les a vus plus haut — qui, entièrement islamisés, possédaient des chefs musulmans. Quant à l'autorité religieuse, elle n'appartient point à la famille du chef de village ; le pouvoir, dans ces villages, est transmis héréditairement, par ligne directe, suivant les règles et restrictions indiquées plus haut pour les successions musulmanes.

Avant les événements d'une certaine gravité, le farhama réunissait les vieillards et les chefs des familles patronymiques, fétichistes comme musulmanes, de son village et des villages de son royaume, intéressés à la décision à prendre. L'Almamy était toujours présent à ces assemblées, mais il n'y avait point voix prépondérante.

Le farhama suivait généralement la décision prise en commun. C'était d'ailleurs son intérêt, car, en cas d'insuccès, il était ainsi couvert par la décision des autres.

L'Islam n'a eu aucune action sur les coutumes politiques des indigènes. Soumis à l'autorité politique des fétichistes, les musulmans ont passivement accepté cette sujétion et

n'ont jamais songé à réagir : bien au contraire ils se sont imprégnés, dans la vie courante, des mœurs et des coutumes fétichistes et les ont adoptées presque intégralement. Au fait, sans doute, ces noirs islamisés n'ont-ils fait que conserver les mœurs et habitudes auxquelles ils étaient habitués avant leur islamisation et, n'ayant jamais vécu qu'au contact de fétichistes, pouvaient-ils opérer dans leurs mœurs une révolution en copiant celles des musulmans de longue date, croyant et vivant d'après le seul Coran ? Évidemment non. Ils avaient reçu l'initiation religieuse et réellement, au point de vue strict, ce sont de bons musulmans ; au moins au point de vue de la volonté de foi ; mais en ce qui concerne la vie courante, ce ne sont et ne peuvent être que des fétichistes.

Leur action politique a généralement été nulle. Sans doute, certains musulmans ont-ils été particulièrement vénérés de tous, musulmans comme fétichistes, mais cette influence a été purement personnelle et non particulière à leur statut. Un musulman inconnu n'est pas plus respecté qu'un fétichiste également inconnu. Dans les conseils, les vieillards et chefs de familles musulmans ne valaient plus que les vieillards et chefs de familles fétichistes qu'autant que leur influence personnelle valait plus que celle des animistes. Sinon, aucune différence ne se manifestait entre eux. Sans doute, plus cultivés, plus intelligents en général, plus orgueilleux aussi et d'esprit plus lucide, voyaient-ils souvent leur influence prépondérante dans la vie de la cité, et leur avis personnel souvent suivi : mais, toutes choses égales d'ailleurs, un fétichiste d'égale intelligence et ambition, pouvait aisément obtenir une influence semblable.

En un mot, l'Islam n'a jamais eu ici de vie propre au point de vue social et sa vie politique s'est toujours confondue avec la vie politique des fétichistes, à l'égard desquels ils se trouvaient politiquement dans un état de demi-sujétion.

A chaque famille fétichiste est généralement accolée, dans les régions mixtes, une famille musulmane : ce sont les marabouts de la famille fétichiste. Leurs querelles sont communes, et ils ont pour rôle d'attirer les bénédictions du ciel sur les infidèles, tandis que ceux-ci doivent protection aux musulmans.

Il en est de même pour les tribus : la famille du chef avait ses musulmans qui priaient pour elle, mais en revanche, en obtenaient aide et protection. Une famille fétichiste partait-elle en guerre, elle était suivie par la famille musulmane et réciproquement. Dans les guerres de village à village ou de canton à canton, les musulmans et les fétichistes d'un parti combattaient de part et d'autre l'autre parti, également mixte. C'est dire combien l'action des musulmans fut intimement liée à la vie du pays, mais elle ne le fut point, à vrai dire, au point de vue musulman, où les islamisés conservèrent toujours leur individualité ; elle le fut en tant que membres d'une même cellule sociale. En d'autres termes, les musulmans ne se considérèrent jamais comme vivant une vie particulière dans la société noire du pays, mais au contraire, en partagèrent toutes les agitations et se considérèrent toujours comme membres d'une même société homogène dans ses lois, dans ses coutumes et dans sa race, croyant seulement d'une façon différente en l'Au-delà.

Dans ces conditions, leur action, en tant que musulmans, est bien difficile à démêler. On ne retrouve nulle part, dans la vie du pays, de coutumes indiquant seulement une tentative d'ingérence musulmane orthodoxe dans la vie sociale. La seule qu'on puisse invoquer serait peut-être la circoncision, mais elle est d'un usage général, et l'excision des jeunes filles. Encore, rien ne peut prouver que celle-ci, également usitée par une partie des musulmans, tandis qu'elle est d'un usage général chez les animistes, n'ait pas été imposée moralement par ces derniers aux islamisés.

L'action des islamisés sur les femmes et jeunes gens fétichistes varie avec la personnalité de celui qui l'exerce et ne vaut que par cette personnalité. En principe, aux yeux des femmes et jeunes gens fétichistes, un musulman n'apparaît pas *a priori* paré de plus de prestige qu'un animiste de même âge et d'égale intelligence. Il est vrai que rarement les filles musulmanes sont données en mariage à des animistes et qu'au contraire nombreuses sont les jeunes filles fétichistes mariées à des musulmans. Ces dernières ne s'en considèrent pas comme plus honorées. Nous avons vu plus haut qu'elles étaient pratiquement laissées libres de conserver leurs pratiques fétichistes ou d'embrasser la foi musulmane. Cette dernière éventualité se présente rarement, les femmes préférant toujours, tant qu'elles sont jeunes, ne point se charger la conscience d'une religion mal commode et propre, malgré toute son indulgence aux péchés de la chair, à faire naître le remords après l'inconduite. Elles en sont quittes pour l'adopter, l'âge du calme venu, afin de se faire une face de respectabilité tardive.

Quant aux jeunes gens, très rares sont ceux qui, de leur propre mouvement, se préoccupent de troquer leurs croyances païennes contre la foi islamique. Il n'y a guère que ceux qui sont confiés jeunes par leurs familles à des marabouts, qui se soucient de faire honneur à leur foi nouvelle et s'en trouvent, en retour, honorés.

En définitive, on voit que l'Islam, lui-même, n'exerce aucune action propre dans les milieux fétichistes. Il ne peut en exercer que par des individualités particulièrement respectées.

13. — *Le village.*

Les Mandé vivent essaimés au milieu des populations Malinké fétichistes (Ouest) Senoufo (Ouest et centre), Koulango et Abron (Est) soit en de petits villages autonomes,

soit, dans les grandes agglomérations, en quartiers distincts, qui peuvent être des fragments même de l'agglomération, soit plutôt des sortes de hameaux, à quelques mètres de l'agglomération Senoufo ou Koulango. Le village où le quartier est clos par un mur d'enceinte en briques sèches ou banco, qui va de case à case extérieure. Il arrive même qu'à l'intérieur du village les cases d'une même famille sont reliées entre elles, extérieurement, par un mur de banco, de sorte que le groupement familial forme un petit quartier dans le village.

Les agglomérations Mandé se signalent tout de suite par leur apparence urbaine et soudanaise. Des ruelles étroites et tortueuses courent entre des maisons grises à murs et à terrasse en argamasse, à vestibule et à patios. Les gargouilles de terre ou de bois arrosent le passant, en lui rappelant les villages de la vallée du Niger. Les fenêtres minuscules à grillages de bois, et de style arabe, ressemblent tout à fait aux moucharabiehs. Les portes, leurs vantaux souvent travaillés, leurs serrures, souvent ciselées, semblent une adaptation locale de l'Orient. Tout prouve immédiatement qu'on est dans une ambiance Mandé et musulmane.

Les coutumes urbaines des Mandé musulmans diffèrent peu en somme de celles des populations animistes qui les entourent, mais il est à remarquer que les mœurs commerciales des Dioula et leurs perpétuels déplacements font que leurs villages, à moitié vidés de leurs habitants, paraissent toujours désertiques. De plus, les cases, non réparées à temps, s'écroulent et achèvent de donner à l'agglomération un aspect lamentable. La différence est sensible avec les villages Senoufo voisins, propres, bien entretenus, et grouillants d'habitants.

Les Mandé-Dioula, plus commerçants que cultivateurs, n'ont pas, au même titre que les Senoufo, Abron et Koulango, ces mœurs de nomadisme agricole qui caractérisent les populations de la savane. L'exode, à certains moments

de l'année, vers les hameaux et campements de culture n'est pas généralisé et ne constitue pas pour eux un véritable rite de la vie agraire.

14. — *La case.*

La case mandé diffère sensiblement de l'habitation des tribus de la zone sylvestre ou de la région maritime, et se rapproche du type des cases soudanaises. On en distingue deux types : la case ronde, de petite ou de grande dimension, et la case à terrasses. Dans la première, les murs seuls sont en terre et la toiture, qui est en forme conique et en chaume, consiste en faisceaux d'herbe sèche, de tiges de graminée, de feuilles de rônier, etc. Elle est moins commune, surtout dans les grandes agglomérations : Bondoukou, Sandiévi, Kong, Dabakala, que la case à terrasse, construite tout entière en banco. L'armature de la terrasse varie selon les possibilités locales : ici, elle est faite de stipes de dattier nain, ailleurs de bans couverts de feuilles de rônier. L'argamasse, bien damé, recouvre le tout. Cette case, supérieure dans l'ordre architectural à la case ronde à toiture conique de chaume, vaut sûrement moins, au point de vue hygiénique : elle est chaude, difficilement aérable, malgré les petites fenêtres, possibles ici, souvent malpropre. Cependant à cause de cette supériorité, et sans doute aussi à cause des plus vastes dimensions qu'elle permet, c'est cette forme que les Mandé empruntent pour la construction de la mosquée. Il est rare, même dans les villages où les cases sont toutes rondes, à toit de chaume, que la mosquée ne soit pas une case à terrasse.

Certains centres, comme Mankono, Séguéla, sont en voie de transformation. Là aussi, les musulmans d'un certain âge et d'une certaine situation tendent à se spécialiser pour leurs cases, en construisant des cases à argamasse, quel-

ques-unes même à étage. Pas plus qu'ailleurs ces cases ne constituent un progrès sur la case ronde, si commode et si hygiénique.

Elles sont sombres, percées de rares ouvertures, toutes en murs et en coins ; incroyablement basses de plafond, si elles sont à étage ; peu solides et surtout peu étanches à la pluie. C'est cependant le summum de l'art de l'habitation pour les marabouts.

Le sol est toujours damé, et la plupart du temps, pour lui donner plus de consistance, on mélange au banco de la bouse de vache.

Les Mandé, et aussi les Sénoufo, mais en moindre proportion, ont introduit dans leurs cases l'ameublement soudanais, qui diffère sensiblement de celui des cases de la forêt, beaucoup plus rustique, ou de celui des cases de la côte, beaucoup plus avancé. La natte est d'un usage courant, mais le lit ou tara est très répandu : c'est un grand cadre de bois sur lequel sont liées de solides et souples nervures de raphia. Les matelas de kapok ou de coton sont connus et utilisés : on voit que les Mandé, grands cultivateurs de coton et ramasseurs de kapok, ne portent pas tout à la côte et savent en tirer parti pour leurs aises. Les petits bancs (goun) et ustensiles de ménage sont quelquefois travaillés avec art. Cependant le marabout, toujours poseur, aurait tendance à se servir comme siège d'une chaise européenne, ordinaire ou longue, ou, à défaut, d'une simple natte ou d'une couverture posée à terre. Il dédaigne le petit siège, si bas et si commode, dont se servent les fétichistes. Pas de tables. La vie se passe sur la natte et si le marabout est vénérable, on y place toujours une couverture du Macina ou de Ségou.

Les murs sont blanchis ou rougis à l'argile, et agrémentés de dessins géométriques, cercles et arcs de cercle, triangles simples ou doubles, carrés, losanges, rosaces, etc., d'inscriptions religieuses, notamment la teslima et même

de formes végétales, animales ou humaines. Il faut reconnaître que les Mandé n'aiment pas beaucoup cette reproduction des formes humaines, sans doute par tradition islamique. Ces peintures sont faites à grands coups de pinceaux de raphia, et avec de la peinture rouge ou bleue, blanche ou noire, d'argile locale et de couleurs végétales.

La bibliothèque est constituée par des malles de traite ou par des caisses, où les livres sont entassés.

L'art est représenté par des enluminures, parfois très ingénieuses et même artistiques, qui ornent les manuscrits. L'art arabe semble se retrouver là par instants, comme par miracle. Signalons enfin les toits coniques des ribat ou cases à prière, dont l'intérieur est souvent orné de dessins géométriques, faits en baguettes flexibles de raphia et en fines lanières de bois divers, disposées parfois avec un art véritable et assez curieusement coloriées.

15. — *Le vêtement.*

La conversion à l'islamisme, comme au christianisme d'ailleurs, amène chez les Noirs une transformation vestimentaire sensible. Les populations musulmanes s'habillent ou tendent vers l'habillement. On le remarque au premier coup d'œil, chez les Mandé, où évidemment beaucoup ne portent encore que le petit morceau d'étoffe, dit fort justement cache-sexe, mais où un grand nombre de personnes connaissent l'usage du large pagne, soit tissé dans le pays et souvent passé à l'indigo, par des artisans dioula, soit importé par des congénères dioula. Hommes et femmes utilisent ce pagne, soit sur les reins, soit sur les épaules. De plus, l'usage d'une large blouse de cotonnade blanche ou bleue, largement échancrée au cou, se répand de plus en plus, et de chez les Mandé musulmans, elle passe chez les Senoufo, Koulango et Abron fétichistes. Les

pagnes européens peuvent rarement concurrencer le tissage local pour la solidité du tissu, la fermeté de sa coloration, et surtout pour l'ornementation très spéciale à ces populations.

L'habillement classique des musulmans soudanais se trouve aussi, quoique plus rarement, chez les dioula, seigneurs du commerce ou du snobisme : sur les membres inférieurs, un pantalon ou un caleçon flottant, sur le torse une chemise blanche; par-dessus le tout, un grand boubou blanc, et plus souvent bleu, quelquefois même un caftan marocain. Une chéchia ou encore un bonnet blanc, rond ou en mitre, couronne le chef d'un personnage aussi distingué et qui est incontestablement musulman. On peut soupçonner des chef Sénoufo, comme Gbon Koulibali, seigneur de Korhogo, de ne se dire musulmans que pour pouvoir arborer un complet aussi élégant, et qui serait une innovation trop dangereuse, — au point de vue ridicule, — s'ils restaient fétichistes. A moins toutefois que ce ne soit le contraire, et qu'on ait décrété Gbon musulman, du jour où il a commencé à s'habiller comme les riches Dioulas. Il a laissé dire et faire. Toujours est-il que les musulmans ne cherchent qu'à saisir les occasions de se parer des vêtements, qui déterminent nettement leur qualité, et qu'en dehors des fêtes religieuses, ce qui est naturel, ils ne manquent jamais une fête civile (14 juillet, 1^{er} janvier), le départ ou l'arrivée de fonctionnaires du poste, le passage d'un hôte, etc., pour mettre toutes voiles et tuniques dehors, et arriver processionnellement au poste.

Le vêtement est moins répandu chez les femmes que chez les hommes, même chez les populations islamisées. Il n'y a guère que la femme âgée, qui s'enveloppe d'un boubou, ce qui est évidemment beaucoup plus une preuve de coquetterie que de piété. Les jeunes femmes ont le cache-sexe, souvent un pagne autour des reins, et quel-

quefois une sorte de voile qui, posé sur la tête, à la manière d'un châle, retombe sur les épaules et peut se fermer sur la poitrine.

Certains peuples de la haute Côte d'Ivoire, les Birifon, les Lobi, à cheval d'ailleurs sur la frontière soudanaise, n'ont aucun vêtement. Leurs cases ou soukala sont construites en terre rouge. Elles ont l'aspect de véritables châteaux forts, ne communiquent avec l'extérieur que par une seule entrée, située au ras du sol. Sous les soukala, fort obscures, sont disposés des caveaux où sont ensevelis les morts. Ce n'est pas sans hésitation que, même de nos jours, les Mandé musulmans se risquent chez ces peuplades arriérées.

16. — *La parure.*

Les Mandé musulmans laissent aux tribus de la forêt l'usage des bijoux d'or. La savane ne renferme pas en effet le précieux métal. En revanche les bijoux d'argent abondent : anneaux de pieds, bracelets, bagues, boucles de poitrine ou d'oreilles, épingles à cheveux, chaînes et sautoirs. Ce métal est d'ailleurs des plus grossièrement travaillé, et provient des barres d'argent, que vendent les dioulas, ou plus simplement de notre monnaie divisionnaire ou des shillings anglais. Certains de ces bijoux rappellent la forme des bijoux arabes ou maures. Il doit y avoir eu dans le passé importation, imitation, que sais-je ?

Les musulmans, comme leurs voisins animistes, se passent sur le corps et la figure des bariolages de sève blanche de certaines sapotacées. C'est tantôt dans un but de parure et tantôt comme remède. Hommes et femmes, fils du Prophète, usent naturellement, aux jours de fête, du henné porte-bonheur.

La chevelure est l'objet de soins, surtout chez les femmes et la coiffure varie d'une tribu à l'autre, et même de vil-

lage à village et de famille à famille. Les femmes Mandé portent généralement une sorte de cimier bas, avec petites tresses, descendant sur les côtés, et même en avant et en arrière. Remarquons que les musulmans ont conservé l'habitude ancestrale, universelle chez les animistes, de se raser la tête à l'occasion d'un deuil de famille, et d'en faire l'hommage au défunt sur sa tombe. Mais cette coutume tend à disparaître dans certains villages islamisés. Dans ceux-ci, il est de coutume que les cheveux ne doivent pas être longs, les jours de fête. Il n'est pas indispensable toutefois qu'ils soient rasés de frais.

La barbe est commune chez les islamisés, mais est souvent ramenée en un collier. La moustache est ou coupée ou rasée : c'est la coutume musulmane.

Dans le domaine des tatouages et scarifications, l'influence de l'Islam s'est fait sentir d'une façon très nette. Les mutilations ont disparu en proportion directe du degré d'islamisation. Il est vrai qu'elles n'étaient pas très répandues et fort minimes. Les dioulas instruits, les cheikhs, les marabouts n'ont pas du tout de mutilations ou de kéroïdes, et en fait de tatouages, n'ont souvent que des points : ils le disent et en tirent orgueil. Chez les autres, les tatouages sont plus répandus, mais les incisions du visage ont à peu près disparu. Il n'y a guère que chez les femmes de la région de Kong, où l'on puisse trouver quelques scarifications, en rayon autour du nombril.

17. — *L'alimentation.*

L'alimentation des peuplades islamisées du Nord n'a rien qui la distingue spécialement de celle de leurs voisins animistes. Remarquons seulement que l'anthropophagie avait absolument disparu, dès avant notre arrivée, que le gibier ou le bétail doit être généralement abattu suivant

le rite musulman et enfin que le porc est éliminé de l'alimentation. Ce n'est pas qu'on n'en rencontre pas quelquefois dans les villages ou champs dioula, mais ils viennent du village ou du quartier voisin, malinké ou senoufo. Ce goût de la viande interdite n'est d'ailleurs pas spécial aux fétichistes. Les musulmans ne se privent pas pour manger clandestinement un quartier de sanglier ou de porc. Ils ne se cachent pas toujours d'ailleurs, et en mangent ouvertement, en affectant l'ignorance de l'origine de cette viande ou de sa nature. Caillié rapporte un fait amusant, qui survint à Timé en août 1827. Le chef de village lui avait donné un morceau de viande, qu'à table il reconnut être du sanglier. Comme il posait pour musulman, il prit peur, et fit, dit-il : « difficulté de continuer, car je craignais de me compromettre, mais mon jeune guide de Sambatikila, moins scrupuleux, me conseilla de suivre son exemple en m'assurant que c'était très bon. Les Mandingues, malgré leur superstition, ne se font aucun scrupule de manger la chair de cet animal, quoiqu'elle soit expressément défendue par le Coran ».

La boisson est généralement l'eau, mais s'accompagne quelquefois de liqueurs fermentées, où le Prophète trouverait à redire : le bangui ou vin de palme, une sorte d'hydromel alcoolisé, et surtout le dolo ou bière de mil ou de maïs, sont fort en honneur chez tous les Mandé, musulmans ou animistes. Il est vrai que les marabouts, qui tiennent à leur réputation, y mettent quelques formes : ils ne boivent pas en public, mais se rattrapent dans leurs cases.

Un reproche plus grave qu'on pourrait faire à l'islam, c'est que ses adeptes, les dioulas, ont été, chez les populations sylvestres, les plus actifs propagateurs de l'absinthe, du gin, du genièvre et autres affreux alcools de traite. Loin de préserver la région de l'alcoolisme, ils l'ont soumise, par leur commerce et leurs tentations, au joug de l'ivrognerie la plus dégradante.

Une dernière remarque, touchant l'hospitalité alimentaire. Elle est beaucoup moins pratiquée chez les musulmans que chez les fétichistes. Cela tient sans doute à ce que les Mandé musulmans, tous plus ou moins dioulas, et liés par leur solidarité religieuse et commerciale, ont de gros frais de réception et qu'ils mettent beaucoup plus de mauvaise grâce à accueillir un étranger douteux que ne le font les fétichistes. René Caillié fait, à plusieurs reprises, la même remarque, et il était mieux placé que quiconque pour en vérifier la justesse.

18. — *La musique et la danse.*

La musique et la danse sont mêlées intimement à toutes les manifestations de la vie familiale et sociale du peuple Mandé, et y atteignent même une perfection remarquable.

Il serait hors de propos de s'étendre longuement sur ce sujet, mais il convient tout de même de citer en entier la description des funérailles d'une femme malinké de Timé (Odienné), faite par René Caillié en 1828, et remarquable d'exactitude. J'ai assisté dans les mêmes conditions aux funérailles d'une femme à Kong, le 5 avril 1920. A un siècle et à 300 kilomètres de distance, il n'y a rien de changé, et je laisse la parole à la description plus savoureuse et qui paraîtra moins tendancieuse, de Caillié. On verra quelle part importante la musique, le rythme, la cadence, la danse, tiennent dans ce fait divers de la vie familiale : des funérailles. Il en va de même pour tous les autres phénomènes sociaux.

« Un jeune Mandingue célébrait les funérailles de sa mère, décédée il y avait à peu près quinze jours : le jour même de son décès, j'avais été attiré dans son voisinage par le bruit de la musique. Je vis dans sa cour deux grosses caisses faites dans le genre des nôtres, avec des cymbales

que l'on agitait fortement; les femmes du voisinage accouraient et apportaient quelques petits présents pour rendre hommage à la défunte : on les déposait dans un grand panier rond, placé exprès au milieu de la cour, pour recevoir ces offrandes; ensuite ces femmes prenant un maintien triste, se mirent en file, et suivirent la musique en marchant en cadence, remuant les mains et la tête, en signe d'affliction; quelquefois elles battaient la mesure, en frappant les mains l'une contre l'autre, et chantant un air lugubre. Cette scène dura toute la journée. Je demandai si les cadeaux que l'on apportait dans la cour de la défunte seraient mis en terre avec elle, car les Bambaras ont cet usage superstitieux; les Mandingues dirent qu'il n'existait pas chez eux, et que les présents serviraient pour célébrer la fête du dégué-sousou.

« Le 8 janvier 1828 fut le jour de la fête : elle eut lieu près de l'humble habitation de la défunte, à l'ombre de gros bombax, qui paraissaient aussi vieux que la terre ; la musique, assez bien composée, consistait en quatre grosses caisses, autant de cymbales, et six hautbois, comme ceux du Ouassoulo que j'ai décrits. Les musiciens étaient tous Bambaras, car la rigidité du Coran ne permet pas aux musulmans de s'adonner à la musique (1).

« Plusieurs petits enfants, le corps couvert de feuilles d'arbre bien arrangées, ayant sur la tête quelques plumes d'autruche, tenaient dans chaque main un panier rond avec une anse, dans lequel il y avait des morceaux de fer et des cailloux ; ils accompagnaient la musique, en sautant en cadence et agitant leurs paniers, qui faisaient entendre un cliquetis d'un effet bizarre. Il y avait deux chefs de musique qui réglaient les moments où l'on devait jouer ; ils

(1) Les Bambaras de Caillié sont les Malinké fétichistes. Il est inexact que la musique leur soit exclusivement spéciale. Les Malinké musulmans ont sur ce point les mêmes goûts et les mêmes mœurs que leurs cousins fétichistes.

étaient couverts d'un joli manteau en réseau de coton très blanc, avec une frange autour; ils avaient un bonnet noir, bordé d'écarlate et de cauris, et garni de quelques plumes d'autruche; le corps de musiciens se tenait debout, au pied d'un baobab.

« L'assemblée était nombreuse, et tout le monde proprement habillé; les hommes s'étaient affublés de tout ce qu'ils avaient de plus beau; j'en vis plusieurs avec un petit coussabe, couleur de rouille, tout parsemé d'amulettes, recouvertes de petits morceaux d'écarlate et d'étoffe jaune: les uns étaient armés de fusils et les autres d'arcs et de flèches comme s'ils allaient au combat; ils portaient aussi de grands chapeaux de paille ronds, fabriqués dans le pays. Ils faisaient tous ensemble le tour de l'assemblée, en sautant et dansant au son de la musique, que je trouvais très agréable; de temps à autre, ils paraissaient furieux, tiraient des coups de fusil, et couraient de tous côtés en jetant des regards menaçants; les hommes, armés d'arcs et de flèches, simulaient aussi la fureur; ils couraient comme s'ils allaient se jeter sur l'ennemi, et faisaient semblant de lancer des flèches. Ces hommes étaient suivis d'une quantité de femmes proprement habillées, ayant chacune sur le cou un pagne blanc, qu'elles tournaient de côté et d'autre en marchant au son de la musique, et observant le plus grand silence. Les premiers qui se trouvaient fatigués se retiraient, et étaient bientôt remplacés par d'autres, qui venaient surprendre l'assemblée. Ceux qui sortaient de la fête couraient bien fort, et étaient suivis de quelques musiciens, qui les accompagnaient en jouant jusqu'à leurs cases, et là, ils recevaient en cadeau quelques noix de kolas. Vers le milieu de la fête, tous les hommes, parents de la défunte, parurent habillés de blanc; ils étaient en file sur deux rangs; ils tenaient chacun à la main un morceau de fer plat, sur lequel ils frappaient avec un autre plus petit; ils firent le tour de l'assemblée en observant la mesure et

chantant un air triste et sonore ; ils étaient suivis par des femmes, qui répétaient le même chant en chœur et en frappant des mains par intervalle. Le fils de la défunte les suivait ; il était bien habillé et armé d'un sabre, mais ne paraissait pas très affecté. Après avoir fait le tour de l'assemblée, ils s'éloignèrent, et les danses guerrières recommencèrent. Deux vieillards, parents de la défunte, étaient les ordonnateurs de la fête ; ils parlaient au public à haute voix et faisaient l'apologie des bonnes qualités de leur parente. La fête finit par un grand repas : on mangea le cabri que l'on avait tué le matin. Je remarquai avec plaisir que le silence et le bon ordre n'avaient pas cessé de régner tout le temps de la fête, qui fut très gaie. La jeunesse dansa presque toute la nuit. Le jeune fils de la défunte s'éloigna du souper qu'il donnait, et vint partager le nôtre. »

Les instruments, dit Delafosse, sont de deux sortes : les uns, ne produisant chacun qu'un son unique, ou plutôt ne donnant qu'une note unique, sont destinés à marquer le rythme, chose qui semble tenir la place la plus importante dans la musique nègre ; à cette classe appartiennent les tambours de diverses formes et de tailles variées, à une ou à deux peaux, les clochettes de fer, les bâtonnets de bois, les Calebasses remplies de cailloux, les courges creuses et longues, les trompes de bois, de corne ou d'ivoire.

La seconde catégorie comprend les instruments dont chacun peut donner une gamme de sons plus ou moins étendus : ce sont les hautbois, les flûtes, les flageolets, les guitares et enfin les *balan* ou xylophones, dans lesquels le son des touches de bois est augmenté et modifié à l'aide de Calebasses creuses, suspendues au-dessous des touches.

Les musiciens et les danseurs de caractère font partie de la caste des griots, dans laquelle se recrutent aussi les bouffons de cour et les bardes officiels, qui amusent ceux qui les paient et chantent, ou plutôt crient leurs louanges.

Mais la danse est un passe-temps cher à toutes les castes, à toutes les classes de la société, à tous les âges, à tous les sexes et à toutes les religions, dans le pays qui nous occupe. « Quand le soleil se couche, l'Afrique danse, » disait Burdo. Il n'y a guère que les gens âgés et vénérables, les marabouts, les chefs, qui n'y prennent pas part, par souci de leur dignité. Encore voit-on de vieilles femmes s'y livrer avec frénésie, et quelques chefs risquer des pas, qui ne sont pas toujours très élégants, mais qui excitent toujours les hurrahs de la foule.

Ces danses ne manquent ni de grâce ni d'originalité. René Caillié note à diverses reprises qu'il a « pris plaisir à les voir se divertir », que leur « musique est agréable ». Il existe dans quelques localités de véritables corps de ballet qui auraient certainement un gros succès dans nos music-halls parisiens, notamment celui de Kimbérila, justement célèbre à la Côte d'Ivoire. On observe que les danses des Malinké et Dioula musulmans diffèrent complètement des ébats chorégraphiques des populations sylvestres et même savanaises voisines.

19. — *Onomastique.*

L'influence islamico-arabe s'est fait sentir quelque peu dans la langue mandé (dialectes malinké et dioula) de la haute Côte d'Ivoire. On peut en signaler les principales manifestations.

a) L'hagiographie musulmane a pris la place, ou peu s'en faut, de toute l'onomastique Mandé. Il s'agit, bien entendu du *prænomen*, spécial à l'individu, car le *nomen* ou nom de famille ou de clan (Cissé, Taraoré, Konaté, Fofana, Karamorho, Sotodogho, etc.) n'ont pas été touchés.

On trouvera donc d'innombrables Amadou, Mamadou, Mamadi, Mamoudou, Mamourou, Souleïmana, Abdoul-

laye, Bakari, Lancina, Oussoumana, Séko (cheikh), Lamina, Sidiki, Birahima, Soumaila, Mariana, Fatimatou et leurs innombrables dérivés. Il n'est pas difficile d'y reconnaître les noms arabes correspondants, et souvent prodigieusement déformés. Parfois ces noms sont précédés de Va ou Fa, qui est le mot malinké « père », terme de respect.

b) Il y a des vocables de langue noire qui possèdent un sens se rapportant à l'islam et qui sont employés tantôt comme noms communs, tantôt comme noms propres. Exemple : Karamorho, maître ; Fodi Fodé, docteur ; Tierno, lettré, cheikh ; Modi, Mori, musulman, etc...

c) Un certain nombre de villes, ou de villages, ont reçu des noms islamiques : Odienné, ou l'honneur de Dienné, (Al-Djanna) le paradis ; Touba, à plusieurs exemplaires, en l'honneur de Touba du ciel ; Salama, le salut ; Madina, à plusieurs exemplaires, en l'honneur de Médine, etc...

d) Les mois et les jours de la semaine sont tirés de l'arabe, avec une certaine déformation.

e) Quelques termes concernant surtout la vie religieuse, comme Allah, Dieu ; Nabi, Prophète ; Karandé, élève ; Karanta, école coranique ; Karamorho, maître d'école ; diamiou, mosquée-cathédrale ; missidi, missiri, mosquée ordinaire, dyniné, guina, niéna, esprit, djinn ; les vocables techniques en quelque sorte professionnels : Alimamou, l'imam ; Kotbatou, le prône ; Minbarou, la chaire, etc. ; quelques salutations religieuses : salam, alla bi dia, etc., les noms des prières de la journée, etc., et enfin quelques rares termes commerciaux : dorom ; la pièce de cinq francs, dirhem.

En somme, l'influence de l'arabe ou de l'islam dans l'onomatistique mandé est minime. Elle est loin d'atteindre le degré que nous avons vu chez d'autres populations mélanésiennes : Toucouleurs et Ouolof du Sénégal ; Songaï du Soudan ; Foula du Fouta-Diallon.

CHAPITRE VII

INFLUENCE DE L'ISLAM DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE (1)

1. — *Agriculture.*

On verra plus bas que, dans beaucoup de centres, les musulmans, hommes et femmes, s'adonnent uniquement au commerce. Ils ne font dans ces villages que fort peu de cultures, et vivent sous la dépendance économique, en ce qui concerne les denrées vivrières, des populations fétichistes environnantes. C'est le cas de tous les grands centres : Bondoukou, Kong, Séguéla, Touba. Il faut voir combien est curieuse la vie des musulmans de ces centres au point de vue agricole et commercial. C'était également le cas de nombre de villes de second plan : Kadioha, Séguéla, Kani, Boron, avant la libération des captifs. Mais actuellement, la population fétichiste y étant insuffisante pour nourrir la population musulmane, celle-ci a dû, les captifs partis, se résigner, et se mettre à son tour à travailler la terre. Elle l'a fait non sans rechigner, et actuellement encore, les cultures de ces villages sont moins considérables et moins bien tenues que celles des fétichistes environnants.

Pendant le temps laissé libre par les travaux des champs, toute la jeunesse musulmane s'égaille dans toutes les directions et va faire du commerce, surtout dans la forêt, et

(1) Renseignements dus souvent aux administrateurs LE CAMPION et RIPERT.

vers Bamako ou Kankan, dans l'Ouest ; vers Bouaké, Sikasso ou Bobo, au centre ; vers la Gold Coast ou le Sud, à l'Est. Cette pratique est assez malheureuse : beaucoup de ces jeunes gens, intelligents et travailleurs, préfèrent rester hors de leurs villages et demeurer à Daloa, Bobo, Bamako, Kankan ou Bouaké, où ils peuvent librement s'adonner à leurs occupations favorites, le commerce. On verra plus loin les conséquences sociales de cette tendance. Mais dès maintenant, on peut signaler quelle répercussion profonde ces mœurs ont sur le coût ordinaire de la vie. Ce coût est deux fois plus cher au pays musulman qu'en pays fétichiste, où l'on trouve tous les produits agricoles en grand nombre et à bon marché. Dans les cantons mixtes, l'équilibre s'établit par une moyenne entre les deux extrêmes.

Dans quelques villages musulmans, le commerce est considéré comme une occupation accessoire pour la saison sèche, en particulier celle qui permet de se procurer rapidement l'impôt : mais les cultures restent la principale occupation des habitants. Dans ces villages alors elles sont certainement mieux tenues que dans les villages fétichistes, voisins et de même race (Malinké). Les céréales, le riz, le maïs, le mil et le fonio sont cultivées de préférence aux ignames, et par des procédés meilleurs. C'est ainsi que les daba employées sont plus fortes, plus larges et plus lourdes chez les musulmans, que la moisson du riz est faite par des procédés plus expéditifs, plus rapides, plus propres, et aussi plus économiques au point de vue du rendement, au moyen de faucilles, tandis que dans les villages fétichistes, le riz, une fois mûr, est étêté, épi par épi.

En outre, ces cultures révèlent une discipline de travail et une unité de méthodes qu'on ne trouve pas dans les cultures établies par les animistes, jetées les unes loin des autres. La famille musulmane fait tous ses lougans les uns à la suite des autres, afin de permettre une surveillance

plus facile contre les animaux nuisibles sur de grandes étendues, et, par suite, pour permettre une économie de main-d'œuvre. De plus, les plantations étant voisines, chacun peut s'entr'aider facilement. On sent là des familles mieux organisées, travaillant avec plus de cœur sous la direction du chef de famille, et respectueuses de sa décision. Cette méthode de travail contraste d'une façon saisissante avec l'anarchie des fétichistes, et elle permet le travail en commun, facile, discipliné et sans arrière-pensée : aussi ces cultures sont-elles infiniment plus étendues, tout en étant mieux tenues que celles des villages fétichistes. A ce point de vue, certains villages comme Madji ou Gomanasso (Ouorodougou) sont réellement remarquables et la vue de leurs cultures est vraiment réconfortante. Elles valent celles des Senoufo fétichistes, agriculteurs incomparables, maîtres ès arts et travaux agricoles. Mais alors, par un phénomène curieux, la vie agricole réagit fortement sur l'islam du néo-cultivateur. Celui-ci, se rapprochant de la terre, semble se détacher de l'islam et revenir aux coutumes ancestrales. Est-ce de l'atavisme ? Est-ce le contact et l'exemple des animistes voisins, Malinké et Senoufo, qui sont tous cultivateurs ? Toujours est-il qu'on peut presque poser en principe que « islamisme » est synonyme de commerce et « animisme » de vie agricole, et que tout musulman qui revient à la terre semble perdu pour l'islam, comme tout païen qui s'engage dans le négoce ambulancier semble perdu pour l'animisme.

Les Dioula montrent en matière agricole leur supériorité sur un seul point, et encore est-ce une culture individuelle : le coton. C'est surtout aux environs des villages ou des quartiers dioula qu'on trouve des champs cotonniers. Et ce sont eux aussi, excellents tisserands, qui sauront le travailler et le vendre, sous cette forme de bandes bleues ou blanches, qui, depuis la guerre, soutiennent fort bien la concurrence avec les tissus européens. Il est d'ailleurs assez

compréhensible que les Senoufo, qui n'abusent pas du vêtement, considèrent le coton comme une culture d'utilité secondaire.

La grande supériorité des islamisés consiste surtout dans l'élevage. Très friands de laitage, le considérant même nécessaire pour la préparation du Souhourou (Sehour), repas matinal du Ramadan, les musulmans ont généralement très soin de leur bétail, le nourrissent régulièrement, et souvent lui imposent la pratique de la stabulation, toutes pratiques absolument inconnues ou dédaignées des animistes. Les musulmans savent également pratiquer la castration et souvent même réduisent dans le troupeau le nombre des reproducteurs à un chiffre raisonnable. Enfin ils sont remarquables pour les soins à donner aux jeunes animaux nouveau-nés. Aussi le bétail des villages musulmans contraste-t-il avec celui des villages fétichistes, vivant à l'état à demi-sauvage, mal tenu, mal nourri et mal abrité, que l'on est souvent obligé d'abattre à coups de fusil, tant les animaux sont farouches.

La famille musulmane constitue une association agricole étroite, avec des pratiques très étendues d'assistance et de mutualité, nous l'avons vu plus haut. En effet, l'achour est prélevé et placé dans des greniers spéciaux, pour le cas de disette ou de besoin des gens de la famille d'abord, des étrangers malheureux ensuite.

Un bon point encore pour les Musulmans : ce sont des dioulas d'origine peule, venus du Macina, qui paraissent avoir introduit le palmier dans la région, et notamment dans le pays de Bouna où on le rencontre en assez grande quantité. Le nom arabe, à peine déformé (tamaro = dattes), est passé dans la langue du pays.

Il est enfin assez curieux de noter que les Musulmans, qui se préoccupent si peu de la plantation d'arbres fruitiers, avaient la coquetterie d'entourer leurs mosquées, en nombre d'endroits, surtout dans l'Est, de rouges flamboyants.

2. — *Commerce.*

Les Mandé sont principalement et foncièrement commerçants et colporteurs. René Caillié, après bien d'autres, signalait il y a un siècle (1827), ce génie du négoce ambulante, qui brûle l'âme du Dioula et de son cousin Malinké, et qui a fait, pour les noirs, comme pour nous, que le nom propre Dioula, devenu nom commun « dioula », signifie commerçant ambulante.

« Les Mandingues de cette partie de l'Afrique sont tous marchands ; ils voyagent beaucoup, même dans la saison des pluies : mais étant obligés de charger leurs bagages sur la tête, ils en portent peu, et vont très lentement, en sorte que leur commerce n'est pas lucratif. Ils ne voyagent jamais sans que leurs vêtements soient chargés d'amulettes ou gris-gris, recouverts d'écarlate. Les habitants de cette partie du Soudan n'étant pas hospitaliers, les marchands sont obligés d'acheter leurs vivres, de payer le logement qu'on leur donne, et, dans chaque village, le droit de passe ; il en résulte qu'ils dépensent en voyage une partie de leurs bénéfices. Ils sont toujours armés d'arcs et de flèches, car les fusils ne sont pas communs dans cette contrée. Ils ne marchent jamais sans être munis d'un petit pot de beurre végétal, qu'ils portent à leur ceinture ; et tous les soirs, après s'être lavés à l'eau chaude, ils se graissent la tête, la figure et une partie du corps ; ils y sont tellement habitués, que la route leur paraîtrait plus pénible s'ils ne prenaient pas cette précaution. De retour de leurs voyages, ils se livrent à l'oisiveté, mangent beaucoup et se reposent sur les esclaves du soin des cultures. »

L'activité commerciale indigène des gros centres musulmans est vraiment incroyable. Pas de famille qui n'ait au moins le tiers de ses membres, hommes, femmes ou enfants, sur les chemins pour commercer, isolés ou en

famille, et sans généralement employer de Soufourou (porteurs salariés). La vie de ces dioulas est extraordinaire, ainsi que les habitudes qu'ils prennent au cours de ces pérégrinations. Ils restent souvent plusieurs années hors de chez eux, reviennent dans leur village passer quelque temps, toujours bien pourvus d'argent, et menant joyeuse vie, comblant parents et maîtresses de cadeaux et repartant ensuite pour plusieurs années rechercher fortune dans la région qui les avait enrichis. Ils forment ainsi la majeure partie de la population des centres européens, situés sur les lignes de chemins de fer. Ce mode d'existence, profitable, à certains points de vue, aux familles des absents, restées au village natal, est cependant très préjudiciable au pays qu'il prive de sa population la plus valide, la plus intelligente et la plus entreprenante.

A leur rentrée dans les villages, ces jeunes gens font preuve d'un assez mauvais esprit, surtout au point de vue familial, ayant tendance à mépriser les parents qui ne sont jamais sortis de leur village. Nantis d'habitude d'indépendance et de liberté, ils supportent difficilement la discipline paternelle, si faible qu'elle soit. Ceux qui proviennent des petits villages ne peuvent s'y habituer à nouveau et ont toujours tendance à les abandonner pour aller s'installer dans les gros centres de leur pays. Enfin, malheureusement, beaucoup prennent, au contact de races diverses, des habitudes d'intempérance vraiment dangereuses. Il n'est pas possible de croire que ces déracinés constituent sur le reste de la population Dioula un réel progrès.

Dans les gros villages musulmans, les gens, qui ne font que peu ou pas de cultures, se trouvent à la merci des fétichistes voisins pour leurs achats de vivres. La vie dans ces villages est vraiment curieuse. Les musulmans, de leur côté, se livrent à une spéculation effrénée sur tous les objets d'échanges : le sel, les sombé, les kola, parfois même les bœufs font l'objet de véritables trusts ; les dioulas, en géné-

ral musulmans, achètent en masse au moment où les prix sont les plus bas, les tombent au moment de l'impôt; le sel et les bœufs, en saison sèche; les kolas entre septembre et janvier; le tout est revendu avec un bénéfice énorme en pleine saison des pluies.

Beaucoup entassent ainsi des stocks considérables, représentant de véritables fortunes. On pouvait voir ainsi, en 1913, un dioula musulman de Mankono, amasser le contenu de dix grandes cases, toutes pleines de sel jusqu'au toit; un autre dioula, de Mankono également, avait accaparé, dans un but de spéculation, tous les bœufs arrivés du Soudan et disposait encore, à la saison des pluies suivante, d'un troupeau de plus de mille bœufs qu'il revendit en moyenne le double de ce qu'il les avait achetés. Notons que ces opérations se font le plus souvent en famille et ne sont que très rarement l'occasion de différends. Une loyauté commerciale assez remarquable règne entre les membres d'une même communauté.

Pendant que les musulmans se livrent à ces opérations, les fétichistes suivent leur exemple en ce qui les intéresse, c'est-à-dire pour la vente des produits de leurs cultures, trusent à leur tour ignames, riz et maïs, et les spéculateurs sont à leur tour obligés de passer, pour vivre, sous leurs fourches caudines. D'où un renchérissement très sérieux du coût de la vie dans les villages musulmans, adonnés au commerce.

Les associations à forme syndicale, tant de commerçants que de colporteurs, n'existent pas. C'est assez regrettable, car elles pourraient donner de très bons résultats dans ces communautés musulmanes, étant donnée leur mentalité.

Les dioulas musulmans constituent un grave danger *pour les maisons de commerce de l'intérieur, situées hors des voies ferrées*, car ils sont logiquement appelés à les

supprimer en leur rendant toute concurrence impossible. Au contraire, ils sont de merveilleux chalands pour les maisons de commerce, situées sur les voies de pénétration de l'intérieur, et dont ils constituent à peu près la seule clientèle. C'est dans ces maisons qu'ils se ravitaillent en marchandises de toutes sortes, faisant souvent de très gros achats. Ils vont ensuite revendre ces marchandises sur tous les marchés, dans les moindres villages. Se contentant d'un très léger bénéfice, comptant leur frais, leur peine et le transport pour peu de chose, ils arrivent à vendre sur les places de commerce de l'intérieur, les articles manufacturés, les pagnes et la pacotille, à un prix infiniment moindre que celui des maisons de commerce, grevées de frais généraux, surchargées de marchandises invendables, mal dirigées et surtout plus ou moins bien servies par leurs employés européens. Plus insinuants que ces agents, sachant mieux prendre l'indigène, lui parlant sa langue, lui offrant à moindre prix les mêmes articles qu'à la boutique, où un accueil froid lui est généralement réservé, ayant toujours le sourire et le mot aimable, le dioula vend très vite sa marchandise, et retourne au bout du rail, au grand émoi des commerçants européens scandalisés de sa conduite, et criant à la concurrence déloyale, alors que ces mêmes dioulas font vivre et prospérer les opérations des maisons mères, situées à la côte ou sur le rail.

La valeur professionnelle des individus est vraiment remarquable. Leurs rudiments de langue arabe leur servent à tenir une petite comptabilité des plus élémentaires, mais suffisante. Ils se passent entre eux les prix courants des différentes maisons de commerce et vont toujours à la boutique qui leur offre des prix minima.

Ils sont incomparables dans certains commerces, surtout dans celui des kolas, où seuls ils arrivent à choisir les noix les meilleures en vue de la conservation, et suivent les goûts des populations chez lesquelles ils ont l'habitude de

commercer. Connaissant presque tous les dialectes agni, gouro et bété, usités dans toute la forêt du sud, productrice de kolas, ils savent parler à l'indigène primitif de ces régions et le convaincre de leur vendre leurs noix de kolas contre leur sel ou leur bétail. Pas toujours honnêtes d'ailleurs, on pourrait même dire rarement consciencieux, ils sont d'une audace extraordinaire et pénètrent dans les tribus les plus farouches, payant souvent de leur vie leur audace, mais faisant toujours de beaux bénéfices. Et avec cela, dans les pires dangers, ils conservent leur sang-froid imperturbable, restent observateurs relativement rigoureux du rite, faisant les prières obligatoires de la journée avec ostentation, délaissant dignement leurs occupations et les discussions engagées, peut-être à dessein, pour accomplir leurs devoirs religieux. Peut-être est-ce là le secret de leur liberté d'allure dans ces régions sauvages, où l'indigène autochtone, barbare et cruel, a conçu certainement, dans sa mentalité primitive, un respect curieux et sacré pour ces gens, sectateurs d'une divinité inconnue, qui la servent avec tant de zèle et lui témoignent un si visible respect. Chose étrange, ces dioulas, au caractère si aventureux, témoignent pour les choses les plus futiles, d'une couardise extrême ; mais l'appât du gain, la hantise des bénéfices, leur font braver tous les dangers avec cette insouciance tranquille qui étonne quiconque les a vus chez eux. Mélange paradoxal de qualités et de défauts, de courage et de lâcheté, leur caractère est cependant attachant, tellement il est différent de celui des fétichistes, liés à la glèbe et ne s'intéressant qu'à elle, fermés à toute idée nouvelle, routiniers, et dont beaucoup n'ont jamais quitté leur petit village. Les dioulas musulmans sont à l'avant-garde du progrès économique local. Ils ont été les premiers à discerner que le sel soudanais avait maintenant fait son temps dans la forêt, et qu'il ne pourrait désormais plus soutenir la concurrence du sel marin, importé par la voie ferrée. Ils

ont immédiatement mis tout en œuvre pour faire adopter ce sel marin aux populations Dioula d'abord, puis à celles de la forêt. Et leur caractère insinuant, leur insistance opiniâtre et tenace, ont réalisé ce miracle de faire abandonner aux populations les plus fermées et les plus routinières du pays noir, celles de la forêt, le sel qu'elles avaient, depuis un temps immémorial, reçu du Soudan, pour leur faire adopter une denrée nouvelle. Du même coup, ils ont réalisé rapidement de gros bénéfices, tout en donnant aux maisons de commerce de la voie ferrée, un débouché nouveau à un produit, jusqu'alors inconnu dans l'intérieur, et dont les maisons établies dans la région n'avaient pas su prévoir la vogue.

D'autres groupes de dioulas, musulmans aussi, et qui ne font que passer, sont constitués presque exclusivement par des Soudanais, en majorité originaires des contrées de Ségou, Bamako, Siguiri. Ces Soudanais se répandent sur les lignes de caravanes, principalement de novembre à mars ; ils poussent devant eux des troupeaux de bœufs et même des chevaux, à destination des pays de la forêt ; du Haut-Cavally et aussi du Haut-Sassandra ; ou bien vers ces mêmes régions, par groupes ou isolément, soit à têtes d'hommes, soit à l'aide de bourricots, ils descendent des barres de sel, qu'ils troqueront contre des kolas.

Exceptionnellement et se livrant au même trafic, on rencontre quelques maures, peul et haoussa. Ces divers indigènes sont les véritables grands coureurs des lignes de caravanes.

Annuellement on peut évaluer à une centaine de mille le nombre de ces caravaniers.

La physionomie des Dioulas est familière dans toute l'A. O. F. A leurs traits généraux qu'il suffise d'ajouter, à notre point de vue, qu'ils colportent contre notre domination des rumeurs tendancieuses, des bruits alarmants ; mais rarement, quoique musulmans fervents, ils font dans un

but religieux de la propagande musulmane, quelque peu militante. Dans la majorité des cas, ils sont apôtres involontaires, inconscients; ils prêchent par leur conduite, mais ne demandent aucune conversion. Parce que croyant à Allah, ils prennent près des fétichistes des airs de supériorité dédaigneuse; ils feront avec une naïve ostentation les prières prescrites; ont-ils réussi dans leur commerce, c'est grâce à Allah; ont-ils subi des pertes, ce n'est point de leur faute, Allah, qui connaît le véritable enchaînement des choses, a voulu qu'il en soit ainsi, Bismillahi! Dans les villages fétichistes, situés sur les lignes de caravanes, tous ces mobiles finissent à la longue par agir puissamment sur la mentalité puérile du noir. Par orgueil, par désir de ne point s'aliéner une divinité, reconnue redoutable par de nombreux fidèles, le fétichiste arrive parfois lui aussi à faire salam, et dans le Panthéon, où il abrite toutes ses idoles, il offrira une place à Allah.

Il faut reconnaître de plus que, commerçants avant tout et par-dessus tout, les Dioulas aiment la tranquillité et qu'ils ont généralement intérêt à la faire régner. Il faut ajouter aussi, à leur honneur, que leur témérité mercantile bien souvent confina au véritable héroïsme, enfin qu'ils furent tenus bon gré, mal gré, par les populations, impénétrées ou insoumises, à un tel point comme les prophètes de notre venue, comme nos alliés et nos collaborateurs, que maintes fois, à ce titre, ils tombèrent, premières victimes, dès le début des hostilités.

3. — *Industrie.*

L'industrie est fort peu développée dans la haute Côte d'Ivoire; elle ne dépasse guère le stade familial et de village, et, à part l'industrie alimentaire, est presque entièrement concentrée dans les mains des musulmans, soit lo-

caux, soit immigrés et d'origine soudanaise. C'est en effet parmi les Dioulas, surtout dans le Centre et l'Est, que se recrutent les tailleurs, coiffeurs, cordonniers, forgerons, bouchers, tanneurs, etc... Ce sont eux également qui présentent le plus de candidats interprètes, gardes, boys, cuisiniers, etc... De même, le recrutement pour les grandes écoles de Bingerville ou de Gorée serait abondant dans l'élément dioula et malinké, si on voulait faire un peu de réclame. Tels quels, ces peuples sont actuellement bien représentés dans ces écoles.

Ce n'est pas à dire que les Malinké animistes, les Senoufo, les Abron, les Koulango ne soient pas capables d'une semblable assimilation. On a pu constater qu'ils étaient au contraire très ouverts et s'adaptaient à toutes les situations administratives ou commerciales, dès qu'ils ont été un peu dégrossis, et notamment quand ils avaient fait leur première éducation dans une école française, soit laïque, soit catholique. Cette constatation est d'ailleurs la règle. Le musulman est en général plus avancé et plus ouvert que le fétichiste, mais il semble fixé sur ses positions comme par une force invincible. Le fétichiste prend sa revanche dès qu'il trouve une heureuse influence pour lui ouvrir la voie du progrès : aucun obstacle ne l'arrête alors, et il dépasse de beaucoup les musulmans. Cette règle est vraie pour deux races, et à l'intérieur de deux races, pour deux familles. Elle est vraie pour les enfants comme pour les adultes, et peut être constatée journallement dans nos écoles, petites et grandes, et dans les diverses missions chrétiennes.

Il n'est pas sans intérêt de passer en revue les principaux aspects de cette industrie familiale. Les notes de Delafosse nous y seront utiles.

La bière est préparée par les femmes. Elle est faite de mil et de maïs. Il s'en fait une grande consommation, surtout chez les fétichistes, qui y mettent généralement du

piment et du gingembre. Cette boisson renferme une quantité d'alcool suffisante pour engendrer l'ivresse quand on boit avec excès. On prépare aussi une sorte d'hydromel avec du miel et de l'eau, et diverses boissons plus ou moins fermentées extraites de divers fruits sauvages. Les dioulas et plus généralement les musulmans ne boivent en principe ni bière de grains, ni aucune liqueur fermentée. Pratiquement il en va tout autrement.

Ce sont les femmes qui filent le coton, mais ce sont les hommes qui le tissent en bandes et cousent ces bandes pour en faire des pagnes ou des vêtements. Les tisserands appartiennent aux deux races Senoufo et Mandingue, mais ils sont surtout nombreux dans les villages dioulas.

Les teinturiers se recrutent parmi les deux sexes : presque tous sont des Haoussa ou des Dioulas, ou encore des Marka ou Sarakollé. Ils se servent de cuves, consistant soit en une fosse profonde, creusée dans le sol argileux, soit en un vase de grandes dimensions, enterré jusqu'au col dans la terre. On ne connaît guère que deux teintures : l'une, allant du bleu pâle au noir, est obtenue des jeunes pousses de la liane, dite liane à indigo ; l'autre, brunâtre, est obtenue des noix de kolas du pays. La seconde d'ailleurs n'est que très rarement employée. On teint soit le fil de coton en écheveaux, soit les étoffes elles-mêmes. La teinture des cuirs est faite, non par les teinturiers, mais par les cordonniers. Les cordonniers sont en général des étrangers (Marka, Haoussa, ou Sénégalais), plus rarement des Dioulas ou des Malinké de la caste des artisans. Ils tannent, assouplissent et colorent le cuir de bœuf, de mouton et de chèvre, et en fabriquent des babouches, des sandales, des bottes, qu'ils ornent souvent de broderies de soie ou de laine d'un travail assez délicat ; ils confectionnent aussi des selles et des brides, mais surtout des gaines pour couteaux, des fourreaux de sabre, des sacoches, des bracelets et ceintures de cuir, et enfin des étuis à talismans.

Leur travail est généralement solide et presque toujours artistique.

Les tailleurs et brodeurs, qui confectionnent les vêtements importés par les musulmans (culottes, boubous ou gandouras, burnous, caftans) et les bonnets de coton ou de velours, sont aussi presque tous des étrangers du Nord. Leurs broderies de soie ou de coton mériteraient d'être mentionnées, car elles sont en général fort belles. Le travail du fer a été en grand honneur de tout temps chez les Malinké dans la caste des Noumou, et chez les Senoufo, principalement dans la famille des Sekongo. Le fer est extrait du minerai par une méthode analogue à celle que nous appelons la méthode catalane, au moyen de hauts fourneaux chauffés au charbon de bois. Il est coulé dans des moules cylindriques en argile que l'on brise pour en retirer le lingot de fer, ou d'acier, ou même de bronze, car ces trois métaux sont fabriqués par les Senoufo, le dernier à l'aide de cuivre d'importation européenne. Ils connaissent fort bien les procédés et les usages de la trempe, et fabriquent des métaux d'excellente qualité.

Ces forgerons sont en même temps *orfèvres* et bijoutiers. Ils fabriquent, à l'occasion, des chapelets, mais ces pieux objets sont surtout importés du Soudan ou des pays maures.

Dans le bassin de la Volta, les jeunes gens délaissent souvent leurs cultures pour aller chercher des paillettes d'or dans le lit des cours d'eau, mais ce sont des fétichistes : Birifon, Koulango, Abron. Il est vrai que tôt ou tard, cet or s'écoulera par la main des Dioulas. Dans beaucoup de villages, on élève des abeilles, mais ces ruches sont évidemment le fait des cultivateurs et par conséquent la plupart du temps, des non musulmans.

4. — *Richesse publique.*

On a vu plus haut de quelle façon étaient données les offrandes aux marabouts et combien, en général, ces offrandes étaient légères. Il suit de là que ces dons ne peuvent en rien influencer sur la richesse publique et sur la raréfaction du numéraire. Sans doute, ces dernières années marquées par la crise du caoutchouc, avaient amené une crise dans la vie économique du pays en tarissant la principale source de numéraire que possédait le pays, mais le Dioula n'en a pas souffert. Insinuant, d'une bonhomie toujours égale, le Dioula avait continué son commerce, l'avait transformé insensiblement; il troquait ses marchandises européennes contre des kolas ou des sombé, qu'il changeait à nouveau contre des peaux de bœuf ou contre des arachides, et enfin il allait porter le fruit de ses achats aux maisons de commerce de Bouaké ou de Kankan, alors que les maisons locales hésitaient encore à se lancer dans des affaires pareilles. Aujourd'hui, ils achètent du coton, des palmistes, etc., devantant de plusieurs années les maisons locales qui devraient bien souvent les étudier et les prendre comme exemples. Les dioulas musulmans ont ainsi assez peu souffert des crises dernières, ils ont simplement changé leur fusil d'épaule sans se décourager plus que les autres, ils ont écouté nos conseils et se sont lancés dans les voies nouvelles avec ardeur, au grand profit des maisons de commerce de Bouaké ou de Kankan.

Malheureusement, cette vie d'âpre combat pour le gain n'a pas, nous l'avons vu, contribué à augmenter sensiblement leurs qualités morales et leur esprit d'économie. L'argent pour eux, et malgré sa raréfaction, a toujours conservé aussi peu de valeur que par le passé. Ils n'ont qu'une hâte, c'est de le dépenser en folies, aussitôt gagné.

Aimant les beaux vêtements, les beaux chevaux et les belles femmes, rien n'est trop cher pour la satisfaction de leurs appétits. Grugés par les femmes et les griots, auxquels ils ne savent rien refuser, ils sont bientôt aussi pauvres qu'au-paravant et ils reprennent allégrement leur lutte pour le gain, ayant été encore, même dans la satisfaction de leurs appétits, de merveilleux instruments d'accroissement de la richesse publique.

En dehors de la savane soudanaise, l'arrivée des dioulas et leur diffusion dans la forêt a eu dans le domaine de la vie matérielle des peuplades sylvestres, une heureuse influence, car ils ont apporté des bœufs jusque dans les régions les plus reculées, et ont certainement ainsi contribué à diminuer le cannibalisme.

En outre, ils ont créé à l'indigène quelques besoins, en lui donnant le goût des étoffes et de la pacotille; mais, comme nous l'avons vu, le dioula ne demande en échange que le kola; ce n'est donc pas lui qui contribuera à donner aux indigènes l'habitude du travail, qui est le principal facteur de la richesse d'un pays.

La nourriture et le genre d'habitation des indigènes n'ont guère changé au contact des dioulas, mais le sordide bila de la forêt est de plus en plus remplacé par le pantalon, et les ustensiles de cuivre et de fer émaillé, dont les ménagères bambara font un si large usage, commencent à faire leur apparition dans la batterie de cuisine des mousos du pays.

Enfin les chefs eux-mêmes, qui sont les plus farouches conservateurs des traditions ancestrales, commencent à faire des concessions au confort moderne, et beaucoup ont abandonné le tabouret de pygmée qui les suivait dans tous leurs déplacements, pour la chaise longue, plus commode et aussi portative.

Cependant ces avantages ne vont pas sans inconvénients: le dioula vide le pays de tout numéraire. C'est ainsi par

exemple qu'en 1913, le cercle du Haut Cavally faisait 863.000 francs de dépenses contre 483.000 francs de recettes. Et cependant au moment de la rentrée de l'impôt, il n'y avait plus d'argent ou très peu : les dioulas avaient donc emporté dans leur pays 300.000 francs environ.

CHAPITRE VIII

SURVIVANCES DU PASSÉ

1. — *Croyances et rites médico-magiques.*

Le tana. — Les familles musulmanes, comme les familles fétichistes, ont, en principe, toutes, leur tana, c'est-à-dire qu'elles se réclament toutes d'un animal totémique, ou plutôt tabouique, indiqué par le diamou ou nom patronymique de la famille généralisée. Ce tana, dont l'énonciation est équivalente à celle du nom de famille, confère à ceux qui en sont dépositaires une sorte de parenté, éloignée, il est vrai, mais réelle.

Ce n'est pas le lieu d'entreprendre ici la définition du tana, si connu d'ailleurs en Afrique Occidentale. Delafosse en a donné au surplus une explication excellente au tome III de son ouvrage *Haut-Sénégal et Niger*. Il dit notamment : « C'est dans l'élément magico-religieux qu'il convient, à mon sens, de classer la croyance au « tabou » ou au tana, si universellement répandue en Afrique Occidentale. Non seulement chaque clan a son ou ses tana, mais il est rare que chaque village, chaque famille, chaque individu même n'ait pas le sien ou les siens, qui lui ont été imposés, à la suite de certaines circonstances, par quelque magicien réputé, avec la croyance bien enracinée que toute infraction au tana amènera la mort ou tout au moins une maladie grave, à moins que l'infraction ait été

involontaire, auquel cas elle peut être rachetée par un sacrifice expiatoire et une offrande au magicien. »

Cependant, les familles musulmanes ont peu à peu délaissé leurs croyances totémiques. La plupart des musulmans prennent un air offensé, lorsqu'on leur demande quel est leur tana. Il n'en était pas de même à l'origine, où la croyance au « tana » était certainement aussi générale chez les musulmans que chez les fétichistes. Les familles musulmanes avaient des tanas semblables à ceux des familles fétichistes.

On peut profiter de l'occasion pour énumérer l'ensemble des tanas de la famille Mandé.

On sait que depuis Binger on la partage en Ndé et en Mandé proprement dits.

Chez les Mandé proprement dits, les tana étaient et sont encore :

1° Le caïman ou *bamba*, *banma*. Cette famille porte actuellement le nom générique de Banmana. Au Soudan français, comme dans la haute Côte d'Ivoire, leur donner le nom de Bambara, c'est employer une appellation impropre du mandé. Dans tous les pays, le mot Bambara est synonyme de kafir, « infidèle » ;

2° L'hippopotame ou *mali*. Cette famille porte le nom générique de Mali-nké. Elle comprend les Mali-nké proprement dits, les Kagoro, les Tagoua ;

3° L'éléphant ou sama. Cette famille porte le nom générique de Sama-nké ;

4° Le serpent ou sa. Cette famille porte le nom générique de Sa-mokho.

Ces grandes familles ont eu, comme on sait, chacune leur propre histoire ; elles étaient groupées en tribus, ayant chacune un ou plusieurs tana et un diamou particulier.

Certaines de ces tribus se sont même scindées et figurent à la fois dans deux ou plusieurs des cinq grandes familles, telles les Diara, Kouroubari, Cissé, etc..., elles se désignent

actuellement non seulement par leur diamou, mais elle y adjoignent quelquefois, pour se différencier entre elles, le nom de leur tana particulier.

1° Famille des Bamba, dite Banmana (caïman). (Concerne le Soudan).

2° Famille des Mali (hippopotame), dite Mali-nké :

- | | | |
|------------------------|---|---|
| a) Famille royale. | { Keïta, Koïta.
Barhayorho,
Kamara, | } le rat palmiste des arbres. |
| b) Familles nobles. | { Kourouma,
Konaté,
Sissokho, | } la panthère. |
| c) Familles de griots. | { Kouyaté,
Diabakhaté,
Dombaa,
Dioubaté, | } l'iguane. |
| d) Tagoro. | { Tounkara,
Magaza,
Konaté,
Touré, | { le serpent boa.
le campagnol (rat des champs).
le serpent trigonocéphale. |
| e) Tagouara. | { Traouré,
Diarabasou,
Konné,
Bamma, | |

3° Celle des Sama (éléphant), désignée par le nom Saman-ké. Elle comprend des Touré, des Cissé, des Traouré, des Dembéle.

4° La famille des Sa (serpent), dite Sa-mokho. Elle comporte des Kouloubari et des Sogodogo.

Puis vient l'ancienne famille des Ndé, qui avait le lamantin pour tana collectif, et dans laquelle on classe les Soni-nké et les Soussou, qui ne nous intéressent pas ici, et les Mandé-Dioula.

Chez les Mandé-Dioula de la Côte d'Ivoire, qui sont à

peu près tous musulmans, il est assez difficile de reconstituer le tana, ses légendes, ses applications rituelles. Ils opposent un mutisme à peu près complet ou des dénégations constantes, soit qu'ils aient honte d'avouer ces faiblesses du passé, incompatibles avec l'islam, soit que vraiment, ce qui est à croire, ces croyances tendent à s'affaiblir chez beaucoup de musulmans, notamment chez les lettrés.

Les *Saranorho* de Korhogo ont pour tana l'éléphant (sama), qu'ils ne doivent pas manger, sinon leur bouche enfle et la peau tombe. Il faut même éviter de le voir, sous peine d'être atteint d'une affection des yeux. Les *Saranorho* croient qu'ils ont un ancêtre commun avec l'éléphant, la légende paraît s'être perdue. Une branche de cette famille, à Kong, a aussi pour tana le petit renard (ouattani).

Les *Dembélé* de Korhogo ont pour tana le serpent noir, tacheté au cou (korongo). Sa présence aux alentours d'une case est le présage de mauvaises nouvelles. La personne qui le rencontre peut être assurée d'une mort prochaine dans sa famille.

Les *Touré* de Korhogo ont pour tana la panthère (soli), depuis le jour où un de leurs ancêtres rendit service à cet animal en lui retirant une épine du pied, en pansant la plaie, et en le nourrissant pendant la convalescence.

Un indigène *Konaté* a déclaré que le tana de sa famille était le boa, sans vouloir en dire plus.

Les *Ouattara* de Bondoukou ont pour tana la panthère (soli), ou plutôt le léopard. L'ancêtre des *Ouattara* était, disent-ils, la panthère. C'est un souvenir que rappelle tout *Ouattara*, qui rencontre cet animal, en lui présentant les doigts écartés, le pouce caché dans la paume de la main.

Les *Diabaraté* de Bondoukou ont le même tana, depuis le jour où la stérilité de leurs femmes fut guérie par la rencontre d'une femelle de léopard, qui venait de mettre bas deux petits. Certains assurent qu'il y a aussi entre eux

et l'animal une relation de parenté et qu'autrefois leurs ancêtres pouvaient se changer en léopards.

Les *Kamaraté* de Bondoukou ont le même tana. Ils disent que le cri du léopard annonce une mort imminente dans leur quartier (Kamaraya). Leurs ancêtres prétendaient pouvoir se changer en léopards et ajoutaient qu'après la mort, leurs âmes se réfugiaient dans le corps de ces animaux. On ne croit plus cela aujourd'hui ; l'islam le défend.

Les *Bané* ont pour tana le serpent cracheur (bouroungo en dioula) et le rat palmiste (kéléni). Leurs ancêtres se muiaient à leur guise en serpents cracheurs. Ils ne touchaient pas non plus au rat palmiste, parce que jadis le talisman, qu'ils prenaient à leur départ en guerre, s'accompagnait d'une interdiction de toucher au rat palmiste. Ils étaient ainsi à l'abri des balles. Certains estiment aujourd'hui que ce tana n'est plus aussi nécessaire, puisqu'il n'y a plus de guerre, et ils ne se gênent pas pour manger le rat palmiste.

Les *Dérébou* ont pour double tana le léopard, qui est leur ancêtre, et à qui on offre une chèvre, quand il vient rôder dans les environs ; et le lièvre à la suite d'un contrat, passé entre un de leurs ancêtres et un lièvre qu'il lâcha dans la brousse avec une amulette au cou.

Les *Timité* déclarent n'avoir d'autre tana que celui du Prophète, à savoir le « porc ».

A *Bouna*, le lion des monts de Kinta est le tana des Cissé ; le boa, celui des Ouatarra ; l'éléphant, celui des Taraolé ; le chien, celui des Touré ; le caïman, celui des Bamba ; le sanglier, celui des Kambara et des Diala.

Retenons enfin que la plupart des Dioulas ne mangent pas de singe, sans toutefois qu'on puisse considérer cet animal comme un tana.

En résumé, l'idée générale que se font les peuples musulmans de leurs tana, c'est moins une idée de parenté gé-

nérale et de consanguinité qu'un principe d'aide et d'assistance réciproque et d'union morale, impliquant l'interdiction formelle pour l'homme de toucher à l'animal, et même souvent de le voir, et pour l'animal de faire du mal à l'homme.

Le tana n'est pas forcément un animal, c'est quelquefois une force de la nature, un élément physique quelconque, qu'on arrive avec le temps à confondre avec l'objet qui lui sert de support. C'est ainsi que dans les villes, on trouve une maison, un pan de mur, une gargouille, un coin de place, et même simplement une orientation, qui est tana, ou, comme traduit l'interprète, qui est fétiche. Il devient alors impossible d'effectuer des réparations urgentes, des travaux de voirie, etc..., ou bien il faut palabrer interminablement pour convaincre les intéressés et mettre le « fétiche » de son côté. Il y a certainement une relation très étroite entre le principe du « tana » et le fétichisme. La chose mériterait d'être étudiée.

Ailleurs, et le cas est fréquent dans toute l'Afrique noire certains chefs ne peuvent se rencontrer avec tels autres dans un même village : la mort de l'un d'eux s'en suivrait inévitablement.

Dans certains villages, en certaines familles, on dit que les jeunes femmes ne doivent pas manger de poulet, sous peine de ne pas avoir d'enfants.

Il reste enfin à signaler une communauté de « tana » entre familles musulmanes et familles fétichistes. Les Fofana musulmans de l'Ouorodougou par exemple ont comme tana la panthère (ouarha), de même que les Dosso, les Niaye et les Ouattara fétichistes. Or, des tanas semblables confèrent une parenté congénitale entre membres des familles arborant ces tanas.

L'origine du tana des Dosso, Fofana et Ouattara est, d'après la légende locale, la suivante : Au cours d'une

guerre, les fétichistes et les musulmans, réunis dans la même horde (kéré), s'égarèrent. Tout à coup au milieu des rangs de l'armée surgit une panthère. Comme elle fuyait, les guerriers la suivirent. Elle les conduisit ainsi sur le chemin perdu et disparut mystérieusement, une fois les guerriers arrivés sur ce chemin. Le chef de guerre (Kéré-massa), un fétichiste, harangua ses hommes et, leur affirmant que la panthère les avait probablement sauvés, leur défendit de tuer cet animal ou sa postérité et d'en manger la chair.

Il est certain qu'à l'origine, la différence des religions ne fut pas considérée comme un empêchement aux relations de parenté conférées par le même tana. Puis, les Fofana, devenus plus orthodoxes, délaissèrent peu à peu l'idée du tana et par suite relâchèrent les liens qui les unissaient aux Dosso fétichistes. Et si, dans la masse des musulmans encore peu dégrossis, on croit encore ferme au tana et à sa puissance, et si l'on se garderait bien de tuer l'animal protecteur de la famille, et d'en consommer la chair, les musulmans plus évolués et plus orthodoxes, en général les turbannés, se targuent de manger la chair de tous les animaux pourvu qu'ils soient égorgés rituellement, sauf, bien entendu, le cochon, les sangliers et les chiens.

En somme, l'idée de tana et celle de clan totémique sont en pleine décadence chez les musulmans; elles commencent même à s'affaiblir chez les fétichistes, puisque actuellement les jeunes gens, même animistes, ne l'observent guère que dans leurs villages et ne s'en soucient plus, lorsqu'ils en sont partis.

A noter cependant que, tandis qu'on ne demande jamais brutalement chez les animistes le nom patronymique, mais qu'on en provoque indirectement l'énonciation par l'affirmation : « Je suis de tel tana », à laquelle l'interlocuteur est tenu de répondre : « Et moi de tel autre », se renseignent ainsi indirectement l'un l'autre, au sujet de leur

diamou réciproque, les musulmans, au contraire, ne se désignent jamais par leur tana, mais énoncent simplement, à la suite de leur nom, le nom patronymique de leur famille.

Jamais la vie de clan n'est marquée par des cérémonies d'initiation ou exprimée par l'exogamie. On naît avec le diamou paternel, et c'est tout.

Le seul rite positif est l'interdiction de tuer l'animal protecteur de la famille et d'en consommer la chair.

Les jours fastes et néfastes. — Dans toutes les familles, il y a un jour qui est faste et où il est conseillé d'entreprendre les affaires et un autre qui est néfaste, et où il faut rester chez soi et caché en quelque sorte, afin de donner le moins de prise possible aux mauvaises influences extérieures.

Il est curieux de résumer ici ces recommandations ou interdictions, car ces survivances du passé éclairent singulièrement la mentalité des musulmans Mandé-dioula.

Le lundi (téné) est le jour du feu. La case faite, le mil semé, ce jour-là, brûleront. Mais c'est un jour heureux pour voyager, chasser, aller à la guerre, faire des gris-gris destinés aux enfants.

Le mardi (talata), on peut couper la crinière des chevaux, mais jamais les cheveux des hommes. Ce jour-là, on ne rend pas les objets confiés; on ne fonde pas un nouveau village, on ne commence pas une case, on ne tisse point sa natte à coucher, on ne fait point ses adieux, on ne commence point un travail, et si une case est achevée, ce jour-là, on ne doit pas y coucher. On ne doit pas chasser.

La fille née un mardi fera le bonheur de son père; un garçon né ce jour-là fera son désespoir. C'est un jour de querelles et où le sang coule facilement: il ne faut donc pas y entreprendre un voyage ou du commerce.

Le mercredi (alarba) est un mauvais jour pour se mettre

en route ; on ne fonde pas un village nouveau, on ne commence pas une case, on ne recherche pas de racines pour remèdes, on ne fait pas de libations, on ne fait pas de lessive. Si on rase la tête d'un enfant un mercredi, la tête fera toujours mal. Un travail commencé ce jour-là traînera en longueur. On ne consulte pas les Kénalala (sorciers). On doit tresser les cheveux ; on ne découpe pas le cuir pour les chaussures, on ne met pas un pantalon terminé le mercredi, à moins qu'on ne commence à le fouler aux pieds. En revanche, c'est le jour consacré aux mariages.

Le jeudi (alamissa) est un jour heureux pour chercher un époux ou une épouse, pour tresser des nattes, pour partir en voyage, pour commencer une guerre, pour faire des razzias, pour découper son propre bonnet, pour mourir. La femme née ce jour-là trouvera un bon mari et l'homme une bonne femme. Un travail commencé sera promptement terminé ; qui commence un voyage le jeudi reviendra sûrement. C'est le jour des génies. Mais on ne doit point voyager la nuit. Celui pour qui on fait un gri-gri contre les maladies, guérira à coup sûr. Si l'eau d'un puits que l'on creuse paraît le jeudi, ce puits durera longtemps, et ce jour-là, on peut mettre les vêtements terminés.

Le vendredi (ardjouma) est un jour de repos pour les musulmans, et l'usage s'est étendu en plusieurs endroits aux fétichistes. C'est un jour heureux pour bâtir ou pour fonder un nouveau village, mais ce n'est pas un jour faste pour le voyage ou le commerce.

Le samedi (sibiti) est un jour heureux pour confectionner des gris-gris, pour marier les veuves, pour commencer un voyage. Celui qui met la toiture de sa case, ce jour-là, ne mourra pas dedans. Un garçon, né ce jour-là, se mariera quand il voudra, il deviendra chef et vivra longtemps. Si on commence à cueillir une récolte mûre, on sera sûr de la manger. Le croyant qui meurt un samedi sera heureux dans l'autre monde. Une vache née le samedi donnera

beaucoup de lait. Certains Dioulas chôment par crainte des sorciers, tandis que le lundi, jour de repos réglementaire, ils chôment par crainte du tonnerre.

Le dimanche (lati ou kiri) est faste à Bouna ; l'enfant né en ce jour n'aura rien à craindre ni des sorciers ni des génies, il ne deviendra pas aveugle, il ne mourra pas à la guerre, il ne sera pas effrayé la nuit ; aucun serpent ne le mordra, la panthère ne le dévorera pas, et aucune maladie nerveuse ne le frappera ; tous ses rêves se réaliseront. Enfin le poussin éclos ce jour-là ne sera pas mangé par l'épervier. En revanche, le dimanche est partiellement néfaste à Bondoukou : il ne faut pas quitter son village ce jour-là, on ne serait pas sûr d'y revenir.

À ces jours familiaux, à ces jours de la semaine viennent se superposer les jours du mois (lunaire), qui, eux aussi, sont fastes ou néfastes et compliquent singulièrement le système.

Sont néfastes : le troisième jour de la lune, anniversaire du meurtre d'Abel par Caïn ; le cinquième, anniversaire de l'expulsion d'Adam et d'Ève du Paradis terrestre ; le treizième, anniversaire de la vente de Joseph par ses frères ; le seizième, anniversaire des épreuves de Job ; le vingt-unième, anniversaire de la noyade de Pharaon dans la mer Rouge ; le vingt-sixième, anniversaire du commencement du déluge.

Et la question n'est pas encore épuisée : il faut y ajouter les pratiques divinatoires et carrés magiques pour déchiffrer l'avenir ; la recherche des heures fastes et néfastes, etc... Le Noir est comme le malade, qui retenu au lit et parfaitement lucide, mais d'une lucidité un peu fiévreuse, s'amuse pour tuer le temps à d'innombrables combinaisons, à des réussites les plus fantaisistes que l'imagination puisse inventer. Et pour ce passe-temps, il utilise toutes les superstitions traditionnelles de son milieu, tous les enseignements plus ou moins orthodoxes de la Bible et de l'Islam.

Événements calamiteux. — Les mauvais rêves, les cauchemars sont les présages d'événements fâcheux. Il est bon de se précautionner contre leur réalisation. En juin 1920, un marabout de Bondoukou rêva qu'une grande bataille s'était produite entre les gens de la ville et que le sang avait coulé. On consulta les écrits *ad hoc*, et l'on vit que pour conjurer le mauvais sort il fallait donner un bœuf noir et 175 francs à un étranger allant vers l'ouest. On lut alors le Coran tout entier, chacun son feuillet, dans une assemblée générale de marabouts, et les lecteurs se partagèrent le bœuf et les 175 francs recueillis en ville. Cette solution mécontenta certains marabouts qui trouvèrent qu'on n'avait pas observé exactement les indications du livre des songes. Aussi quand, un mois plus tard, un conflit éclata entre l'almamy et le chef du Douzo à propos d'une jeune fille que tous deux voulaient épouser, et que des rixes furent sur le point d'éclater, y virent-ils une confirmation de leurs pronostics, et l'opinion publique leur donna raison.

L'éclipse de soleil, *téré noro ten na*, serait occasionnée ou par la guerre entre deux rois, ou par la mort d'un personnage important.

L'éclipse de lune, *kari noro ten na*, aurait pour motif le vol de cette planète par une sorcière appelée *Danguma*, qui voudrait la dévorer.

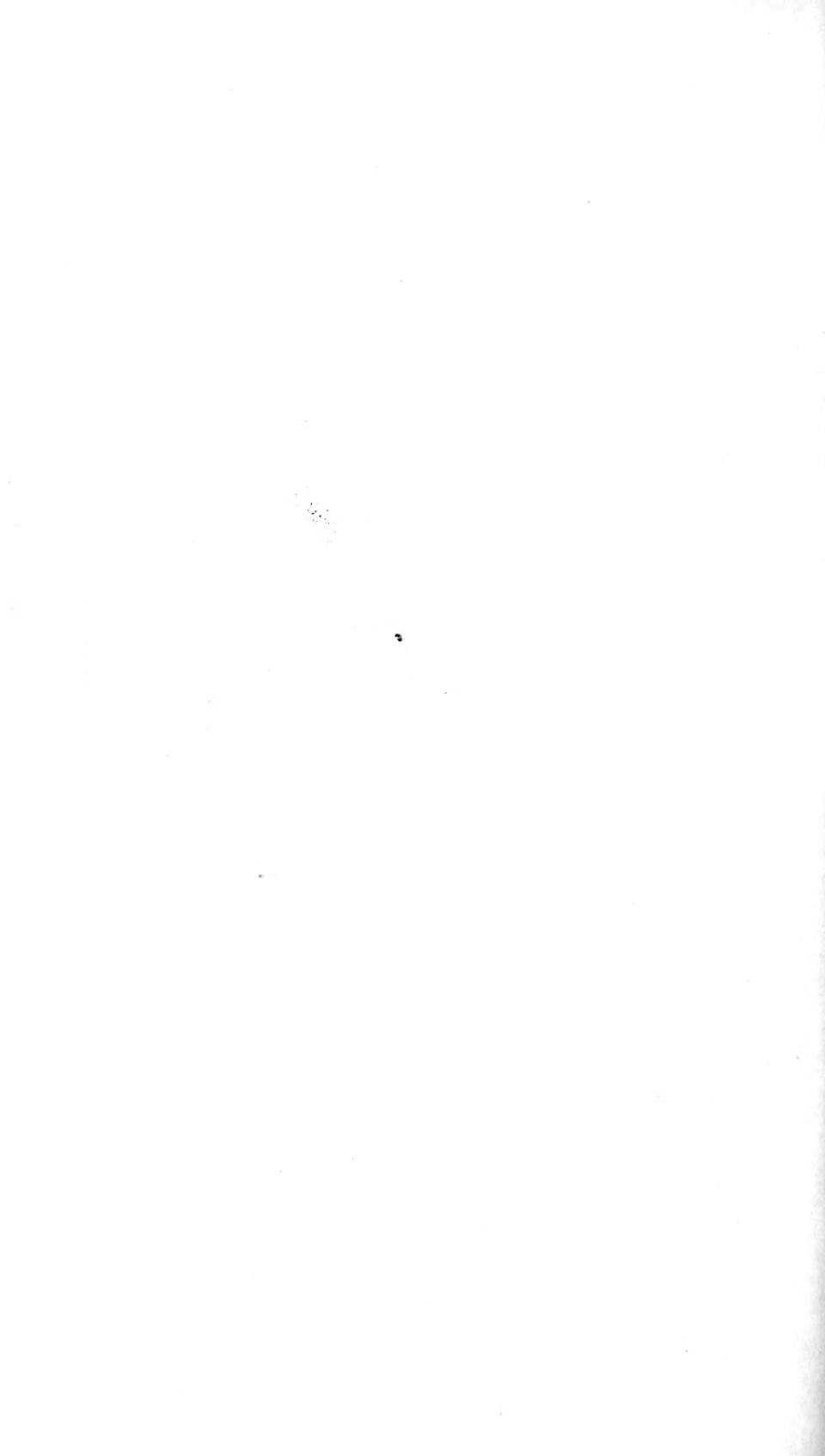
Lors d'une éclipse de soleil, la croyance populaire est que, si le phénomène dure une journée, tous les hommes seront changés en singes; aussi les rues retentissent des cris des gens, des prières des marabouts. Dans ces occasions, les Koulango font tamtam, dansent, mais ne boivent pas de dolo.

L'arc-en-ciel, c'est « Allah mourou », « le couteau de Dieu » ou « Sammourou, couteau du ciel ». Quand il apparaît, c'est que Dieu n'est pas content et coupe la pluie. Certains le prennent pour un arc réel, en pierres, aux couleurs variées. D'autres disent qu'il sort des termitières.



TAM-TAM "MALINKÉ".

Fortier, Dakar.



La foudre est une pierre enflammée. A cette croyance fétichiste, l'islam a ajouté que cette pierre est lancée par l'Archange Michaël, chargé de la conduite des événements météorologiques (tornades, pluies, éclairs, etc).

Le Soubarha. — Le soubarha est le sorcier classique des pays noirs, le féticheur, le magicien, le jeteur de sorts, l'être malfaisant, qui « mange », au figuré, l'âme de ses victimes, et qui boit leur sang. Sous ce nom, il est connu dans tous les pays mandé des Guinées, du Libéria, de la Côte d'Ivoire, de la Gold Coast, et du Soudan. Dans les pays Senoufo, Abron, etc..., on le nomme aussi le Kénéla.

Le sorcier est le représentant des forces du mal sur la terre; il est l'agent des génies malfaisants. Il s'est produit en sa personne, chez les peuples, islamisés, un singulier mélange de croyances animistes et de djinnisme musulman. Une fois de plus, la religion d'importation s'est adaptée aux coutumes ancestrales, ou se les est assimilées, si l'on veut.

Le soubarha est bien connu (1) et ce n'est pas le lieu de s'étendre ici à son sujet; mais il importe de signaler la présence fréquente en Côte d'Ivoire d'une caste spéciale de sorciers, originaires du bas Soudan, les Gaoulo, sorte de bohémiens charlatans. Ces individus, qui forment une caste plus méprisée peut-être encore que les griots, n'en provoquent pas moins une grande frayeur.

Chaque village a son ou ses sorciers. Ceux-ci se transforment la nuit en gros oiseaux, en panthères, en hyènes, etc..., revêtant, suivant le cas, une peau recouverte de plumes ou une peau de fauve et s'adaptant aux doigts des griffes de fer. Ainsi affublés, ils sortent la nuit, poussant

(1) Cf. PAUL MARTY, *Études sur l'islam au Sénégal.* — *Études sur l'islam au Soudan.* — *Études sur l'islam en Guinée : Fouta-Diallon.* — Cf. encore MAURICE DELAFOSSE, *Haut-Sénégal et Niger, etc.*

des cris de gros oiseaux et de bêtes, qui effraient les gens du village ; ils viennent frapper aux portes et enlèvent les femmes et les enfants qui se présentent — c'est du moins ce que veut la légende. On rencontre encore quelques sorciers dans les villages, mais ils ont tendance à disparaître. Ils le sont surtout de nom, et de moins en moins de fait. On parle d'eux devant les enfants, comme on parle de Barbe-Bleue, d'Ali-Baba, de Croquemitaine, dans certaines de nos campagnes.

Ils rançonnent les villages qu'ils parcourent en se servant de moyens variés, les uns menaçant de la venue de conquérants noirs, dont ils se disent les envoyés, les autres prodiguant les injures et déposant des ordures dans les cases des récalcitrants, ce qui aurait pour effet, disent-ils, de faire mourir le propriétaire de la case, ou un membre de sa famille.

Le passage de ces étrangers n'a aucune répercussion au point de vue politique, mais il a été l'occasion de nombreuses escroqueries auxquelles il a été nécessaire de mettre un terme à plusieurs reprises. En 1912 encore, une de ces bandes de griots était arrêtée dans le cercle du Baoulé-Nord ; elle était composée d'habitants du village de Diéfolongo, près de Ségou ; d'autres provenaient de Ouondo. On renvoya les femmes et les enfants dans leurs villages d'origine et on traduisit les hommes devant un tribunal de province sous l'inculpation d'escroquerie.

Les fétiches. — L'animisme, au sens propre du mot, c'est-à-dire le culte des esprits, soit sous la forme de culte des morts, soit surtout sous celle de dynamisme ou vénération des génies, personnifiant les forces de la nature ou les êtres autres que l'homme, l'animisme, dis-je, est la vraie religion des peuples de la savane. Il est pur chez les Malinké païens et les Senoufo. Il s'est mélangé à l'islam chez les Malinké islamisés et les Mandé-dioula.



DANSES DES FÉTICHEUSES.

Cl. Fortier, Dakar.

Il y a toutefois, à l'est de la colonie, chez les Koulango et les Lobi, un véritable fétichisme, c'est-à-dire le culte d'objets matériels, représentant les forces et les esprits invisibles.

Chez les Koulango de Bouna, par exemple, le fétichisme est très développé dans le village de Say. Le premier fétiche est la montagne, où l'on va immoler des poulets pour toutes sortes de motifs de famille. Dans les rues, on aperçoit sur les poulaillers coniques, des têtes de singes; ces fétiches servent à accoutumer les enfants à ne pas avoir peur des morts et à écarter le chat-tigre et la civette, qui dévastent les poulaillers.

Niohayé, petit village sur la route de Déréoutan (Bouna), est une agglomération de Kparhala (Koulango) fétichistes, soumis aux caprices du sorcier ou Kénékala, qui profite, par exemple, de ce qu'il est forgeron pour recommander des fétiches en fer forgé, qui coûtent très cher. Hors de ces fétiches, pas de salut!

A ces fétiches de métal, comme aux fétiches en bois, on immole des poulets et des chiens. Ces derniers animaux sont surtout immolés par des femmes, qui veulent avoir des enfants, à un double fétiche en bois, situé sur la route de Dinko, à quelque distance du village.

A Locho, chez les Lobi, les soukala sont assez nombreuses et chacune d'elles possède son fétiche de taille d'homme, sculpté dans la pierre. Tous ces fétiches ont la tête recouverte d'unealebasse, sur laquelle se font les sacrifices de poulets.

Maguera, situé au pied des monts Boukoli, est un grand village traversé par la rivière Poni. C'est un centre célèbre de pèlerinages. Le fétiche y est fameux et le chef des Lob de la région, Tehini, y palabre chaque année devant son peuple rassemblé.

A Ialo, petit village Lorho, une soukala fétiche se trouve au milieu d'une place, tout comme la mosquée du village

musulman. Le fétiche est placé dans l'intérieur de la soukala, à l'abri de tout regard et l'on y va interroger le Kéné-lala (sorcier), qui répond aux assistants, tout en restant invisible.

Le fétiche de Biguelaye, consiste en un grand nombre de têtes de bœufs et de moutons, provenant des animaux immolés. Il est disposé dans une soukala très sombre, dans laquelle on le dissimule à la vue des croyants et où n'accède que le sorcier qui donne ses consultations dans une chambre voisine. Tout sacrifice à ce fétiche entraîne la libération du captif évadé et comme le chef de Biguelaye y veille, on peut croire que la réputation du fétiche se maintient.

Signalons, en passant, d'autres croyances populaires.

La tornade débute en forêt par un silence surprenant et très court, puis le coup de vent arrive, les feuilles sont arrachées, elles tourbillonnent en formant des sortes d'entonnoirs. Ces tourbillons ne seraient autres, d'après les noirs, que des esprits malins, conduits par le diable, qui viennent annoncer la tempête. Les uns entrent dans les cases, disent-ils, pour se désaltérer, et s'ils ne trouvent pas d'eau, les hommes qui y habitent sont frappés par eux et deviennent fous; les feuilles sont finalement amassées dans les thalwegs, ce qui fait dire aux noirs que les esprits qui n'ont pas trouvé d'eau dans les cases vont boire aux mari-gots.

Thérapeutique médico-magique. — La maladie est en général, dans l'esprit des Noirs, moins une affection provenant d'une cause naturelle que le résultat d'un mauvais sort jeté par un être malfaisant. Quand il s'agit d'une maladie ancienne ou chronique, il est facile de se soigner personnellement, et c'est aux simples, dans une médication tant interne qu'externe, qu'on fait appel. Quand on souffre d'une maladie grave et qu'on ne se connaissait pas, on la

fait annoncer dans le village, avec tous ses symptômes, et les habitants accourent. Dans le nombre, il y a toujours quelqu'un qui, ayant éprouvé quelque chose d'analogue, sait conseiller le remède nécessaire. D'ailleurs on a, en général, dans sa case ou sur soi un nombre suffisant de gris-gris, où l'on peut chercher celui qui est idoine pour la plaie, la blessure ou la fièvre dont on souffre.

Mais la grande ressource est l'appel au médecin de sorcier, dont le pouvoir bienfaisant peut contrebalancer l'influence maléficiente du sorcier ou Soubarha.

Il est universellement admis en effet que la plupart des maux proviennent du sorcier. C'est sur l'action du sorcier et la réaction du médecin de sorcier ou contre-sorcier que sont fondées toutes les maladies et la thérapeutique indigène.

Il y a toute une thérapeutique magique pour guérir le mal physique ou pour pallier aux infractions aux diverses règles de l'ordre moral. Le nouet, ou fil sur lequel on récite une incantation et qu'on noue ensuite, est très connu. Mais c'est le sacrifice qui joue le rôle principal : sacrifices d'œufs et de poulets surtout, et aussi de moutons, de bœufs; le sacrifice des chiens qu'on trouve encore chez les païens : Malinké, Senoufo, Abron, Birifo, etc., a disparu chez les musulmans. Les holocaustes humains, qui subsistaient encore, quoique fort rares, en plusieurs points, ont complètement disparu de la savane, depuis notre arrivée. On a dit qu'au contraire, dans la zone sylvestre et sur la côte, les sacrifices sanglants s'étaient maintenus jusqu'à nos jours.

Voici un des derniers cas d'holocauste humain, surpris à Bondoukou, en 1905, par Benquey.

« A la mort de Sitafa, notable musulman et commerçant bien connu à la Côte d'Ivoire, j'eus connaissance, à la suite d'une indiscretion, d'une coutume pratiquée par les

musulmans de Bondoukou, coutume qui m'avait été soigneusement cachée jusqu'alors.

« Les Mandé-Dyoula, qui peuplent Bondoukou et appartiennent à une tribu convertie à l'islamisme depuis des siècles; qui passent leurs journées en prières et font même, à l'occasion, preuve de fanatisme, faisaient des *sacrifices humains* à la mort des chefs de quartier ou des personnages influents.

« Quelques instants avant sa mort, Sitafa ayant réuni les membres de sa famille pour leur recommander expressément de ne sacrifier personne à l'occasion de ses funérailles, ce fait fut rapporté à l'interprète du poste, qui m'en rendit compte aussitôt.

« Je fis appeler l'Almamy, qui ne fit aucune difficulté pour reconnaître l'exactitude de ce qui m'avait été raconté, mais ajouta qu'on n'employait pas les moyens barbares usités par les Abron qui tranchaient la tête de la victime et faisaient couler le sang.

« La vue du sang répugnant aux Dyoula, ils se contentaient pour éviter ce spectacle de déposer le patient, pieds et mains liés, dans une case dont on murait la porte et de l'y laisser mourir de faim.

« Le malheureux mettait, il est vrai, plusieurs jours à mourir, ne cessait de gémir et de demander grâce, mais personne n'en avait cure.

« Le sang ne coulait pas, et le cœur sensible de ces bons Dyoula était satisfait. »

Chaque village possède donc son komatigui ou son namatigui ou son gouassatigui et souvent tous à la fois. Ce sont les thérapeutes physiques et moraux, à la science, à la divination et à la contre-magie desquels on fait appel en cas de besoin.

Le gouassa, c'est proprement le talisman qui neutralise les maléfices du soubarha. Il n'est autre qu'un gri-gri,

mélangé d'écorces de certains arbres, calcinées ou pulvérisées, et dont la poudre est renfermée dans une corne de biche entourée de cauries, que les indigènes portent généralement en bandoulière. Ce gri-gri a la propriété d'écarter les sorciers. A N'Capié, par exemple, village de Naoulou, on rencontre un « Koma », contre-sorcier, qui a le don d'écarter les autres sorciers. Il ne sort que la nuit, vêtu d'un grand boubou et coiffé d'une tête de Koba en bois, fabriquée par les forgerons; les femmes ne peuvent pas le voir; elles en mourraient. Seuls, les hommes peuvent se rencontrer avec lui. Autrefois celui qui le rencontrait était tenu de lui donner un poulet ou un mouton, selon ses moyens. Aujourd'hui pour le voir dans sa case, il faut lui faire un cadeau.

Si pendant la nuit un homme rêve au sorcier, le lendemain au jour il va trouver le « Koma », et lui raconte son histoire; celui-ci promet de s'occuper de l'affaire; à la nuit, il sort, fait sa promenade habituelle, et le lendemain, il peut dire à celui qui a fait appel à son génie, ce qui se passe. Il lui dit même le nom du sorcier, entrevu dans le rêve, et le motif pour lequel le sorcier le poursuit. Le koma reçoit en paiement un poulet ou un mouton. Il indique aussi le moyen d'écarter le sorcier. C'est le devin, en même temps que le gardien moral du village. Sa renommée s'étend assez loin dans son canton, il a de nombreuses visites de consultation; quelques-uns vont même jusqu'à le faire appeler.

On n'entend plus parler aujourd'hui de ces histoires fantastiques d'autrefois, histoires de sorcellerie qui faisaient frémir les simples.

On ne rencontre plus non plus ces gouassatigui qui parcouraient le pays, pour soi-disant arrêter les sorciers, mais qui, en réalité, n'avaient d'autre but que de se faire héberger et se faire remettre force cadeaux, partout où ils passaient; ces gouassatigui étaient généralement des gail-

lards de forte taille. Quelquefois ils réussissaient à emmener une jolie fille, qu'ils avaient su captiver par leurs danses et leurs formes athlétiques, qu'ils aimaient à produire dans les tam-tam.

On trouve aux Archives de Tombougou la relation du fait suivant.

En 1903, un beau jour, un tam-tam inaccoutumé se faisait entendre, tout le village était sens dessus-dessous, c'étaient des cris, des chants, des danses de grande fête; tout ce monde se dirigeait vers le poste. A leur tête, une vieille femme (griotte du village) ouvrait la marche, dansant, chantant, etc. Venaient ensuite une bande de huit forts gaillards, luisants de karité et fort bien peignés, d'énormes bracelets ornés de cauris aux bras; ils portaient à la main de grandes cornes de koba, également ornées de cauris et de plumes, qu'ils agitaient en l'air. L'un d'eux portait un canari fermé, d'une contenance d'environ 4 à 5 litres. C'étaient les « gouassatigui », escortant quatre vieilles femmes (une encore jeune et enceinte) et 4 ou 5 enfants de 10 à 12 ans. C'était, paraît-il, une bande de sorciers redoutables, que les gouassatigui venaient d'arrêter. Tous les gens du village, hommes, femmes et enfants, suivaient, accompagnés de leur tam-tam, les malheureux sorciers marchaient la tête basse et avaient un air plutôt minable. Interrogés sur cette manifestation, ils racontèrent que ces vieilles femmes et ces enfants n'étaient autres que des sorciers dangereux, qui se transformaient la nuit en bêtes fauves, se réunissaient au bord du fleuve sous de grands arbres, où ils tenaient conciliabule, et projetaient les mauvais coups, désignant à l'avance une victime.

La plus vieille des femmes frappait sur un arbre, dans lequel se trouvait un génie, marmottait quelques paroles, et le génie lui faisait aussitôt passer un canari, fermé d'un couvercle en or, renfermant un tas de choses extraordi-

naires : des cheveux, des poils de barbes, des dents, des débris de crânes, des griffes en fer, une peau de panthère, etc., et enfin une parure pour la vieille femme, parure qui consistait en un membre viril (verge et testicules) qu'elle s'adaptait au bas-ventre, et ainsi affublée, donnait le signal, et toute la bande se livrait aux danses les plus obscènes.

Durant ces danses, la cheffesse montrait du doigt celui qui devait jeter le sort sur la victime désignée à l'avance. Celui-ci se rendait aussitôt dans la case de la victime, la tuait, lui ouvrait le ventre en prenait le foie et le cœur qu'il remplaçait par des bouchons de paille, et repartait au lieu du sabbat, où toute la bande faisait bombance, et se dispersait au petit jour pour recommencer le soir même. Inutile de dire que le lendemain la victime se promenait bien tranquillement, ne se doutant pas le moins du monde que son foie et son cœur étaient remplacés par des bouchons de paille. L'opération avait été toute morale. Mais, par la suite, la victime tombait néanmoins malade et souvent mourait.

Devant ces déclarations des gouassatigui, c'est à qui parmi les gens du village, raconterait les choses les plus invraisemblables, remontant à telle ou telle mort, etc.

Les gouassatigui, campés sur leurs jarrets, les reins cambrés (ils le sentaient bien), faisaient l'admiration de tous; ils étaient les héros du jour et on parlerait longtemps et dans tout le pays, de leurs prouesses : ils venaient d'arrêter une bande terrible : 4 vieilles femmes et autant d'enfants de 10 à 12 ans, tous bien inoffensifs.

Quand le fameux canari fut ouvert par ordre de l'autorité quelle ne fut pas la désillusion de tous, lorsqu'on s'aperçut qu'il ne contenait qu'une poignée de feuilles aromatiques (médicament pour les vieilles femmes), mais rien de ce qu'ils avaient annoncé.

Les gouassatigui n'étaient autres que des gaillards

cherchant à spéculer sur la naïveté des habitants. Ils furent punis et invités à repartir chez eux, leur punition terminée, ce qu'ils firent du reste fort rapidement, piteux de s'être laissés prendre. On n'a plus entendu parler d'eux, pas plus que des sorciers.

A Tingo, chez les Koulango, rapporte Chaudron, nous eûmes l'occasion de voir un kénékala (sorcier), à qui un noir venait demander la guérison de sa femme. La scène se passe dans la cour. Le sorcier, tenant la main de son client agite une petite sonnette en face du fétiche qui doit manifester sa volonté par l'intermédiaire de cette sonnette; le sorcier sacrifie alors une pintade, dont il fait couler le sang sur le fétiche, puis reprenant la main de celui qui le consulte, il frappe sur sa cuisse pour terminer la consultation; notre noir, qui était de Bouna, rentra chez lui; après avoir laissé la pintade et un certain nombre de cauris pour attirer sur sa maison les faveurs du fétiche. Naturellement le féticheur prend toujours un ton qui indique un esprit plein de bienveillance.

Dans le Lobi, quand un malade veut être guéri, il va trouver le féticheur portant un poulet. Le féticheur dit alors au fétiche : « Voilà un malade qui demande sa guérison; il faut le guérir. » Il énumère ensuite tous les arbres de la brousse et demande au fétiche quel est celui qui doit servir de médicament. Il tue alors le poulet sur le fétiche et fait couler le sang sur sa tête, puis il jette le poulet pantelant sur le fétiche.

Le poulet se débat dans les dernières convulsions, le féticheur répète les noms des arbres, et c'est celui qui est prononcé lorsque le poulet meurt, qui est indiqué pour servir à la guérison du malade.

Si le malade guérit, la confiance dans le féticheur ne fait qu'augmenter; s'il meurt, le fétiche ne peut pas avoir tort, car dans ce cas, le féticheur déclare que le malade a été

empoisonné, ce qui est parfois exact, lorsque le consultant ne s'est pas montré suffisamment généreux à l'égard du sorcier.

Le poison joue un grand rôle dans la vie des indigènes ; ils s'en servent pour rendre les blessures des flèches mortelles ou pour supprimer un ennemi. Les féticheurs qui sont souvent chefs de villages, en usent fréquemment pour frapper l'imagination de leurs administrés, lorsqu'ils manquent aux coutumes et usages de la tribu, et cherchent à braver le fétiche en négligeant de lui faire les offrandes habituelles.

Les poisons sont également employés par les femmes qui veulent éviter d'être mères et détruire leur progéniture. Les principaux poisons sont les suivants :

Pour empoisonner les aliments. Le thié-iri, arbre de la brousse (Bondoukou) a des racines dont l'effet vénéneux est tel que, séchées, pilées, et mélangées au foutou, la mort est instantanée.

Le sira-néré, importé par les caravanes et employé par les forgerons, est pilé et mis dans les aliments ; c'est un poison très violent (chlorhydrate d'ammoniaque).

Le sourgou-nougou se compose de boyaux d'hyène séchés, et mélangés ensuite à l'eau destinée à être bue. Aux yeux des indigènes la mort est immédiate.

Le barandié est une euphorbiacée, dont le latex très irritant fait perdre la vue et qui, mélangé à la nourriture, est un poison très violent qui ne pardonne pas.

Le baghan, arbuste de la brousse, produit des grains qu'on pile et qu'on mélange à des têtes de serpent écrasées (sakhou). Ce mélange pulvérisé et mis dans le foutou est un poison très violent.

Le diouri-iri est un arbuste dont les racines pilées, infusées dans l'eau, donnent la mort à coup sûr.

Le senoundij est un produit abortif. Il consiste à mettre

une bague d'or deux jours et deux nuits dans de l'eau ; cette boisson absorbée par les femmes amène l'avortement.

Le kalé, antimoine pulvérisé, se met dans l'eau comme ci-dessus et s'absorbe de la même façon.

Le korofara est un arbuste dont les racines sont coupées, bouillies et salées. La décoction se boit et produit un effet très rapide.

Le noumourouna-iri possède des racines douées de propriétés toxiques. On les fait bouillir avec des haricots blancs, on sale et on fait manger ce met mélangé au karité.

Les flèches sont trempées dans une mixture composée en écrasant des têtes de serpent particulièrement venimeux. Leur blessure, surtout quand le poison est frais, est presque toujours mortelle.

Les noirs empoisonnent également leurs flèches avec le *strophantus hispidus* (apocynées) qui croît en abondance. Ce sont les féticheurs qui préparent ce poison dans le plus grand secret, dans la brousse, et un certain jour de la lune, loin du regard de leurs femmes, car si l'une d'elles se trouvait à l'époque des menstrues, le poison ne serait pas efficace.

Dans le Sanwi, on emploie couramment cette substance qui est administrée insidieusement à quelque créancier trop pressant, qu'on retrouve à l'aurore, inanimé dans sa case. D'après le féticheur, chargé de rechercher la cause de ces morts mystérieuses, c'est toujours un esprit malin, ou encore un compatriote suspect qui a jeté un sort au défunt.

Les marabouts jouent à peu près tous au médecin et au contre-sorcier. Ils distribuent des amulettes musulmanes, des gris-gris fétichistes et indiquent des remèdes extraits des végétaux. De temps à autre, on en rencontre qui distribuent ou font confectionner à ceux qui les consultent une sorte de pommade, dont voici la composition :

Un homme veut-il être sûr de rester bien portant, le marabout se fait apporter de la graisse de karité, fondue au

soleil et mélangée d'un peu d'eau, il jette alors dans ce mélange les résidus du grattage d'une planchette en bois, portant des caractères arabes. Le client paie 5 francs et emporte le produit dont il s'enduit le corps.

Les tatouages, incisions et keloïdes sont extrêmement courants, même chez les musulmans, ou moins dans l'Est, quoique les fétichistes l'emportent sur eux à ce point de vue : l'islam tend en effet vers la suppression de ces mutilations qu'il réprouve. Nous inclinierions à croire d'ailleurs que ce n'est qu'exceptionnellement qu'on rencontre des Mandé de race pure tatoués. Ce sont surtout les métis de dioula et femmes du pays, élevés par leur père dans l'islam, qui se font tatouer, empruntant cette coutume à leurs oncles maternels. D'autres fois, ce sont des païens malinké ou senoufo qui, en se convertissant à l'islam, ont pris des noms mandé, mais ont gardé leurs tatouages de famille ou de race. On a ainsi, par ce double courant, des musulmans tatoués.

Cependant, chez les Dioula de l'Est, on peut signaler certaines familles musulmanes, qui possèdent des tatouages, soit officiels soit de circonstance. Chez les Cissé de Bouna par exemple, illustrés par l'almamy Saléa Cissé, on ne se tatoue généralement pas; toutefois, lorsque des parents ont perdu leurs enfants, ceux qui naissent par la suite sont tatoués de trois petites raies parallèles, au-dessous des tempes, entre l'œil et l'oreille.

D'après la même coutume, chez les Ouattara, les parents qui ont perdu des enfants, font à ceux qui naissent par la suite, une petite cicatrice sous l'oreille gauche, appelée « boribaghadé », mot qui signifie « ne mourra pas ».

Les Diabakhaté se tatouent en traçant sur les joues trois cicatrices parallèles, allant de l'oreille à la commissure des lèvres.

Les Kambara sont venus du village de Dia dans le Ma-

cina; ils sont de race peul, et jadis étaient de grands marchands de captifs. Dans le village de Ouadigué près de Bouna, on trouve des captifs, Dafina, Dagari, Senoufo, tatoués de trois longues cicatrices sur la joue, et amenés jadis par un Kambara.

Les Kouroubari, descendants des Malinké de la Guinée, portent trois cicatrices en éventail sur la joue.

Les Touré, de la famille Haoussa de Kano (Nigéria) portent 10 petites cicatrices parallèles descendant de l'œil à la bouche.

Les Grampouté, qui proviennent de Wiéco, portent les mêmes cicatrices que les Kouroubari.

Ces mutilations pourraient servir d'indications précieuses pour la reconstitution ethnique des peuples. Malheureusement, en plus des causes sus-énoncées, les gens de classes serviles se sont fait et se font tatouer, eux et leurs enfants, comme leurs maîtres. Certains peuples vaincus, dit Binger, ont adopté le tatouage et les incisions du vainqueur. Dans d'autres circonstances, c'est le contraire qui s'est produit; ce sont alors les immigrants qui ont pris le tatouage des peuples, chez lesquels ils sont venus s'établir, afin de leur inspirer la confiance et de s'assimiler plus promptement à eux.

C'est ainsi que les Malinké musulmans ont pris souvent les incisions des Malinké fétichistes, que les Mandé de Kong ont adopté le tatouage des Komono et des Dokhossié, les Mandé du Mossi, quelquefois le tatouage mossi, les Dagomba, un tatouage mixte, se rapprochant du mandé et du haoussa, enfin les Foulbé du Ouassoulou, du Ganadougou, du Fourou, de Ouahabou, celui du peuple chez lequel ils vivent, etc.

2. — *Amulettes et mandements.*

Les rapports de la sorcellerie et de la magie indigène coutumière avec le djiïnisme musulman sont très réels, et nous avons essayé d'en relever des exemples et des traces. Quoiqu'ils ne soient pas rares, les musulmans ont tous, ou du moins affectent tous le plus grand mépris pour la sorcellerie animiste. Par contre, l'amulette musulmane (héridiou, harizou, de l'arabe Harz) jouit d'un grand prestige chez ces hommes d'une initiation incomplète, et qui croient naïvement que l'amulette est orthodoxe, parce que d'origine arabe. Les amulettes, simples copies de versets du Coran, appropriés au but désiré par le fidèle, sont naturellement innombrables. D'autres constituent seulement une prière, bâtie par l'auteur de l'amulette, en vue du but recherché. Celle dite « amulette de tête des femmes », en vue de provoquer à leur guise l'amour des hommes, est de ce genre.

L'industrie des amulettes est très florissante et comment ne le serait-elle pas, puisqu'elle est établie sur l'invraisemblable crédulité du noir, son goût du surnaturel, son respect du parchemin et des choses écrites. On trouve des amulettes chez tous, musulmans et fétichistes, amulettes de toute grandeur, de toutes formes, de tous prix. On en voit partout à l'entrée des cases, sur les armes, au bras des hommes, au cou des enfants, dans la chevelure des femmes au poitrail des bœufs, dans la crinière des chevaux, même aux pattes des coqs.

Nombreuses sont les amulettes musulmanes, portées par les fétichistes. Il n'y a qu'à voir aux jours de fête des chefs malinké païens à Odienné ou à Touba, des chefs Senoufo à Korhogo, des chefs Koulango ou Abron à Bondoukou et à Bouna, pour s'en rendre compte.

On en met dans tous les lougans. René Caillié le signa-

lait, il y a un siècle pour les Malinké d'Odienné : « Ils laissent leurs récoltes dans les champs, y mettent un petit morceau de papier écrit pour éloigner les voleurs, et jamais on n'y touche. Une seule fois, pendant mon séjour à Timé, j'ai vu un homme dont les ignames, encore en terre, avaient été volés; mais le champ, disait-il, n'avait pas de gri-gri. »

Ces amulettes, à base de versets du Coran, de vocables de Dieu, d'invocations, de rébus, de formules cabalistiques, sont censées jouir des vertus les plus merveilleuses, parfois les plus inattendues et gardent évidemment leur efficacité pleine et entière, quelle que soit la religion de l'heureux propriétaire.

La pharmacopée indigène fait un usage constant de multiples recettes, où les propriétés parfois efficaces des plantes s'allient dans une pieuse décoction à des poudres mystiques ou de simples formules du Coran, tenues comme souveraines. Il est fait également grand emploi comme médicament interne et externe de l'eau, résultant du lavage des versets du Coran inscrits sur des planchettes.

Enfin, dans ce chapitre des amulettes coraniques, il faut faire une place d'honneur à la noix de kola — noix blanche particulièrement. — Elle est en quelque sorte le substratum consacré et tangible des promesses, contrats, serments, etc.; elle préside à tous les événements notables de la vie sociable et publique : ententes, traités, naissances, mariages, décès, etc... C'est là un usage courant dans les pays noirs du Sud. François de Coutouly a signalé avec esprit le rôle de la noix de kola dans les tractations amoureuses du Fouta-Diallon.

Voici le nom de quelques amulettes mandé, et la vertu attribuée à chacune d'elles :

Tagana préserve des balles de la guerre ;
 Hardiégué kirma fait acquérir la fortune ;

Denkié donne des enfants ;

Dindokoma séwé conserve la vie des enfants ;

Bontié est un papier écrit, que l'on enterre au milieu de la case, pour en chasser les mauvais esprits ;

Sénékié préserve les lougans des éléphants, des biches, des singes. Il est fait de la façon suivante : on écrit sur une planche un verset du Coran, on gratte l'encre et on la fait tomber dans un récipient d'eau. Avec cette eau, on arrose les lougans qui doivent ainsi être préservés.

Tous ces gris-gris et amulettes coûtent très cher et tous les marabouts, sans exception, en fabriquent. Mais il est décent d'attendre le public. Courir la clientèle est mal vu. Certains, qui vont même jusqu'à constituer une sorte d'association avec un griot ou un aventurier qui ira placer leur marchandise, sont déconsidérés aux yeux de leurs coreligionnaires. Il faut souvent réagir contre ces pratiques charlatanesques. C'est ainsi que dernièrement encore, le tribunal subdivision de Man condamnait à deux ans de prison un faux marabout qui avait vendu un sachet en cuir contenant quelques mots arabes pour deux bœufs. La chose n'aurait jamais été connue, si l'indigène, dupe de cet escroc, et qui venait de se faire enlever ses deux femmes, parce qu'il ne donnait pas assez vite les deux bœufs, n'avait eu, à cette occasion une discussion, suivi de coups et blessures, qui l'avait amené à venir se faire soigner par le médecin de Man.

Les marabouts influents et respectés ne s'abaissent point, ou très rarement, à la confections d'amulettes pour le vulgaire. Elles sont généralement copiées par des scribes de minime envergure. Les pontifes détiennent cependant des amulettes toutes puissantes, mais non à la portée du premier venu.

On a pu obtenir de Saïdi Karamorho à Mankono, une copie de l'amulette toute-puissante qu'il détient et que nul

aujourd'hui ne peut se payer parce que d'un prix trop élevé : c'était l'amulette par excellence, celle des grands chefs et des rois, la première. Saïdi a accompagné ce recueil de sept amulettes de commentaires et d'un historique, à la mode arabe, de ces documents. On voit là la plupart des modes habituelles à l'amulette musulmane : tableaux, cages, figurations de noms et attributs de Dieu, lettres magiques, triangles mystiques, invocations, etc. Voici d'une façon approximative le début des commentaires de ce talisman : Cette amulette fut entreprise par Suleyman (Salomon) qui vit un jour une femme ; ses cheveux étaient dressés sur sa tête, ses yeux verts et ses sourcils collés ensemble. Elle avait de petites pattes, la bouche flamboyante toujours ouverte ; quand sa main touchait la terre, celle-ci se fendait ; quand elle poussait un cri auprès d'un arbre, celui-ci était déraciné et tombait à terre. Suleyman l'interrogea : « Es-tu diable ou homme ? Je n'ai jamais vu être semblable à toi ? — Moi, répondit-elle, je suis la mère de tes enfants. Je fais le mal aux enfants d'Adama et de Haoua (Ève). Je dissipe la fortune des hommes. Je rentre dans les cases où je sème l'effroi en imitant le cri du coq. J'aboie comme un chien et je beugle comme un taureau. Je conduis les hommes comme l'on conduit les chameaux. Je hennis comme un cheval et braie comme un âne. Je puis me transformer en un homme de toutes les races. Je frappe les hommes d'impuissance. Je tue les enfants. Quand je touche une femme elle devient stérile. Je cours après les hommes et je bois leur urine lorsqu'elle est claire, mais je ne la bois plus lorsqu'elle devient sanglante (c'est-à-dire sans doute : je provoque l'hématurie). C'est la maladie que je leur laisse. Je ruine les affaires, les cultures et le commerce. C'est moi qui cause tout le mal aux enfants d'Adama ».

Suleyman la saisit au collet. (Que Dieu lui dispense sa protection et sa grâce !) Fermement, il l'arrêta et la maintint : « Maudite, lui dit-il, tu resteras dans ma main à moins

que tu ne me promettes de sauvegarder de tes maléfices les enfants d'Adam et d'Ève. » La femme vaincue donna alors à Suleyman les sept amulettes composant l'ensemble du talisman. Ces amulettes ont chacune la propriété suivante :

La première évite le mal, hors du village, en voyage, dans les affaires, dans l'insomnie et dans le sommeil.

La seconde évite la maladie dans le ventre et dans le cœur, dans la chair et dans la peau, dans les os et dans les cheveux.

La troisième évite le malheur dans la fortune, dans les enfants, dans les femmes, et sur la couche.

La quatrième préserve de l'empoisonnement dans le manger et dans le boire, dans la maladie et dans la santé, dans la marche et dans la course, dans la station debout, comme dans le repos et la station assise, dans la solitude comme dans la nombreuse compagnie.

La cinquième préserve les biens du porteur de l'amulette et ceux de sa famille.

Par la sixième, rien ne lui arrivera quand il rira, quand il se taira, quand il s'amusera, quand il s'agitiera et quand il restera immobile.

Par la septième, rien ne l'éprouvera devant tout le monde, dans la maladie, dans le village et en voyage, hors de son village.

Cette amulette était autrefois payée dix captifs par les farhama. Elle résume à peu près toutes les amulettes par ses vertus magiques.

Le prix des amulettes ayant beaucoup baissé par suite du nombre élevé des copistes, elles se sont en quelque sorte démocratisées : en se généralisant par suite de l'abaissement des prix, elles ont vu s'amoinrir la croyance à leur efficacité, qui les entourait autrefois.

Ajoutons que seuls les marabouts de bas étage, souvent étrangers, pratiquent les invocations magiques et les incan-

tations du djinnisme, surtout chez les fétichistes, chez qui elles sont assez en honneur. Ils sont généralement très mal vus des communautés musulmanes autochtones.

Signalons, pour terminer, le procédé de marabouts peu scrupuleux, habiles à écrire des factums alarmants en temps d'épidémie et d'épizootie, à décrire la colère divine, ses causes, dues évidemment à l'impiété des musulmans, à leur tiédeur et à leur manque de générosité, et, dans un style de réclame médicinale, indiquent discrètement le moyen de se concilier les bonnes grâces divines : c'est de s'adresser au marabout très saint, qui, moyennant une légère redevance, dispensera la bénédiction divine. C'est là le côté charlatanesque de l'Islam, courant chez tous les maraboutaillons, et auquel se laissent quelquefois entraîner, lorsqu'ils sont à court d'argent, même les marabouts sérieux. Au fond, c'est l'éternelle exploitation de la naïveté humaine, de la crainte de la maladie, du malheur et de la mort. Nos bons marabouts n'ont rien inventé, ici comme en pays arabe.

Voici par exemple un de ces factums recueilli dans la région d'Odienné.

« Au nom de Dieu, clément, miséricordieux !

« Salut sur le Prophète Mahomet !

« Cette lettre émane de La Mecque et de Médine.

« Gloire à Dieu qui a fait de la plume une langue pour les hommes, et du papier un messenger pour les hommes. Ensuite, cette lettre est sortie de La Mecque et de Médine pour l'Occident et le peuple de Mahomet.

« Le prophète a dit, étant dans son tombeau comme une lumière : « O hommes, je vous informe de la vie future. Dieu a dit : O Mahomet, ton peuple est peu vertueux ; il prie peu dans les mosquées ; il donne peu d'aumônes. Les péchés sont nombreux parce que les femmes commettent de nombreux péchés. Dieu a ouvert les portes du paradis

aux hommes et les portes de l'enfer aux femmes. » Dieu a dit encore : « O hommes, patientez, car Dieu est avec les patients. »

« Dieu a dit : « O hommes, vos femmes ne font pas la prière, n'obéissent pas à leurs maris, s'occupent des biens de ce monde, mais n'ont pas souci du châtiment qui les attendra le jour du jugement. Leur rémunération est déjà finie.

« Leurs vêtements n'arrivent qu'aux genoux ; elles ne se couvrent pas la tête, et cette façon de se vêtir amènera le châtiment et le regret. Que Dieu nous en délivre. »

« Dieu a dit : « O Mahomet, l'heure s'approche, l'événement n'est pas loin, le châtiment sera immense pour les femmes, car elles ne restent pas dans les demeures de leurs époux. O hommes, au mois de Moharrem, le malheur tombera sur la terre, que Dieu nous en préserve. J'ai voulu détruire la terre à cause des femmes. »

« Le prophète a répondu : « O Dieu, j'y consens : mais patiente jusqu'à ce que j'ai envoyé un messenger à mon peuple. S'ils se sont repentis et qu'ils reviennent à toi, que Dieu les sauve du châtiment. S'ils ne se sont pas repentis et qu'ils ne reviennent pas, leur sort sera entre les mains de Dieu. Fais ce que tu voudras ».

« Dieu a répondu : « J'accepte, ô Mahomet. J'attendrai jusqu'au mois de Moharrem. S'ils me cherchent, ils me trouveront, et je les sauverai. S'ils ne se repentent pas, le châtiment tombera sur eux. Dieu a dit : « Je vous châtierai. » Que Dieu nous en préserve, nous, peuple de Mahomet !

« Dieu a dit : « O Mahomet, un vent est sorti des femmes, comme l'eau de la terre. » Dieu a dit : « Toutes vos femmes donneront des aumônes : un boubou, un bonnet, des souliers neufs ; elles les donneront à leurs maris. Les maîtres de case feront l'aumône de riz, de lait, de dix kolas, de farine, de moutons, de poules. Ils égorgèrent ces

bêtes, et ils en feront cuire la viande pour les gens et pour leur maison. Il n'y aura personne dans la maison, petit ou grand, qui devra s'abstenir d'en manger. »

« Dieu a dit : « Si vous faites l'aumône, vous serez tous sauvés des malheurs des cieux et de la terre, des malheurs de la droite et de la gauche, des malheurs de l'Orient et de l'Occident. Tout malheur proviendra des femmes. »

« Le Prophète a dit : « O peuple de Mahomet : je vous ordonne de faire la prière, à son heure, dans les mosquées et en commun ; d'écrire trois fois la sourate de la Fatiha, et le verset du Trône, avec la formule : Dieu, priez pour Mahomet, pour sa famille, et sauvez-les. » (trois fois).

« Dieu a dit : « Un vent sortira de l'Orient vers l'Occident, et ce vent sera le vent du mal ; il sortira le vendredi de Moharrem ; il fera périr 12.000 poules, 12.000 bœufs, 12.000 chèvres, 200 hommes ignorants et menteurs, calomniateurs et envieux, de ceux qui disent aimer Dieu, mais qui le haïssent, et qui disent obéir, mais qui sont réfractaires, qui ne savent pas supporter l'adversité, qui ne fréquentent les savants, qui n'écoutent pas le Coran. Dieu n'a pas pris leur sort en pitié. Ce sont des menteurs. »

« Vous lirez douze fois les versets du Trône, « la Fatiha », puis vous direz : Gloire à Dieu ! Louange à Dieu. Il n'y a d'autre divinité qu'Allah. Dieu est le plus grand ; il est grand, majestueux (trois fois).

« Dieu a dit : « Je vous ordonne de dire : Gloire à Dieu, qu'il soit exalté, et glorifié ! Il est tout-puissant. Gloire à Dieu ! Celui qui dira ces oraisons avec la prière de l'aurore, Dieu le sauvera.

« Dieu a dit : « Les femmes du monde en veulent les biens, aiment ce bas-monde et l'adultère ; elles haïssent leurs maris. » Il vous a envoyé un messenger. Patientez : Dieu est avec les patients. Que Dieu bénisse notre Seigneur Mahomet et sa famille !

« Quiconque aura entendu les paroles ci-dessus et les

aura suivies, Dieu lui pardonnera ses péchés. Celui qui portera cette lettre de village en village, d'un lieu dans un autre, d'une terre dans une autre, Dieu lui pardonnera ses péchés.

« Le salut et la bénédiction sur ceux qui suivent la voie droite!

« Que Dieu bénisse Mahomet et sa famille! »

CONCLUSIONS (1)

L'Islamisme local, loin de toutes les influences étrangères, se trouve complètement isolé et se complait dans son isolement.

Il ignore absolument tout du mouvement panislamique actuel et des grands mouvements historiques qui l'ont rendu, ces derniers temps, si agissant. Cette indifférence, cette absence complète de curiosité au sujet d'idées et de faits qui bouleversent actuellement toutes les terres d'Islam tient du miracle. On a interrogé par exemple de nombreux indigènes, ayant fait comme tirailleurs les campagnes du Maroc ou l'expédition d'Orient. Tous ont été unanimes à dire qu'ils n'avaient même pas été interrogés, à leur retour, par les marabouts locaux au sujet des événements dont ils avaient été témoins, et l'un d'eux, un musulman, confiait malicieusement qu'un des marabouts les plus connus du pays lui avait demandé si les Marocains, si les Turcs qu'il avait combattus étaient fétichistes et, sur la réponse négative de notre ancien tirailleur, l'avait interrogé pour savoir si ces musulmans étaient semblables aux Ouolof et s'ils faisaient la prière de la même manière qu'eux. Voilà toute la curiosité d'un musulman, réputé instruit, à l'égard d'une guerre entreprise par nous, ses maîtres, dans une terre d'Islam.

(1) Ces conclusions se rapprochent en maints endroits des conclusions des monographies de la région, et notamment de celles de RIBERT.

Inutile de dire, car cet état d'esprit le dénote suffisamment, que la presse panislamique, comme celle des musulmans non français, ne circule point dans ce pays, non qu'elle serait difficile à dissimuler, mais parce que personne, sans doute, n'y attacherait le moindre intérêt et ne chercherait à la comprendre. Il s'ensuit qu'aucune opposition, ayant un caractère panislamique, ne se manifeste et ne peut actuellement se manifester chez les dioulas musulmans.

On peut ajouter que « la bonne presse », la nôtre, celle de la guerre, « Mostaqbal, Panorama, Saada », n'ont pas eu plus de succès. Ces organes sont beaucoup trop savants pour nos musulmans.

On conçoit donc que les marabouts locaux tiennent à leur isolement et ne fassent rien pour nouer des relations avec les marabouts du Nord-Africain, du Sahara, du Soudan, ou des colonies étrangères. Entourés d'un profond respect, immensément orgueilleux, passant pour des maîtres et des docteurs vénérés, ils supporteraient mal la venue d'étrangers qui les traiteraient dédaigneusement. Cette volonté bien arrêtée de rester dans l'isolement et de ne point encourager les visites de cheikhs septentrionaux, explique fort bien que nul ne pense à envoyer aux marabouts sahariens, marocains ou tripolitains des sommes d'argent qui seraient le début de relations suivies, et par suite gênantes alors que ces personnages sont absolument et résolument ignorés d'eux.

Les rapports des islamisés avec les maisons de commerce sont, en général, fort peu cordiaux, surtout du côté européen, par suite de la concurrence acharnée que font aux maisons de commerce locales les dioulas musulmans. Le marabout et le musulman ont en général assez mauvaise presse dans les boutiques : on les trouve mauvais clients, ce qui est vrai, moins maintenant qu'autrefois, en raison

de la pénurie d'argent régnant sur les fétichistes et de l'interdiction de vente des boissons alcooliques, dangereux concurrents, peu amis des Européens par le fait bien simple qu'ils refusent le plus souvent de donner aux Blancs leurs filles comme concubines; insolents, parce que plus évolués, plus intelligents et plus orgueilleux, ils s'en laissent moins imposer que les fétichistes par les manières conquérantes des boutiquiers européens et demandent à être traités avec une morgue moindre que celle dont on accable les fétichistes; enfin plus paresseux, parce que, vivant généralement de commerce, ils sont amenés logiquement à délaisser les cultures et n'aiment pas le portage.

Du côté indigène, il est bien difficile de saisir la pensée des musulmans. On peut croire, en effet, qu'ils n'ont pas beaucoup de considération pour ces commerçants, dont ils ont à subir souvent les écarts de langage et les humiliations vexatoires et inutiles, comme par exemple les moqueries prodiguées au moment de la prière et les simulacres grotesques. Les spectacles d'intempérance, que leur ont donné certains, leur ont fourni une assez triste idée de plusieurs de leurs conquérants. Enfin, leur ostentation à manger du porc, comme à boire des liqueurs alcooliques parfois avec excès, n'ont pas rehaussé à leurs yeux le prestige de la race; la majorité des commerçants, dignes et honnêtes, ont malheureusement été englobés, par l'esprit, volontiers généralisateur, des Noirs, dans cette réprobation. Enfin, à tout cela, est venu s'ajouter la concurrence commerciale, les plaintes et criaileries incessantes, auxquelles elle donne lieu contre les colporteurs et marchands forains, la haine dont ils se sentent l'objet, etc. On conçoit que dans cet état d'esprit réciproque un vif amour ne puisse régner entre commerçants européens et dioulas musulmans.

Il y a fort peu de rapports entre les islamisés et nos écoles. On ne voit que très rarement des élèves fréquen-

tant à la fois nos écoles et les écoles coraniques. Il y a une tendance pourtant, chez les marabouts éclairés et influents des grandes villes, à prêcher aux enfants l'étude du français; mais cette tendance n'a jusqu'à présent été suivie d'aucune tentative de réalisation. Peut-être, cependant, en exploitant habilement cette tendance, arriverons-nous à rapprocher l'école coranique de l'école française. Mais il faudrait pour cela un personnel spécial, de race mandé et de religion musulmane, afin de ne point effaroucher au début les croyances des parents, mais au contraire de les rassurer par un doigté habile, d'amener peu à peu les indigènes à considérer les deux enseignements comme connexes et inséparables. Rien ne s'oppose, en principe, à la réalisation de cette hypothèse, mais pratiquement que d'obstacles! Il y a d'abord la question très délicate, en l'espèce, du choix du personnel, puis la présence juxtaposée dans toute la région de musulmans et de fétichistes. Favoriser les musulmans, c'est aider à la diffusion de l'islam dans le monde animiste, ce qui est à rejeter sans discussion. Il y a enfin le désintéressement chronique de l'Administration vis-à-vis de l'enseignement indigène. Beau discours, campagnes de presse, évocation des grands principes, fermeture des écoles congréganistes, et l'on se met en campagne avec un beau zèle : les écoles s'ouvrent et s'emplissent aussitôt, car le Noir est fanatique d'enseignement. Et puis peu à peu, le relâchement gagne cette tranche de l'Administration, comme les autres; la terrible nonchalance coloniale, aggravée ici de beaucoup de préjugés contre la diffusion de l'enseignement indigène, envahit les sphères officielles, les autorités supérieures changent et se désintéressent des projets de leurs prédécesseurs; le recrutement des maîtres se tarit, et enfin les écoles se ferment les unes après les autres. L'année scolaire 1919-1920 a vu fonctionner pour toute la Côte d'Ivoire *une* maîtresse européenne pour l'école d'Abidjan, *un* maître

européen, stagiaire d'ailleurs et novice, à la direction du cours supérieur de Bingerville. Et c'est tout. Une grande ville, comme Bassam, avait pour instituteur un petit indigène ouolof, suspect ethniquement à ces enfants de la Côte d'Ivoire, et au surplus bon musulman et grand persécuteur des petits chrétiens qui peuplaient en grande majorité son école.

Dans la Haute Côte d'Ivoire — 800.000 âmes — subsistaient de l'effort antérieur 5 à 6 écoles, dirigées par des maîtres indigènes, dévoués sans doute, mais d'inégale valeur, et qui complètement abandonnés à eux-mêmes, donnaient un enseignement qui ferait les délices de Fantasio.

Au surplus, le technicien de la colonie, l'inspecteur de l'enseignement avait disparu depuis longtemps, et c'était le chef du service des... Affaires économiques, qui était censé assurer la direction du rayon universitaire.

Les musulmans semblent éprouver souvent une sorte de répugnance à nous confier leurs enfants. Elle provient de la crainte dissimulée, mais certaine, qu'ils ont de les voir devenir des « déracinés » à notre service, toujours éloignés de leur pays, remplissant des fonctions subalternes dans l'Administration et dans le commerce. Dès la mise à l'école de son enfant, le marabout redoute l'envoi de son fils à Bingerville, où il se trouvera avec d'autres gamins de races différentes, où rien ne lui parlera de sa religion et de son Dieu et d'où il reviendra, s'il consent jamais à revenir, complètement athée et pourvu de vices inconnus des indigènes. La plupart du temps, il apprendra que son fils a été nommé écrivain, interprète, ou qu'il est entré dans une maison de commerce comme employé. Ce n'est pas certainement là ce qu'il avait rêvé pour lui et il pense, ce qui est généralement vrai, que son fils est perdu pour sa famille. Ces sentiments, qui vont évidemment à l'encontre du but pratique que nous assignons à notre enseignement,

semblent cependant respectables, mais ils n'en contribuent pas moins à creuser un fossé entre nos écoles et l'école musulmane. Ce fossé serait peut-être facile à combler en tenant compte de cet état d'esprit et en n'assignant pas seulement à nos écoles le but, sinon unique, du moins le seul apparent matériellement, de fournir des auxiliaires au commerce et à l'Administration seuls. Beaucoup de ces enfants pourraient être instruits dans le but de devenir nos auxiliaires dans les villages eux-mêmes, de remplacer, de suppléer et d'aider les chefs de cantons ou de villages, de répandre partout dans des écoles de villages — intermédiaires certainement efficaces entre l'éducation familiale religieuse et l'école de nos postes — des rudiments de notre langue; en résumer de créer, au lieu d'employés subalternes, des chefs, n'ayant rien renié de leur race et de leurs coutumes, ayant évolué dans leur plan traditionnel, mais plus près de nous par l'usage de notre langue; des auxiliaires actifs, aptes à nous renseigner, même des almamy qui prêcheraient en même temps que la foi musulmane, leur foi en notre puissance et notre justice, qui pourraient tenir dans les villages un état-civil sommaire, en français, puisqu'il en existe des rudiments en arabe. Le fossé serait alors en partie comblé et nous ne serions plus accusés de prendre les fils pour leur apprendre à mépriser leurs pères et la foi qui les anime.

L'islam de la savane occupe une situation prépondérante au point de vue commercial et une situation morale assez importante dans les milieux indigènes. Il a beaucoup perdu pourtant à notre occupation, car, si nous avons apporté à tous une sécurité complète et égale, nous leur avons évidemment imposé une foule de concurrents par suite de l'ouverture au commerce de régions autrefois hostiles, et où seuls ils circulaient librement. Enfin, il faut bien le dire, nous les avons généralement ruinés par nos

mesures de libération des captifs. L'islam est donc maintenant dans une situation matérielle amoindrie, par rapport à celle dans laquelle il se trouvait avant notre occupation. Il suit de là que sa situation morale s'en est trouvée également affaiblie. Le fait est indiscutable. Depuis peu seulement, par l'ouverture du chemin de fer de Guinée et de celui de la Côte d'Ivoire, nous les avons mis en puissance de mettre en œuvre leur sens commercial si affiné. Ils en ont largement profité et l'on peut voir, sans erreur possible, qu'ils sont en voie d'enrichissement. Aussi leurs tendances sont-elles réellement favorables aujourd'hui à l'égard de notre occupation et de la sécurité absolue qu'elle entraîne.

Leur valeur intellectuelle, faible évidemment quand on la compare à celle d'un Européen d'éducation moyenne, est néanmoins réellement remarquable, comparée à celle des autres Noirs, puisque l'écriture a mis entre leurs mains un moyen de perfectibilité incontestable, d'une immense valeur, et qu'ils pouvaient prétendre, sans absurdité, à quelque évolution, tandis que les animistes étaient, sans nous, condamnés à la stagnation.

Le travail intellectuel d'islam, quelque absurdes que soient ses méthodes, a néanmoins développé incontestablement leur intelligence et leur sens critique. La lecture et l'explication des textes ont affiné leur esprit, et l'on est stupéfait de voir certains marabouts expliquer des textes ardues avec un véritable sens de l'exégèse et de la grammaire, d'autant plus remarquables si l'on considère l'absurdité des méthodes employées pour acquérir cette science. La foi musulmane leur a donné le vif sentiment de leur supériorité sur les Noirs fétichistes en même temps qu'un immense orgueil ; mais, sous sa rigoureuse discipline rituelle, a façonné les esprits à une certaine discipline mentale et au sentiment du respect des choses et des personnages religieux, dont naturellement le père est le premier pour sa propre famille :

c'est lui qui apprend la Fatiha à ses enfants. Par suite, la discipline familiale et l'esprit de solidarité sont plus sensibles et plus efficaces chez les islamisés que chez les animistes. Évidemment, ils n'ont pu éviter de tomber dans les écarts de conduite, sinon dans la débauche : tout, autour d'eux, les y engage, et aussi le Coran, si indulgent dans sa morale. Mais ils ont su résister à l'alcoolisme et ils sont nos meilleurs auxiliaires dans la lutte que nous soutenons contre ce fléau. Par suite, leur race est moins dégénérée physiquement que celle des fétichistes, déjà appauvrie par les excès alcooliques. On peut admettre que, pour toutes ces raisons, le musulman est plus affiné moralement et plus résistant physiquement, mieux armé intellectuellement aussi que le fétichiste. Malgré les lacunes qu'il présente ici dans la vie sociale des indigènes, l'islam comporte incontestablement chez ses adeptes un progrès social évident, mais comporte-t-il des possibilités très grandes de perfectibilité ? On en doutera. En tout cas, il a certainement rendu ses fidèles plus aptes à saisir toutes nos volontés et toutes nos espérances en vue du développement économique et social du pays. Déjà les dioulas musulmans sont toujours les premiers dans la voie des tentatives nouvelles, faites pour parer à la crise du caoutchouc et pour trouver au commerce européen des aliments et des débouchés nouveaux. Confiants en nous et en eux-mêmes, ils nous suivront ainsi toujours, sans hésiter, tandis que le fétichiste, routinier par essence, hésite encore, mais ne peut généralement entrer en concurrence avec le musulman, étant moins bien armé, moins hardi et, sinon moins intelligent, du moins moins assoupli que ce dernier.

Nos rapports avec les islamisés sont généralement bons, aussi bons que ceux que nous entretenons avec les fétichistes. Sans doute, les musulmans sont-ils plus difficiles à manier ; intelligents, d'un sens critique déjà développé, ils aiment à connaître les raisons de notre politique et de

notre organisation. Ce n'est point déchoir que de déférer à ce désir secret. Ils nous savent gré de cette attitude, et nos ordres, mieux compris, sont alors toujours mieux et plus rapidement exécutés qu'ailleurs. Leur attitude est généralement soumise. Pourtant les communautés musulmanes sont toujours beaucoup plus turbulentes que les villages animistes. Plus vifs, plus intelligents et peut-être aussi d'une vie passionnelle et sensuelle plus développée et moins brutale que les fétichistes, les affaires de femmes sont plus nombreuses et plus aiguës qu'ailleurs. Leur orgueil démesuré, surtout lorsque des femmes sont en jeu, les pousse à ne jamais céder; les conflits d'amour-propre sont fréquents et se greffent le plus souvent sur toutes les querelles où les femmes sont en jeu. Mais aussi l'obéissance aux ordres donnés, une fois ceux-ci bien compris et bien expliqués, est beaucoup plus exacte que chez les communautés fétichistes, indolentes, apathiques et d'esprit foncièrement anarchique. L'effort violent ne leur déplaît pas, pourvu qu'il ne soit pas trop prolongé, et, en jouant alternativement de leur orgueil invétéré et de leur discipline familiale assez puissante, ils sont plus faciles à conduire que les animistes.

En ce qui concerne l'impôt, ils peuvent évidemment s'en acquitter plus facilement que les fétichistes, puisqu'ils sont généralement mieux pourvus d'argent. Aussi, le payent-ils toujours facilement et très exactement.

Le portage est, par contre, beaucoup plus pénible pour eux et surtout beaucoup plus mal accueilli que chez les animistes. La chose se comprend fort bien. Nos tarifs de portage sont relativement très bas. Tous nos musulmans savent très bien le gain moyen qu'ils retirent d'un voyage à Bouaké ou à Daloa, en opérant pour leur compte: ce voyage, exécuté à leur guise, comportant de nombreux arrêts dans les marchés où l'indigène trouve tant de charme sans la moindre obligation d'observer un horaire déterminé

et de porter un poids, souvent excessif, ce voyage, dis-je, leur rapporte, en effet, un gain moyen double de celui qu'ils retirent du portage. On conçoit que cette pratique les trouve assez mal disposés à son égard. Ils sont pourtant d'excellents porteurs et ils obéissent, lorsque l'ordre leur est donné de porter, comme obéissent les fétichistes, mais tous n'ont qu'un désir, celui d'échapper normalement à cette charge. Ils le trouvent en faisant du commerce, en voyageant, en désertant leurs villages, pour s'installer au milieu de la population flottante des centres placés sur la voie ferrée. De là, la dépopulation momentanée de nos centres musulmans. Elle est énorme dans certains : à Mankono, à Kong, à Korhogo, à Bondoukou, etc., la moitié au moins de la population musulmane est en permanence absente de son village.

Les musulmans ont généralement peu d'enthousiasme pour le service militaire. On n'a jamais vu ici de jeunes islamisés se présenter d'eux-mêmes pour contracter un engagement comme tirailleurs. Ils obéissent cependant ponctuellement et correctement aux appels, mais on douterait qu'ils fassent de bons tirailleurs. A signaler comme indice de leur bon esprit familial que la plupart des jeunes gens appelés musulmans versent toujours à leur père, avant d'être dirigés sur leur corps, le montant total de leur prime d'engagement ; mais, une fois éloignés, ils n'envoient que très rarement d'argent, même à leurs parents, à qui ils écrivent assez peu souvent. On a pu constater aussi que les tirailleurs de ces pays n'envoyaient à leurs marabouts locaux aucune somme d'argent par mandats-poste.

*
*
*

Les musulmans, habitués depuis un temps immémorial à subir la domination de rois (farhama) fétichistes, conscients d'ailleurs des services que nous avons rendus ici,

en substituant la sécurité et la justice à l'anarchie et au régime du bon plaisir qui régnaient autrefois dans le pays, n'ont, a priori, aucune aversion contre notre domination. La seule chose qui, en définitive, leur répugne dans notre politique, est le portage.

Par contre, nous avons ouvert à leur activité, une foule de voies nouvelles et, si nous les avons une première fois ruinés en les privant de leurs captifs, nous faisons tous nos efforts pour leur procurer de nouveaux et plus honnêtes moyens d'enrichissement. Ils le reconnaissent fort bien. Nous leur avons laissé leur liberté religieuse complète; la justice est rendue par eux suivant leurs mœurs. Ils le reconnaissent encore. Pourquoi alors, leurs tendances seraient-elles dirigées contre le régime actuel qui, en somme, leur est profitable? En fait, il faut cependant avouer qu'ils ne nous aiment point. Nous sommes et nous serons toujours sans doute, à leurs yeux, les conquérants, et le passé, malgré son anarchie, sa violence et sa tyrannie, paraîtra malgré tout enviable, parce qu'il est le passé. Mais c'est là la pensée intime de tous les peuples conquis, et les fétichistes, eux aussi, la partagent souvent. Au surplus les musulmans se rendent compte aussi que ce passé, tout enviable qu'il est, est bien mort et qu'il leur faut marcher avec nous pour profiter, suivant leur politique habituelle, si conforme à leur mentalité, de toutes les circonstances présentes. Ils donnent bien, en effet, cette impression, et c'est là, croyons-nous, leur véritable tendance.

Nous avons dit plus haut que l'islam semble en régression. Ce mouvement ne peut que s'accroître actuellement, si nous parvenons à soustraire le milieu islamique du pays à la propagande soudanaise et saharienne. Mais ce sera fort difficile dans l'avenir : les voies de pénétration multipliant les points de contact entre toutes les races et favorisant le prosélytisme des cheikhs musulmans. Probablement alors, si par la double action de notre université et des différentes

missions chrétiennes, la haute colonie n'a pas été gagnée directement à la civilisation française, il faudra s'attendre à voir l'islam revivifié, reprendre ici ce caractère combattif dont il témoigne partout ailleurs, et progresser rapidement chez les fétichistes. Il semble, cependant, que cette éventualité soit encore lointaine.

..

L'islam constitue ici un îlot de populations vivant, par la force même des choses, en contact intime avec les animistes, tandis qu'elles se trouvent isolées complètement du reste du monde islamique; n'ayant pu recevoir du dehors que les rudiments de la foi musulmane, elles se sont d'abord profondément imprégnées du rite et de la doctrine religieuse, mais ont négligé, faute de temps peut-être et d'enseignements spéciaux, ou bien plutôt, faute de pouvoir s'y adapter, tous les textes réglant la vie sociale musulmane. Nous l'avons maintes fois répété, les islamisés Mandé sont strictement orthodoxes en ce qui concerne le rite, plus même, sans doute, que les musulmans de l'Afrique du Nord, puisqu'ils n'ont pas embarrassé leur culte de pratiques anthropométriques et en particulier du culte des saints, ainsi que du formalisme rituel qu'ont développé à peu près partout, les confréries religieuses. Ici règne bien en maître, le culte du Dieu unique des croyants. Aucun ouali, aucun saint marabout n'est invoqué dans les prières, et rien ne distrait le fidèle du culte d'Allah!

Au point de vue social, au contraire, c'est la coutume fétichiste qui a prévalu et qui règle presque tous les actes de la vie sociale des musulmans. Le croyant a tout emprunté à cette coutume et sa foi n'a réagi que fort peu sur elle. On ne trouve nulle part, dans la coutume fétichiste, le moindre emprunt aux règles de la vie musulmane orthodoxe. Rarement, jamais même, peut-être, l'islam ne s'est montré

aussi passif et aussi exempt de prosélytisme. Aussi n'a-t-il jamais cessé de régresser. Nous avons vu, au début, que beaucoup de familles, autrefois intégralement musulmanes, s'étaient scindées, une partie conservant sa foi musulmane, tandis que l'autre « enterrait le Coran » et adoptait complètement les cultes animistes. Tout cela, sans guerres intestines et sans violence : les deux tronçons de la famille sont restés aussi unis que par le passé. Rien n'était changé entre elles, sinon le culte. Cette conception de la liberté religieuse ferait bondir un musulman vraiment orthodoxe. Ici, elle est toute naturelle, et, dans le milieu où elle a été mise en pratique, elle ne pouvait être différente : elle est adéquate à la mentalité de tous les dioulas sans exception, et, fétichistes comme musulmans, ont tous des mentalités identiques. Et puis, il faut bien signaler l'affaiblissement de la foi religieuse chez beaucoup de jeunes gens appartenant à des familles musulmanes. Les voyages, les fréquentations des races côtières, si adonnées à l'alcoolisme surtout, les ont beaucoup transformés. Beaucoup y ont perdu l'horreur de l'alcool. Sans doute, ils cessent de boire, une fois rentrés dans leur village, mais cette seule dérogation aux principes sacrés suffit à transformer complètement leur foi.

La régression de l'islam, à ce point de vue, semble n'être guère désirable. Il avait jusqu'ici préservé, d'une façon absolue, la race d'un fléau que connaissent malheureusement trop les animistes ; en beaucoup d'endroits, aujourd'hui, il semble bien que le frein moral que constituait l'islam contre ce fléau, soit singulièrement moins puissant.

Enfin, les longs voyages ont également amoindri le sentiment familial, autrefois puissant dans la famille musulmane. Eloigné de ses parents, le dioula s'en soucie assez peu. Il vit d'une vie purement égoïste et ne s'inquiète pas de savoir ce que deviennent ceux qui sont restés au village. Il prend, quand il revient, des airs hautains à l'égard de



MOSQUÉE DE BOUNA, DÉTRUITE PAR SAMORY.

Cl. Delafosse.





LA MOSQUÉE DE BASSAM.

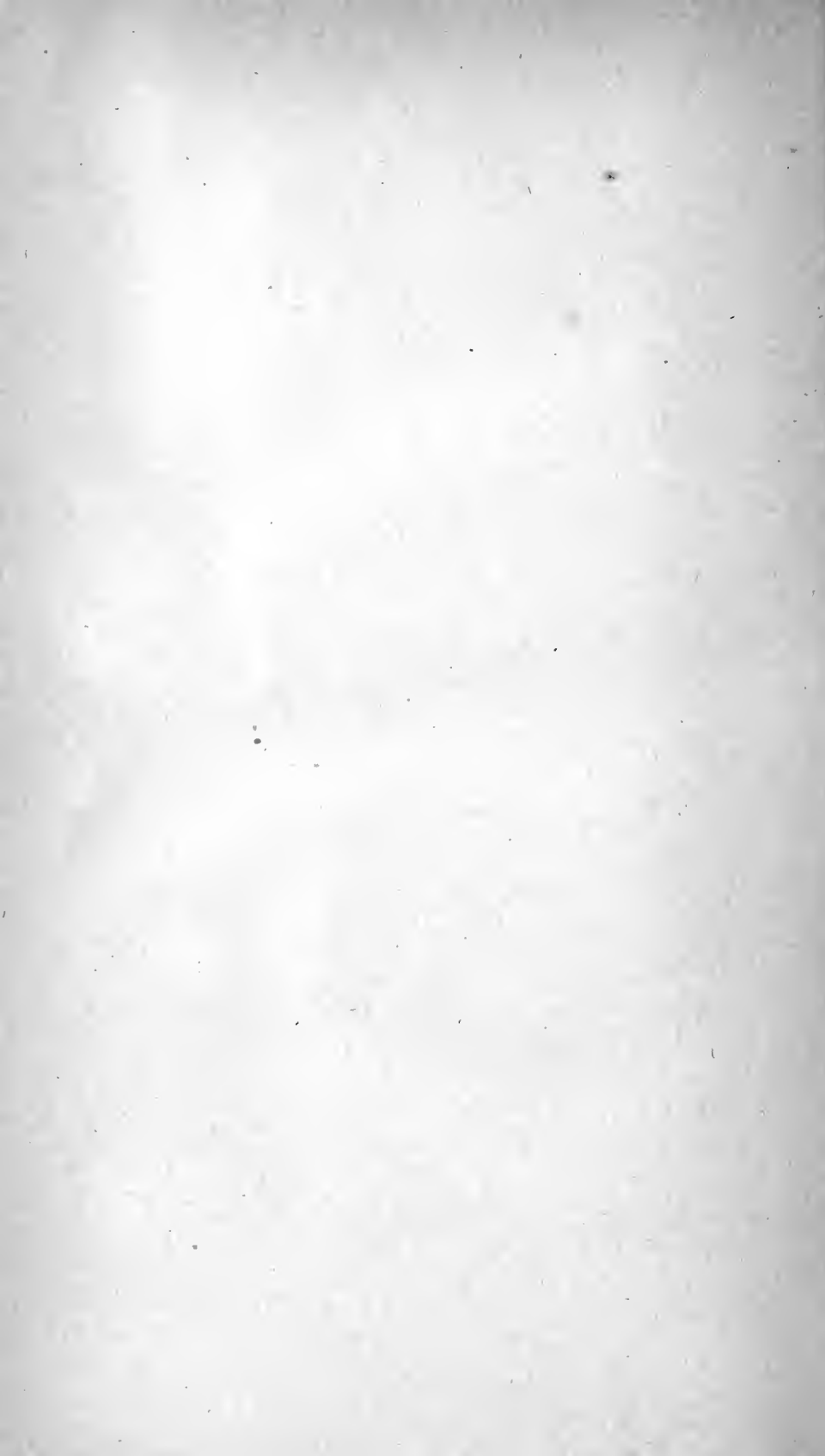
ses parents restés au foyer ; il ramèné des femmes étrangères qui boivent de l'alcool et fument la pipe, méprisent les femmes dioulas — qui le leur rendent bien — ne parlent point la langue du pays et refusent de se conformer à ses usages. Ainsi déraciné dans son propre pays, le malheureux dioula ne songe pas à réagir, et n'a plus qu'une ressource, celle de fuir à tout jamais son village.

A ce point de vue, la diminution du sentiment religieux est certainement un mal, car elle agit non seulement sur la race par l'usage qu'il entraîne des boissons alcooliques, mais encore sur son moral par l'affaiblissement certain du sentiment familial.

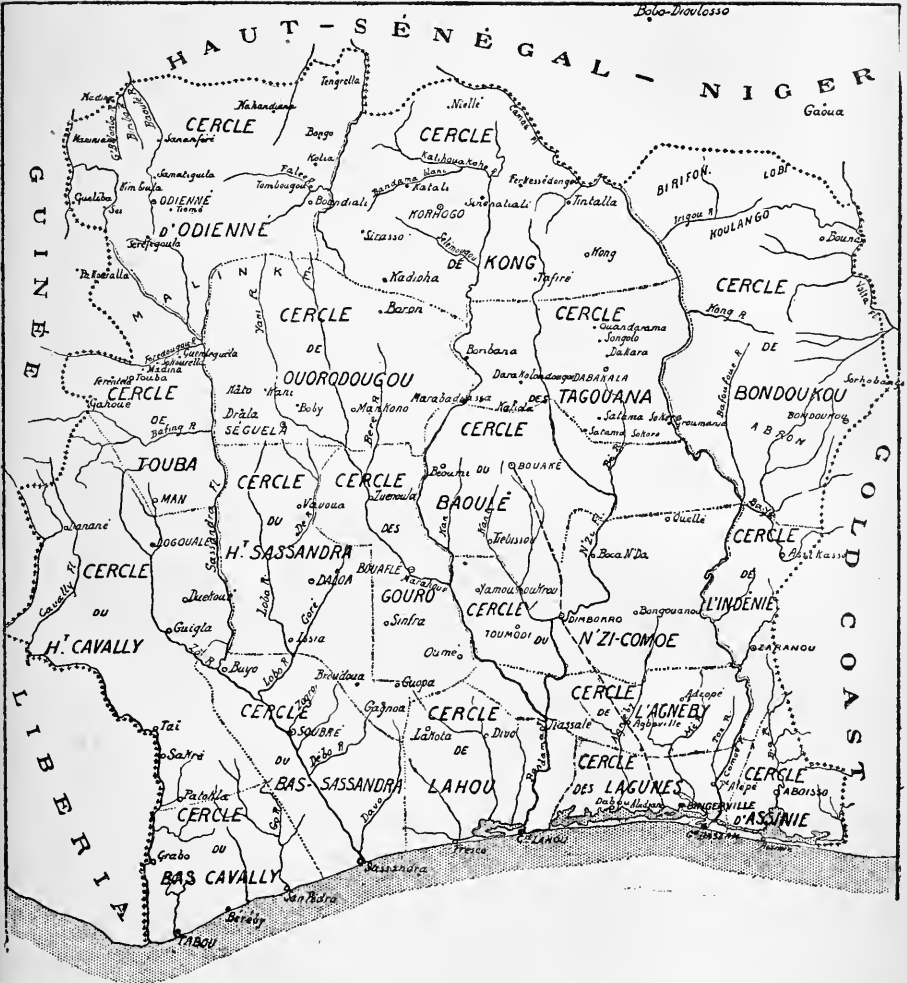
En résumé, par des mesures administratives appropriées, par une politique habile, sympathique et compréhensive, tout imprégnée en même temps de la situation locale de l'islam et de sa position universelle, nous pourrons espérer diriger, sans trop de difficultés, l'évolution de ces communautés musulmanes de la Haute Côte d'Ivoire, et rapprocher, avec le temps, la marche parallèle des deux civilisations : la protectrice et la protégée.

PAUL MARTY.

ANNEXES

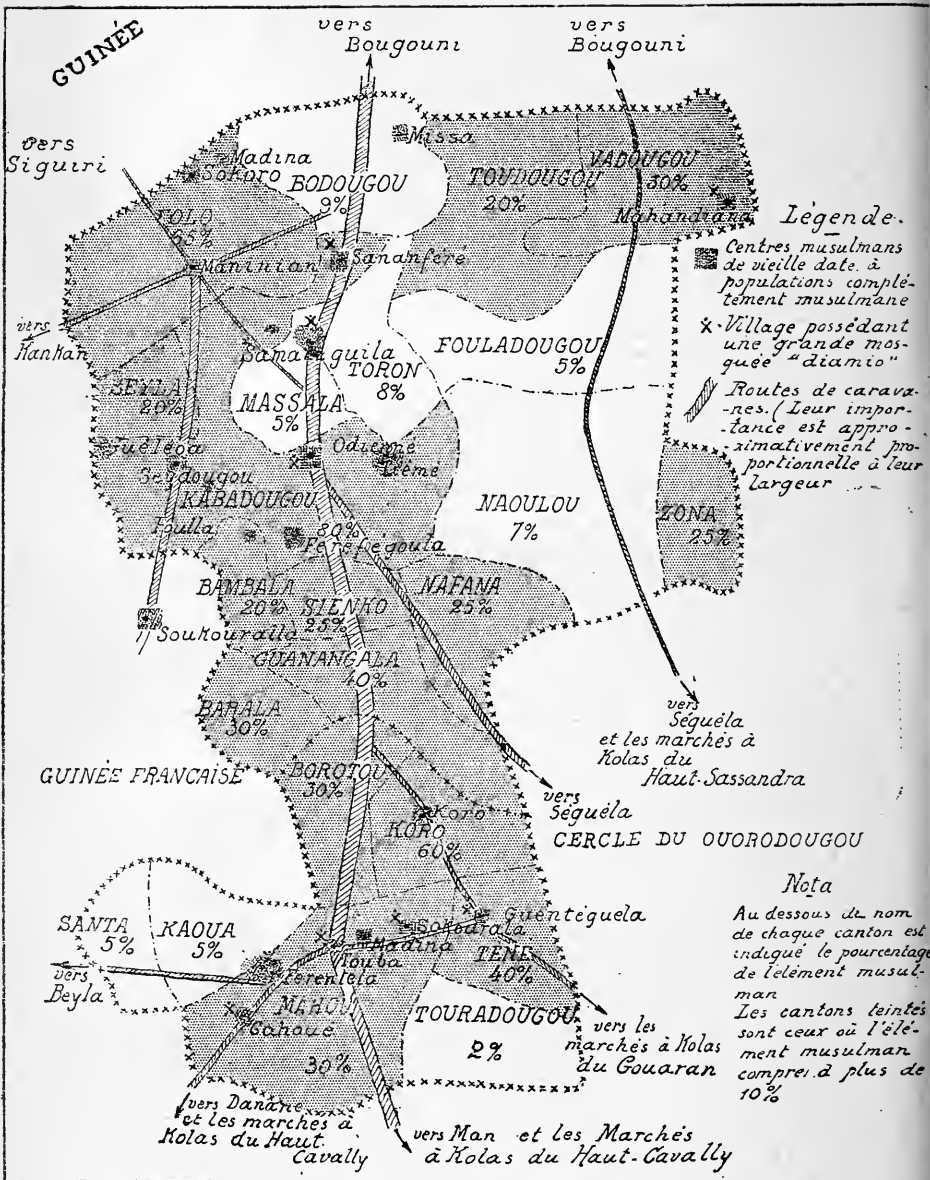


ANNEXE I



L'ISLAM A LA CÔTE D'IVOIRE.

ANNEXE II



CARTE DES CERCLES DE TOUBA ET D'ODIENNÉ.

ANNEXE III

BIBLIOTHÈQUE DES MARABOUTS D'ODIENNÉ.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ
 وَ سَلَّمَ تَسْلِيمًا هَذَا اسْمَاءُ الْكُتُبِ الْمُنَزَّلَةِ التَّوْر
 يَّةُ لِمُوسَى وَالْإِنْجِيلُ لِعِيسَى وَالزَّبُورُ لِدَاوُدَ
 وَالْفُرْقَانُ أَوْ لِمُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ
 مِمَّا عَدَّ الْمُرْكَلِيُّ بِحَرَّالْ نَوَاقِيْدُ الْبَلَاغِيَّةِ
 سَوَالِ الْمَكْلُوفِ تَالِيُو مُحَمَّدُ بْنُ مُحَمَّدٍ مَعْدَن
 ذَهَبِ تَالِيُو عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرِو قَاجِ الْخَيْرِ تَالِيُو
 أِبْنِ عَطَاءِ اللَّهِ تَحْفَةُ الْعَطَلِ تَالِيُو الْأَمَامِ
 مُحَمَّدِ بْنِ عَبْدِ بْنِ عَمْرِو مَسْأَلَةُ الْبَيْضَاءِ ٨
 تَالِيُو مُحَمَّدِ بْنِ سَالِمِ السَّبْعِيَّةِ تَالِيُو ٨
 أَحْمَدُ بْنُ عَبْدِ الرَّحْمَنِ الْجَرْمِ تَالِيُو
 مُحَمَّدُ

الجيلة في اخبار السموات قاله عبد الله بن
الاسود اخبرنا قاله يحيى بن سعيد الشهاب
الذين قاله محمد بن سعيد نحة صفري
قاله محمد بن عبد الكريم و تربة كبرى قاله
ابو بكر بن محمد بن مهيب قاله ابو بكر
بن فضل العشاءوى قاله مالك ابن انس
سنة احمد فالسمر بن علي المرادي قاله
عبد القادر الكيلاني برهان فضل قاله
محمد بن عمر افضل ما جد ابن عباس العمه
انلسن الفمر قاله جوي ابن عباس

علاء

ANNEXE IV

BIBLIOTHÈQUE DES MARABOUTS DE TIÉNÉ.

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ صَلَّی اللّٰهُ عَلَی سَیِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَسَلَّمَ هَدَاهُ اسْمَاعِیلُ الْكُتُبِ
 بِرِضْوَانِهِ تَالِیْفًا یُوخَّرُ بِرِیَاضِ الْعِلْمِ: بِرَدِّ تَحْفِیْطِ تَالِیْفِ مُحَمَّدِ الْمَرْكَسِی
 كِتَابُ الرِّسَالَةِ لِیَعْقُوبَ عَبْدِ اللّٰهِ بِرَأْسِ زَیْدٍ تَعْلِیْمُ الْمُتَعَلِّمَاتِ یَعْقُوبُ الْكَاثِرُ
 كِتَابُ بِرَدِّ رَجَبِ تَالِیْفِ یُوخَّرُ الْبِجْرَ لِیَعْقُوبَ تَالِیْفِ اَحْمَدَ بِرِیَاضِ اللّٰهِ
 بِنَانِ سَعَادَةِ تَالِیْفِ طَعْبِ بْنِ هَبِیرٍ كِتَابُ تَشْبَاهِ تَالِیْفِ عَبْدِ اللّٰهِ
 بِرِیَاضِ كِتَابِ شَهَابِ الدِّیْنِ تَالِیْفِ مُحَمَّدِ بِرِیَاضِ كِتَابِ بِرِیَاضِ
 تَالِیْفِ مُحَمَّدِ السَّنُوسِی كِتَابُ التَّحْضُرِ عَنِ ابْنِ عَبْدِ اللّٰهِ ابُو زَیْدٍ
 كِتَابُ اَلدُّوْرِ الْمَطْلُوقِ تَالِیْفِ عَلُو بْنِ رَیِّدٍ طَالِبِ كِتَابِ حَلَاةِ
 رَجَبِ تَالِیْفِ مُحَمَّدِ بِرِیَاضِ كِتَابِ رِیَاضِ مُحَمَّدِ بِرِیَاضِ
 تَالِیْفِ كِتَابِ صِفَةِ الْبِحْرِ تَالِیْفِ مُحَمَّدِ السَّنُوسِی كِتَابُ
 الْمَوَاعِدِ تَالِیْفِ عَلُو بْنِ رَیِّدٍ طَالِبِ كِتَابِ وَصْفِ
 تَالِیْفِ رَسُوْلِ اللّٰهِ عَلُو بْنِ رَیِّدٍ طَالِبِ نَزْلِ التَّوْحِیْدِ عَلُو مَوْسَى
 نَزْلِ الْبُرْجِ عَلُو اَوْوَدٍ نَزْلِ الْفَرَاغِ عَلُو مُحَمَّدِ رَسُوْلِ اللّٰهِ
 صَلَّی اللّٰهُ عَلَیْهِ وَسَلَّمَ الْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِیْنَ هَدَاهُ الْكُتُبُ فَرَجٌ بِبِلَادِیْمِ

تفت

ANNEXE V

BIBLIOTHÈQUE DES MARABOUTS DE SAMATIGUILA.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ قَالَ الشَّيْخُ أَبُو بَكْرٍ الزَّهَّانِيُّ وَالْفَرَّاءُ أَنَّ
 مَنَزَلَ عَلَى نَبِيِّنَا أَحْسَنَ مَبْعُوثَةٍ وَأَنَا أَمْتَنَا وَأُمَّةٌ عَمَدًا أَحْسَنَ
 الْأُمَّةِ وَالْتَوْرِيُّ مَنَزَلَ عَلَى مُوسَى وَهُوَ كَلِيمُهُ وَالْأَنْجِيلُ
 مَنَزَلَ عَلَى عِيسَى وَهُوَ الرُّوحُ اللَّهِ وَالزَّبُورُ مَنَزَلَ عَلَى دَاوُدَ
 وَهُوَ صَاحِبُ الْمَلِكِ وَالنَّبِيُّ وَأَمَّا مَا مَالِكُ بَعْدَ صِحَّةِ رَسُولِ
 اللَّهِ وَكِتَابُ مَا لِكُ مَوْطَاءُ وَهُوَ عِنْدَ نَارِ سَالَةَ عِنْدَ نَابِعَةَ
 مَوْطَاءُ فِي فَمَحِ أَهْكَمْنَا وَتَأْفِيسِ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ عَلْمَانِيَا وَكِتَابُ
 خَلِيلِ عِنْدَ عَلْمَانِيَا وَكِتَابُ الْمَقَامَةِ عِنْدَ الْعَلْمَانِيَا وَكِتَابُ
 أَحْمَدَ الْوَرُودِ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ أَحْمَدَ الْبَارِزِيِّ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ
 تَجْفَةَ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ الْيُوسُفِيِّ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ الْيُوسُفِيِّ
 أَبُو زَيْدٍ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ مُحَمَّدَ بْنَ سَنُوسِيٍّ خَمْسَ كِتَابٍ
 عِنْدَ نَاوَعِنْدَ مُحَمَّدَ بْنَ عَمْرِو خَمْسَ كِتَابٍ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ
 وَكِتَابُ أَحْمَدَ بَابٍ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ أَبِي عِيَّاسٍ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ
 وَكِتَابُ أَبِي عَطَاءٍ اللَّهِ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ أَبِي مَالِكٍ
 عِنْدَ نَاوَعِنْدَ مُحَمَّدَ الْفَرَاكَشِيِّ عِنْدَ نَاوَعِنْدَ

عندنا وكتاب كوكب وكتاب ابن سيرين وكتاب تجنيب عندنا
وكتاب أنوردي عندنا وكتاب ابن ناظم عندنا وكتاب ال
البيهة وكتاب مدرك عندنا وكتاب طه الباء عندنا وكتاب
فتح الأفعال عندنا وكتاب الأخصري عندنا وكتاب
العسماوي عندنا وكتاب ~~الفرع~~ ~~مغز~~ الفرع عندهنا
وكتاب المرجعي عندنا وكتاب الشهاب الدين عندنا وكتاب
الأسد عندنا وكتاب غرر الأبطال عندنا وكتاب
بدا المصلي عندنا وكتاب زين العابدين وكتاب مفسورة
عندنا وكتاب سنبري عندنا وكتاب ليس المقام عندنا
وكتاب ابوليث عندنا وكتاب تجفة المدود عندنا
وكتاب تجفة المصلي عندنا وكتاب جربة العفلاء
عندنا وكتاب ابنت السلودي وكتاب يقول العبد
عندنا وكتاب مؤنس الغرب عندنا وكتاب ملحة =
المطاب عندنا وكتاب الطلطي عندنا وكتاب صفة
الجنة عندنا وكتاب منظوم الأخبار عندنا وكتاب

سؤال

سؤال عبد الله عننا وكتاب معمر الذهب عننا وكتاب
تعليم المتعلم عننا وكتاب نرس الهدى عننا
وكتاب ابشر عننا وكتاب بطول الدنيا عننا
وكتاب سمرقند عننا وكتاب عمر القيس عننا
وكتاب قصة الانبياء عننا وكتاب شجاع عننا
وكتاب بسطة عننا وكتاب اصول ابراهيم وكتاب
نهى الناهين عننا وكتاب صفة الصير عننا وكتاب
دار المكنون عننا وكتاب اخبار زمان عننا وكتاب

صفة الصير عننا السمتية

السر كاتبة كبرى جيت

ANNEXE VI

BIBLIOTHÈQUE DES MARABOUTS DE TOUBA.

هذه كتاب منديل هذه كتاب الجزايري هذه كتاب
أبيوس محمد بن الكا هر هذه كتاب المقامة الفاسم
برعلى هذه كتاب فقة البعير هذه كتاب العوجي
هذه كتاب نصيحة هذه وصية سيدنا للسيدنا على
هذه كتاب يقول شيخنا محمد بن عمر هذه كتاب
الفاضل بعد المرحة الصغير هذه ذكر وجبات
بلاز مرصافة هذه كتاب اخبار الزعمار منجس سايه
يجي هذه كتاب الجواهر الحسار لا احمد
باب هذا كتاب كسب الفقير هذه الكتاب نصيحة
أبيس لعنة الله عليه هذه كتاب شجرة أبيس
للشيخ اب الحسار الشكري هذه كتاب مولود بنجا
صل الله عوم هذه كتاب شفاء الفاضل ابوا

ابوالفضل عياض هذا كتاب معادن الذهب هذا
 كتاب الفاموس هذا كتاب سمرقند احمد ٨٠ -
 هذا كتاب ابو موير شيعي قصوري هذا كتاب
 العملاء ماك هذا كتاب المهاراة الفاضل قرفان
 الجليل هذا الكتاب مرثة الطوبى الحاج سالم
 هذا كتاب رقم ٨ هذا الكتاب السبعية ابونظر
 محمد بن عبد الرحمن هذا الكتاب بداء الدنيا
 ابوالحسن محمد هذا كتاب مذرك المفاتيح
 هذا الكتاب ^{السم البلدي} بسملة محمد بن المستنير هذا
 نجمة الصلوة ^{السم البلدي} هذه الشجرة المباركة
 لعبد الله بن عبد الرحمن هذا الكتاب الجواب
 عن اربع الحس محمد الجايسي انتهى
 وعلاوة وسلام على حبيبه محمد

طر الله
 ٨٩٤

ANNEXE VII

BIBLIOTHÈQUE DES MARABOUTS DE FÉRENTÉLA
(TOUBA).

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ هَذِهِ أَسْمَاءُ الْكُتُبِ كَثِيرَةٍ
 التَّوَالِيَةِ مَعَهُ السَّنُو فِي الْبِرْهَانِ التَّوَالِيَةِ مَعَهُ السَّنُو
 فِي جَوَاهِرِ التَّوَالِيَةِ أَحْمَدُ بَابُ بَرْدِيَّةِ التَّوَالِيَةِ أَبُو بَكْرٍ
 وَعَلِ التَّوَالِيَةِ مَعَهُ بَرْدِيَّةُ وَرَى التَّوَالِيَةِ مَعَهُ بَرْدِيَّةُ الْحَسَنِ
 مَقْتَصِرِ التَّوَالِيَةِ مَعَهُ بَرْدِيَّةُ مَقَامَةُ أَبُو بَكْرٍ ابْنِ
 أَبِي زَيْدٍ ضَاوَةٌ جَنَّةُ التَّوَالِيَةِ أَحْمَدُ الْمَقْرِيُّ مَقَامُهُ
 الْمَتَالِيَةِ إِمَامَانَا مَلِكُ السُّعْرَفَتِيُّ التَّوَالِيَةِ نَصْرَهُ
 بَرْدِيَّةُ مَرْتَدَةُ التَّوَالِيَةِ رُفْعُ لَحْمِ كَسْمَنِ الْبِرْهَانِ
 يَرَى التَّوَالِيَةِ أَحْمَدُ بَدَاوِيُّ التَّوَالِيَةِ مَعَهُ الْبَدَاوِيُّ
 مَعَهُ التَّوَالِيَةِ التَّوَالِيَةِ أَحْمَدُ الْبَدَاوِيُّ
 سَعْدُ الْبَدَاوِيُّ التَّوَالِيَةِ أَحْمَدُ بَرْدِيَّةُ مَقْتَصِرِ التَّوَالِيَةِ
 مَعَهُ بَرْدِيَّةُ بَرْدِيَّةُ مَهْيَبُ التَّوَالِيَةِ أَبُو بَكْرٍ صَفَرِيُّ التَّوَالِيَةِ
 مَعَهُ السَّنُو فِي صِلَةِ الْجَنَانِ التَّوَالِيَةِ خَالِدُ زَيْدِ
 الرَّعِيدِ التَّوَالِيَةِ عَلِيُّ بَرْدِيَّةُ مَقَامُهُ التَّوَالِيَةِ

علي بن ابي طالب صلوات الله عليه وآله
فقط برد التاليف محمد ماركسي بنت سعة التاليف
كعب بن زهير اخبار الزمار التاليف محمد يحيى بن
سعيد دار المكنون التاليف علي بن بشر التاليف
ابو محمد و جات رسول الله التاليف معاذ بن جبل
منهج الاصول التاليف عبد العزيز و من عباد
الدين التاليف علي بن شعس الخبير ابي محمد حجة
المسؤول التاليف محمد بن ابي بكر ميديل التاليف
احمد بن شجاع التاليف الفاضل بن عياض بن موسى
جواهر التاليف ابو مخير بن سالتاليف ابو بكر
زندوي بن نظم التاليف محمد بن الامام تنبه
الجهلاء التاليف موسى و ذكر وسيلة العذنب
التاليف عبد الله ذكر علم الزكاة التاليف
عبد الله

محمد بن داود نصيحة تاليه ابراهيم بن عباس
تاليه الفاضل بن عباس رغبة الفراء تاليه
محمد بن عبد الله سبع المشرق تاليه ابو داود
داود نووير تاليه الامام محمد بن عبد الله
عجايب الخوارزمي تاليه صالح بن محمد
صحة الجنة تاليه خالد البرهاني تاليه
محمد بن سنان مرثية تاليه ربيع الحج
كسما نيفتم الا فعال تاليه الحج
سالم بن شوارب تاليه محمد بن الحسين
اليونس بن جابر تاليه ابي الحسن

الا شعرو مولانا مالك تاليفه اما هنا
مالك ابو محمد بن تاليفه شعيب جواهران
تاليفه ارباب احمد والكتاب انزلها
من السماء مائة وربع كتاب انزل الله
خمسين على نوح وثلثون على
ادريس واثنتان على ابراهيم وعشرة
على ادم واثنتان على نوح واثنتان على ابراهيم
والخمسين مائة تاليفه على ابراهيم تاليفه
براهمة تاليفه محمد بن سعيد
رفيت تاليفه الشيخ عبد الفادر
البيضاوي

صلاة ربه تاليف محمد بن سعيد الفليبي
تاليف ابوبكر الصديقي يافتيادهر تاليف سنه
بن موصي من الهداية ابوبكر بن مختار البه
فخر تاليف ابوبكر الشيوطي سوان جواب
تاليف عثمان بن عبد الله ابو الفضل
تاليف ابوشراة تاليف جود بن
العباس انتهى ههنا

ANNEXE VIII

BIBLIOTHÈQUE DES MARABOUTS DE GUENTÉGUELA
(TOUBA).

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ مَعَهُ اسْتَعَاذَ الْمُطَبِّ كِتَابٌ فِي تَوْحِيدِ تَأْيِيدِ الشَّيْخِ
الْإِمَامِ مُحَمَّدِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ الْغَوَاوِيِّ الْمُسْتَوْفِي دَيْتًا نَهْوًا لِلْمُطَبِّ تَأْيِيدِ الشَّيْخِ أَبُو بَطْرِ الزَّمَانِيِّ
كِتَابٌ بِأَشْرَافِ الشَّيْخِ الْإِسْلَامِيِّ سَيِّدِنَا أَبُو بَعْضِ الْخَمْرِيِّ حَقَّةَ الْمَطَلِ تَأْيِيدِ
أَبِي الْحَسَنِ الْمَطَوِيِّ الْخَمْرِيِّ تَأْيِيدِ أَبُو زَيْدِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مُحَمَّدِ بْنِ عَبْدِ الرَّحْمَنِ السُّفْرَانِيَّةِ
تَأْيِيدِ الشَّيْخِ أَبُو عَبْدِ اللَّهِ مُحَمَّدِ بْنِ عَلِيٍّ بْنِ مُحَمَّدِ الْمَصْرِيِّ التُّورِيِّ كِتَابٌ فِي تَأْيِيدِ الْأَفْعَالِ
كِتَابُ التَّصْرِيفِ تَأْيِيدِ الْإِمَامِ جَمَالِ بْنِ مُحَمَّدِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مُحَمَّدِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ الطَّوْكَانِيِّ
تَأْيِيدِ سَيِّدِنَا مُحَمَّدِ الْقَلْبِيِّ تَأْيِيدِ كِتَابِ جَمَالِ بْنِ مُحَمَّدِ بْنِ مُحَمَّدِ بْنِ تَأْيِيدِ كِتَابِ
بِرَجَالِ مَقْصُورَةٍ تَأْيِيدِ الشَّيْخِ الْقَطْبِ سَيِّدِنَا أَبُو مُحَمَّدِ بْنِ شُعَيْبِ بْنِ أَحْمَدَ بْنِ
أَبِي نَصْرَانَ التَّلْمِيسِيَّ كِتَابُ فِضْلِ الْيَوْمِ الْأَخْتِيَارِ تَأْيِيدِ أَنْسَرِ بْنِ مُحَمَّدِ
حَقِيقَةِ التَّوْحِيدِ تَأْيِيدِ الشَّيْخِ الْإِسْلَامِيِّ الْعَالِمِ سَيِّدِنَا أَبُو بَرْسَعِيدِ السَّنُوسِيِّ
كِتَابُ الرِّسَالَةِ تَأْيِيدِ الشَّيْخِ الْإِسْلَامِيِّ أَبُو مُحَمَّدِ كِتَابِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي زَيْدِ الْبَيْرَوَانِيِّ
كِتَابُ كَرَامَةِ تَأْيِيدِ الشَّيْخِ الْإِمَامِ عَلِيِّ بْنِ مُحَمَّدِ السَّنَاوِيِّ كِتَابُ الْبَهَائِيَّةِ
وَالطَّبِيرِ تَأْيِيدِ عَلِيِّ بْنِ طَالِبِ تَسَهَّلِ الْخَمْرِيِّ تَأْيِيدِ كِتَابِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي بَكْرٍ
أَبِي زَهْرَى شَدَائِمَةِ الْقَلْبِ تَأْيِيدِ مُحَمَّدِ الطَّفُوعِيِّ كِتَابُ مَوْلَى النَّبِيِّ تَأْيِيدِ
سَعِيدِ بْنِ جَبْرِ كِتَابُ الْوَتْرِيَّةِ تَأْيِيدِ مُحَمَّدِ أَبُو عَبْدِ اللَّهِ مُحَمَّدِ بْنِ أَبِي بَكْرٍ رُشَيْدِ
أَبِي قَدَادَةَ كِتَابُ فُطُولِ الدُّنْيَا تَأْيِيدِ يَوْسُفِ بْنِ سَعِيدِ الْجَيْلَانِيِّ كِتَابُ
شَهْرِ مَضَانَ تَأْيِيدِ الْأَفْعَالِ كِتَابُ الشُّعَاعَةِ تَأْيِيدِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ
مَوْهَبِ الْمَنْعِ وَالْأَبِي كَاتِبِ كِتَابِ تَأْيِيدِ تَأْيِيدِ أَبِي بَكْرٍ

ANNEXE IX

CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES D'ALIMAMOU FOFANA ET DE SAÏD KARAMOKO
A MANKONO (OUORODOUGOU).

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| كتاب مجلس ذكر القيامة | كتاب الرسالة |
| كتاب خزينة الاسرار | كتاب بن الجلاب |
| كتاب العارفين | كتاب المنكحى |
| كتاب معدن الذهب | كتاب التلغى |
| كتاب تشبيهة اليفيين | كتاب خليل |
| كتاب بدعى الاديى | كتاب جفده الديو |
| كتاب حد يث الاربعى ضغرى وكبرى | كتاب شهاب الدين |
| كتاب تنبيه الغابلىى | |
| كتاب المواعظ | كتاب منديل |
| كتاب برايد خمسين | كتاب الباج |
| كتاب صفة رمضان | كتاب علم الذكالة |
| كتاب صفة الجنة | كتاب الارشاد |
| كتاب مكارم الاخلاق | كتاب تحفة الحكم |
| كتاب مصباح المنير | كتاب مفت الشراء |
| كتاب الانوار المحمدية | كتاب مقامات الحيرى |
| كتاب ^{الاصابيل} المحمدية | كتاب فكلى الدنيا |
| كتاب ^{ندوة} نزهة العبالس | كتاب مفصوه |
| كتاب بدائع الزهور | كتاب اثبات |
| كتاب ^{اشجار} الزهور | كتاب تبوت |
| | كتاب الدالية |
| | كتاب يدنت سعاد |

كتاب اخبار الزمان

كتاب فرة الابحار

كتاب ابن دريد
كتاب منكرهم

كتاب المدح واسماء النبي اجملين كتاب عيب النفس

كتاب كسب البصير

كتاب ابن بكير

كتاب الرقية

كتاب زهرة العنبر

كتاب الهمزية

كتاب تحفة الودود
اه كتاب المنفعة

كتاب سفر كسبي العربي - العلامة ابن
كتاب تنبيه الابحار

كتاب العجمي والعربي

كتاب مدود صغير

كتاب الوترية

كتاب لامية العرب

كتاب بن حبيب

كتاب لامية العجم

كتاب الشفاء

كتاب البسائر

كتاب خطيب الكبرى

كتاب ابن عكلاء

كتاب تخریب الميدان
كتاب اليردة

كتاب تاج العروس

كتاب الالعية

كتاب ابن عاشر

كتاب الاجرومية

كتاب الدر المنفوس

كتاب بلغة الاعراب

كتاب تفسير الخليل وحاشته
البيضاوي

كتاب فكر الندی

كتاب تفسير الجاهلية
الجلالين

كتاب كمر غم

كتاب مصطلح صرية الكلاب

تفسير سيرة محمد النبي

كتاب عوائل

كتاب خالد

كتاب درر اللوامع

كتاب البسملة

كتاب صفة المشركين

حاشية الجمال الجليلي

تفسير سورة الضحى

متن الجامع الصغير

شرح الشرنوبيل للأربعين

شرح التيسير خير على الأربعة عشر

وبطلته السبعين

كتاب سليمان صخرى وكبرى

شرح ابن جرير على الأربعة عشر

كتاب البرهان

كتاب المقدمة

كتاب الوسكى

كتاب كبرى

كتاب صخرى

كتاب ابن عمر كبرى

كتاب انا فوجدنا

كتاب الجزايري

كتاب شافية الفلوب

كتاب ايد

كتاب منهل المأدى

كتاب منهل الاصول

كتاب سبل المعروف

كتاب وحي انفسكم

صايب السنة للامام
البعقوي

الانوار الحمديّة
فتوح الشام

الاقتصاد والاعتقاد
الغزالي

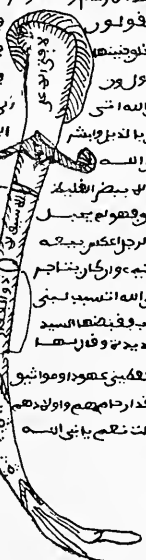
البصير بعبقريّة
الشريعة

احياء علوم الدين
للغزالي وبعده

عوارف المعارف
تحبير الحسن يثا

كتاب سهولة الكريون
كتاب غفيرة الايمان
كتاب سؤال التوحيد
كتاب هداية المسكين
كتاب نابغة الكلاب
كتاب اخلاء الدرجات
كتاب سعد الديباجي
كتاب وجوب العجود
كتاب جواهر الحسان
كتاب الجوراني
كتاب ست وستون
كتاب بظليل اصول الدين
كتاب بضائل التوحيد
كتاب عمى الفهمي
كتاب التوسيلة
كتاب واسكة السلوك
كتاب كوكب
كتاب فلال العويبي
كتاب الاخضرى
كتاب نبراس
كتاب تعة المصلى

ليسم الله امر كرام جميع الحمد لله رب العالمين والصلوات والسلام
 على شرفي المرسليين سيدنا محمد وعلى آله وصحبه اجمعين ومبعدة
 بقدر روي عن النبي سليمان بن داود عليه السلام انه رأى عجوزاً
 سعلت زرقاً العيون صفرة الحاجبين خفيفة المسافر ناشرة
 بشعرها فاخته قصها بخرح صته لهاب النار وتمشوا الارض بالفاقرها
 وتفرغ الشجر بصوتها فقال لها السيد سليمان عليه السلام
 هوانت انسية ام جنة ؟ ما رايت فكر وحش منك فلانته يا نبي الله
 انام المبيان متسلقة على بني ادم وبنات حواء وعي اموالهم وهو
 انما يا نبي الله ادخل ابنته اصبح فيه كصباح الديك وانبع فيه كمنع
 الديك وب واجعل فيه كجعر الثور والبق واري فيه راعي البقر واصهل
 فيه صهرا الخيل وانعوه فيه نهوا كعير واصغر فيه صغير النعام
 وانعش لهم بكل الامل واعقد الرحام وافق اولاد اولادتي
 الى المرات اعقد اخر حرم رحمتها واتركها لم تخيل لى الرحم
 مسدود فيقولون فلانته عبيقة واتى الى
 المرات عند تلوتها
 ترهبة جيقولون
 وهو انا يا نبي الله اتى
 فاعقد الذيل بالذيل وايش
 وهو انا يا نبي الله
 اشرب بوله الى بصر القليل
 اعيش رقبته وهو لم يجبل
 واتى العرجل الى الرجل اعكس بجمعه
 لم يخرج له شبهه وان كان بناجر
 وهو انا يا نبي الله انسب لبي
 بكل الاسباب وقيل انها السيد
 فوصفة شدة بدنة وقارها
 من يدي حتى تغلبني كهود او موشو
 حواء وعرقدار حاصم واولادهم
 الحسام بقولت نعم يا نبي الله



AMULETTES MUSULMANES.

و هو حرفي النخل وهو اليوم الخميس العنقشور
 بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

خ	ز	ي	ج	ش	ث
ث	خ	ز	ي	ج	ش
ج	ش	ث	خ	ز	ي
ز	ي	ج	ش	ث	خ
خ	ز	ي	ج	ش	ث
ش	ث	خ	ز	ي	ج
ي	ج	ش	ث	خ	ز

و هو حرفي النخل وهو اليوم الخميس العنقشور
 بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

خ	ز	ي	ج	ش	ث
ث	خ	ز	ي	ج	ش
ج	ش	ث	خ	ز	ي
ز	ي	ج	ش	ث	خ
خ	ز	ي	ج	ش	ث
ش	ث	خ	ز	ي	ج
ي	ج	ش	ث	خ	ز

☆	♁	♂	♃	♄	♅
♁	♂	♃	♄	♅	☆
♄	♅	☆	♁	♂	♃
☆	♁	♂	♃	♄	♅
♁	♂	♃	♄	♅	☆
♄	♅	☆	♁	♂	♃
♃	♄	♅	☆	♁	♂

و هو حرفي الزاء كز كل يوم السبت المبارك
 بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

ز	ي	ج	ش	ث	خ
خ	ز	ي	ج	ش	ث
ش	ث	خ	ز	ي	ج
ي	ج	ش	ث	خ	ز
خ	ز	ي	ج	ش	ث
ث	خ	ز	ي	ج	ش
ج	ش	ث	خ	ز	ي

اللهم صل على محمد و سلم اللهم صل على محمد و سلم

ANNEXE XIV

ADRESSE DES MUSULMANS DE KORHOGO AUX GENS DE LA MECQUE (1).

Le présent journal, fait par Mamadou Soumaré, fils de Brahim Soumaré, de Korhogo, est destiné pour être envoyé aux musulmans de La Mecque par l'intermédiaire de Monsieur le Gouverneur de la Côte-d'Ivoire, pour leur faire comprendre que nous, les musulmans du Poste de Korhogo, sommes très contents d'entendre qu'ils se trouvent aujourd'hui alliés avec les Français pour combattre les Allemands.

D'autre part, nous sommes très mécontents de voir les Allemands faire la guerre aux Français.

Quiconque ne pas voir les Français dans notre colonie (Côte-d'Ivoire) est méprisable aussi par nous, les musulmans, d'autant plus que notre bonheur ne dépend que par suite de l'arrivée de ces derniers dans les colonies.

C'est encore par la grâce des Français que nous sommes sauvés dans les ravages et les pillages de Samory, la captivité, les guerres de village à village.

A présent, nous sommes libres, nous pouvons vivre, travailler en paix, faire tranquillement notre prière.

Depuis que nous avons appris que tous les musulmans de la Ville sainte se sont coalisés, s'unis avec les Français pour combattre les Allemands, notre souci a été de prier le bon Dieu pour les Alliés d'anéantir l'Allemagne.

Que l'Allemagne soit anéantie complètement.

Que les Allemands (pauvres, riches, princes, rois) puissent se rendre, être soumis aux Français.

Nous notons toujours que la race française est la race par excellence la meilleure de toutes les autres.

Quand vous donnez un poulet à un Français, il vous le paye par la

(1) Ce mémoire arabe a été rédigé en avril 1916 par Mamadou Soumaré, au nom de la communauté musulmane de Korhogo, pour être envoyé aux gens de La Mecque.

Mamadou Soumaré qui se pique de savoir le français, en a fait lui-même une traduction : c'est celle que nous donnons ici dans toute sa fraîcheur. Le texte arabe est, heureusement pour les Mecquois subtils, beaucoup plus conforme aux lois de la grammaire.

valeur d'un mouton ; un jour de travail pour lui est payé pour un mois (exception faite pour les autres races).

Ce qui s'explique pourquoi nous prenons Monsieur le Gouverneur comme notre père et mère.

Nous prions avec révérence à tous les musulmans de la Ville sainte de continuer toujours de prendre bonne volonté pour aider les Français jusqu'à la fin des hostilités, afin que la victoire soit remportée vivement.

Bien entendu, ces paroles ne sont pas de nous-mêmes, mais suivant les règles coraniques et au point de vue de la religion musulmane.

D'ailleurs le Mahomet (notre maître coranique), pendant son existence dans la Ville sainte, adorait très bien la race française. Ce qui s'explique pourquoi tous les musulmans devaient continuer aussi à bien aimer les Français comme ce premier.

Nous terminons ce présent Djaridatou en donnant tous nos sentiments respectueux à tous les musulmans de la Ville sainte et Mamadou Lhamissou (chef des musulmans) en leur priant avec révérence de continuer toujours de prendre bonne volonté pour aider les Français jusqu'à la fin des hostilités.

De notre côté aussi, nous prendrons toujours bonne volonté pour exhiber un bel élan de patriotisme.

Fait à Korhogo, le samedi 19 août, vers 4 heures du soir, l'an 1334 (1916) par Mamadou Soumaré, fils de Brahim Soumaré à Korhogo (Côte-d'Ivoire).

ANNEXE XV

LETTRE PASTORALE DE KOUNANDI TIMITÉ, ALMAMY DE BONDOUKOU

Recommandation de notre seigneur, notre imam et le plus noble d'entre nous, l'imam Saïd ben Malik du pays de Bondoukou, connu sous le nom de l'imam Kounandi.

Recommandation à nos frères les Timité. Dieu le Très-Haut a dit : « Obéissez à Dieu, obéissez à l'apôtre et à ceux qui exercent l'autorité. » (Coran ch. IV, v. 62). Ceux qui exercent l'autorité sur nous sont les Français; nous devons avoir pour eux obéissance et pureté de sentiments; car nous tous, nous appartenons au Gouvernement français de corps et d'âme. Si vous demandez, ô frères, les services qu'il nous a rendus, la réponse est qu'il a amélioré nos affaires intérieures et extérieures. Il a peuplé les contrées inhabitées, a fait revivre la terre inculte et a donné une grande ampleur au commerce et à l'agriculture dans lesquels se trouve le bonheur du pays et des créatures. Il nous a édifié des mosquées, ouvert des médersas, construit des hôpitaux, et nous a créé des industries. Il nous a disposé en ordre toutes nos affaires; il a respecté notre religion et nos coutumes. Il nous a apporté la sécurité dans nos personnes et dans nos biens, en mettant en fuite Samory. Notre pays, avant qu'il soit conquis par notre cher Gouvernement français, était une proie facile entre les mains de Samory. Lui et ses gens y commettaient ce qu'ils voulaient en fait d'ignominies, de crimes, de captifs, la dissipation des biens d'autrui, le vol, le pillage, le massacre des innocents, la violation des droits des veuves et des orphelins, le mépris des amis de Dieu, le manque de respect des coutumes des gens, le persiflage de la religion de l'islam et d'autres crimes analogues à ceux-ci parmi les tentatives de perturbation.

Quant à notre aimé Gouvernement français, il a multiplié pour nous ses faveurs, nous lui devons des bienfaits incalculables; la plume est incapable de les décrire et de les dénombrer. C'est le moment de répondre à ses grâces par les nôtres. Vous n'ignorez pas que l'Allemagne, nation corrompue, lui a déclaré la guerre ainsi qu'à d'autres nations, ses alliés, comme l'Angleterre et la Russie. La méchante, l'ignoble, c'est-à-dire la nation allemande, n'a d'autre dessein que la suppression du droit et de l'équité de l'univers pour les remplacer par la tyrannie et l'oppression. Ce qui est étrange, c'est que le Gouver-

nement turc, qui est en ce moment entre les mains d'un ramassis de gens, a acclamé l'Allemagne. Il s'est ingéré dans la guerre dans le but de l'aider. Les musulmans de toutes régions du monde ont désapprouvé la Turquie pour cette chose. Réellement l'Allemagne est noyée, et celui qui s'accroche à un noyé est également noyé. L'apparence est donc que la Turquie sans doute sera noyée. Son entrée avec l'Allemagne dans le conflit ne lui en fera retirer que la perte et la ruine. Que Dieu en préserve !

Quant à nous tous, les musulmans de la région de Bondoukou et notamment les Timité, nous faisons tous nos efforts pour assister notre cher Gouvernement français, de nos vœux et nos supplications à Dieu, afin qu'il lui porte secours contre ses ennemis. Pas la moindre négligence n'aura lieu, de notre part à ce sujet, car nous tous... « Ni l'assoupissement, ni le sommeil n'ont de prise sur nous. » (Coran, ch. II, v. 256. Nous ne faisons que des vœux pour notre aimée France, que Dieu lui donne assistance contre ses ennemis. O grand Dieu, assiste notre Gouvernement d'une assistance éclatante, et donne-lui « une victoire immédiate ». (Coran, ch. LXI, v. 13.) Contrains ses ennemis avec violence, et détruis-les entièrement. (Coran, ch. IX, v. 74.)— Par respect du Coran, le sublime. Telle est ma recommandation. « Celui qui nous suit, aura les récompenses de Dieu, comme la récompense de celui qui fera à Dieu un prêt généreux pour que Dieu le lui porte au double, et lui donne en sus une récompense généreuse. Un jour, tu verras les croyants, hommes et femmes; leur lumière luira devant eux, et à leur droite. Aujourd'hui, leur dira-t-on, nous vous annonçons une heureuse nouvelle, celle des jardins baignés de cours d'eau, et où vous resterez éternellement. C'est un bonheur immense. » (Coran, chapitre LVII, v. 11-12.) Le contraire arrivera à qui nous sera contraire... « Dieu dirige ceux qu'il veut vers le sentier droit. » (Coran, ch. XXIV, v. 45). Dieu le Très-haut a dit également dans son livre sublime : « Et rendez le mal pour le mal » (Coran, ch. XLII, v. 38); et celui qui commence le premier est le plus coupable. Si tu es assis dans ta maison, sans qu'aucune pensée de guerre soit dans ton esprit, et que quelqu'un vienne à toi avec une armée pour dévaster et ravager son pays, sache que celui-là est un oppresseur et qu'il t'a opprimé... « Dieu ne dirige pas les méchants » (Coran, ch. LXI, v. 7.) « Il donne la sagesse à qui il veut; et quiconque a obtenu la sagesse a obtenu un bien immense. » (Coran, ch. II, vers 272.) Salut.

Ma plume est devenue sèche (1). Vendredi 18 juin 1915, an 1333 de la fuite de Mahomet, que Dieu lui donne la miséricorde et le salut !

(Traduction BOKHARI NACEF).

(1) *Id est*, j'ai achevé cette lettre, le 18 juin.

ANNEXE XVI

STATISTIQUE DES ÉCOLES CORANIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE POUR L'ANNÉE 1919.

CERCLES	POSTES	MARABOUTS ENSEIGNANTS						NOMBRE D'ÉLÈVES PAR	
		Non affiliés à des confréries.	AFFILIÉS A LA CONFRÈRE		NOMBRE PAR		Poste	Cercle	
			des Qadria	des Tidiana	Poste	Cercle			
Bondoukou.....	Bondoukou.....	17	4	17	38	60	204	»	
	Bouna.....	10	8	4	22	»	57	261	
Kong.....	Korhogo.....	9	16	13	38	77	288	288	
	Kong.....	8	25	6	39	»	»	»	
Odienné.....	Odienné.....	21	35	23	79	101	342	487	
	Boundiali.....	15	8	9	22	»	145	»	
Ouorodougou.....	Séguéla.....	12	8	4	24	60	102	445	
	Mankono.....	16	18	2	36	»	343	»	
Tagouana.....	Dabakala.....	4	10	10	24	24	150	150	
Touba.....	Touba.....	30	93	8	131	131	422	422	
Baoulé.....	Bouaké.....	3	4	5	12	12	80	80	
TOTAUX.....		133	229	101	465	465	2.133	2.133	

ANNEXE XVII

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAUD (ROBERT). — *L'Islam et la Politique française en A. O. F.*
BINGER. — *Du Niger au Golfe de Guinée.*
Bulletin du Comité de l'Afrique Occidentale Française. — Paris, *passim.*
Bulletin du Comité d'Études Historiques et Scientifiques. — Dakar, *passim.*
CLOZEL. — *Dix ans à la Côte d'Ivoire.*
CLOZEL et VILLAMUR. — *Les Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire.*
CROSSON-DUPLESSIS. — *L'Ethnographie de la Côte d'Ivoire.*
DELAFOSSE. — *Haut-Sénégal et Niger.*
DELAFOSSE. — *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlées à la Côte-d'Ivoire.*
— *id.* — *Les frontières de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Soudan.*
Gouvernement Général de l'A. O. F. — *La Côte d'Ivoire*, 1906.
GORJU (R. P.) des Missions Africaines. — *La Côte d'Ivoire Chrétienne.*
— — *Les Missions Catholiques*, juin 1915.
— — *L'Écho des Missions Africaines*, janvier-février 1918.
HUTTON. — *Nouveaux voyages en Afrique*, Paris, 1832.
JOSEPH (GASTON). — *La Côte d'Ivoire.*
MÉVIL (ANDRÉ). — *Samory.*
MONNIER (MARCEL). — *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée.*
Revue du monde musulman. — Paris, *passim.*

Renseignements fournis par Monsieur le Gouverneur Antonetti, par MM. les administrateurs coloniaux Le Campion et Ripert, à qui j'adresse mes cordiaux remerciements, Chartier, de Lamothe, Tauxier, de Susini, Rogue, Santoni, Prouteaux, Sureau, Lalande et par le capitaine Valoussière.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	1
1. — La région côtière	1
2. — La savane soudanaise.	2
3. — La zone sylvestre	3
LIVRE PREMIER. — LA RÉGION CÔTIÈRE	7
CHAPITRE PREMIER. — L'impressionnabilité religieuse des populations maritimes et lagunaires	7
1. — Les sociétés secrètes rituelles.	7
2. — Cas de conversions à l'islamisme	11
3. — Essor du christianisme. Le harrisme	13
CHAPITRE II. — Traces d'islam	19
1. — Cercle du Bas-Cavally	19
2. — — du Bas-Sassandra	21
3. — — de Lahou	22
4. — — des Lagunes	23
5. — Grand-Bassam	28
6. — Cercle d'Assinie.	31
LIVRE II. — LA ZONE SYLVESTRE	37
CHAPITRE PREMIER. — La physionomie morale des tribus de la forêt	37
1. — Croyances et rites animistes	37
2. — Impressionnabilité religieuse	40
3. — Le droit coutumier et la résistance à l'Islam	42
4. — Coutumes politiques	43
5. — État social.	45
CHAPITRE II. — Traces d'islam	48
1. — Cercle de l'Agnéby.	48
2. — — du Nzi Comoé.	49
3. — — de l'Indénié.	52
4. — — du Baoulé	55
5. — — des Gouro	59
6. — — du Haut-Sassandra	59
7. — — du Haut-Cavally.	65
CHAPITRE III. — Commerçants et marabouts maures	68
LIVRE III. — LA SAVANE SOUDANAISE	77
CHAPITRE PREMIER. — Groupements et individualités islamiques	77
1. — Introduction historique.	77
2. — Odienné.	107

	Pages.
3. — Région de Boundiali-Tombougou	121
4. — Touba	127
5. — Ouorodougou.	145
6. — Korhogo	172
7. — Kong	187
8. — Dabakala	199
9. — Les Tagouana	213
10. — Bondoukou	216
11. — Bouna	233
CHAPITRE II. — Mosquées, sanctuaires et lieux de prière.	243
1. — Les édifices	243
2. — Le personnel religieux.	249
3. — Le service cultuel	252
4. — L'organisation matérielle	256
5. — Sanctuaires et lieux de pèlerinages.	258
CHAPITRE III. — L'enseignement islamique	262
1. — Les écoles	262
2. — L'enseignement	264
3. — La langue arabe.	266
4. — Les élèves	268
5. — Rétribution scolaire	269
6. — Valeur pédagogique et intellectuelle de l'enseignement	272
7. — Bibliothèques indigènes	274
CHAPITRE IV. — Doctrine, obligations légales et pratiques culturelles	278
1. — La doctrine	278
2. — Obligations légales.	285
3. — Les fêtes religieuses	296
4. — La circoncision et l'excision	303
CHAPITRE V. — Influence de l'islam dans le domaine juridique	308
1. — Institutions civiles	309
2. — Institutions pénales.	333
CHAPITRE VI. — Influence de l'islam dans le domaine social	343
1. — Conception et naissance.	344
2. — Éducation	346
3. — Mariage	347
4. — Décès. Ensevelissement	351
5. — L'islam et la coutume.	353
6. — Le ménage musulman.	357
7. — L'enfant.	363
8. — Les vieillards.	366
9. — Classes sociales.	368
10. — Esclavage	370
11. — Castes	372
12. — Autorité.	373
13. — Le village	378
14. — La case	380
15. — Le vêtement	382
16. — La parure	384
17. — L'alimentation	385
18. — La musique et la danse	387
19. — Onomastique	391

	Pages.
CHAPITRE VII. — Influence de l'islam dans le domaine économique . . .	393
1. — Agriculture.	393
2. — Commerce.	397
3. — Industrie	403
4. — Richesse publique.	407
CHAPITRE VIII. — Survivances du passé	410
1. — Croyances et rites médico-magiques	410
2. — Amulettes et mandements	435
CONCLUSIONS.	444

ANNEXES

I. — L'Islam à la Côte d'Ivoire (carte)	461
II. — Carte des cercles de Touba et d'Odienné	462
III. — Bibliothèque des marabouts d'Odienné	463
IV. — — — — de Tiéné.	465
V. — — — — de Samatiguila.	466
VI. — — — — de Touba.	468
VII. — — — — de Férentela (Touba)	471
VIII. — — — — de Guentéguela (Touba)	476
IX. — Catalogue des bibliothèques d'Alimamou Fofana et de Saïd Karamoko à Mankono (Ouorodougou)	477
X. — Une amulette musulmane (Malinké d'Odienné)	481
XI. — Amulettes musulmanes	482
XII. — — — —	484
XIII. — Fac-similé de la lettre envoyée par les gens de Kong à Bouna- Moussa à la fin de 1895	485
XIV. — Adresse des Musulmans de Korhogo aux gens de La Mecque	486
XV. — Lettre pastorale de Kounandi Timité, almamy de Bondoukou	488
XVI. — Statistique des écoles coraniques de la Côte d'Ivoire pour l'année 1919	490
XVII. — Bibliographie.	491

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages.
Abbas Ali Farsi (Bassam)	30
Al-Hadji Abdoullaye, Almamy de Bassam	50
Mosquée d'Odienné (Cl. Le Champion)	82
Une mosquée aux environs d'Odienné (Cl. Le Champion).	82
La prière à Odienné	108
Mosquée de Gahoué. La prière du vendredi (4 vues)	142
La mosquée de Yorobadi (Bondoukou)	216
Ndari Ouattara, roi de Bouna (Bouna Mansa)	232
La mosquée de Guentéguéla (Cl. Le Champion)	244
— de Samatiguila —	244
Namoutougui se rendant à la mosquée	264
— sortant de la mosquée	264
Les Namoutougui de Férentéla (Cl. Le Champion)	320
A côté de Gahoué. L'arbre de Moussa Barhayorho.	320
Vieillard malinké musulman	366
Tam-tam « Malinké » (Cl. Fortier, Dakar).	420
Danses de féticheuses —	420
Mosquée de Bouna, détruite par Samory (Cl. Delafosse).	456
La mosquée de Bassam.	456
L'Islam à la Côte d'Ivoire (carte)	461
Carte des cercles de Touba et d'Odienné	462
Bibliothèque des marabouts d'Odienné (texte arabe)	463
— — de Tiéné —	465
— — de Samatiguila —	466
— — de Touba —	368
— — de Férentéla (Touba) (texte arabe)	471
— — de Guentéguéla (Touba).	476
Catalogue des Bibliothèques d'Alimamou Fofana et de Saïd Karamoko à Mankono (Ouorodougou) (texte arabe).	477
Une amulette musulmane (Malinké d'Odienné)	481
Amulettes musulmanes.	482
— — — — —	484
Fac-similé de la lettre envoyée par les gens de Kong à Bouna-Moussa à la fin de 1895 (texte arabe).	485



